



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

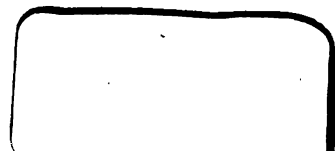
Nous vous demandons également de:

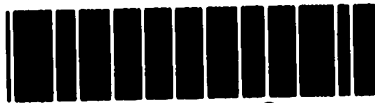
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

684-82 AVA





302165315Q

ASHMOLEAN LIBRARY, OXFORD

This book is to be returned on or before the last
date stamped below

~~01 MAY 1996~~

24 MAR 2006

MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.

FONTENAY-LE-COMTE. — IMPRIMERIE DE ROBUCHON,
Grande-Rue, 25 et 27.

MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE

PAR

FAUSTIN POEY D'AVANT,

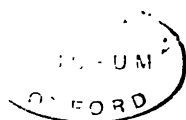
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, DE L'ACADÉMIE
DE MACON, DE LA SOCIÉTÉ D'ÉMULATION DE LA VENDÉE ;
MEMBRE ASSOCIÉ ÉTRANGER DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE BELGE, ETC., ETC.

DEUXIÈME VOLUME.

PARIS,

AU BUREAU DE LA REVUE NUMISMATIQUE FRANÇAISE,
CHEZ CAMILLE ROLLIN, RUE VIVIENNE, 12.

1860.





MONNAIES FÉODALES

DE

FRANCE.

POITOU.

De bonne heure, et antérieurement à beaucoup d'autres provinces, le Poitou eut des comtes particuliers; car nous voyons qu'après la conquête de l'Aquitaine sur les Visigoths, Clovis en établit dans les diverses cités de ce pays. Cet état de choses dura jusqu'à l'extinction de la race mérovingienne de nos rois. Le dernier fut Amingus ou Amanuge, qui mourut en 765. A son tour, Charlemagne, qui, en 778, venait de rétablir le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis au berceau, nomma aussi des comtes amovibles, au nombre de quinze, et les mit sous la direction des ducs d'Aquitaine, qui, alors, résidaient à Toulouse. Abbon fut le premier de ces comtes de Poitiers. En 845, ils devinrent ducs d'Aquitaine. Charles-le-Chauve, en donnant ce titre à Rainulfe I^{er}, comprit le Poitou, la Saintonge et l'Angoumois dans sa juridiction. Plus tard, et lorsque Hugues-Capet fut monté sur le trône, l'Aunis et le Limousin furent joints à l'Aquitaine. Plus tard encore, quand Eudes, fils de Guillaume et d'une fille de Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, eut reçu ce dernier duché en héritage, il le réunit à l'Aquitaine, en devenant comte de Poitou en 1038.

Les comtes de Poitou se rendirent héréditaires à partir de la seconde moitié du ix^e siècle. Comme on le voit, les possessions de ces princes finirent par être très étendues, et leur puissance fut grande. Ce fut donc une perte immense pour la France, lorsque Eléonore d'Aquitaine, qui, d'abord, épousa Louis VII, et qui devint ensuite femme d'Henri d'Angleterre, fit passer cette belle province sous la domination étrangère. Confisqué, en 1204, par Philippe-Auguste sur Jean-Sans-Terre, le Poitou ne fut cependant réuni que bien plus tard pour toujours au domaine royal. Louis IX le donna à son frère Alphonse, à la mort duquel il revint à la couronne. Les Anglais s'en emparèrent par la force des armes, et le désastreux traité de Brétigny (1356) leur en assura la possession; ils le gardèrent jusqu'au moment où Charles V le reconquit sur eux et le donna à son frère Jean, duc de Berry. Après la mort de

celui-ci, Charles VI en investit son fils Jean ; mais ce prince étant décédé sans enfants, le Poitou revint définitivement à la couronne.

La chronologie des comtes de Poitou, surtout depuis l'époque où ils devinrent ducs d'Aquitaine, présente quelques difficultés, en ce que l'on peut confondre les uns avec les autres, et en ce que le numéro d'ordre de ceux qui portent le même nom varie selon qu'on le compte pour l'Aquitaine ou pour le Poitou. Dans celle qui va suivre, j'indiquerai, en suivant les traces des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, ceux qui étaient en même temps ducs d'Aquitaine et comtes de Poitou, et ferai observer, à l'égard de ceux qui portent le nom de Guillaume, qu'il y a lieu d'augmenter de deux degrés le chiffre de leur rang comme ducs d'Aquitaine ; par exemple, Guillaume I^{er} de Poitiers est Guillaume III d'Aquitaine, et ainsi de suite jusqu'à Guillaume VIII, qui devient Guillaume X.

M. Cartier, ainsi que je l'ai déjà dit, se plaint, dans ses *Lettres numismatiques* (*Revue numismatique française*, 1841), de l'anarchie qui existe dans l'histoire monétaire du Berry. Dans le Poitou c'est plus que de l'anarchie, c'est un vrai chaos, où il serait assez difficile de se reconnaître, si l'on ne prenait pas pour guides le style et la fabrique des monnaies. Pourtant les causes et les effets sont bien différents dans ces deux pays. Dans le Berry, c'est la grande multiplicité des ateliers qui étonne, tandis que dans le Poitou, et pendant une longue période, les monnaies portent un type unique. Trois causes principales peuvent beaucoup contribuer à égarer : l'extrême abondance des produits, la fréquence des émissions et l'absence d'un nom féodal sur les monnaies. Les causes de l'abondance ont déjà, bien des fois, été indiquées. La ville de Melle, avec ses riches mines d'argent, dont l'exploitation a été si étendue et si prolongée, fournissait énormément de numéraire. Nos rois carlovingiens en firent grand usage. Les comtes de Poitou, lorsque cet atelier vint en leur possession, suivirent leur exemple et ne négligèrent pas une pareille source de richesses. L'officine de Melle fonctionna donc pendant une très longue période.

Si important qu'ait été ce monnayage, et précisément à cause de cette importance, il ne faut pas croire que toutes les pièces qui portent le nom de Melle aient été fabriquées dans cet atelier. Il est maintenant bien reconnu que la fabrication de ces monnaies, principalement celles qui portent le mot **METALO**, a dû avoir lieu souvent en dehors de Melle. Ce type, d'ailleurs, avait une trop grande vogue et jouissait d'une trop grande faveur, pour qu'il n'ait pas été employé dans un rayon fort étendu. Que l'on s'en soit servi dans toute la province de Poitou, cela ne fait maintenant pas de doute. M. Fillon et moi nous l'avions depuis longtemps soupçonné, et j'ai, dans ma *Description*, appelé l'attention des numismatistes sur ce point. Une heureuse découverte, qui n'a pas peu contribué à enrichir la numismatique poitevine, est venue nous donner gain de cause, en fournissant des deniers portant à la fois les noms de Poitiers et de Melle.

Un fait encore plus curieux est dû à l'importance de l'atelier de Melle; c'est que son nom de *Metullum* a quelquefois été changé en celui de *Metallum*, et a perdu ainsi son appellation de lieu pour signifier le métal avec lequel les monnaies étaient fabriquées. De là des pièces qui, quoique paraissant porter le nom de Melle, n'appartiennent pas du tout à cette ville. Je citerai particulièrement le denier signalé par mon ami M. de Coster, denier sur lequel on lit : *Metallum germanicum*. Le denier d'*Ex Metallo novo* doit, à mon avis, être rangé dans la même catégorie. Il ne me paraît pas appartenir à la numismatique poitevine.

De toutes ces circonstances naissent les difficultés que j'ai signalées. Pourtant, avec beaucoup d'attention, on finit par mettre un peu d'ordre dans ce chaos. On a d'ailleurs d'excellentes prémisses, et je ne m'attribuerai pas la gloire d'être parvenu à y jeter la lumière.

Dès 1834, M. Lecoindre-Dupont s'était occupé des noms de la ville de Melle (*Revue num.*, pag. 99). En 1840, il fit paraître dans le même recueil (pag. 39) un article qu'il compléta dans une brochure plus étendue, où il posa les bases de la numismatique poitevine. Bien des découvertes ont été faites depuis cette époque, et son travail pourrait être doublé; mais, sauf quelques observations de détail, rien n'est venu contredire ses assertions. C'est ce qui prouve que son *Essai* était un coup de maître. Il importe, en effet, de faire remarquer que les éloges dus à M. Lecoindre-Dupont ne concernent pas seulement la numismatique poitevine, et qu'ils s'adressent à la numismatique de la France tout entière; car c'est lui qui, le premier, a appliqué, avec une sûreté et une lucidité remarquables, la loi de la persistance des types, formulée par l'illustre Polonais Lelewel, loi si féconde en résultats, que, par son moyen, on a pu avoir la solution de faits jusqu'alors restés inexplicables.

Mon compatriote et ami, M. Benjamin Fillon, dans divers articles et dans tous ses ouvrages, n'a pas peu contribué lui aussi à élucider les diverses questions que présente la numismatique poitevine, de sorte qu'aujourd'hui la tâche est beaucoup simplifiée.

Si variées que soient les monnaies que l'on ne peut plus maintenant refuser aux comtes de Poitou, et quoique le monnayage de ces princes soit entouré de circonstances qui lui sont particulières, il n'en est pas moins vrai qu'en cette province comme ailleurs, la même loi d'origine est applicable. C'est toujours l'empreinte carlovingienne qui a servi de prototype, et si plus tard des dérogations ont eu lieu, elles ont presque toujours suivi la marche que les besoins du commerce et l'affection des populations rendaient nécessaire.

Le nom de Charles-le-Chauve resta immobilisé pendant plusieurs siècles, et ce n'est qu'à partir du règne de Richard-Cœur-de-Lion, c'est-à-dire à la fin du *XIII^e* siècle, que la monnaie a cessé d'être anonyme; encore est-il à peu près certain que ce prince, au commencement de son règne, émit des espèces à l'ancien nom et à l'ancien type.

Pendant la longue période qui précéda, deux types principaux furent employés : celui où le nom de Melle est inscrit en légende circulaire, puis celui où il figure en deux lignes dans le champ. On se servit aussi, pour les oboles, d'un troisième type; c'est de celui où le monogramme de Charles occupe tout le champ. Inventé d'abord par les Carlovingiens, il a persisté pendant longtemps, et on le voit se reproduire à diverses époques éloignées les unes des autres. Ce fait est assez inexplicable, et c'est une objection puissante qui m'est venue à l'idée lors de la discussion qui a eu lieu au sujet de l'attribution à Charlemagne des monnaies à cette empreinte. « Comment, disais-je alors, peut-il se faire que les comtes de Poitou aient employé un type qui devait être oublié depuis si longtemps, et que par conséquent le peuple ne pouvait pas accepter volontiers? On a dit, il est vrai, que l'Aquitaine devait être exceptée du débat. Je ne vois pas pourquoi, et il est facile de répondre à cette prétention que les lois qui régissent la numismatique sont des lois générales. En Aquitaine comme ailleurs, les gouvernants ont dû se préoccuper des moyens de faire librement circuler leur numéraire. » Mais mon intention n'est pas de renouveler la discussion. J'ai dû seulement me contenter d'émettre ici les doutes que le sujet me suggérait.

En décrivant successivement les monnaies, je reviendrai naturellement sur les questions que leurs divers types soulèvent.

COMTES DE POITOU.

- | | |
|--|---|
| ABBON, 778. | GUILLAUME V AIGRET ou LE HARDI, duc d'Aquitaine, 1039—1058. |
| RICUIN et BERNARD, 832. | GUILLAUME VI, duc d'Aquitaine, 1058—1087. |
| BERNARD et EMENON, 838—839. | GUILLAUME VII LE JEUNE, duc d'Aquitaine, 1087—1127. |
| RAINULFE I ^{er} , duc d'Aquitaine, 839—867. | GUILLAUME VIII, duc d'Aquitaine, 1127—1137. |
| BERNARD II, 867—880. | ELÉONORE et LOUIS-LE-JEUNE, 1137—1152. |
| RAINULFE II, 886—893. | ELÉONORE et HENRI D'ANGLETERRE, 1152—1169. |
| ADÉMAR ou AYMAR, 893—902. | RICHARD, duc d'Aquitaine, 1169—1196. |
| EBBLES-MANZER, duc d'Aquitaine, 902—938. | OTHON DE BRUNSWICK, 1196—1197. |
| GUILLAUME I ^{er} TÊTE - D'ETOUPE, duc d'Aquitaine, 932—963. | ELÉONORE, 1197—1203. |
| GUILLAUME II FIER-A-BRAS, duc d'Aquitaine, 963—990. | ALPHONSE, 1241—1271. |
| GUILLAUME III LE GRAND, duc d'Aquitaine, 990—1029. | PHILIPPE-LE-LONG, 1314—1316. |
| GUILLAUME IV LE GRAS, duc d'Aquitaine, 1029—1038. | JEAN DE FRANCE, 1357—1360. |
| EUDES ou ODON, duc d'Aquitaine, 1038—1039. | Le même, duc de Berry, 1369—1416. |

PÉRIODE CARLOVINGIENNE.

Les monnaies qui vont suivre paraîtront étrangères à mon sujet. Il est pourtant utile de les connaître, afin d'avoir l'origine et la filiation des types qui furent successivement employés par les comtes de Poitou.

2338. ✠ HLVDVVICVS IMP AVG. Tête de profil aurée, à droite. R. ✠ METALLVM. Dans le champ, deux marteaux et deux coins de monnaies.

AR. Denier : 1,71.

Cab. de France ; coll. Rondier, B. Fillon, Lecointre, &c. — Pl. LII, n° 7.

2339. ✠ HLVDVVICVS I H. Croix. R. Mêmes légende et type.

AR. Obole : 0,87.

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LII, n° 8.

2340. ✠ H LVDOVVICVS IMP. Croix. R. ✠ METALLVM en légende circulaire. Croix.

AR. Denier : 1,79.

Cab. de France ; coll. Rondier et B. Fillon.

2341. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LII, n° 9.

2342. ✠ HLVDVICVS. Croix. R. Mêmes légende et type.

AR. Obole : 0,87.

Coll. Rondier.

2343. ✠ HLVDXXICVS IMP. Croix. R. METALLVM en deux lignes, dans le champ.

AR. Denier : 1,63.

Cab. de France ; coll. Rondier, B. Fillon, Lecointre, &c. — Pl. LII, n° 10.

2344. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Coll. Dassy.

2345. LVDOVVIC en deux lignes, dans le champ. R. ✠ METALLVH. Croix.

AR. Obole : 0,92.

On a, pendant longtemps, attribué ce denier à Louis III. On l'a restitué à Louis-le-Débonnaire. M. Fillon a publié (*Lettres*, pl. 10, n° 23) une variété qui m'a appartenu, sur laquelle on trouve trois besants placés entre les deux lignes du mot LVDOVVIC. Son style démontre qu'elle a été frappée bien postérieurement au règne de Louis-le-Débonnaire. Mon collègue pense qu'elle n'a pas été fabriquée en Poitou.

2346. ✕ **CARLVS REX FR.** Croix. ⚡. **METALLVM** en deux lignes, dans le champ.
BILL. Denier : 1,36. (LECOINTRE-DUPONT, pl. 3, n° 1^{er}.)
Coll. Rondier. — Pl. LII, n° 11.
2347. ✕ ✕ **CARLVS REX FR.** Croix. ⚡. ✕ **METVLLLO.** Monogramme de Charles.
AR. Denier : 1,63. (POEY D'AVANT, n° 545 bis.)
Pl. LII, n° 14.
2348. Variété avec ✕ **METALLO.** Au droit, **CARLVS.**
AR. Denier.
Cab. de France.
2349. **KAROLS** en monogramme occupant tout le champ. ⚡. ✕ **METVLLLO** en légende circulaire.
AR. Obole.
Pl. LII, n° 15.

PEPIN D'AQUITAINE. 843—866.

2350. ✕ **PIPINVS REX EO.** Un point dans l'O. Croix. ⚡. ✕ **PECTAVO.** **PIPINS** en monogramme.
Coll. de l'abbé de Béchillon. — Pl. LII, n° 12.
2351. ✕ **PIPINVS REX EQ.** Croix. ⚡. ✕ **METVLLLO.** Dans le champ, **PIPINS** en monogramme.
AR. Denier : 1,57.
Coll. Rondier et B. Fillon.
2352. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,65.
La Monnaie. — Pl. LII, n° 13.
2353. Variété avec **MET. VLLX.**
AR. Denier : 1,41. (B. FILLON, *Consid.*, pl. 9, n° 9.)
Première moitié du x^e siècle.
2354. Variété avec **METALLVM.**
AR. Denier : 1,71.
Cab. de France.
2355. Variété avec **METVLO.** Monogramme : **PIPINVS.**
AR. Obole : 0,65.
Coll. Dassy.

Toutes les monnaies au nom de Pepin d'Aquitaine ne lui appartiennent pas; il y en a quelques-unes qui ont été frappées postérieurement au règne de ce prince, et qui descendent jusqu'à la série féodale.

CARLOMAN. 880.

2356. ✠ CARLEMANVS RE. Croix. Ɱ. ✠ MEꝰ ✠ LLO. Monogramme de Charles.

AR. Denier : 1,69. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 48, vignette.)

Coll. B. Fillon.

Ce curieux denier faisait partie de la découverte de Bonnevaux et est, jusqu'à présent, resté unique.

PÉRIODE FÉODALE.

2357. ✠ CARLVS REX ER. Croix. Ɱ. ✠ MET ✠ VLLO en légende circulaire. Monogramme carolin.

AR. Denier : 1,57. (POEY D'AVANT, n° 547.)

Pl. LII, n° 16.

2358. ✠ CARLVS REX R. Croix. Ɱ. ✠ MET ✠ VLLO. Monogramme de Charles.

OR. Denier : 1,69. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 29, vignette.)

Coll. Lecointre-Dupont.

2359. Variété avec CARLVZ.

AR. Denier : 1,65.

Coll. Poey d'Avant.

2360. Variété avec CARLVS. Au Ɱ., ✠ MET ✠ VLLO. Même type.

AR. Denier : 1,57. (POEY D'AVANT, n° 548.)

Ainsi que je l'ai déjà dit au commencement de ce chapitre, en parlant des généralités du monnayage poitevin, les comtes de Poitou débutèrent, comme tous les autres possesseurs des grandes provinces, par émettre des espèces copiées sur la monnaie royale. Ils firent d'abord fabriquer des deniers d'un métal assez pur, sur lesquels ils mirent le monogramme carlovingien, en conservant aussi le nom de Charles. Ces monnaies ne diffèrent des espèces royales qu'en ce que la fabrique est moins soignée et le poids un peu plus faible. On y trouve aussi une différence sensible; c'est la présence presque constante d'une croisette qui sépare en deux la légende du revers. Cette observation est due à M. Lecointre-Dupont, qui ne l'avance que dubitamment; elle doit être définitivement adoptée. L'étude des monnaies de cette période, et de celles au même type qui leur ont succédé, prouve, jusqu'à l'évidence, la justesse de l'observation de M. Lecointre-Dupont.

2361. **KROLS** en monogramme, occupant tout le champ; une croisette au 3°. **⋈ METV LLO**. Croix.

AR. Obole : 0,76.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LII, n° 17.

Cette obole me paraît correspondre aux deniers qui précèdent; on y trouve aussi la croisette, mais placée du côté du monogramme. Il y a aussi, à ce que je crois, une remarque essentielle à faire, c'est que ce monogramme est plus complet et a une lettre de plus sur les pièces qui appartiennent à la période carlovingienne. On y lit **KAROLS**, tandis que sur celles qui sont postérieures et doivent être données aux comtes on ne voit plus que **KROLS**. Si l'on veut faire un **V** dans l'**O** losangé du centre, il y aura sur les unes **KROLVS** et sur les autres **KROLS**.

2362. **⋈ PICTAVI CIVIS**. Croix. **⋈ MET X V LLO**. Monogramme carolin.

AR. Denier : 1,79. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 50, vignette.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LII, n° 19.

2363. Variété avec **CIVI**.

AR. Denier. (B. FILLON, *Ibid.*, pag. 55, vignette.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LII, n° 18.

Ces deux curieux deniers, dont on ne connaît que quatre exemplaires, ont été attribués par M. Fillon (*Etudes*, pag. 49) à Rainulfe II, qui fut comte de Poitou de 886 à 893. Mon compatriote se fonde sur plusieurs motifs et particulièrement sur ce que Rainulfe se fit proclamer roi d'Aquitaine en 889, et que l'absence du nom royal lui paraît une preuve d'indépendance que ce prince seul a pu donner à cette époque. La fabrication de ces pièces, leur présence au trésor de Bonnevaux, prouvent suffisamment qu'il faut en effet les placer vers la fin du ix^e siècle. M. Fillon fait aussi remarquer l'étrangeté du fait de l'accouplement du nom de deux villes sur la même monnaie. Selon lui, ce serait le plus ancien exemple de cette réunion. Dans le cours de cet ouvrage, nous en trouverons quelques autres rares exemples.

2364. **⋈ CARLVS REX REX R**. Croix. **⋈ METV V LLO**. Monogramme.

OR. Denier : 1,69. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 39.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LII, n° 20.

Cette pièce, dont il n'existe qu'un exemplaire, peut donner lieu à diverses interprétations. Le champ des conjectures est ouvert; malheureusement on n'a, jusqu'à présent, que des suppositions à émettre. C'est évidemment, par son métal, une pièce exceptionnelle; mais quel a été son usage? A-t-elle servi de pièce de mariage ou était-elle destinée à acquitter quelque redevance féodale? C'est ce que, dans l'état actuel de la science, il n'est pas possible de décider d'une manière certaine. Il faut, dans tous les cas, comme l'a fait M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 39), la ranger dans la

même catégorie que quelques autres pièces de même métal, que l'on suppose avoir eu une destination semblable. Son style et sa fabrique n'ont d'ailleurs rien d'exceptionnel et se rapprochent de ceux de quelques deniers de la découverte de Mourliou, dont je vais bientôt parler.

2365. ✕ CARLVS REX FR. Monogramme carolin. Ɱ. ✕ M³TVLLO. Monogramme carolin.

AR. Denier : 1,84. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 147, vignette.)

Coll. Rondier, à Melle. — Pl. LII, n° 24.

En publiant ce denier (*Etudes*, pag. 147), M. B. Fillon fait observer que c'est une anomalie véritable d'y trouver un double monogramme. Il pense que c'est peut-être une inadvertance de graveur. Ce qui le lui fait supposer, c'est que le travail des deux côtés ne lui paraît pas le même. Il finit par avancer qu'il n'est pas loin de croire que cette pièce n'a pas été fabriquée en Poitou.

2366. ✕ CARLV2 REX F. Croix. Ɱ. ✕ MET ✕ VLLO. Monogramme altéré.

AR. Denier : 1,63. (POEY D'AVANT, n° 549.)

2367. Variété avec REX R.

AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 550.)

2368. ✕ CARLVS REX R. Croix. Ɱ. ✕ MET X VLLO. Même type.

AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 551.)

2369. CARLV2 EX R. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 552.)

2370. ✕ CARLVS Λ ✕ I. Croix. Ɱ. ✕ MET ✕ VLLO en légende rétrograde.

AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 553.)

2371. ✕ PCCARLVS RE. Même type. Ɱ. MET ✕ VLLO. L'S du monogramme est retourné.

AR. Denier : 1,60. (*Ibid.*, n° 554.)

2372. ✕ CARLVS REX F. Croix. Ɱ. MET X VLLO. Même type.

AR. Denier : 1,63. (*Ibid.*, n° 555.)

2373. ✕ CARLVS RE ✕ I P. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier : 1,57. (*Ibid.*, n° 556.)

2374. ✕ CARLV RE ✕ F. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier : 1,55. (*Ibid.*, n° 557.)

2375. ✕ PE CARLVS RE. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier : 1,17. (*Ibid.*, n° 558.)

2376. ✠ CVLV2 RE ✠ F. Croix. Ɱ. ✠ MET ✠ VLLO. Monogramme renversé ;
S retourné.
AR. Denier : 1,49. (*Ibid.*, n° 559.)
2377. ✠ CVLV2 E ✠ F. Croix. Ɱ. Même légende rétrograde. Monogramme et S
droits.
AR. Denier : 1,49. (*Ibid.*, n° 560.)
Pl. LII, n° 22.
2378. ✠ CVLV2 REX F. Croix. Ɱ. ✠ MT ✠ VLLO. Monogramme renversé ;
S retourné.
AR. Denier : 1,36. (*Ibid.*, n° 561.)
2379. Variété avec CVLV2 EX F.
AR. Denier : 1,36. (*Ibid.*, n° 562.)
2380. ✠ CARLV2 RE ✠ L. Croix. Ɱ. ✠ MET X VLLO. Monogramme et S droits.
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 563.)
2381. ✠ CARLV2 REX P. Mêmes type et Ɱ.
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 564.)
2382. CVRLV2 REX R. Mêmes type et Ɱ.
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 565.)
Pl. LII, n° 23.
2383. ✠ CARLV2 REX FR. Mêmes type et Ɱ.
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 566.)
2384. Mêmes légendes. Monogramme renversé.
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 567.)
2385. ✠ CALV2 RE ✠ R. Croix. Ɱ. Même légende. Monogramme droit.
AR. Denier : 1,46. (*Ibid.*, n° 568.)
2386. ✠ CARLV2 RE ✠ F. Mêmes type et Ɱ.
AR. Denier : 1,36. (*Ibid.*, n° 569.)
2387. CARLV2 RE ✠. Mêmes type et Ɱ.
AR. Denier : 1,36. (*Ibid.*, n° 570.)
2388. Variété : ✠ CVRLV2 EX I. Ɱ. ✠ MET X VTTQ en légende rétrograde.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2389. Variété : CVLL2 E ✠ E. Même Ɱ.
AR. Denier.
Coll. Rondier.

2390. X CVRLLQ E X I. R. X MET X VLLO en légende rétrograde.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2391. Variété avec X CARLVS RE X R.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2392. Variété : X CARLVS REX R.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2393. Variété au R. X MET X VLLO.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2394. Variété : X CALVS RE X R.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2395. Variété avec X CARLV2 REX.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2396. Variété avec X CARLVS REX F.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2397. Variété : X CARLVS RE X L.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2398. Variété avec X CARLVS RE X F.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2399. Variété avec X CARLVS REX FR.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2400. CARLVS RE X RE. Croix. R. X MET X VLLO. Monogramme.
AR. Denier.
Coll. Rondier.

2401. Mêmes légendes et types.

Bas argent. Denier : 4,30.

Coll. Rondier.

Cette longue nomenclature de variétés indique de bien nombreuses émissions et prouve combien, à la fin du ix^e siècle et au commencement du x^e, le monnayage poitevin fut étendu. Il faudrait peut-être en tirer la conséquence que ces deniers n'ont pas tous été ouvrés dans le même atelier ; mais ce n'est pas admissible, puisque leur style et leur fabrique sont tout à fait identiques. Trouvés en abondance dans le trésor de Cuerdale et dans celui de Mouriéu, en Angoumois, leur présence dans le premier de ces dépôts suffit pour leur donner une date certaine.

2402. KROLS en monogramme occupant le champ ; une croisette au 1^{er}. R. ✠ ME X VLLO. Croix.

AR. Obole : 0,71. (POEY D'AVANT, n° 570 bis.)

Pl. LIII, n° 1^{er}.

2403. Mêmes légendes et types ; la croisette du droit en sautoir au 3^e.

AR. Obole : 0,80.

Coll. Poey d'Avant.

2404. Mêmes légendes et types ; la croisette en sautoir au 4^e.

AR. Obole : 0,75. (Découverte de Cuerdale.)

Coll. Poey d'Avant.

Il n'y a qu'à jeter les yeux sur le dessin de ces oboles pour voir qu'elles correspondent aux deniers ci-dessus ; leur style et particulièrement l'écrasement des lettres de la légende le prouvent jusqu'à l'évidence. Ces oboles étaient autrefois assez rares. La découverte de Cuerdale ne paraît pas en avoir produit. Il n'en est pas de même de celle de Mouriéu, qui en renfermait un certain nombre ; enfin, une grande quantité a été trouvée à Bonnevaux.

2405. ✠ CARLVS RE X FR. Croix. R. ✠ METVLL. Monogramme.

BILL. Denier. (*Revue*, 1845, pl. 18, n° 10.)

Pl. LIII, n° 2.

Peut-être, ainsi que l'a fait observer M. B. Fillon, la croisette de la légende remplace-t-elle le dernier O du nom de la ville, en affectant la forme cruciforme.

2406. ✠ CARLVS REX FR. Croix. R. ✠ OMETVLL. Monogramme carolin.

BILL. Denier : 15,1/2. (*Revue*, 1845, pl. 18, n° 11.)

Coll. A. de Chasteigner. — Pl. LIII, n° 3.

Il y a lieu à rapprocher ce denier de ceux de la découverte de Cuerdale.

2407. ✠ CARLVS REX FR. Croix. Ɱ. ✠ ME — ✠ VLLO. Monogramme carolin.

AR. Obole. (Découverte de Cuerdale, pl. 5, n° 66.)

Pl. LIII, n° 4.

Cette curieuse obole faisait partie du trésor de Cuerdale, et n'a été trouvée que là. J'ignore si le dépôt en contenait plusieurs.

2408. ✠ CARLVS RE ✠ FR. Croix très pattée. Ɱ. ✠ MET ✠ VLLO. Monogramme carolin un peu dégénéré.

AR. Denier. (Découverte de Cuerdale, pl. 5, n° 64.)

2409. Variété avec ✠ MET ✠ VLLO.

Bas billon. Denier : 1,30.

Coll. Rondier.

2410. Variété : ✠ CARLVS RE ✠ R.

BILL. Denier : 1,30.

Coll. Rondier.

2411. Variété avec METVLLTO.

BILL. Denier.

Coll. Pouvreau, à l'Absie. — Pl. LIII, n° 5.

Ces deniers, à la croix pattée, sont contemporains des dernières pièces que j'ai décrites, puisque l'un d'eux a été trouvé à Cuerdale. Ce type a été exceptionnel et a eu peu de durée; aussi ces deniers sont-ils fort rares.

2412. ✠ CARLVS REX R. Croix. Ɱ. METVLLLO. Monogramme; à droite et en haut, un croissant.

BILL. Denier : 1,18. (LECOINTRE-DUPONT, pl. 2, n° 12.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LIII, n° 6.

M. Lecointre-Dupont, en faisant connaître ce denier, dit qu'il a tous les caractères d'une monnaie du XIII^e siècle, et pense qu'il pourrait bien être d'une fabrique moderne. Je ne partage pas ses doutes, et je crois que cette pièce est parfaitement authentique. Dès lors il y a lieu à la reporter dans la première moitié du X^e siècle. Sa fabrique négligée et son faible poids offrent, il est vrai, une anomalie qu'il est difficile d'expliquer.

2413. ✠ CARLVS REX. Croix. Ɱ. METALO en deux lignes, dans le champ.

AR. Denier : 1,52.

Cab. de France, coll. Rondier.

2414. Variété avec CARLV2 REX.

AR. Denier : 1,52. (POEY D'AVANT, n° 571.)

2415. Variété : ✠ CARLVS RE ✠.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2416. Variété : ✠ CARLVS REX.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2417. ✠ Variété : CARLVZ RE X F.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2418. Variété : ✠ CARLVS RE X F.
AR. Denier.
Coll. Rondier. — Pl. LIII, n° 7.
2419. Variété : ✠ CVRLVS RE ✠ F.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2420. Variété : ✠ CARLVS REX R.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2421. Variété : ✠ CARLVS RE ✠ E.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2422. Variété : ✠ CARLVZ RE F ✠.
AR. Denier.
Coll. Rondier.
2423. Variété avec RER ✠.
AR. Denier.
Coll. Rondier.

Nous voici arrivés à un changement radical de type. La légende du revers devient bilinéaire, sans que l'on puisse se rendre compte de cette conversion. Ce nouveau type durera pourtant non-seulement pendant toute la fin du monnayage anonyme, mais encore jusqu'au règne d'Alphonse. On verra bientôt que pendant ce long espace il fut introduit un type presque analogue, sauf la position du revers, et en quelque sorte parallèle au premier.

Les deniers ci-dessus proviennent tous d'une découverte faite à Javarzay; leur métal est à assez bon titre. Ils sont faciles à distinguer de ceux qui vont suivre, par la saillie et plus encore par la largeur des lettres des légendes. On doit placer leur

émission au commencement de la seconde moitié du x^e siècle ; ils tiennent par conséquent la tête du nouveau type.

2424. ✠ CARLVZ REX R. Un point dans le C. R̄. Même type.

BILL. Denier : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 573.)

Pl. LIII, n° 8.

2425. Variété, sans point dans le C.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

2426. ✠ CARLVS R ✠ E. R̄. Même type.

BILL. Denier : 24,00.

Coll. Rondier.

2427. Mêmes légendes et types. Au R̄., un point au-dessus et au-dessous de la légende.

AR. Denier : 1,52. (*Ibid.*, n° 574.)

Coll. B. Fillon.

Ces pièces appartiennent à la fin du x^e siècle. Le dernier denier, ainsi que j'en ai fait la remarque dans ma *Description*, est en argent presque fin et à fleur de coin. La netteté des caractères de ses légendes, leur haut relief, le soin que l'artiste a apporté à la confection du grenetis, en font une monnaie d'une beauté exceptionnelle. C'est peut-être une pièce d'essai.

2428. ✠ CARLVZ REX R. Croix. R̄. Même légende, entre deux points.

AR. Denier : 1,36. (POEY D'AVANT, n° 576 ; LECOINTRE-DUPONT, pl. 3, n° 3.)

Pl. LIII, n° 9.

2429. Variété avec CARLVS RE ✠ R.

BILL. Denier.

Pl. LIII, n° 10.

2430. ✠ CARLVS REX R. Mêmes type et R̄., sans les points.

Bas billon. Denier : 1,30. (*Ibid.*, n° 577.)

2431. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,62. (*Ibid.*, n° 579 bis.)

2432. ✠ CARLVS RE ✠ O. Croix. R̄. Même légende ; un point au-dessus, au-dessous et au milieu.

BILL. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 580.)

2433. Variété avec CARLVZ.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

2434. ✠ CARLV2 RE ✠ O. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier.
Cab. de France.
2435. ✠ CARLV2 RE ✠ R. Croix. ñ. Même légende ; un point au-dessus.
BILL. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 581.)
2436. Mêmes légendes et types. Le point du ñ. est entre les deux lignes.
BILL. Obole : 0,60. (*Ibid.*, n° 582.)
2437. ✠ CARLV2 REX F. Mêmes type et ñ.
BILL. Obole : 0,60. (*Ibid.*, n° 583.)
2438. ✠ CARLV2 REX R. Mêmes type et ñ. ; le point est au-dessous.
BILL. Obole : 0,60. (*Ibid.*, n° 584.)
2439. Mêmes légendes. Le point est au-dessus.
BILL. Obole : 0,60. (*Ibid.*, n° 584 bis.)
2440. ✠ CARLV2 REX en légende rétrograde. ñ. METVLO en deux lignes.
BILL. Obole.
Coll. Bonsergent.
2441. ✠ CARLV2 RE ✠ R. Croix. ñ. METALO entre deux croisettes.
BILL. Denier.
Cab. de France.

Ces monnaies doivent être placées au commencement du XI^e siècle.

2442. ✠ CARV2 REX R. ñ. METALO entre deux croisettes.
BILL. Denier : 1,41.
Coll. Rondier. — Pl. LIII, n° 11.
2443. ✠ CARV2 REOR. Croix. ñ. Même type.
BILL. Denier.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. LIII, n° 12.
2444. ✠ OCOARV2 RE. Croix. ñ. Même légende, entre deux croisettes.
BILL. Denier. (LECOINTRE-DUPONT, pl. 3, n° 5.)
Pl. LIII, n° 13.

Ces deniers, d'un assez bon travail, appartiennent au milieu du XI^e siècle. Les pièces à ce type sont assez rares.

2445. ✠ O•ARLV2 REX R. Croix. ñ. Même légende, sans croisettes.
BILL. Obole.
Cab. de France.

Cette obole, quoique ne portant pas de croisettes, me paraît contemporaine des deniers ci-dessus.

2446. **CARLAS** en deux lignes. R. **METVLO**. Croix.
BILL. Obole.
Cab. de France, coll. B. Fillon. — Pl. LIII, n° 14.
Milieu du x^e siècle.
2447. **CARLAS** en deux lignes; un coin placé entre elles. R. ✠ **METVLO**. Croix.
BILL. Obole.
Coll. B. Fillon. — Pl. LIII, n° 15.
Fin du x^e siècle.
2448. Mêmes légendes et types, avec **CARLAS**.
BILL. Obole : 0,68. (POEY D'AVANT, n° 602.)
Pl. LIII, n° 16.
Commencement du xi^e siècle.
2449. **C·ARL ✠ AS** en deux lignes, dans le champ, sans le coin. R. ✠ **METVLLLO**
en légende circulaire. Croix.
BILL. Obole. (LECOINTRE-DUPONT, *Additions*.)
Coll. Bonsergent et Rondier. — Pl. LIII, n° 17.
Première moitié du xi^e siècle.
2450. Variété, sans l'annelet et avec le coin; une croisette entre l'Λ et l'R.
BILL. Obole : 0,81. (B. FILLON, *Considérations*, pl. 4, n° 10.)
Coll. Pinchaud, à Poitiers, et Rondier, à Melle. — Pl. LIII, n° 18.
Milieu du xi^e siècle.
2451. Mêmes légende et type, sans le coin; une croisette au-dessus de l'R. R. ✠
METVLO. Croix.
Poids : 0,60. (*Revue num.*, 1845, pl. 18, n° 12.)
Coll. Bonsergent. — Pl. LIII, n° 19.
Milieu du xi^e siècle.
2452. **CARL ✠ AS** en deux lignes. R. **ΛEΛVLO** en légende rétrograde.
BILL. Obole.
Coll. Pinchaud et B. Fillon.
Milieu du xi^e siècle.
2453. **CARL ✠ AS** en deux lignes. R. ✠ **MEOVLO** en légende circulaire. Croix.
Poids : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 604, et pl. 7, n° 8.)
Coll. Rondier. — Pl. LIII, n° 20.
Commencement de la première moitié du xi^e siècle.

2454. Variété avec **CA . RL ✕ AS.**

BILL. Obole.

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LIII, n° 21.

Seconde moitié du XI^e siècle.

2455. Variété avec **CARL ✕ AS.** Un point entre les deux lignes.

BILL. Obole.

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LIII, n° 22.

Fin du XI^e siècle.

2456. Variété avec **ϣΛC 2Λγ** en deux lignes.

BILL. Obole.

Coll. Pinchaud.

Les onze oboles qui précèdent appartiennent au monnayage parallèle ou simultané dont j'ai déjà dit un mot. Leur fabrique démontre, en effet, d'une manière irrécusable, que ce type a été employé pendant un siècle et demi. D'autres découvertes pourront peut-être allonger encore cette période. Il est curieux de voir ces pièces circuler simultanément avec les deniers décrits ci-dessus. Leur type est aussi fort remarquable, en ce que, sans abandonner la légende bilinéaire, on l'a changée de place et transportée du revers au droit.

Quoique les variétés de ces oboles soient nombreuses, ce qui accuse un renouvellement fréquent d'émissions, les pièces à ce type sont toutes assez rares; il faut en tirer la conséquence que chaque émission n'a pas été très prolongée, ou que, par quelque motif que nous ignorons, ces oboles ont été retirées de la circulation.

2457. ✕ **CARLV2 REX R.** Croix. R̄. **MEṬALO** en deux lignes. Lettres grèles.

BILL. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 575; LECOINTRE-DUPONT, pl. 3, n° 6.)

Pl. LIV, n° 1^{er}.

2458. Variété : l'S a la forme de deux croissants; l'X a les quatre branches à pointes.

BILL. Denier.

Coll. Rondier. — Pl. LIV, n° 2.

2459. ✕ **CARLV∞ REX R.** Croix. R̄. **MEṬALO** en deux lignes.

BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 594.)

2460. Variété avec ✕ **C . ARLV∞ REX R.**

BILL. Denier : 0,97. (LECOINTRE-DUPONT, pl. 4, n° 10.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LIV, n° 3.

2461. ✕ **CARLVS REX E.** Mêmes type et R̄.

AR. Denier. (CONB., *Catal.*, n° 410.)

Cab. de France.

2462. Variété avec **REX I**. Au $\text{\textcircled{R}}$, un point sur l'**E**.
AR. Denier. (*Ibid.*, n° 411.)
Pl. LIV, n° 4.
2463. Variété avec **REX O**.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 412.)
2464. ✕ **CARLVZ REX I**. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.
BILL. Denier.
Cab. de France.
2465. Variété avec **REX F**. Même type. Au $\text{\textcircled{R}}$, un point au-dessous de la légende.
BILL. Denier.
Cab. de France.
2466. Variété avec **RX E**. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.
BILL. Denier.
Cab. de France.
2467. Variété : **CARLVZ R ✕ E**.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2468. ✕ **CARLVZ REX R**. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.
BILL. Denier : 1,17.
Coll. de Lavergnée.
2469. ✕ **CARLVZ REX R**. Croix. $\text{\textcircled{R}}$. **ETALO** en deux lignes.
BILL. Denier : 1,13.
Coll. de Lavergnée.
2470. ✕ **CAR ... ✕ FR**. Croix. $\text{\textcircled{R}}$. **ETALO** en deux lignes.
BILL. Denier : 0,98.
Coll. de Lavergnée.
2471. ✕ **CARLVZ REX R**. L'S a la forme de deux croissants. $\text{\textcircled{R}}$. **ETALO** en deux lignes.
BILL. Denier : 1,14.
Coll. Rondier et de Lavergnée.
2472. ✕ **CARLVZ REX R**. L'S en forme de deux croissants. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.
BILL. Denier : 1,03.
Coll. de Lavergnée.
2473. Variété avec **CARIVZ**.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.

2474. ✠ **CARVZ REX R.** Mêmes type et ð.

BILL. Denier : 1,10.

Coll. de Lavergnée.

2475. ✠ **CARLVZ REX R.** Croix. ð. **ME — ALO** en deux lignes.

BILL. Denier : 1,14.

Coll. de Lavergnée.

2476. Variété : ✠ **CARLVZ REX R.** L'S a la forme d'un O avec un point au milieu.

ð. **MEALO**; un point sur l'L.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

2477. Variété : ✠ **CARLVZ REX R**; un point dans l'A.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

L'émission de ces deniers appartient à la fin du XI^e siècle, et s'est continuée jusqu'au commencement du XII^e. Leurs variétés, comme on vient de le voir, sont fort nombreuses; aussi sont-ce les monnaies de cette période que l'on rencontre le plus communément en Poitou. Il est rare que les dépôts n'en contiennent pas quelques-unes, et plusieurs trouvailles considérables en ont été faites. Ces deniers sont facilement reconnaissables entre tous, par leur flan élargi et très mince, par leurs caractères peu saillants et grêles; leur métal est aussi souvent très mauvais. Quand ils ont un peu circulé, ils prennent un aspect rougeâtre.

Au sujet de cette série je dois faire ici une observation, parce que c'est chez elle que l'on voit se reproduire, le plus souvent, le changement de lettre à la fin de la légende de l'avvers. On a émis diverses opinions à ce sujet; la mienne est qu'il ne faut attacher aucune signification à cette lettre, hors d'œuvre en quelque sorte, et qui, quoique variée, doit toujours exprimer la même chose. Les deux lettres **FR**, provenant des légendes carlovingiennes, ont d'abord été reproduites; puis on a mis la lettre **R** seule; enfin sont venues les lettres **F, I, O, &c.** Ce sont des dégénérescences sans signification aucune ou bien des différents monétaires.

2478. ✠ **CARLVZ REX P.** Croix. ð. Même légende; une croisette au-dessous.

BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 585.)

Fin du XI^e siècle.

2479. Variété avec ✠ **CARLVZ REX R.**

BILL. Obole. (LECOINTRE-DUPONT, pl. 3, n° 4.)

Coll. Lecoindre-Dupont. — Pl. LIV, n° 5.

Fin du XI^e siècle.

2480. ✠ C . Λ . RLVS REX R. Croix. Ṛ. Même type.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 586.)
Pl. LIV, n° 6.
Commencement du XII^e siècle.
2481. Variété : ✠ C . Λ . RLVS REX. Un point dans l'V.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
Commencement du XII^e siècle.
2482. Variété : ✠ CA . RLVS REX.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2483. ✠ CARL . S REX. Ṛ. Même type.
BILL. Obole.
Coll. Bonsergent.
2484. ✠ CARLVS REX. Croix. Ṛ. META . LO en deux lignes ; au-dessous , une croisette.
BILL. Obole.
Coll. Bonsergent.
Seconde moitié du XII^e siècle.
2485. ✠ CARLV2 REX P. Croix. Ṛ. METALO en deux lignes ; un point au milieu ; au-dessous , une croisette.
BILL. Obole.
Coll. Poey d'Avant.
2486. CARLV2 REX I. Mêmes type et Ṛ.
BILL. Obole.
Coll. Poey d'Avant.
2487. ✠ CARLVS REX R. Mêmes type et Ṛ.
BILL. Obole.
Coll. Poey d'Avant.
2488. Variété avec REX P.
BILL. Obole.
Coll. Poey d'Avant.
2489. ✠ CARLV2 REX R. Un point au centre de l'Λ. Croix. Ṛ. METALO , sans point.
BILL. Obole.
Coll. Poey d'Avant.

2490. ✠ C . Λ . RLVS REX I. Mêmes type et ñ.
BILL. Obole : 0,43. (POEY D'AVANT, n° 587.)
2491. ✠ CARLVS REX I. Mêmes type et ñ.; un point au centre.
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 588.)
Milieu du XII^e siècle.
2492. ✠ CARLVS REX. Croix. ñ. Même légende, sans point.
BILL. Obole : 0,45. (*Ibid.*, n° 589.)
Pl. LIV, n° 7.
Seconde moitié du XII^e siècle.
2493. ✠ C . Λ . RLVS REX. Mêmes type et ñ.
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 590.)
Pl. LIV, n° 8.
Seconde moitié du XII^e siècle.
2494. Mêmes légendes et types; un point entre les deux légendes du ñ.
BILL. Obole : 0,43. (*Ibid.*, n° 591.)
Seconde moitié du XII^e siècle.
2495. Mêmes légende et type. ñ. METALO en deux lignes; croisette au-dessus.
BILL. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 593.)
Fin du XII^e siècle.
2496. ✠ CARLVS REX. Mêmes type et ñ.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 593, et pl. 7, n° 6.)
Fin du XII^e siècle.
- La fabrication de ces oboles a eu la même étendue que celle des deniers qui précèdent; elles correspondent même avec quelques-uns de ceux qui vont suivre. Il y a cependant lieu de faire remarquer que, malgré cette correspondance évidente, le type n'est pas tout à fait le même. Jusqu'à présent, nous n'avons pas trouvé de deniers au type de la croisette seule, et il paraît peu probable qu'on en découvre jamais.
2497. ✠ CARLVS REX I. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 595.)
2498. ✠ CARLVS REX R. Croix. ñ. MET . ALO en deux lignes.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 596.)
2499. ✠ CARLVS REX R. Croix. ñ. METΛ . LO en deux lignes.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 597.)

2500. ✠ . C . A R V S R E X R. Mêmes type et ñ.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 600.)

2501. Variété avec **METALO**.

BILL. Denier : 0,88. (*Ibid.*, n° 598.)

2502. Variété : ✠ C . A R L V S R E X R.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

2503. Variété : ✠ C A . R L . V S R E X R.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

Ces deniers sont tous de la fin du XII^e siècle.

RICHARD CŒUR-DE-LION. 1169—1196.

2504. ✠ C A R L V S R E X R. Croix. ñ. **METALO** en deux lignes.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 603, et pl. 7, n° 9.)

Pl. LIV, n° 15.

Il est, à mes yeux, incontestable que Richard a commencé par faire frapper des monnaies au type ordinaire de Melle. C'est aussi l'opinion de M. Lecointre-Dupont. Ainsi que je l'ai avancé dans ma *Description*, il suffit de comparer quelques-uns des deniers au type de **METALO** avec les deniers portant le nom de Richard, pour voir l'identité du style. Ce sont ceux où la lettre S est couchée, ainsi qu'on la trouve souvent ainsi sur les pièces du prince anglais.

Le changement de type a eu lieu en 1189, puisque c'est à cette époque que Richard devint roi d'Angleterre et qu'il prend le titre de roi sur ses nouvelles monnaies.

2505. ✠ R I C A R D V S R E X. Croix. ñ. **PIC T A V I E N S I S** en trois lignes, dans le champ.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 604.)

Pl. LIV, n° 16.

2506. Variété avec **R I C A R D V S R E X**.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 605.)

2507. Mêmes légende et type. ñ. **P I C T A V I E N S I S** en trois lignes, la 3^e en boustrophédon ; un point sur le premier I.

Bas billon. Denier. (LECOINTRE-DUPONT, pag. 99, vignette.)

Pl. LIV, n° 17.

2508. Variété avec **R I C A R D V S R E I**.

BILL. Denier. (POEY D'AVANT, n° 606.)

2509. **RICARDVS REX.** Croix. \mathfrak{R} . **PICTAVIENSIS.** Astérisques.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 607.)
2510. \times **RICARDVS REX.** Mêmes type et \mathfrak{R} .
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 608.)
2511. Variété : **PICTAVIENSIS**; le dernier S plus grand que l'autre.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2512. Variété : **PICTAVIENSIS**; les deux S plus grands que les autres lettres.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2513. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2514. \times **RICARDVS REP.**
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2515. **RICARDVS RE.** \mathfrak{R} . **PICTAVIENSIS.**
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2516. **RICARDVS REP.** \mathfrak{R} . **PICTAVIENSIS.**
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2517. \times **RICARDVS REP.** \mathfrak{R} . **PICTAVIENSIS**; un point sur le premier I du \mathfrak{R} .
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2518. \times **RICARDVS REX.** \mathfrak{R} . **PICTAVIENSIS**; même point.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2519. \times **RICARDVS REP.** \mathfrak{R} . **PICTAVIENSIS**; même point.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2520. Mêmes légendes, avec **RICARDVS REI.**
BILL. Denier.
Coll. Rondier.

2521. Variété avec RII.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2522. ✕ RICARDV2 REP. ñ. PICTAVIENSIS ; un anneau sur le premier I.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2523. RICARDVS RII. ñ. PICTAVIENSIS ; même anneau.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2524. ✕ RICARDV2 RE. ñ. PICTAVIENSIS ; même anneau.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2525. Mêmes légende et type. ñ. PICTAVIENSIS en trois lignes ; un point sous le dernier I.
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, n° 609.)
2526. ✕ RICARDV2 REX. Mêmes type et ñ. ; un point sur le premier I.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 510.)
2527. ✕ RICARDV2 REP. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 611.)
2528. ✕ RICARDV2 REX. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 612.)
2529. ✕ RICARDV2 REI. ñ. PICTAVIENSIS ; un point sur le premier I.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 613.)
2530. Variété avec RICARDV2 REX.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 614.)
2531. Mêmes légende et type. ñ. PICTAVIENSIS ; un point sur le premier I.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 615.)
2532. ✕ RICARDV2 REP. Croix. ñ. PICTAVIENSIS ; même point.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 616.)
2533. ✕ RICARDV2 REX. Croix. ñ. PICTAVIENSIS.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 617.)
2534. Mêmes légende et type. ñ. PICTAVIENSIS.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 618.)

2535. ✠ RICARDVS REX. Croix. ⚡. PICTAVIEN . SIS; un point sur le premier I.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 619.)
2536. ✠ RICARDV^s REX. Croix cantonnée d'un anneau au 3°. ⚡. PICTAVIEN-
SIS en trois lignes.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 620.)
Pl. LIV, n° 18.
2537. Variété avec RICARDVS.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2538. Variété avec RICARDVS REP.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2539. Variété : RICARDV^s REI.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2540. ✠ RICARDV^s REX. Même ⚡. Croix cantonnée d'un anneau au 1^{er}.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2541. ✠ RICARDVS REP. ⚡. PICTAVIENSIS; un point sous l'avant-dernier S.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2542. Variété : ✠ RICARDVS REX.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2543. ✠ RICARDV^s REX. ⚡. Mêmes légende et type.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2544. Mêmes légendes et types.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2545. Variété avec RICARDVS REP.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2546. RICARDV^s REX. Croix cantonnée d'un anneau au 3°. ⚡. PICTAVIEN-
SIS en trois lignes.
BILL. Obole. (POEY D'AVANT, n° 630.)
Pl. LIV, n° 19.

2547. ✠ RICARDVS REX. Croix. L'annelet est au 4^e canton. Ɱ. Même type.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 621.)
2548. Variété avec RICARDV^o REX.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
549. Variété : sous la légende du Ɱ., un coin avec la pointe à gauche.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. Poey d'Avant.
2550. ✠ RICARDV2 REX. Croix cantonnée d'un annelet au 3^e. Ɱ. Même légende.
Coin avec la pointe à droite.
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, n° 623, et pl. 7, n° 2.)
Pl. LIV, n° 20.
2551. Variété : RICARDV^o. La croix est cantonnée au 1^{er}.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2552. Variété avec RICARDV^o. Croix cantonnée au 3^e.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2553. ✠ RICARDV^o REP. Croix simple. Ɱ. PICTAVIENSIS ; au-dessous, coin
avec la pointe à droite.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2554. Mêmes légendes et types.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2555. ✠ RICARDVS REX. Ɱ. PICTAVIENSIS ; un point sous le dernier I.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.
2556. ✠ RICA . RDV^o REX. Ɱ. PICTAVIENSIS.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2557. ✠ RICARDV2 REX. Ɱ. PICTAVIESISN.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.

2558. ✠ RICARDV ω REX. Croix simple. \mathfrak{R} . PICTAVIENSIS; un clou ou plutôt un coin placé sous la légende et ayant la pointe à droite.
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, n° 622, et pl. 7, n° 10.)
Pl. LIV, n° 21.
2559. ✠ RICARDV ω REX. Croix. \mathfrak{R} . PICTAVIENSIS; un point sur le dernier I.
Bas billon. Denier. (*Ibid.*, n° 624.)
2560. ✠ RICARDVS REX. Croix. \mathfrak{R} . Même légende; un point sur l'A.
Bas billon. Denier. (*Ibid.*, n° 625.)
2561. ✠ RICARDV ω REX. Croix. \mathfrak{R} . PICTAVIEESIS; un point sur l'A.
Bas billon. Denier.
Coll. Bonsergent.
2562. ✠ RICARDVS REX. Croix. \mathfrak{R} . PICTAVIENSIS en trois lignes.
BILL. Obole. (POEY D'AVANT, n° 626.)
2563. Variété avec RICARDV ω . Au \mathfrak{R} ., un point sur le premier I.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 527.)
2564. Variété avec REP.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 628.)
2565. Variété avec REX. Sous la légende du \mathfrak{R} ., un coin avec la pointe à droite.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 629, et pl. 8, n° 12.)
Pl. LIV, n° 22.
2566. Variété : le coin a la pointe à gauche.
BILL. Obole.
Coll. Pinchaud, à Poitiers. — Pl. LIV, n° 23.
2567. Variété avec RICARDV ω REP.
BILL. Denier.
Coll. Rondier.
2568. Variété avec RICARDV ω REI.
BILL. Obole.
Coll. Rondier.

J'ai dit tout à l'heure que ce monnayage n'avait pu commencer qu'en 1189; or, comme Richard fut tué devant Chalus, en Limousin, le 6 avril 1199, on voit d'un coup d'œil qu'il a fallu à ses ateliers une extrême activité pour émettre une aussi grande variété de monnaies. L'étonnement augmentera encore, en apprenant que dans ma nomenclature j'ai mis de côté les simples variétés de coin et qu'elles sont presques innom-

brables. Partant de ce point, il est impossible d'admettre que toutes ces monnaies aient été fabriquées au château de Montreuil-Bonnin, comme on le croit communément. Ce dut être l'atelier principal de Richard; mais il en eut d'autres. Il faut aussi mettre en ligne de compte qu'Eléonore, en reprenant possession du Poitou, après la mort de Richard, et que son fils Jean-Sans-Terre, en devenant roi, durent continuer ce monnayage. Je partage, à ce sujet, l'opinion de M. Lecoindre-Dupont.

Il est difficile d'expliquer pourquoi, avec une telle abondance d'émissions, les deniers de Richard ont été assez rares pendant une longue période. Des dépôts considérables ayant été découverts depuis quelques années, cette rareté a complètement cessé d'exister. Quant aux oboles, elles étaient, il y a vingt ans, presque introuvables. et l'on n'en connaissait qu'une seule variété, celle avec un anneau dans le 3^e canton de la croix. Sans être devenues aussi communes que les deniers, chaque amateur peut maintenant en enrichir facilement sa collection.

2569. ✠ **CARLV^s REX R** Croix. Ⓡ. **METALO** en deux lignes; une étoile à huit pointes entre le **T** et l'**O**.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 632.)

Pl. LIV, n° 9.

2570. ✠ **CARLV^s REX**. Croix. Ⓡ. Même légende; étoile à six pointes.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 633, et pl. 7, n° 14.)

Pl. LIV, n° 10.

2571. ✠ **CARLV^s REX R** en légende rétrograde. Ⓡ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 0,85.

Coll. Poey d'Avant.

2572. ✠ **CARLV^s REX R**. Croix. Ⓡ. **METALO** en deux lignes; un croissant au-dessus et un peu à droite de l'**O**.

BILL. Denier : 0,92. (LECOINDRE-DUPONT, pl. 3, n° 2; POEY D'AVANT, n° 631. et pl. 7, n° 13.)

Pl. LIV, n° 11.

2573. Variété : le croissant est plus à droite.

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LIV, n° 12.

2574. Variété : l'**O** est plus bas que les autres lettres

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LIV, n° 13.

2575. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,50.

Coll. F. Parenteau. — Pl. LIV, n° 14.

Dans ma *Description*, j'ai attribué à Jean-Sans-Terre toutes les monnaies au type de METALO avec l'étoile et le croissant. Je suivais en cela l'exemple de M. de Longpérier qui, dans le catalogue Rousseau (n° 360), a donné à ce prince un denier à l'étoile. L'opinion du savant membre de l'Institut n'est malheureusement pas motivée. Quant à moi, je me fondais sur l'existence, constatée par plusieurs titres, de la monnaie poitevine pendant le règne de Jean-Sans-Terre. Je faisais remarquer que les seules espèces signées de ce roi ont été frappées en Irlande, et qu'elles portent l'étoile et le croissant. J'ajoutais enfin la citation d'une note du *Manuel* de M. Akermann, établissant d'une manière formelle que, sous Jean, l'étoile et le croissant étaient appelés la livrée du roi et ne devaient être portés que par les gens de sa maison. Mon attribution paraît avoir été acceptée; du moins, personne n'a réclamé contre mes assertions. Depuis cette époque, rien n'est venu les affermir ni les détruire.

La seule objection sérieuse que l'on puisse faire et que je me suis faite à moi-même; c'est qu'il faut supposer que Jean-Sans-Terre, au lieu de continuer le monnayage de son père et prédécesseur, a repris un type ancien; mais ce type était tellement répandu, il avait joui d'une telle faveur, qu'il ne pouvait pas être oublié. Une raison puissante que Jean a pu et même a dû agir ainsi que je suppose qu'il l'a fait, c'est que Savary de Mauléon, le seul seigneur du Poitou dont nous ayons des monnaies frappées en dehors de l'autorité comtale, a émis des espèces à l'ancien type de METALO, ce dont il se fût certainement abstenu, ainsi que l'a fait remarquer M. Lecointre-Dupont (*Revue*, 1847, pag. 26), si ce type eût tout à fait cessé d'avoir cours. Le contraire est établi par la citation faite par mon docte collègue d'une charte de 1221, portant qu'à cette époque la monnaie poitevine à l'ancien type circulait encore: « On y voit, en effet, *triginta solidos Pictavinorum veterum censuales* donnés à Maillezais pour la fondation d'un anniversaire dans cette abbaye. Enfin, ajoute M. Lecointre-Dupont, et à mon avis c'est un argument d'un grand poids, Jean-Sans-Terre avait intérêt à frapper des monnaies aux anciennés légendes *Carlus rex*, *Metalo*; car ces monnaies étaient plus faibles de poids et d'aloï que celles au nom de Richard, et cependant il pouvait les émettre sur le même pied. »

Je dois consigner encore une dernière observation qui ne me paraît pas devoir être négligée; c'est que sur un denier de Savary de Mauléon, que j'ai publié dans ma *Description* (n° 643) et dont je reparlerai tout à l'heure, on voit figurer le croissant; or, ce denier est à l'ancien type poitevin et émis justement à l'époque où je veux placer les deniers anonymes avec le même signe. Sans nul doute, ce rapprochement est significatif. Peut-être faudrait-il en faire encore un autre avec les espèces des comtes

de la Marche, et particulièrement celles qui portent le nom de l'atelier de Lusignan. Ces pièces ont l'étoile et le croissant, et ces seigneurs devaient justement à Jean-Sans-Terre la concession de leurs droits monétaires.

Je voudrais étendre ces considérations, mais cela m'entraînerait trop loin. D'ailleurs nous aurons bientôt un travail approfondi et complet sur les monnaies du Poitou. M. B. Fillon, qui le prépare, pourra entrer dans des développements qui me sont interdits, sous peine d'allonger démesurément mon ouvrage. Je dirai seulement, en terminant, que Jean-Sans-Terre a monnayé en Poitou, ainsi que cela est établi par des titres nombreux et irrécusables; que sa monnaie ne peut pas avoir complètement disparu, et que s'il n'y a pas entière certitude, du moins toutes les probabilités sont qu'il faut trouver cette monnaie dans celle que je lui attribue.

Dans mon ouvrage précité, j'ai aussi avancé, d'accord avec M. Lecointre-Dupont, que la comtesse Eléonore a dû monnayer en Poitou. Nous sommes dans le même embarras pour la détermination des espèces qui peuvent appartenir à cette princesse.

C'est ici le lieu de faire observer qu'il faut se défier des produits d'une certaine officine fonctionnant à Poitiers, d'où sont sorties, depuis quelque temps, des pièces diverses. A côté d'œuvres bizarres et négligées, qui ne peuvent tromper que des amateurs peu versés dans la science numismatique, il s'en trouve d'autres travaillées avec assez de soin pour inspirer quelque incertitude même à un œil exercé. Un denier de Jean, avec la légende bilinéaire de METALO, est de la dernière catégorie. J'en connais un exemplaire dans la collection de M. Jules Renouvier, à Montpellier. J'avoue que de prime abord j'ai cru à son authenticité; un examen plus approfondi m'a détrompé. J'ai d'ailleurs été parfaitement édifié par des empreintes en plomb sortant du même coin. J'ai vu aussi à Paris, chez M. Charvet, il y a trois ans, une obole de Melle, frappée sur or et imitée avec un soin tout particulier, qui est certainement de la même fabrique.

Les oboles au type du croissant et de l'étoile sont peu communes; celle au croissant est la plus rare de toutes. Les deniers se trouvent un peu moins souvent que ceux qui n'ont pas ces signes.

ALPHONSE. 1241—1271.

2576. ✕ ALFVNSVS COMES. Croix cantonnée d'un lis au 3^e. R. PICTAVIENSIS en trois lignes.

BILL. Denier : 0,92. (LECOINTRE, pl. 4, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 634.)

2577. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Bonsergent.

2578. ✠ ALFVNS' COMES. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 2, et *Ibid.*, n° 635.)
2579. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,54. (*Ibid.*, pag. 118, vignette, et *Ibid.*, n° 635 bis.)
Pl. LV, n° 2.
2580. ✠ ALFVNS' COES. Mêmes type et ñ.
AR. Pied-fort du denier.
Cab. de France. — Pl. LV, n° 1^{er}.
2581. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole.
Coll. Lecointre.
- Alphonse a d'abord continué le type de Richard, à légende bilinéaire. Ce monnayage a eu peu de durée; aussi les produits en sont-ils tous assez rares.
2582. ✠ ALFVNS. COMES. Croix. ñ. PICTAVIENSIS en légende circulaire.
Châtel surmonté d'un lis.
BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 636.)
Pl. LV, n° 3.
2583. ✠ ALFVNSVS. COMES. Croix. ñ. ✠ PICTAVIENTSIS. Même type.
BILL. Denier : 0,95. (*Ibid.*, n° 637; LECOINTRE, pl. 9, n° 6.)
Pl. LV, n° 4.
2584. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, n° 638; LECOINTRE, pag. 120, vignette.)
Pl. LV, n° 5.
2585. ✠ ALFVNSVS. COMES. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier : 0,95. (*Ibid.*, n° 639.)
2586. ✠ ALFVNSVS COES. Croix. ñ. PICTAVIENSIS en légende rétrograde.
BILL. Denier.
Cab. de France.
2587. ✠ VLFVNS COMEΩ. Croix. ñ. ✠ PICTAVIAIΩIΩ. Même type.
BILL. Denier. (LECOINTRE, pag. 120, vignette.)
Pl. LV, n° 6.
2588. ALVNSIS ✠ ES. Croix. ñ. ✠ AVIENSISES. Même type.
BILL. Denier : 0,95. (POEY D'AVANT, n° 640.)

2589. ✠ ALFVNOCVSSES. Croix. R̄. ✠ PICTAVIENTSIS. Même type.

Très bas billon : 0,92. (*Ibid.*, n° 641 ; LECOINTRE, pl. 6, n° 7.)

M. Lecoindre-Dupont place la date de l'émission des monnaies au type tournois à l'année 1249, alors qu'Alphonse, déjà comte de Riom, devenu comte de Toulouse, du chef de sa femme, voulut avoir, dans les trois provinces qu'il possédait, une monnaie uniforme.

Cette imitation de la monnaie royale ayant de graves inconvénients, auxquels des ordonnances de Philippe-Auguste et Louis VIII avaient tâché, mais sans succès, d'obvier, Louis IX, frère d'Alphonse, rendit à son tour, en 1262, un édit dans le même sens, c'est-à-dire pour défendre aux barons des contrefaçons si nuisibles au fisc royal. Confiant dans ses liens de parenté avec le roi, Alphonse n'exécuta point cet édit, et il fallut qu'en 1267 le roi en rendît un nouveau, par lequel il décriait nommément les deniers poitevins et toulousains. Notre comte observa-t-il mieux les prescriptions de ce nouvel édit ? Il est à présumer qu'il chercha encore à les éluder. Il changea néanmoins le type de ses monnaies ; mais les produits à la nouvelle empreinte sont tellement rares, que l'on ne peut pas admettre que, pendant les six ans qu'Alphonse régna encore sur le Poitou, ils aient suffi aux besoins du commerce dans cette riche province.

2590. ✠ ALFONSVS CONES. Croix. R̄. ✠ PICTAVIE ET T̄bOL. Demi-lis et armes de Castille.

BILL. Denier.

Cab. de France et coll. Rousseau. — Pl. LV, n° 7.

2591. ✠ ALFVNVS COMES. Croix. R̄. ✠ PICTAVIENSIS. Même type.

BILL. Obole. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 3, n° 3.)

Pl. LV, n° 11.

2592. ✠ ALFVNVS COMES. Croix. R̄. ✠ PICTAVI' ET T̄bOL. Demi-lis et armes de Castille.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 9, n° 12.)

Pl. LV, n° 8.

2593. ✠ ALFVNVS COMES. Croix. R̄. ✠ PICTAVIE ET ROK (pour T̄bOL). Demi-lis et H.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 92, n° 8.)

Pl. LV, n° 9.

2594. ✠ ALFONSVS COMES. Croix. R̄. ✠ PICTAVIE. ET T̄bOL. Même type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 92, n° 11.)

Pl. LV, n° 10.

Ces cinq dernières pièces sont le résultat des prescriptions de l'édit de 1267. La première a seule été rencontrée en nature et est excessivement rare, puisqu'il n'en existe, à ma connaissance, que deux ou trois exemplaires. Nous ne connaissons les autres que par les dessins de Duby. Nous devons encore aux soins de M. B. Fillon la publication d'une obole au même type, dont l'empreinte a été découverte par lui dans les papiers d'un savant médecin de notre pays. Tôt ou tard ces pièces seront retrouvées. M. Lecointre-Dupont, à l'époque où il écrivait, n'en connaissait aucune.

2595. ✠ IOANNES . DVX. Croix. Ɱ. ✠ PICTAVINENSIS. Châtel surmonté d'un lis.

Bas billon. Denier : 0,79.

Coll. Lefebvre, à Meaux. — Pl. LV, n° 12.

On serait tenté, au premier aspect, de trouver dans ce denier la monnaie si longtemps cherchée de Jean-Sans-Terre. D'autres pourraient y voir le nom de Jean de Berry; il ne faut pas élever si haut ses prétentions. Ce denier, auquel, selon moi, on ne doit attacher aucune importance, rentre tout à fait dans la même catégorie que celui de Bretagne, que j'ai décrit sous le n° 369; c'est aussi le produit d'un monnayage clandestin. Par suite de l'inadvertance d'un faussaire, le nom de Jean (probablement Jean I^{er}, duc de Bretagne) s'est trouvé accolé avec le revers d'un denier d'Alphonse, comte de Poitou. Cette pièce, que j'ai examinée avec beaucoup d'attention, est en très bas billon; son poids est très faible. Il n'y a donc pas lieu, je le répète, à lui chercher une attribution plausible; c'est une curiosité monétaire et rien de plus.

PHILIPPE DE FRANCE. 1311—1316.

2596. ✠ PHILIPPVS COMES'. Croix cantonnée d'un P au 2^e. Ɱ. ✠ PICTAVIENSIS'. Demi-lis et armes de Castille.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 92, n° 10.)

Pl. LV, n° 13.

2597. ✠ PHILIPPVS COMES'. Même type. Ɱ. ✠ PICTAVIENSIS'. Même type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 92, n° 9.)

Pl. LV, n° 14.

Contrairement à la classification de M. Lecointre-Dupont, je place ces pièces en tête du monnayage de Philippe, parce qu'il est évident qu'il dut commencer par émettre des espèces au même type qu'Alphonse. Cette fabrication fut sans doute très éphémère, car aucun des deniers à ce type n'a été trouvé en nature.

2598. ✠ PHS . FILI . REG . FRAC. Croix. ð. COMES . PICTAVIES. Châtel surmonté d'un lis.

BILL. Denier : 0,87. (LECOINTRE-DUPONT, pag. 126, vignette; *Revue num. fr.*, 1838, pl. 4, n° 5; POEY D'AVANT, n° 642.)

Pl. LV, n° 15.

2599. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (LECOINTRE-DUPONT, pag. 126, vignette.)

Pl. LV, n° 16.

Sur ces pièces Philippe reprend le type tournois et met sa qualification de Fils de France. Les deniers à ce type étaient autrefois très rares. La découverte de Saint-Maixent, que j'ai recueillie en entier, en comprenait quarante et un exemplaires. Je n'ai pas connaissance que, depuis, ils aient été trouvés dans d'autres dépôts. Quelques pièces isolées ont seulement surgi par ci par là. L'obole qui vient aussi de Saint-Maixent, et que j'ai cédée à M. Lecoindre-Dupont, est restée unique.

MAULÉON.

Mauléon, maintenant Châtillon-sur-Sèvre, fut autrefois le siège d'une seigneurie importante, possédée, dès le XI^e siècle, par une famille puissante, qui, plus tard, s'allia aux vicomtes de Thouars.

Un seul de ses seigneurs, Savary, qui vivait au commencement du XIII^e siècle, a eu le droit de battre monnaie; il serait donc sans objet de faire connaître la chronologie des possesseurs de Mauléon. Cette petite ville n'a pris le nom de Châtillon qu'au mois de mars 1736, lorsque Louis XV l'érigea en duché-pairie.

M. Lecoindre-Dupont, dans son *Essai sur les monnaies du Poitou*, a compris celles de Mauléon et publié les documents monétaires qui y ont rapport. Depuis, dans la *Revue numismatique française*, il a donné divers articles dans lesquels il complète son travail et fait connaître deux nouvelles variétés de deniers. (Voy. *Revue num. fr.*, 1838, pag. 186; 1847, pag. 22, et 1848, pag. 452.) A mon tour, dans ma *Description*, pag. 110, j'ai apporté mon contingent. Il n'est, il est vrai, que d'une seule pièce; mais elle est fort importante, et d'ailleurs les deniers connus sont en fort petit nombre.

J'avais compté faire connaître quelques documents nouveaux, découverts postérieurement aux travaux de M. Lecoindre-Dupont; je n'ai pas été assez heureux pour en obtenir communication. J'espère que M. B. Fillon aura cet avantage. Je dois donc me contenter d'analyser les articles de mon prédécesseur. J'en ferai ressortir quelques observations qui me sont propres, et que je crois dignes d'attirer l'attention des numismatistes.

C'est au roi d'Angleterre, Jean-Sans-Terre, et à Henri III que Savary dut ses droits monétaires. Nous avons une lettre du 27 mai 1215, par laquelle Jean informe les senéchaux de Poitou, Angoumois et Gascogne, qu'il a accordé à Savary que sa monnaie aurait cours dans ces trois provinces *tant que ce serait son bon plaisir*, pourvu toutefois que cette monnaie *vaille en poids et en loi la monnaie poitevine*.

Comme on le voit, cette concession était révocable. Une autre lettre du 31 août, de la même année, la rendit définitive. Les termes de cette dernière lettre sont aussi plus explicites, puisque le roi y dit : « Qu'il a accordé à Savary de Mauléon, à lui et à ses hoirs à *perpétuité*, le droit de frapper monnaie *dans sa terre*, monnaie de la valeur des tournois et de faire circuler ses espèces dans tout le duché d'Aquitaine. »

Avant d'aller plus loin, il est essentiel d'établir à quelle époque Savary a pu commencer à émettre des monnaies. Ce seigneur, dont la vie a été extrêmement agitée, a joué un grand rôle dans les affaires de son temps. Ce rôle n'a pas toujours été honorable. Tour à tour, il a servi tous les partis; tantôt il se rangea sous les bannières du roi de France, tantôt il passa sous celles du roi d'Angleterre. Les trahisons ne semblaient rien lui coûter; mais il avait soin de se les rendre profitables, puisque, et c'était sans doute le but de son ambition, il finit par recevoir le titre de senéchal d'Aquitaine. On peut aussi l'envisager sous un autre point de vue. Il fut poète et troubadour, et jouit d'une assez haute réputation. Dans ses chansons il ne paraît pas être plus fidèle aux belles qu'aux rois qu'il a successivement servis.

Il faut aussi faire connaître un point qui peut se relier à l'histoire monétaire; c'est que dans la maison de Thouars l'ordre des successions était singulièrement établi: le frère succédait à son frère, à l'exclusion même des enfants. Quand Raoul, père de Savary, vint à mourir, ce fut Guillaume, son frère, qui lui succéda, et non Savary. Toutefois le patrimoine n'était transmis qu'à titre d'usufruit, et, à la mort du frère, le fils venait à héritage. Guillaume mourut en 1215, et Savary devint seigneur de Mauléon, à l'exclusion des fils de son oncle.

M. Lecointre-Dupont suppose, et je crois que c'est avec raison, que ce fut vers 1209, à l'époque où Savary devint senéchal d'Aquitaine, qu'il commença à exercer le droit monétaire, droit qu'il devait probablement aux libéralités de Jean-Sans-Terre. « Tant que Guillaume avait vécu, ajoute M. Lecointre-Dupont, Savary avait dû faire battre ses espèces dans quelque ville appartenant à Jean-Sans-Terre, sous la surveillance des officiers de ce prince; mais à l'époque où fut donnée la seconde lettre patente précitée, la mort de son oncle l'avait rendu maître de la seigneurie de ses ancêtres, et nous le voyons obtenir le droit de frapper monnaie *dans sa terre*, c'est-à-dire à Mauléon même, et de la faire de la valeur des tournois et non plus de la monnaie poitevine, comme le voulait la lettre précédente. »

Cette observation est très heureuse, et l'on me permettra d'insister sur son impor-

tance. Ainsi donc les deniers au type poitevin, c'est-à-dire avec la légende **METALO** en deux lignes au revers, ont été émis par Savary, alors qu'il n'avait que l'usufruit de la seigneurie de Mauléon, et il a été obligé de les faire fabriquer ailleurs. Quand il devint unique possesseur de cette seigneurie, il émit des monnaies au titre des tournois. Quelles furent ces dernières pièces ? M. Lecointre ne le dit pas, et cela lui est pardonnable, puisqu'à l'époque où il écrivait son travail d'ensemble il ne connaissait pas les divers types des monnaies de Mauléon. On peut aujourd'hui combler cette lacune, et je crois pouvoir avancer, sans témérité, qu'il faut voir les deniers de la seconde période dans ceux qui ont un **S** dans le champ. La fabrique et le poids de ces pièces sont d'accord pour que la distinction soit ainsi établie.

Il existe, il est vrai, un troisième type ; il est tellement différent des deux autres, que je suis d'avis de le laisser pour le moment à l'écart.

On a vu que les espèces au type poitevin, émises par Savary, ont dû être fabriquées dans quelque ville appartenant à Jean-Sans-Terre. Quelle est cette ville ? M. Avril de Lavergnée conjecture que ce devait être Niort, et M. Lecointre-Dupont produit des textes formels (*Revue*, 1847, pag. 25), portant que Jean-Sans-Terre avait établi un atelier monétaire à Niort. J'ajouterai, à l'appui de ces suppositions, que presque toutes les monnaies de Savary, que nous connaissons, ont été trouvées à Niort. La même circonstance s'est produite à l'égard des deniers de Savary, au second type. Je ne serais pas éloigné de croire que, quoique ce seigneur eût eu le droit de faire frapper monnaie dans sa terre, il n'en ait pas usé, et qu'en changeant son type il ait continué à faire monnayer dans l'atelier précédemment établi. Peut-être aussi, puisque Savary pouvait faire circuler sa monnaie dans les possessions du roi, n'y a-t-il pas lieu à s'étonner que ce soit à Niort qu'on l'ait plus fréquemment rencontrée. Quoi qu'il en soit, je puis affirmer que, malgré toutes mes recherches, il n'est pas à ma connaissance qu'une seule monnaie de Savary ait été trouvée à Mauléon.

J'ai parlé d'un troisième type employé par Savary de Mauléon. Cette empreinte est tellement exceptionnelle qu'il serait difficile de s'en rendre compte, si une circonstance particulière de la vie de ce seigneur ne venait à notre secours. Dans ma *Description*, j'ai dit, avec M. B. Fillon, que les deniers au type des trois croisettes, avec le nom de **IHEVS**, devaient avoir été émis dans quelque atelier du midi. Or, nous trouvons dans la vie aventureuse de Savary une phase qui peut expliquer le fait d'une fabrication monétaire faite par lui, dans le midi. Ce prince, dans ses nombreuses tergiversations politiques, n'a reculé devant aucun rôle, chaque fois qu'il le jugeait utile pour ses intérêts. Il en vint jusqu'à prendre la croix et à se faire tributaire du pape, en lui demandant confirmation des droits et des possessions dont il jouissait. Il suivait en cela l'exemple de Jean-Sans-Terre qui, pressé par la nécessité et espérant que ses sujets révoltés n'oseraient braver les anathèmes de l'Eglise romaine, s'était fait vassal du Saint-Siège et avait déclaré son royaume patrimoine de Saint Pierre.

Savary se croisa deux fois : la première fois en 1216, il voulut partir pour la Terre-Sainte en 1219 ; la seconde fois, ce fut contre les Albigeois et en 1224 qu'il prit la croix. C'est évidemment à cette expédition qu'il faut rattacher le type méridional de quelques-unes de ses monnaies. L'invocation religieuse qu'il y fait figurer en est une preuve. Enfin, nous avons une bulle du pape Honorius, citée par dom Carpentier dans son supplément à l'ouvrage de Ducange, v^o *Moneta*. Cette bulle est trop importante pour que je n'en rapporte pas les termes : « Honorius... à notre cher fils, noble homme Savary de Mauléon, croisé, salut... le même roi appréciant vos services et votre dévouement vous a, dans sa munificence royale, concédé le droit de battre monnaie en votre terre ; nous, agréant les concessions de ce droit, en tant que vous en avez légitime et paisible jouissance, vous la confirmons par notre autorité apostolique. »

N'est-il pas évident que c'est en vertu de cette confirmation que Savary s'est empressé d'émettre des monnaies, et Doby n'a-t-il pas raison quand il dit que le pape qui a donné cette bulle est Honorius III, et que sa date doit être placée de 1225 à 1227, puisque Savary y reçoit le titre de *croisé* ?

Soit que Savary ait fait frapper monnaie dans sa terre, en lui donnant un type qui démontre une influence méridionale, soit, ce qui est plus probable, qu'il ait monnayé dans quelque atelier de l'Aquitaine méridionale, il n'en est pas moins un fait acquis à la science, c'est que l'on doit rattacher à cette époque de sa vie les monnaies aux trois croisettes, et que la date de leur émission me paraît établie d'une manière incontestable.

Les seigneurs du moyen-âge n'étaient pas, nous le savons, très scrupuleux sur les moyens d'augmenter leurs ressources, et l'altération de l'aloï et du poids des monnaies était celui dont ils se servaient avec le plus d'avantages. Savary, avec sa politique plus qu'équivoque, n'était pas homme à négliger ce moyen, et nous voyons, par les rares monnaies qui sont venues jusqu'à nous, combien il fut peu scrupuleux à cet égard. Les peuples d'Aquitaine recevaient ses espèces avec répugnance, puisque nous avons plusieurs lettres des rois d'Angleterre à leurs senéchaux pour ordonner la circulation des monnaies de Savary. Malgré cela, leur cours ne dut jamais être facile ni étendu, et c'est sans doute la cause de leur extrême rareté.

2600. ✠ SAVARICVS. Croix. R̄. METALO en deux lignes.

BILL. Denier : 1,00. (*Revue*, 1847, pl. 24, vignette.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LV, n^o 17.

2601. ✠ SAVARICVS. Croix. R̄. . METALO en deux lignes ; un point sous l'L.

BILL. Denier : 0,86. (*Revue*, 1838, pag. 911, vignette.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LV, n^o 18.

2602. ✠ SAVARICVS. Croix. Ɱ. METALO en deux lignes; au-dessus et au-dessous, un croissant.

BILL. Denier : 0,71. (POEY D'AVANT, n° 643, et pl. 7, n° 15.)

Pl. LV, n° 19.

Ces trois pièces au type poitevin sont les produits de la première fabrication monétaire de Savary. Ainsi que je l'ai expliqué ci-dessus, on doit les placer de 1208 à 1215. La dernière est celle que j'ai fait connaître et que j'ai déjà mentionnée en parlant des monnaies de Jean-Sans-Terre, ouvrées en Poitou.

Je crois qu'il n'y a qu'un exemplaire connu de chacun de ces trois deniers.

2603. ✠ SAVARICVS. Croix. Ɱ. ✠ MALLEONIS; grand S couché, dans le champ.

BILL. Denier : 0,65. (*Ibid.*, n° 643 bis.)

Coll. Rondier. — Pl. LV, n° 20.

On trouve quelques variétés de coin de ce denier. L'S du champ, initiale du mot *Savaricus*, est tantôt droit, tantôt un peu incliné. L'émission à ce type a duré de 1215 à 1225; aussi les deniers sont-ils un peu moins rares que ceux au type poitevin. Il est toutefois difficile d'en rencontrer des spécimens de bonne conservation. Leur métal était de trop bas aloi et leur fabrique si mauvaise, qu'ils ont considérablement souffert de leur séjour dans la terre.

2604. . IISLEO CIIII. Trois croisettes dans le champ. Ɱ. * ✠ * I HESVS. Croix.

BILL. Denier : 1,00. (*Revue*, 1836, pag. 196, vignette.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LV, n° 21.

2605. IIS LEO CIIII. Même type; au-dessous, A. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 0,78. (*Ibid.*, *ibid.*, vignette.)

Coll. Lecointre-Dupont. — Pl. LV, n° 22.

Ainsi que je crois l'avoir établi d'une manière incontestable, ces monnaies furent frappées en vertu de la confirmation donnée par la bulle du pape Honorius. Leur type est tout à fait méridional et se rapproche de celui des monnaies de Cahors. M. Lecointre s'est demandé quelle pouvait être la signification de l'A qui se voit sur le dernier numéro. Il a cru d'abord y trouver l'initiale d'Alphonse que Louis VIII venait de désigner comme comte de Poitou, et auquel Savary aurait voulu momentanément rendre hommage comme à son suzerain. Dans un article postérieur, ce numismatiste est tenté de reconnaître le nom d'Amable, veuve de Savary, qui, après la mort de son mari, paraît avoir joui pendant quelque temps, à titre de douairière, de la ville de Mauléon. Je crois, comme l'insinue d'ailleurs encore M. Lecointre, qu'il ne faut voir dans cette lettre que la réminiscence d'un type méridional où ce signe figure assez souvent.

Les deux pièces composant la troisième série des monnaies de Savary de Mauléon ne sont représentées que par un exemplaire unique.

THOUARS.

La maison de Thouars a été trop puissante, puisqu'à une certaine époque elle avait fini par posséder, à elle seule, le tiers du territoire de la province du Poitou, et qu'on appelait ses seigneurs *les petits rois du Poitou*, pour qu'ils n'aient pas eu le droit de frapper monnaie. D'un autre côté, cette extrême puissance leur donnait dans le pays une influence trop grande, pour que les rois d'Angleterre ne cherchassent pas à rattacher à leur parti des alliés si précieux. Aussi avons-nous une charte du 18 décembre 1226, par laquelle Henri III concède à Hugues I^{er}, vicomte de Thouars, le droit de faire battre monnaie à Thouars et de la faire circuler en Poitou : *Concessimus etiam eidem et heredibus suis præfatis, quod habeat et fieri faciat monetam suam apud Thoars æqualem monetæ Pictaviæ et quod æqualiter currat in Pictavia cum nostra.* (RYMER, tom. 1^{er}, pag. 294.)

Les termes de cette charte impliquent-ils une concession nouvelle, ou faut-il supposer qu'il y eut un droit préexistant ? C'est ce que se demande M. Lecointre-Dupont, qui est d'avis (et je partage son opinion) que c'est une création plutôt qu'une confirmation du droit monétaire. Il pense aussi que le seigneur de Thouars n'a pas usé de ce droit, car on n'a aucune stipulation en monnaies de Thouars, et ses espèces ne nous sont pas connues. Trouver des monnaies avec le nom de Gui de Thouars, est depuis quelques années le rêve constant de nous autres numismatistes poitevins ; nous avons eu déjà tant d'heureuses surprises, qu'il faut espérer que l'avenir nous réserve encore celle-ci.

PARTHENAY.

Les seigneurs de Parthenay, sur lesquels il est inutile de donner des renseignements historiques, sont mis par Duby au nombre de ceux qui ont fait battre monnaie. Cet auteur rapporte deux mentions d'ouvrages de Laroque, où il est dit que les seigneurs de Parthenay s'arrogeaient le droit de faire frapper des monnaies à leur coin et à leurs armes. La dernière de ces mentions a trait à ce que le roi Charles VII fit un traité avec Arthur de Bretagne, comte de Richemont, par lequel il fut convenu que ce comte aurait les aides, mais qu'il ne ferait plus frapper monnaie à Parthenay.

Dans son *Manuel de numismatique*, M. A. de Barthélemy rectifie ainsi les assertions de Duby et de Laroque : « A l'exemple de Charles VII qui établissait des ateliers monétaires temporaires, tels que Montaigu, Fontenay-le-Comte, &c., plusieurs seigneurs qui suivaient sa fortune se livrèrent pour leur compte à la refonte et à l'altération des monnaies royales. De ce nombre fut le connétable Arthur de Richemont, sire de Parthenay, qui marquait de la lettre P ses contrefaçons frauduleuses.

Le roi transigea d'abord avec le connétable; puis voyant que, malgré les concessions à lui faites, ce dernier n'en continuait pas moins à émettre des monnaies de bas aloi, il supprima, en 1431, les ateliers établis frauduleusement. »

LA MARCHE.

Bozon I^{er} fut le premier des comtes de la Marche. On ne sait pas positivement la date de sa nomination; le plus ancien titre où il soit mentionné appartient à l'année 944. Ses successeurs devinrent séparément seigneurs de la Haute et de la Basse-Marche. Moins de cent ans après, ces deux fiefs furent de nouveau réunis en la main de Bernard I^{er}, puis, au commencement du XIII^e siècle, eut lieu la réunion sur la même tête des comtés de la Marche et d'Angoulême, qui dura jusqu'au moment où, après la mort de Hugues XIII, le roi Philippe-le-Bel, profitant des difficultés suscitées par le testament de ce prince, que Guy, son frère, était accusé d'avoir anéanti, confisqua les deux comtés et donna celui de la Marche à son fils Charles, qui, à son avènement au trône en 1322, le réunit à son tour à la couronne.

Les monnaies des premiers comtes de la Marche ne nous sont pas connues, et rien ne prouve qu'ils en aient émis. La plus ancienne mention que nous en trouvons ne remonte qu'à l'année 1208; ce qui ferait supposer que les comtes de la Marche tenaient leurs droits des rois d'Angleterre. Ce n'est en effet qu'à partir de l'avènement de la maison de Lusignan que nous voyons paraître des espèces, et encore est-il fort douteux que Hugues IX ait le droit d'en revendiquer.

Les types des monnaies de la Marche sont assez variés. C'est toujours la combinaison de croissants, d'étoiles et d'annelets. En l'absence des monnaies primitives, il est impossible de formuler une opinion sur leur origine; cependant si, ainsi que je viens de l'avancer, et comme tout le fait présumer, le monnayage marchois ne remonte pas au delà du commencement du XIII^e siècle, le type est facile à déterminer, puisque ce n'est pas autre chose que celui d'Angoulême avec quelques variantes peu distinctes.

Le nom de Louis paraît quelquefois sur les monnaies de la Marche; mais comme, dans ce cas, il est toujours joint à celui de la ville d'Angoulême, il n'y a pas à s'en préoccuper, l'explication de ce fait découlant de ce que je dirai tout à l'heure du monnayage de cette dernière ville.

Lorsque les deux comtés furent réunis, c'est-à-dire à l'époque où nous commençons à avoir des monnaies signées des comtes, ces princes possédèrent trois ateliers: l'un

à Lusignan, l'autre dans le pays de la Marche (on n'en connaît pas le siège), et le dernier à Angoulême.

L'existence de l'atelier de Lusignan n'est pas douteuse, ainsi que l'a prouvé M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 75), en se fondant sur la place assignée sur les monnaies à l'indication géographique, c'est-à-dire le côté du revers. Cependant, et mon collègue va lui-même au-devant de l'objection, ce château était situé sur le territoire des comtes de Poitou; il y aurait donc peut-être lieu d'admettre, avec M. Lecoindre-Dupont (*Essai*, pag. 114), que l'officine des Lusignan fut établie à Montreuil-Bonnin, puisque nous avons un traité par lequel, en 1227, la reine Blanche, agissant au nom de Louis IX, céda au comte de la Marche ce dernier château, avec le consentement de Pierre de Marle, qui en jouissait comme héritier de Bouchard de Montmorency, donataire de Philippe-Auguste. Comme nous l'avons vu, les comtes de Poitou avaient monnayé à Montreuil-Bonnin, et il est tout naturel de croire que les comtes de la Marche suivirent leur exemple, d'autant plus que le local devait être convenable et tout préparé à l'avance.

Les monnaies avec le nom d'Hugues et le titre de comte de la Marche seul sont communes; les autres sont assez rares. Celles avec le nom de Lusignan le sont encore davantage.

Dans le premier volume des *Mémoires de la société des Antiquaires de l'Ouest*, remontant à 1833, M. Cartier, dont nous avons à déplorer la perte récente, a consacré un assez long mémoire aux monnaies des comtes d'Angoulême et de la Marche. Au moment où notre vénérable doyen écrivait, la numismatique du moyen-âge n'était pas encore sortie de ses langes; c'est ce qui explique comment M. Cartier a tant laissé à dire après lui. D'un autre côté, la recherche des monnaies n'était pas alors bien active, et les collections des amateurs ne contenaient pas de grandes richesses. On jugera, par des chiffres significatifs, des progrès qui ont été faits. M. Cartier n'a compris dans son travail que douze pièces tant marchaises qu'angoumoisines et péri-gourdines; encore n'en a-t-il vu que quatre en nature. Les huit autres sont tirées de l'ouvrage de Duby. Cette pénurie n'existe plus, puisque je décris près de quatre-vingts monnaies appartenant à ces trois provinces.

Je renvoie le lecteur, pour la classification de certaines de ces monnaies, aux *Etudes numismatiques* de M. B. Fillon, pag. 75 et 170.

COMTES DE LA MARCHÉ.

BOZON I^{er}, dit LE VIEUX, 944—968 ?

HAUTE-MARCHE.

ADELBERT, 968 ?—1006.
HÉLIE VI, 1006—1031.

BASSE-MARCHE.

BOZON II, 968—977 ?

BERNARD I^{er}, 997—1047. BERNARD II, 1143—1150.
ADELBERT III, 1047—1091. ADELBERT V, 1150—1180.
ALMODIS et ROGER DE MONTGOMMERY, MATHILDE et HUGUES IX DE LUSIGNAN,
1094—1116. 1180—1208.
ADELBERT IV, EUDES et BOZON IV, 1116—
1143.

COMTES DE LA MARCHE ET D'ANGOULÊME.

HUGUES X DE LUSIGNAN, 1208—1249. HUGUES XII DE LUSIGNAN, 1261—1282.
HUGUES-LE-BRUN, XI DE LUSIGNAN, 1249 HUGUES XIII, 1282—1303.
—1260. CHARLES DE FRANCE, 1314—1322.

LUSIGNAN.

J'ai donné ci-dessus les raisons qui me faisaient croire que les comtes de la Marche avaient fabriqué des monnaies dans trois ateliers différents. J'ajouterai que cela résulte évidemment de l'examen de leurs monnaies, dont l'aspect diffère très sensiblement. J'ai dit en outre que c'était, selon toute probabilité, au château de Montreuil-Bonnin qu'il fallait placer le siège de l'atelier d'où sont sorties les pièces portant le nom de Lusignan.

HUGUES XI. 1249—1260.

2606. ✠ VGO COMES MAR. Dans le champ, **ChE** entre deux croissants. **h**. ✠
: **DNS LEZINIACI** s. Croix.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 804, et pl. 11, n° 3.)
Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LVI, n° 1^{er}.

2607. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 17.)
Coll. Lecointre-Dupont, à Poitiers. — Pl. LVI, n° 2.

2608. ✠ VGO CONES. M^{AR}Ch. Deux croisettes et deux croissants ; au centre, un anneau. **h**. ✠ **DNS. LEZINIACI**. Croix cantonnée au 3^e d'un anneau attaché par un filet dans l'angle de la croix.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 805, et pl. 11, n° 6.)
Cab. de France et coll. Rondier. — Pl. LVI, n° 3.

Ces trois pièces sont, comme je l'ai déjà fait observer, les plus rares de la série marchoise.

LA MARCHE.

HUGUES X. 1208—1249.

2609. ✠ VGO COMES •. Croix. ⚡. ✠ MARCHIE *. Deux croissants et deux annelets ; au centre, une croisette.

BILL. Denier : 0,92. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, tom. 1^{er}, pl. 11, n° 9 ; POEY D'AVANT, n° 794.)

2610. Variété avec MARCHI •.

BILL. Denier.

Coll. Rondier.

2611. ✠ VGO COMES. Même type. ⚡. ✠ MARCHIE •. Même type.

BILL. Denier : 0,70.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LVI, n° 4.

2612. Mêmes légende et type. ⚡. ✠ MARCHIE. Même type.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 795.)

2613. Mêmes légendes et types, sauf qu'au ⚡. la position des annelets et des croissants est intervertie.

BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 796.)

2614. Mêmes légendes et types. Au ⚡., trois croissants ; un annelet et un Y au centre.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 71, n° 3.)

Pl. LVI, n° 5.

Le dessin de Duby semble inexact et doit n'être accepté qu'avec défiance.

Ces deniers ne me paraissent pas pouvoir être refusés à Hugues X, qui dut les faire fabriquer avant 1218, époque où les deux comtés de la Marche et d'Angoulême furent réunis sur sa tête. L'examen de quelques dépôts monétaires que j'ai pu étudier viennent à l'appui de cette attribution. Le type employé par Hugues X a été emprunté aux monnaies d'Angoulême.

2615. ✠ VGO COMES MÆR. Dans le champ, CHE placé verticalement de haut en bas, entre deux croissants. ⚡. ✠ LODOICVS ENGOL. Croix.

BILL. Denier : 0,98. (*Mém. des Antiq. de l'Ouest*, pl. 11, n° 4 ; POEY D'AVANT, n° 797.)

Pl. LVI, n° 6.

2616. Variété avec CHE dans le champ.

BILL. Denier.

2617. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 799.)

Pl. LVI, n° 7.

2618. Mêmes légende et type. ⚡. ✠ LODOICV ω ENGOL. Croix.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 798.)

2619. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38.

Coll. Bonsargent.

2620. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'une étoile.

BILL. Denier. (CONB., *Dern. Suppl.*, n° 161.)

2621. ✠ VGO COME ω . M $\overline{\text{A}}$ R. Même type. ⚡. ✠ LODOICVS . ENGOL. Croix simple.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 800.)

2622. ✠ VGO COMES Ω AR. Mêmes type et ⚡.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. LVI, n° 8.

2623. ✠ VGO COMES M $\overline{\text{A}}$ R. Même type. ⚡. ✠ LODOIC EGOLISME. Croix.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LVI, n° 9.

Ces monnaies appartiennent aussi à Hugues X. Leur fabrication ne peut pas remonter au delà de l'année 1218, date de la mort d'Aymar, beau-père de Hugues, cette mort ayant amené la réunion des deux comtés. Cependant M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 75) est d'avis que ce prince apporta assez tard cette modification au type marchois. Il fonde cette opinion sur ce que, dans les dépôts monétaires, les pièces à ce nouveau type sont toujours mêlées aux derniers tournois de Saint Louis, et autres pièces de la même période.

En classant ces monnaies parmi celles de l'atelier marchois proprement dit, j'éprouve quelques scrupules. Il serait possible qu'elles appartenissent à celui d'Angoulême. Ce qui me le ferait penser, c'est la présence du mot LODOICVS qui est habituel sur les pièces angoumoises. Rien n'empêche pourtant, ainsi que je l'ai déjà dit, qu'il ne soit là comme un témoignage de la réunion des deux provinces en la même maison.

HUGUES XI. 1249—1260.

2624. ✠ HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée de quatre annelets. ⚡. COMES MARCHÉ. Trois annelets placés verticalement entre deux croisettes.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 804, et pl. 11, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. LVI, n° 10.

2625. Variété avec **COMES MARCHIE**.

BILL. Denier.

Coll. B. Fillon. — Pl. LVI, n° 11.

2626. ✕ Même légende. Croix cantonnée au 2° d'une étoile. ♯. ✕ **COMES MARCHIE**
un trèfle au-dessus ; un croissant au-dessous ; de chaque côté, une croisette.

BILL. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 20.)

Coll. de Crouy, à Compiègne. — Pl. LVI, n° 13.

HUGUES XII. 1261—1282.

2627. Même légende. Croix cantonnée d'une brosse au 2°. ♯. ✕ **COMES MARCHIE**.
Trois croisettes placées horizontalement ; au-dessus et au-dessous, un croissant.

BILL. Denier : 9,00.

Coll. Ardant, à Limoges. — Pl. LVI, n° 12.

J'attribue ce denier à Hugues XII, à cause de son type qui le rapproche de celui des monnaies qui vont suivre ; peut-être faudrait-il même le faire descendre jusqu'à Hugues XIII.

HUGUES XIII. 1282—1303.

2628. ✕ **HVGVO BRVNNI**. Croix cantonnée d'un V au 2°. ♯. ✕ **COMES MARCHIE**. Armes composées de cinq barres posées horizontalement.

BILL. Denier.

Pl. LVI, n° 14.

2629. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LVI, n° 15.

Le type de ces deux pièces, employé par Guy et Charles, les fait donner avec certitude à Hugues XIII.

GUY. 1303.

Nous avons déjà vu, dans les détails historiques qui précèdent, que Guy avait anéanti le testament de son frère. Il avait, en effet, un grand intérêt à le faire disparaître, puisque, par des dispositions antérieures, Hugues XIII l'avait institué son héritier. De son côté, le roi, se prévalant des dernières volontés de Hugues, confisqua le comté de la Marche, ce qui n'empêcha pas Guy, ainsi que le prouvent les monnaies venues jusqu'à nous, de tenter de se faire reconnaître comme comte de la Marche ; mais ce ne fut qu'une tentative sans portée, d'où vient l'extrême rareté des monnaies frappées en son nom.

GUI.

2630. **G . DO . DE . LEZINIACO**. Croix cantonnée d'un G au 1^{er}. **COMES**
MARCHIE. Dans le champ, N entre deux croisettes; au-dessus, un croissant;
au-dessous, une étoile.

BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 15, n° 5.)

Coll. de M^{lle} Cl. Poey d'Avant, à Fontenay. — Pl. LVI, n° 16.

2631. Même légende. Croix cantonnée au 2^e d'une coquille. **COMES**. Même légende. Ecu
aux armes de Lusignan.

BILL. Obole : 0,60. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 2, n° 21.)

Coll. Bonsargent et Mioche. — Pl. LVI, n° 17.

L'obole de la collection Mioche est à fleur de coin et pèse 0,64.

2632. **G . DO DE LEZINIACO**. Même type. La coquille est moins développée et
ressemble à une hermine. **COMES**. Mêmes légende et type.

BILL. Obole.

Coll. Hoffmann.

2633. Mêmes légendes et types.

BILL. Denier.

Coll. B. Fillon. — Pl. LVI, n° 18.

CHARLES DE FRANCE. 1314—1322.

2634. **K : FIL . REG . FRANCHI**. Croix cantonnée d'une brosse au 2^e. **COMES**
MARCHI. Ecusson ovale; au-dessus, un croissant.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 71, n° 4.)

Pl. LVI, n° 19.

Ce denier n'a pas été retrouvé.

2635. **KAROLVS COMES**. Croix cantonnée d'un lis au 2^e. **MONETA**
MARCHE. Trois croisettes placées horizontalement; au-dessus, un lis debout;
au-dessous, un lis couché.

BILL. Denier : 0,98. (*Revue*, 1841, pl. 11, n° 6; POEY D'AVANT, n° 808.)

Cab. de France. — Pl. LVI, n° 20.

2636. **KAR . OL**. Trèfle. **VS . S**. Croix cantonnée d'une fleur de lis au 2^e.
COMES MARCHI. Trois croisettes sur la même ligne, entre deux
croissants.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 71, n° 5.)

Pl. LVI, n° 21.

J'ai déjà fait remarquer, dans ma *Description*, que je soupçonnais fort les deux dernières pièces de n'être qu'une seule et même monnaie. Le dessin de Duby me semble inexact. Tout au plus il ne faudrait voir, dans le denier qu'il donne, qu'une variété de coin de celui qui précède et que j'avais trouvé au trésor de Saint-Maixent. Il est resté unique.

2637. ✠ K. FILI' . REG. FRÆCIE. Croix. ñ. COMES MÆRŪHIE. Châtel des tournois, surmonté d'un écussonnet portant un lis.

BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1838, pl. 4, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 809.)

Cab. de France. — Pl. LVI, n° 22.

Sur ce denier qui est aussi d'une extrême rareté, puisque je n'en connais que deux exemplaires, et sur les suivants, Charles, se prévalant sans doute de son titre de Fils de France, a usurpé le type royal.

2638. ✠ KÆROLVS COMES. Croix. ñ. MONEŦÆ MÆRCK. Châtel tournois, surmonté d'une croisette et ayant un lis au centre.

BILL. Denier : 1,10.

Coll. Rousseau et de Crouy.

2639. ✠ KROLVS COMES. Croix. ñ. ŌORÆI ŌÆRCKE. Même type.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 809, et pl. 10, n° 3.)

Pl. LVI, n° 23.

2640. Mêmes légende et type. ñ. ŌORÆŦ : ŌARÆKE. Même type.

BILL. Denier. (*Revue belge*, 2^e série, tom. 2, pl. 10, n° 4.)

2641. ✠ KROLVS : COMES. Même type. ñ. ŌORÆŦ MÆRŪKE. Même type.

BILL. Denier : 0,85.

Coll. Poey d'Avant.

2642. ✠ KROLVS COMES. Même type. ñ. ✠ MOREŦ MÆRŪE. Même type.

BILL. Denier : 1,02.

Coll. Charrière, à Périgueux.

Ces deniers sont souvent d'un si petit module et d'un si faible poids, que l'on serait tenté d'en faire des oboles. Je ne crois pas que l'obole véritable ait été retrouvée.

ANGOULÊME.

Dès 839, Louis-le-Débonnaire établit des comtes à Angoulême. Turpion fut le premier. Son frère Emenon lui succéda. A la mort de celui-ci, Charles-le-Chauve nomma comte d'Angoulême et de Périgord Wolgrin, son parent, dont la postérité se

maintint jusqu'en 1181. A cette époque, Mathilde, fille de Wulgrin III, ayant épousé Hugues IX de Lusignan, comte de la Marche, les deux comtés se trouvèrent réunis. Depuis lors, leur histoire et leurs chronologies seigneuriales se confondent. Quand, après la mort de Hugues XIII, les deux comtés, par suite de la confiscation de Philippe-le-Bel, revinrent à la couronne, celui d'Angoulême y resta réuni jusqu'en 1380 et fut alors donné en apanage à Louis de France, duc d'Orléans, frère du roi Charles VI. Il est inutile de suivre plus loin les phases historiques du comté d'Angoulême, puisqu'à partir de la confiscation de Philippe-le-Bel, le monnayage y a complètement cessé.

Nous avons des monnaies des comtes d'Angoulême antérieures à la réunion; elles sont toutes pseudonymes. Ce n'est qu'après la réunion qu'elles commencent à être réellement signées.

Le type des premières monnaies que nous possédons est toujours le même. Il est composé de quatre larges annelets formant la croix, et ayant au centre une croisette. Plus tard, c'est-à-dire vers la fin du XII^e siècle ou tout au commencement du XIII^e, un croissant remplaça un des annelets.

Quelle est l'origine du type angoumoisien? On ne peut pas douter qu'il ne provienne du monogramme du roi Eudes. Malheureusement nous n'avons aucun spécimen des monnaies primitives. Celles qui sont venues jusqu'à nous ne peuvent pas remonter au delà de la fin du X^e siècle. Pourtant nous avons des mentions de la monnaie d'Angoulême dès 954, et elle existait antérieurement.

Nous n'avons pas non plus de monnaies du roi Eudes avec le nom d'Angoulême; mais il est plus que probable qu'il a dû en émettre. Ce qui s'est passé à Limoges a dû se reproduire à Angoulême. On pourrait aussi à la rigueur expliquer, par l'influence du voisinage, la naissance du type odonique. Je serais même tenté d'admettre que c'est à cette influence que nous devons l'absence de pièces intermédiaires d'Angoulême, et de croire, ainsi que je l'ai fait dans ma *Description*, qu'à Angoulême on a pu fabriquer des monnaies avec le type et le nom de Limoges. De pareils exemples ne sont pas rares dans la numismatique de cette époque, et la raison commerciale suffit pour les justifier.

La présence du nom de Louis sur les monnaies d'Angoulême a amené bien des explications, et c'est un des points de la numismatique féodale qui a été le plus souvent débattu. Se fondant sur un passage de la chronique d'Adhémar de Chabonais, moine de Saint-Cybar, qui vivait en 1030, portant que Louis-le-Débonnaire fit frapper monnaie en son nom à Angoulême et à Saintes, on a cru assez généralement que c'était le nom de ce prince, qui, par tradition et par suite d'une concession primitive, était resté sur les monnaies d'Angoulême. Maintenant on en est venu à douter de l'assertion d'Adhémar. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucun monument monétaire, aucun autre texte, n'est venu démontrer que cette mention de monnayage n'était pas une pure invention du moine chroniqueur.

Les principes immuables de la filiation des types, ainsi que M. B. Fillon l'a démontré, s'opposent formellement à ce qu'une telle opinion puisse prévaloir plus longtemps. C'est, selon lui, jusqu'à Louis-d'Outre-Mer qu'il faut descendre pour expliquer la présence de ce nom de Louis. Ce prince avait laissé de profonds souvenirs dans toute l'Aquitaine, et l'on sait que les seigneurs de cette contrée furent à Laon lui rendre hommage, alors qu'il était presque détrôné. (Voy. *Consid. sur les monn. de France*, par B. Fillon, pag. 112.)

Malgré la grande force et je dirai presque l'évidence de ce motif, ce différend numismatique ne sera complètement vidé que lorsque nous aurons enfin le bonheur de trouver les monnaies primitives.

Quant à ces numismatistes entêtés, dont l'espèce n'est malheureusement pas perdue, ainsi que l'attestent des publications récentes, quant à ces auteurs rétrogrades ou plutôt stationnaires, qui, niant l'évidence et ne tenant aucun compte du style des monnaies, persistent à attribuer à Louis VII toutes les pièces au nom de Louis, frappées à Angoulême; à Louis IV, celles de Nevers; à Charlemagne, à Charles-le-Chauve ou à Charles-le-Simple, toutes les monnaies de Melle, &c.; enfin à ne voir que des monnaies royales dans celles qui sont purement féodales, on ferait des efforts impuissants pour les convertir, puisqu'ils veulent absolument fermer les yeux à la lumière. Laissons ces nouveaux Epiménides dormir à leur aise, et que le sommeil leur soit léger!

COMTES D'ANGOULÊME.

TURPION, 839—863.	ALDUIN II ou HILDUIN, 1028—1032.
EMENON ou IMINON, 863—866.	GEOFFROI TAILLEFER, 1032—1048.
WULGRIN, comte de Périgord et d'Angoulême, 866—886.	FOULQUES TAILLEFER, 1048—1089.
ALDUIN I ^{er} , 886—916.	GUILLAUME TAILLEFER III, 1089—1120.
GUILLAUME I ^{er} , 916—962.	WULGRIN TAILLEFER II, 1120—1140.
ARNAUD BOURATION, 962—975.	GUILLAUME TAILLEFER IV, 1140—1178.
ARNAUD MANZER, 975—1001.	WULGRIN TAILLEFER III, 1178—1181.
GUILLAUME TAILLEFER, 1001—1028.	MATHILDE, GUILLAUME et ADHÉMAR ou AIMAR, 1181—1208.

COMTES D'ANGOULÊME ET DE LA MARCHE.

HUGUES X DE LUSIGNAN, 1208—1249.	HUGUES XII DE LUSIGNAN, 1261—1282.
HUGUES - LE - BRUN, XI DE LUSIGNAN, 1249—1260.	HUGUES XIII, 1282—1303.

Anonymes.

2643. ✠ LODOIEV2. Croix. Ɱ. ✠ EGOLIZIME. Quatre annelets disposés en croix, au centre desquels est une croisette.

AR. Grand denier : 1,57. (POEY D'AVANT, n° 783, et pl. 11, n° 1^{er}.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LVII, n° 1^{er}.

Le haut poids de ce denier, l'élévation du titre du métal qui est en argent presque pur, le placent à la fin du x^e siècle. C'est presque le début du monnayage pseudonyme à ce type.

2644. ✠ LODOIEVS. Croix. Ɱ. Mêmes légende et type.

AR. Grand denier : 1,36. (*Revue num. fr.*, 1841, pl. 13, n° 7; POEY D'AVANT, n° 734; *Mém. des Antiquaires de l'Ouest*, tom. 1^{er}, pl. 11, n° 1^{er}.)

Pl. LVII, n° 2.

Première moitié du xi^e siècle.

2645. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,44. (POEY D'AVANT, n° 785.)

Première moitié du xi^e siècle.

2646. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ EGOLIZIME. Même type.

BILL. Grand denier : 1,41. (POEY D'AVANT, n° 786.)

Milieu du xi^e siècle.

2647. ✠ LODOIEV2. Croix. Ɱ. Mêmes légende et type.

AR. Grand denier : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 787.)

Seconde moitié du xi^e siècle.

2648. Mêmes légende et type. Ɱ. . EGOLIZIME. Même type.

AR. Denier : 1,22.

Coll. Prisset, à Dijon.

2649. ✠ LODOIEV2. Croix. Ɱ. ✠ EGOLIZIME. Quatre annelets; au centre, ✠.

BILL. Denier : 1,09. (*Revue*, 1843, pl. 15, n° 8; POEY D'AVANT, n° 788, et pl. 11, n° 2.)

Coll. Senénaud, à Angoulême; Testas, à Bordeaux, &c. — Pl. LVII, n° 3.

2650. Variété avec les E enjolivés; les extrémités ont plusieurs traits.

BILL. Denier.

Coll. Senénaud.

Nous avons trouvé parmi des METALLO un denier où l'E a la même forme.

2651. Variété avec un point au milieu de la croisette centrale.
BILL. Denier.
Coll. Senémaud.
2652. Variété avec les deux S du ð., seulement inclinés, le 2^e plus que l'autre.
BILL. Denier.
Coll. Senémaud.
2653. ✕ LODOIEVS en légende rétrograde. ð. Mêmes légende et type.
BILL. Denier.
Coll. Testas et Senémaud.
2654. Variété : au ð., ✕ EGOLISSIME.
BILL. Denier.
Coll. Senémaud.

Ces six dernières variétés annoncent, par leur style, la première moitié du XII^e siècle. A l'époque où j'ai publié le n° 2648 dans ma *Description*, je l'annonçais comme unique. Dans le même moment, le hasard venait me donner un démenti ; on en découvrait 1,200 à 1,500. Les variétés de coin, assez nombreuses, prouvent, contrairement à ce que l'on aurait cru tout d'abord, qu'il y a eu de fréquentes émissions.

2655. ✕ LODOIEVS. Croix. ð. ✕ EGOLISSIME. Même type.
BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 789.)
2656. Mêmes légende et type. ð. ✕ EGOL. ISSIME. Même type.
AR. Denier : 1,14.
Coll. Senémaud, à Angoulême.
2657. Variété avec EGOLISSIME.
BILL. Denier : 1,03.
Coll. Senémaud, musée de Stockholm.
2658. Variété avec EGOLISSIME. La croix est cantonnée de quatre points.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. LVII, n° 4.
2659. Variété avec LODOIEVS. Croix simple.
AR. Petit denier.
Coll. à Angoulême.
2660. Autre avec LODOIEVS.
BILL. Denier : 0,98.
Coll. Poey d'Avant.

2661. ✠ LODOICVS. Croix. Ɱ. ✠ EGOLOSIME. Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier : 0,98. (CONB., *Dern. Suppl.*, n° 127.)

2662. Mêmes légendes, avec EGOLISSIME.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 790.)

Pl. LVII, n° 5.

Ces huit pièces appartiennent à la seconde moitié du XII^e siècle.

2663. Mêmes légende et type. Ɱ. Même légende. Trois annelets et un croissant au 1^{er}, formant la croix ; au centre, une croisette.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 791 ; *Mém. des Antiq. de l'Ouest*, pl. 11, n° 5 ; DUBY, pl. 71, n° 2.)

Pl. LVII, n° 6.

2664. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38.

Cab. de France.

2665. Mêmes légendes et types, sauf que le croissant du Ɱ. est au 2^e.

BILL. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 792 ; DUBY, pl. 71, n° 3.)

2666. Mêmes légendes et types. Le croissant est au 3^e.

BILL. Denier : 0,98.

Coll. Rondier, à Melle.

2667. Mêmes légendes et types. Le croissant est au 4^e.

BILL. Denier : 0,98.

Coll. Rondier, à Melle.

2668. ✠ LODOIEVS. Croix. Ɱ. ✠ EGOLISSIME. Même type. Le croissant est au 4^{er}.

BILL. Denier : 0,84. (POEY D'AVANT, n° 793.)

C'est au XIII^e siècle qu'il faut placer l'émission de ces monnaies. L'obole est fort rare, ainsi que les deniers cantonnés d'un croissant aux 3^e et 4^e.

J'ai inséré dans ma *Description* (pag. 102) une note de M. B. Fillon, qui tend à donner l'explication de l'apparition simultanée du croissant sur les monnaies de Poitou, de la Marche, d'Angoulême, &c. Mon collègue voudrait faire dériver ce type de celui des monnaies des vicomtes de Châteaudun, dont les espèces se trouvent en effet souvent mêlées dans les dépôts avec celles des provinces de l'Ouest de la même époque. Je trouve cette opinion peu acceptable. Le croissant se retrouve sur tant de monnaies de pays différents, que ce devait être, avec l'étoile ou le soleil, un symbole, que toutefois je ne chercherai pas à expliquer. Je ferai seulement observer que le

croissant et l'étoile font leur apparition en même temps, et justement au moment et dans la même contrée où les seigneurs tiennent tous leurs concessions monétaires des rois d'Angleterre. En examinant ce que j'ai dit des monnaies poitevines attribuables à Jean-Sans-Terre, de celles de Savary de Mauléon, de la Marche et d'Angoulême, on arrive à tout un enchaînement d'idées se corroborant les unes et les autres. Somme toute, je crois qu'en approfondissant ce sujet, on arriverait à établir que le type du croissant, du moins dans les pays de l'Ouest, est dû à l'influence anglaise.

HUGUES XI. 1249—1260.

2669. ✠ VGO DE LIZINIACO. Croix cantonnée d'une croisette au 1^{er}. Ɱ. ✠ COMES ENGOLISME. Trois croisettes de face; au-dessous, un croissant; au-dessus, un anneau.

BILL. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 170, vignette.)

Coll. Rondier, à Melle. — Pl. LVII, n° 7.

2670. ✠ HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée d'une étoile au 2^e. Ɱ. ✠ C. ENGO-LIMEN. Dans le champ, SIS verticalement, du haut en bas; à gauche, un croissant; à droite, une rosace.

BILL. Denier : 1,03. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 9; POEY D'AVANT, n° 802.)

Cab. de France. — Pl. LVII, n° 8.

2671. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 11, n° 20.)

Coll. Bonsergent, à Poitiers. — Pl. LVII, n° 9.

HUGUES XII. 1261—1282.

2672. ✠ HVGVO BRVNNI. Trois annelets rangés horizontalement; au-dessus, un croissant; au-dessous, une étoile. Ɱ. ✠ COMES . ENGVOL. Croix.

BILL. Denier : 0,98. (*Statistique de la Charente*, pl. monét., n° 15; POEY D'AVANT, n° 803, et pl. 11, n° 4.)

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LVII, n° 10.

2673. Variété avec COMES au Ɱ.

AR. Denier.

Pl. LVII, n° 11.

2674. ✠ HVGVO BRVNNI. Croix cantonnée d'un E au 2^e. Ɱ. ✠ COMES EN-GOLME. Dans le champ, trois annelets et un croissant à gauche; au centre, une croisette.

BILL. Denier : 0,99.

Coll. Bouillet, à Clermont-Ferrand. — Pl. LVII, n° 12.

HUGUES XIII. 1282—1303.

2675. ✠ VGO BRVNNI. Croix cantonnée au 2° d'une coquille de pèlerin. R. ✠
COMES ENGOLNE. Trois croisettes rangées horizontalement; au-dessus et au-
dessous, un croissant.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 806, et pl. 11, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. LVII, n° 13.

Cette nomenclature démontre que tous les comtes de la Marche et d'Angoulême de la maison de Lusignan, portant le nom de Hugues, eurent le surnom de *le Brun*. C'est donc à tort que Doby, qui pourtant s'était servi de l'*Art de vérifier les dates*, ne le donne qu'à Hugues XI.

En terminant la description des monnaies des comtes de la Marche et d'Angoulême, qu'on me permette de faire ressortir de nouveau combien la numismatique de ces provinces a fait de progrès depuis quelques années. Ils sont dus presque tout entiers à mes recherches et à celles de M. B. Fillon.

PÉRIGORD.

Dès 778, Charlemagne établit en Périgord un seigneur nommé Wilbatt ou Wilbade avec le titre de comte. Les noms de ses successeurs immédiats sont demeurés inconnus. En 966, le comté était déjà devenu héréditaire, et ses possesseurs le transmirent par alliance aux comtes de la Marche vers le milieu du x^e siècle. Adelbert I^{er} étant mort vers 995, le règlement de sa succession entraîna quelques difficultés, puisqu'en 1006 environ nous voyons Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, figurer comme arbitre et attribuer le comté de Périgord à Hélié II, fils de Bozon II, comte de la Marche, et donner le comté de la Marche à Bernard, fils d'Adelbert. La descendance d'Hélié, qui prit le surnom de Talleyrand, conserva le Périgord jusqu'en 1399. A cette époque, le comté fut, par arrêt du Parlement, confisqué sur Archambaud VI et donné à Louis d'Orléans. Passé plus tard dans la maison de Limoges, puis dans celle d'Albret, il fut réuni à la couronne en 1589, lors de l'avènement de Henri d'Albret, roi de Navarre.

Nous n'avons pas de monnaies tout à fait anciennes frappées à Périgueux. Nous sommes donc, en l'absence des monuments primitifs, réduits aux conjectures sur la formation du type des espèces que nous connaissons. C'est le nom de Louis et au revers celui de la ville d'Angoulême, en un mot le type exact de la monnaie de cette dernière ville, sauf que la croisette du centre est remplacée par un cinquième anneau.

ou œil. Selon moi, l'explication de cet emprunt est toute naturelle. Antérieurement à 962, Angoulême et Périgueux ayant été réunis dans la même main, le monnayage dut être le même pour les deux villes. Lorsque vint la séparation, les seigneurs de Périgueux continuèrent un type auquel les populations étaient habituées. Il est même fort probable que, pendant quelque temps, il ne fut fait aucun changement à la monnaie.

A quelle époque fut créé le type des cinq œils ? On peut conjecturer, d'après la fabrique des monnaies que nous possédons, que ce fut au XIII^e siècle. Nous connaissons deux titres du XIII^e siècle, où il est fait mention de cette empreinte. L'un de 1266, portant : *Et quod sint denarii petrag. cum quinque oculis, ex utraque parte denarii et forma et litteris consimiles*. L'autre est un compromis de 1276, en patois, contenant cette mention : *Et li peregozi deven esser fachs blancs ab v ols*.

Rien, dans les termes de ces deux titres, ne prouve que c'était une création de type. Il devait par conséquent exister auparavant, sinon l'on n'eût pas manqué de mentionner les changements qui y étaient faits.

Dans ma *Description*, je disais : « Quant aux prétendus changements de types qui auraient été cause des querelles entre l'évêque Froterius et le comte Adelbert, querelles qui continuèrent sous leurs successeurs, ils n'ont jamais existé que dans l'imagination des commentateurs. Le vrai motif de ces longues contestations fut le droit que les comtes voulurent s'arroger d'altérer le titre et le poids du numéraire. L'histoire du Poitou nous en fournit de nombreux exemples qu'il est bon de rapprocher de celui-ci. La chronique de Maillezais mentionne souvent des émissions de monnaies nouvelles, *mutati sunt nummi*, et cependant il est avéré que jusqu'à Richard-Cœur-de-Lion on conserva l'empreinte carlovingienne, et que ces passages sont seulement relatifs à des modifications apportées dans la qualité des espèces. Il en fut de même en Périgord. »

Je n'ai rien à changer à cette opinion. Je crois toujours que dans les textes cités il ne s'agit que de modifications dans le poids ou l'aloi des espèces. Tout au plus pourrait-on admettre que les récriminations de l'évêque Froterius s'appliquaient au type des cinq œils, qui succédait au type angoumois. Les historiens disent qu'Adelbert émit des monnaies en son nom. Ce fait n'est pas prouvé ; mais il paraît constant que son successeur Hélié en a fait frapper. Est-ce à lui qu'il faut attribuer le nouveau type périgourdin ? Pour éclaircir ce point de numismatique et fixer nos irrésolutions, il faudrait que le sol nous rendit des monnaies signées d'Adelbert ou d'Hélié, ou tout au moins des pièces aux cinq œils dont on pût faire remonter la fabrication au commencement du XI^e siècle.

L'histoire numismatique du Périgord présente des circonstances particulières que je ne dois pas passer sous silence ; c'est l'intervention des bourgeois de Périgueux dans le monnayage comtal. Cette intervention est certaine. Les deux titres de 1266 et de 1276, cités plus haut, disent positivement que les comtes avaient droit de faire battre

monnaie conjointement avec la ville. Ces deux compromis eurent lieu entre les comtes et les consuls. Périgueux était une ville municipale, et les consuls devaient être fort jaloux de leurs droits. Dans les *Annales de l'histoire de France*, M. Lebas cite un acte de 1240, où il est dit en effet : « La cité est libre et n'est sujette à la juridiction de personne... »

Il paraît cependant qu'Hélie VI avait fait battre monnaie hors de l'autorité des consuls. Archambaud III, son fils et successeur, voulut suivre son exemple et monnayer au même titre que son père l'avait fait pendant la guerre ; mais les consuls intervinrent et lui en contestèrent le droit, prétendant que le comte Hélie n'avait monnayé dans la ville que *precario et per gratiam sibi concessam*. Aussi ne pourrait-on pas en tirer la conséquence que cette immixtion de la ville dans le droit monétaire existait antérieurement et même dès le commencement du XI^e siècle ? Dès lors l'intervention de l'évêque Froterius, déjà mentionnée, deviendrait toute naturelle ; ce prélat aurait agi au nom de la ville. Cela se concevrait, car alors l'autorité ecclésiastique était toute-puissante, et Froterius aurait bien pu agir aux lieux et places des habitants.

Nous avons un acte de 1292, par lequel Hélie-Talleyrand, comte de Périgord, demandait à Philippe-le-Bel la permission de faire convertir sa monnaie blanche en monnaie noire ; mais le roi refusa son autorisation. Il y a sans doute erreur dans la date de ce document, puisqu'Hélie ne devint comte qu'en 1295. Quoi qu'il en soit, sur le refus du roi, le comte passa, en 1305, un bail pour la monnaie avec deux Florentins, Banquelo Hugolin et Lopez Aringo, qui s'engagèrent à fournir 20,000 marcs de la monnaie blanche de *Pierregordins* en quatre mois, du 20 mai 1305 jusqu'au 25 juillet.

Il ressort de ces deux derniers titres et d'autres que nous possédons, qu'à la fin du XIII^e siècle la monnaie avait cessé d'être commune entre la ville et le comte. Celui-ci, agissant en son nom seul, s'était évidemment débarrassé d'un concours fort gênant pour lui.

Une autre question se présente ; mais, selon moi, elle n'a pas une grande importance, d'autant plus qu'elle ne peut pas être entièrement vidée. Quel nom portait la monnaie périgourdine ? Les auteurs anciens qui s'en sont occupés l'appellent généralement *Hélienne*, tandis que nous avons vu que, dans les documents écrits, elle portait le nom de *Pierregordins* et en patois *li Peregozi*. M. de Gourgues est d'avis que ces dernières appellations doivent être préférées, et que l'on doit rejeter la première. Pourtant, ainsi qu'on l'a vu, des comtes du nom d'Hélie sont supposés avoir fait battre très anciennement monnaie en leur nom propre. Si le fait est vrai et si des découvertes postérieures le confirment, la monnaie a pu momentanément s'appeler *Hélienne*. En tout cas, elle a toujours dû porter ce nom au XIII^e siècle, puisque je vais faire connaître un denier signé d'un Hélie.

M. de Gourgues a consacré, dans la *Revue num. fr.* (1841), un mémoire aux monnaies frappées en Périgord ; j'y ai puisé une partie des éléments de cet article. Tout récemment ce numismatiste m'a fourni encore d'excellents matériaux, notamment des notes recueillies par M. l'abbé Laydet, chanoine de Chancelade, qui les a publiées en 1832, sous ce titre : *Mémoire pour servir à l'histoire des monnaies des provinces de France*. Les matériaux de cette brochure avaient été tirés du dépouillement des titres du trésor du roi, à Pau. Nous devons en avoir une grande reconnaissance à M. l'abbé Laydet, car ces titres sont tous fort importants, et, sans eux, la numismatique du Périgord aurait bien des points qui seraient restés dans l'ombre. Je ferai aussi remarquer, en faveur de cet heureux et habile investigateur, qu'à l'époque où il s'est livré à cette recherche on ne s'occupait guère de nos monnaies provinciales.

COMTES DE PÉRIGORD.

- | | |
|--------------------------------------|---|
| GUILLAUME I ^{er} , 886. | ARCHAMBAUD I ^{er} , 1205—1212. |
| BERNARD, 920. | ARCHAMBAUD II, 1212—1245. |
| BOZON, comte de la Marche, 944—969. | HÉLIE VI, 1245—1361. |
| HÉLIE I ^{er} , 969—989. | ARCHAMBAUD III, 1261—1295. |
| ADELBERT I ^{er} , 980—995 ? | HÉLIE VII, 1295—1311. |
| HÉLIE II, 1006—1031. | ARCHAMBAUD IV, 1311—1336. |
| ADELBERT II et HÉLIE III, 1031—1117. | ROGER-BERNARD, 1336—1369. |
| HÉLIE IV, 1117—1146. | ARCHAMBAUD V LE VIEUX, 1369—1398. |
| BOZON III, 1146—1166. | ARCHAMBAUD VI, 1398—1399. |
| HÉLIE V, dit TALLEYRAND, 1166—1205. | |
2676. ✠ LODOIEV. Croix cantonnée au 2^e d'un S, au 3^e d'un V. ♂. ✠ EGO-LIOWIME. Cinq annelets dans le champ.
BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1841, pl. 11, n^o 1^{er}; POEY D'AVANT, n^o 810.)
Pl. LVII, n^o 14.
2677. Mêmes légendes et types.
Pied-fort en argent.
Coll. de Mourcin, à Périgueux.
2678. Mêmes légendes et types.
AR. Obole.
Coll. ..., à Angoulême. — Pl. LVII, n^o 15.
2679. Mêmes légendes et types. L'S du 2^e canton du ♂. est remplacé par deux points.
BILL. Obole. (POEY D'AVANT, n^o 811.)

2680. Mêmes légendes et types. Croix non cantonnée.

AR. Denier.

Cab. de France et coll. Senémaud.

2681. ✠ LODOIVS. Mêmes type et Ɱ., avec S. V.

AR. Denier.

Coll. Senémaud.

2682. Variété : ✠ ✠ EGOLICOME.

AR. Denier.

Coll. Senémaud.

2683. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Revue*, 1844, pl. 11, n° 2.)

Pl. LVII, n° 16.

Ainsi que je l'ai avancé, ces monnaies doivent appartenir au XII^e siècle. On interprète les deux lettres S. V, qui quelquefois cantonnent la croix, par *Signum vite*. M. de Longpérier, dans un article que je vais citer tout à l'heure, combattant l'assertion de l'abbé Audierne, qui y voit le nom de Vesone, dit « qu'il ne faut pas perdre de vue l'origine des divers caractères qui cantonnent les croix, et qui ne sont le plus souvent que la copie altérée de l'*alpha* et de l'*oméga*; ce dernier donnant naissance à des C et à des S, suivant qu'il avait été figuré sous la forme de l'*oméga* ou de l'*omicron*. » M. de Longpérier a raison, et l'on doit tenir compte de son observation qui, selon moi, est d'une grande portée. On devra trouver des monnaies à ce type d'une date postérieure à celles que je viens de décrire.

HÉLIE VI.

2684. ✠ ELIAS COMES. Croix. Ɱ. ✠ PETRAGORIS. Dans le champ, deux S et deux croisettes en croix.

BILL. Denier. (*Périgord illustré*, par l'abbé Audierne, pag. 388, vignette.)

Coll. de Mourcin et de Chasteigner. — Pl. LVII, n° 17.

J'avais d'abord été tenté d'attribuer ce denier à Hélié VII (1295—1311), en me fondant sur ce que me fournissaient l'histoire monétaire du Périgord et les documents que nous possédons; mais je crois maintenant qu'il faut le faire remonter jusqu'à Hélié VI. La question est assez importante et assez obscure, pour que l'on me permette de revenir sur mes pas et de répéter, en quelque sorte, ce que j'ai déjà dit.

Nous avons vu en effet qu'en 1276 la monnaie aux cinq œils existait encore. Par le même titre, il est positivement établi que les consuls de la ville de Périgueux et le comte agissaient de concert pour la fabrication de la monnaie. En 1292, nous

voyons en outre Hélié VII s'adresser seul au roi pour demander la conversion de sa monnaie. Il m'était donc permis de croire que c'était dans l'intervalle de 1276 à 1292 (ou 1295, si l'on veut rectifier la dernière date) que le comte s'était affranchi de l'intervention municipale, et je pouvais penser qu'il s'était empressé de faire acte d'indépendance en émettant des monnaies et en les signant de son nom. Le style de la pièce ne saurait s'accorder avec cette attribution.

Je trouve, dans les notes de M. l'abbé Laydet, un document que je voudrais bien pouvoir rattacher à la monnaie dont je m'occupe. Malheureusement je n'en ai qu'une trop courte analyse. J'ai demandé, à Pau, la copie de cette pièce importante, mais, par suite d'un changement de local, les archives ont été un peu bouleversées et l'on n'a pas pu me trouver ce titre. C'est une lettre sans date, que son écriture fait placer par M. l'abbé Laydet à l'époque qui suivit la prise du roi Jean (1358) et où il y eut un grand désordre dans les monnaies. Cette lettre est des monnayeurs de Limoges, à qui le comte de Périgord s'était adressé pour faire des changements à sa monnaie.

La date donnée à cette pièce par M. l'abbé Laydet est beaucoup trop récente. En 1358, la monnaie de Périgord devait avoir cessé d'exister. Il faut par conséquent la faire remonter à une date antérieure, et, si elle n'a pas trait à l'émission des espèces qui nous occupent, on peut croire qu'elle concerne quelques faits accomplis aussitôt après l'expiration du bail de 1304.

Cet article était entièrement rédigé et même envoyé à l'impression, quand le deuxième fascicule de la *Revue num. fr.* de 1859 m'est parvenu. J'y ai trouvé la publication, par M. de Longpérier, du denier de Périgueux. L'honorable membre de l'Institut l'attribue à un Hélié vivant au XII^e siècle, et probablement à Hélié V (1). Sans repousser entièrement cette attribution, je crois cependant qu'il y aurait plus de vraisemblance à donner notre monnaie à Hélié VI; ce qui met parfaitement d'accord la numismatique avec les documents écrits, dont il faut autant que possible tenir toujours compte. Car on sait que ce prince émit passagèrement du numéraire en dehors de toute intervention municipale; tandis qu'il n'est pas du tout prouvé que Hélié ait fait de même. Le dessin que je donne du denier en question est peu exact. Il vaut mieux s'en rapporter à celui de M. de Longpérier.

BERGERAC.

Le monnayage de Bergerac n'a été qu'accidentel et momentané. M. le général Ainsworth, dans ses *Illustrations of the anglo-french coinage*, avait fait connaître, après Ruding et Akermann, quelques monnaies de cet atelier, lorsqu'en 1841 (*Revue*

(1) C'est sans doute par suite d'une faute d'impression qu'il y a Hélié VI; les deux millésimes ne peuvent s'appliquer qu'à Hélié V.

num. fr., pag. 195) M. de Gourgues publia toutes celles qui lui étaient connues. Le supplément à l'ouvrage de M. Ainsworth en a ajouté quelques autres. A mon tour, j'apporte un contingent très notable.

D'après M. de Gourgues, ce ne serait qu'en 1349, après la prise de Bergerac par Henri de Lancastre, comte de Derby, qu'Edouard III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, pour le récompenser de la part qu'il avait prise à cette conquête, lui donna cette ville, son château, et lui accorda le droit d'y faire battre monnaie. Je crois que la date donnée à la prise de Bergerac par M. de Gourgues n'est pas exacte, et qu'il faut la faire remonter à l'année 1345. Tous les historiens sont d'accord à cet égard. Je citerai seulement les *Chroniques d'Angleterre* par Jean de Wavrin, qui viennent d'être éditées par la Société de l'histoire de France. Pour le passage qui concerne Bergerac, cet auteur ne fait autre chose que de copier Froissart, dont le témoignage ne peut pas être suspecté.

Je ne partage pas non plus l'opinion de M. de Gourgues, qui veut attribuer à Henri de Lancastre toutes les monnaies portant le nom de Bergerac. Selon moi, ainsi que je le dirai plus loin, Edouard III a dû monnayer dans cet atelier et postérieurement à son lieutenant.

Les types employés à Bergerac sont assez variés; ce sont toujours des copies de ceux d'Edouard III, qui lui-même les avait empruntés aux espèces royales françaises. Il faut faire exception pour le type de la tête barbue de face, que nous voyons pour la première fois sur les monnaies d'Henri de Lancastre. Néanmoins, comme nous le trouverons employé par Edouard III à Bordeaux et ailleurs, il n'y a pas certitude qu'il ait été inventé par le comte de Derby. Une seule raison ferait croire à cette dernière supposition; c'est que, ainsi que je l'ai déjà dit, il y a présomption que le seigneur anglais a le premier fait frapper monnaie à Bergerac. On peut ajouter encore que ce type plaisait beaucoup à Henri de Lancastre, car les variétés de ce coin sont assez nombreuses; ce qui prouve de fréquentes émissions. Toutes les monnaies de Bergerac sont rares, et il est difficile d'en trouver des exemplaires qui soient de bonne conservation. C'est la conséquence du peu de soin apporté à leur fabrication; le métal est aussi d'un fort mauvais aloi. Les deux pied-forts que nous connaissons de cette série (ce qui est un fait assez remarquable) n'ont pas été mieux travaillés que les monnaies.

HENRI DE LANCASTRE. 1349.

2685. ✠ HEN : GODDES LANCI. Croix. 2^e légende, illisible. R. ✠ DRS : BRAC-
CIRACI. Couronne dans le champ. Bordure de lis.

BILL. Pied-fort.

Coll. Morel-Fatio. — Pl. LVII, n° 18.

2686. ✠ **hEN COMES L̄A**. Croix. **̄**. **D̄S : BR̄ḠAIR̄A**. Couronne dans le champ.
BILL. Demi-gros. (*Supplém. à Ainsworth*, pl. 2, n° 9.)
Cab. de France. — Pl. LVIII, n° 3.
2687. ✠ **hEN : GOOES L̄ĀD̄**. Croix. **̄**. ✠ **D̄S : BR̄Ḡ**... Lis dans le champ.
BILL. Blanc.
Cab. de France. — Pl. LVII, n° 19.
2688. ✠ **EN : D̄S : BR̄ḠIE**. Croix à queue. 2^e légende : **BR... S̄ĪT̄**, &c. **̄**. **L̄ĀR-
CĀIE DV̄X** en deux lignes, sous un lion couché et couronné. Bordure de croix.
BILL. Gros. (*Revue*, 1841, pl. 11, n° 3.)
Coll. de Gourgues. — Pl. LVII, n° 20.
2689. Variété avec **LARCAIE DV̄X**.
BILL. Gros.
Coll. Roux, à Bordeaux.
2690. ✠ **EN : DI... BR̄ḠIE**. Croix à queue. 2^e légende : **B̄D̄**, &c. **̄**. **L̄ĀR-
CĀIE : DV̄X**. Même type. Bordure de feuilles.
BILL. Gros : 1,27. (*Ibid.*, n° 4.)
Coll. Jouannet et Poey d'Avant. — Pl. LVII, n° 21.
2691. ✠ **hEN COMES L̄ACE**. Croix coupant les deux légendes. 2^e légende :
BR̄D̄ICT̄V S̄ĪT̄, &c. **̄**. **D̄S : BR̄ḠAIR̄ĀC̄II**. Châtel surmonté d'une croi-
sette. Bordure de feuilles de houx.
BILL. Pied-fort. (*Ibid.*, n° 5.)— Trouvé à la Châtaigneraye (Vendée). Il est passé de la
Coll. de B. Fillon dans celle de M. de Mourcin, à Périgueux. — Pl. LVIII, n° 1^{er}.
2692. ✠ **EN : D̄S . h̄IB̄ ĀGLI . E**. Croix. 2^e légende : **C̄ĪT̄ . RŌM̄ER . DŌM̄INI
B̄R̄ED̄ICT̄V̄M̄**. **̄**. **DV̄X . L̄ĀR̄CĀIE**. Châtel surmonté d'un léopard ; au
centre, une couronne. Bordure de trèfles.
Gros. (*Ibid.*, n° 6.)
Coll. Jouannet. — Pl. LVIII, n° 2.
2693. Variété : ✠ **HERCOM L̄AN**. **̄**. **D̄S BRAGAIRAC**.
Gros. (*Revue*, 1841, pag. 195, n° 5.)
Coll. Ainsworth.
2694. Variété : **EN COM LA**. **̄**. **D̄S BRAGAIRA**.
Demi-gros. (*Ibid.*, n° 6.)
Coll. Ainsworth.

2695. ✠ **GR DRS BRACHA**. Croix. 2^e légende : **BRDICTV**, &c. **h. DVX LARACHA**. Châtel surmonté d'un léopard. Bordure de trèfles.
BILL. Gros.
Coll. Testas, à Bordeaux.
2696. **HER COD LARACHA**. Même type. **h. DRS BRAGGACI**. Même type.
BILL. Gros.
Coll. Testas, à Bordeaux.
2697. ✠ **HERR COM LARACHAST**. Croix. 2^e légende : **BRDICTV**, &c. **DRS BRAGERACHA**. Châtel surmonté d'un léopard. Bordure de trèfles.
BILL. Petit gros. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 2, n° 23.)
British muséum. — Pl. LVIII, n° 5.
2698. Mêmes légende et type. **h. DRS BRAGACHA**. Même type.
BILL. Petit gros. (*Ibid.*, n° 24.)
British muséum. — Pl. LVIII, n° 6.
2699. Mêmes légende et type. **h. DRS BRAGE...** Même type.
BILL. Demi-gros. (*Ibid.*, n° 25, non dessiné.)
British muséum.
2700. ✠ **HER : GODES LAR**. Croix. 2^e légende : ... **API**. **h. DRS : BRAGACHA**. Châtel à poteaux crénelés. Bordure de trèfles.
BILL. Gros. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 2, n° 22.)
British muséum. — Pl. LVIII, n° 4.
2701. ✠ **h. DVX : LARACHAST**. Tête barbue de face. **h. ✠ DRS : BRAGACHA**. Croix coupant la légende, cantonnée de trois besants aux 1^{er} et 4^e, et d'une couronne aux 2^e et 3^e.
BILL. Esterlin : 1,00.
Coll. Parot, à Lyon, et de Mourcin, à Périgueux. — Pl. LVIII, n° 7.
2702. Mêmes légendes et types, sauf qu'au **h.** la croix est cantonnée au 1^{er} de trois besants, et aux 2^e, 3^e et 4^e d'une couronne, celle du 4^e ayant un anneau au-dessous.
AR. Esterlin.
Coll. de Mourcin. — Pl. LVIII, n° 8.
2703. Variété : au **h.**, la croix est cantonnée de quatre couronnes.
BILL. Esterlin.
Coll. de Mourcin. — Pl. LVIII, n° 9.

Les trois dernières pièces, que M. de Gourgues appelle des *hardis*, sont, à ce que je crois, des esterlins. Leur aloi très variable est quelquefois meilleur que celui des

gros et demi-gros. Leur type, comme je l'ai déjà fait observer, est nouveau avec le nom de Bergerac. Dans l'ouvrage d'Ainsworth et dans son supplément il a été donné, il est vrai, quelques pièces analogues ; mais les auteurs, égarés par des exemplaires d'une mauvaise conservation, se sont trompés dans leurs attributions. Tant pour les monnaies de Bergerac que pour celles au même type, que l'on trouvera dans l'Aquitaine, il faut s'en tenir à ma classification qui est exacte et basée sur des exemplaires bien conservés. J'ai étudié ces pièces avec un soin particulier, parce qu'elles m'ont paru dignes d'attirer l'attention.

SAINTONGE.

SAINTEs.

La numismatique de la ville de Saintes offre le plus grand intérêt, en ce que le type qui y a été employé est un remarquable trait d'union entre l'empreinte odonique employée à Limoges et celle dont se sont servi les premiers ducs d'Aquitaine. Les monnaies saintongeoises nous sont du plus utile secours pour suivre cette filiation. Malheureusement les renseignements historiques et les documents monétaires nous font également défaut. Nous savons seulement que Saintes eut des comtes dès le règne de Charles-le-Chauve, et que le premier portait le nom de Landry. Elle vint successivement ensuite au pouvoir des comtes d'Angoulême, des ducs d'Aquitaine, des comtes d'Anjou, revint au duc d'Aquitaine et fut enfin conquise par Charles V, qui la réunit à la couronne.

Aucune mention de la monnaie de Saintes, antérieure au XII^e siècle, ne nous est connue. Nous n'avons pas non plus de monnaies primitives. Les rois carlovingiens ont-ils utilisé cet atelier ? C'est ce que l'on ne sait pas. J'ai déjà dit que l'assertion d'Adhémar de Chabonais, portant que Charlemagne avait battu monnaie à Saintes, ne me paraissait pas digne de confiance. Pourtant cette ville était importante et a joué un trop grand rôle dans l'histoire, pour que l'on puisse supposer qu'elle a été dépourvue d'un atelier monétaire. En l'absence des titres et des monuments, nous sommes réduits aux conjectures sur la nature des espèces qui ont pu y être fabriquées. Peut-être, ainsi que je l'ai avancé dans ma *Description*, s'y est-on servi de l'empreinte melloise carlovingienne ? Vers le milieu du X^e siècle, on employa celle que nous connaissons et qui, venue d'Angoulême, offre la combinaison du monogramme altéré d'Endes et le nom de Louis. Plus tard, on émit sans doute des METALO. Ce qui viendrait à l'appui de ces conjectures, c'est la citation faite par M. de Barthélemy

(*Revue num. fr.*, 1843, pag. 405) d'une bulle papale du milieu du XI^e siècle, portant la stipulation à Saintes d'un paiement en monnaie poitevine.

Duby avait attribué la monnaie de Saintes aux évêques d'Autun, et y voyait le nom de Saint-Nazaire. Cette erreur, relevée d'abord par M. de Longpérier (*Revue num. fr.*, 1839, pag. 252), était tellement évidente, que cette rectification a été acceptée sans conteste par tous les numismatistes. Je ne compte pas les incorrigibles dont j'ai déjà parlé. Leur résistance ne doit pas nous arrêter un seul moment.

2704. ✠ LODOILEY2. Croix. Ɱ. ✠ STC <INΛS. Dans le champ, trois croisettes.

AR. Denier : 1,57.

Coll. Senémaud, à Angoulême. — Pl. LVIII, n° 10.

2705. ✠ LODO ✠ ILEV2. Croix. Ɱ. ✠ STICNΛS. Trois croisettes.

AR. Denier : 1,52. (*Revue*, 1841, pl. 13, n° 8; POEY D'AVANT, n° 812.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LVIII, n° 11.

Ces deux deniers sont de la fin du X^e siècle. De l'altération du type on doit juger qu'il y a eu des monnaies antérieures.

2706. ✠ LODO ✠ ICVS. Croix. Ɱ. ✠ STCI ✠ NAS. Même type.

BILL. : 1,19. (*Revue*, 1839, pag. 252, vignette; POEY D'AVANT, n° 813.)

Pl. LVIII, n° 12.

2707. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ STCITNAS. Même type.

BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 814, et pl. 11, n° 9.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LVIII, n° 13.

2708. ✠ LODOILEVS. Même type. Ɱ. ✠ STCI ✠ NAS. Même type.

AR. Denier : 0,71.

Coll. Serrure, à Gand.

Un denier aux mêmes types de cette collection ne pèse que 0,56.

Il faut placer ces pièces au milieu du XI^e siècle. C'est la fin du monnayage féodal portant le nom de Saintes.

Dans la *Revue* de 1841, et en publiant une de ces monnaies, M. Cartier, tout en maintenant l'attribution à Saintes, cherche à interpréter la légende du revers; au lieu de **STINAS**, il voudrait voir **SANTI CIVITAS**. Cette lecture n'est pas admissible. A ce sujet, que l'on me permette de citer un passage de ma *Description*. Je disais alors :
• Les légendes des monnaies de Saintes ont permis de faire une remarque qui s'applique à la plupart de celles des pièces des XI^e et XII^e siècles; c'est que les graveurs, tout en intervertissant quelquefois les lettres, conservaient toujours scrupuleusement l'aspect de celles qui, par un défaut de frappe, une maladresse, un accouplement ou un mauvais emploi des poinçons destinés à les former sur les coins, avaient pris un

aspect insolite. Ainsi les **C** du revers des deniers qui nous occupent ayant été figurés sur celui du x^e siècle par un croissant dans lequel vient s'emboîter un coin, on leur a toujours scrupuleusement conservé cette forme. Il en fut de même pour les **B** des *Guillaume* de Bordeaux et pour certains caractères d'une foule d'autres pièces. Ce serait donc faire fausse route que de vouloir bâtir des systèmes ou chercher des explications trop savantes à ces bizarreries. On ne saurait trop le répéter, le peu d'habileté et l'ignorance des graveurs en furent les seules causes réelles. »

ABBESSES DE SAINTE-MARIE DE SAINTES.

Duby comprend les abbeses de Sainte-Marie de Saintes parmi les possesseurs du droit de battre monnaie. Il se fonde sur les termes de l'acte de fondation de l'abbaye, daté de 1047.

Dans l'article précité (*Revue*, 1843, pag. 402), M. A. de Barthélemy va encore plus loin. Non-seulement il cherche à démontrer que le monnayage de l'abbaye de Sainte-Marie a réellement existé, mais encore il fait connaître un denier qu'il attribue à l'abbesse Constance qui vivait vers le milieu du xi^e siècle. J'ai déjà combattu ces conclusions dans ma *Description*, pag. 168 ; je suis maintenant encore convaincu qu'on ne peut pas les admettre. De l'acte de fondation, extrait par Duby du *Gallia christiana*, pas plus que des titres rapportés par M. de Barthélemy on ne peut tirer la conséquence que l'abbaye de Sainte-Marie ait réellement possédé le droit de monnayage. Elle a seulement eu part dans les bénéfices de ce monnayage, et elle les partageait avec le comte. Plus tard elle eut aussi droit au change, en cas de nouvelle fabrication.

Quant au denier publié par M. A. de Barthélemy et que j'ai eu en ma possession, j'ai eu beau l'étudier, je n'ai pu obtenir une lecture satisfaisante, quoiqu'il soit bien conservé. Ce que je puis affirmer, c'est qu'il est impossible d'y voir le nom de Saintes. D'ailleurs son type et sa fabrique s'opposent virtuellement à ce qu'on puisse le placer dans ce pays. J'en reparlerai plus tard, lorsque je serai arrivé au Midi.

AQUITAINE.

Ce titre d'Aquitaine n'est employé ici que dans un sens très restreint. On comprendra fort bien qu'il ne s'agit pas de la province, qui était extrêmement vaste, puisqu'à une certaine époque, elle s'étendait de la Loire aux Pyrénées. Je ne veux parler que du duché, dont la circonscription a été aussi très variable.

La chronologie des ducs d'Aquitaine, sans offrir précisément d'obscurité, est cependant quelquefois difficile à débrouiller, parce que les ducs de Gascogne ou comtes de Bordeaux viennent se mêler avec eux et que, d'un autre côté, ainsi qu'on l'a déjà vu, ces ducs d'Aquitaine furent en même temps comtes de Poitou.

L'Aquitaine, au milieu du VII^e siècle, devint un royaume composé du Toulousain, du Quercy, de l'Agénois, du Poitou, du Périgord et de la Novempopulanie ou Gascogne. Il fut érigé par Clotaire II en faveur de son fils Caribert. Moins d'un siècle après, on y institua des ducs qui le régirent au nom des rois Francs, sous la condition de foi et hommage et de payer un tribut annuel. En 781, Louis-le-Débonnaire prit le gouvernement de l'Aquitaine avec le titre de roi que ses successeurs conservèrent jusqu'en 877. A cette époque, Louis-le-Bègue, roi d'Aquitaine, devenu roi des Francs, joignit cette province à la couronne.

Sur ces entrefaites, le duché de Gascogne avait été formé. Charlemagne l'avait donné à Loup I^{er} pour le posséder en fief héréditaire mouvant de la couronne. Les ducs de Gascogne devinrent héréditaires en 872, en la personne de Sanche-Mitarra, c'est-à-dire le Montagnard. Sa descendance occupa le comté de Bordeaux jusqu'en 1040, époque de la mort d'Eudes, comte de Poitou, qui avait succédé au comte de Bordeaux du chef de sa femme, sœur de Sanche-Guillaume. Par ce moyen, le duché de Gascogne se trouva réuni à l'Aquitaine sur la tête de Guy-Geoffroi.

Quant à la formation du duché, je l'ai exposée en parlant des comtes de Poitou, qui, comme on l'a vu, ne cessèrent d'être ducs d'Aquitaine que lors de l'arrêt de confiscation sur Jean-Sans-Terre, en 1204, arrêt que Philippe-Auguste mit à exécution en 1204 et en 1205.

Sans être précisément très abondante, la suite monétaire de l'Aquitaine proprement dite est assez riche, en ce qu'elle rachète amplement par l'intérêt ce qui lui manque par le nombre. Cet intérêt est d'autant plus grand, que les numismatistes trouvent largement à exercer leur sagacité. Il se présente, en effet, de grandes difficultés pour le classement des monnaies aquitaines, et, malgré les travaux des divers auteurs qui s'en sont occupés, on est loin d'être d'accord sur leur classement.

Dans ma *Description* j'ai, d'après M. B. Fillon, rangé les espèces d'Aquitaine en deux séries : l'une où le nom de Bordeaux est inscrit, l'autre ayant le mot *Aquitanie*. Je faisais observer qu'un petit nombre de pièces échappent à cet arrangement, et qu'elles semblent appartenir à des monnayages exceptionnels. Sans répudier ce classement que, faute d'un meilleur, je vais suivre, je ferai observer qu'il y a lieu de ne pas négliger les observations de M. de Gourgues (*Revue*, 1843), établissant que jusqu'à lui on avait fait fausse route en ne tenant pas compte de la distinction, cependant naturelle, qu'il y a à faire entre les monnaies des comtes de Bordeaux et celles des ducs d'Aquitaine. Cette observation est juste, mais il ne faut pas la rendre absolue. Par exemple, toutes les pièces portant le nom de Bordeaux n'appartiennent pas aux

comtes de cette ville. Aussi ne suivrai-je pas en entier la classification de M. de Gourgues.

Le même numismatiste a cherché à établir par des textes que les comtes de Bordeaux, outre l'atelier de cette ville, en avaient un autre à Morlas. Aucun monument n'est venu nous prouver la vérité de cette opinion. Ce qui viendrait cependant à son appui, c'est que, nonobstant l'assertion des auteurs qui avancent que les comtes de Béarn auraient monnayé dès le x^e siècle, les plus anciennes monnaies venues jusqu'à nous n'accusent pas une fabrique antérieure au xi^e siècle, et que c'est précisément à cette dernière époque que le Béarn devint indépendant. C'est un problème que les découvertes postérieures peuvent seules se charger de résoudre.

Nous n'avons pas de monnaies des ducs de Gascogne que l'on puisse placer aux ix^e et x^e siècles. Pourtant il n'est pas admissible que des princes aussi puissants se soient abstenus d'en émettre. Faut-il croire, ainsi que je l'ai avancé dans ma *Description* et que cela résulte de l'examen des types et signes graphiques, que ces ducs ont pendant deux siècles utilisé l'empreinte melloise? J'ai déjà dit que cela avait dû avoir lieu dans les seigneuries du nord de l'Aquitaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on a dû frapper à Bordeaux des deniers de Charles-le-Chauve avec l'empreinte aquitanique. Le type des monnaies de Sanche, dont nous allons voir la description, prouve qu'il a dû en être ainsi. Un type ne naît pas spontanément, surtout à l'époque à laquelle nous nous reportons. Ce qui s'est passé dans tous les autres pays presque sans exception a dû nécessairement avoir lieu à Bordeaux. Que l'on me pardonne d'être aussi absolu. Ma conviction est tellement entière, que je ne puis pas m'empêcher de l'exprimer hautement. Lorsque, il y a quelques années, l'immortel Cuvier posa les bases de la science paléontologique, et qu'à l'aide d'un ossement, il parvint à reconstruire en entier les gigantesques animaux antédiluviens, le monde savant tout entier battit des mains, lorsque des découvertes postérieures plus complètes vinrent donner pleinement gain de cause à ce savant. C'est que la nature a des lois immuables, et qu'en les observant avec soin on ne peut pas s'égarer. Les lois numismatiques ne sont pas moins immuables, et, par ce que nous avons trouvé, nous pouvons deviner à l'avance ce que l'avenir nous réserve. Combien d'exemples pourrais-je citer de cette prescience en numismatique! Tout ce qui nous manque peut, dans de certaines séries au moins, être indiqué d'avance et presque à coup sûr. Nous pouvons donc affirmer que l'empreinte carlovingienne au monogramme a été employée à Bordeaux. (V. *Consid. sur les monn. de France*, par B. Fillon, pag. 114.)

Vers le commencement du xi^e siècle, le type odonique remplaça le monogramme carolin et, sauf des dégénérescences successives, persista longtemps. Enfin, vers l'époque du second mariage d'Eléonore avec Geoffroi-Plantagenet, devenu roi d'Angleterre en 1154, les légendes écrites horizontalement dans le champ prévalurent, et la monnaie aquitanique tendit vers un type uniforme.

Je parlerai plus tard des espèces émises en Aquitaine par les rois d'Angleterre.
Pour faciliter les recherches, je vais donner séparément la liste des rois d'Aquitaine, des comtes de Bordeaux et des ducs d'Aquitaine.

ROIS FRANÇAIS D'AQUITAINE.

CARIBERT, roi de Toulouse, 630—631.	LOUIS-LE-DÉBONNAIRE, roi d'Aquitaine, 781—814.
CHILDÉRIC, 631—637.	
BOGGIS et BERTRAND, ducs héréditaires de Toulouse et d'Aquitaine, 637—688.	PEPIN I ^{er} , roi d'Aquitaine, 814—839.
EUDES, 688—735.	PEPIN II, roi d'Aquitaine, 839—865.
HUNALD ou HUNOLD, 735—745.	CHARLES, fils de Charles-le-Chauve, 865—867.
VAIFRE, duc héréditaire, 745—768.	LOUIS-LE-BÈGUE, 867—877.

DUCS AMOVIBLES DE GASCOGNE.

TOTILA, 819.	SANCHE-SANCHION, 848.
SEGUIN.	ARNAUD, 864.
GUILLAUME.	

DUCS HÉRÉDITAIRES.

SANCHE, dit MITTARA, 872.	SANCHE-GUILLAUME, ... à 984.
SANCHE II MITTARA.	BERNARD GUILLAUME, 984—1010.
GARCIE-SANCHE-LE-COURBÉ.	SANCHE-GUILLAUME, 1010—1032.
SANCHE-GARCIE.	BERENGER.
SANCHE-SANCHION.	EUDES, comte de Poitou, 1036—1040.

DUCS D'AQUITAINE.

RAINULPHE, 839—867.	GUILLAUME VIII, 1058—1087.
BERNARD, 867—880.	GUILLAUME IX LE JEUNE, 1087—1127.
RAINULPHE II, 880—893.	GUILLAUME X, 1127—1137.
ADÉMAR ou AIMAR, 893—902.	ELÉONORE et LOUIS-LE-JEUNE, 1137—1152.
EBLES MANZER, 908—932.	ELÉONORE et HENRI D'ANJOU, 1152—1169.
GUILLAUME III TÊTE-D'ETOUPES, 932—963.	RICHARD-CŒUR-DE-LION, 1169—1196.
GUILLAUME IV FIER-A-BRAS, 963—990.	OTHON DE BRUNSWICK, 1196—1197.
GUILLAUME V LE GRAND, 990—1029.	ELÉONORE, 1199—1203.
GUILLAUME VI LE GRAS, 1029—1038.	CHARLES, 1469—147...
EUDES ou ODON, 1038—1039.	
GUILLAUME VII AIGRET, 1039—1058.	

ROIS D'AQUITAINE.

VAIFRE I^{er}. 745—768.

2709. **VVFARIVS** . Dans le champ , un grand **A**. **Ṛ**. **FLAVLEFES**. Au centre , une rosace.

AR . : 4,12. (*Revue num. fr.*, pag. 322, vignette.)

Cab. de France. — Pl. LVIII, n° 15.

CHARLEMAGNE.

2710. **✠ KRL** . **✠ RK** . **F** ; le tout attaché à un large anneau placé au centre. **Ṛ** . : **FIVF** **✠ AR** , disposés de la même manière.

AR . : 19,03. (*Revue*, 1858, pag. 335, vignette.)

Cab. de France. — Pl. LVIII, n° 14.

Les deux pièces ci-dessus sont en dehors de mon travail. Je ne les fais connaître que pour donner une idée de la fabrication des monnaies de cette époque. A la rigueur, celle de Vaifre, frappée en dehors de l'autorité royale, peut se rattacher au monnayage féodal. La détermination et l'attribution de ces deux pièces appartiennent à M. de Longpérier, qui les a publiées dans la *Revue* de 1858, pag. 231. Les amateurs qui voudraient avoir des renseignements complets devront recourir à son article.

COMTES DE BORDEAUX ET DUCS D'AQUITAINE.

SANCHE-GARCIE.

SANCHE-SANCHION.

SANCHE-GUILLAUME. ... à 984.

2711. **✠ SANCHIVS**. Croix anglée de coins. **Ṛ**. **✠ BVDEIAL**. Monogramme altéré de Charles-le-Chauve.

BILL. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 815, et pl. 11, n° 10.)

Pl. LVIII, n° 16.

2712. **✠ SANCHIVS**. Même type. **Ṛ**. **✠ BVRDEIAL**. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Voillemier, à Senlis.

2713. **✠ SANCHIVS**... Même type. **Ṛ**. **✠ BVDEIAL**. Même type.

BILL. Denier : 0,87. (B. FILLON, *Considérations*, pl. 2, n° 7; POEY D'AVANT, n° 816.)

Cab. de France.

2714. ✠ **CANCHV** en légende rétrograde, de droite à gauche. Même type. R. ✠ **BVDELAI**. Même type.

BILL. Denier : 0,76. (POEY D'AVANT, n° 817, et pl. 11, n° 11.)

Pl. LVIII, n° 17.

2715. ✠ **ANCHV**. Même type. R. ✠ **BVDELAI**. Monogramme carolin dégénéré.

BILL. Denier : 0,99.

Coll. Rousseau.

2716. ✠ **ANCHV2**. Même type. R. Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Coll. Testas, à Bordeaux.

2717. ✠ **SANCHIY2**. Croix. R. ✠ **BVIDEIAL**. Même type.

BILL. Denier : 1,24.

Coll. Bessières, à Agen.

2718. Mêmes légende et type. R. ✠ **BVIEIAL**. Même type.

BILL. Denier : 1,08.

Coll. Bessières, à Agen.

On voit par les titres ci-dessus que l'attribution de ces deniers à tel ou tel prince du nom de Sanche est douteuse. Ce qu'il y a de vrai, c'est que le monogramme et le nom de Bordeaux, déjà très dégénérés, démontrent qu'il y a eu un monnayage antérieur et plus parfait. La fabrique de ces pièces doit les faire reporter assez avant dans la seconde moitié du x^e siècle ou même le commencement du xi^e, ce qui ferait supposer qu'elles ont été émises par Sanche-Guillaume continuant le monnayage de Sanche-Garcie ou de son fils Sanche-Sanceez, en conservant leur nom et leur type.

En parlant de la monnaie de Brioude, j'ai déjà fait remarquer l'extrême ressemblance de la forme des B que nous retrouvons sur les deniers de Sanche. J'ai aussi dit un mot, dans les préliminaires de cet article, sur le rapprochement qu'il y avait à faire entre la forme des légendes et l'identité de la fabrique de quelques monnaies et celles des pièces ci-dessus décrites. En effet, si l'on établit cette comparaison avec les monnaies au nom de Melle, trouvées aux trésors de Cuerdale et de Mourlieu, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître l'extrême similitude qu'elles présentent. J'en ai tiré la conséquence que l'empreinte melloise avait pu être utilisée à Bordeaux. Tout concourt à ce que cette allégation soit admise. (V. *Consid.*, par B. Fillon, pag. 114.)



BERNARD GUILLAUME. 984—1010.

2719. ✠ **BERNARDV**. Main. R. ✠ **BVRDIGA2**. Croix.



AR. Denier : 19,00. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 167, vignette.)


Pl. LVIII, n° 18.


M. B. Fillon, qui, le premier, a publié ce curieux denier, hésite pour son attribution entre Bernard Guillaume et Bernard II d'Armagnac, qui s'empara du comté de Bordeaux après la mort d'Eudes, arrivée en 1040, et le garda jusqu'en 1052. Il en fut alors dépossédé violemment par Guy-Geoffroi. Cependant M. Fillon incline en faveur du premier, et il a raison. Outre que les faits historiques sont plus favorables à Bernard Guillaume, la fabrique de cette pièce que j'ai examinée attentivement doit la faire placer au commencement du XI^e siècle. Le type est tout à fait anormal et exceptionnel. Il serait peu facile d'en donner une explication plausible. Ce denier est jusqu'à présent resté unique.


2720. ✠  VILELMO. Quatre croisettes dans le champ; au milieu, un point.
℞. ✠  BVRDEGHLA. Croix.
AR. Denier : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 818, et pl. 11, n° 12.)
Pl. LVIII, n° 19.

Ce denier, que l'on peut donner à Sanche-Guillaume ou à Bernard Guillaume, est le début du type odonique, type qui, ainsi que le nom qui y est inscrit, fut longtemps immobilisé à Bordeaux. Ce serait donc à tort que l'on chercherait des attributions à toutes les monnaies portant le nom de Guillaume; ces attributions seraient illusoires. Il faut se contenter de tenir compte, pour leur classification, du style et de la fabrique des monnaies.

2721. ✠  IVEVMVS. Même type. ℞. ✠  BVRDEMV. Croix.
BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 819, et pl. 11, n° 13.)
Pl. LVIII, n° 22.

2722. ✠  VIVEVHVS. Même type. ℞. Mêmes légende et type.
BILL. Denier.
Cab. de France.

2723. ✠  VIVEMVS. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier.
Cab. de France.

2724. ✠  VIVEVMS. Mêmes type et ℞.
BILL. Denier : 1,09. (*Revue num. fr.*, 1842, pag. 361, vignette, et 1843, pl. 14, n° 6; POEY D'AVANT, n° 820.)
Cab. de France; coll. Gauban, à la Réole, &c. — Pl. LIX, n° 1^{er}.

Un de ces deniers (n° 2724) a été publié dans la *Revue num. fr.*, 1842, pag. 360, par M. X. Gauban, qui l'a attribué à Guillaume V d'Aquitaine. M. de Gourgues a combattu cette opinion dans le même recueil, 1843, pag. 379, et l'a, à juste titre, restitué aux ducs de Gascogne. Il n'a pas été aussi heureux pour la place qu'il veut

lui donner, et, selon moi, il erre complètement en soutenant l'opinion que toutes les pièces portant le nom de Bordeaux appartiennent aux comtes de cette ville. Si nous attachons purement et simplement au style de ces quatre variétés de deniers, si nous étudions la forme des caractères, enfin si nous tenons compte du poids (et ce sont les guides les plus sûrs), nous arriverons à reconnaître d'une manière certaine que les quatre pièces dont la description précède ne sont autre chose que des dégénérescences de celle que j'ai portée sous le n° 2720, et que leur place est dans la seconde moitié du XI^e siècle. Elles sont par conséquent postérieures de près d'un siècle à la date que voulait leur donner M. Gauban.

M. de Gourgues ne me paraît pas aussi être dans le vrai, quand il voit, dans les légendes de ces deniers, des essais de langage vulgaire. Nous avons, il est vrai, quelques exemples de son emploi sur les monnaies; mais ici je ne saurais voir autre chose que des dégénérescences des mots *Guilelmus* et *Burdegata*, corruption qui indique des émissions antérieures, dont les produits ne nous sont pas connus.

2725. ✠ GVIGEIMVS en légende rétrograde. Croix. ⚡. ✠ E2VIOVD—V. Dans le champ, 2 entre deux croisettes.

BILL. Denier. (THOMPSEN, *Inédites*, pl. 1^{re}, n° 9.)

Coll. Thompsen, à Copenhague. — Pl. LIX, n° 4.

Je ne donne ce denier que d'après le dessin de mon vénérable ami, M. Thompsen, de Copenhague, qui l'a placé au n° 9 de la planche 1^{re} des monnaies inexplicquées qu'il a publiées en 1834. En reproduisant ces planches, l'année suivante, dans le journal numismatique publié à Hanovre par le docteur Grôte, le savant directeur du musée de Copenhague y ajouta un texte explicatif, concernant une partie de ces monnaies. Vingt et un ans après (*Revue num. belge*, 2^e série, tom. 6, pag. 265), M. Piot est venu apporter son tribut et a cherché à déchiffrer une partie de ces énigmes. Quant au denier ci-dessus décrit, je ne saurais accepter son interprétation. Il y lit : **GVILELMVS**, et au revers **MADICONISE**. Par suite de cette lecture et surtout à cause de l'S qui se trouve dans le champ, il le donne à l'un des Guillaume, comte de Mâcon. Pour moi, j'avoue qu'avec toute la bonne volonté possible, et malgré les efforts les plus réitérés, je n'ai jamais pu parvenir à donner un sens à la légende du revers, et je crois que le type de l'S, ressemblant en effet un peu à celui de quelques monnaies de Mâcon, a beaucoup influé sur la lecture de M. Piot; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le nom de **GVIGEIMVS** est très distinctement inscrit au droit, et que la forme des caractères et particulièrement des G doit faire placer cette pièce à l'Aquitaine. Le type, si insolite qu'il soit, n'est point un obstacle à ce classement, et, à cause de la présence des croisettes, il est certainement plus aquitain que mâconnais. Toutefois avec cette nouvelle donnée, j'ai fait de vains efforts pour arriver à la lecture de la légende et à y trouver un nom de lieu de

l'Aquitaine. Il faudrait, pour trancher définitivement la difficulté, que cette pièce pût être examinée en nature, ou qu'un exemplaire mieux conservé nous arrivât.

2726. ✠ **EVILEVMO**. Trois croisettes ; au-dessous, un anneaulet. Ɱ. ✠ **BVRDECA**.
Croix.

BILL. Denier : 1,00. (DUBY, pl. 32, n° 2.)
Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LVIII, n° 20.

2727. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ **BVRDECV**. Croix.

BILL. Obole : 0,395.
Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LVIII, n° 21.

Je crois que ces deux pièces, continuant le type que nous avons vu précédemment (n° 2721 à 2724), doivent encore être attribuées aux ducs de Gascogne ; leur fabrique vient aussi à l'appui de cette conjecture. Ce serait la fin du monnayage des comtes de Bordeaux.

Si, ce que je ne crois pas probable, on voulait absolument les donner aux ducs d'Aquitaine, il faudrait voir dans ce denier et cette obole le point de jonction entre les deux monnayages et une usurpation, ou tout au moins une imitation de type, faite par les ducs d'Aquitaine.

2728. ✠ **EIVILEMO**. Quatre croisettes dans le champ ; au centre, un anneaulet.
Ɱ. **BVRDEVLA**. Croix.

BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 14, n° 8.)
Coll. de Gourgues.

2729. Obole aux mêmes types.

BILL. : 0,49. (*Revue*, 1843, pl. 14, n° 3 ; POEY D'AVANT, n° 824.)

2730. ✠ **EIVIEILMO**. Même type, avec un point au lieu de l'anneulet. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 825.)

2731. ✠ **EIVILILMO**. Même type. Au centre, un anneaulet. Ɱ. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 0,74. (*Ibid.*, n° 827, et *Revue*, 1843, pl. 14, n° 5.)
Pl. LIX, n° 7.

2732. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, n° 826.)

2733. ✠ **EIVILEMO**. Même type. Dans le champ, quatre croisettes. Ɱ. ✠ **BVR-DEHIIIA**. Croix.

BILL. Denier : 1,09. (*Ibid.*, n° 822.)
Pl. LIX, n° 6.

2734. ✠ EꝚVILELMO. Dans le champ, quatre croisettes. R. ✠ BVRDE—HLA.
Croix.

BILL. Obole : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 821.)

Pl. LIX, n° 5.

2735. ✠ EꝚVILILMO. Même type. R. ✠ BVRDE—ILA. Croix.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 823 ; *Revue*, 1843, pl. 14, n° 1^{er}; DUBY, pl. 32, n° 1^{er}.)

Contrairement à l'opinion de M. de Gourgues, je suis, cette fois, convaincu que ces pièces n'appartiennent pas aux ducs de Gascogne, mais bien aux ducs d'Aquitaine. C'est évidemment un type continué. Les dernières sont de la fin du XII^e siècle ; leur fréquente présence dans les dépôts monétaires de cette époque en donne une preuve certaine. Si nous n'avions pas cette preuve, il suffirait de voir la faiblesse de leur poids, l'altération toujours croissante du métal, pour démontrer qu'il faut les faire descendre très bas et à une époque où le duché de Gascogne avait cessé d'exister.

Avant d'aborder la description des monnaies de la seconde série d'Aquitaine, il est nécessaire de la faire précéder de quelques éclaircissements devant servir à expliquer la formation des divers types employés. Ces types sont au nombre de trois :

1° Celui portant *Aquitania* en légende circulaire, et le mot *Rex* dans le champ ;

2° Celui offrant une des légendes écrite horizontalement ;

3° Les *Ducisit*.

Il est parfaitement établi que des monnaies au nom de Louis, de Pepin et de Charles ont été frappées en Aquitaine jusqu'à la seconde moitié du XI^e siècle et peut-être au delà. Ces pièces ont le mot *Aquitania* écrit en légendes tantôt circulaires, tantôt horizontales. N'est-ce pas là le prototype de celles d'une partie des monnaies qui nous occupent ? Quant aux pièces portant *Rex* dans le champ et aux *Ducisit*, la filiation carlovingienne est moins évidente. Il faut en chercher la naissance dans la partie méridionale de l'Aquitaine. J'irai plus loin et, ainsi que je l'ai fait dans ma *Description*, j'avancerai que les ducs d'Aquitaine avaient établi un atelier dans le midi de leurs possessions, soit à Agen, soit ailleurs, et que, là, ils fabriquèrent des monnaies anonymes ou portant le nom de leur principale officine. Que l'on mette la presque totalité des pièces que je vais décrire en regard de quelques-unes de celles de Toulouse, de Cahors, &c., on verra quelle influence les unes ont dû exercer sur les autres, et l'on ne trouvera pas que mon opinion soit dépourvue de fondement.

Toutefois ces observations n'offrent pas une précision suffisante pour que l'on puisse, dans l'état actuel de la science, aborder un classement définitif. Je dois donc me contenter de décrire les monnaies de cette période, sans tenir compte des différences que je viens de signaler.

GUI-GEOFFROI. 1052—1686.

2736. ✠ **GODERIDVS COMES.** Croix. ⚔. ✠ **BVRDECAIE.** Deux croisettes ; au-dessus, un anneau ; au-dessous, un besant.

BILL. Denier. (*Revue num. fr.*, 1847, pl. 8, n° 5.)

Coll. Voillemier, à Senlis. — Pl. LIX, n° 8.

2737. ✠ **GOFRIDVS CO.** Croix. ⚔. ✠ **AQVITANIE.** Dans le champ, REX en triangle.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 829, et pl. 14, n° 14.)

Cab. de France ; coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LIX, n° 9.

Pour rendre plus claire l'explication des deux types employés par Gui-Geoffroi, il est encore nécessaire d'entrer dans quelques détails historiques le concernant. Nous avons vu qu'Eudes, qui possédait le comté de Bordeaux, mourut en 1039. Guillaume VI, duc d'Aquitaine, étant mort la même année, Guillaume VII lui succéda dans ce duché. Quant au comté de Bordeaux, il était alors dans la possession de Bernard II d'Armagnac, qui s'en était rendu maître parce qu'il se prétendait issu de la ligne masculine des ducs de Gascogne. Gui-Geoffroi, frère utérin de Guillaume, avait, en 1044, à la sollicitation de sa mère Agnès, obtenu des terres dans la Gascogne. Il s'y étendit si bien, disent les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, qu'en 1052 il força Bernard, après l'avoir défait dans une bataille, à lui céder le duché de Gascogne, moyennant la somme de 15,000 sous, puis Guillaume VII étant mort sans enfants en 1058, Gui-Geoffroi réunit sur sa tête le comté de Bordeaux et le duché d'Aquitaine, et prit alors le nom de Guillaume. Il paraît pourtant que dans les chartes il conserva celui de Gui-Geoffroi. Nous venons de voir qu'il en fit autant sur les monnaies.

D'après les éclaircissements que l'on vient de lire, il est facile de se rendre compte des deux types employés par Gui-Geoffroi. Sur l'un il met le nom de Bordeaux, soit qu'il se soit servi de ce type lorsqu'il n'était que comte de cette ville, soit que, devenu duc d'Aquitaine, ce ne fut qu'une réminiscence de l'ancien type ; sur l'autre il emploie l'empreinte nouvelle, que j'ai supposée être méridionale. Par ce moyen, le monnayage de Gui est, si je puis m'exprimer ainsi, à cheval sur les deux types du comté de Bordeaux et du duché d'Aquitaine. Pourtant le dernier denier paraît être un peu postérieur à l'autre. C'est une raison pour que l'on adopte l'opinion tendante à établir que Gui a monnayé alors qu'il n'était que duc de Gascogne.

C'est à M. de Longpérier que nous devons la première publication des deniers de Gui-Geoffroi ; il les a fait connaître, en 1843, dans le *Cabinet de l'Amateur*. M. de Barthélemy a reproduit le n° 2736 dans la *Revue num. fr.*, 1847, pag. 191. Il est

d'avis d'ôter ce denier à Gui-Geoffroi pour le donner à Geoffroi-Martel, comte de Vendôme et d'Anjou, qui, vers 1034, défit, près de Montcontour, Guillaume VI, duc d'Aquitaine, et qui, pendant trois ans et demi que dura la captivité du vaincu, exerça l'autorité ducale en Aquitaine. En présence des éclaircissements historiques que j'ai donnés, l'attribution de ces pièces à Gui-Geoffroi me semble bien plus rationnelle, et doit être acceptée sans conteste.

GUILLAUME IX. 1087—1127.

2738. ✠ GVILELMO. Croix. ð. ✠ VICTORIA. Dans le champ, trois croisettes en triangle, trois points entre elles et un au milieu.

BILL. Denier : 0,95. (*Revue*, 1838, pag. 432, vignette; *ibid.*, 1843, pl. 14, n° 8; POEY D'AVANT, n° 830.)

Cab. de France. — Pl. LIX, n° 10.

Publié d'abord dans la *Revue num. fr.*, 1838, pag. 432, par M. de la Fontenelle, ce denier fut attribué à Guillaume VII. Selon lui, la légende du revers s'appliquait à la victoire de Barbastro, remportée par ce prince. Dans le même recueil (1843, pag. 376), M. de Gourgues a conservé cette attribution et a changé seulement l'interprétation du mot *Victoria*, qui aurait trait au triomphe de Guillaume VII dans la guerre de la succession de Gascogne. Ces deux opinions ne sont pas acceptables. Il serait par trop étrange de trouver à cette époque une monnaie dont le revers pût avoir une pareille signification. On y verrait l'unique exemple d'un mot s'appliquant à l'événement saillant du règne d'un prince. M. de Gourgues l'a bien senti, et, dans la *Revue* de 1850, il trouve un nom de lieu dans le mot *Victoria*. Tel a toujours, et dès le premier moment, été mon avis; mais je ne partage pas l'opinion de ce numismatiste, qui veut voir dans cette légende un fragment du mot *Victoriacum*, ancien nom de Vieille-Brioude. Cette abréviation ne me paraît pas du tout naturelle, puisque rien n'empêchait de mettre le nom tout entier. Outre le type, qui ne peut pas se rapporter à ce pays, il y a une objection puissante à faire et qui détruit de fond en comble l'opinion de M. de Gourgues, c'est que, pour l'accepter, il faudrait faire remonter l'émission de ce denier jusqu'au x^e siècle, ce qui est tout à fait impossible. Sa fabrique révèle les premières années du xii^e siècle, et il appartient à coup sûr à Guillaume IX. Il y a d'ailleurs, dans l'agencement de son empreinte, quelques rapports avec les deniers de Gui-Geoffroi. C'est, du reste, une de ces monnaies exceptionnelles que l'on ne peut pas faire entrer dans une classification régulière.

Revenant au lieu de son émission, je dirai que c'est évidemment une localité du nom de Victoire ou de La Victoire, dont plusieurs existent dans le territoire de l'ancienne Aquitaine. Je n'ai aucune donnée qui me permette de faire un choix entre elles et de fixer la position exacte de cet atelier.

2739. ✠ ΛϞVIϞ... Dans le champ, DVX en triangle. Ɱ. ✠ BVRDE... E en légende rétrograde. Croix.

AR. Denier fracturé.

Coll. de Puiferrat, à Bordeaux. — Pl. LVIII, n° 2.

2740. ✠ GVILLELMVS. Croix cantonnée d'un besant à chaque canton. Ɱ. ΛϞ~VI-
ϞANIE. Dans le champ, DVX en triangle.

BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 14, n° 1^{er}.)

Coll. Roux, à Bordeaux. — Pl. LVIII, n° 3.

C'est également à Guillaume IX que je propose de donner ces deux deniers. Il les aurait émis postérieurement à celui qui précède ou peut-être simultanément. Dans tous les cas, je crois que l'on ne peut pas les séparer l'un de l'autre. Tous deux me paraissent entrer dans la même donnée.

ELÉONORE ?

2741. ✠ DVCIϞIT. Dans le champ, deux croisettes sur la même ligne horizontale ; au-dessus, l'oméga défiguré ; au-dessous, Λ (l'alpha aussi dégénéré). Ɱ. ✠ ΛϞVIϞANIE. Croix.

BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 32, n° 4 ; *Revue num. fr.*, 1843, pl. 14, n° 10 ; POEY D'AVANT, n° 832.)

Pl. LIX, n° 11.

2742. Obole au même type.

BILL. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 1^{er}.)

Cab. Cuff. — Pl. LIX, n° 12.

2743. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ ΛϞ~VIϞANIE. Même type.

BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1843, pl. 14, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 833.)

Pl. LIX, n° 13.

2744. ✠ DVCIϞIA. Dans le champ, deux croisettes ; au-dessus, l'oméga dégénéré ; au-dessous, un Λ. Ɱ. ✠ ΛQVITANIE. Croix.

Denier. (DUBY, pl. 32, n° 3.)

Pl. LIX, n° 14.

Pièce mal lue.

2745. ✠ LIONORϞ. Trois annelets et un croissant formant la croix ; au centre, une croisette. Ɱ. ✠ LODOICVS. Croix.

AR. Denier. (DUBY, pl. 32, n° 5.)

Pl. LIX, n° 15.

Non retrouvée en nature. Elle est probablement inventée.

En mettant en tête de cet article le nom d'Eléonore, je cède moins à ma conviction qu'à une opinion reçue. DUBY, le premier, trompé par la fausse lecture d'une pièce (n° 2744) sur laquelle il trouve **DVCISIA**, a établi cette attribution qui a été acceptée par tout le monde. Bien des auteurs ont, depuis lors, disserté au sujet de ces monnaies, et l'on peut voir, dans la *Revue numismatique française*, les nombreux articles qui y ont été consacrés. Aucun d'eux n'a pu vider la question.

Eléonore a dû certainement émettre des espèces, et la meilleure raison pour lui donner celles-ci, c'est que leur style et leur fabrique s'accordent à les faire placer au règne de cette princesse.

J'ai déjà fait observer que le type des *Ducisit* me paraît tout à fait méridional et qu'il y avait lieu de croire que les ducs d'Aquitaine avaient établi un atelier à Agen ou ailleurs, dans le midi de leurs possessions. Le type des monnaies attribuées à Eléonore me paraît une imitation du monogramme odonique combiné avec un autre ressemblant à celui de Cahors. Il ne faut pas songer à y voir des figures de blason.

Quant au denier portant *Lionora*, que j'ai donné sous le n° 2745, d'après DUBY, je doute fort qu'il ait jamais existé. Si elle n'a pas été mal lue, c'est une monnaie inventée à plaisir.

Les *Ducisit* ont été autrefois assez rares. La découverte de Saucats, dont M. Jouannet a rendu compte, en a jeté un grand nombre dans la circulation. L'obole est de la plus grande rareté.

LOUIS VII, roi de France.

2746. **LODOIEVS**. Croix. ⚔. **BVRDEGLY**. Trois croisettes en triangle; au milieu, un point.

BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 14, n° 12; *CONB., Der. Suppl.*, n° 141.)
Coll. de Gourgues et Dassy. — Pl. LIX, n° 16.

2747. ⚔ **LODOICVS**. Dans le champ, le mot **REX** disposé en triangle. ⚔. **ET**
⚔ **DVK**. Croix.

BILL. Denier : 0,87. (*POEY D'AVANT*, n° 834.)
Pl. LIX, n° 17.

2748. ⚔ **LODOICVS**. Même type. ⚔. Mêmes légende et type.

BILL. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 17, n° 13.)
Cab. de France et coll. B. Fillon.

2749. ⚔ **LODOICVS REX**. Croix. ⚔. **DVK AqVITANIE** • en quatre lignes.

BILL. Denier : 1,17. (*CONB., Der. Suppl.*, n° 137; *POEY D'AVANT*, n° 835, et pl. 12, n° 1^{er}.)
Coll. B. Fillon. — Pl. LIX, n° 18.

2750. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,54. (CONB., *Ibid.*, n° 138 ; POEY D'AVANT, n° 836.)
Coll. B. Fillon. — Pl. LIX, n° 19.

2751. Variété : **DVX AqVI TANI . E** en quatre lignes.

BILL. Denier.
Coll. Rondier.

2752. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 838.)

2753. ✠ **LODOICVS**. Même type. Ɱ. **DVX AqVITANI * E**.

BILL. Denier : 1,05. (DUBY, pl. 32, n° 6 ; CONB., *Der. Suppl.*, n° 139 ;
POEY D'AVANT, n° 837, et pl. 12, n° 2.)
Pl. LIX, n° 20.

2754. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.
Coll. Parenteau. — Pl. LIX, n° 21.

2755. Mêmes légendes et types. Au Ɱ., la fin de la légende n'a ni anneaulet ni astérisques.

BILL. Obole.
Coll. Parenteau, à Nantes. — Pl. LIX, n° 22.

Comme on le voit, Louis VII a employé les trois types d'Aquitaine. Les deux premiers n'ont eu qu'une existence éphémère ; aussi les produits en sont-ils fort rares. Quand il eut adopté les légendes horizontales, il s'y tint plus longtemps, puisque ce type offre plusieurs variétés de coin. Ce dernier monnayage est fort remarquable. La fabrique assez soignée, le relief donné aux légendes rendent ces pièces tout à fait exceptionnelles. Ce fait est d'autant plus digne d'attention, qu'immédiatement après le style des monnaies est très négligé et que le poids baisse sensiblement. De la rareté des monnaies sur lesquelles Louis VII a mis son nom, il ressort évidemment que, pendant son règne, on émit de préférence des *Ducisit*, dont le type était plus connu des populations.

HENRI II, roi d'Angleterre.

2756. ✠ **HENRICVS REX**. Croix. Ɱ. **AQVITANIE** en trois lignes ; au-dessus, une croisette entre deux annelets ; l'**E** final aussi entre deux annelets.

BILL. Denier : 0,87. (AINSWORTH, pl. 3, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 839.)
Pl. LX, n° 1^{er}.

2757. Mêmes légende et type. \mathfrak{R} . **AGVITANIE**, disposé de la même manière.

BILL. Obole. (*Supplém. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 2.)

2758. ✠ **ENRICVS REX**. Croix. \mathfrak{R} . **AQVITANIE**, disposé de la même manière.

BILL. Denier : 0,84. (POEY D'AVANT, n° 840, et pl. 12, n° 31 ; DUBY, pl. 37, n° 9.)

Pl. LX, n° 2.

2759. ✠ **ENRICVS**. Croix cantonnée d'un anneau aux 1^{er} et 4^e. \mathfrak{R} . **REX** écrit horizontalement ; au-dessus, l'oméga dégénéré ; au-dessous, une croisette.

BILL. Obole : 0,43. (AINSWORTH, pl. 6, n° 64 ; POEY D'AVANT, n° 844.)

Pl. LX, n° 3.

L'extrême différence des deux types employés par Henri fait présumer qu'il a monnayé dans deux ateliers séparés. L'obole décrite au dernier numéro est fort rare, et, comme son type est exceptionnel, elle n'a dû être frappée que momentanément. Les deniers à légendes horizontales sont, depuis quelque temps, devenus assez communs.

Je viens de dire que, à partir d'Henri, on trouvait dans la fabrique et le poids des monnaies un changement presque radical. Je ne dois pas oublier de noter que ce changement se trouve avoir eu lieu justement à l'avènement de la maison d'Angleterre. Je laisse à mes lecteurs le soin de tirer, selon leurs sympathies, les conséquences qui découlent de cette observation.

RICHARD-CŒUR-DE-LION.

2760. **RICARDVS** en deux lignes ; au-dessus, le signe Ω (oméga dégénéré) ; au-dessous, une croisette. \mathfrak{R} . ✠ **AGVITANIE**. Croix.

BILL. Denier : 0,74. (POEY D'AVANT, n° 842.)

2761. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 843.)

2762. Variété avec **RICARDVS**.

Denier. (AINSWORTH.)

Pl. LX, n° 4.

2763. Ω **RDAS RICV** ✠. \mathfrak{R} . Même type.

BILL. Denier.

Coll. Testas, à Bordeaux.

2764. Mêmes légendes et types avec **RICARDVS**, sauf qu'au \mathfrak{R} la croix est cantonnée de quatre fleurs de lis dont le pied est engagé dans le grenetis.

AR. Denier. (DUBY, pl. 32, n° 7.)

Pl. LX, n° 5.

Non retrouvé en nature.

2765. **RICARDVS R** en trois lignes ; au-dessus, une croisette. **R. ✠ AQUITANIE**. Croix simple.

AR. Denier. (DUBY, pl. 32, n° 11.)

Pl. LX, n° 6.

Non retrouvé en nature.

2766. ✠ **RICARDVS . REX . A**. Croix. **R. DVX AQUIT** en deux lignes séparées par une croisette entre deux annelets, ayant deux barres au-dessus et au-dessous.

AR. Denier. (DUBY, pl. 32, n° 10.)

Pl. LX, n° 7.

Non retrouvé en nature.

2767. **RICARDVS** en deux lignes ; au-dessus, une croisette ; au-dessous, l'oméga dégénéré.

BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 844.)

2768. **RICARDVS** en deux lignes. Même type. **R. Mêmes légende et type.**

BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 32, n° 9 ; POEY D'AVANT, n° 845.)

Pl. LX, n° 8.

2769. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 846.)

Pl. LX, n° 9.

2770. **RICARDVS** en deux lignes et en légende rétrograde. Même type. **R. Mêmes légende et type.**

BILL. Denier.

Coll. Bonsergent, à Poitiers.

2771. Mêmes légende et type. **R. ✠ AQUITANIE**. Croix.

BILL. Denier : 0,92. (*Ibid.*, n° 847.)

Une seule empreinte a été employée par Richard ; mais il y a de nombreuses variétés de coin. Quant aux n° 2764, 2765 et 2766, je les ai tirés de Duby. Les légendes et les types des deux premiers me semblent étranges. Peut-être ne sont-ce que des pièces mal lues.

Les monnaies de Richard sont en général frappées sur un flan très mince. On en trouve cependant, mais très rarement, quelques-unes fabriquées avec un peu plus de soin.

MONNAIES ANGLO-FRANÇAISES.

Ici commence une période fort intéressante du monnayage aquitain. « Le règne de Philippe-Auguste a changé la face des choses ; l'autorité morale de la France

a singulièrement grandi, et la vitalité de sa nationalité est désormais assurée; mais, par un contre-coup facile à expliquer, vis-à-vis d'elle a surgi une dangereuse rivale. Les Plantagenet, du rang de simples barons, vassaux de la couronne, se sont élevés à une puissance égale à celle de leurs suzerains, dont ils se sont déclarés les rivaux et les ennemis. Dans la lutte implacable de près de trois siècles qui va s'ensuivre, ils sauront rallier autour d'eux toutes les ambitions déçues, toutes les colères. Ils se feront le pivot de toutes les résistances à la mission civilisatrice de nos rois. Cette lutte désespérée fut pour notre nationalité une question de vie ou de mort. Tout ce qui la rappelle est donc précieux à plus d'un titre, et les monnaies anglo-françaises méritent une place à part dans les casiers des amateurs, parce que, indépendamment de leur valeur numismatique, elles sont les témoignages palpables de la grandeur des antagonistes de la France du moyen-âge, et attestent les héroïques douleurs et le dévouement sublime de nos pères qui, à force de courage et de sang versé, purent chasser les ennemis du sol de la patrie (1). »

J'ai cru devoir diviser les monnaies de cette nature en deux séries : la première comprendra celles qui ont été frappées par les rois anglais en Aquitaine, et sur lesquelles est inscrit le nom de cette province; la seconde sera composée des pièces battues en dehors de l'Aquitaine ou qui du moins n'en portent pas le titre. Quand je serai rendu à cette dernière catégorie, je dirai les motifs qui m'ont engagé à les réunir plutôt qu'à les distribuer entre les divers pays où elles ont été émises.

Divers auteurs se sont occupés des monnaies anglo-françaises. Parmi eux on peut citer Venuti, Snelling, Ducarel et Duby. De nos jours un travail important a été fait, c'est celui d'Ainsworth, déjà si souvent cité : *Illustrations of the anglo-french coinage*. Cet auteur n'a décrit, il est vrai, que les monnaies de sa collection; mais elle était si complète, qu'il n'a presque laissé derrière lui rien de ce qui était connu à l'époque où il écrivait. Cela est si vrai, que le supplément à son ouvrage, publié à Londres en 1847, c'est-à-dire près de vingt ans après, n'a fait connaître que trente-sept pièces qui avaient échappé à ses recherches. J'en ai ajouté un bon nombre dans ma *Description*. J'en fais autant aujourd'hui, et, réunissant toutes les variétés, je présente aux numismatistes un ensemble imposant, qui, à lui seul, fournirait la matière d'un ouvrage, si je n'étais forcément obligé de m'abstenir de longs développements.

Les types des monnaies anglo-françaises, surtout pour les trois princes du nom d'Edouard, sont extrêmement variés et, pour la plupart, empruntés aux monnaies royales. Cependant les mattres de l'Aquitaine en ont quelques-uns qui leur sont propres. Pour les monnaies d'or, nous trouvons le guyennois et le léopard; pour

(1) *Description*, pag. 180.

celles d'argent, le gros et plusieurs variétés d'esterlins. Sur les divers types on voit presque toujours la combinaison du léopard anglais et des fleurs de lis françaises.

La classification à suivre ici est celle par atelier, qui, dans l'Aquitaine, est ordinairement indiqué par une lettre initiale. Il en résulte que l'on n'a pas toujours été d'accord pour la signification de ces lettres, chacun, selon ses désirs et par une préférence bien explicable, ayant voulu doter son pays ou sa ville d'une officine. Voici la liste de ces ateliers, dans laquelle je vais mentionner les diverses interprétations que l'on a donné des lettres en litige.

A. Agen ou Auch. On préfère généralement la première ville. M. Conbrouse ajoute Tarbes, et c'est à tort. D'abord, ainsi que nous allons le voir, cet atelier était indiqué par la lettre T; et puis *Aquæ Tarbellicæ*, mentionnées par cet auteur, ne se traduisent pas par Tarbes mais bien par Acqs ou Dax.

B. Bordeaux ou Bayonne. La première explication est seule acceptable. L'atelier de Bayonne était placé à Guessin.

F. Figeac ou Fontenay-le-Comte. Malgré tout le désir que j'aurais de donner à ma ville natale un atelier monétaire anglo-français, je dois avouer qu'il y a doute entre les deux villes et que les numismatistes semblent, jusqu'à présent, prendre parti pour Figeac. Nous avons, il est vrai, un document à faire valoir; c'est un acte de 1378, portant la mention d'une maison dite de *la Monnoie*, située rue de la Fontaine, près le château, à Fontenay. Si cette désignation ne s'applique pas simplement à une maison où était placé un change, on serait forcé d'admettre que cette localité fut en effet pourvue d'une officine avant l'époque où le Dauphin (Charles VII) en établit une. Cet atelier aurait alors fonctionné entre 1361 et 1372, époque de la reprise de Fontenay par Duguesclin. Cette période concorderait parfaitement avec les faits numismatiques, puisque le seul prince qui ait employé la lettre F est le Prince-Noir, qui gouverna l'Aquitaine de 1355 à 1372. J'ajouterai pourtant qu'il n'est pas à ma connaissance qu'une seule monnaie anglo-française à la lettre F ait été trouvée à Fontenay, ce qui d'ailleurs ne prouve rien.

G. Guessin. C'était un lieu situé près de Bayonne. Je ne sais s'il en est resté quelques traces; les dictionnaires les plus étendus ne le mentionnent même pas. Du reste, cet atelier n'eut qu'une existence passagère, puisque le Prince-Noir ne paraît pas y avoir monnayé.

L. Limoges, Libourne ou Lectoure. On place plus ordinairement cet atelier à Limoges.

P. Poitiers.

R. La Rochelle ou la Réole. On préfère généralement la première de ces villes. Il est certain que des monnaies à la lettre R ont été souvent découvertes dans son voisinage.

T. Tarbes.

Edouard III a aussi eu trois ateliers particuliers, dont le nom est inscrit en entier sur les monnaies. Celles qui en sont sorties étant très rares, il est certain que leur établissement ne fut que temporaire. Ce sont ceux de Bergerac, Dax et Lectoure.

EDOUARD I^{er}. 1272—1307.

Pour la classification des monnaies d'Edouard I^{er}, j'ai quelquefois suivi les traces d'Ainsworth, quelquefois aussi je m'en suis écarté. Cette classification est difficile et peu sûre. On ne peut donner avec certitude à ce prince que les pièces portant le titre de *Fils du Roi*. La fabrique de ces espèces est assez négligée.

BORDEAUX.

2772. ✠ EDVVARDVS R ANG. Léopard passant à gauche. Ɱ. ✠ DVX KQI BVRD. Croix coupant la légende.

BILL. Denier : 0,95.

Coll. Poey d'Avant.

2773. Variété avec ANGL.

Musée de Bordeaux.

2774. ✠ ED . VVARD ' R . ANG. Même type. Ɱ. ✠ DVX KqITBVRDⱮ. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Testas et musée de Bordeaux. — Pl. LX, n° 44.

2775. ✠ EDVARDVS REX. Dans le champ, ANGL; au-dessous, E; au-dessus, un léopard. Ɱ. ✠ DVX KQITBVRD. Croix cantonnée d'un E au 1^{er}.

BILL. Denier : 0,92. (AINSWORTH, pl. 3, n° 15; POEY D'AVANT, n° 851.)

Pl. LX, n° 44.

2776. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (AINSWORTH, pl. 7, n° 94.)

Pl. LX, n° 45.

2777. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée d'un E au 1^{er}, et d'un croissant au 2^e.

BILL. Denier : 0,92. (AINSWORTH, pl. 3, n° 17; POEY D'AVANT, n° 852.)

Pl. LX, n° 46.

GUESSIN.

2778. ✠ ED ' REX ANGLIⱮ. Croix. Ɱ. ✠ DVX KGITANIⱮ. Léopard couché; au-dessus, un trèfle évidé; au-dessous, G ou E; les mots des légendes séparés par des trèfles évidés.

BILL. Denier.

Coll. Testas, à Bordeaux.

2779. ✠ ED' • REX ANGLIE. Croix. R̄. ✠ DVX ANGLIE. Dans le champ, léopard à gauche ; au-dessous, G séparé du léopard par une barre.

BILL. Obole.

Coll. de Puifferrat.

2780. EDVVARDVS REX. Léopard couché entre deux croisettes. R̄. ✠ DVX ANGLIE. Croix cantonnée d'un G au 1^{er}.

BILL. Denier : 0,92. (AINSWORTH, pl. 3; n° 46; POEY D'AVANT, n° 853.)

Pl. LX, n° 17.

2781. Mêmes légende et type ; au-dessus du léopard, G ; au-dessous, E. R̄. ✠ DVX ANGLIE. Croix simple.

BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 6, n° 65.)

Pl. LX, n° 22.

LIMOGES.

2782. ✠ ED' : RPX : (sic) ANGLL. Léopard passant à droite. R̄. ✠ DRS : ANGLIE L. Croix.

BILL. Denier-lion : 0,90.

Coll. Charvet.

Ateliers inconnus.

2783. ✠ ED : REX : ANGLIE. Léopard passant à droite. R̄. ✠ DRS : ANGLIE. Croix simple.

BILL. Denier.

Coll. Boilleau, à Tours.

2784. ✠ ED : REX : ANGLIE. Même type. R̄. ✠ DRS : ANGLIE. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Prisset, à Dijon.

2785. ✠ ED . RPX . ANGLIE. Même type. R̄. ✠ DRS . ANGLIE. Croix.

BILL. Denier-lion. (AINSWORTH...)

Pl. LX, n° 10.

2786. ✠ EDVVARD' FILI'. Dans le champ, un léopard. R̄. ✠ h REGIS ANGLIE. Croix simple.

BILL. Denier-lion : 0,92. (*Revue*, 1844, pl. 14, n° 3; AINSWORTH, pl. 3, n° 11; POEY D'AVANT, n° 849.)

2787. Mêmes légende et type. R̄. ✠ h REGIS ANGLIE. Croix.

BILL. Denier-lion.

Cab. de France. — Pl. LX, n° 13.

2788. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole du denier-lion : 0,33. (AINSWORTH, pl. 3, n° 12; POEY D'AVANT, n° 850.)
Pl. LX, n° 12.

2789. ✠ EDVARDVS FILI . Même type. Ṛ. ✠ h REGIS ANGLIE. Même type.

BILL. Denier.
Coll. Rousseau.

2790. EDVARDVS REX. Léopard passant sans croisettes. Au Ṛ., ✠ DVX
ANGLIE. Croix simple.

BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 3, n° 13.)
Pl. LX, n° 19.

2791. Pied-fort au même type.

BILL.
Cab. de France. — Pl. LX, n° 20.

2792. Obole aux mêmes types.

BILL. (AINSWORTH, pl. 3, n° 14.)
Pl. LX, n° 21.

2793. ✠ EDVARDVS : REX. Dans le champ, ANGL; au-dessus, un léopard
passant; au-dessous, une rosace. Ṛ. ✠ DVX : ANGLIE. Croix simple.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 18; POEY D'AVANT, n° 854.)
Pl. LX, n° 23.

Parmi ces monnaies il y en a qui, sans doute, appartiennent à Edouard III; nous n'avons aucun point de repère pour les distinguer.

EDOUARD III. 1317—1355.

De tous les princes, non-seulement de l'Aquitaine, mais de tous ceux dont j'ai à faire connaître les monnaies, il n'en est pas un qui ait employé autant de types divers qu'Edouard III. A partir de son règne, la fabrication des espèces commence à être plus soignée. Le travail des pièces d'or et de quelques-unes en argent d'un titre élevé est particulièrement remarquable.

AGEN.

2794. ✠ EDOVARDOS REX. Croix coupant la légende. 2^e légende : BRIDICTV.
&c. Ṛ. MORETA. Trèfle. ANGER. Lion debout. Bordure de trèfles.

BILL. Pied-fort.
Cab. de France. — Pl. LXII, n° 5.

2795. EDVARDOS REX. Même type. Ṛ. MORETA ANGER. Même type.

BILL. Blanc. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 6.)
Cab. Bessières. — Pl. LXII, n° 6.

2796. ✠ ED' REX ANGLIE. Léopard passant; au-dessus, A; au-dessous, GI.
R. ✠ COURETA DVPLEX A. Croix ayant une couronne à l'extrémité de chaque
branche.

BILL. Double : 1,30.

Coll. Testas, à Bordeaux, et B. Fillon.

2797. ✠ ED' REX ANGLIE. Léopard couché; au-dessous, un A. R. DRS ANGI-
TARIE. Croix.

BILL. Denier : 0,76.

Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LXII, n° 18.

GUESSIN.

2798. ED' REX ANGLIE. Croix. R. ✠ DVX ANGITARIE. Léopard couché et cou-
ronné; au-dessous, G.

BILL. Pied-fort : 5,00.

Coll. Rousseau. — Pl. LXIII, n° 11.

2799. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Testas. — Pl. LXIII, n° 12.

DAX.

2800. DVX ANGITARIE. Tête barbue et couronnée de face. R. ANERQIS CIVI-
TAS. Croix coupant la légende, cantonnée de trois besants aux 1^{er} et 4^e, et d'une
couronne aux 2^e et 3^e.

AR. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 11, n° 7.)

Coll. de Gourgues et Testas. — Pl. LXIII, n° 1^{er}.

2801. DVX ANGITARIE. Même type. R. Même légende. Croix coupant la légende,
cantonnée aux 1^{er} et 4^e de trois besants, au 2^e de deux besants et d'un anneaulet,
au 3^e d'une couronne.

AR. Esterlin.

Coll. Galy.

Cet esterlin est une remarquable exception dans le monnayage d'Edouard. Je ne
crois pas que l'on puisse le donner à une autre ville qu'à Dax, *Acquis* ou *Aquensis*
civitas. C'est aussi l'opinion de M. de Gourgues, qui lit sur son exemplaire *Aqnsis civitas*.
J'ai fait dessiner celui de M. Testas, qui est bien conservé. L'esterlin de M. Galy est
fruste; cependant son étude attentive n'a fait que confirmer ma lecture.

LA ROCHELLE.

2802. ED'D'GRÆ REX ÆGLIÆ DO ÆQVI:TAIÆ. Le prince debout, couronné et de profil à droite, tenant d'une main une épée à l'épaule, de l'autre un bouclier aux armes de France et d'Angleterre, et les deux pieds portant sur deux léopards, sous un portail à plusieurs fuseaux; entre les pieds du prince, la lettre R. R. ✠ GLIA. IR. ÆKÆLÆIS, &c. Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Guyennois.

Cab. de France et coll. B. Fillon.

2803. Variété avec DO ÆQVI:TAIÆ.

OR. Guyennois.

Musée de Niort.

2804. ✠ ED DI GRÆ REX ÆNGLIÆ DO ÆQVI:TAIÆ. Même type, sans lettre.

R. Mêmes légende et type; au centre de la croix, la lettre R.

OR. Guyennois.

Coll. A. de Lavergnée.

2805. EDOVARDVS REX. Croix anglaise. 2^e légende: BRDICTV, &c. R. ✠ MONEA RPELLE. Lion debout. Bordure de trèfles.

BILL. Blanc. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 79, vignette.)

Cab. de France; coll. Ledoux, à la Rochelle. — Pl. LXII, n^o 9.

2806. ✠ EDO... EX. Croix. R. ✠ ... RÆTARV... Lion debout.

BILL. Demi-gros. (*Ibid.*, pag. 79, vignette.)

Coll. Ledoux, à la Rochelle. — Pl. LXII, n^o 11.

2807. ✠ EDVVAR.D.G. REX. ÆGLIÆ. Buste à droite, la main gauche levée, la droite tenant une épée à l'épaule, le tout dans un cercle lobé. R. ✠ DRS. ÆQVI:TAIÆ. R. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants, trois par trois.

AR. Esterlin: 1,14. (POEY D'AVANT, n^o 873, et pl. 12, n^o 7.)

Pl. LXIII, n^o 17.

2808. ✠ EDVVVDVS (*sic*) . REX . ÆNGLIÆ. Même type; derrière le buste, R.

R. Mêmes légende et type.

AR. Esterlin.

Cab. de France.

POITIERS.

2809. **ED' D' GRÆ REX AGLÆ DO AQTATIA.** Le prince debout, couronné et de profil à droite, tenant d'une main une épée à l'épaule, de l'autre un bouclier aux armes de France et d'Angleterre, les deux pieds portant sur deux léopards, le tout sous un portique à plusieurs fuseaux; devant la tête du prince et entre les fuseaux, la lettre P. R̄. ✠ **GLIA . IN . EXCELŒIS**, &c. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards dans un épicycloïde à plusieurs lobes.

OR. Guyennois. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 2.)

Coll. B. Fillon (découv. de Celle-l'Évécault). — Pl. LXI, n° 1.

2810. ✠ **ED' REX ARLIE.** Léopard passant; au-dessus, un A; au-dessous, GI. R̄. ✠ **MONETA DVPLEX P.** Croix ayant une couronne à l'extrémité de chaque branche.

BILL. Double : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 866.)

2811. **ED REX ARLIE.** Lion passant à droite; au-dessous, P. R̄. **DNS AQTATIA.** Croix.

BILL. Denier-lion : 1,90. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 134.)

Musée de Niort.

2812. Mêmes légende et type. R̄. **DNS ACITATIA.** Même type.

BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)

2813. ✠ **ED : REX : ARLIE.** Léopard passant à droite. R̄. ✠ **DNS AQTATIA**
P. Croix.

BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)

BORDEAUX.

2814. Lis. **ED' D' GRÆ REX AGLÆ DO AQTATIA.** Le prince debout, couronné et de profil à droite, tenant d'une main une épée à l'épaule, de l'autre un bouclier aux armes de France et d'Angleterre, les deux pieds portant sur deux léopards, sous un portail à plusieurs fuseaux; en bas et entre les jambes du prince, la lettre B. R̄. ✠ **GLIA . IN . EXCELŒIS**, &c. Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards, dans un épicycloïde à plusieurs lobes.

OR. Guyennois. (DUBY, pl. 32, n° 16.)

Coll. B. Fillon.

2815. ✠ **EDWARDOS REX.** Croix coupant la légende. 2^e légende : **BRDIA TV**, &c. R̄. **MONETA.** Trèfle. **BVRD.** Lion debout. Bordure de trèfles.

BILL. Blanc. (B. FILLON, *Lettres*, pag. 175, vignette.)

Cab. de France; société des Arts, à Nantes. — Pl. LXII, n° 7.

2816. **EDOVARDVS REX.** Même type. \hat{H} . Mêmes légende et type.
Bon BILL. Blanc.
Cab. de France. — Pl. LXII, n° 8.
2817. Mêmes légendes et types.
BILL. Pied-fort : 23,40.
Coll. Rousseau.
2818. \ast **ED : REX : ANGLIE.** Léopard ; au-dessous, OB . B. \hat{H} . \ast **DVX : AQUI-**
TANIE. Croix cantonnée d'une couronne au 1^{er}.
BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 6, n° 69.)
Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LXII, n° 14.
Les deux lettres OB B de l'exergue du droit semblent signifier *Moneta Burdegale*.
2819. Obole aux mêmes types.
BILL. : 0,36. (POEY D'AVANT, n° 863.)
2820. Mêmes légendes et types, sauf que la croix est cantonnée d'une couronne au 2^e.
BILL. Denier.
Coll. Testas, à Bordeaux.
2821. Obole aux mêmes types.
BILL. (AINSWORTH, pl. 7, n° 93.)
2822. Même légende. Croix simple. \hat{H} . Même légende. Léopard ; au-dessous, OB . B.
BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 94.)
2823. \ast **ED : REX : ANGLIE.** Léopard passant à droite ; au-dessous, B. \hat{H} . \ast
DNS : AQUITANIE. Croix.
BILL. Denier-lion. (AINSWORTH, pl. 6, n° 70.)
Pl. LXIII, n° 10.
2824. \ast **ED : REX : ANGLIE.** Léopard passant à gauche ; au-dessous, B. \hat{H} . \ast
DNS : AQUITANIE. Croix.
BILL. Double denier. (*Ibid.*, n° 36.)
Pl. LXIII, n° 9.
2825. \ast **EDVARO * REX * ANGLIE.** Croix. \hat{H} . \ast **DVX * AQUITANIE.** Dans le
champ, lion couché ; au-dessous, B retourné.
AR. Obole. (DUBY, pl. 32, n° 15.)
2826. $\text{OB} \ast$ **REX \ast** **AGLIE.** Buste allongé et coupant la légende, de profil, la main
gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule, dans un cercle multilobé.
 \hat{H} . **DNS ACITANIE \ast** B. Croix anglaise, cantonnée de douze besants, trois par
trois.
AR. Esterlin. (DUBY, pl. 33, n° 5.)

Cet esterlin offre une variété de type assez curieuse; ne l'ayant pas retrouvé en nature, je laisse à Duby la responsabilité de son dessin.

2827. **ED REX ANGLIE**. Croix coupant la légende et cantonnée de trois besants aux 1^{er} et 4^e, d'un fleuron au 2^e, et d'une couronne au 3^e. **Æ CIVITAS BURDEGAE**. Tête couronnée et barbue, de face.

AR. Esterlin. (AINSWORTH, pl. 4, n° 32.)

Pl. LXII, n° 20.

2828. **ED | * ... | RG | LIE |**. Croix coupant la légende, cantonnée aux 1^{er} et 4^e de trois besants, aux 2^e et 3^e d'une couronne. **Æ CIVIT BURDEGALE**. Buste demi-corps, couronné et accosté de deux couronnes.

BILL. Double. (AINSWORTH.)

Pl. LXIV, n° 5.

Le type et la fabrique de cette pièce sont tellement exceptionnels, que j'aurais bien voulu pouvoir l'étudier en nature. J'ignore dans quelle collection elle est passée. Elle semble avoir une influence étrangère à la France.

LIMOGES.

2829. **ED ' D ' GRÆ REX AGE DO ANQVITÆ**. Le prince debout, couronné et de profil à droite, tenant d'une main une épée à l'épaule, de l'autre un bouclier aux armes de France et d'Angleterre, ses deux pieds portant sur deux léopards, sous un portique à plusieurs fuseaux; en face de la tête du prince et entre les fuseaux, la lettre L. **Æ GLIA . IN . BRITANIS . DEO . ET . IN . TRA . PAX . HOIBVS**. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards, dans un épicycloïde à plusieurs lobes.

OR. Guyennois.

British muséum; coll. Rollin et B. Fillon.

LECTOURE.

2830. **Æ EDOVAROVS**. R. Quatre croissants en croix. **Æ LACTERA . CIV**. Croix cantonnée de douze besants, trois par trois.

BILL. Esterlin. (DUBY, pl. 3, n° 5.)

Pl. LXIV, n° 6.

Voici encore un type tout particulier. Il serait bien important de retrouver ce denier, que nous ne connaissons que par le dessin de Duby. La courte mention qu'il lui consacre est tellement positive, que nous ne pouvons pas douter qu'il l'ait réellement vu et étudié. « Il existait, dit-il, dans la collection de M. Michel fils, à Agen. »

BERGERAC.

2831. ✠ DVX AQUITANIE. Tête barbue et couronnée de face. R. CIVITAS BRAGIE. Croix coupant la légende, cantonnée de trois besants aux 1^{er} et 4^e, et d'une couronne aux 2^e et 3^e.

AR. Esterlin. (*Revue num. fr.*, 1841, pl. 11, n° 7.)

Coll. de Gourgues. — Pl. LXII, n° 21.

M. de Gourgues (*Revue num. fr.*, 1841) donne cet esterlin à Bergerac, sans indiquer le prince qui a dû l'émettre. Je crois qu'il ne peut être attribué qu'à Edouard III, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, utilisa cet atelier lorsque Henri de Lancastre cessa d'y faire fabriquer les monnaies que nous avons de lui.

ATELIERS INCONNUS.

2832. Couronne. ✠ S. IOHANNES B. Tête de lion, vue de face. R. ✠ DVX AQUITANIE. Grand lis épanoui.

OR. Florin.

Cab. de France; coll. Rousseau, à Paris; B. Fillon, et de Reichel, à Saint-Petersbourg.

2833. Mêmes légendes et types. Couronne pour différent.

OR. Florin. (DUBY, pl. 32, n° 12; AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 1^{er}.)

Coll. H. Pinchaud, à Poitiers. — Pl. LXI, n° 1^{er}.

C'est à tort que Duby a attribué ce florin à Richard-Cœur-de-Lion, qui n'a pas fait fabriquer de monnaies d'or en Aquitaine; on est maintenant d'accord pour le restituer à Edouard III. Il ne peut pas non plus appartenir au Prince-Noir, auquel il a été aussi donné, puisque le fils d'Edouard n'a jamais pris le titre de *Dux* sur les monnaies d'Aquitaine.

2834. ✠ AGR: DEI: QUI: TOLL PECC: MVDI: MISERE: NOB. Agneau pascal nimbé; sous ses pieds, EDVARD'. R. ✠ XPI VINCI, &c.; chaque mot de la légende séparé par une tige de plante. Croix ornée.

OR. Mouton: 4,72. (CONB., *Catal.*, pag. 23, n° 214, et pl. 60, n° 1^{er}.)

Pl. LXI, n° 2.

J'ignore quelle est la collection qui possède cette belle pièce. M. Conbrouse l'indique au Cabinet de France où elle n'existe pas. Je crois qu'elle a été publiée dans le supplément à l'ouvrage d'Ainsworth, ce qui pourrait faire présumer qu'elle fait partie de quelque collection d'Angleterre et peut-être du British muséum.

2835. ✠ EDVVARDVS . DEI . GRA . AGL . FRANCIÆ . REX. Effigie royale, assise de face ; glaive dans la main droite , la gauche appuyée sur un écu fleurdelisé. R. ✠ XPC . VIRGIT , &c. Croix tréflée.

OR. Ecu : 4,07. (CONB., n° 216 ; DUBY, pl. 39, n° 7.)

La Monnaie et coll. Norblin.

2836. Autre avec DOI au lieu de DEI.

(AINSWORTH, pl. 2, n° 15.)

Coll. B. Fillon (découv. de Celle-l'Évécault.) — Pl. LXI, n° 3.

2837. ED . D . GRA . REX . A . DO . AQUIAAN. Le prince debout , couronné et de profil à droite , tenant d'une main une épée à l'épaule , et de l'autre un bouclier aux armes de France et d'Angleterre , ses deux pieds portant sur deux léopards , sous un portique à plusieurs fuseaux. R. ✠ GLIA . IN . EXCLUIS . DEO . ET . IN . TRA . PA . HOIBVS. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards , dans un épicycloïde à plusieurs lobes.

OR. Guyennois.

Coll. Norblin.

2838. Trèfle. ED'D . GRA REX . D . AQUIAAN. Même type.

OR. Guyennois. (DUBY, pl. 33, n° 1^{re}.)

2839. Espèce de marteau. ED . D . GRA REX AGL DRS AQUIAAN. Même type.

OR. Guyennois. (DUBY, pl. 33, n° 2.)

2840. ED'D'GRA REX AGLI DO AQUIAAN. Même type ; sans lettre monétaire. Même R.

OR. Guyennois. (AINSWORTH, pl. 2, n° 14.)

Pl. LXI, n° 5.

2841. ED'D'GRA REX AGLIE DO AQUIAAN. Mêmes type et R. ; sans lettre monétaire.

OR. Guyennois. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 3.)

British museum et coll. B. Fillon.

2842. EDVARDVS ✠ DEI ✠ GRA ✠ REX ✠ ANGLIE ✠ DRS ✠ AQUIAAN. Même type ; les lions se dressent de chaque côté des pieds ; sans lettre monétaire. Même R.

OR. Guyennois.

Cab. de France. — Pl. LXI, n° 6.

2843. ✠ EDVVARDVS : DEI : GRA : ANGLIE : FRANCIÆ : REX. Dans le champ ,

léopard couronné dans un cercle à dix lobes. $\text{\textcircled{R}}$. ✠ $\text{XPC} : \text{VINCIT}$, &c. Croix feuillée, cantonnée de quatre léopards.

OR. Léopard. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 3.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LXI, n° 7.

2844. Mêmes légendes et types des deux côtés. Les mots des légendes sont divisés par deux petites rosaces superposées.

OR. Léopard.

Cab. de France.

2845. $\text{EDVVARDVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{DEI} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{GRA} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{ANGLI} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{FRANCOIA} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{REX}$. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.

OR. Léopard. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 4.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LXI, n° 8.

2846. Mêmes légendes et types; les mots séparés par deux rosaces superposées, à quatre folioles.

OR. Léopard. (DUBY, pl. 33, n° 6.)

2847. ✠ $\text{EDVVARDVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{DEI} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{GRA} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{ANGLI} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{FRANCOIA} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{REX}$. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.

OR. Léopard. (AINSWORTH, pl. 2, n° 13.)

Pl. LXI, n° 9.

2848. $\text{EDVVARDVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{REX} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{ANGLIE} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{DVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{AGITANIE}$. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.

OR. Léopard.

Cab. de France et coll. B. Fillon.

2849. ✠ $\text{EDOVARDVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{D} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{G} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{REX} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{ANGLIE} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{DVX} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{AQUITANIE}$. Même type.

OR. Léopard. (DUBY, pl. 33, n° 7.)

2850. ✠ $\text{EDVVARDVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{D} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{G} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{REX} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{ANGLIE} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{DVS} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{AQUITANIE} \text{ } \text{\textcircled{R}} \text{ } \text{hB}$. Mêmes type et $\text{\textcircled{R}}$.

OR. Léopard.

Coll. Lecarpentier, à Honfleur.

C'est une singularité que de voir Edouard mettre sur un léopard d'Aquitaine le titre d'Irlande, car c'est par *Hibernie* qu'il faut interpréter les deux lettres *h B* qui terminent la légende de l'avvers.

2851. $\text{EDO} | \text{VAR} | \text{DVS} | \text{REX}$. Croix anglaise. 2^e légende : BRDICTV , &c. $\text{\textcircled{R}}$. ✠ $\text{DVX} \text{ } \text{AQUITANIE}$. Léopard debout. Bordure de feuilles.

BILL. Blanc. (AINSWORTH, pl. 3, n° 19.)

Pl. LXII, n° 10.

2852. $\text{ED} \text{ } \text{REX} \text{ } \text{ANGLIE}$. Croix coupant la légende. 2^e légende : $:\text{SIT}:\text{ROME}:$

DRI : &c. **᠗**. ✠ **DVX**. Trèfle avec pétiole. **ACITARIÆ**. Dans le champ, lion debout. Bordure de dix feuilles.

BILL. Gros.

Coll. de Puifferrat.

2853. ✠ **ED** : **REX** : **ANGLIE**. Croix. Légende extérieure : ✠ **BNDICTV** : **SIT**, &c. **᠗**. ✠ **DVX** : **AGITARIÆ**. Châtel tournois à poteaux crénelés ; au-dessous, un créneau renversé. Bordure de lis.

AR. Gros : 3,20. (**AINSWORTH**, pl. 3, n° 22 ; **POEY D'AVANT**, n° 855.)

Pl. LXI, n° 10.

2854. Demi-gros au même type.

AR.

Coll. Testas, à Bordeaux.

2855. Mêmes légendes et types ; au-dessous du châtel, un débris du portail, c'est-à-dire un double trait annelé aux deux bouts.

AR. Gros. (**AINSWORTH**, pl. 3, n° 21.)

Pl. LXI, n° 11.

2856. ✠ **ED** : **REX** : **ANGLIE**. Même type. **᠗**. ✠ **DVX** : **AGITARIÆ**. Châtel ; au-dessous, un créneau.

BILL. Gros.

Coll. Plantet.

2857. ✠ **ED** : **REX** : **ANGLIE**. Même type. **᠗**. Mêmes légende et type ; au-dessous du châtel, un créneau.

BILL. Gros.

Coll. Rousseau.

2858. Mêmes légendes et types ; dans le créneau, un trèfle.

BILL. Gros.

Coll. Rousseau et de Lavergnée. — Pl. LXI, n° 12.

2859. Variété : le créneau accosté de deux annelets.

BILL. Gros.

Coll. Rousseau.

2860. Variété : sans rosace dans la légende du droit ; un annelet au centre du créneau.

BILL. Gros.

Coll. Rousseau.

2861. ✠ ED' REX ANGLIE. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants, trois par trois. 2^e légende, illisible. ⚔. ✠ DVX : ANGLIARIE. Léopard couché et couronné.

AR. Gros. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 7.)

Pl. LXI, n° 13.

2862. Même légende; les mots séparés par deux annelets. Même croix non cantonnée. 2^e légende : ✠ BRIDICTV, &c. ⚔. Même légende. Châtel surmonté d'une croix.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 8.)

Coll. B. Fillon et British muséum. — Pl. LXI, n° 14.

2863. ✠ ED' REX . ANGLIE. Croix à queue. 2^e légende : ... ⚔. ✠ DVX ANGLIARIE. Dans le champ, une couronne; au-dessus, un annelet.

AR. Gros. (AINSWORTH, pl. 3, n° 20.)

Pl. LXI, n° 15.

2864. ✠ ED : REX : ANGLIE. Croix. ⚔. ✠ DRS : HIBERNIE. Châtel à poteaux crénelés; au-dessous, trois points en triangle. Bordure de lis.

BILL. Demi-gros : 1,69. (AINSWORTH, pl. 3, n° 24; POEY D'AVANT, n° 857.)

Pl. LXI, n° 16.

2865. Variété : châtel sans les trois points.

BILL. Demi-gros.

Coll. B. Fillon. — Pl. LXI, n° 17.

2866. ✠ ED' : REX ANGLIE. Croix. ⚔. Mêmes légende et type; le châtel a les deux poteaux surmontés d'un chapeau.

AR. Demi-gros. (*Revue*, 1858, pl. 20, n° 9.)

Coll. Feuardent. — Pl. LXI, n° 18.

Quoique sur ces trois demi-gros on ne trouve que le titre d'Irlande, ils n'en ont pas moins été fabriqués en Aquitaine. C'est l'opinion de M. Ainsworth, qui les répudie pour son pays. Leur style prouve qu'il a raison.

2867. Mêmes légende et type; la croix est cantonnée d'un lis au 2^e. ⚔. ✠ DVX : ANGLIARIE. Léopard passant sous une large couronne; au-dessous du léopard, une rosace. Bordure de trèfles.

BILL. Gros : 2,17. (AINSWORTH, pl. 3, n° 26; POEY D'AVANT, n° 858.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LXII, n° 1^{er}.

2868. Pied-fort aux mêmes types.

BILL. : 12,15.

Coll. Testas, à Bordeaux.

2869. Mêmes légendes et types ; au-dessous du léopard , un point.
BILL. Demi-gros : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 859.)
2870. Mêmes légendes et types ; rien sous le léopard.
BILL. Demi-gros.
Pl. LXII, n° 2.
2871. Variété : sous le léopard , une étoile.
BILL. Demi-gros.
Coll. Rousseau.
2872. Variété : sous le léopard , une croisette simple.
BILL. Demi-gros.
Coll. Rousseau. — Pl. LXII, n° 3.
2873. Variété : sous le léopard , une croisette large et pattée.
BILL. Demi-gros.
Coll. Rousseau.
2874. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ DVX : AGITARE. Même type ; sans point.
BILL. Pied-fort. (*Revue*, 1841, pl. 14, n° 6.)
Pl. LXII, n° 4.
2875. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ DVX AGITARE. Au-dessous du lion , un croissant.
BILL. Demi-gros : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 860.)
2876. Mêmes légendes et types ; au-dessus de la couronne , une croisette.
BILL. Demi-gros. (AINSWORTH, pl. 3, n° 29.)
2877. ✠ EDVVARD' REX ANGL. Buste couronné et vu de trois quarts ; au-dessous , un léopard. Ɱ. ✠ DVX EQVITARIÆ. Croix coupant la légende , ayant un trèfle à chacune de ses branches et cantonnée de quatre couronnes.
AR. Esterlin : 1,30. (AINSWORTH, pl. 3, n° 28 ; POEY D'AVANT, n° 861 ; DUBY, pl. 34, n° 4.)
Pl. LXII, n° 12.
2878. Demi-gros aux mêmes types.
AR. (AINSWORTH, pl. 3, n° 29.)
Pl. LXII, n° 13.
2879. EDVVARDS REX ANGLIÆ. Mêmes type et Ɱ.
AR. Denier esterlin. (DUBY, pl. 34, n° 8.)

2880. Mêmes légende et type. \mathfrak{R} . DVX ACQVITANIE; sans trèfles aux bras de la croix.

AR. Esterlin. (DUBY, pl. 34, n° 6.)

2881. Variété avec \mathfrak{R} RL.

AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 5.)

2882. Mêmes légendes et types. La croisette qui précède la légende du droit est remplacée par quatre points en croix.

AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 3.)

2883. \mathfrak{R} ED' REX ANGLIE. Léopard; au-dessous, une rosace. \mathfrak{R} . Même légende. Croix cantonnée d'une couronne au 1^{er}.

BILL. Obole : 0,38. (AINSWORTH, pl. 3, n° 30; POEY D'AVANT, n° 862.)

Pl. LXII, n° 15.

2884. \mathfrak{R} EDVARDVS REX. Couronne dans le champ. \mathfrak{R} . CORETA DVPLEX. Croix feuillue, à long pied.

BILL. Double : 1,63. (AINSWORTH, pl. 3, n° 33; POEY D'AVANT, n° 864.)

Pl. LXIII, n° 2.

2885. EDVARDVS ANGLIE. Couronne dans le champ, ayant le mot REX sur le bandeau. \mathfrak{R} . \mathfrak{R} CORETA DVPLEX. Croix à trois trèfles évidés et à long pied.

BILL. Double : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 865, et pl. 12, n° 4.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LXIII, n° 3.

2886. \mathfrak{R} ED' REX ANGLIE. Léopard passant; au-dessus, un \mathfrak{A} ; au-dessous, GI. \mathfrak{R} . \mathfrak{R} CORETA DVPLEX. Croix ayant une couronne à l'extrémité de chaque branche; sans lettre monétaire.

BILL. Double. (AINSWORTH, n° 34.)

Coll. Avril de Lavergnée. — Pl. LXIII, n° 4.

2887. Mêmes légendes et types; le léopard seul.

(AINSWORTH, *Suppl.*)

Pl. LXIII, n° 5.

2888. \mathfrak{R} ED : REX : ANGLIE. Croix à pied. 2^e légende : BRDICTV, &c. \mathfrak{R} . \mathfrak{R} DVX ACQVITANIE. Couronne dans le champ. Bordure de feuilles.

BILL. Blanc.

Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LXII, n° 16.

2889. \mathfrak{R} ED REX ANGLIEI. Croix. 2^e légende : BRDICTV, &c. \mathfrak{R} . DVX ACQVITANIE.

ARIE. Léopard couché et couronné. Les légendes des deux côtés sont divisées par des trèfles.

BILL. Blanc : 1,95.

Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LXII, n° 17.

2890. **ED REX ARGLIE.** Léopard couronné, passant à droite. **ARS :**
ARIE. Croix simple.

BILL. Denier.

Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LXII, n° 19.

2891. **ED : REX : ARGLIE.** Croix. 2° légende : **BRDICTV**, &c. **ARS :**
ARIE. Châtel surmonté d'un léopard passant à gauche. Bordure de feuilles de houx.

AR. Gros : 2,22. (AINSWORTH, pl. 4, n° 23 ; POEY D'AVANT, n° 867.)

Pl. LXIII, n° 6.

2892. Mêmes légendes et types.

AR. Demi-gros.

Cab. de France.

2893. **ED REX ARGLIE.** Croix. 2° légende : **BRDICTV**, &c. **ARS :**
ARIE. Châtel à poteaux crénelés ; au-dessous, un léopard. Bordure de houx.

BILL. Gros.

Coll. Rousseau.

2894. Mêmes légendes et types.

BILL. Demi-gros.

Cab. de France. — Pl. LXIII, n° 7.

2895. **ED REX ARGLIE.** Léopard sous une couronne. **ARS :**
ARIE. Croix cantonnée d'une couronne aux 1^{er} et 4^e.

BILL. (AINSWORTH, pl. 4, n° 35.)

Pl. LXIII, n° 8.

2896. **ED : REX : ARGLIE.** Léopard passant à droite. **ARS :**
ARIE. Croix.

BILL. Double denier. (*Ibid.*, n° 37.)

2897. **ED : REX : ARGLIE.** Léopard passant à droite. **ARS :**
ARIE. Croix ; sans lettre monétaire.

BILL. Denier-lion : 0,92. (AINSWORTH, pl. 3, n° 37 ; POEY D'AVANT, n° 874.)

2898. ✠ ED REX ANGLE. Croix. R̄. ✠ DVX ANGLIARIE. Léopard couché et couronné; sans lettre monétaire.

BILL. Obole. (AINSWORTH, pl. 6, n° 68.)

2899. ✠ EDVARDVS * DEI * GRA * REX. Dans le champ, ANGL entre deux barres; au-dessous, B retourné (ou plutôt E); au-dessus, un léopard passant. R̄. ✠ DVX * ANGLIARIE. Croix.

AR. Obole. (DUBY, pl. 32, n° 13.)

2900. ED REX ANGLIE. Croix coupant la légende. R̄. Mêmes légende et type.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 876, et pl. 12, n° 9.)

Pl. LXIII, n° 13.

2901. EDVARDVS REX . ANGLIE. Buste du prince, de face et tenant une épée. R̄. FRANGIA . DES ANGLIARIE. Croix double, coupant la légende et cantonnée de deux léopards et de deux lis.

AR. Double hardi. (DUBY, pl. 33, n° 3.)

Pl. LXIII, n° 18.

Non retrouvé en nature.

2902. ✠ EDVARDVS . REX. Croix. 2^e légende : BRIDICTV, &c. R̄. . TVRONVS . REGEM. Châtel surmonté d'une croix. Bordure de douze lis.

BILL. Gros : 3,35. (*Revue num. fr.*, 1843, pl. 15, n° 3.)

Pl. LXIII, n° 19.

Ce remarquable gros, qui de la collection Guillemot est, à ce que je crois, passé en Angleterre, a été décrit par M. de Barthélemy. Il ne cherche pas d'explication au mot REGEM et se contente de faire le rapprochement de cette pièce avec celles contemporaines de Ferry, duc de Lorraine, portant *Turonus ducis*. Ce rapprochement, quoique s'exerçant à une très grande distance, est juste; mais cela ne nous dit pas pourquoi l'on a mis le mot *Regem* au lieu de *Regis*; peut-être faut-il mettre cette faute sur le compte d'un graveur ignorant. Il y a sur les monnaies du moyen-âge une foule de bizarreries inexplicables qui n'ont pas d'autre cause.

2903. ED' REX ANGLIE. Croix coupant les légendes. 2^e légende, illisible. R̄. DVX ANGLIARIE. Châtel surmonté d'une croix.

BILL. Gros : 1,79. (POEY D'AYANT, n° 875, et pl. 12, n° 8.)

Coll. B. Fillon. — Pl. LXIII, n° 20.

2904. **ED | REX | ARG | LIÆ**. Croix coupant la légende. 2^e légende : **BEREDICTV**, &c. ñ. ✠ **DVX : ACITANIE**. Couronne dans le champ. Bordure de feuilles.

BILL. Gros. (DUBY, pl. 33, n° 11.)

Pl. LXIV, n° 1^{er}.

2905. ✠ **ED' REX ANGLIÆ**; les mots de la légende séparés par deux quatre-feuilles évidées et superposées. Croix. 2^e légende : **BR... SIT**, &c. ñ. **DVX . AGI-TANIE**. Châtel surmonté d'un léopard et ayant au centre une couronne. Bordure de feuilles.

Bas BILL. Gros : 1,52. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 44, et pl. 25, n° 14; DUBY, pl. 33, n° 10.)

Pl. LXIV, n° 2.

2906. ✠ **ED * DRU * IBE * REX * ARG :**. Croix à pied, coupant la légende. 2^e légende : ✠ **BEREDICTVON * SIT * ROMEN * DOMINI**. ñ. **AQVITANIE . DVX** en deux lignes, sous un léopard couché et couronné. Bordure de croisettes.

AR. Gros. (DUBY, pl. 33, n° 8.)

Pl. LXIV, n° 3.

Non retrouvé en nature.

2907. **ED REX ANGLIÆ**. Croix coupant la légende et ornée à l'extrémité de ses quatre branches. 2^e légende : **BER...**, &c. ñ. ✠ **DVX AQVITANIE**. Lion couché et couronné. Bordure de croisettes.

BILL. Gros. (DUBY, pl. 39, n° 8.)

Pl. LXIV, n° 4.

2908. ✠ **ED X DRU * IBE * ANGLIÆ**. Croix. Même légende extérieure. ñ. ✠ **REX . ET * DVX * AQVITANIE**. Châtel tournois; au-dessus, un léopard passant à droite. Bordure de croisettes.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 9.)

2909. ✠ **EDVARD' . DEI . GRÆ . REX . ANGLÆ**. Buste à droite, couronné, la main gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule; le tout dans un cerole à plusieurs lobes. ñ. **. DRS AQVITANIE**. Croix coupant les deux légendes et cantonnée de douze besants, trois par trois. Légende extérieure : **GLÆ : IR : EXLS DO ET IR : TRÆ : PÆX**.

AR. Gros : 1,69. (POEY D'AVANT, n° 868.)

2910. ✠ **EDVARD' DEI : GRÆ : REX : ANGLÆ**. Mêmes type et ñ.

BILL. Gros. (AINSWORTH, pl. 4, n° 25.)

2911. ✠ EDVVARD : DEI : GRA : REX ANGL. Mêmes type et ñ.
AR. Gros : 1,95. (POEY D'AVANT, n° 869.)
2912. Mêmes légendes et types, les mots séparés par deux annelets.
AR. Gros : 1,95. (*Ibid.*, n° 870, et pl. 12, n° 5.)
Coll. B. Fillon. — Pl. LXIII, n° 14.
2913. ✠ ED' . DEI . GRA . REX . ANGLIE. Mêmes type et ñ.
AR. Gros : 1,79. (*Ibid.*, n° 871, et pl. 12, n° 6.)
Pl. LXIII, n° 15.
2914. ✠ EDVVART . REX . ANGLIE. Même type. ñ. ✠ DRS ANGI'ANIE. Même type ; sans légende extérieure.
AR. Esterlin : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 872 ; DUBY, pl. 33, n° 4.)
2915. ✠ EDVVART REX ANGLIE. Même type. ñ. ✠ DRS ANVI'ANIE. Même type.
AR. Esterlin. (AINSWORTH, pl. 7, n° 92.)
Pl. LXIII, n° 16.
- J'ai déjà relevé, dans ma *Description*, l'erreur de M. Akerman, qui, dans son *Manuel*, veut faire de la lettre T du droit l'initiale de la ville de Tarbes. C'est, à mon avis, une manière d'écrire le nom du roi en langue vulgaire.
2916. EDVVAR : DE : GRA : REX : AGE. Mêmes type et ñ. ; sans lettre monétaire.
AR. Esterlin.
Coll. Bonsargent, à Poitiers.
2917. ✠ EDVVARDVS : ANGLIE. Dans le champ, REX sous une couronne.
ñ. &... ORETA DVPL... Croix avec une quartefeuille évidée au centre.
BILL. Double. (*Revue*, 1858, pl. 20, n° 7.)
Coll. Feuarent. — Pl. LXIV, n° 7.
2918. DVX . ANGI'... Dans le champ, REX sous une couronne. ñ. Même croix ; légende effacée.
BILL. Double. (*Ibid.*, n° 8.)
Pl. LXIV, n° 8.
2919. ✠ ED : DVX : ANVI'ANIE. Léopard couché sous une large couronne ; au-dessous, un anneau. ñ. ✠ ORETA : DVPLEX. Croix cantonnée d'une couronne aux 1^{er} et 4^e.
BILL. Double. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 45.)
Coll. Colson, à Noyon.

EDOUARD, prince de Galles, dit le PRINCE-NOIR. 1355—1375.

J'ai mentionné le désordre qui existait dans les monnaies vers le milieu du XIV^e siècle. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que le prince de Galles en profita pour réformer la sienne. Il employa moitié moins de types que son père, et les suppressions frappèrent en général sur la monnaie *noire*; mais, d'un autre côté, on multiplia d'une manière effrayante les variétés de coin des empreintes qui furent conservées ou créées. Je faisais ressortir, il y a un moment, le grand nombre de types employés par Edouard III; je puis dire que son fils l'emporta de beaucoup sur lui par la multiplicité des émissions. On va en juger par l'extrême étendue de la nomenclature des monnaies du Prince-Noir, nomenclature qui, probablement, est susceptible d'être encore augmentée.

AGEN.

2920. ✠ : ED' : PO : GRS : REGIS : ARLIÆ : A. Buste du prince, vu de profil à droite, couronné, la main gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule. R. : PRINCEPS AGRITAN. Croix coupant la légende et cantonnée de douze besants, trois par trois. 2^e légende : GLIA, &c.

AR. Gros. (DUBY, pl. 36, n° 3; POEY D'AVANT, n° 880.)

2921. ✠ EDVVAR... PRINCO : GRS : REGIS A. Même type. R. PRINCEPS AGRITANÆ. Même type.

AR. Gros, large module. (AINSWORTH, pl. 4, n° 38.)

Pl. LXV, n° 1^{er}.

2922. ✠ : ED : PO : GR : REG : ARL : A. Le prince vu de face et en buste, sous un dais et tenant une épée. R. ✠ PRINCEPS ✠ AGRITANÆ. Croix cantonnée de deux lions et de deux lis.

AR. Hardi. (POEY D'AVANT, n° 905.)

2923. ✠ ED : PO : GR : REG : ARL A. Même type. R. Même légende; la croix cantonnée de deux lis et de deux lions.

AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 906.)

2924. Autre avec REG : ARLI : A.

Coll. Voillemier.

2925. ✠ ED DO GRS REGIS ARLIÆ A. Mêmes type et R.

AR. Hardi. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 17.)

2926. ✠ ED : PO : GR : REG : ARLÆ : A. Même type. R. ✠ PRI O PS ✠ AGRITANÆ. Même type.

AR. Hardi.

Coll. Avril de Lavergnée.

BORDEAUX.

2927. **ED POGNS REG ANGL PRCS A.** Le prince debout, sous un dais, les pieds appuyés sur deux lions; deux plumes dans le champ, de chaque côté de lui. **A. DRS AIVTOZ PTECTO ME IPO SPANIT EIOR MEVΩ B.** Croix ornée et cantonnée de deux léopards et de deux lis. Les légendes des deux côtés sont divisées par deux rosaces superposées.

OR. Pavillon.

Coll. B. Fillon et Rollin.

Un manuscrit de la bibliothèque impériale (n° 9910) donne aussi aux pavillons le nom de *Nobles aux plumaiges*.

2928. **ED PO . GNS REG ANGL PRCS A.** **A.** Même légende. **B.** Les mots des légendes sont séparés par deux rosaces superposées.

OR. Pavillon. (DUBY, *Ibid.*, n° 12.)

2929. **A ED PO CRS REG ANGL PRCS AQT.** Mêmes types et **A.**

OR. Pavillon. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 7.)

Pl. LXIV, n° 14.

2930. Autre avec **PRCS AQL.** **A.** **B** pour lettre monétaire. Légendes divisées par deux rosaces.

OR. Pavillon.

Coll. Rousseau.

2931. Variété avec **AQVI.** Au **A.**, **B.** Même division des légendes.

OR. Pavillon. (DUBY, pl. 34, n° 13.)

Coll. B. Fillon.

2932. Autre avec **AQ.** Au **A.**, **B.** Même division des légendes.

OR. Pavillon. (*Ibid.*, n° 14.)

2933. Variété avec **PRCS A.**

OR. Pavillon. (*Ibid.*, n° 10.)

2934. **A ED * PO * GNS * REGIS * ANGLIE * PRS * AGITANIE.** Le prince assis, de face. **A.** **A DEVS * IVDEX * IVSTVS * FORTIS * Z * PACIENS ***

B. Croix ornée dans un cercle ogival, et cantonnée de deux léopards et de deux lis.

OR. Chaise : 0,05.

Coll. Rousseau.

2935. **A ED * PO * GNS * REGIS * ANGLIE * PRS * AQUITANIE.** Même type.

A. **A DEVS * IVDEX * IVSTVS * FORTIS * PACIENS *** **B.** Même type.

OR. Chaise. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 6; DUBY, pl. 35, n° 1^{re}.)

Pl. LXIV, n° 11.

2936. Variété avec **PRS** au droit et **IDEX** au \hat{h} . La croix est cantonnée de deux léopards et de deux lis.

OR. Chaise : 2,93. (DUBY, pl. 35, n° 3.)

2937. Mêmes légendes et types, avec **GR** au droit et **DNS** au \hat{h} . Croix cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Demi-chaise. (DUBY, pl. 35, n° 2.)

Pl. LXIV, n° 12.

2938. ✠ **ED** ✠ **DO** ✠ **GRS** ✠ **REGIS** ✠ **ANGLIE** ✠ **DNS** ✠ **AQITANI**. Buste du prince de face, couronné, tenant de la main droite une épée, la gauche appuyée sur la poitrine. \hat{h} . ✠ **AUXILIVM** ✠ **MEVM** ✠ **A** ✠ **DOMINO** ✠ **B**. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Hardi.

Cab. de France.

2939. Mêmes légendes et types, avec **AQITANIEI**; un **B** à la fin de la légende du \hat{h} .

OR. Hardi.

Coll. B. Fillon et Rousseau.

2940. Variété avec **AQVITANIE**. Le prince, au lieu d'une couronne, a sur la tête un bonnet pointu.

OR. Hardi : 4,07. (DUBY, pl. 35, n° 5.)

Coll. Avril de Lavergnée.

2941. ✠ **ED** ✠ **PO** ✠ **GRS** ✠ **REGIS** ✠ **ANGLIE** ✠ **B**. Buste du prince, vu de profil à droite, couronné, la main gauche levée, de la droite tenant une épée à l'épaule. \hat{h} . **PRINCEPS ANGTAN**. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. 2° légende : **GLIA**, &c.

AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 881.)

2942. ✠ **ED** ✠ **PO** ✠ **GIT** ✠ **REGIS** ✠ **ANGLIE** ✠ **B**. Même type. \hat{h} . **PRINCEPS ANGTAN**. Même type.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 882.)

2943. ✠ **ED** ✠ **PO** ✠ **GRS** ✠ **REGIS** ✠ **ANGLIE** ✠ **PRI** ✠ **B**. Même type. Le prince a la tête couverte d'un bonnet ressemblant à nos casquettes actuelles avec visière. \hat{h} . **PRINCEPS AQITANIE**. Même type.

AR. Gros, large module. (AINSWORTH, pl. 7, n° 96; DUBY, pl. 36, n° 6.)

Pl. LXV, n° 2.

2944. ✠ ED : PO : GRS : REGS : ANGLIE : PS : B. Même type ; tête nue. ñ. PRŒPS
KQITAN. Même type.

AR. Gros.

Coll. Rousseau. (DUBY, pl. 36, n° 5.)

2945. ✠ ED : PO : GRS : REGIS : ANGLIE B ; les lettres AN liées. Tête nue. ñ. ✠
: PRŒPS KQITAN. Même type.

AR. Gros.

Musée de Bordeaux et coll. Avril de Lavergnée.

2946. ✠ : ED : PO : GRS : REGIS : AB ; les deux dernières lettres liées. Même type.
ñ. PR. OPS KQITAN. Même type ; sans légende extérieure.

AR. Esterlin. (POEY D'AVANT, n° 893.)

Pl. LXV, n° 8.

2947. Mêmes légende et type. ñ. ✠ : PRŒPS KQITAN.

BILL. Esterlin.

Coll. Rondier.

2948. ✠ ED : PO : ... ANGLIE : B. Champ écartelé aux 1^{er} et 4^e quartiers d'un lis,
aux 2^e et 3^e d'un léopard. ñ. ✠ PRŒPS KQITANIE.

BILL. Denier.

Coll. Guillemot.

2949. ED : PO : GRS REG : ANGLIE B. Le prince debout, vu jusqu'aux genoux,
avec cuissarts, tenant une épée de la main droite, un manteau sur l'épaule gauche.
ñ. PRŒPS KQITANIE. Même type.

AR. Hardi. (DUBY, pl. 35, n° 10.)

2950. ✠ ED PO : GRS : REG : ANGL : B. Mêmes type et ñ. Buste ordinaire.

AR. Hardi. (POEY D'AVANT, n° 907.)

2951. Autre avec ANGLIE B. Même type. ñ. PRŒPS KQITANIE. Même type.

AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 908.)

2952. ✠ ED PO : GRS : RE : ANGLIE B. Même type. ñ. PRŒPS KQITANIE.
Même type.

AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 909.)

2953. ✠ ED : PO : GRS : REG : ANGLIE : B. Mêmes type et ñ.

AR. Hardi.

Cab. de France.

2954. ✠ : ED : PRIMO : GERITVS : REG : ANGL. Lion passant à gauche; au-dessous, B. ♯. PRINCEPS : AGITANIE. Croix.
BILL. Denier-lion. (AINSWORTH, pl. 5, n° 50.)
2955. ✠ ED PRIMO : GERITVS. Même type. ♯. ✠ PRINCEPS : AGITANIE. Croix.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*, n° 63.)
Pl. LXV, n° 5.

FONTENAY OU FIGEAC.

2956. ✠ : ED : PO : GRS : REG : ANGLIE : PS : F. Buste du prince, vu de profil à droite, couronné, la main gauche levée, et tenant de la droite une épée à l'épaule. ♯. PRINCEPS AGITAN. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. 2° légende : GLIA, &c.
AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 883.)
Coll. B. Fillon.
2957. ✠ ED : PO : GRS : REGIS : ANGLIE : F. Même type. ♯. Mêmes légende et type.
AR. Gros. (*Ibid.*, n° 884.)
2958. ✠ : ED : PO : GRS : REG : ANGLIE : F. ♯. PRINCEPS AGITAN. Mêmes types.
AR.
Coll. Boilleau, à Tours.
2959. ✠ ED : PO : GRS : REGIS : ANGLIE : F. Mêmes type et ♯.
AR. Gros.
Coll. B. Fillon et Norblin.
2960. ✠ ED : PO : G : REG : ANGL : PRIN. Dans le champ, AGITANIE en deux lignes, sous une couronne. ♯. MONETA : DVPLEX F. Croix tréflée et à pied.
BILL. Pied-fort : 13,16. (*Revue*, 1839, pag. 454, vignette.)
Coll. O'reilly. — Pl. LXV, n° 13.
2961. Mêmes légendes et types.
BILL. Double : 1,50.
Coll. Charvet.
2962. ✠ ED PO : G... REG ANGLIE F. Le prince vu de face et en buste, sous un dais et tenant une épée. ♯. ✠ PRINCEPS ✠ AGITANIE. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.
AR. Hardi. (POEY D'AVANT, n° 910.)

2963. ✠ ED : PO : GRS : REG : AGL F. Mêmes type et R̄.

AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 911.)

Coll. B. Fillon.

2964. ✠ ED PO GRS REGI AGLIÆ F. Même type. R̄. PRINCIPS AGITANTIA.

Même type.

AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 912.)

LIMOGES OU LECTOURE.

2965. ✠ ED ✠ PO ✠ GRS ✠ REGIS ✠ ANGLIÆ ✠ PRS ✠ AQUI. Buste du prince, de face et couronné, tenant d'une main son épée, l'autre appuyée sur sa poitrine. R̄. ✠ ANXILIVM ✠ MVM ✠ A ✠ DOMINO ✠ L. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Hardi. (AINSWORTH, pl. 2, n° 16.)

Cab. de France.

2966. ✠ ED GRS REGIS ANGLIÆ L; les mots séparés par deux rosaces. Buste du prince, vu de profil à droite, couronné, la main gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule. R̄. PRINCIPS AGITANT. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. 2° légende : GLIA, &c.

AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 885.)

2967. ✠ ED ✠ PO ✠ GI ✠ REGIS ✠ ANGLIÆ ✠ L. Légendes divisées par deux rosaces. Même type. R̄, PRINCIPS AGITANT. Même type.

AR. Gros.

Cab. de France.

2968. ✠ ED PO GERI REGI ANGLIÆ L. Mêmes type et R̄.

AR. Gros. (AINSWORTH, pl. 3, n° 42.)

Pl. LXV, n° 3.

2969. ✠ : ED : PO : GERIT : REG : ANGLIÆ L. Mêmes type et R̄.

AR. Gros.

Coll. Moitre, à Poitiers.

2970. ✠ ED ✠ PO ✠ GRS ✠ REGIS ✠ ANGLIÆ L. Mêmes type et R̄.

AR. Gros. (*Ibid.*, pl. 3, n° 43.)

Pl. LXV, n° 4.

2971. ✠ : ED ' PO GI ✠ REGIS AGLÆ L. Même type. R̄. Mêmes légende et type, sans légende extérieure; les mots de la légende du droit divisés par deux rosaces superposées.

AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 894.)

2972. ✠ : ED ' PO GIT REG AG : L. Mêmes type et ñ.
AR. Esterlin.
Coll. Bonsergent, à Poitiers.
2973. Autre avec ARG . L. Légendes divisées par une rosace.
Coll. Voillemier et Avril de Lavergnée.
2974. ED . P . GIT . REGI . AG L. Le prince vu de face et en buste, sous un dais et tenant une épée. ñ. ✠ PRIEPS AQTA. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.
AR. Hardi.
Coll. Rousseau. — Pl. LXV, n° 15.
2975. ✠ ED PO GIT REGI AL. Même type. ñ. ✠ PRIEPS ✠ AGTA. Même type.
AR. Hardi. (POBY D'AVANT, n° 913.)
2976. ✠ ED PO GIT REG AGL L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 914.)
2977. ✠ ED PO GIT REGI AG L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 915.)
2978. ✠ ED PO GT REG AGE L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 916.)
Pl. LXV, n° 16.
2979. ✠ ED PO GT REGI AGE L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 917.)
2980. ✠ ED PO GRS REG AGL L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 918.)
2981. ✠ ED PO GT REG... AGL L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 919.)
2982. ✠ ED PO GT REG AGL L. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 920.)

POITIERS.

2983. ED PO GRS REI ARG PRPS AQVI. Le prince debout, sous un dais, les pieds appuyés sur deux lions ; deux plumes dans le champ, de chaque côté de lui.

Ἡ. ΔΝΣ ΚΙΥΤΟΖ ΡΥΘΥΤΟ ΜΗΙ ΙΡΟ ΣΡΗΑΥΙΤ ΚΟΡ ΜΕΥΜ. Ρ. Croix ornée et cantonnée de deux léopards et de deux lis. Les légendes des deux côtés sont séparées par deux rosaces superposées.

OR. Pavillon. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 135.)

Coll. B. Fillon.

2984. ✠ ΕΔ ✠ ΡΟ ✠ ΓΝΣ ✠ ΡΕΓΙΣ ✠ ΑΥΓΛΙΕ ✠ ΔΝΣ ✠ ΑΥΙ. Buste du prince, de face et couronné, tenant de la main droite une épée, la gauche appuyée sur sa poitrine. Ἡ. ✠ ΑΥΧΙΛΙΥΜ ✠ ΜΕΥΜ ✠ Α ✠ ΔΟΜΙΡΟ ✠ Ρ. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

AR. Hardi. (DUBY, pl. 35, n° 4.)

Cette pièce a tous les types du hardi d'or. Pourtant DUBY, d'après de Boze et Ducarel, la cite comme étant en argent et indique le cabinet où elle se trouve. Son faible poids fait supposer qu'elle est réellement en argent. C'est donc une monnaie exceptionnelle ou une pièce d'essai.

2985. ✠ ΕΔ : ΡΟ : ΓΙΥ : ΡΕΓΙΣ : ΑΥΓΛΙΕ Ρ. Buste du prince, vu de profil à droite, couronné, la main gauche levée, tenant de la droite une épée à l'épaule. Ἡ. ΡΥΠΣ ΑΥΥΥΑΕ. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. 2° légende : GLIA, &c.

AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 886.)

2986. Mêmes légendes et types. Ἡ. ΡΥΠΣ ΑΥΥΥΑΕ. Même type.

AR. Gros.

Coll. Norblin.

2987. ✠ ΕΔ : ΡΥΟ : ΓΝΣ : ΡΕΓΙΣ : ΑΥΓΛΙΕ : Ρ. Même type. Ἡ. ΡΥΠΣ ΑΥΙΥΥΑΥ. Même type.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 887.)

2988. ✠ ΕΔ ΡΟ ΓΝΣ ΡΕΓΙΣ ΑΥΓΛΙΕ Ρ. Ἡ. ΡΥΠΣ ΑΥΙΥΥΑΥ. Même type; les légendes divisées par deux rosaces.

AR. Gros. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 130.)

Coll. Avril de Lavergnée.

2989. Mêmes légendes divisées par deux annelets. Les deux S du droit ont au centre un annelet.

AR. Gros.

Coll. B. Fillon et Avril de Lavergnée.

2990. ✠ ΕΔ : ΡΟ : ΓΕΥΙΥΥ : ΡΕΓΙΣ : ΑΥΓΛΕ : Ρ. Même type. Ἡ. ΡΥΠΣ ΑΥΙΥΥΑΥ. Même type.

AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 888.)

2991. ✠ : ED PO GERITV REGI ARGLI P. Même type. ♡. PRNOPS AQVITAN.
Même type.
AR. Gros. (*Ibid.*, n° 889.)
2992. Mêmes légende et type. ♡. PRNOPS AQVITAN. Même type.
AR. Gros.
Coll. Rousseau.
2993. ✠ : ED : PO : GIT : REG : ARGL P. Même type. ♡. PRNOPS AQVITAN.
Même type ; sans légende extérieure.
AR. Esterlin. (POEY D'AVANT, n° 895.)
2994. ✠ ED PO GER REG ARGL P. Mêmes type et ♡.
AR. Esterlin. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 136.)
2995. ✠ ED PO GERITV REGI P. Même type. ♡. PRNOPS AQVITAN. Même type.
AR. Esterlin. (*Ibid.*, *ibid.*)
2996. ✠ ED PO GIT REG ARGL P. Même type. ♡. PRNOPS AQVITAN. Même type.
AR. Esterlin. (*Ibid.*)
2997. ✠ ED PO GR REG ARGL P. Même type. ♡. PRNOPS AQVITAN. Même type.
AR. Esterlin. (AINSWORTH, pl. 5, n° 48.)
Pl. LXV, n° 9.
2998. ✠ * ED * PO * GIT * REG * ARGL * P. Même type. ♡. : PRNOPS AQVITAN. Même type.
AR. Esterlin.
Coll. Soive, à Paris.
2999. ✠ : ED PO GERITV REGI P. ♡. PRNOPS AQVITAN.
BILL. Esterlin.
Coll. Rondier.
3000. ✠ ED PO GERITV REGI ARGE P. Le champ écartelé aux 1^{er} et 4^e d'un lis, aux 2^e et 3^e d'un léopard. ♡. PRNOPS AQVITAN. Croix.
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, n° 903.)
3001. ✠ ED PO GERIT REGI ARGI P. Même type. ♡. PRN : OPS AQVITAN. Croix.
BILL. Denier. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 139.)
Coll. Avril de Lavergnée.

3002. Mêmes légende et type. R̄. **PRIN : OPS AQUIVARIÆ**. Croix.
BILL. Denier. (*Ibid.*)
Coll. Rousseau.
3003. ✠ **ED PO GIV REG ARGIÆ**. Dans le champ, **AQIVARIÆ** en deux lignes, sous une couronne. R̄. **ORRETA P DVPLÆX**. Croix fleurdelisée et à pied.
BILL. Double : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 904, et pl. 12, n° 10.)
3004. Autre avec **REGI**.
Coll. Voillemier.
3005. Autre avec **AGÆ**. R̄. ... P.
Coll. Parot, à Lyon.
3006. ✠ **ED PO GEN S REGI AGIÆ**. Buste du prince de face, sous un dais et tenant une épée. R̄. **PRINPS AQUIVAR**. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 921.)
3007. ✠ **ED PO GEN R REGI AGIÆ**. Mêmes type et R̄.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 923.)
3008. ✠ **ED PO GEN G REGI AGI**. Mêmes type et R̄.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 924.)
Pl. LXV, n° 17.
3009. ✠ **ED PO GEN I R REGI AGIÆ**. Mêmes type et R̄.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 925.)
3010. ✠ **ED P GEN R REGI AGIÆ**. Mêmes type et R̄.
AR. Hardi.
Coll. Poey d'Avant.
3011. ✠ **ED PO G R REG AGÆ P**. Même type. R̄. **PRINPS AQUIVAR**.
AR. Hardi. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 137.)
Pl. LXV, n° 18.
3012. ✠ **ED PO GR R REGI AGIÆ**. Même type. R̄. **PRINPS AQUIVARIÆ**. Même type.
AR. Hardi. (*Ibid.*)
3013. ✠ **ED PO GER REGI AGÆ**. Même type. R̄. **PRINPS AQUIVAR**. Même type.
AR. Hardi. (*Ibid.*)

3014. ✠ ED PO GERT REGI AGIA. Mêmes type et r.
AR. Hardi. (*Ibid.*)
3015. ✠ ED PO GERT REGI AGA. Mêmes type et r.
AR. Hardi (*Ibid.*)
3016. ✠ ED PO GERT REGI ARGIA. Mêmes type et r.
AR. Hardi. (*Ibid.*, pag. 138.)
3017. ✠ ED PO GERT REGI ARGIA. Mêmes type et r.
AR. Hardi. (*Ibid.*)
3018. ✠ ED PO GR REGI ARGIA. Mêmes type et r.
AR. Hardi. (*Ibid.*)
3019. ✠ ED PO GERT REGI ARGIA. Même type. r. PRINCEPS ACQUIRANT. Même type.
AR. Hardi. (*Ibid.*)
3020. Variété : ✠ ED PO GT REG AGA P. r. * PRINCEPS * ACQUIRANT.
AR. Hardi.
Coll. Rondier
3021. ✠ ED. PO GRS REG ANGL. Lion passant à gauche; au-dessous, P. r.
PRS ACQUIRANT P. Croix.
BILL. Denier-lion. (LECOINTRE-DUPONT, *Monn. du Poitou*, pag. 138.)
3022. ✠ ED PO GRS REGIS ARG. Même type. r. PRPS ACQUIRANT P. Même type.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)
3023. ✠ ED PO GRS REG ANGL. Même type. r. PRRS ACQUIRANT. Croix.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)
3024. Mêmes légende et type. r. PRRS ACQUIRANT. Croix.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)
3025. ✠ ED POGERTVS REG ANGL. Même type. r. PRS ACQUIRANT.
Croix.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)
3026. ✠ ED PO GIT REG ARGIA. Même type. r. PRPS ACQUIRANT. Croix.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)

3027. ✠ ED PO GNS REG ANGL. Même type. R̄. PRPS AQUITANIE P. Croix.
BILL. Denier-lion. (*Ibid.*)
3028. ✠ ED . PO . GNS . REG . ANG. Lion couché à droite; au-dessous, P; le
tout dans un entourage à huit lobes. R̄. ✠ DRS . AQUITANIE. Croix simple.
BILL. Denier-lion.
Coll. Charvet. — Pl. LXV, n° 19.
3029. Variété avec ANGL.
BILL. Denier-lion.
Coll. Guillemot. — Pl. LXV, n° 20.
3030. Mêmes légende et type. R̄. ✠ PRINPS AQUITANI. Croix.
BILL. Denier-lion.
Coll. Guillemot.
3031. ✠ ED : PO : GNS : REG : ANGI. Même type. R̄. ✠ PRPS : AQUITANIE.
BILL. Denier-lion.
Coll. Rondier.

LA ROCHELLE OU LA RÉOLE.

3032. ✠ ED ✠ PO ✠ GNS ✠ REGIS ✠ ANGLI ✠ PRS ✠ AQUITAN. Buste du prince,
de face et couronné, tenant d'une main son épée, l'autre appuyée sur la poitrine.
R̄. ✠ AVXILIVM ✠ MEVM ✠ A ✠ DOMINO ✠ R. Croix feuillue et cantonnée
de deux lis et de deux léopards.
OR. Hardi. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 5.)
Pl. LXIV, n° 13.
3033. Autre avec AQUITAN. Au R̄., lettre R.
OR. Hardi.
Coll. Voillemier.
3034. ED PO GNS REI ANGL PRS AQUI. Le prince debout, sous un dais, les
pieds appuyés sur deux lions; deux plumes dans le champ, de chaque côté de lui.
R̄. DRS AIVTO Z PTECTO ME IPO SPAVIT GOR MEVM R.
OR. Pavillon. (AINSWORTH, pl. 3, n° 17.)
Coll. B. Fillon.
3035. Même légende, divisée par deux annelets. R̄. ✠ DRS ✠ AIVTO ✠ ✠ ✠ PTECTO
✠ ME ✠ ✠ ✠ IPO ✠ SPAVI ✠ GOR ✠ MEVM ✠ R. Même type.
OR. Pavillon.
Musée de Niort.

3036. ✠ ED PO GIT REG ARGL PRPS AQVI. Mêmes légende et R.
OR. Pavillon.
Coll. Avril de Lavergnée.
3037. Autre avec PRPS. R. Même lettre monétaire ; légendes divisées par deux trèfles.
OR. Pavillon.
Cab. de France et coll. B. Fillon.
3038. ED : PO : GRS : REGI : ARGL : PRS :: AQVI. Même type. R. Même légende ; un R termine la légende.
OR. Pavillon. (DUBY, pl. 34, n° 11.)
3039. ✠ ED * PO * GRS * REGIS * ARGLI * PRS * AQVITA * R. Le prince assis sur un trône. R. ✠ DEVS * IVDEX * IVSTVS * FORTIS * PACIENS * R. Croix ornée et cantonnée de deux lis et de deux léopards.
OR. Chaise.
Coll. Rousseau, B. Fillon (découv. de Celle-l'Évécault).
3040. Mêmes légende et type, avec ARGVITAR * R. Au R., la légende est aussi terminée par un R.
OR. Chaise.
Coll. Rousseau.
3041. ✠ : ED : PO : GIT : REGIS : ARGLI : R. Buste du prince, vu de profil à droite, couronné, la main gauche levée, et tenant de la droite une épée à l'épaule. R. PRINCEPS AQVITAE. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. 2° légende : GLIA, &c.
AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 890.)
3042. ✠ ED' PO GERIT REGIS ARGLI. Même type. R. Mêmes légende et type ; la lettre monétaire R placée à la fin de la légende extérieure : ✠ GLA, &c., PAX. R.
AR. Gros. (AINSWORTH, pl. 4, n° 41.)
Pl. LXV, n° 6.
3043. ✠ ED : PO : GRS : REGIS : ARGLI : R. Même type. R. PRINCEPS ARGVITAR. Même type.
AR. Gros. (AINSWORTH, pl. 4, n° 40 ; POEY D'AVANT, n° 891.)
Pl. LXV, n° 7.

3044. ✠ ED PO GI T REGIS ANGLIA R. R. R. PRINCEPS AQUITANUS.
AR. Gros.
Coll. Rondier.
3045. ✠ : ED : PO : GI T : REG : ANGL R. Même type. R. PRINCEPS AQUITANUS
(sic). Même type; sans légende extérieure.
AR. Esterlin. (POEY D'AVANT, n° 896.)
3046. ✠ ED PO GI T REG ANGL * R. R. PRINCEPS AQUITANUS.
BILL. Esterlin.
Coll. Rondier.
3047. ✠ ED PO GRS REGIS ANGLIA R. Champ écartelé aux 1^{er} et 4^e quartiers d'un lis, aux 2^e et 3^e d'un léopard. R. ✠ PRINCEPS * AQUITANUS * R. Croix.
BILL. Denier. (*Revue*, 1841, pl. 14, n° 7.)
Pl. LXV, n° 14.
3048. ED PGS R... PRINCEPS. Dans le champ, AQUITANUS en deux lignes, sous une couronne. R. DORÉAN. DUPLEX. R. Croix fleurdelisée, à long pied.
BILL. Double.
Coll. Poey d'Avant.
3049. ✠ ED PO GRS REG ANGLA R. Buste du prince, de face, sous un dais et tenant une épée. R. ✠ PRINCEPS AQUITANUS. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis. Le dernier R est renversé du haut en bas. (C'est le premier exemple que nous trouvons d'une lettre isolée ainsi placée.)
AR. Hardi.
Coll. Poey d'Avant.
3050. ✠ ED PO GRS REG ANGLA. Même type. R. ✠ PRINCEPS R AQUITANUS.
Même type.
AR. Hardi. (POEY D'AVANT, n° 926.)
3051. ✠ ED PO GRS REGI ANGLA. Mêmes type et R.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 927.)
3052. ✠ ED PO GRS RE ANGLIA. Mêmes type et R.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 928.)
3053. ✠ ED PO GRS RE ANGLA. Mêmes type et R.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 929.)
3054. ✠ ED : PO : GRS : REG : ANGLA. Mêmes type et R.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 930.)

3055. ✠ **ED PO GRS RÆGI AGLIÆ** (*sic*). Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 931.)
3056. ✠ **ED : PO : GRS : RÆG : AREGÆ**. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 932.)
3057. ✠ **ED PO GRS RÆGI AGLI**. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 933.)
3058. ✠ **ED PO GÆRS RÆG AGLIÆ**. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi.
Coll. Lefebvre, à Meaux.
3059. ✠ **ED PO GRS RÆG AREGL**. Mêmes type et ñ.
AR. Hardi.
Coll. Duleau, à Paris.

TARBES.

3060. ✠ : **ED : PO : GRS : RÆG : PS T**. Buste du prince, vu de profil à droite, la main gauche levée, tenant de la droite une épée à l'épaule. ñ. : **PRRÆS AQTAR**. Croix coupant la légende, cantonnée de douze besants, trois par trois. 2^e légende : **GLIA**, &c.
AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 892.)
3061. Mêmes légendes et types, avec **PRS : T** au droit.
AR. Gros.
Coll. Jarry, à Orléans.
3062. ✠ **EDVWARDVS : PRIOO : GRS : RÆGIS : T**. Même type. ñ. **PRRÆPS AQTAR**. Même type.
AR. Gros. (AINSWORTH, pl. 4, n° 39.)
- Je crois qu'il y a erreur de la part de M. Ainsworth, et que la lettre monétaire qu'il a prise pour un **T** est un **A**. Ce gros me paraît être le même que celui qu'il a dessiné sous le n° 38 de la même planche.
3063. ✠ : **ED : PO : GRS : RÆGIS : T**. Même type. ñ. **PRRÆPS AQTAR**. Même type; sans légende extérieure.
AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 897.)
3064. ✠ : **ED : PRIO : GRS : RÆGIS : T**. Mêmes type et ñ.
AR. Esterlin. (AINSWORTH, pl. 5, n° 49.)
Pl. LXV, n° 10.

3065. ✠ ED : PO : GRS : REG : AGLI T. Buste du prince, vu de face, sous un dais et tenant une épée. R. PRINCEPS ANGLIÆ. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.

AR. Hardi. (POEY D'AVANT, n° 934.)

3066. Variété avec AGLIÆ T. R. AQUITANIE.

AR. Hardi.

Musée de Bordeaux et coll. Avril de Lavergnée.

3067. ✠ ED : PO : GRS : REG : AGL T. Mêmes type et R.

AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 935.)

Ateliers inconnus.

3068. ED P GRS REGIS ANGLIÆ PRINCEPS ANGLIÆ. Le prince debout, couronné et de profil à droite, tenant une épée et un bouclier, les pieds appuyés sur des lions. R. ✠ GLIÆ IN EXCELSIS, &c. Croix feuillue et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Guyennois. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 1^{re}, n° 16 ; DUBY, pl. 34, n° 9.)

British museum ; coll. B. Fillon (découv. de Celle-l'Évêcault).

3069. ED P GRS REGIS ANGLIÆ PRINCEPS AQUITANIE. Même type. Le prince, au lieu de couronne, porte une calotte ou un bonnet pointu. R. ✠ GLIÆ IN EXCELSIS, &c. Même type.

OR. Guyennois.

Pl. LXIV, n° 9.

3070. ✠ ED P MO GRS REGIS ANGLIÆ PRINCEPS ANGLIÆ. Léopard couronné dans le champ. R. ✠ XPÆ VIRGIT, &c. Croix ornée, cantonnée de quatre léopards. Les mots des légendes sont séparés par deux croisettes superposées.

OR. Léopard. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 8.)

Pl. LXIV, n° 10.

3071. ✠ ED P MO GRS REGIS ANGLIÆ PRINCEPS ANGLIÆ. Mêmes type et R.

OR. Léopard.

Cab. de France et coll. B. Fillon.

3072. Mêmes légendes et types ; les mots de la légende du droit séparés par des rosaces. L'Æ a la forme ordinaire.

OR. Léopard. (DUBY, pl. 36, n° 7.)

3073. ✠ ED * PO * GRS * REGIS * ANGLI * PRS * AQUITANIE. Le prince assis sur un trône. R. ✠ DEVS * IVDEX * FORTIS * PACIENS. Croix ornée et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Chaise.

Coll. Ledoux, à la Rochelle.

3074. Mêmes légendes et types ; rosaces pour diviser les mots des légendes.

OR. Chaise. (DUBY, pl. 34, n° 15.)

3075. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit il y a ANGVITA. Astérisques pour diviser les légendes.

OR. Chaise.

Coll. Ledoux, à la Rochelle.

3076. EDVVARD' ✠ PO ✠ GRS ✠ REG ✠ ANGL ✠ PRS ✠ AQUITANIE. Le prince debout et de face, dans un navire ; il est couronné et porte de la main droite une épée, et de la gauche un bouclier aux armes de France et d'Angleterre. R. ✠ IHC ✠ AVTRES, &c. Croix feuillue et cantonnée de quatre léopards couronnés ; en cœur, la lettre E.

OR. Noble. (B. FILLON, *Lettres*, pag. 177, vignette.)

Coll. Avril de Lavergnée, à Niort. — Pl. LXIV, n° 15.

Ce noble est une très remarquable exception dans le monnayage d'Aquitaine. Nous avons, il est vrai, des nobles au nom d'Edouard III, de Richard et de son successeur, sur lesquels est inscrit le mot *Aquitania* tantôt en entier, tantôt en abrégé ; mais on est convenu de les rejeter de la suite aquitanique, leur fabrique paraissant démontrer qu'ils ont été frappés hors de France. Il ne peut en être ainsi de celui du Prince-Noir qui, du vivant de son père, n'avait pas le droit de monnayer en Angleterre, et qui pourtant n'aura pas voulu laisser interrompre la série à ce type. Il est probable que la tentative n'eut pas de succès ou qu'elle trouva des entraves, puisque la pièce de M. de Lavergnée est le seul exemplaire que nous connaissions.

Ce noble était une trop rare merveille pour qu'on n'en soupçonnât pas l'authenticité. C'est ce qui est arrivé, et c'est aussi ce qui m'a engagé à le soumettre, à plusieurs reprises, à un scrupuleux examen ; il en est résulté pour moi la conviction de sa parfaite authenticité. Il m'a semblé cependant que la légende du revers était plus finement gravée que celle de l'avers ; j'ai dû étudier attentivement celle-ci, pour voir si elle n'avait pas été retouchée. Cela m'a paru impossible. Si l'on considère la perfection du travail, la finesse des détails, tout l'ensemble de cette œuvre remarquable, on sera forcé de reconnaître qu'elle ne peut pas être l'ouvrage d'un faussaire. D'un autre côté, cette perfection dans la gravure, les soins qu'elle a dû coûter, sont une nouvelle preuve d'authenticité, en ce sens qu'un faussaire n'aurait pas pris tant de

peine pour fabriquer une seule pièce. Si ce noble était dû à une coupable industrie, plusieurs exemplaires auraient été mis en circulation, et l'on doit d'autant moins le craindre, que M. de Lavergnée possède le sien depuis plus de sept ans.

3077. **ED' POG REG : A.** Croix coupant la légende. **R.** **DVX : A G I T A R I E.** Châtel dont le fronton forme la croix de la légende.

BILL. Denier : 1,06. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 9, n° 10.)

Pl. LXIV, n° 16.

3078. **EDVVARDVS : PRIMO : GNS : REGIS.** Buste du prince, vu de profil à droite, la main gauche levée et tenant de la droite une épée à l'épaule. **R.** **PRINCEPS : A G I T A R I E.** Croix coupant la légende. 2° légende : **GLIA, &c.**

AR. Très gros, large module : 4,30.

Coll. Norblin et Avril de Lavergnée. — Pl. LXIV, n° 17.

3079. **ED . PO . GERT . REGS . ANGLIA.** Même type. **R.** **PRINCEPS A Q V T A E.**

Même type.

AR. Gros.

Coll. Rousseau.

3080. **ED : PO : GNS : REG : ANGLIA : PRINCEPS.** Même type. **R.** **PRINCEPS A G I T A R I E.** Même type.

AR. Gros, petit module. (AINSWORTH, pl. 7, n° 97.)

Pl. LXIV, n° 18.

3081. **ED . PO GERT REGIS ANGLIA.** Même type. **R.** **PRINCEPS A Q V T A E.**

Même type.

AR. Gros.

Coll. Voillemier.

3082. **ED' PO GERTV REGI ANGLIA.** Même type. **R.** **PRINCEPS A G I T A R I E.**

Même type.

AR. Gros. (POEY D'AVANT, n° 877.)

3083. **ED' PO GERTV REGI ANGLIA.** Même type. **R.** Mêmes légende et type.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 878.)

3084. **ED' PO GERTV REGI ANGLIA.** Mêmes type et **R.**

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 879.)

3085. **ED : PO : GIT : REG ANGL.** Mêmes légende et **R.**; sans légende extérieure.

AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 898.)

3086. ✖ : ED PO GERITV : REGI. Mêmes type et ð.
AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 899.)
3087. ✖ ED PO GERITV REGI. Même type. ð. PRINCEPS ACQITARE. Même type.
AR. Esterlin. (AINSWORTH, pl. 7, n° 98.)
3088. ✖ : ED * PO * GIT * REG * AGL. Même type. ð. PRINCEPS AGITARE.
Même type.
AR. Esterlin. (POEY D'AVANT, n° 900.)
3089. ✖ : ED : PO : GERITV : REGI :. Même type. ð. PRINCEPS ACQVITARE. Même type.
AR. Esterlin. (*Ibid.*, n° 901.)
3090. ✖ ED PO GERITV REGI ANGLE. Le champ écartelé. Dans les 1^{er} et 4^e quartiers, un lis ; dans les 2^e et 3^e, un léopard. ð. PRINCEPS ACQVITARE. Croix.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 902.)
3091. ✖ ED PO GNS REGIS ANGLIE. Même type. ð. PRINCEPS ACQVITARE. Même type.
BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 5, n° 51.)
Pl. LXV, n° 11.
3092. ✖ ED : PO : GIV : REG : ANGLIE. Dans le champ, ACQITARE en deux lignes, sous une couronne qui coupe la légende. ð. DONATA DVPLAX. Croix fleurdelisée, à pied ; sans lettre monétaire.
BILL. Double.
Coll. Rousseau. — Pl. LXV, n° 12.
3093. ED . PO . GIT... PRINCEPS. Mêmes type et ð. ; la lettre monétaire effacée.
BILL. Double.
Coll. Rousseau.
3094. ✖ ED ' : PO : GIT... PRINCEPS. Même type. ð. Mêmes légende et type.
BILL. Double : 1,16.
Coll. Poey d'Avant.
3095. ✖ ED ' PO ' GIS ' REGI ' ANGLIE. Buste du prince, vu de face, sous un dais et tenant une épée. ð. * PRINCEPS * ACQITARE. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.
AR. Hardi. (POEY D'AVANT, n° 936.)

3096. ✠ ED : PO : REGS : AGLA. Même type. R̄. PRUPS ✠ AQTARL. Même type.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 937.)

3097. ✠ ED' PO' GIS' REGI' AGLA. Même type. R̄. ✠ PRUPS ✠ AQTARL.
Même type.
AR. Hardi. (*Ibid.*, n° 938.)

RICHARD II. 1377—1399.

Le monnayage de Richard est peu varié; il se compose uniquement de hardis d'or et d'argent. Nous avons aussi de lui un denier, et Duby donne en outre deux oboles ou deux deniers-lions que nous n'avons pas retrouvés. Pendant un règne de vingt-deux ans, il est étonnant que Richard ait émis un si petit nombre d'espèces; aussi sont-elles toutes rares.

3098. ✠ RICARD' : D : GRA : AGLA : FRACIA : D : AQTARL. Buste couronné, de face, et tenant une épée à l'épaule. R̄. ✠ : AVXILIVN ✠ MEVN ✠ A ✠ DOMIRO ✠ B. Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards.
OR. Hardi. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 9.)
Pl. LXVI, n° 1^{er}.

3099. ✠ RICARD' : D : GRA : AGLA : FRACIA : RX : D : A. Mêmes type et R̄.
OR. Hardi. (*Ibid.*, pl. 2, n° 18.)

3100. Variété : RICARD' : D : GRA : AGLA : RA : D : A.
OR. Hardi. (*Ibid.*, pl. 2, n° 22.)
Coll. Bonsergent.

3101. ✠ RICARD : D : GRA : AGLA : REX : D : AQTARL ✠. Mêmes type et R̄.
OR. Hardi. (DUBY, pl. 36, n° 9.)

3102. RICAR' . REX . AGLIA . FRACIA. Buste couronné de face, sans épée.
R̄. ✠ AVXILIVN . MEVN . A . DOMIRO . B. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.
OR. Demi-hardi : 4,90.
Coll. Péry, à Bordeaux.

3103. ✠ RICARD' : RX : AGLIA : FRACIA. Même type. R̄. ✠ AVXILIVN : MEVN : A : DRO. Croix cantonnée de deux lis et de deux léopards.
OR. Demi-hardi.
Cab. de France. — Pl. LXVI, n° 2.

3104. **RICARDVS · REX · ANGLIÆ**. Buste de face, couronné et tenant une épée.
 ⚔. **FRANCIE · DRS · AGVITANIE**. Croix double coupant la légende, cantonnée de deux lis et de deux léopards.
 BILL. Double hardi. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 2, n° 26.)
 Pl. LXVI, n° 3.
3105. **RICARD · REX · ANGLÆ**. Même type. ⚔. **FRANCIE DRS AGITANIE**. Même type; léopards et lis.
 BILL. Hardi : 1,03. (*Ibid.*, pl. 5, n° 54; POEY D'AVANT, n° 939.)
 Pl. LXVI, n° 4.
3106. Mêmes légende et type. ⚔. **FRANCIE DRS ANGI**. Même type.
 BILL. Hardi : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 940.)
3107. ⚔ **RICARD · REX · ANG**. Champ écartelé de deux lis aux 1^{er} et 4^e, et de deux lions aux 2^e et 3^e. ⚔. **DOMINVS AGITAN...** Croix.
 Bas billon : 1,09. (AINSWORTH, pl. 5, n° 55 ou 56; POEY D'AVANT, n° 941.)
3108. ⚔ **RICARDVS · REX · ANGL**. Croix. ⚔. **DVX · AGVITANIE**. Lion passant; à l'exergue, O.
 AR. Obole? (DUBY, pl. 37, n° 7.)
 Pl. LXVI, n° 5.
- Je crois que la lettre qui se trouve à l'exergue doit être un B retourné.
3109. ⚔ **RICARDVS REX ANG**. Croix. ⚔. Mêmes légende et type; rien à l'exergue.
 AR. Obole? (*Ibid.*, n° 8.)
 Pl. LXVI, n° 6.

HENRI IV. 1399—1413.

Quoique le règne d'Henri IV ait été plus court que celui de son prédécesseur, ses monnaies sont plus variées et offrent plus d'intérêt.

3110. ⚔ **HERIC · D · GRA · R · ANGLIÆ · F · D · AGITA**. Buste couronné, de face, tenant une épée; à droite, un lion couronné; à gauche, une fleur de lis.
 ⚔. **XPC · VIRCI**, &c. Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards.
 OR. Hardi. (DUBY, pl. 38, n° 8.)
3111. ⚔ **HENRIC · DEI · GRA · R · ANGLIÆ · F · D · AGIT**. Même type; un sanglier sur l'épaule droite, et un lion sur la gauche. ⚔. **AVXILIVM · M · EVM · A · DOMINO · B**. Croix feuillue et cantonnée de deux léopards et de deux lis.
 OR. Hardi. (DUBY, pl. 38, n° 9.)
 Cab. de France. — Pl. LXVI, n° 7.

J'ignore ce que peut signifier le sanglier qui se voit sur une des épaules du prince.
Je n'en ai trouvé l'explication nulle part.

3112. **HENRICVS . REX . ANGLIE**. Buste du prince, de face, couronné et tenant une épée. R. ✠ **FRANCIE . DNS . AQUITANIE**. Croix coupant la légende, cantonnée de deux léopards et de deux lis.

BILL. Double hardi.

Coll. Testas, à Bordeaux.

3113. Mêmes légende et type, avec **AQVITAN** au R.

BILL. Double hardi.

Coll. de Crouy, à Compiègne.

3114. **ERIC . REX . ANGLIE . FRA**. Buste de face, tenant une épée. R. ✠ **FRANCIE . DNS . AQUITAN**. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis avec anneaux.

BILL. Double hardi.

Musée de Bordeaux et coll. Roux.

3115. **HENRICVS... ANGLIE**. Même type. R. **FRANCIE DNS AQUITANIE** ✠. Croix à triples bandes, coupant la légende et cantonnée d'un léopard aux 1^{er} et 4^e, d'un lis aux 2^e et 3^e.

AR. Double hardi : 1,95. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 46, et pl. 25, n° 15.)

Pl. LXVI, n° 8.

3116. ✠ **HENRI... ANGLIE**. Type des hardis ; une feuille de chaque côté du buste. R. ✠ **FRANCIE** ✠ **D** ✠ **AQUITANIE**. Croix cantonnée de deux léopards et de deux feuilles.

BILL. Hardi. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 2, n° 28.)

Coll. B. Fillon et Fougères.

3117. Variété : ✠ **HENRI R ANGLIE**. Mêmes type et R.

BILL. Hardi.

Coll. Lecarpentier. — Pl. LXVI, n° 9.

3118. Mêmes légendes et types, sauf que le buste du prince n'est pas accosté des deux feuilles.

AR. Hardi. (DUBY, pl. 38, n° 7.)

3119. ✠ **ERIC' R ANGLIE**. Même type. R. ✠ **FRANCIE** ✠ **DNS** ✠ **AQI**. Croix coupant la légende, cantonnée de deux léopards et de deux lis.

AR. Hardi : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 944 ; AINSWORTH, pl. 5, n° 61.)

Pl. LXVI, n° 10.

3120. ✠ & ' RIC... ANGLIA. Même type. ⚔. ✠ FRANCIA DRS RQI. Même type.
AR. Hardi : 0,98. (AINSWORTH, pl. 5, n° 62; POEY D'AVANT, n° 945.)
Pl. LXVI, n° 11.
3121. Variété : & ' RIC ' R ANGLIA... ⚔. FRANCIA DRS RQI.
BILL. Hardi.
Coll. Rondier.
3122. ✠ HERRICI . R. ANGLIA. Mêmes type et ⚔.
AR. Hardi. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 5, n° 63.)
Pl. LXVI, n° 12.
3123. ✠ HERRICVS ✠ REX ✠ ANGLIA. Champ mi-parti France et Angleterre, à quatre quartiers. ⚔. ✠ DOMINVS ✠ RQITARRA. Croix simple.
Bas billon. Denier : 0,87. (AINSWORTH, pl. 5, n° 58; POEY D'AVANT, n° 942.)
3124. Variété avec ANGLIA ✠ F.
BILL. Denier.
Cab. de France.
3125. ✠ HERRIC ✠ REX ANGLIA. Même type. ⚔. ✠ FRANCIA . D . RQIT...
Croix.
Bas billon. Denier. (AINSWORTH, pl. 5, n° 60; POEY D'AVANT, n° 943.)
Pl. LXVI, n° 13.
3126. HERRIC R ANGLIA M. Même type. ⚔. FRANCIA ✠ DRS ✠ RQI ✠. Même type.
BILL. Hardi.
Coll. Mioche, à Clermont.
Faut-il donner une interprétation à la lettre M du droit, et doit-on y voir la marque d'un atelier? Dans ce cas, je proposerais Marmande.
3127. ✠ HRR... REX ANGLA. Même type. ⚔. ✠ DOMINVS ✠ RQITARRA. Même type.
BILL. Denier. (AINSWORTH.)
Pl. LXVI, n° 14.
3128. ✠ HERRIC ✠ R ✠ ANGLIA ✠ D. Même type; le lion du 3^e canton et le lis du 4^e renversés. ⚔. ✠ DOMINVS ✠ RQITARRA. Croix.
BILL. Denier.
Coll. Rousseau. — Pl. LXVI, n° 15.
3129. ✠ HRR... ANGL. Lion passant. ⚔. PRÆ... DS... RQITARRA. Croix.
BILL. Denier. (*Suppl. à Ainsworth*, pl. 2, n° 29.)
Coll. Alfred Wigan. — Pl. LXVI, n° 16.

Je crois qu'au revers il faut lire **DOMINVS ĀQVITĀNIĀ**.

3130. ✠ **hE...** : **ANGL**. Même type. **h**. ✠ **MOE...** **LEX**. Croix terminée par quatre couronnes.

BILL. Double. (*Ibid.*, n° 30.)

British muséum. — Pl. LXVI, n° 17.

3131. ✠ **ERIC** ✠ **REX** ✠ **A...** Dans le champ, un épi ou un rameau. **h**. ✠ **FRAN̄CIA** ✠ **D** ✠ **AGITAN̄IA**. Croix pattée, cantonnée de deux lis et de deux léopards.

BILL. Denier.

Coll. Compère, à l'île d'Oléron, et Testas, à Bordeaux. — Pl. LXVI, n° 18.

3132. Mêmes légendes et types, sauf qu'au **h**. la position des cantons est intervertie.

BILL. Denier : 1,28.

Coll. de Puifferrat, à Bordeaux. — Pl. LXVI, n° 19.

Ces deux dernières pièces offrent un type tout nouveau. Je ne serais pourtant pas éloigné de croire que l'objet placé dans le champ de ces deux monnaies, que ce soit un épi ou un rameau, est le même que celui que l'on voit dans deux des cantons du hardi donné au n° 9 de la planche LXVI, et qui, comme on l'a vu, a été connu de DUBY. Quant à l'explication de ce type sans précédent, j'avoue ma complète insuffisance, et je crois qu'on ne l'obtiendra que dans le cas où un document écrit viendra nous la donner.

3133. ✠ **ERICVS** ✠ **REX** ✠ **ANGL**. Croix. **h**. ✠ **DVX** ✠ **ĀQVITĀNIĀ**. Lion passant.

AR. Obole? (DUBY, pl. 37, n° 10.)

Pl. LXVI, n° 20.

3134. ✠ **ERICVS** ✠ **DVX** ✠ **ET** ✠ **DEI** ✠ **GRATIA** ✠ **REX**. Buste couronné, de face.

h. ✠ **ANGLIA** ✠ **DNA** ✠ **IBERNIA** ✠ **ET** ✠ **ĀQVITĀNIĀ** ✠ **GLĀGI**. Dans le champ, donjon à trois tours ; au-dessous, B ; le tout dans un cercle à plusieurs lobes.

BILL. (*Ibid.*, n° 11.)

Pl. LXVI, n° 21.

3135. ✠ **ERI** ✠ **REX** ✠ **ANGLIA**. Croix cantonnée d'une fleur de lis au 2°. 2° légende :

✠ **ELI** ✠ **ROMER** ✠ **DOMINI** ✠ **BEREOLIVM**. **h**. ✠ **DVX** ✠ **ĀQVITĀNIĀ** ✠ **X** :

Léopard couché et couronné.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 12.)

Pl. LXVII, n° 1^{er}.

3136. Même légende, avec **ERIQ**. Croix simple. 2^e légende : ✠ **BEREIOITVON** * **CIIT** * **ROMER** * **DOMINI**. ⱼ. **DVX** * **AQVITANIA**. Châtel surmonté d'un léopard à droite. Bordure de croisettes.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 13.)

Pl. LXVII, n° 2.

Je copie ces quatre pièces sur les dessins de Doby ; elles sont tout à fait inconnues. Je crois que le n° 3134 est plutôt un jeton qu'une monnaie.

3137. ✠ **ERRIQVS** : **ARTVS** : **D**... Léopard dans le champ ; au-dessous, une fleur ; au-dessus, un rameau. ⱼ. ✠ **ERRIQVS** : **REX** : ... **GIE**. Edifice ; au-dessus, B. Des deux côtés, les lettres **ER** sont liées.

Bas billon. Blanc.

Coll. Colson, à Noyon. — Pl. LXVII, n° 3.

Cette pièce bizarre et curieuse, en ce qu'elle offre au revers les trois tours de Castille avec la marque monétaire de Burgos (que l'on peut traduire à la rigueur par Bayonne), me semble rentrer dans les mêmes données que le n° 3134 et n'être aussi qu'un jeton ou un essai.

CHARLES DE FRANCE. 1468—1474.

Malgré l'interruption de plus d'un demi-siècle dans le monnayage ducal d'Aquitaine, Charles, quoique fils de France, n'en a pas moins continué les types de ses prédécesseurs, sauf quelques différences peu nombreuses, dont deux seulement paraissent dues à l'influence purement française. On doit voir dans son attachement aux anciens types une concession faite aux populations de son duché, qui étaient restées habituées aux monnaies de leurs anciens princes, monnaies dont le cours avait sans doute été maintenu en Aquitaine.

3138. Navire entre deux étoiles. **KAROLVS** * **DVX** * **AQVITANIA**. Le duc à cheval, brandissant une épée et tenant de la main gauche un bouclier aux armes de France et Aquitaine. ⱼ. Couronne. **XPQ** * **VIRGIT**, &c. Croix feuillue dans un cercle à quatre ogives, et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Franc à cheval. (*Revue*, 1843, pl. 4, n° 5.)

Coll. Weiss, à la Rochelle ; B. Fillon, Avril de Lavergnée. — Pl. LXVII, n° 4.

Pour ce franc à cheval, le graveur s'est évidemment inspiré de ceux des rois de France ; mais il ne les a pas du tout copiés. Ces pièces sont fort rares, et leur fabrique toute particulière est en général assez mauvaise, ainsi que celle de presque toutes les monnaies de Charles.

3139. **KAROLVS DVX AQUI.** Même type. Les armes du duc sont reproduites sur la housse du cheval. R. ✠ **SIT NOMEN DINI BENEDICTVM.** Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Cavalier. (DUBY, pl. 39, n° 2.)

Cette monnaie n'a pas été retrouvée avec un pareil revers. La forme des lettres de ce revers fait douter que la légende ait été bien lue et le type bien dessiné.

3140. Lis entre un point et un signe indéterminé. **KAROLVS . : DVX . : AQUI-
TANIE.** Buste du prince, de face, couronné et tenant une épée dans un cercle à plusieurs lobes. R. ✠ **XPC : VINCIIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT.** Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards, dans un cercle à plusieurs lobes.

OR. Hardi. (DUBY, pl. 38, n° 11.)

3141. Signe indéterminé (peut-être un sanglier?) entre un lis et une étoile. Même légende, divisée par une tige de plante à trois pétiotes, et même type. R. Un croissant et une étoile. Même légende, avec **REGNAT.** Même type, sauf que le cercle est double et non lobé.

OR. Hardi. (*Ibid.*, n° 12.)

3142. Deux étoiles. **KAROLVS.** Lis. **DVX * A * QUITARIE *** Même type. La tête du duc coupe la légende. R. Navire. Même légende, avec **IPERAT.** Même type, dans un double cercle quadrilobé.

OR. Hardi. (*Ibid.*, pl. 39, n° 3.)

3143. Navire. **KAROLVS * DVX.** Lis. **AGUITARIE *.** Le buste du prince, couronné, de face et tenant une épée. R. Navire. **XPC**, &c. Même type.

OR. Hardi.

Coll. B. Fillon et Rousseau.

3144. Navire entre deux étoiles. **KAROLVS * DVX *.** Lis. **A * QUITARIE.** Mêmes type et R.

OR. Hardi.

Cab. Charvet. — Pl. LXVII, n° 5.

3145. Lis. **KAROLV.** Trèfle. **DVX.** Trèfle. **AQUITARIE.** Même type. R. Lis et mêmes légende et type.

OR. Hardi.

Coll. Voillemier et B. Fillon.

3146. ✠ KAROLVS . DVX . ACQVITANIE . Buste du prince , de face , couronné et tenant une épée. Ɱ. Mêmes légende et type.

OR. Hardi.

Cab. de France.

3147. KAROLVS DVX ACQVITANIE *. Même type. La tête du prince coupe le grenetis , qui est simple et sans lobes. Ɱ. Même légende , sans divisions ni cantonnements ; grenetis simple.

OR. Demi-hardi : 1,06.

Cab. Rousseau. — Pl. LXVII, n° 6.

Les demi-hardis d'or de Charles sont excessivement rares ; je ne connais que cet exemplaire.

3148. Petit navire. KAROLVS . REGIS . FRANCOR . FILIVS . ACQVITANOR . DVX . Le prince terrassant un lion ; près de sa tête , un léopard ; au-dessous , accostement de deux lis ; un autre léopard à gauche. Ɱ. FORTITVDO MEA . ET . LAVX . MEA . TV . ES . DNE . DEVS . MEVS . Croix feuillue , cantonnée de deux léopards et de deux lis , et ayant au centre un écusson écartelé de France et d'Angleterre à deux léopards.

AR. Fort. (DUBY, pl. 38, n° 10.)

Pl. LXVII, n° 7.

Cette pièce , par son agencement général , diffère tellement de celle qui va suivre , qu'il semblerait qu'il y ait eu plusieurs émissions à ce type. Je crains qu'il ne faille attribuer plutôt ces différences à une gravure inexacte de DUBY.

3149. Navire. KAROLVS . REGIS . FRANCOR . FILIVS . ACQVITANOR . DVX . Même type. Les deux fleurs de lis sont plus grandes et ne sont pas placées sur la même ligne ; une troisième , plus petite , est posée entre les pattes de devant du léopard. Ɱ. Navire. FORTITVDO . MEA . ET . LAVX . MEA . TV . ES . DNE . DEVS . MEVS . Même type. L'écusson n'a qu'un seul léopard.

OR. Fort : 7,76.

Musée de la Monnaie et coll. Dassy. — Pl. LXVII, n° 8.

Le manuscrit de la Bibliothèque impériale , que j'ai déjà cité plusieurs fois et que je ne tarderai pas à décrire plus longuement , appelle aussi les *forts des Talbots* d'or ; mais il est évident que cela ne s'applique pas à la pièce ci-dessus décrite , puisqu'il en place l'émission au 3 avril 1437. A ce sujet , je dirai qu'il n'y a rien de plus incertain et de plus variable que la dénomination des monnaies anglo-françaises , particulièrement en ce qui concerne celles en or. On peut voir dans DUBY , qui se reporte souvent à M. de Boze , combien il y a peu de fixité dans ces appellations. La rareté du

fort de Charles est extrême. Sa fabrique soignée et tout à fait exceptionnelle en fait un des monuments le plus remarquable de la numismatique d'Aquitaine. Je ne sais pas même si dans les autres provinces on trouve rien qui puisse lui être comparé.

3150. **KAROLVS DVX AQVITANIE**. Même type. ⚡. Lyre. **SIT ROMEN DNI BERNEDICTVM**. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.

BILL. Double hardi : 2,17. (POEY D'AVANT, n° 946, et pl. 12, n° 11.)
Pl. LXVII, n° 9.

3151. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit il y a un chiffre entre la première et la seconde lettre du mot **AQVITANIE**.

BILL. Double hardi : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 947.)
Coll. B. Fillon.

3152. Autre avec un astérisque au commencement de la légende du droit, et des annelets pour séparer les mots des légendes.

BILL. Double hardi.
Coll. Lefèvre, à Meaux.

3153. Mêmes légende et type. ⚡. **SIT ROMEN**, &c. ; sans divisions.

BILL. Double hardi.
Coll. Albert Legrand, à Saint-Omer.

3154. Léopard. * **KAROLVS DVX AQVI**. Trèfle. Même type. ⚡. Léopard. * **SIT ROMEN DNI BERNEDI**. Croix cantonnée d'un lis au 1^{er}, et d'un léopard au 4^e.

BILL. Hardi : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 948.)
Cab. de France.

3155. Autre avec **DVX : AG**.

Coll. Hermand, à Saint-Omer.

3156. **KAROLVS . DVX . AQVITANIE**. Même type. ⚡. **SIT . ROMEN . DNI . BERNEDICTVM**. Même type.

BILL. Hardi : 0,92. (DUBY, pl. 39, n° 4.)

3157. **KAROLVS . DVX . AQVITANIE**. Même type. ⚡. ✠ **SI NOMEN DNI BERNEDICTV**. Même type.

BILL. Hardi : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 949.)

3158. Autre avec **AQVITANI**. Au ⚡, au commencement de la légende, un navire entre deux étoiles.

BILL. Hardi.
Cab. de France. — Pl. LXVII, n° 10.

3159. Autre avec **ÆGVITÆRIÆ**, et au **ŕ. BENĒDICTVM̄**.
BILL. Hardi.
Cab. de France.
3160. **KÆROLVS . DVX . ÆQVITÆR**. Même type. **ŕ. Léopard. SIT̄ NOMEN
DNI BENĒDICT̄**. Croix cantonnée d'un léopard au 2^e, et d'un lis au 3^e.
BILL. Hardi : 0,92. (POEY D'AVANT, n° 950.)
3161. **Æ KÆROLVS DVX**. Lis. **ÆQVITÆRIÆ ***. **ŕ. Même légende, commençant
par un navire. Croix cantonnée de deux léopards et de deux lis.**
BILL. Hardi. (DUBY, pl. 39, n° 5.)
3162. **KÆROLVS DVX ÆQVITÆ**. Même type. **ŕ. Même légende, précédée d'une
croisette et d'un astérisque; mêmes cantonnements.**
BILL. Hardi. (*Ibid.*, n° 6.)
3163. **KÆROLVS : DVX : ÆQVI**. Deux lis; au-dessous, un léopard. **ŕ. Léopard.
SIT̄... Croix.**
BILL. Denier. (POEY D'AVANT, n° 963, et pl. 12, n° 12.)
Cab. de France et coll. Avril de Lavernée. — Pl. LXVII, n° 11.
3164. **KÆROLVS . R . FRÆNCOR . FILIVS . ÆQVITÆNORVM**. Ecusson à
quatre quartiers, mi-parti France et Angleterre. **ŕ. SIT̄ : NOMEN : DOMINI :
BENEDICTVM̄**. Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards.
AR. Gros ou blanc.
Cab. de France. — Pl. LXVII, n° 12.

Sur ce remarquable gros, l'influence française est très visible. Sa fabrique très soignée, la bonne qualité du métal qui a été employé, son poids anormal, démontrent que ce ne fut qu'un essai de monnayage; aussi l'exemplaire du Cabinet est-il resté unique.

MONNAIES ANGLO-FRANÇAISES FRAPPÉES EN-DEHORS DE L'AQUITAINE.

J'ai dit que je donnerais les motifs qui m'ont décidé à placer ces monnaies à la suite de celles de l'Aquitaine, plutôt que de les disséminer dans les diverses provinces où elles ont été fabriquées; les voici. Leur réunion permet de pouvoir étudier les types avec plus de facilité. Si j'agissais autrement, il me faudrait, à chaque instant, entrer dans des détails qui deviendraient fastidieux par leur répétition. Tout au plus peut-on adopter un pareil ordre dans les monographies particulières. Ces monnaies, émises par les rois d'Angleterre, alors que leurs possessions en France commençaient à se restreindre de plus en plus, sont une suite naturelle de celles que leurs prédécesseurs avaient

fait frapper, quand ils régnaient en maîtres sur une large portion de notre sol ; et je crois qu'il y a intérêt à opérer ce rapprochement.

Quelques nouveaux types apparaissent dans cette série ; ils sont presque tous empruntés aux espèces royales françaises. Des signes particuliers sont employés pour indiquer les divers ateliers. Ces signes ne figurent que sur les angelots, les saluts d'or et d'argent, et les demi-saluts ou demi-gros d'argent.

Avant de donner la nomenclature des *différents* employés dans ces divers ateliers, je dois faire connaître le manuscrit déjà plusieurs fois mentionné et qui m'a été d'un certain secours pour cet article.

Il fait partie du fonds des manuscrits de la Bibliothèque impériale et y est coté sous le n° 9910. Il est composé de plusieurs Mémoires tous indépendants les uns des autres. Le principal, daté de 1559, a pour titre : *Evaluation des monnaies d'or et d'argent étrangères qui ont cours en France, faite par une commission de la cour des monnaies en vertu des lettres closes du roi du 22^e jour de février passé, portant que lesdites monnaies seront estimées*. Cet article est précédé d'un autre assez étendu où l'on trouve une analyse chronologique pour chaque règne, plus les monnaies. La classification est fort défectueuse. L'évaluation pour les monnaies seigneuriales est du mois de décembre 1315.

En rapprochant les deux mentions que je viens de faire, de ce que dit l'éditeur de Duby dans la liste des ouvrages cités par cet auteur (article Haultin, pag. cxviii), on voit que ce manuscrit doit être le même que celui dont il fait la description et qui était conservé alors dans la bibliothèque du comte d'Artois. D'après le père Lelong, ce recueil a été formé, en 1559, par Philippe de Lautier, général des monnaies de France, et Haultin n'en est que l'éditeur. On voit que la date attribuée au manuscrit est la même que j'ai donnée d'abord. Toutefois, en lisant la longue énumération inscrite dans Duby des divers matériaux contenus dans ce recueil, je crois que celui que j'ai compulsé est un peu moins étendu et qu'il n'est qu'un fragment de l'autre, et qu'on y a ajouté des pièces que Duby n'a pas connues. Je n'ai pas les moyens de faire cette vérification, qui d'ailleurs n'est pas importante pour mon sujet. Si la curiosité de quelques numismatistes était éveillée, ils pourront facilement la satisfaire et opérer des rapprochements qui, pour le moment, me sont interdits.

J'ai déjà fait observer que ce manuscrit offrait, dans quelques-unes de ses parties, des défectuosités choquantes. Je crois donc qu'il ne faut s'en servir qu'avec une certaine prudence ; aussi ne fournirai-je les documents qu'il m'a procurés que sous bénéfice d'inventaire.

Voici maintenant la liste des ateliers anglo-français de cette époque, avec les *différents* qui servent à les distinguer :

Paris. Couronne.

Rouen. Léopard.

Auxerre. Un fer de moulin ou une étoile percée au centre. Selon M. Conbrouse, Troyes s'en serait servi avant 1422.

Saint-Lô. Fleur de lis.

Le Mans. Racine.

Amiens. Agneau pascal.

Dijon. Véronique ou saint suaire.

On trouve encore sur les monnaies quelques autres signes, tels que la croisette, le croissant, une espèce de croix de Malte, &c. ; mais on ignore leur signification.

HENRI V. 1417—1422.

3165. ✠ AGR : DEI : QVI TOLL PEDA MVDI MISÆ ROBIS. Agneau pascal ; sous ses pieds, h F. RX. ñ. ✠ XPC̄ . VIRCIꝚ, &c. Croix feuillue, cantonnée de deux lis et de deux léopards dans un entourage de quatre lobes séparés les uns des autres par autant d'angles saillants ; entre chaque lobe et chaque angle, une petite fleur de lis.

OR. Petit mouton. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 10 ; *Revue*, 1846, pl. 12, n° 1^{er}.)

Cab. de France et British muséum. — Pl. LXVII, n° 13.

3166. ✠ AGR : DEI : QVI : TOLL : PEDA : MVDI : MISÆ : ROBIS. Même type ; sous les pieds de l'agneau, h F. RX. ñ. Mêmes légende et type, sauf que la croix est terminée par des trèfles et cantonnée de deux lis et de deux léopards.

OR. Aignel : 2,00. (*Revue*, 1855, pl. 7, n° 5.)

Cab. de France ; coll. Lecarpentier, à Honfleur.

3167. ✠ AGR : DEI : QVI : TOLIS : PEDA : MVDI : MISÆ : ROB. Agneau pascal ; sous ses pieds, h RI REX. ñ. ✠ XPC̄ ✠ VIRCIꝚ ✠, &c. Croix fleurdelisée et ornée, cantonnée de quatre lis, dans un cercle à quatre lobes et autant d'angles saillants.

OR. Aignel : 2,50. (*Revue*, 1855, pl. 7, n° 4.)

Coll. Lecarpentier, à Honfleur. — Pl. LXVIII, n° 4.

3168. Variété avec MISÆ. Sous les pieds du mouton, • h-R-RX.

OR. Aignel.

Coll. Lecarpentier. — Pl. LXVIII, n° 5.

Malgré les excellents travaux de M. Lecointre-Dupont (*Hist. monét. de la Normandie*) et de mon regrettable et excellent ami, M. Barthélemy Lecarpentier (*Revue num. fr.*, 1855, pag. 277), on éprouve encore de l'incertitude sur la détermination et la classification des petits moutons émis pendant l'occupation anglaise. Plusieurs motifs peuvent être donnés à cet embarras. D'abord, lorsque Henri V s'empara de Rouen en 1419, il s'empressa d'y faire fabriquer des monnaies à ce type ; mais on

présume qu'il copia d'abord celles du roi de France. Henri VI, à son tour, a plus tard fait frapper des petits moutons; de sorte que nous avons des difficultés multiples à surmonter et plusieurs distinctions à faire. M. Lecarpentier a cherché à jeter un peu de lumière sur ce sujet. Il est à craindre que, cédant à un esprit assez naturel de nationalité, il n'ait voulu donner à la Normandie et au prince anglais des monnaies qu'on pourrait raisonnablement leur disputer. Il est, en effet, facile de confondre les deux lettres K et h, surtout quand la fabrique est un peu défectueuse et que la conservation de la pièce n'est pas parfaite. Je ne voudrais donc pas affirmer que tous les moutons que le numismatiste normand veut attribuer à Henri V lui appartiennent réellement. Selon moi, il n'y a complète certitude que lorsque la croix du revers est cantonnée de léopards. Cependant l'étude commencée par M. Lecarpentier mérite d'être continuée; l'examen de nouvelles variétés peut venir confirmer ses observations.

3169. ✠ hENR· DE· GR· REX· ANGL· hERES· FR·NCI· Dans le champ, écusson écartelé de France et d'Angleterre, surmonté de la couronne royale, ayant pour tenants, à gauche la vierge Marie à genoux, la tête nimbée et les bras ouverts; à droite, l'archange Gabriel; entre les deux têtes, le mot AVG dans un cartouche horizontal; au-dessus, une nuée lumineuse. Ⓜ. ✠ XPC· VIRGI·, &c. Croix latine, accostée d'une fleur de lis et d'un léopard avec la lettre h au-dessous de la croix; le tout dans un cercle à dix lobes, ayant un lis à leurs points de jonction.

OR. Salut. (AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 19; *Revue*, 1846, pl. 12, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. LXVII, n° 14.

J'ai trouvé dans la collection de M. Norblin les dessins originaux d'Ainsworth, soigneusement faits à l'encre de Chine, et j'ai pu les utiliser pour mon ouvrage. Quant à la pièce qui précède, le dessin d'Ainsworth est assez mauvais et n'est pas dans le sentiment de la monnaie. D'un autre côté, les divisions des légendes ne correspondent pas avec la description. Cet auteur aurait-il connu un autre exemplaire avec des différences? Je ne le pense pas. Dans tous les cas, et pour avoir un dessin exact de ce précieux salut, je conseille de recourir à celui donné par M. Conbrouse (pl. 60, n° 2) ou mieux encore à celui de M. Lecointre-Dupont (*Revue*, 1846, pl. 12, n° 2). Cette pièce est une des plus rares de la série anglo-française.

C'est au 5 février 1422 que, d'après le manuscrit de Haultin, il faut placer l'émission de ce salut.

3170. ✠ h· REX· ANGLI· hERES· FR·NCI·. Même type. Ⓜ. Léopard. SIT· ROM· DNI· BENEDICT·V·. Même type; un anneau sous la première lettre des légendes.

BILL. Gros : 3,15. (AINSWORTH, pl. 6, n° 79; *Revue*, 1846, pl. 12, n° 6; POEY D'AVANT, n° 952.)

Pl. LXVII, n° 17.

Le manuscrit attribué à Haultin met la date de l'émission de ce gros au 27 octobre 1425. Il serait dès lors de Henri VI.

3171. ✠ **h** : **REX ANGLIA** : **z** : **HERES FRANCIA**. Léopard couché sous une couronne; deux lis au-dessus du léopard; un troisième au-dessous. **h**. ✠ **SIT** : **ROMAN** : **DOMINI** : **BENEDICTVS**. Croix fleurdelisée avec **h** en cœur et une épine entre chaque bras de la croix.

BILL. Gros. (AINSWORTH, pl. 6, n° 81; *Revue*, 1846, pl. 13, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. LXVII, n° 18.

3172. ✠ **h** : **REX ANGL** : **HERES FRANC**. Léopard couronné, sous un lis. **h**. ✠ **SIT** : **ROMAN** : **DI** : **BENEDICTV**. Croix grecque, avec **h** en cœur et quatre épines dans les cantons.

BILL. Double ou niquet. (AINSWORTH, pl. 6, n° 80; *Revue*, 1846, pl. 13, n° 7; POEY D'AVANT, n° 953.)
Pl. LXVII, n° 19.

3173. ✠ **HERICVS** : **FRANCORV** : **REX**. Trois fleurs de lis sous une couronne. **h**. ✠ **SIT** : **ROMAN** : **DI** : **BENEDICT**. Croix fleurdelisée à chaque branche, cantonnée au 1^{er} d'une couronne, et au 4^e d'un léopard.

AR. Gros : 3,04. (*Revue*, 1846, pl. 12, n° 3; POEY D'AVANT, n° 951.)
Pl. LXVII, n° 15.

3174. ✠ **HERICVS** : **FRANCORV** : **REX**. Trois fleurs de lis sous une couronne supportée par deux léopards. **h**. ✠ **SIT** : **ROMAN** : **DI** : **BENEDICTV**. Mêmes croix et cantonnements; en cœur, un **h**.

BILL. Gros. (AINSWORTH, pl. 6, n° 78; *Revue*, 1846, pl. 12, n° 4.)
Pl. LXVII, n° 16.

3175. Variété avec un anneau dans le **D** du mot **BENEDICTV**.

BILL. Gros. (AINSWORTH, pag. 120.)
British museum.

3176. ✠ **HERICVS** . **REX**. Un point sous la première lettre. Léopard couronné et passant, à gauche. **h**. • **IVRONVS CIVIS**. Croix coupant la légende, avec **h** en cœur.

BILL. Petit denier blanc. (*Revue*, 1846, pl. 13, n° 8; POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 47.)
Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 1^{er}.

HENRI VI. 1422—1436.

3177. Léopard. **HERICVS** : **FRANCORV** : **ET** : **ANGLIA** : **REX**. Ange à mi-corps,

les ailes éployées, tenant deux écussons, l'un de France, l'autre anglo-français.
â. Léopard. $\text{XPC} : \text{VINCIT}$, &c. Croix à long pied, accostée à gauche d'un lis, à droite d'un léopard; le tout dans un entourage à huit lobes garnis de lis à leurs jonctions.

OR. Angelot.

Cab. de France.

C'est au 29 mai 1427 que le manuscrit de Haultin place l'émission des angelots, qui devaient être à la taille de 78 sols.

3178. Autre; un lis pour différent.

Cab. de France.

3179. Autre au différent de la couronne; le type du â. est dans un grenetis simple.

(AINSWORTH, pl. 1^{re}, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 2.

3180. Léopard. Mêmes légende et type. L'ange est tout à fait de face. â. Lis. $\text{FIAT} \cdot \text{PAX} \cdot \text{IN} \cdot \text{VIRTUTIB} \cdot \text{VIR} \cdot \text{ET}$. Croix grecque, montée sur une quatre-feuilles, cantonnée de quatre fleurs de lis, couronnée et renfermée dans un entourage de huit lobes garnis de lis à leurs jonctions.

AR. Pied-fort ou essai. (*Revue*, 1846, pl. 13, n° 11.)

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 3.

3181. Léopard. $\text{HENRICVS} : \text{DEI} : \text{GRATIA} : \text{FRANCORVM} : \text{REX} : \text{ANGLIE} : \text{REX}$. Type de l'Annonciation; la vierge et l'ange cachés, à mi-corps, derrière deux écussons, l'un de France et l'autre anglo-français; au-dessous, le mot AVE écrit perpendiculairement dans un cartouche ovale. â. Léopard. $\text{XPC} : \text{VINCIT}$, &c. Croix longue, accostée d'un lis et d'un léopard, ayant la lettre *h* sous son pied; le tout dans un cercle festonné et fleurdelisé.

OR. Salut : 3,53. (CONB., *Catal.*, n° 242.)

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 6.

3182. Autre au différent de la couronne.

(*Ibid.*, n° 237.)

Cab. de France et coll. B. Fillon.

3183. Autre au différent de l'agneau pascal.

(*Ibid.*, n° 240.)

Cab. de France.

3184. Autre au différent du lis.

(*Ibid.*, n° 244.)

Coll. Rousseau.

3185. Autre au différent de la rose.
(*Ibid.*, n° 241.)
3186. Autre au différent de la racine chevelue.
(*Ibid.*, n° 243.)
3187. Autre au différent de la Véronique ou du saint suaire.
Cab. de France et coll. Lecarpentier, à Honfleur.
3188. Autre avec **HERICVS**, &c. La gloire porte un croissant engagé dans le grenetis.
Cab. de France et coll. B. Fillon.

Si les saluts d'Henri V sont excessivement rares, ceux d'Henri VI sont au contraire communs. Leur première émission est fixée au 27 octobre 1425 par le manuscrit de Haultin.

3189. ✠ **HERICVS** : **D** : **G** : **FRANCO** : **Z** : **ANGLIE** : **REX**. Cavalier passant à gauche, tenant son épée de la main gauche; le caparaçon du cheval couvert de lis et de léopards. ♣. ✠ **XPS** : **VINCIT** : &c. Croix feuillue et ornée, dans un épicycloïde à quatre lobes.
OR. Franc à cheval. (*Manuscrit de la Bibliothèque de Paris.*)
Pl. LXVIII, n° 7.

L'existence de ce franc à cheval est contestée. M. Lecointre-Dupont pense que si cette pièce n'est pas imaginaire, ce ne dut être qu'une médaille ou un essai; elle n'est connue que d'après Haultin. Le manuscrit que je lui attribue en donne le dessin et place la date de son émission au 1^{er} mars 1423. Il serait bien intéressant de le posséder en nature.

3190. Couronne. **FRANCORVM** : **ET** : **ANGLIE** : **REX**. Dans le champ, les deux écus de France et d'Angleterre juxtaposés; au-dessus, **HERICVS**. ♣. Couronne. **SIT** : **ROMAN** : **DNI** : **BENEDICTV**. Croix longue, accostée d'un lis et d'un léopard; au-dessus, **HERICVS** et une barre.
BILL. Blanc ou salut : 3,20. (CONB., *Catal.*, n° 247; POEY D'AVANT, n° 954.)
Pl. LXVIII, n° 8.

3191. Autre au différent du léopard.
(CONB., n° 248; POEY D'AVANT, n° 955.)
3192. Autre au différent du lis.
(CONB., n° 249; POEY D'AVANT, n° 956.)

3193. Autre au différent de la racine chevelue.
(CONB., n° 251; POEY D'AVANT, n° 957.)
3194. Autre au différent de l'étoile ou du fer de moulin.
(CONB., n° 253; POEY D'AVANT, n° 958.)
3195. Autre au différent de l'étoile percée au centre.
(CONB., n° 254; POEY D'AVANT, n° 959.)
3196. Autre au différent du croissant.
(CONB., n° 258; POEY D'AVANT, n° 960.)
3197. Autre au différent du croissant placé verticalement et les pointes tournées à droite.
Coll. Lecarpentier.
3198. Autre au différent de la Véronique.
(CONB., n° 273.)
Cab. de France.
3199. Autre au différent de la rose.
Cab. de France.
3200. Mêmes légendes et types ; sans la large croix qui surmonte les types.
0,76. (CONB., n° 276.)
Coll. Ainsworth.

Ainsi que je l'ai déjà dit et comme on vient de le voir, il nous reste bien des *différents* à interpréter. Espérons que les titres qui pourraient aider à cette recherche seront tôt ou tard mis au jour.

Le mandement du roi ordonnant la fabrication des saluts et demi-saluts de billon est daté de Paris, du 23 novembre 1422. Nous n'avons pas encore retrouvé les demi-saluts. M. Conbrouse donne, il est vrai, sous le n° 267 de son grand catalogue une pièce à laquelle il donne la dénomination de demi-salut ; mais c'est une grave erreur. La monnaie qu'il décrit n'est pas autre chose qu'un salut rogné et auquel on a retranché les légendes extérieures, en ne laissant subsister que la partie renfermée dans le second grenetis. J'ai rencontré quelques pièces analogues dans diverses collections et en ai possédé une en quelque sorte exhumée sous mes yeux et couverte, dans toutes ses parties, d'une telle patine, qu'il était évident que l'opération qu'elle avait subie remontait à une époque où l'on ne songeait pas à intriguer les numismatistes amateurs de monnaies du moyen-âge. Je n'ai jamais pu me rendre compte de l'intérêt que l'on pouvait avoir eu à faire d'un blanc un demi-blanc.

3201. **hENRIQVS . REX**. Léopard sous une large croix. **h**. **OBOLVS CIVIS**. Lis dans une large croix.

BILL. Obole. (AINSWORTH, pl. 6, n° 87; *Revue*, 1846, pl. 13, n° 9.)

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 9.

3202. Couronne. **hENRIQVS : REX**. Deux écussons juxtaposés sous une couronne. **h**. Couronne. **TURONVS : TRIPLEX : FRANCO**. Croix à long pied, accostée d'un lis et d'un léopard.

BILL. Double ou triple.

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 10.

Dans la numismatique du moyen-âge on doit s'attendre à tout et ne s'étonner de rien. Nous avons vu un gros d'Edouard III avec *Turonus regem*, et voici qu'il nous arrive un *Turonus triplex*. Quelle a pu être l'intention d'Henri VI en faisant fabriquer cette pièce, qui a le module et le type d'un demi-blanc que nous allons trouver sous le n° 3222 ? A-t-il voulu lui donner cours pour trois tournois simples ? Aucun texte n'est venu nous l'apprendre. Pourtant, à cette époque, les documents monétaires commencent à abonder. Qui sait toutefois si les archives de la tour de Londres ne renferment pas la solution des problèmes qui nous restent à résoudre. Dans tous les cas, la fabrication de ce demi-gros ne fut qu'une tentative sans suite. Le triple tournois du Cabinet est, à ce que je crois, unique, et l'autre demi-blanc au même type n'est connu que par un dessin.

3203. **hENRIQVS...** Grand lis dans le champ. **h**. ... **DVPLEX**. Croix feuillue.

BILL. Double.

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 11.

3204. Dans le champ, **hERI** sous une couronne ; au-dessous, un léopard affronté d'un lis. **FRANCORV : Z : AGL : REX**. **h**. Couronne. **PARISIVS : CIVIS**. Croix anglaise, fleurdelisée et coupant la légende.

BILL. Denier parisis : 1,14. (CONB., *Catal.*, n° 268.)

British muséum. — Pl. LXVIII, n° 12.

3205. Variété : un croissant pour différent au **h**.

BILL. Denier parisis.

Coll. Renault, à Avranches. — Pl. LXVIII, n° 13.

3206. Autre croix simple, fleurdelisée.

Cab. de France.

Le manuscrit n° 9910 place à l'année 1423 la fabrication des deniers parisis.

3207. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit le mot **h̄CRI** est inscrit dans le champ sans léopard ni lis, et qu'au r̄. la croix ne coupe pas la légende.

BILL. : 1,14. (CONB., n° 270; POEY D'AVANT, n° 964.)

Pl. LXVIII, n° 14.

3208. Autre au différent de la rosace à six feuilles.

Cab. de France.

D'après le manuscrit précité, l'émission de ces deniers est placée au 12 novembre 1426.

3209. Couronne. **h̄ENRICVS : R̄CX**; les deux écus de France et d'Angleterre juxtaposés. r̄. **SIT : ROSA : DRI : B̄N̄EDICTV**. Croix longue, accostée des lettres **h-R**.

BILL. Demi-blanc : 1,63. (CONB., *Catal.*, n° 263; POEY D'AVANT, n° 961.)

3210. Autre au différent de la racine chevelue.

(HUCHER, *Monn. du Maine*, pl. 24, n° 15.)

3211. Autre au différent du léopard.

Cab. de France. — Pl. LXVIII, n° 15.

3212. Autre au différent du croissant.

Coll. Lecarpentier.

3213. Autre au différent de l'étoile percée ou fer de moulin.

Coll. Lecarpentier.

3214. Autre au différent du saint suaire.

Cab. de France et coll. B. Fillon.

3215. Autre au différent de la rose.

Cab. de France.

3216. Autre au différent de la croix de Malte.

Cab. de France.

3217. Autre au différent de la croix de Malte plus petite.

Cab. de France.

3218. Autre au différent du trèfle.

(CONB., n° 259.)

Cab. de France.

3219. Autre au différent de la croisette.

(*Ibid.*, n° 260.)

Cab. de France.

3220. Autre au différent de l'agneau pascal.

(*Ibid.*, n° 253.)

Cab. de France.

Ces demi-blancs ne seraient-ils pas les demi-saluts mentionnés dans les textes et dont la fabrication commença le 23 novembre 1422? Si l'on s'en rapporte au manuscrit n° 9910, ces pièces ne seraient que des demi-blancs. Il donne aussi le nom de blancs à celles que j'ai décrites du n° 3190 au n° 3200, et place l'émission des uns et des autres en 1423. Je le répète, la dénomination d'une grande partie des monnaies anglo-françaises n'a rien de fixe.

3221. ✠ HENRICVS. FRANCORV. REX. Ecusson à trois lis (2-1). R. ✠ SIT. ROMA. DNI. BENEDICTV. Croix pattée, ayant en cœur la lettre h dans un cercle, et cantonnée d'une couronne au 1^{er} et d'un léopard au 4^e.

BILL. Demi-blanc : 1,50.

Musée d'Avranches. — Pl. LXVIII, n° 16.

Ce type, copié sur une monnaie française, est tout nouveau dans la numismatique anglo-française. Cette pièce provient d'une découverte récente faite en Normandie. J'en dois la communication à l'obligeance de M. Renault, d'Avranches.

3222. Lis. HENRICVS. REX. Lis; écussons de France et d'Angleterre juxtaposés; au-dessus, une large couronne. R. Lis. FRANCORVM. ET. ANGLIA. Croix longue, accostée à gauche d'un lis, à droite d'un léopard.

AR. Demi-blanc. (*Manuscrit de la Bibliothèque de Paris.*)

Pl. LXVIII, n° 17.

J'ai fait copier ce dessin sur le manuscrit n° 9910. Ce demi-blanc n'a pas été retrouvé.

3223. Léopard. HENRICVS ✠ REX. Léopard passant, affronté d'un lis. R. Léopard. ANTONVS ✠ FRANCIA. Croix simple.

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant.

3224. Mêmes légendes et types, sauf que les légendes de chaque côté sont précédées d'une croix de Malte.

BILL. Denier : 1,03. (AINSWORTH, pl. 6, n° 86; POEY D'AVANT, n° 962.)

Pl. LXVIII, n° 18.

3225. Autre avec la croisette pour différent.

1,14. (CONB., n° 271.)

ÉVÊQUES D'AGEN.

Duby, qui tire la plus grande partie des renseignements qu'il nous donne sur les monnaies du Languedoc et de la Gascogne de l'*Histoire du Languedoc*, par dom Vaissète, mentionne les évêques d'Agen parmi ceux qui avaient le droit de faire monnayer en leur nom. Selon lui, les évêques auraient tenu ce droit de Gombaud de Gascogne, fils de Sanche-Sanchie, duc de Gascogne, qui siégea à Agen vers 890 et devint archevêque de Bordeaux en 892. Duby cite en outre un accord passé, le 18 avril 1217, entre Arnaud de Rovinhan, évêque d'Agen, et Simon de Montfort, duc de Narbonne et comte de Toulouse, par lequel l'évêque s'engage à tenir du comte sa monnaie en fief, à la charge par celui-ci de défendre son église. Cette convention fut renouvelée, en 1224, entre le même prélat et le comte Raymond VII. Enfin Raoul de Pinis ou Peyrinis, évêque d'Agen, se trouva à une assemblée tenue à la maison de ville en 1233 (et non en 1333 comme Duby l'imprime fautivement), à la requête des barons et du reste de la noblesse, et y promit de ne rien innover dans la monnaie frappée par Arnaud et vulgairement nommée *Arnaudique*.

Dans ses *Corrections et additions*, l'éditeur de Duby ajoute encore un document tiré de la *Gallia christiana*, portant qu'il est fait mention de la monnaie *arnaudine* dans une espèce de procès-verbal de l'an 1364, où il est parlé du serment que Raymond de Sale, patriarche d'Antioche et administrateur perpétuel de l'église d'Agen, prêta, cette même année, dans le monastère de Moissac, à Edouard, duc d'Aquitaine, pour la moitié de la justice séculière et du domaine d'Agen et pour la monnaie de cette ville.

Ces renseignements seraient à peine suffisants pour prouver que les évêques d'Agen ont fait battre monnaie en leur nom, et, malgré les mentions que nous avons en monnaies *arnaudiques*, *arnaldèses*, *arnaudines*, &c., il pourrait rester quelques doutes. Ils ont été levés par des documents nouveaux produits par M. Casimir de Saint-Amans à l'appui d'un Mémoire sur la monnaie *arnaldèse*, qu'il a inséré dans le *Recueil des travaux de la société d'agriculture sciences et arts d'Agen*, en 1855. Ces documents proviennent en grande partie des archives de l'évêché actuel d'Agen. L'analyse complète de ce Mémoire, qui est assez étendu, m'entraînerait trop loin, d'autant plus que tout n'y est pas également acceptable. Je me contenterai d'en extraire ce qui est nécessaire pour établir, d'une manière certaine, l'existence de la monnaie d'Agen.

Selon M. de Saint-Amans, l'allégation de Duby, portant que les évêques d'Agen tenaient leurs droits monétaires de Gombaud de Gascogne, serait au moins hasardée.

Il ne veut les faire remonter qu'à Arnaud de Boville, vers 1040, et se fonde sur le nom d'*Arnaudine* que portait la monnaie. Je lui objecterai qu'antérieurement à cette époque, les évêques ont bien pu émettre des espèces sous une autre dénomination, et qu'elles purent en changer sous Arnaud de Boville ou tout autre évêque du même nom. Cela est si vrai, que M. de Saint-Amans constate que les comtes firent frapper monnaie à Agen ; ce qui me semble d'autant plus certain, que, selon moi, ces comtes ne firent que continuer le monnayage carlovingien.

La Gascogne fut troublée, pendant sept ans, par des guerres au sujet de sa possession entre Bernard d'Armagnac, qui s'en était emparé, et les représentants des anciens ducs. C'est à cette époque, et à la circonstance de la fidélité de l'évêque d'Agen à la cause des ducs, que M. de Saint-Amans attribue la concession du privilège monétaire qui lui fut accordé. Il cite à l'appui une charte sans date, mais qui doit être attribuée à Guillaume VIII et qui porte : « Vous pouvez ajouter foi à la charte de mon père et à celle-ci, par laquelle nous avons accordé à notre féal Simon, notre évêque de la cité d'Agen, &c... A l'égard de la monnaie, qui est aussi un bénéfice que Simon tient de nous, je veux qu'il puisse la fabriquer partout où il jugera qu'elle lui portera plus de profit, et en présence de ceux qui voudront la voir fabriquer. » Mais ceci n'était vraisemblablement qu'une modification apportée à un régime monétaire bien antérieur.

L'auteur du Mémoire rapporte ensuite une charte donnée par le même prince en faveur de l'évêque Adalbert, où l'on trouve les mêmes prescriptions que dans la précédente. Cette charte a été donnée par M. de Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*, et placée par ce numismatiste à la fin du XI^e siècle; ce qui, ainsi que le fait remarquer M. de Saint-Amans, est une erreur, puisqu'Adalbert n'arriva au siège d'Agen qu'en 1118.

Dans les preuves du Mémoire, on trouve deux confirmations de la monnaie *arnaldèse*; l'une de Raoul, évêque en 1233, et l'autre de Bertrand de Goth, de 1292. Chacune porte : *Monetam nostram Arnaldensem*. Puis M. de Saint-Amans ajoute d'autres titres moins importants, mais qui prouvent l'existence de la monnaie d'Agen jusqu'à une époque assez basse. Suivant lui, les évêques n'auraient cessé de jouir de cette prérogative qu'à la fin du XIV^e siècle, et la monnaie *arnaldèse* aurait conservé son nom et son cours longtemps après que les évêques avaient perdu le droit de la faire battre.

Comment peut-il se faire qu'une monnaie dont le cours a été si long et si étendu, et dont nous avons des stipulations en sommes considérables, ait totalement disparu? Duby n'en a vu aucun spécimen, et nous n'avons pas été plus heureux. Faut-il croire avec M. de Saint-Amans que « le type des anciennes monnaies royales a toujours été le modèle des espèces *arnaldèses* (pag. 36), et que tous les évêques d'Agen qui obtinrent le droit d'en émettre laissèrent toujours subsister sacramentellement et sans y rien changer le nom même et les empreintes de leurs espèces (pag. 41). » Cela n'est

pas acceptable. Nous possédons des deniers carlovingiens fabriqués à Agen ; ils sont fort rares et frappés avec les mêmes conditions de type, de poids et d'aloi que les autres monnaies des rois qui les ont émis. Si ce type eût été continué par les évêques, nous devrions nécessairement rencontrer des pièces à une empreinte semblable mais dégénérée; le poids surtout devrait être bien inférieur. M. de Saint-Amans fait connaître un compte, de beaucoup postérieur à cette période, des domaines d'Alphonse (1252), qui porte que 4,200 livres *arnaldèses* valaient 4,000 livrés tournois.

Rien d'analogue à la monnaie carlovingienne n'a donc été trouvé, et nous restons dans la même incertitude sur la nature des espèces *arnaldèses*. J'ai dit précédemment que les *ducisits*, que l'on attribue à la duchesse Eléonore, avaient probablement été fabriqués à Agen ou dans le voisinage. Je ne vois pourtant pas de raison pour en faire la monnaie des évêques d'Agen. C'est un simple rapprochement que j'indique. Que les numismatistes d'Agen étudient avec soin les dépôts que la terre peut leur fournir, et ils parviendront tôt ou tard à éclaircir ce point inexplicable de la disparition apparente de la monnaie de leur ville. Il suffit d'une simple donnée pour que, dans l'état où est la question, la vérité jaillisse. Mon collègue B. Fillon fait sortir d'Agen une partie de la série des monnaies portant *Aquitanie*.

Je ne dois pas oublier de mentionner que quelques auteurs, entre autres Du Cange, donnent le nom d'*arnaudine* à la monnaie des comtes de Lectoure, de Carcassonne et de Comminges. Quand le fait de cette dénomination serait vrai, on n'en pourrait pas tirer la conclusion qu'il y a confusion et que cela exclut l'existence de la monnaie d'Agen. D'ailleurs, les monnaies comtales précitées ne sont pas venues jusqu'à nous, et nous ne les connaissons que par les dessins donnés par Duby. J'en excepte celles de Carcassonne, qui n'ont pas dû être appelées *arnaldèses*, puisqu'aucun comte n'a eu le nom d'Arnaud.

Je me suis étendu un peu au sujet d'une monnaie qui n'a pas encore été déterminée; il m'a semblé que le sujet comportait ces développements. Savons-nous, d'ailleurs, ce que l'avenir nous réserve? C'est ce qui m'engage à donner aussi la liste des évêques d'Agen. Elle servira peut-être à jeter quelque lumière sur la question.

ÉVÊQUES D'AGEN.

GOMBAUD, 8 ^e évêque, vers 980.	SIMON I ^{er} , 1083 vers 1101.
HUGUES DE GASCOGNE, vers 1020.	GÉRAUD I ^{er} , 1103.
ARNAUD I ^{er} DE BONNEVILLE OU DE BELLE-	ISARD, vers 1104.
VILLE, <i>al</i> DE BOVILLE, vers 1040.	GAUSBERT, 1107 vers 1116.
BERNARD I ^{er} , vers 1050.	ADALBERT, vers 1118 vers 1127.
GUILLAUME I ^{er} , 1061 vers 1068.	RAIMOND-BERNARD DU FOSSAT, vers 1127
ELIE I ^{er} , vers 1075.	—1149.
DONALD, 1080.	ELIE II DE CASTILLON, 1149 vers 1181.

PIERRE I ^{er} , vers 1182.	JEAN I ^{er} ZERLANDI, 1282—1291.
BERTRAND I ^{er} DE BECEIRAS, vers 1183—1208.	BERTRAND II DE GOTH, 1292—1306.
ARNAUD II DE ROVINHAN, 1209—1228.	BERNARD II DE FARGIS, 1306.
ARNAUD III, 1228—1231.	BERTRAND DE GOTH, <i>de nouveau</i> , 1307—1313.
GÉRAUD II, 1231—1232.	AMANIEU DE FARGIS, 1313—1357.
RAOUL <i>de Pinis</i> ou <i>Peyrinis</i> , 1233—1235.	DIEUDONNÉ RODBALDI, 1357—1364.
ARNAUD IV DE GALARD, 1235—1245.	RAIMOND DE SALE ou DE SALY, 1364—1374.
PIERRE II DE RHEIMS, 1245—1247.	JEAN II BELVETI, 1374—1382.
GUILLAUME II, 1247—1263.	SIMON II, cardinal de Cramaud, 1382—1383.
GUILLAUME III, 1263—1264.	JEAN III, 1383—1396, &c.
PIERRE III ZERLANDI, 1264—1271.	
ARNAUD V DE GOTH, 1271—1282.	

ABBÉS DE MOISSAC.

On ne sait pourquoi Duby a rangé les abbés de Moissac parmi ceux qui, à tort ou à raison, prétendaient au droit de faire battre monnaie. Le titre qu'il cite n'a aucun rapport avec cette prétention.

COMTÉS ET VICOMTÉS PARTICULIERS DE LA GASCOGNE.

Les seigneuries de Gascogne, qu'il me reste à mentionner, sont en assez grand nombre : ce sont celles de Comminges, Bigorre, Fézensac, Armagnac, Fézensagnet, Lomagne, Astarac et Pardiac. Je ne parlerai un peu en détail que de celles dont les possesseurs ont joui ou sont supposés avoir joui du droit monétaire. Avant de faire connaître leur formation et la filiation de leurs seigneurs, il est indispensable de chercher à débrouiller leur origine qui, sans être précisément obscure, offre néanmoins quelques difficultés, par suite des nombreuses divisions et réunions survenues dans presque chacun de ces comtés particuliers.

La souche générale remonte à Garcie-Sanche, dit le Courbé, duc de Gascogne, qui, en 920, partagea son duché entre ses trois enfants. Le premier, Sanche-Garcie, eut ce qui resta du duché de Gascogne, après la distraction que l'on va voir ; le deuxième, Guillaume-Garcie, reçut le Fézensac, et le troisième, Arnaud-Garcie, l'Astarac.

Guillaume-Garcie, comte de Fézensac, mourut en 960 et laissa aussi trois fils. Othon, le premier, devint comte de Fézensac ; Bernard, le deuxième, comte d'Armagnac, et Fredelon, le troisième, seigneur de Gaure.

En 1140, Béatrix, comtesse de Fézensac, étant morte sans enfants, Géraud III, son plus proche héritier, devint comte de Fézensac et d'Armagnac.

Au commencement du xiv^e siècle, il y eut réunion, par suite du mariage de l'Armagnac avec la Lomagne.

Les démembrements ou réunions des autres comtés sont moins bien établis, et leur histoire importe peu au sujet que je traite.

COMTÉ DE COMMINGES.

Le Commingeois, qui avait Saint-Bertrand pour capitale, fut, disent les auteurs de *l'Art de vérifier les dates*, gouverné par des comtes dès l'an 900. Leur filiation n'est bien certaine qu'à partir du xii^e siècle. En 1419, Marguerite, fille de Pierre-Raimond II, apporta le comté de Comminges en mariage à Mathieu de Foix, à la mort duquel il fut réuni à la couronne. Après quelques autres vicissitudes, il revint définitivement à la couronne en 1540.

D'après *l'Histoire du Languedoc*, citée par Duby (tom. II, pag. 289), Mathieu de Foix fit battre monnaie en 1421 et en 1422, aux châteaux de Saliez et de Saint-Julien, sans la permission de Charles VI. Cette monnaie fut supprimée, en 1425, par le roi Charles VII.

On ignore quelle put être la nature de ces espèces, dont aucune ne paraît être venue jusqu'à nous; du moins n'avons-nous aucun moyen pour la distinguer. Malgré cela, et pour la commodité des numismatistes, je vais donner la chronologie des seigneurs de ce pays.

COMTES DE COMMINGES.

BERNARD III, 1120—1150.

DODON, 1150—1181.

BERNARD IV, 1181—1226.

BERNARD V, 1226—1241.

BERNARD VI, 1291—1295.

BERNARD VII, 1295—1335.

JEAN, 1335—1339.

PIERRE - RAIMOND I^{er}, 1339—1341 ou 1342.

PIERRE-RAIMOND II, 1341 ou 1342—1376.

MARGUERITE, 1376.

JEAN III D'ARMAGNAC, 1378.

JEAN D'ARMAGNAC, 1384.

MATHIEU DE FOIX, 1419—1453.

COMTÉ DE BIGORRE.

N'ayant pas de monnaies des comtes de Bigorre, je vais me contenter de donner la liste de ces seigneurs.

COMTES DE BIGORRE.

DONAT-LOUP et VANDRÉGISILE, 820.

GARCIE-ARNAUD vivait en 983.

LOUIS, 1009.

GARCIE-ARNAUD II, 1032—1036.

BERNARD-ROGER, 1036—1038.	BÉATRIX II et PIERRE, vicomte de Narbonne, 1127—1163.
BERNARD I ^{er} , 1038—1065.	CENTULLE III, 1163...
RAIMOND I ^{er} , 1065—1080.	BÉATRIX III, ...—1190.
BÉATRIX I ^{re} et CENTULLE I ^{er} , 1080 — 1096.	PÉTRONILLE, 1190—1251.
BERNARD II, 1096—1115.	ESKIVAT DE CHABANAIS, 1251—1283.
CENTULLE II, 1115—1127.	LORE, 1283.

COMTÉ DE FÉZENZAC.

Le Fézenzac, ayant Auch pour capitale, paraît avoir été régi par des comtes particuliers qui n'ont cessé d'exister qu'à l'extinction du royaume d'Aquitaine. Ce ne fut qu'au commencement du x^e siècle qu'il eut des comtes héréditaires. Comme nous l'avons déjà vu, Sanche-le-Courbé, duc de Gascogne, donna le comté de Fézenzac à Guillaume-Garcie, son second fils, dont la descendance en jouit jusqu'en 1240, époque de la mort de la comtesse Béatrix, fille d'Azaline. Celle-ci ne laissant pas d'enfants, le comté de Fézenzac vint, comme nous l'avons dit, à Géraud III d'Armagnac, son plus proche héritier.

Nous n'avons aucun titre qui nous apprenne que les comtes de Fézenzac avaient le droit de faire battre monnaie. Ce sont les monuments qui sont venus nous fournir cette preuve. Dans ma *Description*, pag. 439, je me félicitais de faire connaître, le premier, un denier d'Aimeri II. Je m'estime également heureux aujourd'hui d'en produire un de son père, Guillaume, dit Astanove.

Il est difficile de se rendre compte du type des monnaies de ces seigneurs. L'un paraît avoir copié celui d'Henri I^{er}, roi de France, qui régnait en même temps; l'autre a adopté l'empreinte des espèces des comtes de Toulouse.

COMTES DE FÉZENZAC.

GUILLAUME-GARCIE, 920—960.	AIMERI II, 1050.
OTHON, 960—...	ASTANOVE II vivait en 1096.
BERNARD-OTHON.	AZALINE.
AIMERI I ^{er} vivait en 983 et en 1022.	BÉATRIX, 1140.
GUILLAUME, surnommé ASTANOVE, 1032—1050.	

ASTANOVE I^{er}. 1032—1050.

3226. ✕ ASTANOVA. Croix cantonnée au 2^e de trois points en forme de V.

⦿. ✠ AVSCIO CIV. Dans le champ, l'alpha et l'oméga attachés par un trait allongé à deux espèces d'écussons.

AR. Denier : 1,40.

Coll. Colson, à Noyon, et de Chasteigner, à Bordeaux. — Pl. LXIX, n° 6.

J'avais d'abord été tenté de donner ce denier à Astanove II, mais, outre que l'histoire de ce seigneur est peu connue et qu'on ignore la durée de son règne, j'ai pensé que l'analogie qui existait entre le type du seul denier que nous ayions au nom d'Astanove et celui des monnaies d'Henri I^{er} était de quelque valeur. J'ai été tout à fait décidé par la loi du poids, si heureusement expliquée par M. de Longpérier dans son *Catalogue de la collection Rousseau*, ouvrage que j'ai déjà eu plus d'une fois occasion de citer et qui me servira souvent encore de guide.

AIMERI II. 1050 vers 1097.

3227. ✠ AIMERICO CO. Croix avec un alpha au 3^e et un oméga au 4^e, attachés par des filets aux branches de la croix. ⦿. ✠ AVSCIO CIV; dans le champ, LOS, ou SOL, VOS, SOV, &c., disposé en triangle.

AR. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 53, et pl. 26, n° 5; *Revue*, 1854, pag. 130, vignette.)

Coll. Griolet, à Genève. — Pl. LXIX, n° 5.

En publiant ce denier il y a six ans, j'hésitais, pour son attribution, entre Aimeri I^{er} et Aimeri II; l'apparition du denier d'Astanove prouve que j'ai eu raison de me décider pour le second. Quant aux trois lettres que l'on trouve dans le champ du revers, leur signification n'est pas plus connue aujourd'hui qu'autrefois. M. Chaudruc de Crazannes a bien consacré, dans la *Revue num. fr.* de 1854, pag. 130, un Mémoire à leur explication et y lit: V. S. O., *Vicus super Ossam* (Vic-sur-Osse); mais je ne saurais adopter cette solution, et je n'ai pas caché à l'auteur qu'il ne me paraissait pas avoir résolu le problème aussi heureusement qu'il l'avait cru. En effet, je ne puis pas accepter que, sur une monnaie du moyen-âge, on trouve trois lettres initiales signifiant trois mots. D'un autre part, la désignation de l'atelier d'Auch est patente; le nom de cette ville, inscrit sur la monnaie, est suffisant pour en donner la preuve. Il devient donc difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver sur la même monnaie l'indication d'un autre atelier. M. de Crazannes cherche bien à tourner la difficulté en disant que le nom d'Auch n'est là qu'à titre de souvenir, puisque les comtes d'Armagnac avaient fixé par préférence leur résidence à Lectoure. Si l'on veut bien se reporter aux renseignements géographiques et historiques que j'ai donnés ci-dessus, on verra que l'allégation de l'auteur, dont je combats l'opinion, est une erreur ou plutôt un anachronisme. D'abord le Fézenzac n'a été réuni à l'Armagnac qu'en 1140, c'est-à-dire postérieurement à la

date que l'on doit donner à ce denier, puis ce n'est qu'au XIV^e siècle que la Lomagne a été réunie à l'Armagnac et que les comtes semblèrent adopter Lectoure pour leur capitale.

Il y a d'ailleurs une raison puissante pour soutenir que le mot de l'énigme est encore à trouver ; c'est que nous verrons plus tard les mêmes lettres disposées d'une manière identique sur les monnaies des comtes de Toulouse. L'on ne viendra pas sans doute dire qu'ils avaient leur atelier de fabrication à Vic-sur-Osse. Je croirais donc plutôt, avec mon ami B. Fillon, que ces lettres sont les restes dégénérés d'un ancien monogramme, dont on pourra rencontrer quelque jour le type original.

COMTÉ D'ARMAGNAC.

J'ai déjà parlé de la formation du comté d'Armagnac et dit que ce fut en 960 que Guillaume-Garcie, comte de Fézensac, avait divisé ses possessions entre ses trois fils, et que le second, appelé Bernard, avait reçu l'Armagnac. On a vu aussi qu'en 1311, et par suite du mariage de Régine de Goth avec Jean I^{er}, ce comté se trouva réuni avec celui de Lomagne. A partir de cette époque, les destinées des deux comtés furent les mêmes. Je ne donnerai pas plus de détails sur le comté d'Armagnac, quoiqu'à diverses fois il y ait eu des réunions de territoire et des alliances qui en modifièrent assez sensiblement la composition.

Nous connaissons seulement, par les dessins de Duby, deux monnaies qu'il donne aux comtes d'Armagnac ; mais, comme elles ont été frappées à Lectoure et qu'à l'époque de leur émission la Lomagne était réunie à l'Armagnac, je crois qu'il est à propos de joindre leur description à celle des monnaies des comtes de Lomagne. A leur article, je donne des explications plus étendues sur la marche que je crois utile d'adopter.

COMTES D'ARMAGNAC.

BERNARD, dit LE LOUCHE, 960.	BERNARD V, ...—1245.
GÉRAUD, dit TRANCALÉON.	MASKAROSE I ^{er} , 1245—1249.
BERNARD II TUMAPALER vivait en 1020, mort vers 1061.	MASKAROSE II, 1249—1256.
GÉRAUD II et ARNAUD-BERNARD, 1061.	GÉRAUD V, 1256—1285.
BERNARD III vivait en 1103.	BERNARD VI, 1285—1319.
GÉRAUD III vivait en 1140, mort vers 1160.	JEAN I ^{er} , 1319—1373.
BERNARD IV, vers 1160 à 1190.	JEAN II LE BOSSU, 1373—1384.
GÉRAUD IV, 1190—1219.	JEAN III, 1384—1391.
ARNAUD-BERNARD, 1219—1226.	BERNARD VII, 1391—1428.
PIERRE-GÉRARD, 1226—...	JEAN IV, 1428—1450.
	JEAN V, 1450—1473.
	CHARLES I ^{er} , 1473—1482.

VICOMTÉ DE LOMAGNE.

Lectoure paraît avoir eu des comtes dès le ix^e siècle, mais leur filiation n'est pas connue; cela importe peu à la numismatique. Il n'est pas non plus nécessaire d'entrer dans de longs détails historiques au sujet des vicomtes, qui ont été établis vers le milieu du x^e siècle. D'après les historiens, le premier, du nom d'Odon ou Odoat, aurait existé en 960. A partir de Raimond-Arnaud, dont on trouve une mention en 990, la série chronologique n'est plus interrompue. Ces seigneurs prenaient le titre de vicomtes de Lomagne et d'Auvilars; ils conservèrent leurs possessions jusque vers la fin du xiii^e siècle. Philippe, fille unique d'Arnaud-Othon, qui avait été, en 1274, sous la tutelle de Gui III, comte de Saint-Pol, épousa, en 1280, Hélie-Talleyrand VIII, comte de Périgord, et lui apporta les vicomtés de Lomagne et d'Auvilars. Celui-ci les céda, en 1301, au roi Philippe-le-Bel qui, à son tour, les donna, le 14 décembre 1305, à Arnaud-Garcie de Goth, frère du pape Clément V. Régine de Goth, nièce de ce pontife, ayant épousé, en 1311, Jean I^{er}, comte d'Armagnac, lui légua les deux vicomtés par son testament du 12 août 1325. Ses descendants en jouirent jusqu'à la confiscation prononcée, en 1481, contre Charles I^{er}, comte d'Armagnac. Passée successivement, par don du roi, dans les maisons d'Alençon et d'Albret, la vicomté de Lomagne fit retour à la couronne lors de l'avènement d'Henri IV au trône.

Tout ce que nous savons de la numismatique des vicomtes de Lomagne nous est fourni par Duby, qui fait connaître deux deniers de ces seigneurs. Il donne aussi deux deniers qu'il attribue aux comtes d'Armagnac et qui, comme les précédents, ont été fabriqués dans l'atelier de Lectoure. J'ai déjà dit qu'il me semblait que ces monnaies ne devaient pas être séparées; en effet, je crois que leur étude devient plus facile en les réunissant. L'une porte, il est vrai, le titre de comte d'Armagnac, mais elle a été fabriquée à Lectoure; or, comme à l'époque où ces pièces ont été ouvrées les comtés d'Armagnac et de Lomagne étaient sur la même tête et que leurs possesseurs semblaient avoir pris de préférence Lectoure pour leur capitale, il en résulte avec toute raison que l'on ne doit pas éloigner ces monnaies les unes des autres. Quant à leur type, il est difficile de le discuter. Nous n'avons pas de monnaies primitives, et les quatre deniers dont on va voir la description ne nous sont connus que par Duby, dont les dessins peuvent bien n'être pas très exacts. Quoique ces pièces ne soient pas venues jusqu'à nous, leur existence ne doit cependant pas inspirer de doutes. Duby les avait vues en nature dans la collection de M. de Terzan, et nous devons le croire sur son affirmation. Il serait bien à désirer que les originaux fussent retrouvés.

VICOMTES DE LOMAGNE.

RAIMOND-ARNAUD vivait en 990.

ARNAUD vivait en 1060.

ODON I^{er}, vers 1073.
VÉZIAN vivait en 1103.
ODON II, 1137—1178.
VÉZIAN II, 1178—1221.
ODON III vivait en 1238.

ARNAUD-ODON II ou ARNAUD-OTHON vivait
en 1243.
PHILIPPE et HÉLIE-TALLEYRAND, 1280—
1301.
RÉGINE DE GOTH, 1314—1325.

HÉLIE-TALLEYRAND. 1280—1301.

3228. ✠ T ✠ Y ✠ C ✠ J. Monogramme formé des lettres H L; au-dessous, C.
R. ✠ LACTOR CIV. Croix.

AR. Denier. (DUBY, pl. 105, n° 1^{er}.)
Pl. LXIX, n° 1^{er}.

Duby voit dans le monogramme celui d'Hélie. Si son dessin est exact, il pourrait avoir raison, quoiqu'il soit bien insolite de trouver une monnaie signée par le monogramme du nom du prince et par la légende de son surnom.

3229. LACTOR. Dans le champ, monogramme formé d'un T ou d'un F. R. CIVITAS. Croix.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 2.)
Pl. LXIX, n° 2.

Sur la foi de Duby, qui y voit le monogramme de Talleyrand, j'attribue encore ce denier à Hélie, quoiqu'il soit assez extraordinaire qu'il n'y ait mis que son surnom. Il ne faut accepter cette lecture qu'avec défiance. Je crois, comme je l'ai dit, que mon devancier a réellement vu ces deux pièces; mais il n'est pas également certain que son dessin et sa lecture soient exacts.

JEAN. 1319—1373.

3230. IOHANNI CÆSARI. Croix cantonnée de quatre annelets. R. ✠ LATO CIVI.
Dans le champ, un monogramme.

AR. Denier. (DUBY, pl. 105, n° 3.)
Pl. LXIX, n° 3.

3231. ✠ CONITIS ARNANIÆ. Dans le champ, le monogramme de Jean ? R. ✠ LACTORA CIVITAS RIB. Dans le champ, croix boulonnée, cantonnée de S. P. D. D.

BILL. Denier. (*Ibid.*)
Pl. LXIX, n° 4.

Ces deux monnaies si intéressantes n'ont point été retrouvées en nature. La première était dans le cabinet de M. de Terzan.

Nous avons les mêmes incertitudes au sujet de ces deux deniers. Les problèmes que les légendes laissent à résoudre existent tels que Duby les a présentés. Il n'y a absolument que l'examen des monnaies en original qui puisse permettre d'asseoir une opinion raisonnée et fixe.

VICOMTÉ DE FÉZENZAGUET, COMTÉS D'ASTARAC ET DE PARDIAC.

Le Fézenzagnet ou petit Fézenzac est une fraction peu considérable de territoire, qui, vers 1163, fut détachée de l'Armagnac pour former l'apanage d'un cadet de cette maison.

L'Astarac est un démembrement du duché de Gascogne, dont Sanche-le-Courbé disposa en faveur de son huitième fils. La descendance de celui-ci en jouit jusqu'à la fin du xvi^e siècle.

Le Pardiac faisait autrefois partie de l'Astarac, dont il fut détaché, vers 1025, en faveur de Bernard d'Astarac, dit Pelagos, troisième fils de Bernard II, comte d'Astarac. Ses descendants gardèrent ce comté jusque vers le milieu du xiv^e siècle. Il fut alors confisqué sur Arnaud-Guilhem V, et vint peu après dans la maison d'Armagnac.

Ces trois seigneuries étaient probablement trop peu importantes, pour que leurs possesseurs aient joui du droit de battre monnaie. C'est pourquoi je m'abstiens de donner la chronologie de leurs possesseurs. En cas de découverte inespérée, on la trouvera dans l'*Art de vérifier les dates*.

BAYONNE.

JEAN DE GAND. 1377—1382.

Me voici arrivé à un monnayage tellement exceptionnel, tellement étrange, que si je n'avais pas pour l'établir des titres irrécusables, je serais tenté de croire à l'erreur des auteurs qui s'en sont occupés. Ce sont pourtant des autorités respectables, puisqu'il s'agit de Venuti, de Ducarel, de Duby et d'Ainsworth. Il faut s'incliner devant les faits, et, tout en reconnaissant ce qu'il y a d'anormal dans ce monnayage, tout en faisant ressortir les circonstances particulières qui s'y rattachent, avouer que l'on ne peut lutter contre l'évidence, tentation que l'on serait disposé à avoir tout d'abord.

Quelques-uns des auteurs que je viens de citer se demandent si les monnaies de Jean de Gand peuvent bien se rattacher à la série anglo-française. En ce qui me concerne, on m'objectera peut-être que je n'aurais pas dû faire figurer cet article dans mon ouvrage. Je répondrai que ces monnaies, quoique frappées par un prince étranger, avec un type et une fabrique qui ne sont pas français, n'en ont pas moins été battues sur notre territoire, et qu'il y a autant de raisons pour les admettre dans la série féodale que beaucoup d'autres dont la présence n'est pas contestée. D'ailleurs

on va voir, par les renseignements historiques qui vont suivre, par combien de liens le monnayage de Jean de Gand se rattache à la numismatique française.

Jean, appelé de Gand, du lieu de sa naissance, était le quatrième fils d'Edouard III, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine. Il devint successivement duc d'Aquitaine et de Lancastre, comte de Richemond, Derby, Lincoln et Leicester, enfin roi de Castille et de Léon. Il épousa trois femmes : la première fut Blanche, la plus jeune fille et cohéritière d'Henri de Lancastre. Leur union fut contractée en 1359. La deuxième, qu'il prit en 1368, fut Constance, fille aînée de Pierre, dit le Cruel, roi de Castille et de Léon. Leur mariage eut lieu à Bordeaux. Ce fut du chef de celle-ci qu'il prit le titre de roi de Castille et de Léon. Son troisième mariage, célébré en 1396, ne fut pas aussi brillant, puisqu'il prit pour femme Catherine Swinford, veuve de sir Ottes Swinford, chevalier. Jean mourut en 1399.

C'est au recueil de Rymer que nous devons la première connaissance du monnayage de Jean de Gand. On y trouve deux ordonnances, dont la première, datée du 12 juin 1377, est du roi Edouard III donnant à son fils le droit de battre monnaie d'or, d'argent et d'autre métal et aloi dans la ville de Bayonne, au château de Guissen (Guessin) ou dans tout autre endroit des *Grandes-Landes*; et ce, pendant deux ans seulement, à condition que cette monnaie ne sera au type ni d'Angleterre ni d'Aquitaine. Cet acte est trop important et trop curieux pour que je n'en donne pas le texte :

« Pro rege Castellæ, de licentia cudendi monetam.

« Pax omnibus ad quos, &c., salutem.

« Volentes carissimo filio nostro Johanni, regi Castellæ et Legionis, dux Lancastriæ, ob affectionem quam ad personam suam gerimus et habemus gratiam facere specialem, dedimus et concessimus eidem filio nostro auctoritatem, privilegium, potestatem specialem quod ipse a data præsentium, per duos annos proxime sequentes plenarie completos, cudi et fabricari facere possit in civitate Baionæ, seu in castello de Guissen vel alio loco ubi voluerit in seneschalsia Landarum, monetam de auro et argento et alio metallo de quocumque cunio allaia et tallia prout sibi placuerit (excepto de Anglia et Aquitania) per manus Peregrini de Ser vel alterius quem per ipsum filium nostrum vel deputatos suos ordinari seu deputari contigerit in hac parte, volentes quod proficium inde proveniens eidem filio nostro remaneat et totaliter applicetur; in cujus, &c., per predictos duos annos duraturos.

« Teste rege apud Westmonasterium duodecimo die junii per breve de privato sigillo. » (Rymer, tom. VII, pag. 148.)

La deuxième ordonnance est du roi Richard II, neveu de Jean de Gand, et datée du 7 mars 1380. Elle est conçue absolument dans les mêmes termes que la précédente, sauf que la ville de Dax remplace le château de Guissen. Le privilège est aussi accordé pour deux années entières et consécutives à partir du 1^{er} août. (Rymer, tom. VII, pag. 244.)

Le résultat de ces deux actes devrait être que Jean, ayant le droit de fabriquer des espèces de tout métal pendant quatre ans, aurait dû en émettre abondamment, d'autant plus que le renouvellement de privilège, fait par Richard, semblerait impliquer que Jean aurait utilisé celui de son père. Si le contraire est arrivé, c'est que les deux concessions accordées à Jean contenaient des restrictions qui devaient grandement l'embarrasser. En particulier, l'interdiction de se servir du type d'Angleterre et d'Aquitaine était fort gênante; il fallait en inventer un, ce qui pouvait beaucoup nuire à la circulation de la monnaie. Ce prince copia donc celui de Castille, quoique les inconvénients pour faire adopter ses espèces fussent les mêmes. D'un autre côté, Jean n'a jamais été de fait roi de Castille; il n'en a eu que le titre, encore n'a-t-il pu le prendre qu'après la mort de son beau-père, arrivée en 1368, c'est-à-dire deux ans avant la première concession monétaire à lui faite. Cela prouve que, à l'instar de beaucoup d'autres princes, il s'est targué longtemps d'un titre vain et illusoire.

Comme on le voit, le monnayage de Jean est entouré d'une certaine obscurité. C'est donc avec une sorte de défiance que je suis la trace de mes devanciers et que je donne à Jean de Gand la monnaie suivante.

3232. IOHANNIS REX. Buste couronné à gauche; au-dessous, quatre rosaces. †. ✠
CASTELLÆ & LEGIONIS. Château à trois tours; en haut, B-S; au-dessous, B.

BILL. Denier : 0,87. (AINSWORTH, pag. 106.)

Cab. de France, coll. Lecarpentier, &c. — Pl. LXIX, n° 7.

Venuti et, après lui, Duby donnent le dessin d'une autre pièce qui diffère assez sensiblement de celle-ci. La tête n'est pas semblable, et la légende, qui commence à gauche, porte : IOHANN REX. (Duby, *Suppl.*, pl. 3, n° 6.)

Je reviens à mes doutes, et plus j'examine le type et la fabrique de cette pièce, tout à fait identiques avec ceux des monnaies fabriquées dans le royaume espagnol de Castille et de Léon, plus ces doutes prennent de force. Toutefois il n'est pas impossible que Jean, quoique réfugié sur la terre de France après la mort de son beau-père, ait, à Bayonne, pris une empreinte constatant ses prétentions au trône de Castille. C'est la seule explication plausible que l'on puisse donner à une similitude aussi parfaite. Je dois dire néanmoins que M. B. Fillon, auquel j'ai soumis la question, n'hésite pas à donner notre monnaie à Jean de Gand, se fondant surtout sur l'identité de son type avec celui des pièces de billon frappées également à Bayonne par Henri IV, roi d'Angleterre, fils de ce prince. (V. plus haut l'article consacré aux anglo-françaises, et Duby, pl. 37, n° 6.) Cette continuation de la même empreinte prouve en outre, selon mon collègue, que le monarque anglais avait hérité d'une partie des prétentions illusoires de son père. Il m'a fait également remarquer qu'au xiv^e siècle, la tour était l'une des pièces du blason de Bayonne, ainsi que l'indique le sceau des mariniers de cette ville, placé au bas d'une pièce de l'an 1402.

On a vu que le monnayer de Jean de Gand, désigné ou peut-être imposé par Edouard et Richard, portait le nom de Pellegrin de Ser. Trompé par une fausse lecture et séduit par le nom de cet officier monétaire, M. Ainsworth a voulu faire des deux lettres qui se voient en haut du château un P et un S, et y trouver les initiales de Pellegrin de Ser. Ce serait le premier exemple d'un fait aussi anormal. Ceux qui fabriquaient les monnaies n'avaient point encore, comme ils l'ont eu plus tard, le droit de mettre leur monogramme dans le champ des espèces. Ici il faut donc plutôt reconnaître un B à la place du P et y voir les initiales de la ville de Burgos, comme imitation des monnaies espagnoles, ou, d'après M. B. Fillon, *Signum Baionæ*. Le second B, qui se trouve au-dessous des châteaux, pourrait être aussi l'initiale répétée de cette dernière ville.

Ducarel appelle cette pièce un sol ou un penny d'argent. D'après M. Ainsworth, elle contiendrait seulement trois parties d'argent fin et neuf d'alliage.

Nous n'avons pas retrouvé d'autres monnaies de Jean de Gand, qui, ainsi qu'on l'a vu, avait le droit d'en battre en tout métal. Je crois qu'il faut les chercher parmi celles de Jean I^{er}, roi de Castille et de Léon, qui régnait précisément au moment où Jean de Gand reçut les droits monétaires. Comme celui-ci copiait très scrupuleusement les espèces de Castille, la distinction ne sera pas facile à faire, à moins qu'il y ait certitude que les lettres BS et B sont un type particulier à Jean de Gand et que la répétition des mêmes lettres ne se trouve sur d'autres pièces.

D'après ce qui précède, c'est bien à tort, selon moi, que l'on a donné à la pièce attribuée à Jean de Gand une valeur exagérée. A la vente de la collection Ainsworth, faite en Angleterre il y a quelques années, son exemplaire s'est élevé au prix excessif de 24 livres sterling (600 fr.). Il est vrai que dans son ouvrage il prétend que cette pièce était unique. Il en fait connaître l'origine, qui est assez curieuse pour que je la rapporte. D'après lui, l'exemplaire qu'il possédait était le même que celui qui avait appartenu à Venuti, et qui lui serait venu après avoir passé dans les collections de M. de Secondat, fils de l'illustre président de Montesquieu, et du baron de Cayla de Condillac, qui lui en aurait fait cadeau. Si cette filiation est exacte, elle ferait peu d'honneur à Venuti; car on ne concevrait pas comment, dans la gravure qu'il en a donnée, il a pu intervertir la place de la légende du droit et donner une lecture aussi inexacte.

Quoi qu'il en soit, cette monnaie n'est pas rare. Il me semble me rappeler qu'il y en a plusieurs spécimens au Cabinet de France, et je crois que partout où l'on fait collection de monnaies espagnoles on en trouverait facilement, en examinant celles qui portent le nom de Jean et les titres de Castille et de Léon.

BÉARN.

Le Béarn faisait primitivement partie du duché de Gascogne. Il était possédé, au commencement du IX^e siècle, par Loup-Centule et Scimin ou Seguin. Ce dernier, qui tenait son investiture de Louis-le-Débonnaire, encourut l'animadversion de ce roi, fut tué dans une bataille en 816, et remplacé par Garsime ou Garcias-Ximin, son fils, qui périt aussi les armes à la main. Loup-Centule continua la guerre, fut fait prisonnier et livré en 819 au roi, qui se contenta de le priver de son duché. Loup-Centule se retira en Espagne, laissant en France deux fils, Donat-Loup et Centule, dont l'un obtint, en 820, de l'empereur le comté de Bigorre, l'autre, la vicomté de Béarn. Centulfe, disent les historiens, ne reçut que le titre de vicomte, parce que si on lui avait donné celui de duc, il eût peut-être été tenté de recouvrer la Gascogne. Le Béarn resta dans la même famille jusqu'en 1290; il passa alors dans la maison de Foix par le mariage de Marguerite, fille de Gaston VII, avec Roger-Bernard, et y resta jusqu'à l'extinction de cette branche, en 1471. François-Phœbus l'unit à la Navarre, dont il suivit le sort et ne fut réuni à la couronne qu'en 1607, c'est-à-dire longtemps après l'avènement d'Henri IV au trône de France.

Des renseignements historiques qui précèdent, il résulte que la formation de la vicomté de Béarn est comparativement récente. Nous n'avons pas de monnaies des rois de la seconde race qui aient été frappées dans ce pays. Je serais presque tenté de croire que le type des espèces du Béarn est en dehors de la loi commune, et qu'au lieu de provenir de dégénérescences successives, il a été créé tout d'une pièce. Pourtant il y a de sérieuses objections à faire à cette opinion, et, pour l'admettre, il faudrait supposer que les premiers vicomtes n'ont pas joui des droits régaliens. Cette assertion serait en contradiction avec les documents venus jusqu'à nous, puisque nous avons un titre de l'année 980, mentionnant la monnaie de Morlas.

Disons plutôt que les premières monnaies émises par les vicomtes de Béarn ne sont pas venues jusqu'à nous, et jusqu'à ce qu'on les retrouve, abstenons-nous de suppositions qui ne pourraient qu'être fort hasardées.

Les monnaies que nous connaissons ne remontent pas au delà du commencement du XI^e siècle; elles portent le nom de Centule et ont toutes le même type. La lecture du mot *PAX* qui se voit sur ces monnaies a trouvé des contradicteurs. L'erreur première vient du savant Lelewel. Il n'est pas étonnant qu'avec une pareille autorité quelques numismatistes aient soutenu qu'il fallait lire *P M* ☒, et interpréter les deux premières lettres par *Percussa Morlani*. L'opinion de de Boze, qui veut lire *Pax Morlonis*, n'est pas plus acceptable. On ne saurait trop répéter que c'est inadmissible. Il n'y a qu'à ouvrir les yeux pour voir que le prétendu *M* n'est autre chose qu'un *A*

ouvert, comme on le trouve dans la légende du revers. Que l'on compare principalement la lettre A du mot *Forcas* sur la pièce que j'ai fait dessiner sous le n° 10 de la planche LXIX avec pareille lettre du champ, on verra que la forme est identique. Je ne cesserai de m'élever contre l'interprétation forcée des lettres initiales, et soutiendrai toujours qu'en voulant en chercher la signification, du moins à cette époque, on n'arrive qu'à des résultats inacceptables, et que l'on tombe dans la manière de procéder du P. Hardouin. (V. *Considérations*, par B. Fillon, pag. 92.)

Plusieurs auteurs se sont occupés de la monnaie béarnaise et des questions qu'elle présente. Le plus récent et celui qui a traité le sujet un peu plus à fond est M. Gustave Bascle de la Grèze, conseiller à la cour impériale de Pau. Sa notice a été insérée dans les mémoires de l'académie des sciences de Toulouse, et a eu un tirage à part en 1855.

M. de la Grèze résume une partie de ce qui a été dit avant lui et fournit un assez bon nombre de documents nouveaux, qui, presque tous, offrent de l'intérêt et servent à éclairer la numismatique béarnaise. Je n'ai que deux reproches à faire à cet auteur. Le premier, c'est d'avoir pris M. de Boze pour guide en copiant ses dessins; on ne pouvait guère en trouver de plus infidèles; le second, de ne nous avoir fait connaître qu'un nombre beaucoup trop restreint de monnaies de Béarn, et surtout de n'en donner qu'une seule qui soit inédite. Je me servirai au contraire avec avantage de quelques-uns des titres produits par M. de la Grèze qui les a puisés, pour la plupart, dans le riche trésor des archives de Pau.

On a disserté, à diverses fois, au sujet de la légende *Honor Forcas*. On trouvera, dans la *Revue num. fr. passim*, les interprétations données par MM. Lecointre-Dupont, Chaudruc de Crazannes, &c. A son tour, M. de la Grèze ne pouvait pas s'empêcher d'émettre son opinion. Il résulte de ces diverses explications que le mot *honor* signifie *droit honorifique, seigneurie, domaine, territoire, terre patrimoniale*. Il a eu ces diverses acceptations dans les titres cités par M. de la Grèze. Quant au mot *Forcas*, *Forquia*, *Furcia*, *Furcissa*, il serait, selon M. de Barthélemy dans son *Manuel de numismatique*, le synonyme de *Palatium* ou *Castellum*. M. de la Grèze ajoute que le château qu'habitaient les seigneurs de Béarn et où se trouvaient leurs ateliers monétaires portait le nom de château de la *Hourquie*; qu'aujourd'hui encore, la grande place où se tiennent les foires à Morlas conserve le nom de *Hourquie*, et que quelques grands marchés de quelques petites villes du pays de Béarn se nomment la *Hourquie*, parce que c'était ces jours-là que se dressaient les *fourches patibulaires*. Au reste, comme l'a fait judicieusement observer M. Lecointre-Dupont (*Revue num. fr.*, tom. v, pag. 266), et ainsi que presque partout nous en trouvons des exemples analogues, ces mots n'ont pas tardé à perdre leur signification, et quand nous trouvons *Pax et honor Forquie Morlanis*, c'est une légende banale et à laquelle il serait inutile de vouloir donner un sens.

Presque tous les auteurs qui se sont occupés des monnaies béarnaises y ont ajouté

quelques pièces navarraises. Selon moi, il faut séparer les unes des autres. La Navarre a, il est vrai, été jointe au Béarn dans le dernier quart du xv^e siècle; mais la plus petite province a été absorbée par la grande. Ce qui le prouve, c'est que les possesseurs de ces deux pays mettent en entier sur leurs monnaies le titre de rois de Navarre et que ce n'est que par deux initiales tantôt séparées, tantôt en monogramme, qu'ils indiquent leur qualité de seigneurs du Béarn. Encore cette qualification est-elle quelquefois absente. En vain dira-t-on que les rois de Navarre avaient établi leur atelier à Pau, leurs monnaies, même alors, n'ont pas cessé d'être purement navarraises. La distinction que je propose d'établir et qui me paraît naturelle est d'ailleurs facile, et s'appuie sur des bases artistiques. La fabrique des monnaies de Béarn diffère complètement de celles des espèces de Navarre. Enfin les légendes ou devises ne sont pas les mêmes. En Béarn, on trouve toujours *Honor Forcas* ou *Pax et honor Forquie Morlanis*, tandis que les rois de Navarre ont leur fière devise *Gratia Dei sum id quod sum*.

L'atelier de la monnaie béarnaise a d'abord été placé à Morlas, d'où cette monnaie a pris son nom de *Morlane*. Lorsque, plus tard, une nouvelle officine fut établie à Pau, les espèces qui en sortirent conservèrent leur nom de Morlane.

La monnaie morlane a joui d'une grande faveur; elle circulait dans toute la Gascogne. M. de la Grèze cite plusieurs documents inédits, constatant les efforts que les rois de France et les ducs d'Aquitaine firent, à diverses fois, pour en modérer le cours et atténuer les effets de la propagation d'espèces qui étaient plus recherchées que les leurs. Des lettres patentes également inédites de François I^{er} (1542) portent que les monnaies béarnaises auront cours dans tout le royaume comme celles du roi lui-même. Les parlements de Bordeaux et de Toulouse entérinèrent ces lettres. Enfin les seigneurs de Béarn n'étaient pas, comme les autres, soumis au droit de *seigneurage*, c'est-à-dire que les rois de France n'avaient aucun droit sur les monnaies du Béarn et que ce droit était la propriété des vicomtes. Bien plus, ceux-ci regardaient toutes les monnaies autres que les leurs, même celles des rois de France, comme des monnaies étrangères et percevaient une redevance sur le change de chaque pièce de cette nature introduite dans leurs Etats. M. de la Grèze rapporte, à ce sujet, une sentence arbitrale rendue, le 23 juillet 1512, entre le roi de France et le roi de Navarre, sur leur différend relatif à la souveraineté du Béarn, où le roi de Navarre dit que « ses prédécesseurs de cent, deux cents, mil ans en ça, voire de tel et si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire... avaient toujours usé de toutes royales... comme de faire battre monnaie d'or et d'argent... de prendre de tous les étrangers qui passent par ledit pays de Béarn et sortent hors d'icelui, un liard pour chaque pièce d'or qu'ils portent, qui n'est battue audit pays, soit battue en France ou ailleurs. »

L'auteur du Mémoire que j'ai eu si souvent occasion de citer a, au moyen des chartes locales, relevé quelques erreurs dans la chronologie des vicomtes de Béarn. Je la donne telle qu'il l'a rectifiée.

VICOMTES DE BÉARN.

CENTULFE I ^{er} , 819—845.	GASTON VII (I ^{er} de Foix), 1306—1315.
CENTULFE II, 845 vers 900.	GASTON VIII (II ^e de Foix), 1315—1343.
CENTULLE I ^{er} ou CENTOING, 905—940.	GASTON IX, dit PHÉBUS (III ^e de Foix), 1343—1391.
GASTON-CENTULLE, 940—984.	MATHIEU, 1391—1398.
CENTULLE-GASTON I ^{er} , 984—1004.	ARCHAMBAUD, 1398—1416.
GASTON II, 1004—1012.	ISABELLE, 1416—1426.
CENTULLE III, 1012—1058.	JEAN I ^{er} , 1426—1436.
CENTULLE IV, 1058—1088.	GASTON X (IV ^e de Foix), 1436—1472.
GASTON III, 1088—1130.	ELÉONORE, reine de Navarre, 1472— 1479.
CENTULLE V, 1130—1134.	FRANÇOIS-PHÉBUS, 1479—1484.
PIERRE I ^{er} , 1134—1153.	JEAN II, 1484—1516.
GASTON IV, 1153—1170.	CATHERINE, 1516—1517.
MARIE, 1170—1174.	HENRI I ^{er} (II ^e de Navarre), 1517—1555.
GASTON V, 1174—1215.	JEANNE D'ALBRET, 1555—1572.
GUILLAUME-RAIMOND, 1215—1223.	HENRI II (III ^e de Navarre, IV ^e de France), 1572—1607.
GUILLAUME I ^{er} , 1223—1229.	
GASTON VI, 1229—1290.	
ROGER-BERNARD, 1290—1306.	

CENTULLE.

3233. CENTVLLLO COM'. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e. ⚔ ONOR FORCÆS. Dans le champ, PA ⚔.
AR. Denier : 1,36. (*Revue*, 1840, pag. 269, vignette; POEY D'AVANT, n° 966.)
Pl. LXIX, n° 8.
3234. Mêmes légendes et types, avec COME.
AR. Petit denier ou obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 967.)
Pl. LXIX, n° 9.
3235. Mêmes légendes et types.
AR. Obole : 0,40. (*Ibid.*, n° 968.)
Pl. LXIX, n° 10.
3236. Mêmes légende et type. ⚔ ONOR FORCÆS. Même type.
AR. Obole : 0,40. (*Ibid.*, n° 969.)
3237. Variété avec FORCÆS.
AR. Denier : 0,65.
Coll. Poey d'Avant.

3238. ✠ **CENTVLLO** : **COME**. Même type. R̄. ✠ **ONOR** : **FORCAS**. Même type.

AR. Petit denier : 0,54. (*Ibid.*, n° 970, et pl. 13, n° 1^{er}.)

3239. Autre avec **COME**.

Denier.

Coll. Lambert.

3240. ✠ **CENTVLLO** . **COME**. Même type. Le **T** a un anneau au centre. R̄. ✠ **ONOR FORCAS**. Même type.

BILL. Pied-fort : 6,30.

Coll. Challande, à Toulouse.

3241. **CENTVLLO COME**. Même type. R̄. ✠ **ONOR FORCAS**. Type renversé. La croisette est à gauche et le **P** est retourné, *sic* q.

AR. Denier : 1,22.

Coll. Poey d'Avant.

J'ai dit précédemment que l'on serait tenté de croire que la monnaie de Béarn n'avait commencé à être frappée qu'au commencement du XI^e siècle. Cette époque coïnciderait avec *la paix de Dieu*, qui, comme on le sait, eut lieu aussitôt que l'an 1000, si fatal, disait-on, au genre humain, eut été dépassé, sans que l'on eut vu se réaliser les malheurs annoncés. Cela expliquerait la légende **PAX**, adoptée par le comte Centulle, et que quelques numismatistes veulent rattacher à l'avènement dont je viens de parler. Dans cette hypothèse, ce serait à Centulle III (1012—1058) que l'on devrait les premières monnaies du Béarn. Cette date s'accorde, du reste, avec le style de quelques-unes des espèces que nous connaissons. Ce type fut continué sans changements pendant plusieurs siècles et peut-être même jusqu'au XV^e; car on n'a pas rencontré jusqu'ici de pièces béarnaises signées d'un autre nom, et nous allons voir que Jean de Grailli a adopté la même empreinte, et que le style de ses monnaies ne diffère pas très sensiblement de celui de quelques-unes des espèces portant le nom de Centulle.

J'ai dit aussi qu'il ne fallait pas trop s'attacher à cette conjecture, détruite par des titres nouvellement publiés, et que tout au plus fallait-il l'appliquer aux seules monnaies qui sont venues jusqu'à nous. Ce qui établirait la grande ancienneté de la monnaie béarnaise est le texte cité par Duby, duquel il résulte que, dès 940, les vicomtes avaient établi à Morlas un hôtel des monnaies. Il est vrai que d'une part, Duby ne nous dit pas d'où il a tiré ce document, et que, d'une autre, les faits qu'il établit pourraient faire douter de son authenticité. En effet, il porte que les vicomtes ont le privilège de faire battre de la monnaie d'or et d'argent, et l'on conviendra que, vers le milieu du X^e siècle, un pareil privilège était extraordinaire.

Dans l'état de la question, il n'y a d'autre chose à faire, sinon d'attendre que la terre nous rende quelques pièces primitives, qui nous permettent de trancher le différent.

JEAN. 1412—1436.

3242. Vache. IOAN : LO CONS. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e.
r. Vache. ONOR FORCAS. Dans le champ, PA ✕.

BILL. Denier : 0,67. (POEY D'AVANT, n° 971, et pl. 13, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. LXIX, n° 11.

3243. Vache. IOAN LO CONS. Croix à pied, cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e,
et d'un I au 3^e. r. ✕ ONOR FORCAS. Vache dans le champ.

BILL. Obole.

Coll. de Puiferrat, à Bordeaux. — Pl. LXIX, n° 12.

J'ai déjà dit un mot du style des monnaies de Jean de Grailli. Dans ma *Description*, j'avais fait remarquer combien la fabrique de ces espèces paraissait être peu en rapport avec l'époque où elles ont été émises. J'ai depuis trouvé, dans la *Description des monnaies inédites du cabinet Dassy*, que M. de Longpérier avait, comme moi, été étonné de cette anomalie. Le fait de cette fabrique particulière ne peut être expliqué que par la persistance du type des Centulle, dont j'ai parlé plus haut.

La légende du droit des monnaies de Jean de Grailli a été souvent mal lue; on y a vu : I : CONS, VOCONS. J'ai établi la véritable lecture dans ma *Description*. Il faut lire LO CONS, qui signifie *Le Comte* en langue vulgaire.

Je ferai remarquer que l'obole que je publie est une pièce tout à fait nouvelle et de la plus grande rareté. Je ne connais que l'exemplaire appartenant à M. de Puiferrat.

GASTON DE FOIX. 1436—1471.

3244. GASTO ✕ DEI ✕ GRAVIA ✕ DOMINVS ✕ BEARNII. Le prince à cheval.
r. DOMINVS ILLVMINATIO ET SALVS MORA. Croix feuillée et cantonnée de deux épées et de deux vaches.

OR. Ecu.

Cab. de France.

3245. ✕ GASTO ✕ DEI ✕ GRA ✕ DOMINVS ✕ BEARNII. Croix feuillée, cantonnée de deux épées et de deux vaches. r. ✕ DRS ✕ ILLVMINATIO ✕ MORA ✕ ET ✕ SALVS ✕. Cavalier passant à gauche et brandissant une épée.

OR. Ecu : 3,02. (DUBY, pl. 107, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. LXIX, n° 13.

3246. **GASTO DEI GRATIA DOMINVS BEARNII.** Même type, dans une rosace cantonnée de douze tierces-feuilles. Dans le champ, quatre monnaies du côté de la croix. R̄. Mêmes légende et type.

OR. Ecu. (*Essai sur l'Hist. monét. de Béarn*, n° 4.)

3247. **GASTO . DE . G . DOMINVS . BEARNII.** Dans une rosace, une croix cantonnée de deux épées et de deux vaches. R̄. ✠ **PAX . ET . OROR . FORQVIA . NORLACIS.** Dans une rosace, un écusson aux armes du vicomte de Béarn; sur cet écusson, une main armée d'une épée et de deux vaches.

OR. Ecu. (*Ibid.*, n° 2.)

Je copie la description de ces deux dernières pièces dans l'*Essai* de M. de la Grèze, qui m'a dit les avoir extraites du *Trésor de numismatique et de glyptique*. Je laisse à qui de droit la responsabilité de ce que leur description offre de peu acceptable.

3248. ✠ **ARNI G DNS BE.** Grand lis épanoui. R̄. Le type de Saint Jean-Baptiste.

OR. Florin. (*Essai*, n° 6.)

Coll. Bascle de la Grèze, à Pau. — Pl. LXIX, n° 14.

Ce curieux florin a été publié pour la première fois par M. de la Grèze, qui a fait ressortir avec quel soin Gaston avait disposé la légende pour que sa monnaie fût plus facilement confondue avec celle d'Aragon, qui, à cette époque, jouissait d'une grande faveur. A cet effet, il a porté à droite la fin du mot **BEARN** afin de figurer le mot **ARAGO**.

M. de la Grèze comprend aussi parmi les monnaies de Béarn (*Essai*, n° 5) un autre florin dont voici la description : **SANCTVS IOHANN**, Saint Jean-Baptiste debout; dans le champ, les deux vaches de Béarn. R̄. **ARAGON**; la fleur de lis florentine. Il le tire aussi du *Trésor de numismatique et de glyptique*, et fait de cet ouvrage la citation suivante : « D'un côté, les vaches pourraient le faire attribuer au Béarn, mais la légende **ARAGON** le donnerait à l'Aragon. Ne serait-ce pas là une de ces monnaies d'association dont on connaît de nombreux exemples? Ce florin d'or n'aurait-il pas été destiné à circuler dans l'Aragon et le Béarn? »

Je ne saurais partager cette opinion, et ce florin me paraît purement aragonais. La présence des vaches m'avait été vaguement expliquée par un numismatiste. J'ai eu une explication qui me paraît lever à peu près tous les doutes. Je la dois à M. le comte d'Ezpeleta, de Pampelune, qui pense que cette monnaie est aragonaise et frappée dans l'île de Majorque. La famille Lloscos a été plusieurs fois, à cette époque, chargée de la direction de la monnaie à Majorque. On y frappait des florins, et comme cette famille a fait mettre sur les monnaies *deux taureaux*, il est probable que ce florin a été émis de son temps. On peut consulter à ce sujet l'ouvrage de M. Bover, *Historia de*

la casa real de Mallorca. Palma, 1855; on y trouvera plusieurs monnaies avec les deux taureaux.

A ce sujet, j'ajouterai que la vache figurée sur les monnaies de Béarn a invariablement le cou orné d'une sonnette, et que, si cet instrument ne paraît pas toujours sur les dessins, c'est que sa petite dimension l'a fait négliger.

3249. ✠ **GASTO** ✠ **DEI** ✠ **GRA** ✠ **DNS** ✠ **BEARNIA**. Croix cantonnée d'une épée aux 1^{er} et 4^e, et d'une vache aux 2^e et 3^e; le tout dans un contour à quatre lobes avec un trèfle dans chaque angle, les épées coupant le cintre et le grenetis. ⱼ. ✠ **PAX** ✠ **ET** ✠ **HONOR** ✠ **FORQVIA** ✠ **MORL**. Ecusson portant une main à gauche, tenant une épée accostée de deux vaches; le tout dans un cercle semblable à celui du droit.

BILL. Grand blanc : 2,88. (POEY D'AVANT, n° 982.)

3250. Autre avec **BEARNI**.

(DUBY, pl. 107, n° 7.)

Coll. Bonsergent, à Poitiers.

3251. Autre avec **MORLANI**.

Coll. Norblin.

3252. Autre avec **BEARNII**, et au ⱼ. **MORLANIS**. Au droit, les épées ne coupent pas le cintre; au ⱼ., la main est à droite.

Cab. de France. — Pl. LXIX, n° 15.

3253. Autre avec **BEARNII**, et au ⱼ. **MORLANI**.

Coll. Norblin.

3254. Variété : **BEARNII**. ⱼ. **MORLANIS**.

(DUBY, pl. 107, n° 6.)

3255. Autre avec **BEARNI**. Au ⱼ., **MORL**; les légendes séparées par des rosaces.

Cab. de France. — Pl. LXIX, n° 16.

3256. **GASTO** ✠ **DEI** ✠ **GRA** ✠ **DOMINVS** ✠ **BEARNI**. Croix pattée, cantonnée d'un **G** aux 1^{er} et 4^e, et d'une vache aux 2^e et 3^e; le tout dans un cercle à quatre lobes, avec une rosace dans chaque angle. ⱼ. ✠ **PAX** ✠ **ET** ✠ **HONOR** ✠ **FORQVIA** ✠ **MORLANIS**. Ecusson à deux vaches, dans un cercle pareil.

BILL. Blanc : 3,26. (*Revue*, 1841, pl. 14, n° 11; POEY D'AVANT, n° 973.)

Pl. LXIX, n° 17.

3257. Même légende, avec **BEARNI**. Croix pattée, cantonnée de deux **G** et de deux

vaches. \mathfrak{H} . Mêmes légende et type, avec \mathfrak{MOR} . La légende du droit est séparée par une rosace, et celle du \mathfrak{H} . par deux rosaces.

(DUBY, pl. 107, n° 8.)

Cab. de France. — Pl. LXIX, n° 18.

3258. $\mathfrak{GASTO} \mathfrak{:} \mathfrak{DEI} \mathfrak{:} \mathfrak{GRA} \mathfrak{:} \mathfrak{DOMINVS} \mathfrak{:} \mathfrak{BERNI}$. Même type. \mathfrak{H} . $\mathfrak{PAX} \mathfrak{:} \mathfrak{ET} \mathfrak{:} \mathfrak{HONOR} \mathfrak{:} \mathfrak{FORQVI}$. Même type.

Cab. de France.

3259. Autre avec \mathfrak{MOR} au \mathfrak{H} .

Coll. Rousseau.

3260. Vache. $\mathfrak{GASTON} \mathfrak{:} \mathfrak{DOMINVS} \mathfrak{:} \mathfrak{BERNI}$. Rosace. Croix pattée, cantonnée d'un \mathfrak{G} au 1^{er}, et d'un \mathfrak{O} au 4^e; le tout dans un double cercle à quatre lobes, avec trèfles dans les angles. \mathfrak{H} . $\mathfrak{PAX} \mathfrak{:} \mathfrak{ET} \mathfrak{:} \mathfrak{HONOR} \mathfrak{:} \mathfrak{FORCIS} \mathfrak{:} \mathfrak{MORLAN}$. Ecusson à deux vaches, dans un double cercle quadrilobé; dans les trois lobes supérieurs, des nœuds ou fleurs; dans l'intérieur, deux branches d'arbres; trèfles dans les triangles extérieurs.

AR. Blanc : 1,79. (POEY D'AVANT, n° 974, et pl. 13, n° 3.)

Pl. LXIX, n° 19.

3261. Autre avec une rosace à la fin de la légende du droit.

Cab. de France.

3262. $\mathfrak{GASTO} \mathfrak{:} \mathfrak{DOMINVS} \mathfrak{:} \mathfrak{BERNI}$. Croix pattée, avec un besant à l'extrémité de chaque branche, cantonnée d'un \mathfrak{G} au 1^{er} et d'un \mathfrak{O} au 4^e; le tout dans un cercle à quatre lobes. \mathfrak{H} . $\mathfrak{PAX} \mathfrak{:} \mathfrak{ET} \mathfrak{:} \mathfrak{HONOR} \mathfrak{:} \mathfrak{FORQ} \dots$ Ecusson à deux vaches, dans un cercle quadrilobé.

BILL. Demi-blanc : 0,71. (POEY D'AVANT, n° 975, et pl. 13, n° 4.)

Pl. LXIX, n° 20.

3263. $\mathfrak{GASTORVS} \mathfrak{:} \mathfrak{DRS} \mathfrak{:} \mathfrak{BERNI}$. Même type. \mathfrak{H} . $\mathfrak{PAX} \mathfrak{:} \mathfrak{ET} \mathfrak{:} \mathfrak{HONOR} \mathfrak{:} \mathfrak{FORQVI}$.

BILL. Demi-blanc.

Coll. Rousseau et Sauvadet.

3264. $\mathfrak{GASTO} \mathfrak{:} \mathfrak{DEI} \mathfrak{:} \mathfrak{GRA} \mathfrak{:} \mathfrak{DRS} \mathfrak{:} \mathfrak{BER}$. Croix cantonnée d'un \mathfrak{O} au 1^{er} et d'un \mathfrak{G} au 4^e. \mathfrak{H} . $\mathfrak{PAX} \mathfrak{:} \mathfrak{ET} \mathfrak{:} \mathfrak{HONOR} \mathfrak{:} \mathfrak{FORQVI}$. Même type.

BILL. Demi-blanc.

Coll. Testas, à Bordeaux.

3265. ✠ GASTO ✠ DEI ✠ GRA ✠ DNS ✠ BRI. Mêmes type et ñ.
BILL. Demi-blanc.
Musée de Limoges.
3266. Vache. GASTO : LO CONS. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e. ñ. ✠
ONOR : FORCAS. Dans le champ, PA ✠.
BILL. Denier : 0,80. (*Essai*, n° 7.)
Coll. Rousseau et de la Grèze. — Pl. LXIX, n° 21.
- Sur cette pièce, Gaston a continué le type de Jean de Grailli. On verra que Catherine l'a aussi utilisé.
3267. ✠ GASTO DNS BEARRI. Vache sous une couronne. ñ. ✠ PAX ET . ONOR
FORQVE. Croix.
Bas BILL. Petit denier : 1,60.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXX, n° 1^{er}.
3268. ✠ GASTO * DEI * GRA * DNS * BEARRI. Croix fourchée, cantonnée d'un
G aux 1^{er} et 4^e, et d'une vache aux 2^e et 3^e, dans un épicycloïde à quatre lobes,
avec une rosace dans chacun des angles extérieurs. ñ. ✠ PAX * ET * hONOR *
FORQVIÆ * MORL. Ecusson à deux vaches, dans un épicycloïde semblable à
celui du droit.
BILL. Blanc.
Coll. Ricard, à Montpellier. — Pl. LXX, n° 2.
3269. Variété avec BEARI au droit, et FORQVIÆ terminant la légende du ñ. ; les
mots séparés par deux points.
BILL. Blanc.
Coll. Ricard.

FRANÇOIS-PHÉBUS. 1479—1483.

3270. ✠ FRANCISOVS Z FEBVS Z DEI Z GRA Z DNS Z BEARRI. Ecusson à
deux vaches, accosté de deux épées. ñ. DOMINVS Z ILLVMINATIO Z MGA Z
ET Z SALV. Croix feuillée, cantonnée au 1^{er} d'une épée, au 4^e d'un F.
OR. Ecu : 3,05.
Coll. Norblin et Rollin.
3271. Autre avec BEARRI.
OR. Ecu : 3,40.
Coll. Charvet.

3272. Autre avec **BEARRI**. Au **Æ**., **SALVS**.

OR. Ecu : 3,32.

Coll. B. Fillon et Rollin.

3273. Autre avec **BEARRI**, et au **Æ**. **SAL**. La croix est cantonnée au 2^e d'une épée, au 3^e d'un F.

OR. Ecu : 3,48.

Coll. Rousseau. — Pl. LXX, n° 4.

3274. Autre avec **DOMINVS BEARR**. Au **Æ**., **SALVS**.

OR. Ecu. (DUBY, pl. 107, n° 11.)

Cab. de France.

3275. Variété : au **Æ**., **SALV**.

(DUBY, pl. 107, n° 10.)

3276. ✕ **FRANCISCVS** ✕ **FEBVS** ✕ **D** ✕ **G** ✕ **DNS** ✕ **BEARRI**. Même type. **Æ**. ✕ **DOMINVS** ✕ **ILLVMINATIO** ✕ **MBT** ✕ **ET** ✕ **SAL**. Croix feuillée, cantonnée au 1^{er} d'une épée, au 4^e d'un F.

BILL. Grand blanc. (DUBY, pl. 107, n° 9.)

Pl. LXX, n° 3.

Cette pièce est indiquée comme étant en argent, dans le recueil de M. de Boze, d'où DUBY l'a tirée. Je crois que c'est une erreur, et qu'elle doit être en or. J'en juge par son type et particulièrement par la légende du revers, qui n'est jamais employée pour les monnaies d'argent.

3277. ✕ **FRANCISCVS** ✕ **F** ✕ **D** ✕ **G** ✕ **DNS** ✕ **BEARRI**. Ecusson à deux vaches, surmonté d'un anneau et de trois globules, et accosté de deux F couronnés. **Æ**. ✕ **PAX** ✕ **ET** ✕ **HONOR** ✕ **FORQVIE** ✕ **MORL**. Croix pattée, simple.

BILL. Blanc.

Coll. Ricard.

3278. **FRANCISCVS** ✕ **F** ✕ **D** ✕ **G** ✕ **DNS** ✕ **BEARRI**. Ecusson à deux vaches, dans un entourage à quatre cintres remplis de larges rosaces, avec un trèfle dans chaque angle extérieur. **Æ**. ✕ **PAX** ✕ **ET** ✕ **HONOR** ✕ **FORQVIE** ✕ **MORLARR**. Croix dans un entourage à quatre lobes, avec un trèfle dans chaque angle extérieur, et cantonnée d'un F au 4^e et d'un besant au 1^{er}.

BILL. Blanc.

Coll. Soulage, à Toulouse, et Rousseau, à Paris. — Pl. LXX, n° 5.

3279. Variété avec **MORLARR**.

BILL. Blanc.

Coll. E. Dumas, à Sommières.

3280. ✠ FR̄AN̄OISCVS ✠ F ✠ D ✠ G ✠ DRS ✠ B̄C̄ARRI. Croix pattée, cantonnée d'un F au 1^{er}, d'un besant au 4^e, et d'une rosace aux 2^e et 3^e; le tout dans un épicycloïde à quatre lobes, avec des trèfles dans les angles extérieurs. ñ. ✠ P̄AX ✠ C̄T ✠ HONOR ✠ FORQVIA ✠ M̄ORL̄A. Escusson à deux vaches, dans un épicycloïde à quatre lobes; trois rosaces pour cantonner, trèfles dans les angles extérieurs.

BILL. Blanc.

Coll. Soive. — Pl. LXX, n° 6.

3281. ✠ FR̄AN̄OISCVS ✠ F ✠ D ✠ G ✠ DRS ✠ B̄C̄A. Escusson simple, à deux vaches, et surmonté d'un besant. ñ. ✠ P̄AX ✠ C̄T ✠ HONOR ✠ FORQVIA ✠ M̄OR. Croix pattée, cantonnée d'un F au 1^{er}, et d'un C au 4^e.

BILL. Blanc : 1,84. (POEY D'AVANT, n° 976.)

3282. Variété avec M̄ORL.

BILL. Blanc.

Coll. E. Dumas.

3283. Autre avec M̄ORL̄A au ñ.

Cab. de France.

3284. Autre avec B̄C̄ARRI. Au ñ., M̄ORL̄ARI; légende du ñ. séparée par trois étoiles.

Cab. de France.

3285. Autre avec B̄C̄ et M̄ORL.

Blanc.

Coll. Rousseau.

3286. Autre avec B̄C̄AR. Au ñ., M̄ORL. La croix est cantonnée d'un F au 4^e, et d'un C au 1^{er}.

BILL. Blanc : 1,69. (POEY D'AVANT, n° 977.)

3287. Variété avec B̄C̄ARRI. Au ñ., M̄ORL̄A.

(DUBY, pl. 108, n° 1^{er}.)

Pl. LXX, n° 7.

3288. Mêmes légende et type, avec B̄C̄. ñ. ✠ P̄AX ✠ C̄T ✠ HONOR ✠ FORQVIA ✠ M̄O. Croix pattée, cantonnée d'un F au 2^e, d'un C au 3^e.

BILL. Demi-blanc : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 978, et pl. 13, n° 5.)

Pl. LXX, n° 8.

3289. Variété avec : B : au droit. Même ñ.

Coll. E. Dumas, à Sommières.

3290. Variété avec : B : MORL.
BILL. Demi-blanc.
Musée de Grenoble.
3291. Autre avec BGR. Au R., M.
Cab. Norblin.
3292. Mêmes légende et type, avec BGR. Ecusson couronné. R. Même légende, avec MOR. Z. Croix pattée, simple.
BILL. Blanc. (DUBY, pl. 108, n° 2.)
Pl. LXIX, n° 9.
3293. Autre avec BGA; l'écusson couronné. R. Même légende, avec FORQVIA : MOR. Croix cantonnée d'un F au 4^e, et d'un G au 3^e.
BILL. Demi-blanc.
Coll. Péry, à Bordeaux.
3294. ✕ F : F : D : G : DRS : BGRRI. Vache sous une couronne. R. ✕ PAX : ET : HONOR : FOR. Croix cantonnée aux 1^{er} et 2^e d'un point, au 3^e d'un F, et au 4^e d'un G.
Bas BILL. Denier : 0,56.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXX, n° 10.

CATHERINE. 1483—1484.

3295. ✕ KATHERINA : DEI : GRA : DRA : BGRRI. Ecusson à deux vaches, couronné et accosté de deux K couronnés. R. DOMINVS : ILLVMINATIO : MGA : ET : SALVS. Croix cantonnée de deux épées et de deux couronnes.
OR. Ecu.
Cab. de France.
3296. ✕ KATHERINA : DEI : GRA : DOMINA : BGRRI. Mêmes type et R.
OR. Ecu : 3,38.
Coll. Rousseau. — Pl. LXX, n° 11.
3297. Autre avec KATHERINA.
OR.
Coll. Hoffmann.
3298. ✕ KATHERINA . DEI . GRA . DONA . BGRRI. Ecusson à deux vaches, couronné et accosté de deux K couronnés. R. ✕ DOMINVS : ILLVMINATIO : MGA : ET : SALVS. Croix feuillue, cantonnée d'une épée aux 1^{er} et 4^e.
BILL. Grand blanc. (DUBY, pl. 108, n° 4.)
Pl. LXX, n° 12.

Il y a, pour cette pièce, à faire les mêmes observations que celles consignées à la suite du n° 3276. Je crois qu'elle doit aussi être en or.

3299. ✠ KATHERINA : DEI : G : DIA : BEA. Ecusson couronné, à deux vaches.
R. ✠ PAX : ET : HOROR : FORQVIA : MOR. Croix pattée; point sous la 16^e lettre.

BILL. Blanc : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 979.)

3300. ✠ KATHERINA * DEI * G * DIA * BEARNI. Même type. R. ✠ PAX * ET *
HOROR FORQVIA * MORL... Même type.

BILL. Blanc.

Coll. Rousseau. — Pl. LXX, n° 13.

3301. ✠ KATHERINA : D : G : DOMINA : BEARNI. Ecusson couronné, à deux vaches, dans un cercle à quatre lobes; un K de chaque côté de l'écusson. R. Mêmes légende et type, avec MORLA.

BILL. Blanc.

Coll. Testas, à Bordeaux.

3302. Autre avec BEAR, et au R. MORLAT; les légendes divisées par deux annelets.

BILL. Blanc : 2,20.

Coll. Rousseau.

3303. ✠ KATHERINA : DEI : G : DIA : BEARNI :. Ecusson couronné, à deux vaches. R. ✠ PAX : ET : HOROR : FORQVIA : MORL. Même type; point sous la 16^e lettre.

BILL. Blanc : 2,33. (POEY D'AVANT, n° 980.)

3304. Autre avec PAZ, et MORLA au R.

(DUBY, pl. 108, n° 3.)

Coll. Rousseau.

3305. Autre avec BEARN, et au R. MO.

Cab. de France.

3306. Autre avec BEARN. Au R., MORLA.

BILL. Blanc : 2,39. (POEY D'AVANT, n° 981.)

3307. ✠ KATHERINA Z DEI Z G Z DIA Z BEARNI. Même type. R. ✠ PAX Z ET Z
HOROR Z FORQVIA Z MORLA. Même type.

BILL. Blanc : 2,39. (*Ibid.*, n° 982.)

3308. ✠ KṬERINṬ Z DEI Z G Z BĒARNIḂ. Même type. Ṛ. ✠ PṬX Z ḂṬ Z ḂOROR Z FORQḂ Z ṆOR.

Cuivre. Blanc. (*Ibid.*, n° 983.)

3309. ✠ KṬERINṬ : DEI : G : DṆṬ : BĒARNI. Ecusson à deux vaches, couronné et accosté de deux K, dans un entourage formé de quatre cintres. Ṛ. ✠ PṬX : ḂṬ : ḂOROR : FORQVIḂ : ṆORLṬ. Croix pattée, dans un entourage de quatre cintres anglés de trèfles.

BILL. Blanc : 2,01. (*Ibid.*, n° 984.)

3310. ✠ KṬṬERINṬ : DEI : G : DONINṬ : BĒARN. Même type. Ṛ. ✠ PṬX ḂṬ : ḂOROR : FORQIḂ : ṆORLṬṆ. Même type.

BILL. Blanc.

Coll. Rousseau. — Pl. LXX, n° 14.

3311. ✠ K : DEI : GRṬ : DṆṬ : BĒARN. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e. Ṛ. Dans le champ, PṬX. Légende : : ḂṬ : ḂOROR : FORQVIḂ : ṆORL.

BILL. Denier : 0,81. (*Revue num. fr.*, 1840, pag. 266, vignette; POEY D'AVANT, n° 985.)

Pl. LXX, n° 15.

3312. Autre avec FORQVIḂ.

Blanc.

Coll. Voillemier.

3313. Mêmes légende et type; les mots divisés par deux astérisques. Ṛ. ḂṬ : ḂOROR : FORQVIḂ : ṆOR. Même type.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXX, n° 16.

3314. ✠ K : DEI : G : DṆṬ : BĒARNI. Mêmes type et Ṛ.

Coll. Norblin.

3315. K : DEI * G DṆṬ BĒARN. Vache sous une couronne. Ṛ. ✠ PṬ... R. Croix.

BILL. Petit denier : 0,66.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXX, n° 17.

3316. Mêmes légende et type. Ṛ. ✠ PṬX ḂOROR FORQV. Croix pattée, cantonnée d'un K au 4^e.

Bas BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXX, n° 18.

HENRI D'ALBRET. 1516—1555.

3317. ✠ **hENRICVS : D : G : DRS : BÆ :** Ecusson aux deux vaches, couronné et ayant un besant de chaque côté. ñ. ✠ **PAX : ET : HOROR : FORQVIÆ : M.** Croix fourchée, cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 4^e, d'un h au 3^e, et d'un Æ au 2^e.

BILL. Blanc : 2,06. (POEY D'AVANT, n° 986, et pl. 13, n° 6.)

Pl. LXX, n° 19.

3318. Variété avec **DRS : B.**

(DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 4.)

3319. Autre avec **DRS : B...** Au ñ., la position des cantonnements est intervertie.

BILL. Blanc : 2,05.

Coll. Poey d'Avant.

3320. Autre avec deux h tournés à l'envers aux 1^{er} et 4^e cantons.

BILL. Blanc : 1,90.

Coll. Poey d'Avant.

3321. Autre avec **DRS BÆ :** ñ. **FORQVIÆ :** finissant la légende. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 4^e, d'un h aux 2^e et 3^e.

Coll. Péry, à Bordeaux.

3322. Autre avec **DRS : B.** ñ. **FORQVI** finissant la légende.

Coll. Lefebvre, à Meaux.

3323. ✠ **hENRICVS : DEI : G : DRS : BÆ :** Même type. ñ. ✠ **PAX : ET : HOROR : FORQVIÆ.** Croix fourchée, cantonnée d'un besant aux 2^e et 3^e, et d'un h aux 1^{er} et 4^e.

Blanc.

Coll. Testas, à Bordeaux.

3324. **hENRICVS : DEI : G.** Ecusson couronné, portant une épée et accosté de deux besants. ñ. ✠ **SIT : ROMAN : DO : B...** Croix fourchée et cantonnée de deux couronnes aux 3^e et 4^e, d'un h au 2^e, d'un Æ au 1^{er}.

BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 48, et pl. 26, n° 1^{er}.)

Pl. LXX, n° 20.

J'ai fait remarquer, dans ma *Description*, qu'il n'y avait pas certitude que cette monnaie appartint à Henri de Béarn. Je n'ai de raisons pour la lui attribuer que le type de l'épée.

3325. ✠ HERRICVS DEI. Vache sous une couronne. R. ✠ PAX : ET : HOROR :

Croix cantonnée de deux h et de deux besants.

BILL. Denier : 0,695.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXX, n° 21.

SEIGNEURS DE LESCUN.

« La seigneurie de Lescun, dit Duby, est une des douze premières baronnies du Béarn. Elle fut possédée jusqu'au commencement du XIII^e siècle par des seigneurs auxquels elle avait donné son nom. Elle passa depuis dans diverses maisons, en dernier lieu dans celle de Foix, par le mariage, vers 1470, de Jean de Foix, vicomte de Lautrec, avec Jeanne d'Aydie, fille aînée et héritière d'Odet d'Aydie, comte de Comminges, seigneur de Lescun. »

Les seigneurs de Lescun ont-ils eu le droit de faire battre monnaie ? L'auteur précité résout la question affirmativement, en citant un passage de l'*Histoire du Languedoc*, qui porte qu'en 1374 le duc d'Anjou, en accordant à Roger-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon, le droit de faire fabriquer dans ses terres de la monnaie blanche et noire, y mit la condition qu'elle serait *en la forme et manière que le sire de Lescunh avait et faisait faire au temps*. Duby ajoute qu'il est présumable que le sire de Lescun dont il est question est Fortanier, qui paraît de 1329 à 1363. Cette supposition me semble un peu hasardée ; il aurait fallu, ce qui est douteux, prouver que Fortanier vivait encore en 1374.

La mention de ce monnayage est positive. Pourtant il y a, dans les termes, quelque chose d'un peu vague, et il est si extraordinaire de voir une concession monétaire faite à cette époque, qu'en l'absence des monnaies, nous ne savons que croire. M. de la Grèze, qui s'est chargé pour la *Biographie universelle* de l'article des seigneurs de Lescun, m'a assuré que, malgré ses recherches, il n'a trouvé aucun titre mentionnant que ces seigneurs eussent jamais joui des droits régaliens.

NAVARRÉ.

Charlemagne avait soumis la Navarre, qui, à diverses reprises, fut, à ce qu'il paraît, sous la domination des rois carlovingiens. Elle ne tarda pas à devenir un royaume indépendant. Cet événement eut lieu en 860, sous Garcie-Ximénès. Ce royaume vint dans la maison de Champagne en 1234, après la mort de Sanche VII, dont Thibaud IV de Champagne avait épousé la fille. Sa descendance ne l'occupait pas

longtemps, du moins comme royaume indépendant, puisque de 1284 à 1328 il fut réuni à la couronne de France. Jeanne de France l'apporta en dot à Philippe d'Evreux. Vers la fin du xv^e siècle, Eléonore appela à lui succéder son petit-fils, François-Phébus. Sa sœur Catherine ayant épousé, en 1484, Jean, fils d'Alain, la Navarre passa de la maison de Foix dans celle d'Albret, et y resta jusqu'à l'avènement d'Henri IV au trône.

Sur ces entrefaites, cette province avait subi quelques transformations. La plus importante eut lieu au commencement du xvi^e siècle (1512), lorsque le roi d'Aragon s'empara de toute la partie de la Navarre qui se trouvait au delà des Pyrénées; ce qui réduisit le royaume à ne plus être composé que du Béarn, du pays de Soule, du Labourd, de la Chalosse et des Landes.

La numismatique de la Navarre offre un assez grand intérêt, tant par le nombre des pièces qu'elle fournit à notre étude, que par la variété de leurs types. La filiation de ces types est difficile à suivre, ayant été changés à l'avènement de chaque branche. Nous ne connaissons pas probablement le type primitif, puisque le premier que nous ayons ne remonte guère au delà de la moitié du xii^e siècle. L'influence carlovingienne ne paraît pas s'être fait sentir en Navarre, comme nous l'avons trouvée dans presque tous les autres pays. Il n'est pourtant pas probable que Charlemagne, qui a occupé la Navarre, se soit abstenu d'y émettre des espèces.

De ce que nous connaissons en monnaies navarraises, il résulte que le monnayage de cette province peut être divisé en quatre phases très distinctes. Les premières pièces ont le type purement espagnol; il dura jusqu'à l'avènement des princes de la maison de Champagne. Sur leurs espèces, ceux-ci se servirent de l'empreinte champenoise dégénérée, mais encore très reconnaissable. Sous la courte durée de l'occupation de la Navarre par la maison de Foix, le type béarnais devient dominant. Enfin à l'avènement de la maison de Bourbon, sauf quelques types particuliers et assez rares, la copie des monnaies royales devient habituelle.

On a donné diverses explications au sujet des armes particulières de la Navarre; il est inutile de les faire connaître. Je dirai seulement, comme je l'ai fait dans ma *Description*, que l'on a pensé le plus généralement qu'elles tenaient leur origine du jeu des Marelles, et je renverrai à l'explication ingénieuse qui en a été donnée dans le *Magasin pittoresque*, 1840, pag. 32.

ROIS DE NAVARRE.

GARCIE-RAMIRÈS IV, 1134—1150.

SANCHE VI LE SAGE, 1150—1194.

SANCHE VII LE FORT OU L'ENFERMÉ, 1194—1234.

THIBAUT IV DE CHAMPAGNE, 1^{er} DE NAVARRE, 1234—1253.

THIBAUT II, 5^e DE CHAMPAGNE, 1253—1270.

HENRI I ^{er} LE GRAS, 1270—1274.	JEAN II et BLANCHE, 1425—1441.
JEANNE I ^{re} , 1274—1305.	JEAN (seul), 1441—1479.
LOUIS X, 1305—1316.	ELÉONORE, 1479.
PHILIPPE-LE-LONG, 1316—1322.	FRANÇOIS-PHÉBUS, 1479—1483.
CHARLES-LE-BEL, 1322—1328.	CATHERINE, 1483—1516.
JEANNE et PHILIPPE D'EVREUX, 1328— 1349.	HENRI II, 1516—1555.
CHARLES-LE-MAUVAIS, 1349—1387.	JEANNE D'ALBRET, 1555—1572.
CHARLES-LE-NOBLE, 1387—1425.	HENRI IV (de France), 1572—1607.

GARCIE-RAMIREZ. 1134—1150.

3326. ✠ GARCIX REX. Buste à gauche. Ɱ. ✠ NXXRX. Croix à pied, cantonnée d'une étoile aux 1^{er} et 2^e.

AR. Denier.

Cab. de France.

M. J. Gaillard donne (n° 592 de son *Catalogue*) un denier semblable, sauf qu'au Ɱ. il y a NAVARRA ; il l'attribue à Garcie III (1035—1054). Cette date me parait trop reculée pour le style de cette monnaie.

3327. GARCIA REX. Même type. Ɱ. NAVARRA sur une seule ligne. Croisette sur un long pied, avec arabesques.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXI, n° 1^{er}.

On trouve également, dans le catalogue de M. Gaillard (n° 593), avec la même attribution que je lui donne, un denier portant, au Ɱ., NAVARA.

SANCHE VI. 1150—1194.

3328. SANCIVS REX. Buste à gauche. Ɱ. NΔVΔRRΔ. Croix aragonaise, accompagnée d'arabesques.

BILL. Denier.

Coll. Ramon-Vidal, à Barcelone, et d'Espeleta, à Pampelune. — Pl. LXXI, n° 2.

SANCHE VII. 1194—1234.

3329. SANCIVS REX. Tête de profil, informe, à gauche. Ɱ. NAVARRORVM.

Dans le champ, un large croissant avec les pointes en haut ; au-dessus, une étoile.

BILL. Denier : 0,52. (POEY D'AVANT, n° 989, et pl. 13, n° 7.)

Cab. de France ; coll. d'Espeleta, à Pampelune. — Pl. LXXI, n° 3.

Ces quatre pièces, sur lesquelles l'influence espagnole est très visible, sont toutes très rares.

THIBAUT I^{er} (IV^e de Champagne). 1234—1253.

3330. **TEBALD' REX**. Croix. **DE NAVARE**. Fasce donjonnée, à trois tours crénelées; à droite, un croissant.

BILL. Denier. (*Revue*, 1847, pl. 8, n° 4.)

Pl. LXXI, n° 4.

THIBAUT II (V^e de Champagne). 1253—1270.

3331. **TIOBALD' REX**. Croix. **DE NAVARIE**. Même type.

BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1839, pl. 2, n° 2; POEY D'AVANT, n° 988.)

Coll. d'Ezpeleta. — Pl. LXXI, n° 5.

3332. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. d'Ezpeleta, à Pampelune.

3333. Variété avec **REX**.

BILL. Denier.

Coll. L. Bonnet, à Béziers.

JEANNE I^{re}. 1274—1305.

3334. **IOHANA REGINA**. Croix. **DE NAVARRA**. Fasce d'où descendent trois appendices imitant les râteaux de Champagne; au-dessus, un croissant.

BILL. Denier.

Coll. d'Ezpeleta, à Pampelune, et Colson, à Noyon. — Pl. LXXI, n° 6.

D'après la note que m'a fournie M. d'Ezpeleta, son exemplaire porterait **NAVARRA**. Ce dernier denier et l'obole portée au n° 3332 sont nouveaux. C'est une précieuse conquête pour la numismatique navarraise.

CHARLES-LE-MAUVAIS. 1349—1387.

3335. Type de Saint Jean. **NAVARRA REX K**. Fleur de lis de Florence.

OR. Florin.

Coll. de M. le comte d'Ezpeleta, à Pampelune.

Ce florin est rarissime. Suivant M. le comte d'Ezpeleta, qui en est le possesseur, il n'existerait dans aucune collection en Espagne. Je ne l'ai rencontré nulle part en

France. D'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. d'Ezpeleta, cette pièce aurait été fabriquée en 1366, et le graveur en aurait été Juan de Estebe, que Charles aurait fait venir de Morlas. Cette entreprise eut sans doute peu de succès, car, l'année suivante, on ne fabriquait plus de florins, mais des couronnes d'or et d'argent. Dix ans auparavant (en 1356), le roi avait fait frapper des doubles florins. On ne sait par quelle raison on n'en fit que soixante-cinq pièces. Cette monnaie n'a pas été retrouvée.

La Navarre, comme le Béarn, tenait à avoir des florins, parce que c'était une monnaie qui circulait partout. En 1383, le roi donna 200 livres à Charles de Beaumont qu'il envoyait à Bayonne, et il fit changer cette somme en florins, parce que, disait-il, « notre monnaie ne vaut pas autant dans notre dite ville de Bayonne que dans notre royaume. » Cette petite spéculation d'un roi puissant est au moins singulière. Il est probable que l'on a fait fabriquer fort peu de florins en Navarre; il était plus économique d'en acheter en Aragon, comme cela se pratiquait souvent. (*Cf. Diccionario de Antiquidades de Navarra, por D. Jose Sanguas. Pamplona, 1840—43, v° moneda, oro, plata, reyes.*)

L'empreinte des florins de Charles m'est parvenue trop tard, pour que j'aie eu le temps de la faire dessiner. Ce n'est pas, du reste, une perte très regrettable pour les numismatistes, puisque le type des florins est toujours le même.

3336. ✠ KAROLVS ·· DE ·· GRA. Croix. Légende extérieure : · DRS · M ·
· RIVTOR · R · TIMBO · G · M · NI · HI · HOMO · R · NAVARRE · REX. Buste
couronné, de face.

AR. Gros : 3,26. (DUBY, pl. 18, n° 5.)

Cab. de France et coll. d'Ezpeleta. — Pl. LXXI, n° 7.

3337. Variété avec DEI.

AR. Gros : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 989.)

3338. ✠ KARIVS · D · PROPRIETARIVS · NAVR. Dans le champ, grand K go-
thique couronné, entre deux nœuds en forme de trèfles. R. ✠ ZIT · ROMAN ·
DOMINI · BENEDICTVM. Croix cantonnée des armes de Navarre aux 1^{er} et 4^e,
et d'un lis aux 2^e et 3^e.

AR. Gros : 2,44. (POEY D'AVANT, n° 990, et pl. 13, n° 8.)

Coll. Al. Mathon, à Béziers, et d'Ezpeleta, à Pampelune. — Pl. LXXI, n° 8.

3339. Variété avec KAR. Au R., BENEDICTVM.

AR. Gros.

Cab. de France.

3340. Mêmes légendes et types.

AR. Double gros.

Cab. de France.

3341. ✠ K̄R̄OLVS : PROPRIET̄ARIVS N̄AR. Même type. ñ. ✠ SIT̄. ROM̄EN,
&c. Croix fourchée, cantonnée d'un écu aux armes de Navarre au 1^{er}, et d'un lis
au 4^e.

BILL. (DUBY, pl. 18, n° 3.)

Pl. LXXI, n° 9.

3342. K sous une couronne. ✠ K ✠ A ✠ O ✠ L ✠ V ✠ Z. ñ. ✠ N̄AVARR̄. Chaque
lettre aussi séparée par une rosace.

BILL. Denier : 0,70.

Coll. d'Espeleta. — Pl. LXXI, n° 10.

3343. Variété avec K̄R̄IVS.

Coll. Parot, à Lyon.

Dans mon premier volume, j'ai dit qu'il se présentait de sérieuses difficultés pour partager les monnaies de Navarre, au nom de Charles, entre Charles-le-Mauvais et Charles-le-Noble. Ces difficultés sont levées, grâce aux documents dont je dois la connaissance à l'obligeance de M. le comte d'Espeleta. Son opinion personnelle est que toutes les pièces au nom de Charles doivent être données à Charles-le-Mauvais. Il tire sa conviction de ce que, dans les archives de la chambre des comptes de Pampelune, on trouve des renseignements complets sur la monnaie antérieurement et postérieurement à Charles-le-Noble, et qu'il n'y en a aucun qui le concerne. L'ouvrage de de Sanguas, que je viens de citer, dissipe d'ailleurs tous les doutes et d'une manière irréfragable, en produisant un titre duquel il résulte que Charles-le-Noble reçut des Cortès, au commencement de son règne, 30,000 florins, sous la condition de ne pas faire frapper de monnaies. Rien ne prouve qu'il ait contrevenu à cet engagement.

Une autre difficulté plus grave à résoudre se présente; c'est de faire la distinction des espèces frappées en Navarre d'avec celles qui ont été fabriquées dans le comté d'Evreux. Pour faire utilement ce partage, il faudrait avoir sous les yeux toutes les monnaies émises par Charles-le-Mauvais, et, par l'examen des types, on parviendrait sans nul doute à les démêler. En consultant les titres qui paraissent exister, on opérerait aussi avec plus de sûreté. (*V. tom. I, pag. 33 et suivantes.*)

JEAN ET BLANCHE. 1425—1444.

3344. ✠ Y : Z : B : DEI : GR̄A : R̄EX : Z : REG : N̄AVARR̄. Dans le champ, les
initiales Y et B couronnées. ñ. ✠ SIT̄ : ROM̄EN : DOMINI : B̄EN̄EDICT̄VM̄.
Croix cantonnée de quatre couronnes.

BILL. Blanc : 1,62. (POEY D'AVANT, n° 994.)

3345. Variété avec RḠA N̄AVARR̄. Au ñ., B̄EN̄EDICT̄VM̄.

BILL. Blanc.

Coll. Al. Mathon, à Béziers. — Pl. LXXI, n° 11.

3346. Variété avec I . B... **NAVARRE**.

BILL. Blanc.

Cab. de France.

3347. Variété avec **BENEDICTVM**. Au droit, la légende est divisée par un anneau; au **ŕ.**, par un trèfle.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 18, n° 6.)

Cab. de France.

3348. ✠ **IOHANNES . Z . B . DEI . GRA . REX . Z . REGNA . NAVARRA**. Même type. **ŕ.** ✠ **REX . Z . REGNA . NAVARRA**. Croix cantonnée de deux couronnes.

BILL. Demi-blanc. (*Catal. J. Gaillard*, n° 600.)

3349. ✠ **Y . Z . B . DEI . GRA . REX . Z . REGNA . NAVARRA**. Couronne dans le champ. **ŕ.** **SIT**, &c. Croix dans un entourage formé de fleurs de lis, d'arcs de cercles et de besants.

AR. Gros. (*Inéd. du cabinet Dassy*, n° 59.)

Cab. de France; coll. Dassy et Ramon-Vidal, à Barcelone. — Pl. LXXI, n° 12.

3350. Variété avec **REGNA NAVARRA**.

BILL. Blanc.

Coll. Pozzy, à Agen.

3351. ✠ **I . Z . B . REX . Z . REGNA**. Dans le champ, une couronne. **ŕ.** ✠ Couronne. **NAVARRA**. Croix.

BILL. Denier : 0,95. (*Revue num. fr.*, 1840, pag. 344, vignette.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXI, n° 13.

3352. Autre avec **RE** ✠. Les rosaces des deux côtés ont une forme particulière, ressemblant à une étoile à six rayons obtus. La croix du **ŕ.** est dans un double cercle à six ogives.

BILL. Denier.

Coll. Boilleau, à Tours. — Pl. LXXI, n° 14.

Le n° 3351 a été publié dans la *Revue num. fr.*, 1846, pag. 344, par M. le docteur Voillemier, qui, à l'aide d'un exemplaire incomplet, et trompé par le mot **REGNA** (abréviation de **REGINA**) terminant la légende, a attribué ce denier à René-le-Bon, duc d'Anjou. Un spécimen mieux conservé m'a permis de compléter la légende et d'établir sa véritable attribution.

JEAN. 1441—1479.

3353. ✠ **IOHANNES DI GRA REX NAVARRA Z ARAG**. Ecusson couronné et

accosté de deux J couronnés. \mathfrak{A} . \blacklozenge **BEREDICTVM SIT**, &c. Croix cantonnée d'une couronne aux 1^{er} et 4^e, et d'un J couronné aux 2^e et 3^e; le tout dans un cercle à quatre lobes. Les légendes des deux côtés sont divisées par deux rosaces superposées.

OR. Ecu.

Cab. de France. — Pl. LXXI, n° 15.

3354. Mêmes légende et type; \mathfrak{Z} \mathfrak{A} R. \mathfrak{A} . **SIT ROMAN DOMINI BEREDICTVM**; les deux dernières lettres liées. Au droit, la légende est divisée par deux rosaces; au \mathfrak{A} ., par une.

OR. Demi-écu.

Cab. de France. — Pl. LXXI, n° 16.

3355. \mathfrak{X} **IOHANNES : DI : GRA : REX : NAVARRA : Z : ARAG**. Ecusson couronné. \mathfrak{A} . \blacklozenge **SIT : ROMAN**, &c. Croix cantonnée d'une couronne aux 1^{er} et 4^e, et d'un Y couronné aux 2^e et 3^e; le tout dans un cercle à quatre lobes.

AR. Gros : 2,93. (POEY D'AVANT, n° 992, et pl. 13, n° 9.)

Pl. LXXI, n° 17.

3356. Variété avec **S : ARAG**. Au \mathfrak{A} ., la croix est cantonnée d'un I au 1^{er}, d'une couronne aux 2^e et 4^e, et d'un lis au 3^e.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 18, n° 7.)

Cab. de France.

3357. \mathfrak{X} **IOHANNES : DI : GRA : REX : NAVARRA : AR**. Même écusson, accosté de deux I couronnés. \mathfrak{A} . \mathfrak{X} **SIT . ROMAN**, &c. Croix fourchée, cantonnée de deux lis et de deux couronnes, dans un cercle à huit lobes, avec des annelets dans les angles extérieurs.

AR. Demi-blanc. (DUBY, pl. 18, n° 8.)

Pl. LXXI, n° 18.

3358. **: IOHES : DEI : GRA : REX : PARIS**. Même écusson, accosté de deux couronnes. \mathfrak{A} . Mêmes légende et type, sans annelets.

AR. Blanc. (*Ibid.*, n° 9.)

Pl. LXXI, n° 19.

3359. Dans le champ, **IOHES** sous une couronne. Légende circulaire : \mathfrak{X} **DEI : GRA : NAVARRA : Z : ARAG**. \mathfrak{A} . **SIT ROMAN**, &c. Croix cantonnée de quatre couronnes, dans un cercle à quatre lobes, avec des trèfles dans les angles extérieurs.

BILL. Demi-blanc. (*Ibid.*, n° 10.)

Pl. LXXI, n° 20.

3360. ✠ IOHANNES DEI GRATIA REX. Dans le champ, Z couronné. R. NAVARRAGORVM. Croix.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXI, n° 21.
3361. ✠ IOHANNES DEI GRATIA REX. Même type. R. NAVARRAGORVM. Croix cantonnée de quatre fleurettes.
BILL. Denier.
Coll. Norblin.
3362. ✠ IOHANNES DEI GRATIA REX. Même type. R. NAVARRA. ET. TRAG... Croix cantonnée d'un astérisque aux 1^{er} et 4^e, et d'une rosace évidée aux 2^e et 3^e.
BILL. Denier.
Coll. Ramon-Vidal, à Barcelone.

FRANÇOIS-PHÉBUS. 1479—1483.

3363. FRANCOIS. F. D. G. R. NAVARRA. Buste couronné, à droite. R. SIMEON DOMINI BENEF. Ecusson couronné, Navarre aux 1^{er} et 4^e, France avec brisure aux 2^e et 3^e.
OR. Demi-écu.
Coll. Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXII, n° 1^{er}.
3364. ✠ FRANCISCVS : FEBVS : R : NAVARRA. Dans le champ, FF sous une couronne. R. SIMEON, &c. Croix pattée.
BILL. Blanc : 2,30.
Coll. E. Lecointre, à Poitiers. — Pl. LXXII, n° 2.
3365. ✠ . F. FEBVS. DEI . G. REX. NAVARRA .. Deux F gothiques, sous une couronne. R. ✠ * SIMEON *, &c. Croix pattée.
BILL. Blanc. (DUBY, pl. 19, n° 1^{er}.)
3366. Variété avec les F de cette forme.
BILL. Blanc.
Cab. de France.
- Au même cabinet, il y a un autre exemplaire de ce Blanc, à très bas titre.

JEAN ET CATHERINE. 1484—1512.

3367. IOHANNES : ET : KATHERINA. Ecusson couronné, accosté de I et K cou-

ronnés. Ɑ. ✠ SIT : NOMEN, &c., BENĒDICTV. Croisette dans un cercle à quatre ogives; dans les angles extérieurs, un lis entre deux annelets.

OR : 3,50.

Coll. Rollin.

3368. Autre avec REGES.

OR.

Coll. Norblin.

3369. Autre avec REG : REX :

OR.

Coll. Rousseau. — Pl. LXXII, n° 3.

3370. Autre avec REI : REX. Au Ɑ., BENĒDICTVM.

OR.

Cab. de France et coll. Rousseau. — Pl. LXXII, n° 4.

3371. Autre avec REG : REX. Ɑ. BENĒDICTV.

OR.

Cab. de France.

3372. IOHANNES . Z . CATHERINA REG. Même type. Ɑ. . SIT . NOMEN, &c.

Même type. Trèfles dans les angles.

OR. (DUBY, pl. 19, n° 5.)

Pl. LXXII, n° 5.

3373. ✠ IOHANNES . Z . CATHERINA . REG. Ecusson couronné, coupant la légende. Ɑ. ✠ SIT, &c., BENĒDICTVM. Croix dans un cercle à quatre ogives; trèfles dans les angles extérieurs.

OR.

Cab. de France. — Pl. LXXII, n° 6.

3374. IOHANNES : CATHERINA R NAVARRA. Deux bustes couronnés et affrontés. Ɑ. ✠ SIT, &c., BENA. Ecusson couronné.

OR. Ecu.

Coll. Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXII, n° 7.

3375. IOHANNES : KATHERINA . R . NAVAR. Mêmes type et Ɑ.

OR. (DUBY, pl. 19, n° 4.)

3376. ✠ : IOHANNES : ET : KATHERINA : REGES . Grands I et K ornés, sous une large couronne. Ces deux lettres sont séparées par un point et en ont une autre de chaque côté. Ɑ. ✠ SIT : NOMEN, &c. Croix pattée, simple.

BILL. Blanc : 2,60. (POEY D'AVANT, n° 993.)

Pl. LXXII, n° 8.

3377. Variété avec **RÆGGS : R.**

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 19, n° 2.)

3378. ✕ **IOHANNES : ET : KATHARINA : RG.** Même type. Ɱ. Même légende. Croix cantonnée d'un I au 1^{er}, d'un K au 4^e, et d'une couronne aux 2^e et 3^e.

BILL. Blanc : 2,01. (POEY D'AVANT, n° 994.)

3379. Mêmes légende et type, avec **RÆG.** Ɱ. Même légende. Croix cantonnée au 1^{er} d'un I, au 4^e d'un K, aux 2^e et 3^e d'une couronne.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 19, n° 3.)

Coll. Voillemier. — Pl. LXXII, n° 9.

3380. ✕ **Ih̄c...** Même type. Ɱ. **SIT : ROMEN DOMINI B.** Croix.

BILL. Liard : 1,19. (POEY D'AVANT, n° 995, et pl. 13, n° 10.)

Pl. LXXII, n° 10.

FERDINAND-LE-CATHOLIQUE. 1512—1515.

3381. **FERDINANDVS . D . G . REX . NAVARRÆ.** Buste couronné à gauche. Ɱ. ✕ **SIT : ROMEN, &c.;** les armes de Navarre couronnées, accostées de deux F couronnés.

OR. Double ducat.

Coll. Norblin.

3382. Autre avec **FERNANDVS, &c.** Même type.

OR. Ducat.

Coll. Norblin.

3383. **FERDINANDVS . D . G . R . NAVARRÆ : O : O .^c.** Même type. Ɱ. **SIT : ROMEN : DOMINI : BEN.** Même type.

OR. Double ducat : 7,40.

Coll. Rousseau et B. Fillon.

3384. ✕ **FERNANDVS : D : G : R : NAVARRÆ : ET : RR.** Même type. Ɱ. **SIT : ROMEN : ORI : BENEOICTVM.** Ecusson couronné et coupant la légende.

OR. Quadruple ducat.

Cab. de France. — Pl. LXXII, n° 11.

3385. **F : D : G : R : NAVARR.** Même type. Ɱ. ✕ **SIT : ROMEN : DOMI.** Même type.

OR. Demi-ducat.

Cab. de France. — Pl. LXXII, n° 12.

3386. FERDINANDVS : D : G : REX : NAVARRRE. Même type. \mathfrak{H} . Même légende, avec BENEDICTVM : ES. Ecusson couronné, accosté de deux K couronnés.

OR. Double ducat. (DUBY, *Suppl.*, pl. 2, n° 1^{er}.)

Cab. de France. — Pl. LXXII, n° 13.

3387. ✠ FERDINANDVS : D : G : R : NABARRRE : ET : ARAG. Buste couronné; au-dessous, IIII. \mathfrak{H} . SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM : ESOR. Même type.

OR. Quadruple ducat : 13,80. (*Revue num. belge*, 2^e série, tom. 6, pl. 4, n° 5.)

Coll. de Coster, à Bruxelles. — Pl. LXXII, n° 14.

Que signifient les mots *es* ou *eson*, qui se voient à la fin de la légende du revers des deux monnaies précédentes? J'ai consulté à ce sujet M. le comte d'Ezpeleta, plus compétent et mieux placé que moi pour résoudre ce problème; il m'a répondu : « J'ai fait toutes les recherches possibles pour trouver l'explication du mot (si c'en est un) *eson* ou *es*, qui se trouve au revers des monnaies de Ferdinand comme roi de Navarre et d'Aragon. J'ai examiné les documents originaux à la chambre des comptes de Navarre, et il n'y a rien absolument qui puisse expliquer ce mot. La loi rendue, en 1513, par Ferdinand pour la fabrication de la monnaie à Pampelune, porte simplement que l'on frapperait des monnaies d'or et d'argent au même titre que dans les hôtels de monnaies de Burgos et de Sarragosse; qu'on y battrait des *reales de oro*, y *medios reales*, qui porteraient au revers l'écusson de Navarre couronné et la légende *Sit nomen Domini benedictum*. Pas un mot n'indique qu'on doive y voir un caractère de plus, et pourtant il s'y trouve; ce qui prouverait que c'est du fait du graveur. Est-ce son nom? Cela pourrait être; mais cependant on ne trouve aucun nom qui ressemble à celui-ci parmi ceux qui ont été conservés des employés à la monnaie en 1513. La loi se trouve en entier dans les *Ordonansas del reino de Navarra*. »

Séduit par la similitude du nom, j'avais pensé tout d'abord trouver sur ces monnaies le nom de Fontarabie, qui, dans l'antiquité, s'appelait *æaso*, ainsi que nous le voyons dans un très savant Mémoire de M. Eloi Johanneau, inséré dans la *Revue num. fr.* de 1839, pag. 144; mais, après un examen plus attentif, j'ai vu que mon idée n'était pas soutenable. D'abord, Fontarabie n'a jamais appartenu à la Navarre; cette petite ville a toujours dépendu du Guipuscoa, qui faisait partie de la Castille et non de l'Aragon. Ensuite il serait très extraordinaire qu'au commencement du XVI^e siècle, on eût fait revivre, en faveur de Fontarabie, une appellation qui devait être oubliée depuis bien longtemps, puisqu'il faut remonter jusqu'aux ouvrages de Ptolémée et de Pomponius-Méla pour la retrouver.

3388. FERDINANDVS . D . G . R . NAVARRRE . ET . ARA. Même type. \mathfrak{H} . ✠ SIT : NOMEN : , &c. Ecusson couronné, sans accostement.

OR. (DUBY, *Suppl.*, pl. 2, n° 2.)

Pl. LXXII, n° 15.

Duby indique cette monnaie comme étant en argent, c'est une erreur; elle doit être en or. Il l'a tirée du recueil d'Anvers, ainsi que trois autres dont les dessins m'ont paru si inexacts, que je n'ose les reproduire.

3389. **FERNANDVS : O : G : R : NAB.** Ecusson de Navarre, couronné. **⚔ : SIT : ROMAN : DOMINI : BENEDICTV.** Croix pattée, cantonnée de deux F et de deux couronnelles, dans un épicycloïde à quatre lobes; deux annelets dans chaque angle rentrant.

AR. Réal : 3,08. (*Revue num. belge*, 2^e série, tom. 6, pag. 68.)

Coll. de Coster.

3390. **FAR : DIRANDVS : D : G : R : NAVARRA.** Même type. **⚔.** Même légende. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux F.

AR. (DUBY, pl. 19, n° 6.)

Pl. LXXII, n° 16.

3391. **✠ FERNANDVS : D : G : R : NAV.** Ecusson couronné, aux armes de Navarre. **⚔. ✠ SIT : ROMAN : DOMINI : BENEDICTV.** Croix pattée, cantonnée d'un F aux 2^e et 3^e, et d'une couronne aux 1^{er} et 4^e; le tout dans un double cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc : 2,60. (DUBY, pl. 19, n° 7; POEY D'AVANT, n° 996.)

3392. Mêmes légende et type, avec **NA.** Au **⚔.**, **BENEDICTVON : O.**

BILL. Réal : 3,15. (POEY D'AVANT, n° 997.)

3393. Autre avec **NAVARR.** **⚔.** **BENEDIT : O.**

BILL. Blanc : 3,04. (*Ibid.*, n° 998.)

3394. Autre avec **NAVARR.** **⚔.** **BENEDICTVM.**

BILL. Blanc.

Coll. Rousseau et Cab. de France.

3395. Autre avec **NAVARRA.** **⚔.** **BENEDICTVON.**

BILL. Blanc.

Coll. Rousseau.

3396. Autre avec **NAVA.** **⚔.** **BENEDITV.**

AR. Réal.

Coll. Rollin.

3397. Variété avec **NAVARR** et **BENEDICTV.**

BILL. Réal.

Cab. de France. — Pl. LXXII, n° 17.

3398. Variété avec **NAVNA**.
Cab. de France.

3399. Variété avec **NAV**.
Cab. de France.

3400. ✠ **FERRERDVS : O : G : R : NAV**. Même type. **✠ SIT : ROMEN : DOMINI : BERGOITV**. Croix pattée, dans un cercle à quatre lobes, et cantonnée de deux couronnes et de deux **F**.

BILL. Blanc : 3,05.

Coll. de la Brière, à Napoléon-Vendée.

3401. ✠ : **FERDINANDVS : D : G : R : NAVA**. Ecusson couronné et accosté de deux **K**. **✠ : SIT NOMEN . DOMEN . DOM**. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux **F**.

AR. Réal.

Coll. Boilleau. — Pl. LXXII, n° 18.

Cette pièce est remarquable par la forme particulière des **N**. Les **K** qui accostent la couronne sont l'initiale du nom de Catherine, dont Ferdinand avait conquis les Etats. Il est cependant curieux de voir le conquérant rappeler le souvenir de ceux qu'il avait dépouillés. C'est sans doute une concession faite, dès le commencement de la conquête, aux populations, qui étaient habituées à ce type. Quant à la légende du **✠**, je crois qu'il faut y voir l'effet d'une surfrappe.

3402. **FERDINARDVS : R**. Dans le champ, **F** accosté de deux espèces d'hermelines ayant au-dessous des rosaces. **✠ . SIT . ROMEN . DOMIN**. Croix pattée et cantonnée de quatre annelets.

BILL. Denier : 0,70.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXIII, n° 1^{er}.

3403. Mêmes légendes et types ; la croix cantonnée de points au lieu d'annelets.

BILL. Denier : 0,72.

Coll. Poey d'Avant.

3404. : **FERDINAR...** Même type. **✠ . SIT : ROMEN : DOMI**. Même type.

BILL. Denier : 0,70.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXIII, n° 2.

HENRI D'ALBRET. 1516—1555.

3405. ✠ **HENRICVS : DEI : G : REX : NAVAR : D : B**. Ecusson à une vache, couronné ; au-dessus, le soleil. **✠ GRATIA : DEI : SVM : ID : QVOD : SVM**.

Croix à fuseaux, feuillée, dans un cercle à six lobes; une feuille dans chaque angle saillant interne.

OR. Ecu au soleil.

Coll. Norblin. — Pl. LXXIII, n° 3.

Cet écu était émis pour 49 sols. (*Manuscrit 9910 de la Bibl. impér. de Paris.*)

3406. Mêmes légende et type. R . Même légende, les mots divisés par des trèfles; une croisette carrée, dans un entourage à douze lobes.

OR. Ecu à la croisette.

Coll. de la Grèze, à Pau. — Pl. LXXIII, n° 4.

Cette pièce avait une valeur de 47 sols 15 deniers. (*Manuscrit 9910.*)

3407. H HENRICVS D G REX NAVAR D . B. Ecusson couronné, mi-parti France et Navarre. R . H GRATIA : DEI : SVM : ID : QVOD : SVM. Grande croix pattée, dans un double cercle à quatre lobes, ayant un anneau à chaque saillie.

BILL. Douzain : 2,28. (DUBY, pl. 95, n° 8; POEY D'AVANT, n° 999.)

Pl. LXXIII, n° 5.

3408. Mêmes légendes et types. Croisette simple.

BILL. Douzain : 3,09. (*Ibid.*, n° 10, et *Ibid.*, n° 1000.)

Pl. LXXIII, n° 6.

3409. Mêmes légende et type. Les mots de la légende sont séparés par des trèfles. R . Même légende, les mots aussi séparés par des trèfles; croisette ayant un point au centre; le tout dans un cercle quadrilobé; deux points secrets sous la seconde lettre.

BILL. Douzain : 2,93. (DUBY, pl. 20, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1001.)

3410. Mêmes légendes et types, avec HENICVS.

BILL. Douzain : 2,93. (POEY D'AVANT, n° 1002.)

3411. H HENRI 'DEI . G . R NAVAR . D . B. Grand H couronné. R . H GRA . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM. Croisette pleine.

BILL. Liard : 1,19. (DUBY, pl. 20, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1003.)

Pl. LXXIII, n° 7.

3412. Mêmes légendes et types. Au R ., croix pattée.

BILL. Liard : 1,09. (*Ibid.*, n° 11, et *Ibid.*, n° 1004.)

Pl. LXXIII, n° 8.

3413. HENRI . DEI . G . REX . NAV R . D. Dauphin dans le champ. ⚔ GRA .
DEI . SVM . ID . QVO . SVM. Croix évidée, ayant un point au milieu.

BILL. Liard : 0,76. (*Revue*, 1841, pl. 14, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1005.)

Pl. LXXIII, n° 9.

Pourquoi Henri d'Albret a-t-il employé le type du dauphin? C'est ce que je ne saurais dire. Dans tous les cas, cette tentative ne dut pas avoir de suites, si nous en jugeons d'après la rareté des pièces à cette empreinte.

ANTOINE DE BOURBON ET JEANNE D'ALBRET. 1555—1562.

3414. ⚔ ANT . ET . IOAN . DEI . G . RR . NA . DD . B. Bustes affrontés d'Antoine et de Jeanne; au-dessus, une couronne. ⚔ GRATIA . DEI . SVMVS . QD . SVMVS. 1562. Ecusson couronné, écartelé de Navarre au 1^{er}, Béarn au 4^e, France avec bande pour brisure aux 2^e et 3^e, cet écusson accosté des lettres A et I couronnées.

AR. Teston : 9,32. (DUBY, pl. 20, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1006.)

Pl. LXXIII, n° 10.

3415. Mêmes légendes et types. 1564.

AR. Demi-teston : 4,66. (*Ibid.*, n° 5, et *Ibid.*, n° 1007.)

3416. Autre avec IOA. ⚔. 1566.

AR. Teston.

Coll. Rousseau.

3417. Variété avec IOAN. ⚔. 1565.

Cab. de France.

3418. Mêmes légendes et types. 1555.

Teston frappé au balancier.

Cab. de France.

3419. Même légende. Ecusson couronné. ⚔. Même légende. 1555. Croisette évidée dans un cercle à quatre lobes, ayant des trèfles à chaque angle rentrant, et cantonnée de deux A et de deux I couronnés.

BILL. Petit douzain. (*Ibid.*, n° 8, et *Ibid.*, n° 1008.)

Pl. LXXIII, n° 11.

3420. Mêmes légende et type. ⚔. Même légende. 1559. Croix aux bras tortillés, cantonnée de deux A et de deux I couronnés.

BILL. Douzain.

Cab. de France. — Pl. LXXIII, n° 13.

3421. Mêmes légende et type, sauf que l'écusson est accosté d'un A et d'un I couronnés. Même légende. 1559. Croix aux bras tortillés, cantonnée de deux A et de deux I couronnés.

BILL. Blanc. (DUBY, pl. 20, n° 6.)

Cab. de France. — Pl. LXXIII, n° 12.

3422. Mêmes légende et type. ñ. Même légende. 1557. Même type, sauf que la croix est évidée en quarte-feuille au centre, et que les bras sont ancrés.

BILL. Douzain.

Cab. de France. — Pl. LXXIII, n° 14.

3423. ✕ ANT. ET. IOA. D. G. RR. NAV. D. B. Le champ divisé en quatre par des traits; au 1^{er} canton, un A; au 4^e, un I; aux 2^e et 3^e, une vache. ñ. ✕ GRA. D. SVMVS. QD. SVMVS. Croix dans un cercle à quatre lobes, avec des trèfles à chaque angle.

AR. Douzième d'écu ou baquette : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 1009.)

La baquette ou vaquette aurait été, d'après M. de la Grèze, une petite monnaie de cuivre, introduite en Béarn par Gaston de Foix, en 1465; elle valait le quart du liard ou le seizième du sou. Ce nom ne s'appliquerait donc pas à la monnaie ci-dessus décrite, qui est en argent assez fin. Il est vrai qu'on la trouve au même type en très bas billon ou en cuivre. La baquette ne serait-elle pas plutôt la petite pièce à la vache couronnée, que j'ai fait connaître sous le n° 1^{er} de la planche LXX, et que j'ai été assez heureux pour retrouver de presque tous les règnes particulièrement en Béarn?

Au sujet du changement du B en V, je ne puis pas m'empêcher de rapporter l'exclamation, digne de Rabelais et intraduisible en français, que se permet le docte Scaliger : *O felices gentes, quibus vivere est bibere!*

3424. Autre avec NA. Mêmes types.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Rousseau.

3425. ✕ A. ET. IOA. D. G. RR. NA. DDB. Même type. ñ. ✕ G. D. SVMVS. QD. SVMVS. Même type.

BILL. Douzième d'écu : 0,38. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 49.)

Cab. de France. — Pl. LXXIII, n° 15.

3426. Variété avec NAV.

AR. Douzième d'écu. (DUBY, *Suppl.*, pl. 3, n° 12.)

3427. A. ET. IOA. D. G. RR. NA. DD. Même type. ñ. ✕ G. D. SVMVS. QD. SVMVS. Même type.

Bas BILL. Module du douzième d'écu. Baquette.

Coll. Caneto, à Auch.

3428. Variété avec **A . ET . IO**. Type couché.
Coll. Caneto, à Auch.
3429. **ANT . ET . IOA . D . G . RR . NA . DB**. Mêmes type et ñ. Le jambage vertical est terminé en bas par un petit astérisque.
BILL.
Coll. Caneto, à Auch.
3430. Variété avec un trait en forme d'oméga allongé, après le dernier **SVMVS** du ñ.
BILL.
Coll. Caneto, à Auch.
3431. ✕ **ANT . ET . IOA . DEI . G . RR . NA . DD . B**. Dans le champ, **A** et **I** en monogramme couronné. ñ. Même légende, avec **GRATIA**. Croisette évidée au centre.
BILL. Liard : 1,09. (DUBY, pl. 20, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1010.)
Pl. LXXIII, n° 16.
3432. ✕ **A . ET . IOA . D . G . RR . NA . DD . B**. Astérisque évidé. Dans le champ, monogramme couronné, formé de deux **A** dont un renversé et d'un **I**. ñ. ✕ **G . D . SVMVS . QV . SVMVS**. Monogramme pareil à celui du droit, mais plus petit. Croix aux bras tortillés, évidée et cantonnée de deux **A** et de deux **I** couronnés.
BILL. Liard : 0,76. (POEY D'AVANT, n° 1011.)
Pl. LXXIII, n° 17.
3433. ✕ **ANT . ET . IOA . DEI . G . RR . NA . DD . B**. Mêmes type et ñ. Le petit monogramme est à la suite de la légende, qui est précédée d'une croisette.
BILL. Liard. (DUBY, pl. 20, n° 9.)
Cab. de France. — Pl. LXXIII, n° 18.

JEANNE D'ALBRET. 1562—1572.

3434. ✕ **IOANA . D . G . RE . NAVA . D . BE**. Buste de profil, à gauche. A l'exergue, vache et **P**. (*Palum*, Pau.) ñ. ✕ **G . DEI . SVM . ID . QVD . SVM**. 1564.
Ecusson couronné, accosté de deux **I** couronnés.
OR. Demi-écu ou demi-teston.
Cab. de France. — Pl. LXXIII, n° 19.
3435. ✕ **IOANA . DEI . G . REG . NAVARR . D . B**. Croix fleurdelisée et ornée,

cantonnée de deux I et de deux couronnes. $\text{\textcircled{R}}$. Croissant. **G . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM.** 1561. Ecusson à deux vaches, couronné; au-dessus, le soleil; au-dessous, P.

OR. Ecu au soleil.

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LXXIII, n° 20.

3436. $\text{\textcircled{S}}$ **IOANA . DEI . G . REG . NAVAR . D . B.** Croix fleurdelisée, aux bras tortillés, cantonnée de deux I et de deux couronnes. $\text{\textcircled{R}}$. $\text{\textcircled{S}}$ **G . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM.** 1565. Ecusson couronné, accosté de deux I couronnés.

OR. Ecu.

Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. LXXIII, n° 21.

3437. Même légende. Grand S couronné, accosté de deux I couronnés. $\text{\textcircled{R}}$. Croissant avec un astérisque au centre. **G . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM.** 1565. Ecusson à deux vaches, couronné; au-dessous, un P.

Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 1^{er}.

L'interprétation de la lettre qui se voit dans le champ de cet écu a été controversée. Comme le plus souvent l'S est traversé par un trait, on a d'abord proposé d'y voir un rébus sur le nom de Gabrielle d'Estrées. M. de Longpérier, dans la *Revue* de 1856, pag. 268, a fait complète justice de cette opinion. Parmi les raisons péremptoires qu'il donne, il y en a une qui domine toutes les autres; c'est que, neuf ans avant la naissance de Gabrielle d'Estrées, nous voyons Jeanne d'Albret employer ce caractère. Le docte académicien propose de traduire cette lettre ainsi barrée par *Fermesse*, jeu de mots qui était tout naturel à cette époque. Dans le même recueil, 1857, pag. 174, M. de Crazannes est venu apporter son opinion, qui consiste à trouver un autre jeu de mots en langue béarnaise. M. de Longpérier a fait suivre la lettre de M. de Crazannes de quelques observations, et n'a pas eu de peine à prouver que son allégation n'avait pas de fondement. Il ajoute quelques citations curieuses qui corroborent jusqu'à l'évidence sa première opinion. *Fermesse* est l'équivalent de *fermeté*.

Je ferai observer que l'écu d'or du Cabinet de France n'a pas été cité dans les divers articles que je viens de rapporter, et dans lesquels on ne fait connaître que des jetons à ce type. Je noterai aussi que sur l'écu d'or de Jeanne d'Albret l'S n'est pas barré, et pourtant il ne me paraît pas douteux qu'on ait voulu lui donner la même signification; sans cela, sa présence deviendrait inexplicable. D'ailleurs, la date de l'écu correspond avec celle de la pièce que M. de Longpérier a citée comme le premier emploi de l'S barré.

Duby (*Suppl.*, pl. 3, n° 13) fait connaître une pièce identique, même par le millésime, à celle du Cabinet de France, et qui se trouve dans l'ordonnance d'Anvers, imprimée en 1633; il dit qu'elle est en argent. Selon lui, la lettre du champ serait

l'initiale du mot *sola*, et l'emblème de la viduité de Jeanne. En présence des opinions que je viens de produire, cette interprétation ne peut pas être acceptée. Une preuve convaincante, c'est que nous retrouvons l'S sur des pièces de son fils, qui alors n'était pas veuf.

3438. **IOANA . DEI . G . REG . NAV . D . B.** Buste à droite. A l'exergue, P (Pau) et une vache. R̄. **GRATIA . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM.** 1565. Ecusson parti de Navarre, Bourbon, Béarn, Armagnac, Albret, Evreux, Bigorre, Aragon, Castille et Léon, couronné et accosté de deux I couronnés; à droite, au-dessus de la couronne, un croissant et un astérisque.
AR. Teston : 9,54. (DUBY, pl. 20, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1012.)

3439. Variété avec **NAVARRÉ**, la tranche cannelée. 1564.
Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 2.

3440. Variété avec **NAVAR**, sans exergue.
Coll. Voillemier.

3441. Autre avec **IOANNA**. Mêmes type et R̄., avec exergue. 1567.
AR. Teston : 9,05. (POEY D'AVANT, n° 1013.)

3442. Variété avec **NAVA**. Millésime, 1567.
AR. Teston.
Coll. L. Bonnet, à Béziers.

3443. Mêmes légende et type, avec **NAV**. R̄. **GRATIA . D . SVM . ID QVOD . SV.**
1569. Même type.
AR. Teston : 9,05. (*Ibid.*, n° 1014.)

3444. Mêmes légendes et types, avec **SVM** au R̄., et 1571.
AR. Teston : 8,94. (*Ibid.*, n° 1015.)

3445. **IOANNA . DEI . G . REG . NAVARRÉ . D . B.** Même type. R̄. Croissant avec un astérisque au centre. **GRATIA * DEI . SVM . ID . QVOD . SVM.** 1564.
OR. Pied-fort du teston.
Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 3.

Ce magnifique essai ou pied-fort est d'une exécution très soignée. En général, à partir du règne de Jeanne d'Albret, la fabrique des monnaies est meilleure; mais les siennes sont supérieures à celles de son successeur. Ses écus d'or, à des types très variés, sont bien mieux gravés que ceux de ses prédécesseurs. C'est surtout parmi les testons, dont quelques-uns, et particulièrement ceux à tranches cannelées, ont dû être frappés au balancier, que l'on trouve des œuvres d'art vraiment remarquables.

3446. Mêmes légendes et types, avec NAVRE. Au $\hat{\eta}$., 1574.
AR. Teston.
Coll. Poey d'Avant.
3447. Variété au millésime de 1566.
Cab. de France.
3448. Autre avec IOANA et NAVARE. $\hat{\eta}$. 1565.
Cab. de France.
3449. Variété avec NAVAR. $\hat{\eta}$. 1564 ou 1566.
AR. Teston.
Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 4.
3450. Variété avec NAVR.
AR. Teston. (DUBY, pl. 20, n° 3.)
3451. ANNA . D . G . REG . NAVARE . D . B. Même type, sans exergue. $\hat{\eta}$. GRA-
TIA . D . SVM . ID . QVOD . SV. Même type.
AR. Teston. (DUBY, *Suppl.*, pl. 2, n° 5.)
3452. IOANNA . DEI . G . REG . NAVARE. A l'exergue, D-B. Le buste est drapé
différemment. $\hat{\eta}$. Mêmes légende et type. 1572.
AR. Teston : 9,50. (POEY D'AVANT, n° 1046, et pl. 13, n° 11.)
Pl. LXXIV, n° 5.
3453. Variété avec NAVARRE. A l'exergue, D * B et vache.
AR. Teston.
Coll. L. Bonnet, à Béziers.
3454. IOANNA . D . G . NAVARE . D . B et C en monogramme. Même buste. A
l'exergue, une très petite vache et un signe indéterminé; à la suite et avant la
légende, 0751 (1574). $\hat{\eta}$. GRATIA * DEI * SVM * ID * QVOD * SVM. Même
type.
AR. Teston.
Coll. Roumeguère, à Toulouse.
3455. IOANNA . D . G . REG . NAVA . D . BE. Même type. $\hat{\eta}$. G . DEI . SVM .
ID . QVOD . SVM. 1564.
AR. Demi-teston. (DUBY, *Suppl.*, pl. 10, n° 2.)
Cab. de France et coll. Rousseau.

3456. Mêmes légendes et types, avec la tranche cannelée.

AR. Demi-teston.

Cab. de France.

3457. Mêmes types, avec B au droit, et au r̄. 1566.

AR. Demi-teston.

Coll. Rousseau.

3458. Variété avec IOANNA et NAVR . D . B. Buste à droite.

AR. Demi-teston.

Cab. de France.

3459. IOANA . D . G . REG . NAVAR . D . B. Buste à droite. r̄. ✠ G ✠ DEI . SVM
. ID . QVOD . SVM. 1564.

AR. Demi-teston.

Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 6.

3460. IOANA . DEI . G . REG . NAVAR . D . B. Dans le champ, grand S couronné,
accosté de deux I couronnés. r̄. * G * DEI . SVM . ID QVOD . SVM. 1565.
Ecusson à deux vaches, couronné; au-dessous, P.

AR. (DUBY, *Suppl.*, pl. 4, n° 13.)

Il faut se reporter, pour l'explication de ce type, au commentaire qui suit le
n° 3435.

3461. IANNE . D . G . RE. Vache; au-dessus, un I couronné. A l'exergue, 1570.

r̄. GRATIA B. Ecusson couronné.

AR. Douzième d'écu.

Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 7.

Cette jolie petite pièce n'est sans doute qu'un essai. Je ne connais que cet
exemplaire.

3462. IOANNA . DEI . G . REG . NAVARE. Buste de Jeanne, avec draperie. A
l'exergue, D-B. r̄. HENRICVS . II . D . G . REG . NAVAR. Buste lauré, à
droite.

AR. Pied-fort, module de teston : 14,90.

Coll. Lecarpentier, à Honfleur.

Il est à supposer que cette remarquable pièce est restée à l'état d'essai.

HENRI (II^e de Béarn, III^e de Navarre, IV^e de France).

La série des monnaies d'Henri est très nombreuse, et exigerait un classement plus régulier que celui que j'ai pu faire. Pour y procéder convenablement, il faudrait avoir à la fois toutes ces monnaies sous les yeux.

Je dois faire observer que, quoiqu'ayant le titre de III^e de Navarre, Henri a continué sur les monnaies de cette province le chiffre II, qui est celui de Béarn. Duby suppose que ce prince ne se compte pour le II^e du nom que parce qu'il fait abstraction d'Henri-le-Gras, qui vivait au XIII^e siècle, ou qu'il se regarde comme le deuxième de la maison d'Albret. On trouve quelques exceptions, où Henri prend le titre de III^e; c'est sans doute l'œuvre de graveurs qui ne voyaient pas tous de la même manière. J'ai déjà dit que les monnaies d'Henri sont d'une fabrique bien moins soignée que celles de sa mère.

3463. HENRICVS . II . D . G . REX . REG . NAVARRE . DB en monogramme. Bustes affrontés d'Henri et de sa femme; au-dessus, une couronne; sous le roi, **H**; sous la reine, **M**. **†**. * **GRATIA . DEI . SVM . ID . QD . SVM**. 1577. Ecusson couronné, accosté de **H** et **M** couronnés.

OR : 7,00.

Coll. Charvet. — Pl. LXXIV, n° 11.

3464. HENRICVS . II . D . G . REX NAVARRE DB. A l'exergue, une vache. Mêmes type et **†**., sauf que le mot **ID** est supprimé. Millésime 1576.

OR.

Coll. Jarry. — Pl. LXXIV, n° 12.

3465. Légende commençant à droite. **HENRICVS . II . MARGA REX REG . NAVARRE . D . B**; ces deux dernières lettres en monogramme. Bustes affrontés de Henri et de sa femme; au-dessous, une vache. **†**. Même légende. 1576. Ecusson couronné, sans accostement.

OR. Ecu.

Cab. de France.

3466. Légende commençant à gauche. **HENRICVS . II . D . G . REX . REGIS . NAVARR . D . B**. Même type; au-dessous, une vache. **†**. Même légende. 1577. Ecusson accosté de **H** et **M** couronnés.

OR. Ecu.

Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 9.

3467. * **HENRICVS D. G. REX NAVAR D. B**; ces deux dernières lettres en monogramme. Ecusson couronné. **Ⓜ. * GRATIA DEI SVM ID QVOD SVM.** Croix aux branches ancrées, cantonnée de quatre **H** couronnés; au centre, un **N** dans une croix évidée.

OR. Écu.

Cab. de France; coll. B. Fillon. (Le dernier exemplaire a été trouvé à la Boucherie, commune de Grosbreuil (Vendée). — Pl. LXXIV, n° 15.

Le type de cet écu d'or est assez remarquable. C'est, à ce que je crois, le plus rare de la série des monnaies d'or d'Henri.

3468. ✕ **HENRICVS . II . DEI . G . REX . NAVARE . D . B** en monogramme. Croix fleurdelisée, aux bras tortillés, cantonnée de quatre **H** couronnés. **Ⓜ. GRATIA . DEI . SVM . QD . SVM.** 1575 * N. Ecusson à neuf quartiers, couronné.

OR. Ecu.

Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 16.

3469. ✕ **HENICVS . II . D . G . REX . NAVARR . D . B** en monogramme. Croix fleuronnée et cantonnée de quatre **H** couronnés. **Ⓜ.** Mêmes légende et type. 1578. Ecusson à quatre quartiers.

OR. Ecu.

Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 17.

3470. **HENRICVS . II . D . G . REX NAVARRE.** 1579. Croix fleuronnée, cantonnée de quatre écussons couronnés, aux armes de Navarre. **Ⓜ. GRATIA . DEI . SVM . ID . QD . SVM.** Ecusson de Navarre, couronné.

AR. Franc.

Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 8.

Cette pièce, par son module, son type et sa belle fabrique, est tout à fait exceptionnelle; aussi est-elle très rare.

3471. **HENRICVS . D . G . REX . NAVARE.** A l'exergue, **D . B.** Buste lauré, à droite. **Ⓜ. GRATIA . DEI . SVM . QVD . SVM.** 1574. Astérisque. Ecusson couronné, Navarre aux 1^{er} et 4^e, Béarn au 2^e, et Bourbon au 3^e; deux **H** couronnés pour accostement.

AR. Teston : 9,75. (POEY D'AVANT, n° 1023.)

Pl. LXXIV, n° 9.

3472. Mêmes légendes et types. Belle fabrique. Buste orné. **Ⓜ.** Millésime 1576, et la lettre **N** engagée dans la couronne.

AR. Teston : 9,75. (*Ibid.*, n° 1024.)

3473. Mêmes légendes et types. Au droit, une vache sépare les lettres **DB**. Ɱ. Millésime 1576, suivi d'un astérisque.
AR. Demi-teston : 4,77. (*Ibid.*, n° 1025.)
Pl. LXXIV, n° 10.
3474. **HENRICVS . II . D . G . REX NAVARRE . D . B**. Deux bustes affrontés et couronnés; au-dessous, une vache. Ɱ. Même légende. Ecusson couronné, sans accostement, aux armes écartelées de Navarre, Béarn et Bourbon.
AR. Teston : 13,22. (POEY D'AVANT, n° 1026.)
Pl. LXXIV, n° 13.
3475. Mêmes légende et type. Ɱ. **GRATIA . DEI . SVM . ID . QD . SVM**.
AR. Quart de teston : 3,74.
Coll. Poey d'Avant.
3476. Mêmes légendes et types. Au droit, une vache sépare les deux lettres **D-B**. Au Ɱ., l'écusson est à plusieurs quartiers. 1577.
AR. Teston.
Cab. de France. — Pl. LXXIV, n° 14.
3477. Mêmes légendes et types, sauf qu'au droit il y a **NAVARRE B** et que la légende est précédée d'une fleurette.
AR. Teston. (DUBY, *Suppl.*, pl. 2, n° 9.)
Pl. LXXV, n° 8.
3478. **HENRICVS . II . D . G . REX . REG . NAVARRE . B**. Même type. Le buste du roi est lauré; sous les deux bustes, **H . M**. Ɱ. Mêmes légende et type. 1577. L'écusson est accosté de **H** et **M** couronnés.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 10.)
3479. **HENRICVS . II . D . G . REX . NAVARRE**. Buste allongé, à droite, lauré et colleretté; au-dessous, les armes de Navarre et une rosace à quatre folioles. Ɱ. **GRATIA . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM**. 1581. Ecusson de Navarre et Béarn, et deux lis dont un engagé.
AR. Franc : 13,98. (POEY D'AVANT, n° 1017.)
Pl. LXXIV, n° 18.
3480. Mêmes légendes et types. Le buste est moins allongé, et la cuirasse damasquinée. Millésime 1584.
AR. Franc : 13,98. (DUBY, pl. 20, n° 10, et *Ibid.*, n° 1018.)
3481. Mêmes légendes. Sous le buste, l'écusson de Navarre.
AR. Demi-franc.
Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 1^{er}.

3482. Mêmes légendes et types. Buste plus allongé.
AR. Demi-franc.
Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 2.
3483. Même légende, avec NAVARRAE DB; les deux dernières lettres en monogramme. Buste allongé; au-dessous, un croissant et une vache. ñ. Rosace à quatre folioles. Même légende. 1582. Croix fleuronnée, accompagnée de quatre H couronnés.
AR. Franc : 11,98. (POEY D'AVANT, n° 1019.)
Pl. LXXV, n° 3.
3484. Mêmes légendes et types des deux côtés. 1583. Le buste est vieilli et porte moustache.
AR. Franc : 11,98. (*Ibid.*, n° 1020.)
Pl. LXXV, n° 4.
3485. Mêmes légendes et types. Les légendes sont divisées par des quarte-feuilles en forme de rosaces.
AR. Franc.
Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 5.
3486. Mêmes légendes et types. 1584. Les lettres D. B ne sont pas en monogramme.
AR. Franc : 11,98. (*Ibid.*, n° 1021.)
3487. Même légende, avec NAVARRE; DB en monogramme. 1575. Buste allongé. ñ. Même légende, avec QD; à la suite de la légende, une vache et un croissant, au centre duquel est une étoile. Croix fleuronnée, et quatre H non couronnés.
AR. Demi-franc : 6,99. (*Ibid.*, n° 1022.)
3488. Mêmes légendes et types. Buste jeune.
AR. Demi-franc.
Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 6.
3489. Mêmes légende et type. 1578, à l'exergue. Au ñ., la légende est terminée par une vache et un croissant.
AR. Demi-franc.
Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 7.
3490. Mêmes légendes et types. Au ñ., le mot ID est supprimé. 1576. N.
AR. Quart de teston.
Coll. Rousseau. — Pl. LXXV, n° 10.

3491. Mêmes légendes et types. \mathfrak{R} . **GRATIA . DEI . SVM . QVD . SVM.** 1576 N.
AR. Demi-teston.
Cab. de France.
3492. Mêmes légendes et types ; les lettres **D B** séparées par une vache. \mathfrak{R} . 157 (*sic*)
et astérisque.
AR. Teston : 13,22. (POEY D'AVANT, n° 1027.)
3493. Mêmes légendes et types. Millésime 1577. N. Ecusson à neuf quartiers.
AR. Teston : 13,22. (DUBY, pl. 24, n° 5 ; POEY D'AVANT, n° 1028.)
3494. Feuille de trèfle avec son pétiole. **HENRICVS . II . D . G . REX . NAVARE.**
A l'exergue, **D B** séparées par une vache. Buste lauré et colleretté, à droite.
 \mathfrak{R} . Mêmes légende et type. 1575. N.
AR. Teston.
Coll. L. Bonnet. — Pl. LXXV, n° 11.
3495. Rosace à quatre feuilles. **HENRICVS . II . D . G . REX NAVARRE. DB** en
monogramme. Croix tortillée et fleurdelisée aux quatre branches. \mathfrak{R} . **GRA . DEI .**
SVM . ID . QD . SVM. 1583. Ecusson à quatre quartiers, Navarre, Béarn et
Bourbon.
AR. Quart d'écu : 9,54. (DUBY, pl. 20, n° 10 ; POEY D'AVANT, n° 1029.)
3496. Demi-lis. **HENRICVS . II . D . G . REX . NAVARRE.** Croix droite, évidée
et fleurdelisée, la lettre R à l'extrémité gauche de la branche supérieure. \mathfrak{R} . **GRA-**
TIA . DEI . SVM . ID . Q . SVM. 1589. Ecusson mi-parti Navarre et Bourbon à
deux lis, dont un engagé.
AR. Quart d'écu : 9,75. (*Ibid.*, n° 7, et *Ibid.*, n° 1030.)
Pl. LXXV, n° 12.
3497. \mathfrak{X} **HENRI . II . D . G . REX . NAVARE.** Même type, sans l'R. \mathfrak{R} . **GRATIA .**
D . SVM . Q . SVM. 1587. Même type.
AR. Huitième d'écu.
Pl. LXXV, n° 13.
- Les huitièmes d'écu d'argent sont plus rares que les autres fractions en même
métal.
3498. **HENRICVS . III . D . G . REX . NAVARRAE . D . B.** Même type, sauf que
la croix a une quarte-feuille évidée au centre. \mathfrak{R} . **GRATIA . DEI . SVM . Q . D .**
SVM. 1589. Ecusson couronné à neuf quartiers, accosté de II—II.
AR. Quart d'écu.
Coll. Rousseau. — Pl. LXXV, n° 14.

3499. **HENRICVS . III . D . G . REX . NAVARRAE . D . B** en monogramme. Même type. **ᚾ**. Mêmes légende et type. **II—II** pour accoster. 1589.
AR. Quart d'écu : 9,70. (POEY D'AVANT, n° 1034.)
3500. Mêmes légendes. Au droit, croix fleuronée. Au **ᚾ**., l'écusson de Navarre, Béarn et Bourbon, à quatre quartiers
AR. Quart d'écu.
Coll. Rousseau. — Pl. LXXV, n° 15.
3501. Autre avec **HENRICVS II** et **NAVARRA**, et **DB** en monogramme. **ᚾ**. Même légende, avec **Q . D**. 1588. Ecusson couronné aux neuf quartiers, accosté de **II—II**.
AR. Quart d'écu : 9,70. (POEY D'AVANT, n° 1031.)
Pl. LXXV, n° 16.
3502. Mêmes légendes et types. Millésime 1583, sans astérisques.
AR. Quart d'écu : 9,75. (*Ibid.*, n° 1032.)
3503. Mêmes légendes et types; les lettres **D . B** en monogramme. **ᚾ**. 1587 *.
AR. Quart d'écu : 9,75. (*Ibid.*, n° 1033.)
3504. Mêmes légendes et types. **ᚾ**. **I—VIII** pour accostement. 1588 *.
AR. Huitième d'écu.
Coll. Rousseau.
3505. **HENRI . II . D . G . REX . NAVARRE**. Croix fleurdalisée. **R** à gauche de la branche supérieure. **ᚾ**. **GRATIA . D . SVM . Q . SVM**. 1589. Lis. Ecusson mi-parti Navarre et Bourbon; un lis engagé.
AR. Huitième d'écu : 4,82. (POEY D'AVANT, n° 1035, et pl. 13, n° 12.)
Pl. LXXV, n° 17.
3506. Autre avec **NAVARR**.
AR. Huitième d'écu : 4,82. (*Ibid.*, n° 1036.)
3507. **HENRICVS . II . D . G . REX . NAVARRE**. A l'exergue, **D—B**. Buste lauré, à droite. **ᚾ**. **GRATIA . DEI . SVM . QD . SVM**. 1576. **H** couronné; au-dessous, vache dans un pré; le tout accosté de deux épées.
BILL.
Cab. de France. — Pl. LXXV, n° 18.

Le type de cette dernière pièce et son métal sont assez exceptionnels, pour que l'on puisse croire que ce n'est qu'une pièce de plaisir ou un jeton.

3508. * HENRI . D . G . F . ET . NA . D . B ; ces deux dernières lettres en monogramme. Dans le champ, deux vaches et deux H couronnés, séparés par des traits. R. * GRATIA . DEI . SVM . QD . SVM. Croix dans un cercle à quatre lobes; trèfles aux angles saillants extérieurs.

BILL. Huitième d'écu.

Cab. de France.

3509. Mêmes légendes et types.

OR.

Cab. de France. — Pl. LXXVI, n° 1^{er}.

Les deux monnaies qui précèdent sont plutôt royales que seigneuriales. Je n'ai pas pu résister au désir de faire connaître la dernière, qui est un vrai bijou par sa jolie fabrique.

3510. HENRI . II . D . G . REX . NAVARRAE . D . B. Croix fourchée, cantonnée de quatre H couronnés. R. ✕ GRATIA . D . SVM . Q . SVM. 1587. Ecusson de Navarre et Bourbon, couronné et accosté de deux H.

BILL. Douzain : 4,20.

Coll. Rousseau. — Pl. LXXVI, n° 2.

3511. HENRI . III . D . G . REX . NAVARRAE . D . B ; ces deux dernières lettres en monogramme. Même type. R. Mêmes légende et type. 1588.

BILL. Douzain.

Cab. de France. — Pl. LXXVI, n° 3.

3512. Même légende, avec HENRI . II. Ecusson couronné, mi-parti Navarre et Béarn. R. GRATIA . DEI . SVM . ID . QVOD . SVM. Croisette dans un cercle à quatre ogives.

BILL. Douzain.

Coll. Pouchet, à Rouen.

3513. HENRI . II . D . G . REX . NAVAR . D. Monogramme formé des lettres H et M, couronné; au-dessous, une vache. R. G . D . SVM . ID . QVOD . SVM. Croix tortillée.

BILL. Liard : 0,87. (POBY D'AVANT, n° 1037; *Revue*, 1844, pl. 14, n° 13.)

Pl. LXXVI, n° 4.

3514. Variété avec NAVA . DB ; ces deux dernières lettres en monogramme.

BILL. Liard.

Cab. de France. — Pl. LXXVI, n° 5.

3515. **HENRI . II . D . G . REX . NA . D . B.** Même type. \hat{c} . Mêmes légende et type. 1582.

BILL. Liard : 0,87. (*Ibid.*, n° 1038.)

3516. **HENRI . D . G . RE . NAVA . D . B.** Mêmes type et \hat{q} .

BILL. Liard : 0,87. (*Ibid.*, n° 1039.)

3517. Variété avec **NAVA . B** (sans **D**).

Coll. Roumeguère, à Toulouse.

3518. **HENRI . II . D . G . R...** Même type ; au-dessous, l'écusson de Navarre.

\hat{q} . Mêmes légende et type.

BILL. Liard : 0,87. (*Ibid.*, n° 1040.)

3519. Légende illisible. Même type. \hat{q} **DNI . BENED.** Même type.

BILL. Liard : 0,92. (*Ibid.*, n° 1041.)

3520. **HENRI . D . G . REX NA D . B.** Dans le champ, **H** seul, couronné. \hat{q} . Mêmes légende et type.

BILL. Liard.

Cab. de France.

3521. **HENRI . D . G . R . N . D . B.** 1578. Dans le champ, **H** couronné ; au-dessous, une vache ; sous la vache, une rosace. \hat{q} . \times **G . D . SVM . ID . QD . SVM.** Croix aux bras tortillés, cantonnée de quatre **H** couronnés.

BILL. Liard.

Coll. Rollin.

3522. Variété avec **QVD** ; sous la vache, un astérisque.

BILL. Liard.

Cab. de France. — Pl. LXXVI, n° 6.

Les enfouissements de monnaies ont été fort communs au XVI^e siècle ; c'est le résultat des guerres civiles, qui ont eu une si longue durée. Dans notre pays de Poitou particulièrement, les découvertes qui se font sont fréquemment composées de monnaies de cette époque. On y trouve une assez grande quantité de monnaies de Navarre et de pièces espagnoles. Ce fait a deux causes principales : la première vient de ce que les espèces de la Navarre circulaient, comme on l'a vu, concurremment avec celles des rois de France ; la deuxième, de ce que, dès cette époque, des rapports de commerce avaient lieu, ainsi qu'à présent, entre notre pays et les provinces limitrophes de l'Espagne, particulièrement pour le commerce des mulets.

MARCHES D'ESPAGNE.

Le pays connu sous le nom de Marches d'Espagne était très étendu. Outre les contrées situées au delà des Pyrénées, il comprenait la Navarre et le Béarn. Je n'ai plus à m'occuper que de la dernière partie.

La Septimanie avait été conquise, en 760, par Pepin-le-Bref, roi de France, qui la réunit à la couronne. Charlemagne l'en sépara en 778, pour la donner au royaume d'Aquitaine. Elle en fut distraite, avec les Marches d'Espagne, par Louis-le-Débonnaire, qui, en 817, fit des deux provinces un duché particulier, ayant Barcelone pour capitale. A son tour, Charles-le-Chauve divisa le duché en deux marquisats, l'un ayant Narbonne pour chef-lieu, l'autre, Barcelone. Le duché ou comté de Barcelone fut plus tard fractionné en divers comtés, que je passerai successivement en revue.

On sera peut-être étonné de me voir aborder un pareil sujet, qui paraît tout à fait en dehors de mon cadre; on trouvera que j'empiète sur la numismatique espagnole. Je ferai observer que les possesseurs des pays que je vais mentionner furent tout d'abord feudataires français, que les droits dont ils jouirent leur furent accordés par les Carolingiens, et que leurs premières monnaies sont aux noms de nos rois. La marche que je suis n'est donc pas une usurpation; au contraire, elle est toute naturelle.

Quoique je fasse connaître dans cette série quelques pièces nouvelles, dont l'importance ne sera pas contestée, je n'ai pas l'ambition de traiter à fond la question, ni de publier toutes les monnaies qui peuvent exister. Pour parvenir à ce dernier résultat, il aurait fallu que j'eusse pu avoir sous les yeux toutes les collections de l'Espagne. Quelques amateurs de ce pays ont bien voulu me communiquer ce qu'ils possédaient; mais il est probable et même certain que des recherches plus étendues auraient été plus fructueuses. Ma publication attirera peut-être l'attention sur ce sujet, et provoquera des communications qui ne pourront que m'être fort utiles. Je les appelle de tous mes vœux.

COMTÉ D'URGEL.

Charles-le-Chauve comprit Urgel dans le comté de Barcelone, qui, à cette époque, était régi héréditairement par Wilfred-le-Velu. Celui-ci, en 884, érigea le territoire d'Urgel en comté, en faveur de Sunifred, son troisième fils, dont la postérité en conserva la possession jusqu'en 1234; elle passa alors dans la maison de Cabrera. Urgel vint au pouvoir des rois d'Aragon au commencement du xiv^e siècle, par le mariage d'Alphonse, second fils du roi d'Aragon, avec une princesse de la maison d'Urgel. Ils le gardèrent jusqu'au commencement du xv^e siècle.

Les premiers comtes d'Urgel ont-ils fait battre monnaie ? C'est probable, mais aucune de leurs espèces n'est parvenue jusqu'à nous. Ce n'est que vers le milieu du XIII^e siècle que nous en voyons apparaître. Urgel ayant cessé de relever de la France en 1258, puisqu'à cette époque Saint Louis céda aux rois d'Aragon sa suzeraineté sur ce comté, on pensera que je devrais m'abstenir de faire connaître les monnaies postérieures ; mais comme le type est toujours le même, et qu'évidemment les comtes ont obéi à la même influence, il me paraît logique de les comprendre toutes dans mon travail.

Le premier type venu jusqu'à nous porte une crosse accostée de deux rameaux. La présence de cette crosse a fait croire à M. de Barthélemy (et je partage son avis) que, sous les anciens comtes d'Urgel, il y eut une monnaie particulière, dont quelque évêque partageait les émoluments. Dès le V^e siècle, Urgel avait été érigé en évêché. Tout à la fin de ce monnayage, nous voyons paraître l'écusson losangé d'Aragon.

COMTES D'URGEL.

SUNIFRED ou SUNIAIRE, 884—950.	ERMENGAUD VIII, 1183 vers 1208.
BORREL, 950—993.	PIERRE II d'ARAGON, 1208.
ERMENGAUD I ^{er} , dit LE CORDOUAN, 993—1010.	JAYME I ^{er} .
ERMENGAUD II, dit LE PÈLERIN, 1010—1040.	GÉRAUD DE CABRÉRA.
ERMENGAUD III, dit DE BALBASTRO, 1040—1065.	AUREMBIAX, 1228—1231.
ERMENGAUD IV, dit DE GERB, 1065—1092.	PIERRE DE PORTUGAL, 1231.
ERMENGAUD V, dit LE BALÉARE, 1092—1102.	PONS, mort en 1243.
ERMENGAUD VI, dit LE CASTILLAN, 1102—1154.	ERMENGAUD IX, 1243.
ERMENGAUD VII, dit DE VALENCE, 1154—1183.	RODRIGUE, dit ALVARE, 1243.
	ERMENGAUD X.
	JACQUES d'ARAGON, 1336—1347.
	PIERRE, 1347—1408.
	JACQUES II, 1408—1410.

PONS II, mort en 1243.

3523. ✠ PONCI. COME. Crosse entre deux croix tréflées. ⚔. ✠ VRGELLEN-
 OI. Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXVI, n° 7.

Les historiens ne sont pas d'accord sur la filiation, à cette époque, des comtes d'Urgel. Les uns en excluent Pons ; suivant les autres, il aurait succédé à Géraud de

Cabréra, son père. Ici, la numismatique vient encore une fois au secours de l'histoire, et donne raison à ceux qui comptent Pons de Cabréra parmi les comtes d'Urgel.

ERMENGAUD. 1273—1314.

3524. ✠ **ERMENGAVDVS**. Même type. Ɱ. ✠ **COMES VRGELLI**. Même type.

AR. Denier. (*Revue num. belge*, 2^e série, tom. 2, pl. 1^{re}, n° 4.)

Coll. Rousseau. — Pl. LXXVI, n° 8.

Dans la *Revue num. belge*, 2^e série, tom. II, pag. 8, M. Serrure fils a décrit ce denier, qu'il attribue à Ermengaud X. C'est possible et même probable. Cependant je ferai observer qu'Ermengaud IX succéda à son père en 1243, et que la présence du denier de Pons, que je viens de faire connaître, induirait à faire penser qu'il a suivi les mêmes errements. Il est vrai qu'Ermengaud ne survécut que quelques jours à son père; mais, d'un autre côté, nous savons que, par son testament, Pons avait institué pour son héritier au comté d'Urgel Rodrigue, son frère, et ses descendants, en cas que son fils Ermengaud mourût sans enfants, à la charge par celui qui serait comte de porter le nom d'Ermengaud à perpétuité. L'événement prévu étant arrivé, et Ermengaud IX étant mort presque immédiatement, il n'y aurait pas d'impossibilité à ce que Rodrigue eût frappé des monnaies avec le nom d'Ermengaud.

PIERRE II. 1347—1408.

3525. ✠ **PETRVS DEI GRACI**. Même type. Ɱ. ✠ **COMES VRGELLI**.
Même type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 105; coll. DE LA TORRE, pl. 18, n° 1^{er}.)

Coll. de Mourcin, à Périgueux. — Pl. LXXVI, n° 9.

3526. Variété avec **PETVVS**.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau.

3527. ✠ **PETRVS DEI GRACI**. Ecusson losangé, accosté de quatre annelets.
Ɱ. ✠ **AVICOMES VRGELLI**. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau. — Pl. LXXVI, n° 10.

3528. ✠ **PETRVS DEI GRACIA**. Même type. Ɱ. ✠ **COMES VRGELLI ET . V**.
Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier. (*Catal. J. Gaillard*, n° 648.)

J'avais d'abord été tenté de donner les deux premières pièces à Pierre I^{er}, ainsi que M. de Barthélemy l'a fait dans son *Manuel de numismatique* ; mais la forme des lettres de la légende s'y oppose. Elles appartiennent formellement au XIV^e siècle. La lettre V, qui termine la légende du revers du dernier denier, est l'initiale de Valladolid, ville qui appartenait au comte d'Urgel. Cette dernière circonstance me fait craindre néanmoins d'avoir été trop absolu en refusant à Pierre II d'Aragon (1208) quelques-uns de ces deniers, car je vois bien que ce dernier prince eut des droits sur la ville de Valladolid, tandis que j'ignore s'il en fut ainsi pour l'autre comte Pierre. Dans ce cas, il faudrait donner ces quatre pièces au même prince, quoique le style des légendes ne concorde pas avec cette attribution. Que l'on rapproche le denier d'Ermengaud de ceux-ci, et l'on verra qu'il y a entre eux une grande distance. Les pièces intermédiaires, s'il nous en survient, peuvent seules vider ce débat.

SEIGNEURS D'AGRAMONT.

Agramont (*Acer Mons*) était une seigneurie dépendant du comté d'Urgel. Il est question de sa monnaie dans les traités de paix faits en 1234 par Jacques d'Aragon. Cette courte mention se trouve dans Duby, qui lui-même l'emprunte au *Marca hispanica*.

ÉVÊQUES DE VICH.

Quoique la seule monnaie connue des évêques de Vich soit en dehors de mon cadre, je ne puis pas résister au désir de la faire connaître dans mon ouvrage. D'abord, ainsi que l'a fait observer M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 89), par son type elle indique une influence française ; ensuite elle me rappelle un doux souvenir, puisque je l'ai en quelque sorte tirée de l'oubli. Je l'ai, en effet, découverte dans la collection Norblin, où elle figurait parmi les évêques de Viviers.

Vich, ville de la Catalogne, porta d'abord le nom d'*Ausa*, *Ausonna*, puis de *vicus Ausoniæ*, d'où elle prit son nom de Vich, sans qu'on sache à quelle époque ce changement eut lieu. Duby, qui, d'après le *Marca hispanica*, mentionne la monnaie de Vich, sans en avoir connu les produits, rapporte que le premier évêque que l'on découvre est Camidius, qui souscrivit en 516 au concile de Sarragosse. Il ajoute qu'en 911, sous l'épiscopat d'Hidalcharius, Wilfred II, comte de Barcelone, donna par son testament à l'église d'Ausonne le tiers de la monnaie de cette ville. M. B. Fillon conjecture, peut-être avec raison, que cet atelier était en pleine activité sous les premiers Carolingiens, et que l'on retrouvera, quelque jour, des pièces de ces princes avec le nom de Vich. La monnaie de cette ville continua longtemps, et des évêques passa aux rois d'Espagne. On connaissait à l'avance des espèces émises par quelques-uns de ces

rois. Louis XIII établit aussi un atelier à Vich, pendant l'occupation de la Catalogne par les armées françaises.

3529. ✠ **EPISCOPI VICI**. Buste de profil et mitré, à gauche; devant, une crosse.

✠ **SANCTI PETRI**. Croix de Catalogne et deux clefs debout.

AR. Denier. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 89.)

Coll. Rousseau. — Pl. LXXVI, n° 44.

Le type du droit dérive évidemment de celui des monnaies de quelques évêques français, notamment de ceux de Viviers, et l'erreur de M. Norblin est un peu pardonnable. Le revers, au contraire, montre l'influence des espèces de Catalogne.

COMTÉ D'AMPURIAS.

Le comté d'Ampurias et de Peralada ou Pierre Latte était un des plus importants de la Marche d'Espagne. La ville d'Ampurias fut érigée en évêché dès le commencement du vi^e siècle au plus tard. Jusqu'à Gaucelm inclusivement, le comté parait avoir été régi par les mêmes maîtres que le Roussillon. Pourtant on trouve un comte du nom d'Irmingarius, qui semble avoir précédé Gaucelm, et dont la mention remonte à 812. Les comtés de Roussillon et d'Ampurias restèrent réunis jusqu'à la mort de Gausbert (994), qui partagea ses domaines entre ses deux enfants, Eudes et Guilbert. Le premier eut le comté d'Ampurias; ses descendants en jouirent jusqu'après la mort de Pons-Hugues, dont l'époque précise est ignorée, mais qui dut avoir lieu dans les premières années du xiv^e siècle, puisque l'on a de lui un titre daté du 6 mars 1308. A Pons-Hugues succéda Malgaulin, dont l'origine est inconnue. A son décès, arrivé en 1321, le roi d'Aragon donna le comté d'Ampurias à dom Pèdre, son fils. Il est inutile de suivre plus loin les phases de l'histoire du comté d'Ampurias, qui n'ont plus d'intérêt pour nous.

Les rois carlovingiens ont monnayé à Ampurias; nous avons d'eux de rares deniers. Nous ignorons complètement quel fut ensuite le sort de la monnaie dans le comté. Une heureuse découverte que j'ai faite prouve bien que, dans le xii^e siècle, les comtes jouissaient du droit monétaire; mais que de lacunes il reste à remplir! Espérons que l'attention que j'appelle sur ce monnayage portera ses fruits, et qu'il surgira des collections espagnoles des pièces susceptibles de porter quelque jour sur cette intéressante fraction de la numismatique.

COMTES D'AMPURIAS.

IRMINGARIUS vivait en 812 et 813.
GAUCELM, mort en 834.

SUNIAIRE, comte jusqu'en 843.
ALARIC, 843.

SUNIAIRE II.	PONS-HUGUES I ^{er} , mort vers 1160.
BENCION vivait en 919.	HUGUES III, mort en 1230.
GAUSBERT, vers 931 vers 935.	PONS-HUGUES II, 1230—1268.
GAUFRED, mort vers 991.	HUGUES IV, 1268 vers 1277.
HUGUES, mort vers 1040.	PONS-HUGUES III, vers 1277, mort en 1308.
PONS I ^{er} vivait en 1068.	MALGAULIN, mort en 1321.
HUGUES II.	

CHARLEMAGNE.

3530. ✠ **CARLVS REX FR.** Croix. Ɱ. ✠ **INPVRIAS.** Monogramme de Charles.
• AR. Denier : 1,00. (*Revue num. belge*, 2^e série, tom. 2, pl. 13, n^o 3.)
Coll. de Coster, à Bruxelles.

C'est à mon ami M. de Coster que l'on doit la connaissance assez récente de ce denier. Il l'a compris dans une publication fort intéressante, et qui a soulevé quelques tempêtes. Amant décidé de la paix, je n'essaierai même pas de me mêler aux débats, qui d'ailleurs sont pour le moment tout à fait en dehors de mon sujet. Je ferai seulement remarquer, avec le savant numismatiste bruxellois, le faible poids de ce denier ; circonstance qui lui est commune avec d'autres deniers de la même découverte, appartenant aussi à la Septimanie.

Je ferai encore une observation qui s'appliquera à tous les pays de la Marche d'Espagne où les Carolingiens ont monnayé, c'est que, lorsqu'ils émettaient des espèces à Ampurias, à Barcelone, à Girone, &c., ces villes dépendaient du royaume d'Aquitaine, et que ce n'est pas comme suzerains des pays dont ces villes étaient les capitales, qu'ils agissaient, mais bien en qualité de rois d'Aquitaine. Cela ressort évidemment des données historiques ; mais j'ai cru devoir insister sur ce sujet, parce que, sans cela, l'on aurait bien pu me reprocher un classement peu motivé.

LOUIS-LE-DÉBONNAIRE.

3531. ✠ **HLVDOVVICVS IMP.** Croix. Ɱ. **INPVRIAS** en deux lignes, dans le champ.

AR. Denier.

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LXXVI, n^o 12.

Ce denier, connu depuis longtemps, est un peu moins rare que le précédent.

-
3532. ✠ **HVGO COMES.** Croix cantonnée d'une rosace à quatre feuilles aux 2^e et 3^e. Ɱ. **IMPVRIARVM.** Main tenant une épée.

BILL. Denier : 0,85.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXVI, n^o 13.

Plusieurs comtes d'Ampurias ont porté le nom de Hugues, et l'on est embarrassé pour savoir auquel il faut attribuer ce précieux denier, dont la découverte m'a été si agréable. En prenant pour guide le style de cette pièce, je crois que l'on doit la placer vers la fin du XII^e siècle, et par conséquent sous le règne de Hugues III.

Quant au type, il ouvre tout un ordre d'idées que je vais développer. J'avais songé d'abord à le rapprocher de celui que nous trouvons trois siècles plus tard sur les monnaies du Béarn, et à établir que ce dernier avait pu tirer son origine de l'autre. J'avais pensé encore au bras armé que, dès le XIII^e siècle, les ducs de Lorraine ont mis sur leurs monnaies. Il ne faut pas songer à voir une imitation du type d'Ampurias. La distance est trop grande, et, à cette époque, ces deux pays ne pouvaient avoir entr'eux aucun point de contact.

Je crois que ce type fournit le texte d'un système tout nouveau. Nous connaissons celui de la persistance des types, dont les résultats ont été si féconds. Il faut y ajouter celui de la spontanéité des types, dont l'application sera moins utile, puisqu'il ne s'applique qu'à un nombre très limité d'empreintes, mais dont les principes ne sont pas moins évidents et constants.

J'appelle type spontané celui qui naît de lui-même, qui est créé par suite des mêmes circonstances et par le besoin d'exprimer une idée commune. Quand cette idée avait une grandeur morale, elle a dû engendrer les mêmes signes. Le bras armé est la représentation de la force militaire, comme la main portant une crosse ou une bannière est celle de la puissance ecclésiastique. Peut-être faut-il ajouter la main bénissante. On a voulu y trouver une imitation du type employé par les papes dès le IX^e siècle; ne serait-ce pas, au contraire, un type spontané, destiné à exprimer une idée religieuse? Je laisse aux numismatistes qui s'occuperont de doctrine, le soin de tirer toutes les conséquences résultant de ces prémisses.

A l'occasion du type du bras armé, je dois mentionner un fait particulier qui y a rapport; c'est l'extrême largeur de la lame du glaive, qui n'a aucune ressemblance avec celle de nos espèces actuelles, dont la lame est si étroite. Je sais bien qu'à cette époque les armes n'avaient pas la même forme que celles d'aujourd'hui; mais je crois, sans pouvoir en dire la raison, que la largeur de la lame a été exagérée, peut-être à dessein. On peut facilement le remarquer sur les monnaies de Lorraine et sur les gros au cavalier armé, type qui a été souvent utilisé aux XIII^e et XIV^e siècles.

COMTÉ DE BARCELONE.

J'ai déjà dit comment le comté de Barcelone avait été formé d'une division du royaume d'Aquitaine qui avait été fondé par Charlemagne. Ce fut en 817 que Louis-le-Débonnaire créa le duché du même nom. En 864, Charles-le-Chauve, son fils, divisa ce duché en deux marquisats, dont l'un eut Narbonne pour capitale, et l'autre, Barcelone.

Le premier duché de Septimanie eut, ainsi que le second, des princes particuliers. La filiation de ses ducs et comtes (car ils portaient l'un et l'autre titre) n'est pas établie d'une manière certaine, et les historiens ne sont pas d'accord sur ce sujet. Je suivrai la chronologie telle qu'elle est établie par les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Au XIII^e siècle, les comtes de Barcelone devinrent rois d'Aragon ; mais ils restèrent, à ce qu'il parait, sous la suzeraineté du roi de France jusqu'en 1258. A cette date, Saint Louis céda à D. Jayme la souveraineté de la Catalogne.

Le comté de Barcelone était trop important, pour que les rois de la deuxième race se soient abstenus d'y faire battre monnaie. Aussi avons-nous des deniers avec le nom de Barcelone. Les comtes paraissent avoir suivi la marche adoptée dans presque toutes les grandes divisions territoriales de France, c'est-à-dire, qu'ils ont conservé l'empreinte carlovingienne.

Je n'entrerai pas, comme l'a fait Duby, d'après M. Bosch, dans le détail des diverses monnaies de Barcelone. Elles portaient les noms de *Mancuses d'or*, *Tern*, *Quern* ou *Quaterne*, *Doblença* ou *Duplo*, *Raimondines d'or*, &c.

Je ne puis que répéter ce que j'ai déjà dit au sujet des autres monnaies de la Marche d'Espagne, c'est que mes recherches n'ont pas pu s'étendre assez loin, pour qu'il me soit permis de donner autre chose qu'un aperçu de la numismatique de ce pays. D'utiles communications m'ont été faites, mais malheureusement leur nombre a été très restreint. M. Achille Colson, dans ses *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, ouvrage que je vais avoir l'occasion de citer fréquemment, donne, il est vrai, une très grande quantité de monnaies barcelonaises. Aucune ne peut nous venir en aide pour la période que je tiendrais particulièrement à mettre en lumière, et les seuls deniers qu'il publie étaient connus depuis longtemps.

Au milieu du XII^e siècle, Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, força le comte de Carcassonne à le reconnaître pour son suzerain, et, à sa mort, donna les comtés de Cerdagne et le Carcassez à son deuxième fils, appelé, comme lui, Raimond-Bérenger. Nous aurons, en temps et lieu, à examiner quelle influence la suzeraineté des comtes de Barcelone put avoir sur le monnayage des seigneurs de Carcassonne.

COMTES DE BARCELONE.

SUNIFRED I^{er}, 844.
ALEDUAN, 848.
ODALRIC, 852.
HUMFRID, 857.
WIFRED I^{er}, 864.
WIFRED II, 906.
MIRON, 913.
SUNIFRED II, 918.

BORREL, 967.
RAIMOND-BORREL I^{er}, 993.
BÉRENGER-RAIMOND, 1017.
RAIMOND-BÉRENGER, 1035.
RAIMOND-BÉRENGER et BÉRENGER-RAIMOND, 1076.
RAIMOND-BÉRENGER, 1093.
RAIMOND-BÉRENGER, roi d'Aragon, 1130.

Je suis peu apte à disserter sur cette monnaie. Je ne puis que renvoyer au savant Mémoire que M. de Longpérier lui a consacré dans la *Revue*, *loco cit.*, et à un article de M. Lavoix, inséré dans le *Moniteur universel*, n° du 5 avril 1856.

RAIMOND-BÉRENGER IV. 1131—1162.

3537. ✠ BERENGARIVS. Croix coupant la légende. Ɱ. BARKINOT. Croix coupant la légende.

OR. Mancuse.

Cab. ..., à Perpignan. — Pl. LXXVII, n° 17.

En publiant cette pièce, qui parait un hors d'œuvre, j'ai voulu faire connaître aux numismatistes un spécimen de la *Mancuse* d'or. D'ailleurs, cette monnaie avait cours sur notre territoire, et il n'est pas certain qu'on n'en ait pas fabriqué à Carcassonne.

ÉVÊCHÉ DE GIRONE.

Duby, d'après le *Marca hispanica* et l'*Histoire du Languedoc*, rapporte que les évêques de Gironne avaient le tiers de la monnaie de cette ville, selon une lettre du pape Sylvestre II, adressée à l'évêque Odon. Cela n'implique pas que ces prélats aient eu le droit de monnayage. Nous connaissons seulement un denier carlovingien, frappé à Gironne. M. de Coster l'a publié dans la *Revue num. belge*, pag. 376, n° 11.

COMTÉ DE BÉSALU.

En 928, Miron, comte de Barcelone, donna à son fils puîné Oliba, surnommé Cabreta, Bésalu, Fenouillèdes, Conflans, Valespir, chacun avec le titre de comté, ainsi que Pierre-Pertuse, Sault et Donazan, en Razes. Ces comtés ne furent pourtant pas une nouvelle création, puisque dans presque tous il y avait déjà eu des comtes. En Bésalu, Humfrid était qualifié de comte avant de succéder à Odalric dans le marquisat de Septimanie. Oliba eut de grands démêlés avec Roger I^{er}, comte de Carcassonne, et, après une vie très agitée, finit par prendre le froc au Mont-Cassin, en 988; mais il partagea auparavant ses domaines entre ses enfants. Il mourut en 990. Le comté de Bésalu ne resta indépendant que durant une assez courte période, puisqu'en 1107 Bernard, en épousant Bérengère, fille de Raimond-Bérenger III, comte de Barcelone, déclara, en considération de cette alliance, le comte de Barcelone son héritier, en cas qu'il mourût sans enfants. Cet événement se réalisa en 1111.

La seule mention que nous ayons du monnayage des comtes de Bésalu est celle que nous trouvons dans l'*Histoire du Languedoc*, citée textuellement par Duby.

« 1072. Bernard, comte de Bésalu et de Fenouillèdes, donne pour l'âme de

Guillaume, son frère, à l'église de Sainte-Marie de Bésalu la dîme de la monnaie tant d'or que d'argent que l'on fabrique à Bésalu. • Tom. II, pag. 219.

Duby ajoute que l'on peut tirer de cette donation la conclusion que la monnaie de Bésalu appartenait au comte de cette même ville.

Quoi qu'il en soit, aucune monnaie de ces seigneurs n'est venue à ma connaissance. Je crois néanmoins qu'il est utile de faire connaître la chronologie de ces seigneurs.

COMTES DE BÉSALU.

OLIBA, 928—988.

BERNARD-TAILLEFER, 988—1020.

GUILLAUME, 1020—1052.

GUILLAUME II et BERNARD II, 1052—
1095.

BERNARD III, 1095—1111.

COMTÉ DE CERDAGNE.

Nous n'avons aucune preuve que les comtes de Cerdagne aient émis des monnaies. Nous n'en connaissons aucune qui leur soit propre. Je ne les mentionne qu'en passant, d'autant plus que l'on pourrait me reprocher de m'étendre trop longuement sur un sujet qui paraît en quelque sorte en dehors du plan que je me suis tracé.

ROUSSILLON.

Peu de provinces ont aussi souvent changé de maîtres que le Roussillon. Il fut sous la domination des Visigoths de 462 à 720, sous celle des Arabes, de 720 à 760. Conquis par les rois francs, il eut, dès l'année 807, des comtes bénéficiaires qui ne devinrent héréditaires qu'en 904. Ceux-ci se maintinrent en possession du Roussillon jusque vers le dernier tiers du XII^e siècle. Girard II n'ayant pas d'héritiers, fit, avec le consentement de ses sujets, un testament par lequel il léguait son comté à Alphonse, roi d'Aragon, qui en prit possession immédiatement après la mort du comte, arrivée peu de temps après la date de l'acte de ses dernières volontés. Jacques I^{er} reçut cette province en partage en 1262, et n'en jouit réellement qu'en 1276. Le Roussillon passa donc sous la domination des rois de Majorque et fit, seulement en 1344, retour à la couronne d'Aragon, qui le garda jusqu'en 1462. A cette époque, Jean II engagea le revenu des comtés de Roussillon et de Cerdagne au roi de France,

comme garantie des sommes qui lui avaient été avancées pour lui porter secours. L'insurrection s'étant propagée en Catalogne, Louis XI en profita pour envoyer en Roussillon une armée sous le commandement de Gaston de Foix, et pour mettre cette province aux mains de la France. Après diverses vicissitudes, les deux comtés furent remis au roi d'Aragon en 1493; mais comme, à cette date, l'Aragon était réuni à la maison d'Espagne sur la tête de Ferdinand et d'Isabelle, le Roussillon fit partie de ce royaume jusqu'en 1641, époque où la Catalogne se donna à la France. La nouvelle occupation française ne dura que dix-huit ans. Par le traité des Pyrénées, fait en 1659, la Catalogne fut rendue à l'Espagne, le Roussillon et le Conflans attribués à la France et définitivement incorporés avec elle.

La numismatique roussillonnaise s'est nécessairement ressentie des fréquents changements de maîtres qui ont eu lieu dans ce pays. Cependant les variétés de types ne sont pas abondantes. Nous ne connaissons aucune monnaie frappée en Roussillon par les rois carlovingiens; pourtant il n'est guère probable qu'ils se soient abstenus d'en fabriquer. Louis-le-Débonnaire, qui, dans ses lettres, mentionne sous le nom de *Rosciliona* la ville de *Ruscino*, a dû très probablement y établir un atelier comme il en avait un à Barcelone et à Ampurias. Les espèces de deux comtes seulement sont parvenues jusqu'à nous, et leur découverte est assez récente. On pourra en trouver quelques autres, mais ces pièces resteront toujours très rares. En voici la raison: antérieurement et lorsque les comtes étaient encore amovibles, la monnaie melgorienne a eu un cours usuel et dominant dans le Roussillon, et continua d'y circuler pendant longtemps. Elle est mentionnée dans les actes qui ont rapport au Roussillon, depuis les dernières années du XI^e siècle jusque dans le premier quart du XV^e.

Lorsque cette province vint au pouvoir des rois d'Aragon, un changement radical eut lieu dans la monnaie, et les espèces paraissent être purement aragonaises; du moins n'y voit-on jamais paraître le titre de Roussillon. Néanmoins il est positivement établi par des titres nombreux que de la monnaie d'or fut fabriquée à Perpignan. On commença d'abord par y battre des florins. Nous ne trouvons dans les chartes aucune désignation qui nous permette de distinguer ces florins de ceux frappés en Aragon, si tant est qu'ils ne soient pas tous sortis de l'officine de Perpignan. Nous voyons seulement qu'en 1349 le roi d'Aragon, pour faire jouir ses sujets d'une plus grande quantité de monnaies, permit de fabriquer à Perpignan non-seulement des florins, mais encore des écus d'or fin, au poids des écus de France, à ses armes et à son nom. Il prescrivit qu'il y fût apposé, pour différent monétaire, un A renversé (*sic* ∇), qui tint lieu du nom royal. J'ignore si cette monnaie a été retrouvée. Avec cette indication, on pourra facilement la reconnaître.

Quant à la monnaie de billon, aux menues espèces courantes, elles furent exclusivement battues en Aragon et ont un style espagnol très prononcé.

Cet état de choses continua pendant assez longtemps, même lorsque le Roussillon

eut fait retour à l'Aragon, et ce n'est que sous Ferdinand I^{er} (1412—1416) que nous trouvons sur les monnaies le titre de comte de Roussillon. Pourtant M. Colson annonce que Martin, qui, par un acte de 1407, afferma sa monnaie en établissant les conditions de sa fabrication, a bien pu y faire mettre son titre de comte de Roussillon. Ce n'est là toutefois qu'une supposition, et la découverte de monnaies à ce type pourrait seule lui donner corps. Le bail étant fait pour dix ans, et Ferdinand ayant monnayé très probablement en vertu de cet acte, on peut en inférer que les espèces de l'un et de l'autre des deux princes ne différaient pas entre elles. Quoi qu'il en soit, les successeurs de Ferdinand, Alphonse V et Jean, suivirent son exemple.

Pendant la première occupation française, nos rois Louis XI et Charles VIII émirent des espèces en Roussillon et les firent frapper à Perpignan. J'en parlerai quand je décrirai les monnaies de cette ville. Enfin, lorsque le Roussillon vint au pouvoir des rois d'Espagne, Ferdinand-le-Catholique émit des monnaies aux mêmes types que celles des rois d'Aragon, ses prédécesseurs.

En l'absence de monnaies primitives, nous ne pouvons pas établir la filiation de l'empreinte de la monnaie rosselle. Sur celle des comtes, l'influence aragonaise se fait un peu sentir, et le type du revers paraît emprunté aux monnaies des vicomtes du Béarn. Quant aux pièces émises par les rois d'Aragon, leur examen n'offre aucun intérêt scientifique, puisqu'elles sont copiées sur celles qu'ils faisaient fabriquer dans leur royaume espagnol. Ils y ont seulement ajouté le titre de Roussillon.

L'ouvrage que j'ai déjà cité, *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, par M. Ach. Colson, publié en 1854, comprend tout ce qui a rapport à la numismatique de cette province. On y trouve tous les renseignements historiques que l'on peut désirer, et toutes les chartes monétaires dont l'auteur a pu avoir connaissance. Comme ses recherches ont été approfondies, les documents sont en grand nombre et jettent beaucoup de jour sur la numismatique du Roussillon. Malheureusement M. Colson, dont la fin a été si déplorable et si prématurée, par suite des exigences de la vie militaire, a été obligé de mettre un peu trop à la hâte en œuvre les nombreux matériaux qu'il avait recueillis. On pourrait aussi lui reprocher la mauvaise confection de ses planches, si lui-même n'avait été au-devant de cette objection en expliquant son inexpérience et en excusant la grossièreté de ses dessins.

Dès 1844 (*Revue num. fr.*, pag. 278), M. de Longpérier avait consacré un article aux monnaies du Roussillon. A cette époque, on ne connaissait que celles qui appartenaient à la domination aragonaise. Dans la nouvelle *Revue*, 1857, pag. 165, à l'occasion des monnaies frappées à Perpignan par Louis XI, le savant directeur de ce recueil revient sur le sujet qui m'occupe seul en ce moment. M. de Longpérier ne paraît pas avoir eu connaissance de l'ouvrage de M. Colson, avec l'aide duquel il eût pu compléter l'un et l'autre travail. J'ajouterai quelques pièces intéressantes, qui ont échappé aux recherches de ces deux numismatistes.

COMTES DU ROUSSILLON.

COMTES AMOVIBLES.

BÉRENGUER, 832.
GAUCELM, 836.
SUNIAIRE, 843.
ODALRIC, 855.
SALOMON, 869.
SUNIFRED, 870.
MIRON, 874.
BERNARD, 876.
RODULF, 903.
JOBRE ou JOFRE (GAUSFRED?), 904.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

SUNIAIRE II, 904—915.
GAUSBERT, 922—927.
GUIFRED ou GAUSFRED, 957 ou 959—991.
GUILABERT, 991—1008.
GAUSFRED II, 1008—1030.
GAUSFRED III, 1030—1075.
GUILABERT, 1075—1102.
GUÉRART ou GÉRARD I^{er}, 1102—1115.
ARNAUD-GAUSFRED ou GAUSFRID, 1115—
1163.
GÉRARD II, 1163—1173.

MAISON DE BARCELONE-ARAGON.

ALPHONSE, 1173.	D. JAYME III, 1349.
SANCHE, 1185.	PIERRE IV, 1356.
NUNEZ-SANCHE, 1212.	JEAN I ^{er} , 1387.
D. JAYME I ^{er} , 1241.	MARTIN, 1395.
D. PÈDRE, 1251.	FERDINAND, 1412.
D. SANCHE, 1311.	ALFONSE V, 1416.
D. JAYME II, 1334.	JEAN II, 1458.

ARNAUD-GAUSFRED. 1113—1163.

3538. ✠ GAV . FR . DVS. Croix cantonnée de deux signes inconnus. ⚡. ROΩI-LONVΩ. Croix haussée, accostée des lettres C . O . N . T.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1047, et pl. 14, n° 2.)

Coll. L. Bonnet, à Béziers; J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXVI, n° 14.

J'ai, le premier, dans ma *Description*, fait connaître ce curieux denier, qui avait l'avantage d'enrichir une série bien pauvre. M. Colson est d'accord avec moi pour l'attribuer à Arnaud-Gausfred; mais il fait observer que j'ai eu tort d'avancer que la croix du revers avait donné naissance à celle d'Anjou, tandis que c'est au contraire une imitation de cette croix, dont on a des représentations bien antérieures au règne de Gausfred. Quant au signe qui cantonne la croix du revers, il pense que ce peut être un Q à double queue, cette lettre se trouvant ainsi formée sur quelques monnaies du royaume carlovingien d'Aquitaine.

GÉRARD ou GUÉRART II. 1168—1172.

3539. : GIRA : RDV^o CONE. Croix à branches égales, renflées en fuseaux; au 4^e canton, un signe douteux. R. RO^oLLIONV^o. Dans le champ, PAS avec une croisette au-dessus.

BILL. Denier : 0,81. (*Revue*, 1846, pag. 288, vignette; POEY D'AVANT, n° 1046, et pl. 14, n° 1^{er}.)

Pl. LXXVI, n° 15.

3540. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier, et de Clapiers, à Marseille. — Pl. LXXVI, n° 16.

C'est à M. de Barthélemy que l'on doit la publication du denier. Il l'attribue à Gérard II. C'est aussi l'opinion de M. Colson, qui fait remarquer que la fabrique, le titre et le poids du denier de Gausfred doivent le placer en tête du monnayage comtal du Roussillon. J'avais proposé dubitativement Gérard I^{er}; mais je reconnais qu'il est plus rationnel de donner ces monnaies au successeur de Gausfred.

MAISON DE BARCELONE-ARAGON.

FERDINAND I^{er}. 1412—1416.

3541. ✠ FRDIN^oAD' : DI : GR^o : REX. Ecusson d'Aragon, ARAG. Buste couronné, à gauche. R. COMS BARCKRONA Z ROCI. Croix coupant la légende, cantonnée au 1^{er} d'un large anneau, au 4^e de deux P, et aux 2^e et 3^e de trois besants.

AR. Gros.

Coll. Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXVI, n° 17.

3542. ✠ FRDIN^oAD' : DEI : GR^o : REX. Ecusson d'Aragon, ARAGO. Même type. R. COMS BARCKRONA Z ROCI. Même type.

AR. Demi-gros. (COLSON, pl. 2, n° 48.)

Coll. Cayetano-Carreras, à Barcelone.

3543. . FRDIN^oAD' . DI . GR^o REX. Ecusson d'Aragon, ARAGO. Même type.

AR. Demi-gros.

Musée de Foix. — Pl. LXXVI, n° 18.

3544. Variété avec DEI.

AR. Demi-gros.

Coll. Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXVI, n° 19.

Les monnaies de Ferdinand I^{er} sont toutes rares.

ALPHONSE V. 1416—1458.

3545. ALFONS' : DI : GRĀ : REX : ARĀGO. Buste jeune, couronné, à gauche. R. ✠
COSMS BARKROIA ROAIL. Grande croix coupant la légende et cantonnée aux
1^{er} et 4^e de trois besants, et aux 2^e et 3^e d'un large anneau.
AR. Gros ou réal : 3,26. (POEY D'AVANT, n° 1049, et pl. 14, n° 4.)
Pl. LXXVI, n° 20.
3546. Variété avec RX ARĀG.
AR. Gros ou réal. (*Revue*, 1844, pl. 6, n° 1^{er}.)
Coll. Rousseau.
3547. Variété avec RX : ARĀ.
Coll. Rollin.
3548. Variété avec REX : ARĀ. Au R., la croix est cantonnée de deux larges annelets
aux 1^{er} et 4^e, et de trois besants aux 2^e et 3^e.
AR. Gros ou réal. (Cab. GARCÍAS DE LA TORRE, pl. 19, n° 1^{er}.)
Coll. Rousseau. — Pl. LXXVI, n° 21.
3549. Variété avec ROAIL. Croix coupant la légende, cantonnée de trois besants
et de deux annelets.
AR. Gros. (COLSON, pl. 2, n° 44.)
Musée de Perpignan.
3550. Variété avec ARĀG. Au R., croix cantonnée de deux annelets et de trois
besants.
AR. Gros. (*Ibid.*, pl. 2, n° 45.)
Pl. LXXVII, n° 1^{er}.
3551. Variété avec ARĀGO.
AR. Gros. (*Ibid.*, pag. 112.)
3552. ✠ ALFONS' : DI : GRĀ : REX : ARĀGO. Même buste. R. Mêmes légende et
type.
AR. Demi-gros. (POEY D'AVANT, n° 1050, et pl. 14, n° 5; COLSON, pl. 2, n° 47.)
Coll. Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXVII, n° 2.
3553. Variété avec ARĀG.
AR. Demi-gros.
Cab. Rousseau.

3554. Variété avec **FRM**.

AR. Demi-gros. (*Revue*, 1844, pl. 6, n° 2.)

Musée de Foix.

3555. Variété avec **FRGO**. La croix du **g**. est cantonnée de trois besants et de deux annelets.

AR. Demi-gros. (COLSON, pl. 2, n° 48.)

Pl. LXXVII, n° 3.

3556. ✕ : **ALFONS' : RX : g**. Même type. **g**. **COMS . ROEIL**. Croisette sur un rameau.

AR. Denier. (*Ibid.*, pl. 2, n° 49.)

3557. ✕ **ALFONS' REX**. Même type. **g**. ✕ **COMES ROELI**. Même type.

AR. Denier.

Pl. LXXVII, n° 4.

3558. Variété avec **RX gR. g. ROEIL**.

AR. Denier. (COLSON, pag. 111.)

3559. Variété avec **COMS ROELIO**.

AR. Denier. (*Ibid.*, n° 50.)

Pl. LXXVII, n° 5.

3560. ✕ **ALFONS RX g**. Même type. **g**. **COMES : ROEIL**. Rameau accosté de quatre points.

AR. Obole. (*Revue*, 1844, pl. 6, n° 3; COLSON, pag. 111.)

Pl. LXXVII, n° 6.

3561. Variété avec **COMES ROEI :**

AR. Obole.

Coll. Ricard, à Montpellier.

3562. **ALFONSVS REX**. Même type. **g**. **COMES ROELIO**. Même type.

AR. Obole. (COLSON, pag. 111.)

JEAN II. 1458—1462.

3563. ✕ **IONNES D : GRACIA . REX : gR**. Même type. **g**. **COMES . ROELLIO-
NIS**. Croix cantonnée de trois besants aux 1^{er} et 4^s, et d'un annelet aux 2^s et 3^s.

AR. Gros. (COLSON, pl. 2, n° 54.)

Coll. Cayetano-Carreras et Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXVII, n° 7.

3564. ✠ IOANNES : REX. Même type. R. ✠ COMES ROSILI. Rameau accosté de six points.

BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 6, n° 4.)

Coll. J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXVII, n° 8.

3565. Variété avec IOANNES REX.

AR. Denier. (COLSON, pl. 2, n° 55.)

3566. Variété avec ROSIL.

BILL. Denier.

Coll. Rousseau.

FERDINAND. 1493—1516.

3567. ✠ FERDINANDVS : DEI . GRACSI : R :. Même type. Buste plus allongé.

R. COM : ES : ROSILIORIS : G. Même type, ayant au centre un P. La croix est cantonnée de deux besants et de deux annelets.

AR. Réal ou gros : 2,71. (POEY D'AVANT, n° 1051, et pl. 14, n° 6; COLSON, pl. 3, n° 73; *Revue*, 1857, pl. 5, n° 2.)

Pl. LXXVII, n° 9.

Je ne saurais partager sur deux points l'opinion de M. de Longpérier, qui, en publiant ce dernier gros dans la *Revue* de 1857, pag. 169, avance 1° que la fin de la légende du droit doit être lue ainsi : GRAC : SI : REX, *Gracia Sicilie rex*; 2° que la lettre G, qui termine la légende du revers, est l'initiale de la ville d'Elne. J'ai toujours pensé, au contraire, que le mot GRACSI n'était autre chose que la corruption de *Gracia*, et j'ai vu plus tard que c'était aussi l'avis de M. Colson. Cet auteur trouve, il est vrai, qu'on pourrait y voir la même lecture que propose M. de Longpérier, et même DEI GR : *Aragonum Castelle Sicilie REX*; mais il ajoute que ces lectures seraient contraires à la légende des autres réaux du même prince, qui portent tous D : G : REX. Quant à la lettre G du revers, elle ne peut pas être l'initiale du nom de la ville d'Elne. Le P central indique l'atelier de Perpignan, et il serait fort extraordinaire de trouver sur la même monnaie, et sur la même face, la marque de deux ateliers différents; puis, comme le dit lui-même M. de Longpérier, le nom latin d'Elne était *Helena*. Mais il y a une raison encore plus probante. On n'a qu'à jeter les yeux sur quelques-unes des monnaies qui vont suivre, et qui portent G T ou G T : G G, pour voir que cette lettre est le commencement des deux mots *Et Ceritanie*.

Quoique moins rares que les pièces de Ferdinand I^{er}, celles d'Alphonse V ne sont pas communes.

3568. Variété avec COMES : ROSILIORIS.

AR. Gros. (*Revue*, 1857, pl. 5, n° 1^{er}.)

Coll. de Reichel, à Saint-Petersbourg. — Pl. LXXVII, n° 10.

3569. Mêmes types. Au \hat{R} ., **COMES : ROSILIONIS : ET**.

AR. Gros.

Coll. Vidal-Ramon, à Barcelone. — Pl. LXXVII, n° 11.

3570. ✕ **FERDINANDVS : D : G : REX**. Même type. \hat{R} . **COMES : ROSILIONIS : ET**. Croix cantonnée d'un anneaulet aux 1^{er} et 4^e, et de trois besants aux 2^e et 3^e, ayant un P au centre.

AR. Réal. (COLSON, pl. 3, n° 71.)

3571. Mêmes légende et type. \hat{R} . **COMES : ROSILIONIS**. Même type.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 72.)

3572. ✕ **FERDINANDVS : D : G : REX**. Même type. \hat{R} . ✕ **COMES : ROSILIONIS : ET**. Croix cantonnée de trois besants et de deux annelets.

AR. Demi-gros.

Coll. L. Bonnet, à Béziers. — Pl. LXXVII, n° 12.

Les monnaies de Ferdinand-le-Catholique, avec le titre de comte de Roussillon, sont assez rares.

PHILIPPE III. 1598—1621.

3573. **PHILIPPVS III REX . ARA ET**. Monogramme de Perpignan, composé d'un double P surmonté d'un A. \hat{R} . **COMES ROSSILIONIS ET CE**. Saint Jean-Baptiste debout; dans le champ, 1611.

Cuivre. (Cab. GARCIA DE LA TORRE, n° 6293.)

Coll. Rousseau.

3574. Variété avec **REX . ARA . E**.

(COLSON, pl. 3, n° 91.)

Pl. LXXVII, n° 13.

3575. Mêmes légendes et types; les mots séparés par des annelets.

(COLSON, pag. 164.)

3576. Variété avec **ARA . ET . SE**.

(*Ibid.*, *ibid.*)

3577. Variété avec **ARA**; les mots séparés par des annelets.

(*Ibid.*, *ibid.*)

3578. Variété avec **REX A**.

Coll. Roumequère, à Toulouse.

Ces cinq pièces, qui sont la *fin* du monnayage roussillonnais pris dans une étroite acception, sont en général d'une fabrication assez mauvaise et de bas aloi.

TALAU.

Au n° 366 du *Catalogue de la collection Rousseau*, M. de Longpérier a décrit un denier qu'il attribue à une petite localité du Conflans, appelée Talau. Dans le premier volume de cet ouvrage et sous le n° 178, j'ai donné cette pièce au Talou, *pagus* de la Normandie, et je croyais avoir démontré que là devait être sa véritable place. Tel n'a pas été l'avis de M. de Longpérier, qui, dans une note de la *Revue* (1859, pag. 311), revient sur son attribution, sans l'étayer de nouvelles preuves. Le savant académicien me reproche de lui avoir fait des objections qui n'avaient aucun fondement, et de n'avoir cité son ouvrage que de mémoire. Il a raison, et je passe facilement condamnation sur cet article. Je dirai à mon tour à M. de Longpérier que, puisqu'il faisait tant que de combattre mon opinion, il aurait dû faire connaître toutes les objections qui m'empêchaient d'adopter la sienne. La plus grave de toutes, c'est le style de la pièce en question. J'ai dit et je maintiens que la fabrication de ce denier est purement normande, et qu'en le rapprochant des monnaies de la même époque, portant le nom de Rouen, il y a une identité complète, tant dans le style que dans la forme des légendes dégénérées de la même manière. M. de Longpérier a fait trop souvent un judicieux emploi de cet excellent moyen de classement des monnaies, pour qu'il puisse nier que celle-ci ne peut pas appartenir au Roussillon. On a fait remarquer, il est vrai, que les Carolingiens qui ont monnayé dans les Marches d'Espagne et dans les pays limitrophes ont employé des types purement français et donné à leurs espèces l'aspect de celles qu'ils fabriquaient en Aquitaine; mais de là à affirmer que les monnaies de la Normandie ne diffèrent pas par le style avec celles des provinces méridionales, il y a loin. Sous peine de retomber dans l'incertitude et dans le chaos, il faut s'en tenir aux applications de la science moderne.

Quant à l'objection que me fait M. de Longpérier, que le Talou est un *pagus* et non une ville et que l'on ne bat pas monnaie en rase campagne, il est facile de lui répondre, et je le remercie d'avoir soulevé ce débat, qui me permet de revenir sur mon allégation. Rien ne prouve que, dans le Talou, il n'y ait pas eu un lieu appelé *Talau* ou *Tellau*, et la meilleure preuve qu'il a existé, c'est le denier lui-même sur lequel ce nom est inscrit. Ce n'est pas la première fois que l'on trouve sur une monnaie un nom de lieu qui a disparu, ayant été remplacé plus tard par un autre, et qui n'est cité dans aucun texte. Je citerai *Aquis vason*, *Cix aquis*, &c., et je pourrais en ajouter un grand nombre. M. de Longpérier ne me démentira pas, puisque je tire uniquement mes exemples de son ouvrage précité.

J'ai dit que M. Colson, dans ses *Recherches*, venait à l'appui de l'opinion de M. de

Longpérier. Son témoignage doit être suspect. On sait combien les monographes sont disposés à accueillir avec facilité les pièces qui peuvent ajouter quelque lustre au travail qu'ils ont entrepris, et enrichir la numismatique du pays dont ils décrivent les monnaies.

PERPIGNAN.

Les destinées historiques de Perpignan ont été les mêmes que celles du comté de Roussillon, et j'aurais peut-être dû, en suivant les traces de M. Colson, ne faire qu'un seul chapitre du monnayage de la province et de celui de la ville. J'ai cru devoir agir différemment. Il m'a semblé qu'il serait plus commode pour les numismatistes de trouver à part les monnaies de la ville et celles du comté. Pendant longues années, Perpignan n'a été qu'un atelier appartenant aux comtes de Roussillon, puis aux rois d'Aragon et de Majorque. Ils y ont monnayé en vertu de leur seule autorité, et tout à fait indépendamment de celle des consuls. Ceux-ci, bien plus tard, obtinrent des concessions directes et firent ouvrir des espèces dont ils avaient la disposition. Cette dernière circonstance est un motif suffisant pour leur consacrer un chapitre particulier.

Nous avons déjà vu que, vers le milieu du XIV^e siècle, l'atelier de Perpignan fut exclusivement employé à la fabrication des florins d'or pour le compte des rois d'Aragon. Bien antérieurement et dès le début du monnayage roussillonnais, l'officine de cette ville dut être créée. Les comtes y ont fait fabriquer leurs espèces, puisque, dès 1115 et par conséquent sous Gausfred IV, nous trouvons une stipulation en monnaie de Perpignan, *Moneta Perpiniani*. Sous la première domination aragonaise, et lorsque le Roussillon fut au pouvoir des rois de Majorque, les espèces furent purement aragonaises; mais la monnaie melgorienne continua à avoir cours, malgré les prohibitions formelles du roi d'Aragon. Lors du retour de la province à l'Aragon, l'atelier de Perpignan fut rétabli, et, ainsi que je viens de le constater, on y fabriqua d'abord des florins d'or, puis plus tard des réaux, des demi-réaux d'argent, des deniers et des oboles de billon. La marque de l'atelier figure sur la monnaie d'argent seulement, c'est un double P placé dans le 4^e canton de la croix du revers; encore cette indication n'existe-t-elle pas toujours, ce qui peut faire croire que ces rois avaient plusieurs ateliers où ils fabriquaient les monnaies sur lesquelles ils prenaient le titre de comtes de Roussillon. Les pièces de billon furent au type aragonais. Lors de la première occupation française, l'atelier de Perpignan paraît avoir fonctionné seul. Un P, placé au centre de la croix du revers, indique cette officine. Ferdinand-le-Catholique, roi d'Espagne, suivit cet exemple sur les monnaies où il prend le titre de comte de Roussillon.

Voyons maintenant les diverses phases du monnayage municipal. La première concession faite aux consuls et à la ville paraît remonter à l'année 1427. La commune

fabriqua des deniers et des mailles de billon, au nom et à l'effigie du roi, semblables à ceux de Valence, mais avec la légende **COMES ROCIL**. J'ai décrit ces pièces avec celles des comtes de Roussillon. Une nouvelle concession particulière fut faite en 1438. Le privilège fut renouvelé pour six ans en 1457, avec la permission d'émettre des gros et des demi-gros d'argent, des deniers et mailles de billon. Ce n'est qu'en 1495, 1496, 1499, 1503 et 1515 que nous trouvons d'autres concessions. Cependant il y a dans l'ouvrage de M. Colson la description d'un réal qu'il met à la date de 1493; mais comme, à cette époque, Ferdinand avait fait battre à Perpignan des monnaies de cette nature, il est probable que celle que je viens de mentionner, quoique se trouvant à peu près au type adopté quelque temps après par la ville, n'était que purement royale. Quant aux pièces émises en vertu des dernières concessions ci-dessus rappelées, elles étaient réellement municipales. La ville avait l'autorisation de les fabriquer et d'en employer le bénéfice à la réparation des fortifications et à d'autres dépenses d'utilité générale. Ces monnaies, qui n'étaient que des deniers et des menus (*minuti*), avaient pour type les armes de la ville, savoir deux P sur un écu losangé, et au revers le même écu et Saint Jean-Baptiste tenant l'agneau pascal. Ce ne fut qu'en 1528 que le véritable type et la monnaie vraiment perpignanaise furent établis. On sait que cela eut lieu en vertu d'une ordonnance de Charles-Quint; mais le texte de ce document n'a pas été retrouvé. Cette dernière monnaie, uniquement en billon, se composa de *sous doubles*, *sous sanars* et *sixains*. On y ajouta des *menus* en billon noir ou en cuivre pur. Le type de la monnaie de billon fut, d'un côté, l'écu couronné aux quatre pals (en forme de losange pour les *doubles sous*, carré sur les *sous* et les *sixains*), au revers, la figure de Saint Jean-Baptiste avec la légende : *Inter natos mulierum*. Le type des *menus* est, d'un côté, l'écu losangé, de l'autre, la Vierge tenant l'enfant Jésus. En 1603, on reprit la figure de Saint Jean-Baptiste, qui se voit également sur les *menus* de 1611.

Les concessions royales fixaient le montant de chaque fabrication, et il ne pouvait pas être dépassé. Ainsi l'hôtel des monnaies de Perpignan n'était pas entièrement municipal. Le droit régalien n'appartenait pas à la ville; elle n'en jouissait que momentanément et par intervalle, et sous le bon plaisir du prince.

Pendant la seconde occupation française (1642—1659), des privilèges semblables aux précédents furent accordés à la ville, en 1644 et en 1646, par le roi de France, substitué au roi d'Aragon. Pour les *doubles sous* et les *sous sanars*, les types furent les mêmes. Sur les *menus*, on reprit le monogramme et la figure de Saint Jean-Baptiste. La fabrication municipale et l'hôtel des monnaies furent supprimés, à la paix des Pyrénées (1659). L'atelier fut rétabli en 1710, mais on n'y fabriqua plus que de la monnaie royale.

Les renseignements qui précèdent sont presque tous dus à M. Colson, qui a eu à sa disposition des matériaux nombreux et de toute sorte. Si quelque fait pouvait être

contesté, on devrait s'en prendre à lui plutôt qu'à moi. Je crois néanmoins que son ouvrage mérite toute confiance. Un travail aussi approfondi laissait peu à dire et à faire connaître. Je ne puis donc revendiquer que quelques appréciations qui me sont propres. Je suis plus heureux en mettant au jour non-seulement quelques variétés inédites, mais encore des pièces importantes que M. Colson n'a pas connues.

PREMIÈRE OCCUPATION FRANÇAISE.

LOUIS XI. 1462—1483.

3579. Couronnelle. **LVDOVICVS : DEI : GRA : FRATRORVM : REX :** Ecu couronné, aux armes de France; au-dessus, un soleil. Dans le champ, une croisette. **§.** Couronnelle. **XPS : VIRGIT :**, &c. Croix fleurdelisée, centrée d'un P.
OR. Ecu au soleil : 3,40. (COLSON, pag. 120; *Revue*, 1857, pl. 5, n° 3.)
Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. LXXVII, n° 18.
3580. ✠ ❁ **LVDOVICVS * DEI GRA * FRAC Z RX.** Trois fleurs de lis sous une couronne. **§.** ✠ ❁ **SIT ROMEN * DOMINI * BENEDEICTVM.** Croix fleurdelisée, ayant un P au centre.
AR. Gros. (COLSON, pl. 2, n° 56.)
Pl. LXXVII, n° 19.
3581. ✠ **LVDOVICVS DEI GRA FRATRORVM REX;** les mots de la légende divisés par des trèfles. **§.** Mêmes légende et type. Trèfles pour divisions.
AR. Gros : 3,51. (*Ibid.*, n° 57; *Revue*, 1857, pl. 5, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. LXXVII, n° 20.
3582. Couronnelle. **LVDOVICVS : FRATRORVM : REX.** Trois fleurs de lis posées 2-1, dans trois doubles cercles; au-dessus, un soleil. **§.** Couronnelle. **SIT : ROMEN,** &c. Croix pattée, dans quatre doubles cercles; au centre, un P.
BILL. Grand blanc au soleil : 3,56. (*Ibid.*, n° 58; *Revue*, 1857, pl. 5, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. LXXVII, n° 21.
3583. **LVDOVICVS : FRATROR : REI.** Dauphin couronné. **§.** Lis. **SIT . ROMEN . DEI BENEDEICTV.** Croix centrée d'un P et cantonnée de deux couronnes et de deux lis.
BILL. Liard : 1,17. (*Revue*, 1857, pl. 5, n° 6.)
Pl. LXXVIII, n° 1^{er}.
3584. ✠ **LVDOVICVS FRATROR REX.** Deux fleurs de lis; au-dessous, un P.
§. ✠ **SIT ROMEN DI BREDICTV.** Croix centrée d'un P, dans quatre doubles cercles.
BILL. Denier tournois : 0,56. (COLSON, pag. 120.)

3585. Variété : **LVDOVICVS REX. R̄. SIT ROMAN DNI.**
Cuivre saucé : 0,92. (*Ibid.*, pag. 121.)
3586. Mêmes légendes et types ; une rosace à la fin de la légende. Au R̄., **SIT ROMAN DEI.**
BILL. Denier. (*Revue*, 1857, pl. 5, n° 7.)
Cab. de France. — Pl. LXXVIII, n° 2.
3587. ✠ **LVDOVICVS : FRATERIORV REX.** Deux fleurs de lis ; au-dessous, P et une croisette. R̄. Lis. **SIT ROMAN DNI BERNIDIVM.** Croix centrée d'un P, dans un entourage à quatre lobes.
BILL. Denier. (LEBLANC, 318, n° 14 ; *Revue*, 1857, pl. 5, n° 8.)
Pl. LXXVIII, n° 3.
3588. ✠ **LVDOVICVS REX.** Grande fleur de lis, dans un grenetis. R̄. ✠ **SIT ROMAN DNI BERN.** Croix surchargée au centre d'un P.
BILL. Denier bourdelois : 0,60. (*Ibid.*, pag. 121.)

CHARLES VIII. 1483—1493.

3589. **CAROLVS FRACO.** Couronnelle. **RVN DEI GRATIA X : O.** Ecusson couronné, aux armes de France. R̄. Lis. **SIT ROMAN : DOMINI : BERNIDIVM : REX :** Croix fleurdelisée ; au centre, un P.
OR. Ecu : 3,38.
Coll. B. Fillon et Deniau, à Poitiers. — Pl. LXXVIII, n° 4.

M. Colson n'a connu aucune monnaie de Charles VIII, frappée à Perpignan. Cet écu est donc d'une certaine importance pour la numismatique de cette ville.

RÈGNE DE FERDINAND-LE-CATHOLIQUE. 1493—1516.

J'ai dit que M. Colson citait un réal de l'année 1493. Le type offre quelque chose de particulier ; ce qui m'engage à reproduire la mention qu'il en fait. « *Poids du réal de 1493.* Ecu losange, aux quatre pals, dans un entourage formé de six demi-cercles contenant un gros point ou besant, qui existe également à l'extérieur entre les demi-cercles ; le tout dans un grenetis. R̄. Croix centrée d'une étoile à cinq rayons, cantonnée de quatre besants, entourée de quatre demi-cercles. Cuivre. Module : 15 millim. ; poids : 3 grammes 1 décigr. »

Il est fâcheux que M. Colson ne donne pas les légendes ni le dessin de ce poids, et qu'il n'indique pas à quelle collection il l'emprunte. Cela eût été nécessaire, car les types, et particulièrement celui du revers, offrent des différences assez marquées avec

ceux des monnaies que nous connaissons. Pourtant sa description offre des détails tels, qu'il faut supposer qu'il l'a vue en nature.

3590. •✱ V ✱• I ✱• P ✱• M ✱• Ecu losange, aux armes d'Aragon, terminé par quatre annelets et chargé de deux P gothiques, accolés. R̄. •✱ R ✱• ✱R ✱• ✱M ✱• ✱D ✱• Le même écu losange, surchargé de la figure de Saint Jean-Baptiste debout, vu de face, portant l'agneau pascal sur la main gauche, à hauteur de la tête, et l'indiquant de la droite.

BILL. Denier : 4,70. (COLSON, pag. 135, et pl. 2, n° 74.)

Pl. LXXVIII, n° 5.

3591. Variété au cuivre pur.

Denier : 0,80. (*Ibid.*, pag. 136.)

3592. ✱ VILR̄ . P̄R̄P̄INIĀNI . RI. Deux P gothiques, accolés dans un grenetis.

R̄. R̄R̄R̄ . R̄GR̄VS . D'. Même type de Saint Jean-Baptiste.

BILL. Menut : 4,00. (*Ibid.*, pag. 136, et pl. 3, n° 75.)

Pl. LXXVIII, n° 6.

3593. VILR̄ P̄R̄P̄INIĀNI. Même type. R̄. R̄R̄R̄ R̄GR̄VS. Même figure entre deux annelets.

BILL. Menut. (*Ibid.*, n° 76.)

Pl. LXXVIII, n° 7.

3594. Variété avec R̄R̄R̄ . R̄GR̄VS.

BILL. Menut. (*Ibid.*)

3595. Variété : le monogramme entre quatre points, la légende du R̄. entre deux annelets.

Cuivre. Menut. (*Ibid.*)

3596. Variété avec VILR̄ . P̄R̄P̄INIĀ . R̄. R̄R̄R̄ . R̄GR̄VS.

BILL. Menut. (*Ibid.*, n° 77.)

Pl. LXXVIII, n° 8.

3597. Variété : le monogramme et la figure entre quatre points.

Cuivre. Menut. (*Ibid.*, n° 78.)

Pl. LXXVIII, n° 9.

3598. Variété : le monogramme entre quatre points. R̄. R̄R̄R̄ R̄GR̄VS D'. Même figure entre quatre points.

Cuivre. Menut. (*Ibid.*)

RÈGNE DE CHARLES I^{er}. 1516—1556.

3599. **PERPINIARI : VILLÆ**. Ecu losange, aux quatre pals; entre les trèfles, 1.5.3.1; l'écu accosté de deux P. Æ. ✠ **INTÉR RATOS : MVLIERVN : R.** Saint Jean-Baptiste debout, vu de trois quarts, la tête nimbée, regarde à gauche et tient de la main gauche l'agneau pascal porte-bannière, qu'il indique de la main droite. Dans le champ, 1.5.3.1; au-dessus, à gauche, la lettre P.
BILL. Sou double : 3,35. (*Ibid.*, pag. 143, et pl. 3, n° 80.)
3600. Variété : **INTÉR RATOS MVLIRVM . R.**
BILL. Sou double. (*Ibid.*)
3601. Variété : à la suite de la légende du droit, RÆ. Mêmes type et millésime. Æ. ✠ **RTER : RATVS : MVLIE : QVMÆA.** Même type.
Cuivre blanchi. Sou double.
Cab. de France. — Pl. LXXVIII, n° 10.
3602. Mêmes légende et type. Æ. **RTER : RATVS : MVLIE : QVMVR.** Même type, sans P dans le champ.
Cuivre blanchi. (COLSON, pag. 143.)
3603. Variété : l'écusson est accosté, dans chaque angle, des chiffres 1 5 2...
BILL. Sou double. (*Ibid.*, n° 79.)
Pl. LXXVIII, n° 11.
3604. **PERPINIARI . VILLÆ**. Ecu carré, couronné, aux armes d'Aragon; au-dessus de la couronne et entre les trèfles, 1.5.2.9. Æ. **INTÉR RATOS . MV-LIERVN.** Même type de Saint Jean-Baptiste, accosté de deux P.
BILL. Sou sanar : 2,25. (*Ibid.*, pl. 3, n° 82.)
Pl. LXXVIII, n° 12.
3605. Variété avec **PERPINIARI : VILLÆ**. Æ. **MVLIERVN . R.**
BILL. Sou sanar. (*Ibid.*, n° 81.)
Pl. LXXVIII, n° 13.
3606. **PERPINIARI . VILLÆ**. Même type. Æ. **INTÉR RATOS . MVLIERVN.** Même type.
BILL. Sixain ou demi-sou : 0,90. (*Ibid.*, n° 83.)
3607. Variété : **INTÉR RATOS.**
BILL. Sixain. (*Ibid.*, pag. 144.)
Pl. LXXVIII, n° 14.
3608. **CAROLVS ✠ O ✠ G ✠ REX**. Ecu losange, aux quatre pals; au-dessus, une

couronne. ñ. ✕ AVE ✕ G ✕ PENA ✕ DOM. La Vierge debout, avec l'enfant Jésus.

Cuivre. Menut : 1,03. (*Ibid.*, n° 84.)

Pl. LXXVIII, n° 15.

3609. Variété avec le mot **PLENA** divisé en deux par la Vierge.

Cuivre. Menut. (*Ibid.*, pag. 144.)

RÈGNE DE PHILIPPE II. 1556—1598.

3610. **PERPINIANI VILE** . Ecu losange de Catalogne, couronné et timbré de la tête de Saint Jean. Dans le champ, quatre annelets et 1 . 5 . 9 . 8. ñ. **INTER NATOS MVLIERV**M. Saint Jean-Baptiste debout, couvert d'un manteau à longs poils. Dans le champ, une fleurette et les lettres **PP** avec chacune un annelet.

BILL. Double sou : 3,80. (**LEBLANC**, pag. 386 ; **POEY D'AVANT**, n° 1052 ; **COLSON**, n° 87.)

M. Colson pense que la contremarque que l'on trouve assez fréquemment sur les monnaies de cette époque avait été apposée pour empêcher la circulation des *sous* et des *doubles sous* contrefaits. Cette mesure ne paraît pas avoir produit le résultat désiré, puisque l'on rencontre des *sous doubles* évidemment faux, avec la contremarque. J'ajouterai que la contrefaçon de ces espèces n'a rien qui doive étonner. Il en est ainsi dans les pays souvent agités par de fréquents changements de maîtres, et où, par conséquent, une surveillance active ne peut pas être employée. D'un autre côté, quand les monnaies sont de bas aloi, leur contrefaçon offre un appât certain aux faussaires. Nous trouverons en divers pays des contremarques, mais presque toujours elles ont pour but de donner une circulation nouvelle à des monnaies rebutées et décriées. Il n'en fut pas de même à Perpignan, et des textes positifs, cités par M. Colson, nous apprennent le véritable motif de cette mesure, qui a eu réellement pour objet de porter un remède à la circulation des espèces provenant de fabrications clandestines.

3611. Même type, avec . **PERPINIANI ✕ VILLE**. ñ. ✕ . . **INTER NATOS ✕ MVLIERV**M. Même type. Aux pieds du Saint, deux touffes d'herbes et deux **P** surmontés, celui de droite, d'un annelet, celui de gauche, d'une croisette et d'un annelet.

BILL. Double sol : 3,35. (**COLSON**, n° 87.)

Pl. LXXVIII, n° 16.

3612. Même légende. Ecu couronné, aux quatre pals. ñ. ✕ . . **INTER NATOS ✕ MVLIERV**M. Même type de Saint Jean, accosté de **PP**.

BILL. Sou sanar : 1,75. (**COLSON**, n° 88.)

Pl. LXXVIII, n° 17.

3613. Même pièce, contremarquée au droit de la tête de Saint Jean, vue de face.
BILL. Sou sanar. (*Ibid.*)
3614. **FILIPVS ✕ D : G : REX**. Ecu losange, aux quatre pals, couronné. R. **AVE MARIA GRATIA** (*sic*). La Vierge avec l'enfant Jésus, qui tient une petite croix.
Cuivre. Menut : 0,70. (COLSON, pag. 151.)
3615. Variété avec **AVE MAR GRATIA**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, pag. 151.)
3616. Variété avec **AV MAR GRATIA**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, n° 86.)
3617. Variété avec **AVE MARIA . GRATIA**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, n° 85.)
Pl. LXXVIII, n° 18.
3618. Variété à la contremarque de P sous l'écu.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, n° 86 bis.)
Pl. LXXVIII, n° 19.

RÈGNE DE PHILIPPE III. 1598—1621.

3619. ✕ . **PERPINIANI ✕ VILLE .** Deux P liés entre deux rosaces. R. **ECSE ✕ AGNVS . DEI**. Type de Saint Jean.
Cuivre. Menut : 0,70. (*Ibid.*, n° 89.)
Pl. LXXVIII, n° 20.
3620. Variété avec **ESCE**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, pag. 164.)
3621. Variété avec **ECSE**. Le R. n'a pas d'accostement.
Cuivre blanchi. Menut.
Coll. Roumeguère, à Toulouse.
3622. ✕ **PERPINIANI VILLE**. Même type, surmonté d'un A. R. **S . IOHANNES BAPTISTA**. Même type.
Cuivre. Maille : 0,65. (*Ibid.*, n° 90.)
Coll. de M. le docteur Bonafos. — Pl. LXXVIII, n° 21.

OCCUPATION FRANÇAISE. 1642—1649.

La Catalogne, à laquelle le Roussillon était joint, se donna à la France le 23 janvier 1641. La province fut de suite occupée par nos troupes, et régie par un capitaine

général. Louis XIII, qui, huit mois après seulement, avait pris le titre de comte de Barcelone, ne paraît pas avoir monnayé en son nom à Perpignan. Il n'y fut point émis d'espèces à son effigie, et la monnaie resta purement municipale. Le nom de Louis XIV y figure bien dès l'année 1644; mais les pièces avec son effigie furent fabriquées par la ville.

Perpignan avait capitulé le 9 septembre 1643. Au mois d'avril suivant, c'est-à-dire, sept mois après, le conseil général de la commune prit une délibération à l'effet de supplier le capitaine général d'accorder à la ville le privilège de frapper de la monnaie de billon. En vertu de l'autorisation qu'ils avaient reçue, les consuls réunis à la commission des douze (*dotzena*) adressèrent, dans ce sens, une supplique au maréchal Philippe de la Mothe-Houdancourt, duc de Cardone, capitaine général du roi Louis XIV en Catalogne (Louis XIII venait de mourir). Ils firent valoir divers motifs qu'il est inutile d'énumérer, et dont les plus puissants étaient la misère qui régnait dans la ville et les droits dont ils avaient joui à diverses reprises. Ils demandaient à être autorisés à émettre des monnaies de billon de diverses sortes, jusqu'à concurrence de vingt mille ducats. Cette permission leur fut accordée le 9 septembre. L'année suivante, ils firent valoir la difficulté de se procurer de l'argent en quantité suffisante et demandèrent à être autorisés à baisser le titre de la monnaie; ce qui leur fut encore accordé. Je ne suivrai pas plus loin les phases peu intéressantes de ce monnayage. Je me contenterai de dire que, plus tard, diverses autres concessions semblables leur furent faites, notamment en 1646 et en 1649.

3623. PERPIGNAN * VILLE. Ecu losange de Catalogne, couronné et accosté de quatre annelets. Millésime placé autour de l'écu, 1 . 6 . 4 . 4. Un point entre chaque trèfle de la couronne. H . Croisette pattée entre deux annelets. INTER NATOS. Lis entre deux annelets. MVLIERVM. Même type; à droite, une étoile; à gauche, II.

BILL. Double sol : 3,32. (*Revue*, 1855, pag. 142; COLSON, n° 92.)

Pl. LXXIX, n° 1^{er}.

3624. Autre, contremarquée d'un lis. Le millésime a de plus grandes dimensions.

BILL. Double sou. (COLSON, pag. 184.)

3625. Autre, contremarquée d'une main tenant par les cheveux la tête de Saint Jean-Baptiste.

BILL. Double sol. (*Ibid.*, n° 93.)

Pl. LXXIX, n° 2.

3626. Autre. La valeur est indiquée par le chiffre 2, avec un annelet au-dessus et deux au-dessous.

BILL. Double sol. (*Ibid.*, pag. 184.)

3627. Autre. Le chiffre 2 n'a qu'un anneau au-dessus.
BILL. Double sou. (*Ibid.*, pag. 185.)
3628. Autre. Le chiffre 2 est retourné.
BILL. Double sou. (*Ibid.*)
3629. Autre. Millésime 1.6.4.S (*pour* 5). Lis au centre de l'écu. Point d'annelet sous le chiffre 2.
BILL. Double sou. (COLSON, n° 94.)
Pl. LXXIX, n° 3.
3630. • PERPINIANI ✽ VILLE. Même type, timbré d'un bras tenant la tête de Saint Jean-Baptiste. 1.6.4.S. R̄. Même type; sous le Saint, un lis.
BILL. Double sou.
Coll. Poey d'Avant.
3631. Autre avec PERPINIANI VILLE. 1.6.4.6. L'écusson est timbré d'un lis.
BILL. Double sou. (POEY D'AVANT, n° 1053.)
3632. PERPINIANI VILLE. Ecu carré et couronné, aux armes de Catalogne, surchargé d'un lis au centre et accosté de 1.6.4.4. Un anneau sous les deux L.
R̄. • INTER NATOS. MVLIERV̄M ✽. Saint Jean debout; à gauche, un trèfle; à droite, un lis; dans le champ, I.
BILL. Sou : 1,90. (*Revue*, 1855, pag. 143; COLSON, n° 96.)
Pl. LXXIX, n° 4.
3633. Variété : PERPINIANI ✽ VILLE. 1644. Annelets entre les chiffres. R̄. INTER NATOS. Lis. MVLIERV̄M. Le Saint debout, sans trèfle ni étoile.
BILL. Sou. (*Ibid.*, pag. 185.)
3634. PERPINIANI ✽ VILLE. Même type. 1.6.4.5. R̄. Croisette pattée, entre deux annelets. INTER NATOS. MVLIERV̄M. Saint Jean debout, entre deux trèfles; dans le champ, I surmonté d'un anneau.
Bill. Un sol. (*Ibid.*, n° 97.)
Pl. LXXIX, n° 5.
3635. • PERPINIANI VILE •. Même type. 1.6.4.S. R̄. Même type, à droite, surmonté d'une étoile.
BILL. Un sol. (*Ibid.*)
3636. Autre avec PERPINIANI VLE.
BILL. Sol. (COLSON, n° 98.)
Cab. de France.

LOUIS XIV.

3637. **LVDVICVS**. Lis entre deux annelets. **XIII. 1640**. Monogramme de Perpignan, composé de deux P liés, surmontés d'un A. **† : ECCE † AGNVS. DEI**. Saint Jean debout, entre deux annelets. Dans le champ, à gauche, P.
Cuivre. Menut. (*Revue*, 1855; COLSON, n° 99.)
Pl. LXXIX, n° 6.
3638. Autre, sans P dans le champ du **†**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, n° 100.)
Pl. LXXIX, n° 7.
3639. Autre sans grenetis intérieur et sans P au **†**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, n° 101.)
Pl. LXXIX, n° 8.
3640. Autre sans anneau après **LVDVICVS**.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, pag. 186.)
3641. **LVDVICV**. Lis entre deux annelets. **XIII. 1647**. Monogramme de Perpignan, entre quatre annelets. **†. • ECCE † AGNVS. DEI**. Saint Jean debout, entre deux annelets.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, pag. 187.)
3642. Autre de 1649. Le lis placé au bas du monogramme n'est pas accompagné d'annelets.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*)
3643. Autre de 1650, avec 1650. Le lis qui accompagne le monogramme **PPA** n'est pas accompagné d'annelet.
Cuivre. Menut. (*Ibid.*, pag. 187.)
Pl. LXXIX, n° 9.

FOIX.

Le pays de Foix ne fut érigé en comté qu'en 1050, pour Roger I^{er}. Cependant Bernard-Roger passe pour le premier comte. Il est inutile, pour le sujet que je traite, de suivre les diverses vicissitudes de ce fief, qui resta longtemps dans la même famille et reçut plusieurs annexions. Tout au commencement du xiv^e siècle, il fut uni au Béarn, et plus tard, sous François-Phébus, à la Navarre, dont il suivit les destinées.

Les comtes de Foix étaient de puissants seigneurs, et pourtant nous n'avons pas de monnaies qui puissent leur être attribuées. Aucun texte ne vient non plus nous apprendre qu'ils aient joui des droits régaliens. Duby, d'après de Boze et Ducange, fait connaître, il est vrai, un denier avec les légendes : R. COMES. **†. FVXII**; mais, outre que les sources où il a puisé sont suspectes, le module qu'il donne à cette pièce

suffit pour la faire rejeter. En effet, et j'en ai déjà fait l'observation dans ma *Description*, on n'a qu'à la rapprocher du denier que Duby donne pl. 104, n° 7, et qui appartient sans conteste à Raimond, comte de Toulouse et marquis de Provence, et l'on verra que c'est la même pièce avec un léger changement de lecture. Sur un exemplaire mal conservé on aura cru voir un F au lieu d'un P au commencement de la légende du revers, et cela a suffi pour causer cette erreur. Que les numismatistes fassent ce rapprochement, et ils verront que ce que j'avance est un fait palpable.

A l'article qu'il consacre aux monnaies des comtes de Foix, Duby ajoute la mention suivante : « Jean de Grailly, comte de Foix et de Bigorre, vicomte de Béarn, de Villeneuve et de Lautrec, gouverneur de Dauphiné et de Languedoc, châtelain de Lourdes, mort en 1436, fort regretté de ses sujets, fit battre à Pamiers, ville épiscopale de son comté de Foix, une monnaie appelée les *guishems*. Le roi, fort mécontent de cette entreprise, ne la lui pardonna qu'en raison de ses services. » Nous ne connaissons aucune monnaie qui puisse se rattacher à cette fabrication.

Nous avons de François, capital de Buch, un jeton d'argent, daté de 1555. En rappelant mes souvenirs, j'ai reconnu que c'est la même pièce que j'avais vue autrefois et que, dans ma *Description*, j'avais mal à propos prise pour une monnaie.

Pour ne rien négliger de ce qui peut avoir, même de loin, rapport à la numismatique du comté de Foix, je rapporterai un titre que je trouve dans l'*Histoire du Languedoc*, et qui est à la date de 1302. Il porte que Roger-Bernard III était très jaloux de la conservation des droits que lui avaient transmis ses ancêtres, et prétendait que la confiscation des monnaies étrangères en circulation sur ses domaines, lui appartenait. Le roi ayant fait publier, en 1301, une ordonnance qui confisquait ces monnaies, Roger fit acte de protestation et le fit signifier à Gui Chévrier, senéchal de Carcassonne, député par le roi pour saisir les monnaies fabriquées à Saint-Rémy et qu'on appelait communément des *couronnés*, et les autres monnaies étrangères. D. Vayssette ne nous dit pas quels furent les effets de cette protestation.

Quoique, selon moi, il y ait peu d'espérance de trouver des monnaies appartenant aux comtes de Foix, je vais néanmoins donner la liste de ces seigneurs. Le hasard peut la rendre utile aux numismatistes.

COMTES DE FOIX.

BERNARD-ROGER, 1012—1038.

ROGER I^{er}, 1038—1064.

PIERRE, 1064—1070.

ROGER II, 1070—1125.

ROGER III, 1125—1149.

ROGER-BERNARD I^{er}, 1149—1188.

RAIMOND-ROGER, 1188—1223.

ROGER-BERNARD II LE GRAND, 1223—
1241.

ROGER IV, 1241—1265.

ROGER-BERNARD III, 1265—1302.

GASTON I^{er}, 1302—1315.

GASTON II, 1315—1343.

GASTON III PHÉBUS, 1343—1391.

MATHIEU, 1391—1398.

ISABELLE et ARCHAMBAUD, 1398—1412.

JEAN, 1412—1438.

GASTON IV, 1436—1470.

VICOMTES DE CASTELBON.

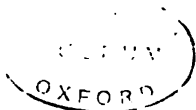
Castelbon est une seigneurie située en Bigorre. On ignore à quelle époque elle fut érigée en vicomté. Ermessende, fille unique et héritière d'Arnaud, vicomte de Castelbon, l'apporta en dot, en 1202, à Roger-Bernard II, comte de Foix. En 1381, Isabelle de Foix, fille du comte Roger-Bernard II et héritière de Mathieu de Foix, son frère, apporta la vicomté de Castelbon à Archambaud de Grailly, captal de Buch, qui commença la seconde branche des comtes de Foix. Ce domaine fut réuni à celui de la couronne par Henri IV.

Ces renseignements historiques sont extraits de l'ouvrage de Duby. Je dois faire observer que les dates, surtout la première, ne sont nullement d'accord avec celles que nous fournit l'*Art de vérifier les dates*, et qu'il est difficile de les concilier.

J'ai déjà parlé du monnayage des vicomtes de Castelbon, à l'occasion de celui des sires de Lescun. J'ai rejeté ce dernier, et j'aurais été tenté d'en faire autant de l'autre, si je n'avais trouvé, dans l'*Histoire du Languedoc*, le titre qui l'établit d'une manière positive. Je le copie en entier.

« Juin 1374. Traité entre le duc d'Anjou, lieutenant du Languedoc, et Rodgier-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon. *Item* avons octroyé et accordé, octroyons et accordons à nostre dit cousin, que pour recompensation des pertes et domages qu'il soustiendra à laisser la terre de Marencin, et autres terres que le roi d'Angleterre lui avait données, lesquelles il perdra et li conviendra à laisser, il ait et puisse avoir monnoyage et li faire faire monnoyes blanches et noires tant seulement dans un de ces lieux qu'il ait ou aie, hors toutes voies que les seneschaussées de Tolose, de Carcassonne et de Beaucaire, en la fourme et en la manière que le sire de Lescuin h avoit et faisoit faire au temps qu'il vivoit, et par ainsi et par cette condition que les dites monnoyes qui seront faites ou dit monnoyage seront de coin et de telle loy, taille et pois comme sont ou seront celles que mon dit seigneur fera faire, ou ordenra être faites en ses autres monnoyages et que la moitié de tous les proufis et émoluments qui escheiront et avendront dudit monnoyage soient de mon dit seigneur et li appartienge et l'autre moitié à nostre dit cousin. »

Il semble résulter des termes de ce traité que le vicomte de Castelbon aurait été tenu à fabriquer des espèces semblables à celles du roi. Il devient donc difficile de les reconnaître. Aucune ne nous est venue. Il est probable, d'ailleurs, que cette concession n'eut pas une existence bien longue.



LANGUEDOC.

Le Languedoc ou Occitanie faisait partie du royaume d'Aquitaine. Il fut de bonne heure fractionné en diverses seigneuries, dont les possesseurs ont presque tous joui du droit de monnayage. Aussi la numismatique de cette province est-elle excessivement riche. Elle offre un intérêt puissant par la diversité des types, et mérite d'être étudiée avec un soin tout particulier. Depuis les publications de Fauris de Saint-Vincent et Duby, aucun travail de quelque importance n'a été entrepris sur les monnaies du Languedoc. On verra bientôt quel riche contingent j'ajoute à ce qui était connu jusqu'ici. Il y a telle seigneurie, maintenant largement dotée, où presque tout appartient à mes recherches. Aussi puis-je dire, en quelque sorte, avoir créé la numismatique languedocienne. Depuis les travaux de mes devanciers, de nouveaux ateliers ont aussi été découverts, et il y a lieu d'espérer que cette série si intéressante s'enrichira encore. De zélés investigateurs sont à l'œuvre, et l'on doit beaucoup se promettre de leurs recherches. Un travail d'ensemble sur les monnaies du Languedoc serait très désirable. M. Challande, qui a bien voulu se dessaisir en ma faveur du résultat de ses découvertes, nous promet de l'entreprendre. Il pourra entrer dans des détails historiques qui me sont interdits, et faire connaître les documents monétaires concernant la province. J'essaierai de lui aplanir le chemin; mais je suis loin de pouvoir espérer résoudre toutes les questions difficiles que le monnayage languedocien présente en grand nombre.

De son côté, M. Gayraud de Saint-Benoît a commencé à donner séparément la monographie des principales seigneuries du Languedoc, et a déjà publié, dans le *Recueil de la société des arts et sciences de Carcassonne*, celle qui concerne les monnaies de cette ville. Ce zélé numismatiste, auquel je voue une grande reconnaissance pour les bonnes et nombreuses communications que je lui dois, me fait éprouver un vif embarras; il m'honore de son amitié, mais nous différons d'opinion d'une manière tellement radicale, et sur un si grand nombre de points essentiels, que, pour le combattre et faire connaître les causes de nos dissidences, il me faudrait entrer dans des développements tels, qu'ils comporteraient sur chaque seigneurie des mémoires aussi étendus que les siens. Je trouverais aussi fréquemment sur mon chemin des opinions que je considère comme de véritables hérésies numismatiques, qu'il me serait peut-être difficile de relever froidement. Je crois donc que le meilleur parti à prendre est de faire abstraction complète des propositions de M. Gayraud de Saint-Benoît, auquel je rends du reste parfaitement justice sur son zèle et sa bonne foi. Il doit prochainement compléter son travail. Au fur et à mesure que ses idées seront

mises au jour, les numismatistes pourront, en connaissance de cause, juger à la fois de l'opportunité et de la prudence de la marche que j'adopte, et voir quelle est la profondeur de nos dissentiments.

Je regrette d'avoir à ajouter que, dans une ville du Midi, dont je ne veux pourtant pas citer le nom, quelques amateurs, tout en mettant leurs riches cabinets à ma disposition, ont apporté néanmoins à leurs communications quelques restrictions, heureusement peu nombreuses. Je ne regretterais pas ce procédé, si, comme ils me l'avaient promis, ces amateurs publiaient eux-mêmes les pièces réservées. Il est à craindre que la lumière ne reste longtemps encore sous le boisseau.

Le type général ou du moins le plus habituel des monnaies du Languedoc est le monogramme odonique. Cela est tout naturel, puisque cette province, ainsi que je viens de le dire, faisait partie du royaume d'Aquitaine.

TOULOUSE.

Lorsque Charlemagne rétablit, en 778, le royaume d'Aquitaine en faveur de son fils Louis, qui plus tard reçut le nom de Débonnaire, celui-ci était trop jeune pour pouvoir administrer par lui-même un territoire aussi étendu; aussi son père fut-il forcé d'établir des comtes ou gouverneurs dans la plupart des villes du nouveau royaume. Chorson fut le premier comte de Toulouse. Ces comtes ne devinrent héréditaires qu'en 852, en la personne de Raimond I^{er}, dont la postérité masculine conserva son fief pendant quatre siècles complets, jusqu'à ce qu'Alphonse de France, qui avait épousé Jeanne, fille de Raimond VII, devint, en 1249, possesseur de Toulouse du chef de sa femme. Les deux époux étant morts à quatre jours de distance l'un de l'autre, au retour de la croisade dans le cours de 1274, le comté vint au roi de France, Philippe III; mais lui et ses successeurs ne l'administrèrent qu'en qualité de comtes. Il ne fut réuni réellement à la couronne qu'en 1561.

J'ai dit dans ma *Description* et je répète ici que le monnayage des comtes de Toulouse mérite une attention particulière, et que de son étude on peut tirer la solution de plusieurs problèmes numismatiques d'un haut intérêt. Faute de pouvoir entrer dans tous les détails, je me contenterai d'analyser l'argumentation que je produisais alors.

Les types toulousains eurent une grande influence sur ceux dont se servirent la plupart des autres villes du midi de la France; ce qui rend nécessaire de bien constater leur origine. Dans cette partie de la France, Toulouse joua le même rôle que Chinon, Saint-Martin de Tours, Limoges, &c., dans le centre, c'est-à-dire, que les empreintes, qui y furent créées, rayonnèrent de proche en proche et s'étendirent assez loin.

J'ai fait remarquer combien les espèces fabriquées tout d'abord à Toulouse offraient un aspect uniforme. Aucune autre série ne présente une telle homogénéité. Louis-le-Débonnaire commença par mettre sur ses monnaies une croix des deux côtés. Ses

successeurs y firent figurer leur monogramme jusqu'à Charles-le-Gros, qui opéra un changement radical en inscrivant ainsi son nom dans le champ : **CA RL** en deux lignes. Ce dernier type fut plus tard utilisé par les ducs d'Aquitaine. Nous avons ensuite des monnaies du roi Eudes, dont quelques-unes sont à l'✠ cruciforme, et sur lesquelles l'empreinte est fortement dégénérée. Nous avons aussi au nom du même roi des deniers et oboles où ce nom est écrit **ODDO**, disposé de manière à former la croix. Cette empreinte est fort remarquable, en ce qu'elle offre le point de départ de celle qui fut adoptée à Narbonne et à Maguelone. Les espèces de Toulouse à ce dernier type offrent des variétés si nombreuses, qui diffèrent tellement entre elles par leur poids et leur fabrique, qu'il n'est pas douteux que l'empreinte n'ait été immobilisée pendant quelque temps et que les comtes s'en servirent eux-mêmes, si tant est que ce monnayage ne leur appartienne pas en entier.

Sous Charles-le-Simple naquit une rude concurrence faite au type odonique, et qui finit par le supplanter. Elle fut due aux évêques, dont le premier, appelé Hugues, inscrivit son nom dans le champ du revers des monnaies, à la place qu'occupait ordinairement celui du roi. Ce type donna aussi naissance à celui que les comtes adoptèrent et conservèrent pendant trois siècles, en lui faisant subir, il est vrai, diverses modifications. Vers la fin du XI^e siècle, cette empreinte dégénérée commença à être convertie dans le mot **PAX**. C'est l'époque où cette formule devint populaire dans le midi de la France, où nous la retrouvons souvent.

Il est certain qu'à Toulouse, ainsi que nous le voyons dans plusieurs autres villes, le comte et les évêques jouissaient concurremment du droit de battre monnaie et avaient même un atelier distinct. Lorsque les premiers, devenus plus puissants, eurent écarté l'immixtion des autres, ils n'en continuèrent pas moins le type épiscopal, qui était aimé et connu par les populations. Seulement, ainsi que nous le voyons partout, ce type dégénéra si bien, qu'il perdit toute signification.

Outre les deux types principaux que je viens d'indiquer, les comtes de Toulouse en ont adopté divers autres; ce qui doit faire supposer qu'ils avaient plusieurs officines. Ce fait est d'autant plus croyable, que ces seigneurs étendaient leur puissance sur un vaste territoire et qu'un seul atelier n'eût pas suffi à la fabrication des monnaies nécessaires pour alimenter tout le comté. Un de ces ateliers est bien connu, c'est celui de Saint-Gilles, dont la monnaie fut appelée *Egidienn*e; on y employa le type de l'agneau pascal. Une empreinte particulière fut aussi choisie pour les espèces émises dans le marquisat de Provence. Nous en possédons deux types distincts, qui furent longtemps employés, si nous en jugeons par le grand nombre de variétés venues jusqu'à nous, et qui ne furent changés que lors du règne d'Alphonse de France. Celui-ci, tant sur ses monnaies du comté que sur celles du marquisat et même des autres seigneuries qu'il posséda, se servit du type tournois. Il n'y eut, sous son règne, que deux rares exceptions que je ferai connaître, en décrivant les monnaies de ce prince.

Je ne dois pas abandonner le type toulousain, sans faire une observation importante. On voit figurer sur les monnaies de ce pays, émises dans les premiers temps de la période féodale, les noms de divers rois de France, lesquels furent changés à presque chaque avènement nouveau. Ce fait paraît une dérogation au principe de l'immobilisation des types carlovingiens; il est facile de l'expliquer. Quoique devenus héréditaires depuis le règne de Charles-le-Chauve, et si puissants qu'ils fussent, les comtes de Toulouse ont tenu à rester en bonne intelligence avec les descendants de Charlemagne, dont la protection leur était utile pour se défendre contre les ducs d'Aquitaine, leurs redoutables voisins. Ils ne manquèrent pas, aussitôt que leur pouvoir fut suffisamment affermi, de se débarrasser de cette espèce de vasselage, et leurs monnaies rentrèrent dans la loi commune.

Les comtes de Toulouse et ceux de Barcelone ont eu, à différentes fois, des points de contact entre eux, et cette circonstance dut influencer nécessairement parfois sur le type des monnaies. Je n'ai point de données assez certaines, pour élucider cette question et déterminer jusqu'où cette influence a été poussée. Je me contente de la signaler aux recherches des numismatistes du Midi.

La série des monnaies des comtes de Toulouse était déjà assez riche au temps où Duby écrivait son ouvrage, puisqu'il a pu en publier trente et une. Je me félicite de tripler ce nombre, et celles que j'ajoute ne sont pas certainement les moins intéressantes. La collection de M. Soulages, à Toulouse, est celle qui m'a offert le plus grand nombre de nouveautés.

COMTES OU DUCS DE TOULOUSE.

CHORSON, 778—790.	BÉRENGER, 818.
GUILLAUME I ^{er} , 790.	GUILLAUME, 844.
RAIMOND, dit RAFINEL, 810—818.	FREDELON, 850.

COMTES HÉRÉDITAIRES.

RAIMOND I ^{er} , 852—864.	RAIMOND IV, dit DE SAINT-GILLES, 1088—1105.
BERNARD, 864—875.	BERTRAND, 1105—1112.
ODON ou EUDES, 875.	ALFONSE-JOURDAIN, 1112—1148.
RAIMOND II, 918 ou 919—923.	RAIMOND V et ALFONSE II, 1148—1194.
RAIMOND-PONS III, 923—950.	RAIMOND VI, 1194—1222.
GUILLAUME-TAILLEFER III, 950—1037.	RAIMOND VII, 1222—1249.
PONS, 1037—1060.	ALFONSE DE FRANCE, 1249—1271.
GUILLAUME IV, 1060—1088.	

CHARLES-LE-GROS.

3644. ✠ CARLVS IMPR. Croix. ⚡. ✠ TOLOSA ✠ CIVI. Dans le champ, CA RL en deux lignes.

AR. Denier. (FOUG. et CONB., n° 60 ; *découv. de Cuerdale*, pl. 5, n° 59.)
Cab. de France. — Pl. LXXIX, n° 9.

3645. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.
Coll. Sauvadet, à Montpellier.

3646. Variété avec ARL dans le champ.

AR. Obole.
Coll. Ricard, à Montpellier.

3647. Variété avec IMPR —. Dans le champ, CA RL en deux lignes.

AR. Obole.
Coll. Ricard.

La première de ces pièces était seule connue depuis longtemps ; elle a reçu diverses attributions. MM. Fougères et Conbrouse la donnent (n° 60) à Charlemagne ; ce que le style de ce denier ne permet pas. Ce style et le titre d'IMP que l'on y voit le font descendre jusqu'à Charles-le-Gros. Duchalais va plus loin, et, dans le *Dictionnaire de l'histoire de France*, v° *Monnaies de Toulouse*, il opine pour l'attribution aux comtes de Toulouse. En voyant les dégénérescences que présentent les deniers et oboles que je publie, je serais fort tenté de partager son avis ; mais il faudra toujours admettre que primitivement ce type a été inventé par Charles-le-Gros, et qu'il s'en est servi à Toulouse.

3648. ✠ ODDO REX FR-C. Croix. ⚡. ✠ TOLOSA CIVI. Dans le champ, ODDO en deux lignes.

AR. Denier : 1,63. (POEY D'AVANT, n° 1054, et pl. 14, n° 7.)
Pl. LXXIX, n° 10.

3649. ✠ ODDO REX FR-C. Croix. ⚡. ✠ TOLOSA . CIVI. Dans le champ, quatre annelets en croix ; ceux de droite et de gauche dégénérés.

AR. Denier.
Cab. de France.

3650. Variété avec ✠ O : D : OO REX FRC.

AR. Denier.
Coll. Soulages.

3651. ✠ O · DO · REX FR C. Croix. ḡ. ✠ TOLOSA CIVI. Quatre annelets.

AR. Obole. (CONB., 692.)

Coll. Rousseau.

3652. Mêmes légendes et types.

AR. Denier.

Coll. Soulages.

J'ai avancé que cette empreinte appartenait aux comtes, ou que du moins ils ont dû s'en servir. Il faut placer l'émission de ces monnaies vers la fin du IX^e siècle.

3653. ✠ GRATIA D RE. Dans le champ, OQ✠ ✠ en croix. ḡ. ✠ TOLOSA CIVI.

Croix à pointes.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXIX, n° 11.

3654. CRATIA D DEX. Dans le champ, OQ✠ ✠. ḡ. ✠ TOLOSA CIV. Croix.

AR. Denier : 1,45.

Coll. B. Fillon. — Pl. LXXIX, n° 12.

3655. ✠ GRATIA P-RE. Même type. ḡ. ✠ TOLOSA ✠ CIV. Croix.

BILL. Obole.

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXIX, n° 13.

Nous voyons paraître ici un autre type d'Eudes, et, comme ces pièces sont à peu près contemporaines de celles qui précèdent, il faut en tirer la conséquence qu'à cette époque il y avait deux ateliers dans le Toulousain. Peut-être celui de l'évêque et celui des comtes étaient-ils distincts. Nous allons bientôt voir une empreinte semblable sur les monnaies de Carcassonne.

3656. ✠ CARLYS RE. Croix. ḡ. ✠ TOLOS CIVI. Dans le champ, VGO.

AR. Denier : 2,05. (DE LONGPÉRIER, *Catal. Rousseau*, n° 509.)

Cab. de France et coll. Péry, à Bordeaux. — Pl. LXXIX, n° 14.

Ce denier, au type immobilisé de Charles-le-Simple, a donné lieu à beaucoup de commentaires. Duchalais (*Revue num. fr.*, 1840, pag. 272) et ensuite M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, pag. 160 et 207) ont vu en lui une monnaie épiscopale, frappée par Hugues, qui fut évêque de Toulouse de 926 à 972. La présence du monogramme formé des lettres V. G. O., placé dans le champ de la pièce, et la date de son émission donnent quelque poids à cette opinion, et je ne serais pas éloigné de l'adopter. C'est dans ce sens que j'ai parlé (pag. 238) en exposant la formation des divers types

de Toulouse. On peut cependant y faire une objection sérieuse. En effet, ces numismatistes, poussant plus loin les conséquences de leur système, ont voulu en outre attribuer à Hatton, successeur de Hugues, les monnaies au nom du comte Guillaume, sur le champ desquelles se trouvent les lettres E. T. O. Cette prétendue coïncidence est même la principale base de leur argumentation. A mon avis, c'est au contraire ce qui doit la faire crouler, puisque la fabrique et le style de ces dernières monnaies s'opposent formellement à cette classification. Qu'un œil exercé passe en revue la série tout entière du Toulousain; qu'on suive attentivement la classification que je vais donner, et il sera facile de se convaincre de l'erreur de mes devanciers. Tous ces monogrammes ne sont peut-être autre chose que la dégénérescence de celui d'Eudes, et je crois que, pour aider au classement régulier des monnaies si nombreuses et d'époques si diverses qui les portent, il n'y a autre chose à faire qu'à tenir compte du plus ou moins d'altération de ces prétendus monogrammes.

Ce fut Guillaume-Taillefer, dont le règne fut très long, qui ouvrit la série des noms seigneuriaux.

GUILLAUME-TAILLEFER. 950—1037.

3657. ✠ YYILELMO. Croix. Ɱ. ✠ TOLOSX CIY. Même type.

AR. Denier. (*Revue num. fr.*, 1859, pl. 16, n° 2.)

Coll. Soulages. — Pl. LXXIX, n° 15.

3658. ✠ VILELNO. Croix. Ɱ. TOLOSV CIV. Dans le champ, VGO.

AR. Denier. (DUBY, pl. 104, n° 21.)

Pl. LXXIX, n° 16.

3659. ✠ AILELNO. Croix dont la branche supérieure est terminée en anneau.

Ɱ. TOLOSX CIA. Dans le champ, SC ✠.

AR. Denier. (*Revue*, 1843, pl. 14, n° 15.)

Coll. de Gourgues. — Pl. LXXIX, n° 17.

Le type du dernier denier se rapproche beaucoup de celui dont j'ai assez longuement parlé en décrivant la pièce d'Aimeri, comte de Fézenzac (n° 3227). Seulement ici la croisettes remplace le V. Nous le retrouverons encore plusieurs fois, ce qui prouve que ce fut un type banal.

A partir du règne de Guillaume-Taillefer, l'attribution des monnaies de Toulouse n'offre plus de grandes difficultés. Il suffit d'examiner avec soin la fabrique de ces monnaies et de suivre la filiation des types, pour parvenir à un classement régulier. On est d'ailleurs aidé par quelques noms qui ne peuvent pas engendrer de confusion et qui, au contraire, servent de jalons pour marcher plus sûrement.

PONS. 1037—1060.

3660. **PONCIO COHES**. Croix chrismée et cantonnée de deux points. ⚡. ✠
AIANRGO. Dans le champ, le mot **REX** disposé en triangle.

AR. Denier. (*Revue*, 1858, pag. 171, vignette.)

Cab. de France. — Pl. LXXIX, n° 18.

3661. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 1055, et pl. 15, n° 1^{er}.)

Pl. LXXIX, n° 19.

3662. Mêmes légende et type. ⚡. ✠ **AIANRIGO**. Même type.

AR. Denier. (*Revue*, 1858, pag. 71, vignette.)

Cab. de France. — Pl. LXXIX, n° 20.

On a cherché, pendant longtemps, la signification du mot **AIANRGO**, qui se voit au revers de ces monnaies. Dans le *Catalogue Rousseau*, pag. 160, M. de Longpérier a, le premier, proposé d'y voir les débris de la légende *Christiana religio*. De mon côté, je me suis contenté de faire remarquer que l'on y trouvait tous les éléments du mot **ARAGONI**. Enfin la lumière s'est faite ; elle m'est arrivée de deux côtés à la fois, et presque simultanément. M. Gayraud de Saint-Benoît me fit savoir son opinion, qui était la même que celle de M. de Longpérier qui, dans la *Revue* de 1858, pag. 71, en faisant connaître le denier dont l'obole avait déjà été publiée, puis l'autre denier portant **AIANRIGO**, a parfaitement démontré qu'il fallait y reconnaître le nom du roi Henri I^{er}. Il cite à l'appui diverses chartes tirées de l'*Histoire du Languedoc*, dans lesquelles ce nom est écrit **AIANRICO** et **ANRIGO**. Il ajoute une généalogie prouvant que Pons était uni au roi de France par un lien de famille. Le savant directeur de la *Revue* est d'avis que le mot **REX** du champ s'applique au roi Henri, et, à l'appui de cette opinion, il fait observer que, quoique ce nom soit mis à l'ablatif, ce mélange de cas n'a rien qui doive étonner, puisque sur le droit de ce denier on lit **PONCIO COMES**, et que sur d'autres pièces de Toulouse on trouve **VILELMO COMES**. Jusqu'à présent on avait fait de ce mot un type banal. La véritable interprétation de **AIANRIGO** peut changer la question.

Je ne me rappelle plus quelles conséquences M. Gayraud de Saint-Benoît tirait de ce nom d'Henri. Je crois seulement savoir qu'elles ne concordaient pas avec celles de M. de Longpérier, dont l'opinion doit être adoptée.

3663. **PONCIO COHES**. Croix. ⚡. ✠ **TOLOSX CIYI**. Dans le champ, ☉ : ✠.

BILL. Denier : 1,30.

Coll. Challande. — Pl. LXXIX, n° 21.

3664. Mêmes légende et type. Ṛ. ✠ TOLOSA CIYI. Dans le champ, ✠ O E O. La croisette est à gauche.

BILL. Obole.

Dessin communiqué par M. Gayraud de Saint-Benoît. — Pl. LXXIX, n° 22.

Ce denier et cette obole présentent une altération profonde du monogramme odonique, qui va en subir bien d'autres encore, en s'éloignant de sa source.

3665. PONCIO CONES. Croix. Ṛ. ✠ VRBS TOLOSA. Dans le champ, YO et une croisette.

BILL. Denier.

Coll. Voillemier. — Pl. LXXX, n° 1^{er}.

3666. Variété avec CONES.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXX, n° 2.

Comparé avec le type des n° 3227 et 3659, celui-ci offre la contrepartie du dernier. Nous avons trois combinaisons différentes : SOV, SO ✠, VO ✠.

3667. PONCIO CONES. Croix. Ṛ. ✠ VRBS TOLOSA. Dans le champ, les lettres T O et une croisette (acheminement vers E T O).

AR. Denier : 1,17. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 50, et pl. 26, n° 2.)

Pl. LXXX, n° 3.

3668. Mêmes légendes et types.

AR. Obole. (DUBY, pl. 104, n° 1^{er}.)

Cab. de France.

Le dessin de Duby porte deux croisettes et un O.

Toutes les monnaies au nom de Pons sont rares.

GUILLAUME IV. 1060—1088.

3669. VILELMO. Croix cantonnée de deux annelets. Ṛ. ✠ TOLOSV CIV. Dans le champ, E T O. — Conf. ce type avec celui du n° 3667.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXX, n° 4.

3670. Variété avec AILELMO.

AR. Denier.

Coll. Soulages.

3671. ✠ VILELMO. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 3^e. ñ. ✠ TOLOSA CIV. Dans le champ, ET O en deux lignes.

AR. Denier.

Coll. Soulages.

3672. ✠ AILELMO. Croix cantonnée d'un besant aux 3^e et 4^e. ñ. ✠ TOLOSV CIV. Dans le champ, ELO.

AR. Denier.

Coll. Soulages. — Pl. LXXX, n° 5.

Sur ces pièces, les lettres E. T. O. sont très nettement dessinées; aussi a-t-on voulu les donner à l'évêque Hatton, qui vivait au x^e siècle. Il suffit de les voir, pour se convaincre de la fausseté de cette attribution et les reporter à leur date réelle, c'est-à-dire, à la seconde moitié du xi^e.

3673. VVILELNO CONES. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 4^e. ñ. ✠ TOLOSA CIVI. Dans le champ, trois annelets placés diagonalement; de chaque côté, un G retourné.

AR. Denier. (DUBY, pl. 104, n° 4.)

Cab. de France. — Pl. LXXX, n° 6.

Sans être tout à fait exceptionnel, le type de ce denier s'éloigne un peu de la forme habituelle.

3674. VVIELMO COME. Croix. ñ. ✠ TOLOSA CIVI. Dans le champ, VGO; le G dégénéré arrive déjà à la forme de la crosse.

AR. Denier: 1,09. (DUBY, pl. 104, n° 5; *Revue*, 1843, pl. 14, n° 14; POEY D'AVANT, n° 1056.)

Pl. LXXX, n° 7.

Il y a trois variétés dans la forme du G qui figure dans le type. Elles sont dans la collection Soulages, à Toulouse.

3675. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Musée de Marseille. — Pl. LXXX, n° 8.

3676. VVIELMO COME. Croix cantonnée d'un S au 1^{er}. ñ. TOLOSA CIVI. Dans le champ, VGO dégénéré. L'V est formé de deux jambages, l'O est remplacé par une croisette.

AR. Denier: 1,14. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 4, et pl. 26, n° 3; DUBY, *Suppl.*, pl. 7, n° 12.)

Pl. LXXX, n° 9.

Ici le monogramme est tout à fait dégénéré et a pris la forme que, sauf de rares exceptions, il conservera longtemps.

RAIMOND IV. 1088—1105.

3677. RΛMVNDO COME; l'N et le D liés. Croix. ⚡. TOLOSΛ CIVI. Dans le champ, VG ⚡ en croix.

BILL. Denier : 1,22.

Coll. Challande. — Pl. LXXX, n° 10.

Sur ce denier, Raimond IV se rapproche de l'ancien type.

3678. RΛMYNQYS. Buste de profil à droite. ⚡. TOLOSΛ CIVI. Buste de profil à droite.

BILL. Denier.

Coll. Soulages. — Pl. LXXX, n° 11.

3679. Variété avec RAIMVNQVS. Mêmes types.

BILL. Denier.

Coll. Ricard. — Pl. LXXX, n° 12.

3680. ⚡ RAMONQO. Même type. ⚡. TOLOSA CI—. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Soulages. — Pl. LXXX, n° 13.

3681. Même légende. Buste à gauche. ⚡. Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Coll. Soulages.

Ce type remarquable serait, selon M. Gayraud de Saint-Benoît (*Revue*, 1849, pag. 378), l'imitation des monnaies visigothes. Cela peut être vrai. Le numismatiste languedocien trouve le faire de ces pièces très grossier. Je ne partage pas entièrement son avis. Je le vois au contraire en rapport avec le style des autres monnaies du temps, qui portent un buste. Du reste, la tentative de Raimond de Saint-Gilles n'eut pas de suites, et ses produits sont de la plus grande rareté.

BERTRAND. 1105—1112.

3682. BERTRAN ! COME. Croix simple. ⚡. ⚡ TOLOSA CIVI. Dans le champ, S. O. V. ou S. O. ⚡.

AR. Denier.

Coll. Soulages, Ricard et Challande. — Pl. LXXX, n° 14.

3683. **BERTRAN COM.** Croix cantonnée d'un anneau au 4^e. R. ✠ **TOLOSA CIVI.** Croix à pied, accostée de deux annelets.

AR. Denier. (DUBY, pl. 104, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. LXXX, n° 15.

3684. **B. | CO | MI | TO.** Croix coupant la légende. R. ✠ **TOLO** placé verticalement, et **SA CIVI** en légende circulaire.

AR. Denier : 1,49.

Coll. Soulages et Challande. — Pl. LXXX, n° 16.

Bertrand a varié le type de ses monnaies. Suivant d'abord les traces de ses prédécesseurs, il se sert plus tard de la croix à pied et enfin de l'empreinte remarquable et tout à fait nouvelle du n° 3684.

Toutes les monnaies de ce prince sont rares.

ALFONSE-JOURDAIN. 1112—1148.

3685. ✠ **ANFOS CONES.** Croix cantonnée d'une crosse aux 2^e et 3^e. R. ✠ **TOLOSA CIVI.** Dans le champ, **VGO** dégénéré et transformé en un **A**, un **G** en forme de crosse et une croisette.

AR. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 1059.)

Pl. LXXX, n° 17.

3686. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,49. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 1060.)

Pl. LXXX, n° 18.

3687. Mêmes légendes et types. Le **T** du R. a une dimension extraordinaire en largeur.

AR. Denier.

Cab. de France.

3688. Variété avec **ANFOS COMES.**

BILL. Denier.

Coll. Soulages.

3689. ✠ **MNFOCOMES.** Même type. R. **TOLOM CIVI** ; même **T** qu'au n° précédent. Dans le champ, un grand **A** renversé, une croisette et une crosse.

BILL. Denier.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXX, n° 19.

A partir du règne d'Alfonse-Jourdain, le numéraire fut plus abondant, si nous en jugeons du moins par le grand nombre de ses monnaies venues jusqu'à nous. Peut-être faut-il tirer de ce fait une autre conséquence, c'est que le titre et le poids des monnaies étant de plus en plus abaissés, on a eu intérêt à retirer de la circulation et à fondre les espèces antérieures.

ALFONSE II. 1148.

3690. ✠ ANFOS COMES. Croix cantonnée d'une crosse au 1^{er}, et d'un anneau au 4^e. R. TOLOSA CIVI. Croix grecque, ayant un long pied, accostée de deux crosses.

AR. Denier : 0,83. (DUBY, *Suppl.*, pl. 1^{re}, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1057.)

3691. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,60. (POEY D'AVANT, n° 1058, et pl. 15, n° 2.)

Pl. LXXX, n° 20.

3692. Variété avec TOLOSA CIVI.

AR. Obole.

Coll. Soulages.

3693. ✠ ANFOS COMES. Même type. R. Mêmes légende et type. Le pied de la croix repose sur un croissant.

AR. Obole.

Coll. Soulages.

3694. ✠ ANFOS COMES. Croix cantonnée d'un lis au 2^e. R. ✠ TOLOSA CIVI. Même type.

AR. Denier.

Coll. Soulages. — Pl. LXXX, n° 21.

3695. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Coll. Soulages.

3696. ANFOS COMES. Croix cantonnée d'un lis au 2^e. R. ✠ TOLOSA CIVI. Même type.

AR. Obole : 0,52. (POEY D'AVANT, n° 1060, et pl. 15, n° 3.)

Pl. LXXX, n° 22.

3697. ✠ ANFOS COMES. Croix. R. TOLOS. A CIVI en trois lignes dans le champ ; au-dessous, une crosse peu prononcée.

AR. Denier,

Cab. de France. — Pl. LXXXI, n° 1^{er}.

3698. Variété avec **ANFO**. Au **ᶗ**, une crosse couchée au-dessous de la légende.

AR. Denier.

Coll. Soulages.

3699. Mêmes légendes et types, sans point au **ᶗ**.

AR. Obole.

Cab. de France. — Pl. LXXXI, n° 2.

3700. Variété avec **COMES**.

AR. Obole.

Coll. Soulages.

La classification des monnaies entre Alfonse-Jourdain et Alfonse II, son fils, présente quelques difficultés. Ce dernier prince eut, il est vrai, le titre de comte de Toulouse ; mais son frère Raimond s'était réservé l'administration du comté, et la plus large part d'autorité. Alfonse gouverna la partie orientale, celle qui se trouvait aux environs du Rhône. Le territoire qu'il était chargé de régir avait encore une assez grande étendue.

J'ai dit dans ma *Description* que j'inclinai à croire que les monnaies, sur lesquelles on voit la croix accostée de deux crosses, devaient être données à Alfonse II et qu'elles sortaient de l'atelier de Saint-Gilles. C'était aussi l'opinion de Duchalais (*loco cit.*). Les deniers où la croix est cantonnée d'une fleur de lis me paraissent devoir être données au même prince. Je ne vois dans la vie d'Alfonse-Jourdain rien qui puisse motiver l'emploi de ce signe héraldique. Celle d'Alfonse II est très peu connue. Les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* ne disent presque rien de lui ; nous savons seulement que son frère Raimond avait épousé, en premières noces, la fille de Louis-le-Jeune, roi de France.

RAIMOND V. 1148—1194.

3701. **✠ RAIMVND COME**. Croix cantonnée d'un croissant aux 1^{er} et 2^e. **ᶗ**. **✠ TOLOSÆ CIVI**. Dans le champ, deux croissants ; au-dessus, un I ; au-dessous, une croisette entre deux annelets.

AR. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 8, n° 1^{er}.)

Pl. LXXXI, n° 3.

RAIMOND VII. 1222—1249.

3702. **RAMON CONES**. Croix cantonnée d'un S au 2^e. **ᶗ**. **✠ TOLOSA CIVI**. Dans le champ, **VGO** très dégénéré, **A** évasé, **G** en crosse, et croisette.

AR. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 104, n° 11 ; POEY D'AVANT, n° 1063.)

Pl. LXXXI, n° 4.

3703. Mêmes légendes et types.

AR. Obole. (*Ibid.*, n° 12, et *Ibid.*, n° 1064.)

Pl. LXXXI, n° 5.

3704. Mêmes légendes et types. La croix n'est pas cantonnée.

BILL. Obole.

Pl. LXXXI, n° 6.

Le règne des trois derniers Raimond a été assez long, puisqu'il comprend un peu plus d'un siècle. On doit donc être étonné, surtout en ce qui concerne les deux premiers, d'avoir un si petit nombre de leurs monnaies. Je crois pouvoir en donner l'explication. C'est qu'il n'y a pas eu de changement de type. Les trois dernières pièces que je viens de décrire et que j'ai attribuées à Raimond VII se trouvent fréquemment, et peuvent être mises au nombre de celles qui, dans la suite féodale, se rencontrent le plus souvent. Ne pourrait-on pas en tirer la conclusion que ce type a été immobilisé dès le règne de Raimond V, et qu'il a été continué sans changement sous ses deux successeurs ?

ALFONSE DE FRANCE. 1249—1271.

3705. ✠ R CONES FIL REG FRAN. Monogramme d'Erbert du Mans. R. ✠ TOLOSA CIVITAS. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e, d'un lis la pointe en dedans au 3^e, et d'une rosace au 4^e.

BILL. Denier : 1,00. (DUBY, pl. 104, n° 16.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXXI, n° 7.

Par quelle raison Alfonse a-t-il adopté l'empreinte d'Erbert du Mans ? Je ne trouve dans l'histoire de ce prince rien qui puisse justifier une pareille contrefaçon. Il ne fut ni comte du Maine, ni comte d'Anjou, car les seigneurs de ce dernier pays ont aussi employé le type manceau. On pourrait croire qu'Alfonse a adopté ce type par suite d'un de ces caprices d'imitation dont nous avons tant d'exemples, et qui portaient les seigneurs, quoique souvent fort éloignés les uns des autres, à s'emparer d'un type qui jouissait d'une certaine vogue ; mais ici il y a plus encore. La fabrique paraît purement mansaise. C'est encore un des nombreux problèmes que je laisse à résoudre à mes successeurs.

3706. ✠ R . CO . FILIVS REG. Le G est fortement barré de manière à former un X.

R. T̄HOLOSÁ CIVI. Châtel tournois, surmonté d'une croisettes.

BILL. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 1076, et pl. 15, n° 4.)

Pl. LXXXI, n° 8.

3707. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,35. (DUBY, pl. 104, n° 14 ; POEY D'AVANT, n° 1077.)
Pl. LXXXI, n° 9.

3708. Mêmes légendes et types, sauf que le G n'est pas barré.

BILL. Obole : 0,35. (POEY D'AVANT, n° 1078.)

3709. Variété : au droit, FILIVS ; au R., THOLOSA.

BILL. Denier.

Coll. Poey d'Avant.

3710. Mêmes légendes et types des deux côtés. Le G est barré. Le châtel est surmonté d'une petite croix ponctuée.

BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 1079, et pl. 15, n° 5.)
Pl. LXXXI, n° 10.

3711. Variété avec THOLOSÆ.

BILL. Denier.

Coll. Plantet.

3712. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Coll. Rousseau. — Pl. LXXXI, n° 11.

On a déjà maintes et maintes fois relevé l'erreur de Duby, qui, voyant un R dans la première lettre de la légende, a attribué les monnaies portant le titre de *filis de roi* à Raimond VII, le seul prince, selon lui, qui eut droit à cette qualification, parce que sa mère, femme en deuxième nocces de Raimond VI, était veuve de Guillaume II, roi de Sicile. Quoique la forme de l'A soit toute particulière, il n'y a plus aucun doute possible sur cette attribution. Ces pièces appartiennent toutes à Alfonse, qui, d'après l'observation que j'en ai faite d'après M. Lecointre-Dupont, employa le type tournois, afin d'avoir, dans toutes les provinces soumises à sa domination, un type uniforme.

3713. ALFOS COM. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre annelets.

R. THOLOSA CIVI. Armes parti de Castille et de France.

AR. Demi-maille. (*Revue num. fr.*, 1859, pl. 21, n° 8.)

Cab. Feuardent. — Pl. LXXXI, n° 12.

Quoique l'on dût tôt ou tard s'attendre à voir paraître sur les monnaies de Toulouse cette empreinte qu'Alfonse a mise sur ses espèces poitevines, la venue de cette demi-

maille n'en est pas moins pour les numismatistes une agréable surprise et une précieuse conquête. Cette découverte sert incidemment à constater le module d'une pièce que M. B. Fillon a publiée (voy. le n° 2594) d'après un dessin, et qui n'a pas été retrouvée en nature. Il y a encore à faire une observation curieuse ; c'est que, sur la plupart des monnaies à ce type frappées en Poitou, Alfonse prend le titre de comte de Poitiers et de Toulouse, et que nous n'avons pas un seul exemple qu'il ait mis son titre de Toulouse sur une pièce au type tournois.

SAINT-GILLES.

Nous trouvons la mention de la monnaie de Saint-Gilles dès l'an 1095 ; c'est ce qui a fait croire à Duby que Raimond de Saint-Gilles était le créateur de cette monnaie. Mais, comme l'a très bien fait observer M. de Barthélemy (*Revue numism. fr.*, 1843, pag. 391), lorsque Raimond ne possédait que le fief de Saint-Gilles dont il prit le nom, il avait un frère aîné, comte de Toulouse. J'ajouterai que le titre cité par Duby, et qu'il a tiré de l'*Histoire du Languedoc*, est une stipulation de paiement en monnaie de Saint-Gilles. Cela ne nous dit pas que cet atelier ne fonctionnât pas antérieurement au règne de Raimond IV (1088). Nous devons donc rester dans le doute sur la date du commencement de ce monnayage, jusqu'à ce que l'on découvre un document positif ou des pièces nouvelles qui prouvent d'abord que Raimond IV a émis des espèces à cette empreinte, ensuite qu'elle n'a pas été utilisée par ses prédécesseurs.

Le type connu de l'atelier de Saint-Gilles est un agneau pascal ; c'est un point accepté par tout le monde. Cependant, malgré l'adage qui dit que *le mieux est l'ennemi du bien*, voici qu'il se présente un champion armé de toutes pièces et déterminé à pulvériser toutes les vieilles erreurs, si accréditées qu'elles soient. L'agneau pascal de Saint-Gilles ne peut pas échapper à sa faux vengeresse. Ce n'est plus un agneau, mais bien plutôt un cheval. Le type de l'agneau pascal n'a-t-il pas été créé par Saint Louis, ainsi que nous l'apprend l'ordonnance de Philippe-le-Bel, du mois de janvier 1310 ? Pour corroborer cette démolition et pour donner à sa découverte tout le lustre qui lui revient, notre redresseur de torts, faisant un singulier abus du symbolisme, se prend à dire : « Ce type commença à Saint-Gilles, en 1095 (nous avons vu qu'il n'y avait rien de moins certain), où le comte de Toulouse se croisa ; ce type désigne la croisade ; le cheval désigne la noblesse ou la cavalerie ; le bourdon surmonté de la croix désigne les pèlerins, le peuple ou l'infanterie ; et les deux besants désignent l'argent nécessaire pour la guerre sainte !!! »

Je transcris ce passage, pour montrer à quelles singulières erreurs peut conduire la préoccupation exagérée du symbolisme. Certes, je suis loin de le nier, le symbolisme fut en grande faveur au moyen-âge, et on fait bien de lui demander l'interpré-

tation de certains types de cette période ; mais, dans cette recherche, il ne faut pas dépasser certaines bornes, sinon l'on donne cours à des rêveries et l'on s'expose à marcher sur les traces de tels historiens que je pourrais citer. Je le répète, cela n'est pas du domaine de la science.

Il y a d'ailleurs d'autres arguments à produire en faveur de l'agneau pascal. Ils nous sont fournis par M. A. de Barthélemy, qui, dans la *Revue num. fr.*, 1846, pag. 287, revient sur ce sujet et cite deux passages de l'ouvrage de Guillaume Catel, ayant pour titre : *Histoire des comtes de Tolose*, in-folio, 1623. Ils font savoir que Torsin (c'est sans doute le même que Chorson), que l'on disait avoir été fait comte de Toulouse par Charlemagne, était idolâtre et portait trois moutons dans son écusson. Comme il était au siège de Bayonne, un ange, dit-on, lui apparut et lui ordonna de substituer une *croix pommetée* à ses premiers insignes. De même, dans un manuscrit gascon, cité par le même Catel, une vignette représente Torsin à genoux devant Charlemagne ; un ange lui apporte un étendard sur lequel on voit un agneau et une croix à douze pointes.

M. de Barthélemy en conclut que cette fable héraldique, inventée pour expliquer l'origine des armoiries des comtes de Toulouse, explique le type des monnaies en question. C'est, selon moi, être un peu trop explicite ; car enfin, à l'appui de cette opinion, nous n'avons qu'une légende, et la numismatique demande des faits plus positifs. Nous savons à quoi nous en tenir sur les légendes du moyen-âge, qui, lorsque l'on va au fond des choses, se trouvent presque toujours en désaccord avec l'histoire. Je ne soumettrai point celle-ci au scalpel scientifique ; elle ne supporterait pas plus que les autres cette opération. Je me contenterai de faire observer que les armoiries et particulièrement la *croix pommetée*, existant à Toulouse dès le temps de Charlemagne, me semblent une chose insoutenable. Il faut donc se borner à voir, dans la citation de Catel, un simple indice et, si on ne le dédaigne pas tout à fait, lui accorder seulement l'autorité d'un récit légendaire.

ALFONSE-JOURDAIN. 1112—1148.

3714. ✕ ANFOS CONES. Croix simple. ñ. ONOR SCI EGIDI. Agneau pascal, surmonté d'une croix grecque à long pied entre deux points.

AR. Denier : 0,98. (DUBY, pl. 104, n° 6 ; POEY D'AVANT, n° 1062.)

Pl. LXXXI, n° 13.

3715. ANFOS. Croix cantonnée d'un point aux 3^e et 4^e. ñ. ONOR EGIDI... Même type.

AR. Obole. (*Revue*, 1843, pl. 15, n° 2.)

Coll. E. Dumas, à Sommières. — Pl. LXXXI, n° 14.

3716. Variété : la croix est cantonnée aux 1^{er} et 4^e.

BILL. Obole : 0,38.

Coll. Challande. — Pl. LXXXI, n° 15.

3717. Variété avec ONOR S EGIDI.

BILL. Obole.

Coll. Soulages.

Duby a donné avec raison ces monnaies à Alfonse-Jourdain. M. de Barthélemy (*Revue*, 1843, pag. 292) discute cette opinion, qu'il adopte aussi. En effet, le style de ces pièces est bien d'accord pour leur donner cette place.

RAIMOND V. 1148—1194.

3718. ✠ O RAMVNDVS (N et D liés). Croix. Ɱ. ✠ ONOR SCI EGIDII. Agneau pascal.

AR. Denier. (DUBY, pl. 104, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. LXXXI, n° 16.

3719. Mêmes légendes et types.

AR. Obole.

Cab. de France et coll. Voillemier.

3720. Variété avec O RAIMVIDVS.

AR. Denier.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier.

3721. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassyl*, n° 81.)

3722. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ SCI EGIDII ONOR. Même type.

AR. Denier.

Coll. E. Dumas, à Sommières.

L'attribution de ces pièces est contestée. Duby et M. de Longpérier les donnent à Raimond IV. Je ne saurais partager cette opinion. J'ai toujours pensé que l'on ne pouvait pas les éloigner de celles attribuées à Alfonse. C'est aussi l'avis de M. de Barthélemy (*Revue num. fr.*, 1843, *loco cit.*). On n'a d'ailleurs qu'à examiner le style de ces monnaies, et l'on verra que celles qui portent le nom de Raimond sont évidemment postérieures aux autres.

MARQUISAT DE PROVENCE.

La portion de territoire, qui plus tard fut appelée Marquisat de Provence, vint en la possession des comtes de Toulouse en 990, par le mariage de Guillaume-Taillefer avec Emma, fille de Rotbold, comte de Provence. Il ne paraît pas que le nouveau possesseur du marquisat y ait tout d'abord fait battre des monnaies. Celles que nous avons ne remontent pas au delà du règne de Raimond VI, et furent continuées par son successeur, Raimond VII. Ducange prétend qu'il faut les attribuer à Raimond de Saint-Gilles. Cette erreur est relevée par D. Vayssette, qui, dans son *Histoire du Languedoc*, prouve que la chose n'est pas possible et opine en faveur de Raimond V, ce qui n'est pas tout à fait improbable.

On croit que l'atelier des marquis de Provence était établi à Pont-de-Sorgues. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces espèces furent ouvrées en dehors du comté de Toulouse et que leur fabrique a quelques rapports avec celle de certaines monnaies provençales.

Sur les pièces du marquisat, les comtes de Toulouse prennent le titre de *Comes palatii*. Cette qualification est due, selon Duby, à ce que Saint Guillaume de Gellone, comte de Toulouse, était comte du palais des rois d'Aquitaine, et que ses successeurs s'en sont prévalus pour se faire appeler *comtes Palatins*. On trouve aussi sur ces monnaies le titre de duc, qui rappelle que les comtes de Toulouse possédaient le duché de Narbonne. La lettre M qui s'y voit est l'initiale du mot **MARCHIO**. C'est donc à tort que, se fondant sur ce que la forme de cette lettre n'est pas toujours régulière et la fait ressembler à un N, on voudrait lire *dux Narbonæ*. Attribuer ces pièces aux comtes de Narbonne serait encore une plus grave erreur.

Dans ma *Description*, j'ai, à différentes fois, parlé de la croix du marquisat. Je me trompais. La croix pommetée appartient aux comtes de Toulouse.

RAIMOND VI. 1194—1222. RAIMOND VII. 1222—1249.

3723. ✠ R. COMES. Le soleil et la lune. ☩. Croix coupant la légende, évidée avec trois besants à chaque extrémité; entre les branches de la croix, DVX M.

BILL. Denier : 0,81. (DUBY, pl. 104, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1073.)

Pl. LXXXI, n° 17.

3724. Variété avec ✠ R. COMES.

BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 1074.)

3725. Variété avec ✠ R. COMES.

BILL. Denier : 0,81. (*Ibid.*, n° 1075.)

3726. ✠ R : COMES : PALA^τII. Croix évidée et ponctuée de trois besants à chaque extrémité. Ɱ. DVX : MARCHIO : PV. Le soleil et la lune.
BILL. Denier : 1,09. (DUBY, pl. 104, n° 9 ; POEY D'AVANT, n° 1065.)
Pl. LXXXI, n° 18.
3727. ✠ R : COMES : ALACII (*sic*). Mêmes type et Ɱ.
BILL. Petit denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1066.)
3728. ✠ R : COMES : PALA^τII. Mêmes type et Ɱ.
BILL. Obole : 0,57. (*Ibid.*, n° 1067.)
Pl. LXXXI, n° 19.
3729. ✠ R : COMES : PALACII. Mêmes type et Ɱ.
BILL. Obole : 0,54. (*Ibid.*, n° 1068.)
3730. ✠ R : CONES : PALACI. Même type. Ɱ. ✠ DVX : MARCK : PV. Même type.
BILL. Petit denier : 0,84. (DUBY, pl. 104, n° 8 ; POEY D'AVANT, n° 1069.)
3731. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 1070.)
3732. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ DVX : MARCKO : PV. Même type.
BILL. Petit denier : 0,84. (*Ibid.*, n° 1071.)
3733. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ DVX : MARCK : PV. Même type.
BILL. Obole : 0,49. (*Ibid.*, n° 1072.)

ALFONSE. 1249—1271.

3734. ✠ . CONES . TOLOSE. Châtel surmonté d'une petite croix ponctuée. Ɱ. ✠ MARCK . PVINCIE. Croix.
BILL. Denier : 0,87. (DUBY, pl. 104, n° 17 ; POEY D'AVANT, n° 1080.)
3735. Mêmes légendes et types. Le châtel est surmonté d'une croisette simple.
BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 1081, et pl. 15, n° 6.)
Pl. LXXXI, n° 20.
3736. ✠ . COMES TOLOSE. Châtel surmonté d'une croix. Ɱ. ✠ MARCI. Lis. PVINCIE. Croix.
BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 8, n° 5.)
Pl. LXXXI, n° 21.

Peut-être eût-on trouvé plus naturel que les monnaies du marquisat eussent été décrites avec celles de la Provence. J'ai pensé qu'il était plus convenable de les mettre à la suite de celles des princes qui y ont inscrit leur nom.

Incertaines.

3737. ✠ IIIA · OIIONS. Croix. R̄. T̄OIOI AISVI. Dans le champ, un monogramme très dégénéré, où l'on voit un grand Λ.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXI, n° 22.

3738. ✠ IIIIVIII∞. Croix. R̄. DOLOIICOAIC. Monogramme encore plus dégénéré.

AR. Denier.

Découverte de Soleure. — Pl. LXXXI, n° 23.

Si je rejette ces deux deniers parmi les monnaies incertaines, ce n'est pas qu'il y ait, dans mon esprit, des doutes sur leur attribution aux comtes de Toulouse. Je les ai étudiés avec soin et à diverses reprises, et je n'y ai pas vu autre chose que le nom de Toulouse. J'étais même parvenu à ce résultat au moyen de l'examen du second denier, sur lequel les légendes sont encore plus dégénérées. La vue de l'exemplaire qui se trouve au Cabinet de France n'a fait que corroborer mon opinion. Il est très difficile de donner un sens à la légende de l'avers. Faut-il y voir la trace de IAIMVN CONS, et sur l'autre IAIMVNIS? Alors ces pièces devraient être placées sous le règne de Raimond II (918—923) ou sous celui de Raimond-Pons, son successeur (923—950); car, s'il y a incertitude sur la lecture des légendes, il n'y en a pas sur l'époque où ces deniers ont été fabriqués. La présence de l'un d'eux au trésor de Saint-Ours, à Soleure, suffit pour lui donner une date certaine, qui est au premier quart ou tout au plus à la première moitié du x^e siècle.

Malgré quelques différences dans le type et dans les légendes de ces deux pièces, il suffit de les rapprocher l'une de l'autre pour être convaincu qu'elles sortent de la même officine, et qu'elles sont dans une donnée identique. Qu'on les étudie encore. Je désire qu'on puisse les déchiffrer convenablement; mais j'en espère guère, à moins que la découverte de quelque pièce à l'empreinte primitive ou même intermédiaire ne vienne mettre sur la voie de la vérité.

NARBONNE.

Ce fut par des vidames amovibles que la vicomté de Narbonne fut d'abord régie. Les historiens mettent en tête de la liste Cixilane, que l'on trouve mentionné en 802. Les découvertes numismatiques font remonter plus haut cette chronologie, car nous

avons maintenant des pièces au nom du comte Milon. Il a dû précéder immédiatement Cixilane, puisque nous rencontrons une mention de lui dès 782, et qu'il vivait encore en 790. Peut-être faut-il faire remonter la date du gouvernement de Milon jusqu'en 759 au plus tard. Nous trouvons en effet son nom sur une monnaie où l'on croit voir aussi celui de Pepin, et ce n'est qu'à cette époque que ce roi devint possesseur de Narbonne. Je reviendrai bientôt sur cette question.

Narbonne passa à des vicomtes héréditaires, dont le premier portait le nom d'Aimeri. Sa descendance la garda jusqu'en 1447, qu'elle fut vendue par Guillaume de Tinières à Gaston IV de Foix. Échangée, le 19 novembre 1507, à Blois, avec Louis XII contre le duché de Nemours, ce roi n'en prit possession que l'année suivante et l'unit à la couronne.

La numismatique narbonnaise est fort importante et formerait, à elle seule, une monographie très intéressante, si l'on y comprenait toutes les monnaies qui y ont été fabriquées par les Ibères, les Romains, les Visigoths et les comtes. En ce qui concerne la période féodale seulement, elle n'est pas moins digne d'attention, puisqu'elle offre le premier exemple d'un comte amovible mettant son nom sur les monnaies, et, par conséquent, la pièce la plus ancienne de cette catégorie. Il y a aussi lieu de faire remarquer que ce monnayage servit de point de départ à quelques autres, notamment à celui de Maguelonne. Son influence y est tellement évidente, que, là comme ailleurs, son nom et celui de l'un de ses comtes s'y voient immobilisés.

Les deux types employés par Milon ont été tout à fait exceptionnels et n'ont pas laissé de traces, du moins sur la monnaie comtale. Il n'en est pas de même de l'empreinte carlovingienne. M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, émet l'opinion que les comtes de Narbonne l'adoptèrent jusqu'à la fin du x^e siècle. Les deniers que je vais faire connaître prouvent la justesse de cette assertion. Un peu plus tard, ce type fut remplacé par l'empreinte odonique, qui, ainsi que nous l'avons vu et que nous le verrons encore, régna en souveraine dans toutes les officines du Languedoc. Ce type persista à Narbonne jusque vers le milieu du xiii^e siècle. A cette époque, une influence nouvelle et peut-être ecclésiastique se fit sentir et donna naissance à l'emblème de la clef. Cette influence est peu définie, et ne se dessina ouvertement qu'à la fin de ce même siècle. Alors, en vertu d'une transaction, les évêques et les comtes firent fabriquer des monnaies en participation. Cet arrangement remonte à l'année 1215; mais il résulte des monuments monétaires que nous possédons, qu'il ne fut pas exécuté de suite. Il y eut sans doute, ainsi que cela se produisit plus tard, des démêlés entre les comtes et les évêques au sujet de l'exercice de leurs droits communs; ce qui fit, sans nul doute, ajourner la mesure. Lorsque, à l'époque que j'ai indiquée, ils tombèrent d'accord, les uns mirent sur les espèces la mitre, comme témoignage de leur concours, les autres continuèrent à faire usage de la clef en y ajoutant un cadenas. Ces derniers insignes, qui évidemment sont ceux du comte, pourraient faire supposer

que le type primitif de la clef a pu être créé en dehors de toute influence ecclésiastique. J'agiterai de nouveau cette question en décrivant les monnaies qui le portent.

L'atelier de Narbonne cessa probablement de fonctionner dès le commencement du XIV^e siècle.

VICOMTES DE NARBONNE.

VIDAMES ou VICOMTES AMOVIBLES.

MILON, 759?—790?

CIXILANE, 802—851.

ALARIC et FRANCON I^{er}, 851.

LINDOIN, 878.

WALCHARIUS et ALBÉRIC, 911.

FRANCON II, 924.

ODON et WLRÉARD, 924—933.

MATFRED, 933—966.

RAIMOND I^{er}, 966—1023.

BÉRENGER ou RAIMOND-BÉRENGER, 1023—1067.

RAIMOND II, BERNARD et PIERRE, 1067—1080.

VICOMTES HÉRÉDITAIRES.

AIMERI I^{er}, 1080—1105.

AIMERI II, 1105—1134.

ALFONSE-JOURDAIN, 1134—1143.

ERMENGARDE, 1143—1192.

PIERRE DE LARA, 1192—1194.

AIMERI III, 1194—1239.

ALMARIC I^{er} ou MANRIQUE, dit aussi AIMERI III, 1239—1270.

AIMERI IV ou V, 1271—1293.

ALMARIC II ou AIMERI VI, 1298—1328.

Dans la liste chronologique qui précède, j'ai suivi les errements des auteurs de l'*Art de vérifier les dates*. Elle soulève quelques objections graves. Ils désignent pour premier vicomte inamovible Aimeri I^{er}, tandis qu'il résulte des renseignements historiques fournis par eux-mêmes, que l'hérédité fut établie à Narbonne dès Odon et Wlréard, qui succédèrent à leur père en 924, et que la transmission eut lieu de la même manière sous leurs successeurs. Je crois que les monuments numismatiques sont suffisants pour établir cette rectification; car si Milon, quoique comte amovible, a possédé ou usurpé les droits régaliens, il n'est guère probable que ses successeurs, dont les monnaies sont venues jusqu'à nous, n'aient pas eu des droits plus solides et vraisemblablement appuyés sur l'hérédité.

Les évêques de Narbonne ayant, à une certaine époque, participé à la fabrication de la monnaie conjointement avec les comtes, il devient nécessaire d'en donner la liste, mais seulement à partir du moment où ils ont pu user de ce droit.

ARCHEVÊQUES DE NARBONNE.

ARNAUD II AMAURI, 1212—1225.	PIERRE IV DE MONTBRUN, 1272—1286.
PIERRE III AMEIL, 1225—1245.	GILLES-AYCELIN, 1290—1311.
GUILLAUME I ^{er} DE BROUE, 1245—1257.	BERNARD II DE FARGIS, 1311—1341.
JACQUES, 1257—1259.	GAUBERT DU VAL, 1341—1346.
GUI FOULQUOYS, 1259—1261.	PIERRE V DE LA JUGIE, 1347—1375.
MAURIN, 1262—1272.	

MILON. 759?

3739. MIL✠ en deux lignes, dans le champ. ñ. çRE dans le champ.

Denier d'argent : 1,19. (B. FILLON, *Lettres*, pl. 7, n° 1^{er}.)

Aujourd'hui dans la coll. Rousseau. — Pl. LXXXII, n° 1^{er}.

M. B. Fillon, qui, le premier, a publié ce curieux denier, n'ose pas se prononcer ouvertement sur les questions qu'il fait naître. Il trouve son style un peu trop ancien pour l'époque où il a dû être fabriqué, et qui ne peut pas remonter au delà de l'année 759, puisque ce ne fut qu'alors que Pepin devint possesseur de Narbonne. Cela amène mon collègue à douter encore que ce soit bien le nom de ce roi qui se trouve inscrit sur cette pièce. Je ne partage pas à cet égard les hésitations de M. Fillon, et je crois qu'en présence des autres deniers que nous allons voir, et qui portent les mêmes signes graphiques, il y a lieu à admettre que c'est bien le même personnage qui a monnayé sous Pepin et sous Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, cette précieuse pièce n'en mérite pas moins de fixer l'attention, car elle doit être placée sans conteste par son ancienneté à la tête de la suite féodale.

MILON. 782—790.

3740. MIL✠ dans les quatre cantons d'une croix. ñ. NARB✠ dans les quatre cantons d'une croix ancrée.

BILL. Denier : 1,14. (*Catal. Rousseau*, pl. 3, n° 247.)

Cab. de France. — Pl. LXXXII, n° 2.

3741. Variété de coin.

AR. Denier.

Coll. Ricard, à Montpellier.

L'authenticité de ces monnaies ayant été suspectée, je dois d'abord vider cette question. Lorsqu'au Cabinet de France on me montra le premier de ces deniers, qui faisait précédemment partie de la collection Rousseau, en me demandant mon avis,

j'avoue que son premier aspect me causa une vive répulsion. Sans vouloir me prononcer ouvertement, je ne cachai pas le sentiment que son examen me faisait éprouver. En effet, cette pièce est de très mauvaise fabrique, et tout, dans elle, paraît suspect au premier abord. Puis elle est copiée au revers sur un denier de Charlemagne. Ce qui servait encore à corroborer mes soupçons, c'est que les difficultés historiques venaient les confirmer. Comment pouvait-on admettre que, sous un empereur aussi puissant et aussi jaloux de ses droits que Charlemagne, un comte et surtout un comte amovible osât frapper des monnaies en son nom et usurpât audacieusement le type de son souverain. On me citait, à l'appui de cette objection, un texte que je n'ai pas retrouvé depuis, et que je soupçonne être le même que celui que je vais bientôt rapporter et qui aurait été mal interprété. Il en aurait, disait-on, ressorti que Charlemagne adressa de vifs reproches à Milon sur ses empiètements d'autorité.

D'un autre côté, on faisait valoir que la provenance de ce denier n'était pas douteuse, et l'on constatait sa présence dans une collection connue, à une époque où l'on ne songeait certainement pas à fabriquer des monnaies françaises. La découverte d'un denier de Pepin avec le nom de Milon, trouvé dans une collection où il était ignoré et indéterminé, avant que mon collègue B. Fillon l'eût fait connaître, et qui, par conséquent, n'a pas pu servir de modèle à l'autre, modifia aussi mon opinion. Ce que Milon avait tenté de faire avec le nom de Pepin, il pouvait aussi le faire avec le type de Charlemagne. Il ne restait donc plus que l'aspect fâcheux du denier du Cabinet. J'en étais là de mes doutes, lorsque, dans la tournée numismatique que j'ai faite pour la préparation de mon ouvrage, et quelques jours avant mon arrivée à Montpellier, on m'annonça que je trouverais chez M. Ricard, amateur zélé et possédant une riche collection de monnaies, deux exemplaires du denier de Milon. Là, tous mes doutes devaient être éclaircis. M. Ricard ne possédait qu'un denier de Milon. Je l'ai soumis à un examen scrupuleux. Sa fabrique n'est pas meilleure que celle de l'exemplaire du Cabinet de France; mais il offre une variété de coin assez distincte pour que l'on ne puisse pas supposer qu'il soit aussi l'œuvre d'un faussaire, qui n'aurait pas pris la peine de graver deux coins différents. En présence de ces faits bien positifs, j'ai tout à fait modifié ma première opinion, et je crois maintenant qu'il n'y a pas lieu à suspecter l'authenticité de ces pièces.

Tout soupçon de falsification étant écarté, voyons maintenant quelles conséquences on peut tirer de cette émission monétaire.

Le denier de Milon qui faisait partie de la collection Rousseau, et qui de là est passé au Cabinet de France, a été décrit par M. de Longpérier (*Catal. Rousseau*, pag. 115, n° 247). Ce savant numismatiste rappelle tout ce que l'on sait au sujet du comte Milon, et qui se borne à deux passages de Baluze (tom. II, col. 1394 et 1557). Ce seigneur avait usurpé diverses possessions de l'Eglise, ce qui fut l'objet d'un procès qui se termina au désavantage du comte. M. de Longpérier tire de cette usurpation la consé-

quence que la propriété des terres entraînait le droit de battre monnaie, qui était un des signes extérieurs de la souveraineté; mais que cet exercice des droits régaliens avait lieu sous le couvert de la permission royale. Cela est d'autant plus croyable, que les domaines, dont la possession était contestée, avaient été donnés au comte par le roi, *in beneficium*. Ce fut du moins l'allégation que, pour sa défense, il produisit devant ses juges.

L'opinion de M. de Longpérier concorde avec celle de M. B. Fillon, qui (*Lettres, loco cit.*) conjecture que Milon était un chef indigène qui rendit de grands services à Pepin, en contribuant à lui faire livrer Narbonne, alors au pouvoir des Sarrasins, et qu'en récompense, le roi lui accorda le gouvernement de cette ville et de grands privilèges.

La pénurie de documents au sujet d'un personnage aussi important et d'un monnayage si curieux est bien regrettable, d'autant plus que les textes se rapportant à cette époque sont très rares, et que nous avons à craindre que cette pénurie ne cesse jamais.

3742. **CARLVS REX FR.** Croix. ⚡. ✠ **NARBONA.** Monogramme carlovingien.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXII, n° 3.

Les légendes et le type de cette pièce sembleraient devoir la faire attribuer à Charlemagne; mais l'altération de l'empreinte et particulièrement le style de ce denier lui assignent une époque beaucoup moins reculée. Selon moi, il faut le placer dans le courant du IX^e siècle.

3743. ✠ **D.... NIR.** Croix. ⚡. **NARBONAC.** Dans le champ, **ΛΤΤΕ** en croix.

AR. Denier : 1,00.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXXII, n° 4.

Ce curieux denier appartient à la première moitié du X^e siècle. Je crois qu'il faut voir à l'avvers les débris de la légende *Gratia Dei rex*, des monnaies de Charles-le-Chauve. Quant au revers, les quatre lettres qui figurent dans le champ sont la fin du mot **CIVITATE**. Ce dernier type a postérieurement été utilisé à Carcassonne.

RAIMOND I^{er}. 966—1023.

3744. **RAIMVN :** Croix cantonnée d'un besant. ⚡. **NARBNA.** Quatre annelets dans le champ.

BILL. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inédites du cab. Dassy*, n° 56.)

Coll. Dassy.

3745. **IAIIVND**. Croix cantonnée d'un besant au 1^{er}. **Ɱ. NABϷIBONA**. Dans le champ, quatre annelets.

BILL. Obole : 0,57.

Coll. Al. Mathon, à Béziers. — Pl. LXXXII, n° 5.

3746. **•IAMVND** (N et D liés). Même type. **Ɱ. NARBONA**. Même type.

AR. Denier : 0,79.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXXII, n° 6.

J'attribue ces trois pièces à Raimond I^{er}, parce que nous avons sous son règne une mention de la monnaie vicomtale. Je les donne aussi à Narbonne de préférence à Maguelonne, par des raisons que je ferai connaître en décrivant les monnaies de ce dernier pays.

RAIMOND-BÉRENGER. 1023—1067.

3747. **✕BERINGARI**. Croix. **Ɱ. NARBONA CS**. Même type.

BILL. Denier : 1,04. (B. FILLON, *Etudes*, pag. 80, vignette.)

Cab. de France. — Pl. LXXXII, n° 7.

3748. **BERINGARI**. Croix. **Ɱ. NARBON C**. Quatre annelets.

BILL. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*.)

Coll. Dassy.

3749. Variété avec **BERINGARI**. **Ɱ. NARBON C**.

BILL. Denier.

Coll. Challande. — Pl. LXXXII, n° 8.

3750. **BERINGARI**. Croix. **Ɱ. NARBON C**. Dans le champ, quatre annelets.

BILL. Denier.

Coll. Challande. — Pl. LXXXII, n° 9.

3751. **BERGARI**. Croix. **Ɱ. NARBONA C**. Trois annelets et une croisette au-dessous.

AR. Denier.

Coll. Voillemier. — Pl. LXXXII, n° 10.

En publiant le premier de ces deniers, M. B. Fillon a fait observer qu'il a dû être frappé pendant les dernières années de l'administration de Raimond-Bérenger. Si ces cinq pièces étaient soumises à une comparaison simultanée, peut-être trouverait-on quelques différences dans leur fabrication.

PIERRE I^{er}. 1079—1085.

3752. **PETRYS EPOS**. Croix. η . **NARBONA C**. Même type.

AR. Denier : 1,30. (DUBY, pl. 2, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1085, et pl. 15, n° 11.)
Pl. LXXXII, n° 11.

3753. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,40.

Musée de Narbonne ; coll. L. Bonnet, à Béziers. — Pl. LXXXII, n° 12.

Duby a publié le denier de Pierre ; mais il lui donne une fausse attribution. J'ai déjà fait remarquer, en parlant des monnaies des évêques de Clermont, combien mon devancier était peu heureux dans les rares appréciations qu'il se permet de l'âge des monnaies d'après leur style. Presque toujours il est à côté de la vérité. Nous en avons ici une nouvelle preuve. Il attribue ce denier à Pierre Ameil, archevêque de Narbonne, de 1225 à 1245, en faisant observer qu'il n'est pas assez ancien pour pouvoir être donné à Pierre I^{er}. En cela il commet une erreur évidente. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œil sur ces pièces, pour voir que leur fabrique les place au XI^e siècle et non au XIII^e. On ne sait pas d'ailleurs si Pierre Ameil a monnayé comme archevêque de Narbonne. S'il l'a fait, ce n'a été qu'en commun avec le comte, et sur les espèces on trouverait quelques traces de cette alliance, comme nous les verrons plus tard.

Pierre, quoique destiné à la cléricature, n'avait pas moins partagé avec ses frères l'héritage de Raimond-Bérenger, leur père. Il s'empara du siège de Narbonne en 1080 et le garda cinq ou six ans, malgré l'excommunication fulminée contre lui par le pape Grégoire VII. D'un autre côté, il devint, la même année 1080, le tuteur d'Aimeri, son neveu. Soit qu'il ait monnayé comme vicomte de Narbonne, soit qu'il ait exercé ce droit comme *bailliste*, les espèces que nous avons de lui, quoique portant son titre d'évêque, n'en sont pas moins purement vicomtales.

AIMERI I^{er}. 1080—1105, ou AIMERI II. 1105—1134.

3754. **EIIAIIIII CV2**. Croix. η . **NANONA CIV**. Même type.

AR. Denier : 1,19. (DUBY, pl. 92, n° 4^{er}; POEY D'AVANT, n° 1086, et pl. 15, n° 12.)
Pl. LXXXII, n° 13.

3755. **IIAIMR. CV2**. Croix. η . **IARBONA CIV**. Même type.

BILL. Denier.

Musée de Narbonne. — Pl. LXXXII, n° 14.

3756. **IIAMŀCVS** en légende rétrograde. Ɱ. **IIAIIOIIA CIV.**

BILL. Denier.

Musée de Narbonne.

3757. **IIA... IRICV2.** Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier.

Cab. de France.

3758. **IIIMERICVS.** Croix ayant un carré au centre. Ɱ. **IIARBONA.** Même type.

AR. Denier.

Musée de Narbonne. — Pl. LXXXII, n° 15.

Je crois qu'il faut partager ces monnaies entre Aimeri I^{er} et Aimeri II; mais je manque des éléments nécessaires pour cette distribution.

ALFONSE-JOURDAIN. 1134—1143.

3759. ✕ **ANFOS DV...** Croix cantonnée d'un anneau au 1^{er}. Ɱ. **NARBONE CIVI II.**

BILL. Denier.

Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. LXXXII, n° 16.

Alfonse-Jourdain, comte de Toulouse, s'était emparé en 1134, après la mort d'Aimeri II, de la ville de Narbonne. Il prétendait y avoir droit, soit comme suzerain, soit comme protecteur des deux filles d'Aimeri. Peut-être encore avait-il le dessein d'unir la vicomté à son domaine. Il ne la rendit à la jeune comtesse Ermengarde qu'en 1143.

ERMENGARDE. 1143—1192.

3760. • **ERMENGARD'.** Croix cantonnée d'un croissant au 2^e. Ɱ. **NARBONE CIVI.**

Quatre annelets dans le champ.

AR. Denier : 0,98. (LELEWEL, pl. 17, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1089.)

Musée de Narbonne. — Pl. LXXXII, n° 17.

3761. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 1088, et pl. 15, n° 13.)

Musée de Narbonne. — Pl. LXXXII, n° 18.

3762. **ERMENGARD'.** Même type. Ɱ. **NARBONE CIVI.** Même type.

BILL. Denier.

Coll. Serrure, à Gand.

M. Lelewel est le premier qui ait publié le denier d'Ermengarde. J'ai fait ressortir, dans ma *Description*, la belle fabrique de ces monnaies, et, en même temps, j'ai donné quelques détails historiques sur cette princesse aux vertus viriles, dont le règne fut si long et si glorieux.

AIMERI IV. 1239—1270.

3763. ✠ AMALRICVS. Croix. ⚡. NARBONE CIVI. Clef dans le champ.

BILL. Denier : 0,84. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 4, n° 2.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXXII, n° 19.

3764. ✠ AIMERICVS. Croix cantonnée d'un anneau au 2^e. ⚡. ✠ NARBONE CIVI. Clef.

AR. Denier : 0,60.

Musée de Narbonne. — Pl. LXXXII, n° 20.

3765. ✠ AIMERICVS. Croix cantonnée d'un coin au 2^e. ⚡. NARBONÆ CIVI. Clef dans le champ.

BILL. Denier : 0,60.

Coll. Challande. — Pl. LXXXII, n° 21.

Nous savons, par un document positif, qu'en 1215, Aimeri, vicomte de Narbonne, se réconcilia avec l'archevêque de la même ville et, pour réparation des dommages qu'il lui avait causés et en reconnaissance de ce que le prélat avait bien voulu lui rendre son amitié, partagea avec lui le droit de battre monnaie, à condition que les espèces seraient fabriquées au nom de l'un et de l'autre, et que les bénéfices seraient partagés entre eux par moitié. On a lieu de croire que les prescriptions de cet arrangement ne furent pas tout d'abord suivies. Peut-être faut-il admettre, avec M. B. Fillon (*Etudes*, pag. 80), qu'Aimeri III et son successeur revinrent sur l'avantage qu'ils avaient fait aux prélats. Quoi qu'il en soit, nous voyons sur les monnaies du dernier un emblème qui ferait supposer qu'il y eut, sinon une immixtion directe des archevêques dans le monnayage, du moins que le vicomte voulut leur faire une concession quelconque en mettant sur ses espèces le type de la clef, qui a toujours été regardé comme le symbole de la puissance ecclésiastique.

Les avantages que les archevêques devaient retirer du monnayage en commun étaient trop grands, pour qu'ils n'aient pas fait tous leurs efforts pour vaincre la résistance des vicomtes. Ils durent y parvenir, et si nous n'avons des documents monétaires établissant la participation, qu'à partir de Gilles-Aycelin, il en faut seulement conclure que les pièces probantes ne sont pas venues jusqu'à nous. Un passage de l'*Histoire du Languedoc* prouve ce fait d'une manière incontestable; le voici : « 1271. Maurin, archevêque de Narbonne, avait soutenu avec fermeté les droits de son église contre Amalric, vicomte de Narbonne, avec lequel il eut de grandes contestations

touchant la monnaie de Narbonne, dont il prétendait avoir la moitié avec lui. Comme le vicomte prétendait qu'elle lui appartenait à lui seul, ce prélat l'excommunia et fit frapper de son autorité des espèces de trois deniers et obole d'argent fin, et du poids de vingt-cinq sols huit deniers blancs pour chaque marc. L'archidiacre de Fenouillèdes et le sacristain de l'église de Narbonne promirent de donner cours à ces espèces dans tout le Narbonnais. »

MONNAIES DES VICOMTES ET DES ARCHEVÊQUES EN PARTICIPATION.

GILLES-AYCELIN, archevêque, et AIMERI VI, vicomte. 1290—1311.

3766. ✠ : E : ARCHIEPS : NARB. Croix ayant une mitre sur la branche de droite.

℞. ✠ : VICECONS : NARB. Dans le champ, une clef et un cadenas.

BILL. Denier : 0,63. (DUBY, pl. 2, n° 2; POEY D'AVANT, n° 108.)

3767. ✠ : E : ARCHIEPS : NARB. Même type. ℞. ✠ : VICECONS : NARB.

Même type.

BILL. Denier.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier, et Challande, à Toulouse. — Pl. LXXXIII, n° 1^{er}.

3768. ✠ : VICECONS NARB. Dans le champ, une clef et un cadenas. ℞. Mêmes légende et type qu'au droit.

BILL. Denier.

Coll. de Clapiers, à Marseille.

3769. ✠ : E : ARCHIEPS : NARB. Dans le champ, une croix avec une mitre sur la branche horizontale, à droite. ℞. Même légende qu'au droit; dans le champ, une clef et un cadenas.

BILL. Denier.

Coll. Challande.

3770. ✠ : ARCHEPS. NARBONE CIVI. Même type. ℞. Mêmes légende et type.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 2, n° 3, et pl. 92, n° 3.)

Pl. LXXXIII, n° 2.

3771. ✠ : E : ARCHIEPS : NARBONA. Croix à pied, avec la mitre sur la branche, à droite. ℞. ✠ : ARCHIEPVS : NARBO. Croix. Légende extérieure : ✠ : AVE : MARIA : GRATIA : PLEN : DOMINVS : TECO.

AR. (DUBY, pl. 2, n° 4.)

Pl. LXXXIII, n° 3.

Ici il n'y a plus de doutes. Nous avons réellement des monnaies frappées en vertu

de la transaction de 1215, qui pour nous, je le répète, ne paraît avoir commencé à avoir son exécution qu'à la fin du XIII^e siècle. On ne peut pas avoir d'incertitude sur le nom du prélat, qui est bien Gilles-Aycelin. M. Duchalais propose Eloi; mais aucun archevêque de Narbonne n'a porté ce nom. On est moins sûr pour le nom du vicomte. Est-ce Aimeri V, qui mourut en 1298, ou Aimeri VI, qui régna jusqu'en 1338? Peut-être est-ce l'un et l'autre. A l'appui du monnayage de Gilles-Aycelin, nous avons un document très curieux que nous trouvons dans l'*Histoire du Languedoc*. Il est si important, que je vais le copier en entier. Duby ne le mentionne pas.

« Gilles-Aycelin, archevêque, et le vicomte de Narbonne firent fabriquer de concert de nouvelles espèces ou de la petite monnaie de Narbonne pour deux petits tournois de l'aloï du roi Saint Louis, en sorte qu'elle serait de trois deniers de douze grains de l'argent du roi, et du poids au marc de Narbonne de vingt-sept sols narbonnais blancs susdits. Les consuls de Narbonne, qui prétendaient devoir être consultés pour cette fabrication d'espèces et qui ne l'avaient pas été, en appelèrent au roi. Ils se désistèrent ensuite de leur appel et convinrent, au mois de février 1306, que cette nouvelle monnaie aurait cours, à condition qu'ils nommeraient un ou deux gardes qui prêteraient serment à l'archevêque et au vicomte de la bien garder. La nouvelle monnaie de Narbonne fut ensuite publiée par les consuls, qui en jetèrent au peuple dans les lieux accoutumés en criant : *C'est la nouvelle monnaie de l'archevêque et du vicomte.* »

De cette citation il résulte que Gilles-Aycelin et le vicomte avaient eu une monnaie antérieure. C'est donc avec raison que j'ai avancé que les deux vicomtes Aimeri ont pu participer à ce monnayage.

De ce que nous trouvons des deniers sur lesquels le nom de l'archevêque se trouve inscrit des deux côtés, et que par contre nous en avons d'autres où celui du comte figure aussi des deux côtés, ne pourrait-on pas inférer que, par suite des démêlés fréquents survenus entre les vicomtes et les prélats, et dont les textes nous donnent connaissance, il a pu arriver que les uns et les autres s'affranchissaient de tout droit de partage et monnaient momentanément en leur privé nom, tout en conservant aux espèces leur type habituel? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on ne peut pas y voir un accident de monnayage. Tout au plus devrait-on mettre la faute sur le compte du graveur; mais, dans ce cas, on ne saurait comment expliquer pourquoi, tout en répétant deux fois la même légende, il a eu soin de mettre d'un côté le type du prélat, et de l'autre celui du vicomte. Je ferai observer aussi que plus d'un exemplaire de chacune de ces pièces bizarres est venu à ma connaissance. Les deux pièces que j'ai tirées de l'ouvrage de Duby, et que l'on trouvera sous les n^{os} 3770 et 3771, font partie de cette catégorie. Sur l'une, dont le type est identique avec celui des précédentes, le nom de l'archevêque n'est pas inscrit, quoique ses titres soient portés dans la légende. Sur l'autre, dont le module et l'empreinte sembleraient annoncer un gros, le nom et la légende archiépiscopale de Gilles-Aycelin sont mis des deux côtés.

Il n'est pas hors de propos de dire un mot du type mis par le vicomte sur les monnaies frappées par lui de concert avec l'archevêque. En adoptant l'emblème de la clef, il n'a évidemment eu d'autre intention que de continuer l'empreinte dont son prédécesseur s'était servi. Or, comme Aimeri V était fils d'Aimeri IV, c'est une présomption de plus, que les premières fabrications d'espèces aux deux types ont commencé sous le règne d'Aimeri IV et continué jusque sous celui d'Aimeri VI. Quant au cadenas ajouté au type primitif, j'en ignore complètement la portée et laisse aux amateurs de symbolisme le soin d'en déterminer la signification.

On a cherché et l'on cherchera encore à doter Narbonne de monnaies qui, selon moi, ne lui appartiennent pas. J'ai déjà parlé des espèces du marquisat de Provence. On voudrait y ajouter encore les deniers melgoriens. Il ne me sera pas difficile de démontrer que cette prétention n'est pas admissible. Enfin, il y a encore litige pour les pièces au nom de Bertrand, que l'on a successivement attribuées aux comtes d'Andance, de Seyne et de Cadenet. Je les refuse positivement à Narbonne, et ferai connaître plus tard les arguments en faveur de mon opinion.

CARCASSONNE.

Formé, comme presque tous les autres de la même province, par Charlemagne. le comté de Carcassonne, qui, un peu plus tard, comprit aussi le Rasez, ne resta pas longtemps indépendant, puisque, dès l'année 872, Charles-le-Chauve le soumit aux comtes de Toulouse en faveur de Bernard, comte de cette ville. Les différents auteurs, qui se sont occupés de l'histoire des comtes de Carcassonne, ne sont pas d'accord sur le nom du premier d'entre eux. Celui qui devint d'abord héréditaire paraît être Oliba II. Cet état de choses dura jusqu'en 1067. A cette époque, Raimond-Bernard d'Albi, qui avait épousé Ermengarde de Carcassonne, et dont les droits au comté étaient contestables, le vendit à Raimond-Bernard I^{er}, comte de Barcelone, et lui transmit en même temps la monnaie. Trois ans après, celui-ci inféoda le comté à ses anciens possesseurs en leur laissant le titre de vicomte. Il se réserva celui de comte, avec la ville de Carcassonne et autres lieux voisins.

Lors des affreuses guerres qui désolèrent le Midi pendant la croisade contre les Albigeois, la vicomté de Carcassonne étant venue au pouvoir des coalisés, le gouvernement en fut accordé, avec le titre de vicomte, à Simon de Montfort. Son fils Amauri lui succéda en 1218. Après quelques années de vains efforts de la part du prince dépossédé, Raimond-Trencavel II, pour recouvrer son comté, il se décida à céder tous ses droits au roi de France, ce qui eut lieu en 1247. Depuis cette époque, le comté de Carcassonne fit partie du domaine de France.

Quoique les comtes et vicomtes aient eu à la fois, pendant une assez longue période, les trois fiefs de Carcassonne, Rasez et Béziers, et qu'ils en portassent le titre, il ne

parait pas qu'ils aient jamais mis le second sur leurs monnaies. Il n'en fut pas de même à Béziers, où le monnayage fut tout à fait distinct, puisque nous y avons des empreintes particulières et que les types y sont aussi nombreux et aussi variés qu'à Carcassonne.

Les plus anciennes monnaies que nous possédions de Carcassonne ont été frappées vers le milieu du x^e siècle, et sont au type immobilisé et déjà altéré du roi Eudes; ce qui indique peut-être qu'il y a eu, antérieurement, des émissions contemporaines de ce prince. La terre nous en rendra sans doute plus tard des spécimens, s'il en a jamais existé. Dans le cas où cette hypothèse se confirmerait, on serait également autorisé à croire que Carcassonne eut un atelier monétaire fonctionnant dès le règne des premiers Carlovingiens.

Il est cependant très possible que la suzeraineté des comtes de Toulouse ait eu, ici, une influence directe sur l'empreinte monétaire, et qu'on ait tout simplement copié à Carcassonne celle employée par la métropole, dans la première moitié du x^e siècle, ainsi que cela se pratiqua en beaucoup d'autres endroits. J'avoue pencher vers cette dernière opinion. M. B. Fillon donne, au contraire, une origine carlovingienne à cette monnaie.

On a voulu prétendre que les évêques de Carcassonne avaient émis des monnaies en leur nom. Ce point ne me semble pas admissible. Les espèces qu'on leur attribue ne leur appartiennent pas, comme je le démontrerai plus tard. Les consuls ou la ville paraissent au contraire s'être immiscés dans le monnayage, ainsi que cela résulte de deux deniers que je ferai connaître. Je reviendrai sur ces diverses questions lorsque je décrirai les monnaies qui s'y rapportent.

La numismatique de Carcassonne, autrefois si pauvre, s'est singulièrement enrichie, grâce aux recherches de M. Gayraud de Saint-Benoît et aux miennes. Par des communications réciproques, nous avons pu nous tenir au courant de toutes les découvertes. Depuis la publication du numismatiste languedocien, qui, ainsi que je l'ai dit, a été faite dans les *Mémoires de la société des arts et sciences de Carcassonne*, j'ai reçu d'utiles communications, et je puis ajouter à la série carcassonnaise un assez bon nombre de pièces, dont quelques-unes ont une véritable importance.

COMTES ET VICOMTES DE CARCASSONNE.

DELLON, 812.

GISCLAFRED.

OLIBA I^{er}, 819.

ELIGANIUS.

OLIBA II et ACFRED, 867.

BENCION, 905.

ACFRED II, 908.

ARSINDE, 934.

ROGER I^{er}, 957—1002?

RAIMOND? 1002—1012?

PIERRE I^{er}, 1012—1050.

PIERRE II ou PIERRE-RAIMOND, 1012—1050.

ROGER II ou ROGER-BERNARD DE FOIX,
1050—1064.

ROGER III, 1060—1067.	BERNARD-HATTON, 1083—1103.
PIERRE III ou PIERRE-GUILLAUME, 1067—1068.	ROGER I ^{er} , vicomte, 1130—1150.
ERMENGARDE et RAIMOND-BERNARD, vicomte d'Albi, 1067—1083.	RAIMOND-TRENCVEL I ^{er} , 1150—1167.
RAIMOND-BÉRENGER I ^{er} , 1067—1083.	ROGER II, 1167—1194.
RAIMOND-BÉRENGER II, 1067—1083.	RAIMOND-ROGER, 1194—1209.
	RAIMOND-TRENCVEL II, 1209, céda, en 1247, Carcassonne à Saint Louis.

3772. **GRATIA D— RE** ✠. Dans le champ, ✠ ✠DO. R. **• CARCASSONA CIA**. Croix.

AR. Denier.

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXXIII, n° 4.

3773. **GRATIA D— RE** ✠. Dans le champ, ✠ ✠DO renversé. R. **CARCASSONA CIA**. Croix.

AR. Denier.

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXXIII, n° 5.

3774. **GRATIA D— RE** ✠. Dans le champ, ✠ ✠DO. R. **CARCASSONA CI**. Croix.

AR. Denier.

Musée de Carcassonne.

3775. **GRATIA D— RE** ✠. Dans le champ, ✠ ✠DO. R. **• CARCASSONA**. Croix.

AR. Denier.

Cab. de France.

Ainsi que je l'ai déjà dit, je pense qu'il ne faut pas voir dans ces monnaies le type altéré d'une monnaie primitive, mais seulement le calque des monnaies de Toulouse. (Conf. les n° 3653, 3654 et 3655.)

3776. ✠ **CIOIA CAON**. Dans le champ, un O simple. Un ✠ sur une ligne; au-dessus, une croisette; au-dessous, un large jambage. R. ✠ **CIVITATN**. Petite croix.

AR. Denier : 1,32.

Coll. J. Renouvier, à Montpellier. — Pl. LXXXIII, n° 6.

3777. **• CIAI . ZCA . NA**. Même type. R. **CIVITAT IN OM**. Croix.

AR. Denier : 1,15.

Coll. J. Renouvier.

La légende du revers de ces deux curieux deniers ferait supposer que, pendant le dernier tiers du x^e siècle, il y eut intervention dans le monnayage des consuls de Carcassonne. Il est probable qu'ils s'arrogèrent momentanément ce droit durant le

règne si agité de Roger I^{er}, et peut-être à l'époque où ce prince fut fait prisonnier par Oliba de Termes, évêque d'Ausone, et détenu pendant plusieurs années au château de Termes.

3778. ✠ CIV ✠ TATĒS. Dans le champ, monogramme d'Eudes dégénéré. ᠠ. CAR-
CASONA. Croix.

AR. Denier : 1,38.

Cab. de France. — Pl. LXXXIII, n° 7.

3779. ✠ CIPVI ✠ TATĒS. Même type. ᠠ. ✠ CARCASONA. Croix.

BILL. Denier. (GAYRAUD, pl. 1^{re}, n° 8.)

Coll. Ricard, à Montpellier. — Pl. LXXXIII, n° 8.

Ces deux pièces ne sont que la dégénérescence de celles qui précèdent, et rentrent tout à fait dans les mêmes données. C'est donc fort à tort que, voulant faire descendre le second de ces deniers jusqu'au milieu du XI^e siècle, et profitant de la présence du P, qui est un hors-d'œuvre, dans la légende du revers, M. Gayraud de Saint-Benoît l'a attribué à Pierre-Guillaume, en donnant de cette légende une lecture peu exacte. Il y a sur la première pièce le mot CIVITATES bien écrit, et la même légende se trouve sur la seconde avec un P de plus. Qui serait tenté d'y voir autre chose fermerait les yeux à l'évidence. J'ai toujours admis en principe, et c'est ici l'occasion de le répéter, dût cette observation paraître fastidieuse, qu'il n'y a aucun bon résultat à attendre de la torture que l'on fait subir aux légendes des monnaies du moyen-âge, surtout quand on essaie de donner un sens aux lettres isolées. D'un autre côté, le style de la monnaie qui nous occupe la place évidemment à la fin du X^e siècle, de même que son type ne permet pas de la séparer des pièces qui précèdent.

RAIMOND. 1002—1012.

3780. ✠ RVMANDO. Croix. ᠠ. CARASONA. Débris d'un monogramme formé des lettres LVX.

AR. Denier : 1,25. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 4, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. LXXXIII, n° 9.

3781. ✠ RAMXNDO. Mêmes type et ᠠ.

AR. Denier.

Dessin communiqué par M. Boudard, à Béziers. — Pl. LXXXIII, n° 10.

3782. ✠ RAMVINCO. Croix cantonnée de quatre besants. ᠠ. Même légende dans le champ; trois I formant le triangle, séparés chacun par un point; au centre, anneau.

AR. Denier : 1,15.

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXXIII, n° 11.

Le premier de ces deniers a été publié par M. B. Fillon (*Etudes, loco cit.*), qui le place dans le dernier tiers du XI^e siècle et l'attribue à l'un des deux Raimond-Bérenger (1070—1083). Tel n'est pas l'avis de M. Gayraud de Saint-Benoît. Ce numismatiste, s'étayant du désaccord des auteurs sur les événements accomplis du temps des comtes de Carcassonne à cette époque, et les interprétant à son point de vue, s'efforce de placer sur sa liste un nouveau comte que les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* n'ont pas admis. Il s'agit de Raimond qui aurait, selon lui, régné de 1002 à 1012. On savait bien que Roger I^{er}, son père, avait fait son testament en 1002, par lequel il avait partagé ses domaines entre ses trois enfants, et que Raimond, l'aîné, avait reçu la ville de Carcassonne et le Carcassez; mais comme Roger avait vécu jusqu'en 1012, on n'était pas d'accord sur le fait de savoir si ses enfants avaient joui des biens qui leur avaient été donnés, à partir de la date du testament. C'est ce dernier point que M. Gayraud de Saint-Benoît admet comme certain. Il peut avoir raison; mais les conséquences qu'il en tire ne sont pas également acceptables. En effet, le style des pièces dont il veut placer l'émission au commencement du XI^e siècle, ne permet pas de leur donner cette date. L'allégation de M. B. Fillon, dont M. Gayraud se targue pour son attribution, tendant à établir que ces pièces sont contemporaines du denier que nous avons de Pierre I^{er}, avec la légende *Petrus epis*, n'en est pas moins vraie; mais il y a lieu à faire observer que ce dernier comte gouverna jusqu'en 1050.

Je crois qu'il y a moyen de mettre la numismatique d'accord avec l'histoire, et voici comment. En rapprochant le type de ces monnaies avec celles de Toulouse qui portent la même empreinte, on voit qu'on ne peut pas les placer avant le milieu du XI^e siècle. Le type du denier de Pierre étant identique, il a dû être émis tout à la fin du règne de ce prince. Il faut donc chercher un autre comte du nom de Raimond. On le trouve dans Raimond, fils aîné de Guillaume, qui reçut de lui une portion du Carcassez et commença à gouverner en 1034. Il vivait encore en 1050.

Quant au denier que j'ai décrit sous le n^o 3782, dont le type est remarquable et tout à fait particulier, il ne se rapporte à aucun de ceux des comtes de Toulouse. Peut-être n'appartient-il pas au même prince qui a émis les deux précédents.

PIERRE. 1012—1050.

3783. PETRVS. EPI^Œ. Croix. R . CARCASONA. Dans le champ, $\text{A} \text{T} \text{X}$.

AR. Denier.

Cab. de France; coll. N...., à Limoux. — Pl. LXXXIII, n^o 12.

Si l'on adopte la classification que je viens de proposer et qui me semble rationnelle, il faudrait peut-être placer ce denier avant ceux qui portent le nom de Raimond. On doit, dans tous les cas, remarquer que Pierre étant évêque de Girone, il a pris ici ce titre sur ses espèces, mais qu'il n'en a pas moins monnayé en sa qualité de comte.

ROGER. 1050—1060. ROGER. 1050—1064.

3784. ✠ RODGER. Dans le champ, YO ✠. ñ. ✠ PETRVS. Croix cantonnée de quatre besants.

BILL. Denier.

Coll. Gayraud de Saint-Benoît. — Pl. LXXXIII, n° 13.

3785. Variété avec ✠ ROIGER.

AR. Denier.

Coll. Soulages, à Toulouse. — Pl. LXXXIII, n° 14.

3786. Variété : ROIGER. ñ. ✠ PETRAS.

BILL. Denier.

Pl. LXXXIII, n° 15.

3787. Variété avec PITRVS.

Denier.

Coll. Soulages, à Toulouse. — Pl. LXXXIII, n° 16.

3788. ✠ RODGER. Dans le champ, VOX. ñ. PETRVS. Croix cantonnée de quatre points.

AR. Denier : 1,10.

Coll. Rousseau. — Pl. LXXXIII, n° 17.

3789. Variété dans la forme du G.

BILL. Denier.

Coll. Soulages. — Pl. LXXXIII, n° 18.

Ces six variétés de deniers proviennent d'une découverte assez récente, qui comprenait une vingtaine d'exemplaires. Presque tous sont venus en la possession de M. Soulages, à Toulouse. Une mort prématurée l'a empêché de faire participer à sa précieuse trouvaille les amateurs de monnaies féodales, qui auraient avec plaisir enrichi leurs collections de ce curieux denier inconnu jusqu'alors.

A Roger II, mort en 1064, succéda Roger III, qui ne gouverna par lui-même que pendant trois ans. Nous n'avons aucune monnaie qui puisse lui être attribuée. J'ôte aussi à Pierre-Guillaume la pièce qu'on a voulu lui donner. Au surplus, pendant cette période, nous voyons parfois plusieurs comtes régner ensemble, ce qui rend la chronologie un peu embrouillée.

On peut facilement expliquer l'absence des monnaies de certains des seigneurs de Carcassonne. D'abord Raimond-Bernard, mari d'Ermengarde, étant comte d'Alby, introduisit dans son nouveau domaine les monnaies de son pays; puis une autre cause de perturbation ne tarda pas à se faire sentir, ce fut la cession de Carcassonne aux comtes

de Barcelone. Ceux-ci inondèrent le pays de leurs espèces, et ne permirent que plus tard aux vicomtes de Carcassonne de monnayer en leur nom propre.

BERNARD-HATTON. 1083—1130.

3790. **BERNARDVS CO.** Croix cantonnée de quatre besants. **᠒.** **CARASONA CIVI.** Dans le champ, les lettres **AṽE** en triangle.

BILL. : 1,08. (POEY D'AVANT, n° 1081, et pl. 15, n° 7.)

Pl. LXXIII, n° 19.

3791. **BERNARDVS CO.** Croix cantonnée d'un **D** aux 2^e et 4^e. **᠒.** **CARASONA CIVI.** Dans le champ, **AṽE** formant un triangle.

AR. Denier.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

3792. **BERNARD CO.** Croix coupant la légende et cantonnée d'un croissant et de trois besants. **᠒.** **CARASONA CI.** Dans le champ, une crosse dont la partie inférieure se termine en croissant et qui est accostée des lettres **VE** ou **AE**; au-dessous, un anneau.

BILL. Denier : 1,03. (POEY D'AVANT, n° 1082, et pl. 15, n° 8.)

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXXIV, n° 1^{er}.

3793. **BERNARDVS CO.** Croix avec un petit cercle en grenetis au centre. **᠒.** **CARASONA CIVI.** Dans le champ, **AṽE** en croix.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXIII, n° 20.

3794. Mêmes légende et type. **᠒.** **CARCASONA CIVI.** Dans le champ, **AṽE**.

BILL. Denier.

Coll. Soulages. — Pl. LXXXIII, n° 21.

3795. Même légende. Dans le champ, **AṽE** **᠒.** Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Coll. Escudié.

3796. Même légende. Dans le champ, **AṽE** **᠒.** **CASSONA CI.** Croix cantonnée de quatre points.

BILL. Denier.

Coll. Escudié.

Les monnaies de Bernard-Hatton méritent de fixer l'attention des numismatistes. On y voit apparaître deux types. L'un est purement toulousain; ce sont les lettres **AṽE**

ou **TAPE**, fin du mot *civitate*, combinées de diverses manières et placées dans le champ du revers. Sur l'autre, qui conserve encore les débris du même mot, l'influence barcelonaise commence à se faire sentir, mais d'une manière timide. Elle résulte de la croix coupant la légende et des trois besants cantonnant cette croix, signe que l'on trouve sur les monnaies de Barcelone et qui n'avait pas encore figuré sur celles de Carcassonne. Quant à la crosse, qui paraît aussi dans le champ du revers, il est difficile d'en donner une explication satisfaisante. Il n'y a aucune raison pour y voir une influence ecclésiastique. Peut-être n'est-ce qu'un simple hommage rendu au clergé. J'inclinerais plutôt à croire que c'est l'altération d'un type venu de Toulouse.

Je ne sais par quelle singulière préoccupation M. Gayraud de Saint-Benoît a cru lire, au revers du dernier denier, le mot **VICECO**. Il n'y reste évidemment que les lettres **AE** et un anneau, débris de **APE**, que nous avons trouvé sur les monnaies précédentes.

ROGER I^{er}. 1130.

3797. **ROGER CON**. Croix coupant la légende et cantonnée d'un croissant au 3^e.
Ⓜ. **CAAONACI**. Crosse en forme de P, accostée par le pied de deux jambages; celui de droite a un point au-dessus.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, *Suppl.*, n° 52, et pl. 26, n° 4.)

Musée de Carcassonne; coll. J. Renouvier et Ricard, à Montpellier. —

Pl. LXXXIV, n° 2.

3798. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole.

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXXIV, n° 3.

3799. **ROGER CON**. Croix coupant la légende, avec un cercle intérieur en grenetis.

Ⓜ. **CARCASSONE CI**. Même type, sauf que la croix est mieux formée.

BILL. Denier.

Coll. Ricard, à Montpellier. — Pl. LXXXIV, n° 4.

3800. Variété avec **ROGER CON**. Ⓜ. **CAAONA CI**.

BILL. Denier : 0,85.

Musée de Carcassonne. — Pl. LXXXIV, n° 5.

3801. ✕ **ROGER CON...** Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 4^e. Ⓜ. : **CARCASSONECI**. Dans le champ, crosse accostée d'un **Λ** et d'une croisette.

BILL. Denier.

Dessin communiqué par M. Gayraud de Saint-Benoît. — Pl. LXXXIV, n° 6.

3802. Mêmes légendes et types, sauf qu'au $\text{\textcircled{R}}$. la crose n'est accompagnée que d'une croisette.

BILL. Denier.

Coll. Challande. — Pl. LXXXIV, n° 7.

3803. ✕ ROGER COMES. Croix cantonnée d'un besant aux 1^{er} et 2^e. $\text{\textcircled{R}}$. CARCASSONE CI. Crosse; à côté, une croix.

BILL. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inéd.*, n° 29.)

Coll. Dassy.

3804. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 30.)

Coll. Dassy.

3805. Variété avec ROGER COMES. $\text{\textcircled{R}}$. CARCASSONE CI.

BILL. Denier : 0,78.

Coll. Challande.

3806. ✕ ROGER COME. Croix cantonnée d'un S au 1^{er}, et d'un anelet au 4^e.

$\text{\textcircled{R}}$. CARASSONA CI. Deux crosses; au-dessus, une croisette..

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXIV, n° 8.

3807. Variété avec CARASSONA s. La croix est cantonnée d'un croissant au 3^e.

AR. Denier.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

On ne voit sur les monnaies de Roger I^{er} autre chose que la continuation des types de son prédécesseur, et deux autres empreintes dérivant évidemment des espèces toulousaines.

ROGER II. 1167—1194.

3808. ROGER COME. Croix coupant la légende et cantonnée d'un croissant au 3^e.

$\text{\textcircled{R}}$. CARASSONA CI. Dans le champ, $\Lambda\Upsilon$.

AR. Denier : 0,85.

Coll. Gayraud de Saint-Benoît et Challande. — Pl. LXXXIV, n° 9.

3809. Mêmes légendes et types. Dans le champ du $\text{\textcircled{R}}$, PAX.

BILL. Denier.

Coll. Escudigé.

C'est d'après M. Gayraud de Saint-Benoît que je classe ces deniers à Roger II. Je ne vois pourtant pas de raisons très probantes pour les lui attribuer, d'autant plus que je ne suis pas d'accord avec ce numismatiste sur l'interprétation de l'espèce de monogramme du revers. Il veut y lire PAV pour PAX, et selon moi il y a AT. J'avouerai cependant que la disposition de ces deux lettres paraît être l'acheminement au mot PAX, tel qu'il est inscrit sur les monnaies du Béarn.

3810. ΛΙΟΒΙΑϞΙ. Croix coupant la légende. R. CARCASSONACI. Dans le champ, ATTE.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXIV, n° 10.

Ce denier présente une énigme dont le mot ne sera peut-être jamais trouvé. Duby, qui avait vu cette pièce chez M. de Boulogne, d'où elle est passée au Cabinet de France, propose d'y trouver le nom d'Oliba I^{er} ou d'Oliba II, sans s'apercevoir que sa fabrique la fait descendre plus de deux siècles après le règne de ces deux princes. Le savant Lelewel est venu plus tard, et a donné à la légende un sens qu'il dit être plausible. Il y lit : GILelmi OBisco PiA, et l'attribue à l'évêque Guillaume II, qui siégea de 1248 à 1264. L'interprétation de l'illustre Polonais me paraît tout à fait inadmissible, et je suis persuadé que si, en présence des monnaies que je fais connaître et à l'aide des progrès qu'a faits l'étude des monnaies du moyen-âge, il examinait de nouveau la question, il n'hésiterait pas à avouer franchement qu'il s'est trompé. En vain M. Gayraud de Saint-Benoît vient-il à son secours, en adoptant la même attribution et en la corroborant d'éclaircissements et d'observations encore plus inacceptables. Je leur répondrai à tous deux par un fait palpable; c'est que si Duby donnait une trop grande ancienneté à ce denier, de leur côté ils lui donnent une date trop récente. En effet, si l'on jette les yeux sur les planches des monnaies de Carcassonne, publiées tant par M. Gayraud de Saint-Benoît que par moi, et que l'on rapproche le dessin que je donne d'après l'original du cabinet (M. Gayraud a copié celui de Duby, qui ne donne qu'une idée fautive de cette pièce), on verra, par la comparaison des types, que c'est vers la fin du règne de Bernard-Hatton, et par conséquent avant le milieu du XII^e siècle, qu'il faut le placer. Or, comme il est parfaitement démontré par M. Gayraud lui-même, qui revient à plusieurs fois sur ce point et qui l'appuie de toutes ses forces, qu'à cette époque les évêques n'avaient pas le droit de battre monnaie, il est de toute évidence que l'attribution proposée tombe d'elle-même. Après une telle démonstration, il est inutile d'ajouter une autre considération qui pourtant, s'il en était besoin, aurait quelque poids; c'est qu'à l'époque où l'on veut établir le monnayage des évêques, le roi de France était depuis longtemps maître de Carcassonne, et que la cession définitive qui lui en fut

faite est antérieure d'un an au commencement de l'épiscopat de Guillaume. Ce serait donc qu'à l'aide de suppositions hasardées que l'on parviendrait à établir ce monnayage. Je répète ce que j'ai dit au début de cet article : l'attribution de ce denier est une énigme que je laisse à deviner aux numismatistes.

3844. **B. ROX COTE**. Croix coupant la légende, cantonnée aux 1^{er} et 4^e d'un croissant, aux 2^e et 3^e d'un besant. **✠ CARCASSONE CI**. Crosse accostée de deux jambages.

AR. Denier. (DUBY, pl. 9, n° 20.)

Pl. LXXXIV, n° 41.

Voici encore une pièce qui a exercé la sagacité de MM. Lelewel et Gayraud. Le premier l'attribue à Raimond de Rochefort, évêque de Carcassonne en 1209 ; l'autre à Raimond-Roger, comte (1194—1209). Je ne discuterai pas les raisons sur lesquelles ces deux numismatistes s'appuient, parce que je suis convaincu que l'empreinte du denier dont il s'agit est fautive. Duby l'a tirée du recueil de de Boze, et l'on sait avec quelle défiance on doit accepter ses dessins. C'est évidemment une pièce dont la légende a été mal lue, et probablement elle appartient à un Roger quelconque.

COMTÉ DE RASEZ.

Avant d'être réuni au comté de Carcassonne, vers la fin du ix^e siècle, le Rasez avait eu des comtes particuliers, et, depuis cette réunion, il fut à différentes fois l'apanage de quelques cadets de la maison de Carcassonne. Il est inutile de donner la liste de ces seigneurs, puisqu'aucun d'eux n'a fait battre monnaie et que probablement ce droit ne leur a pas appartenu. Nous avons seulement une pièce que Charlemagne a émis dans la capitale du Rasez ; c'est un denier portant les quatre lettres **R E D S**, divisées dans les branches de la croix. Lelewel et MM. Fougères et Conbrouse l'avaient donné à la ville de Rennes ; mais, dans le *Catalogue de la coll. Rousseau* (pag. 117), M. de Longpérier a proposé de le rendre à *Redæ*, capitale du Rasz, parce que, dit-il, la disposition des lettres a une forme tout à fait méridionale. Cette observation est très exacte, et doit être définitivement adoptée.

BÉZIERS.

Garsinde, vicomtesse de Béziers et d'Agde, en épousant Raimond, fils aîné de Roger I^{er}, vicomte de Carcassonne, apporta ses deux domaines dans la maison de son mari, et les descendants de celui-ci en jouirent jusqu'à l'époque de la cession faite au roi de France par Raimond-Trencavel II. Les phases de l'histoire des deux comtés

ou vicomtés de Carcassonne et de Béziers, et la suite chronologique de leurs seigneurs sont donc les mêmes.

Antérieurement à la réunion qui eut lieu tout au commencement du XI^e siècle, l'histoire des possesseurs de Béziers est peu connue. On sait seulement que les ducs de Septimanie y avaient établi des gouverneurs ou vicomtes qui se rendirent indépendants dans le cours du X^e siècle.

Nous sommes plus heureux à Béziers qu'à Carcassonne. Nous y trouvons des monnaies frappées par les premiers rois carlovingiens, ce qui doit faire espérer que nous en aurons tôt ou tard avec le nom de la dernière de ces deux villes.

J'ai déjà fait observer, quant au monnayage des vicomtes de Béziers, que les types employés dérivait quelquefois de ceux de Carcassonne, qui elle-même, ainsi que nous l'avons vu, subissait l'influence toulousaine. Cependant, à Béziers, les vicomtes surent en général s'affranchir de cette dépendance, et se servirent de plusieurs empreintes nouvelles. Sur quelques-unes de leurs espèces, on voit encore l'influence barcelonaise; mais on ne peut pas décider si ce type vient bien directement de Barcelone ou si, ce qui est plus probable, ce n'est qu'une imitation des pièces de Carcassonne et de Toulouse. Quand je décrirai les monnaies, j'entrerai dans de plus longs développements au sujet des questions que soulèvent les différents types employés par les vicomtes de Béziers.

La numismatique de Béziers était encore tout récemment fort restreinte. Duby n'a connu que deux pièces, et le travail de M. Gayraud de Saint-Benoît, quoique tout nouveau, n'en comprend qu'une seule qui soit inédite. Il m'était réservé, que l'on me permette de m'en féliciter, d'élever cette série à un rang tout à fait remarquable. Les communications des amateurs ne m'ont pas fait défaut. A Béziers, à Toulouse, à Montpellier, de riches collections m'ont été ouvertes avec empressement; mais je dois particulièrement faire hommage du résultat si important que j'ai obtenu à mon excellent collègue et ami M. Boudard, qui, dans l'intention de les publier, avait réuni les dessins de plus de quinze pièces curieuses et qui m'en a fait l'abandon. De pareils procédés consolent de bien des déconvenues.

CHARLEMAGNE.

3812. ✠ CXRLVS REX FR. Croix. ñ. ✠ BEDERRIS. Monogramme carolin couché.

AR. Denier : 0,85. (*Revue num. belge*, 2^e série, tom. 2, pl. 13, n^o 1^{er}.)

Coll. Rousseau. — Pl. LXXXIV, n^o 12.

La découverte de ce denier appartient à M. de Coster, qui l'a décrit dans la *Revue numismatique belge*. Pour se rendre compte des conséquences que ce numismatiste tire de la présence de cette pièce dans le trésor où elle a été trouvée, il faudra se reporter à l'article de ce savant numismatiste et à deux autres qui l'ont suivi.

CHARLES-LE-GROS.

3813. ✠ CARLVS INP. Croix. Ɱ. ✠ BISTERRIS. Monogramme dégénéré de Charles.

AR. Denier. (*Revue*, 1837, pl. 10, n° 10.)

Musée d'Avignon. — Pl. LXXXIV, n° 13.

3814. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ BISTERRIS CIV. Même type.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 11.)

Musée d'Avignon. — Pl. LXXXIV, n° 14.

L'attribution de ces deux monnaies à Charles-le-Gros ne peut pas être contestée. Le mot IMP de la légende ne peut s'appliquer qu'à ce roi.

3815. RAMVND'. Croix. Ɱ. PITERIS. Dans le champ, V et deux larges annelets formant la croix.

AR. Denier.

Coll. L. Bonnet, à Béziers. — Pl. LXXXIV, n° 15.

Voici une pièce tout à fait exceptionnelle et bien étrange. Son classement peut causer quelque embarras. Faut-il bien y lire le nom de Béziers? Quant à moi, je n'hésite pas à suivre les traces des amateurs du pays et à y voir le mot PITERIS. Avec quelque attention, on reconnaîtra les éléments nécessaires à cette lecture. Quant à l'avers, je crois qu'il s'y trouve les rudiments du nom de Raimond.

Si l'on adopte ces conclusions, on aura dans ce denier une monnaie frappée par les comtes de Béziers vers le milieu du XI^e siècle. Il ne faut pas toutefois inférer du nom qui s'y trouve inscrit, qu'il a été émis par un comte Raimond. Il est évident que cette pièce est copiée sur un denier melgorien, et, pour rendre le trompe-l'œil plus complet, on a pris le nom de Raimond, qui, comme on le sait, figure toujours sur les monnaies de Maguelonne. Cette usurpation de nom et de type, dont il est difficile de se rendre raison, n'a dû avoir qu'une bien courte durée; car on ne connaît que deux exemplaires de cette pièce. Ils sont tous deux dans la collection de la ville de Béziers. Leur découverte sur les lieux mêmes où ils ont dû être fabriqués est une présomption nouvelle en faveur de l'attribution proposée.

BERNARD-HATTON. 1082—1130.

3816. ✠ BERNARDO CO. Croix cantonnée d'un V aux 1^{er} et 4^e, et d'un point aux 2^e et 3^e. Ɱ. BISTERRIS CIVI. Dans le champ, REX en triangle.

BILL. Denier.

Coll. L. Bonnet, à Béziers. — Pl. LXXXIV, n° 16.

3817. Mêmes légendes et types. Les deux O de la légende sont plus petits que les autres lettres. L'A a une forme particulière. L'annelet qui termine la légende du R̄ est moins gros.

BILL. Denier.

Coll. A. Mathon. — Pl. LXXXIV, n° 17.

C'est au règne de Bernard-Hatton seulement qu'il convient de faire remonter le monnayage seigneurial de Béziers; car la pièce que j'ai fait connaître sous le n° 3815 ne peut, tant elle est en dehors de la voie commune, suffire à établir une exception. Du moins, en l'absence de toute autre monnaie antérieure, sommes-nous autorisés à croire qu'il en fut ainsi. Ce qu'il y a de certain, c'est que nous ne trouvons dans les textes des mentions de la monnaie de Béziers, qu'à partir du XI^e siècle; ce qui donne quelque poids à l'allégation de M. de Barthélemy, qui, dans son *Manuel*, avance que Bernard-Hatton et ses successeurs frappèrent leurs espèces à Béziers. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que les deux deniers avec le nom de Bernard que je publie, et qui sont à coup sûr, par leur type et leur fabrique, les plus anciens de la série, ne peuvent appartenir qu'à Bernard-Hatton. Cela résulte d'ailleurs, avec toute évidence, de l'examen de leur empreinte copiée sur les pièces de Pons, comte de Toulouse.

3818. ✕ BERNARDV CO; la croix cantonnée d'un anneaulet aux 1^{er} et 2^e. R̄. BITERIS CIVITS. Dans le champ, D et E et deux annelets formant la croix.

AR. Denier.

Coll. A. Mathon, à Béziers. — Pl. LXXXIV, n° 18.

3819. ✕ BERNARDV CO. Croix cantonnée d'un anneaulet aux 1^{er} et 2^e. R̄. BITERRIS VITS. Dans le champ, P E et deux annelets formant la croix.

BILL. Denier: 1,00.

Coll. Challande. — Pl. LXXXIV, n° 19.

3820. Mêmes légende et type, avec BERNARDVS. R̄. BITERRIS CIVITS.

AR. Obole.

Musée de la société archéologique de Béziers. — Pl. LXXXIV, n° 20.

Le type que l'on voit sur ces trois pièces est nouveau. Nous le retrouverons encore plus tard, toujours combiné de la même manière, mais avec quelque changement dans les deux lettres qui y sont inscrites. Je crois que cette empreinte est un souvenir lointain du monogramme odonique, et qu'en raison de la variété que je viens d'indiquer dans les deux lettres qui le composent, ce serait en vain que l'on voudrait leur donner une signification.

ROGER I^{er}. 1130—1150.

3821. ✕ ROGER VICECOME. Croix cantonnée d'un point aux 1^{er} et 4^e, et d'un anneau aux 2^e et 3^e. R. BITERRIS CIVI. Dans le champ ; VRBS en croix.

BILL. Denier.

Coll. Ricard, à Montpellier. — Pl. LXXXIV, n° 21.

3822. ROGER VICECOME. Croix cantonnée de deux omégas dégénérés, attachés au centre de la croix aux 2^e et 3^e cantons. R. BITERIS CIVI. Dans le champ, E, deux annelets et B formant la croix.

AR. Denier.

Musée de la société archéologique de Béziers. — Pl. LXXXV, n° 1^{er}.

Sur le premier de ces deniers, le type est nouveau pour le midi de la France; sur l'autre, nous voyons l'empreinte cruciforme dont j'ai déjà parlé.

BERNARD-HATTON II. 1150.

3823. BERNARDVCO. Croix cantonnée d'un V aux 1^{er} et 4^e, et d'un besant aux 2^e et 3^e. R. BITERIS CIVI. Un E retourné, un D et deux annelets formant la croix.

AR. Denier.

Musée de la société archéologique de Béziers; coll. J. Renouvier et Sauvadet, à Montpellier. — Pl. LXXXV, n° 2.

3824. ✕ BERNARDVΩ. Croix cantonnée de quatre croissants attachés par de longs filets. R. BITERRIS CIVITS. Dans le champ, deux R ou Q et deux étoiles formant la croix.

AR. Denier.

Musée de la société archéologique de Béziers. — Pl. LXXXV, n° 3.

A la mort de Roger I^{er}, Bernard-Hatton II, vicomte de Nîmes, fils puîné de Bernard-Hatton I^{er}, contesta à son frère aîné, Raimond-Trencavel, la succession de leur père, en prétendant qu'il n'avait pas eu de part dans son testament. C'est en ce moment, c'est-à-dire vers 1150, qu'il a dû frapper les deux monnaies précédentes, que leur type et leur fabrication placent en effet à cette époque. Cette attribution est d'autant plus vraisemblable, que nous voyons sur la dernière pièce une empreinte que nous allons retrouver sur les espèces de son successeur.

RAIMOND-TRENCAVEL. 1150.

3825. R: TRENCAI. Croix. R. BITERIS CIVI. Deux étoiles à six rayons, percées en annelets au centre, et les lettres R E; le tout formant la croix.

AR. Denier : 0,65. (DUBY; pl. 105, n° 1^{er}; POBY D'AVANT, n° 1083, et pl. 15, n° 9.)

Pl. LXXXV, n° 4.

3826. Mêmes légendes et types. *
BILL. Obole : 0,33. (POEY D'AVANT, n° 1804, et pl. 15, n° 10.)
Pl. LXXXV, n° 5.
3827. R' TRENCAI'. Croix. R. BITERIS' CIV'. Même type.
BILL. Denier.
Cab. de France.
3828. Mêmes légende et type. R. BITERIS' : CIV'. Même type.
BILL. Denier.
Cab. de France.

Raimond-Trencavel, dont le surnom signifie *Tranchefer*, eut un règne plein d'agitations. La conduite de ce prince peut être appréciée à deux points de vue différents. Fut-il traître à son pays, qu'il livra deux fois au comte de Barcelone en abandonnant le comte de Toulouse, ou bien céda-t-il à la violence et au droit du plus fort ? Sa mort fut malheureuse comme sa vie. Il périt misérablement, assassiné devant l'autel même de l'église de la Madeleine de Béziers, avec ses amis et ses barons, malgré la résistance de l'évêque, qui eut deux dents cassées en le défendant.

Les monnaies de Raimond-Trencavel que nous possédons n'ont qu'un seul type. Ce sont les moins rares de la série de Béziers.

ROGER II. 1167—1194.

3829. ROGER VICECOME. Croix cantonnée aux 2^e et 3^e de trois points en forme de V. R. BITERIS CIVI. Les lettres PP et deux annelets formant la croix.
AR. Denier.
Coll. Challande. — Pl. LXXXV, n° 6.
3830. RO. VICECO. Dans le champ, R barré. R. BITERI CIVIT. Croix cantonnée d'un annelet au 2^e.
AR. Denier.
Musée de la société archéologique de Béziers. — Pl. LXXXV, n° 7.
3831. ✕ ROG. VICECO. Même type. R. Mêmes légende et type.
AR. Denier.
Coll. A. Mathon et Challande. — Pl. LXXXV, n° 8.
3832. Mêmes légende et type. R. ✕ BITERIS CIVI. Même type.
AR. Denier.
Coll. L. Bonnet, à Béziers.

Les trois dernières pièces offrent un type nouveau, que nous rencontrerons à peu près identique sur d'autres monnaies de la province du Languedoc.

RAIMOND-ROGER. 1194—1209.

3833. R ROGER VICECO. Croix cantonnée d'un V aux 2^e et 3^e. R. BI~~T~~ERRIS CIVI. Dans le champ, deux I et deux annelets formant la croix.

AR. Obole.

Musée de la société archéologique de Béziers. — Pl. LXXXV, n° 9.

Le type cruciforme de ce denier, que nous avons déjà plusieurs fois trouvé sur les monnaies des vicomtes de Béziers, a eu, comme on le voit, une longue durée. Cela prouve que les seigneurs de ce pays l'affectionnaient d'une manière toute particulière.

3834. R ROG VICECO. Croix. R. BI~~T~~ERRI CIVI. Croix à pied, accostée en bas de deux jambages.

BILL. Denier.

Dessin communiqué par M. Boudard. — Pl. LXXXV, n° 10.

3835. R. ROG. VICECO. Croix. R. BI~~T~~ERRI CIVI'. Croix à pied, accostée en bas de deux jambages.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXV, n° 11.

3836. Variété : . R . ROG . VICECO : .

BILL. Denier. (DUBY, pl. 105, n° 2.)

Pl. LXXXV, n° 12.

La croix de Barcelone, qui figure sur ces deniers, pourrait faire supposer que Raimond-Roger subit l'influence de ces comtes; mais, comme rien dans la vie de ce prince n'autorise cette conjecture, il faut admettre que ce type dérive uniquement de celui des monnaies des comtes de Toulouse.

AGDE.

Le droit de faire battre monnaie, qui aurait appartenu aux évêques d'Agde, est fondé sur un passage d'une lettre du pape Clément IV, adressée à l'évêque de Maguelonne, pour se plaindre qu'il avait fait frapper une monnaie étrangère avec le nom de Mahomet. Ce pontife ajoutait « que s'il s'était informé auprès de son vénérable frère l'évêque d'Agde, il aurait su que, malgré les instances faites à celui-ci de suivre son exemple, il en avait été détourné par les observations qu'il lui avait adressées. »

Aucune monnaie au nom des évêques d'Agde n'est venue jusqu'à nous, et les textes

sont muets sur ce droit monétaire. Nous devons donc rester dans le doute, jusqu'à ce qu'une heureuse découverte vienne à notre secours.

Quant aux seigneurs laïques, on pourrait inférer d'un acte de 1150, que nous trouvons dans l'*Histoire du Languedoc*, qu'ils avaient au moins la prétention de battre une monnaie particulière à Agde. Ce document est un accord entre Raimond-Trencavel et Bernard-Halton sur la succession du vicomte Roger, leur frère. Il y est stipulé qu'il ne pourra pas être élevé de château dans la ville d'Agde *nec aliquam monetam ; sed moneta Biterrensis currat per totum Agathensem*.

SUBSTANTION-MELGUEIL.

C'est à l'époque de la domination des Visigoths que l'on fait remonter la fondation de la ville de Maguelonne. La création de son évêché est du milieu du VI^e siècle. Ruinée de fond en comble en 737, ses évêques furent obligés de se réfugier à Substantion, ville qui a complètement disparu. Ils y résidèrent pendant trois siècles. Vers le milieu du XI^e, elle fut relevée de ses ruines par l'évêque Arnaud I^{er}, qui y rétablit le siège épiscopal, transféré à Montpellier au XVI^e siècle. A cette dernière époque, par suite de l'insalubrité de l'air et des guerres continuelles qui désolèrent ces malheureuses contrées, Maguelonne n'était plus qu'un bourg misérable et presque désert.

La monnaie de Maguelonne, connue sous le nom de monnaie melgorienne, sols et deniers melgoriens, est, sans contredit, celle qui a joué un plus grand rôle dans le midi de la France. La première mention que l'on en trouve dans les chartes est de l'année 949, et l'on suppose que la première émission dut précéder cette date d'assez loin. Le privilège de sa fabrication appartient d'abord aux comtes de Melgueil, qui le gardèrent jusqu'au commencement du XIII^e siècle. Voici comment ils le perdirent : Le comté de Melgueil appartenait aux comtes de Toulouse, sous la suzeraineté du Saint-Siège, qui la possédait depuis l'hommage fait par le comte Pierre, en 1085. Les comtes de Toulouse, en accordant leur protection à l'hérésie albigeoise, attirèrent sur eux les foudres papales. Innocent III devint, par ce moyen, possesseur du comté, et, ne pouvant le régir par lui-même, il l'inféoda à l'évêque de Maguelonne. La bulle de cette inféodation est du 14 avril 1215. Toutefois, dans l'intervalle qui suivit la dépossession du comte de Toulouse, que l'on fait remonter à l'année 1211, on a divers titres qui établissent que l'évêque de Maguelonne fit battre des monnaies. Le seigneur et les consuls de Montpellier eurent, conjointement ou séparément, le droit de seigneurage, c'est-à-dire qu'ils prélevaient sur chaque émission un nombre déterminé de monnaies. La fabrication de la monnaie melgorienne dura jusque vers le milieu du XIV^e siècle ; du moins, à cette époque, les évêques étaient encore en possession de leur privilège.

J'ai déjà dit que la monnaie melgorienne avait eu, dans le Midi, une vogue immense.

On en trouve de très fréquentes stipulations dans les chartes, et pour des sommes fort élevées. Il est donc tout à fait hors de doute, qu'en raison surtout de la grande popularité qu'elle obtint et de l'extrême dissémination qui a dû en être faite, elle n'a pas pu entièrement disparaître. C'est un point établi par tous les auteurs qui en ont parlé, et le nombre en est considérable. Pourtant je sais qu'il y a encore des incrédules et que l'on nous réserve une nouvelle croisade contre cette monnaie dont on voudrait, en faveur de Narbonne, déposséder Maguelonne. Je reviendrai sur ce sujet; mais je dois auparavant faire l'historique de cette monnaie, c'est-à-dire énumérer les nombreux travaux dont elle a été l'objet et les opinions diverses qui ont été émises à son occasion.

Il faut bien le dire, les auteurs qui se sont d'abord occupés de ces monnaies n'en avaient pas su lire les légendes. Les premiers en faisaient des monnaies anépigraphes; les autres y voyaient des légendes arabes; mais aucun d'eux n'hésitait sur l'attribution à Maguelonne. Voici la liste de ces auteurs, en suivant l'ordre des publications: Haultin, Thevet, Ducange, de Boze, Fauris de Saint-Vincent, Lelewel et le nouveau Ducange. Le savant Polonais a le plus approché de la vérité, sans parvenir à la découvrir tout entière. Enfin, dans la *Revue numismatique française* (1844, pag. 126), on a donné la véritable lecture, qui était depuis longtemps connue mais non publiée. Divers catalogues de vente en avaient bien parlé, mais avec une attribution erronée.

Diverses questions concernant la monnaie melgorienne ont été agitées. M. Chaudruc de Crazannes, l'un des plus zélés investigateurs de l'archéologie méridionale, leur a consacré deux articles dans la *Revue archéologique*, en 1848 et 1849. Il ne s'agissait alors que de points secondaires. La lumière n'a été complètement faite que par M. Germain, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Montpellier, qui, dans les mémoires de la société archéologique de cette ville, a publié un travail étendu sur les monnaies seigneuriales de Melgueil et de Montpellier; à l'aide de documents nouveaux, découverts dans les archives de la province, il y aborde toutes les questions ayant rapport à la monnaie melgorienne, et leur donne à presque toutes une solution. Plus tard et dans le même recueil, profitant du fruit de nouvelles investigations, il a complété son travail et vidé, autant que cela lui était possible, une question souvent débattue et jamais résolue avant lui. Pour connaître à fond tout ce qui concerne la monnaie melgorienne, on devra recourir à ces deux savants mémoires. Il faudra consulter aussi les comptes-rendus qui en ont été donnés dans la *Revue*: le premier, par M. A. de Barthélemy (année 1873, pag. 68); le second, par M. Cartier (1855, pag. 199). Tous deux sont d'excellentes analyses des travaux de M. Germain, et contiennent d'ailleurs des observations et considérations fort utiles.

Au moyen de ces divers articles, aucun point ne reste obscur. On peut donc, en toute sûreté de conscience, parler de la monnaie melgorienne. Je me contenterai de donner un aperçu des questions principales.

Le type royal, immobilisé dans l'atelier de Maguelonne, fut celui de Carloman. (Voir le denier publié dans la *Revue* de 1837, pl. 10, et les *Considérations* de M. B. Fillon, pag. 117.) Il fut remplacé par l'empreinte odonique, qui persista jusqu'à la fin du monnayage. Ce dernier type venait de Narbonne. Les seigneurs de Melgueil ne se contentèrent pas de l'emprunter, ils mirent aussi sur leurs monnaies le nom de Narbonne et celui de Raimond. On a supposé que le prototype fut un denier de Raimond I^{er} (966-1083). M. Germain a émis une autre opinion ; elle a été combattue par M. de Barthélemy. On verra, par ce que je dirai bientôt, qu'à mon avis la question doit rester indéçise.

A Maguelonne, toujours selon moi, l'empreinte ne fut pas d'abord sensiblement modifiée. Ce ne fut que plus tard que la croix fut convertie en un pal, accosté au milieu de deux pennons. Plus tard encore ces deux derniers signes ont la pointe émoussée, ce qui a fait croire à quelques numismatistes que l'on pouvait y reconnaître des mitres. Les caractères qui composent les légendes ont cette forme étrange que nous avons vue sur un denier de Béziers. C'est ce qui s'est si longtemps opposé à leur lecture et a occasionné des erreurs dont je parlerai bientôt.

Une croix, pareille à celle qui figure sur les deniers de Maguelonne, a été retrouvée sur les sceaux des évêques de cette ville. M. de Crazannes a publié celui de Bérenger de Frédol (1263-1296) dans la *Revue archéologique* (tom. vi, pag. 642). M. Germain a figuré dans son premier mémoire, d'après une bulle en plomb du musée d'Avignon, celui de Bernard de Mèze (1216-1220). Enfin un catalogue de M. J. Gaillard mentionne, sous le n° 584, l'empreinte en plomb du sceau de Jean de Montlaur, qui siégea de 1158 à 1190. Je crois me rappeler que cette dernière bulle fait partie de la belle collection de M. Ricard, à Montpellier. Ces bulles portent aussi l'empreinte de la croix melgorienne, identique avec celle qui se voit sur les monnaies des évêques. Si nous avons besoin de nouvelles preuves pour établir l'existence de la monnaie melgorienne, cette coïncidence d'empreintes en serait une bien concluante. Quand nous ne connaissions que le sceau de Bérenger de Frédol, on pouvait objecter que ce n'était qu'une réminiscence ; mais trouver le même signe sur ceux de deux évêques qui siégeaient dans le moment même où la monnaie melgorienne jouissait de sa plus grande faveur, n'est-ce pas un argument sans réplique contre ceux qui veulent encore nier que des exemplaires de cette monnaie soient venus jusqu'à nous ?

Toutefois il se présente une objection que l'on ne manquera pas de me faire. En rapprochant la date que j'ai donnée du commencement du monnayage des évêques, remontant en 1211 au plus tôt, de celle de l'épiscopat de Jean de Montlaur, qui est antérieure d'un demi-siècle, on trouvera une contradiction. Je crois qu'il y a moyen de tout concilier, en établissant que l'erreur vient de M. Gaillard et que le sceau par lui attribué à Jean II de Montlaur doit être rendu à Jean III de Montlaur, de 1232 à 1249. Je ne crois pas que l'examen du sceau puisse s'opposer à cette rectification.

J'ai encore à vider une dernière question concernant la monnaie melgorienne. Il s'agit de la citation tant de fois faite d'une bulle du pape Clément IV, adressée en 1266 à l'évêque de Maguelonne, et lui reprochant *d'outrager le Roi de gloire, en faisant frapper sa monnaie avec le titre de Mahomet... ce qui déplait à Dieu et est contraire à l'honnêteté de la profession épiscopale*. On a, depuis quelques années et à différentes fois, longuement disserté sur ce sujet. Il s'agissait particulièrement de savoir quelle pouvait être la monnaie qui avait fait naître les reproches du pape. Les uns, ceux qui voulaient voir des caractères arabes sur les deniers melgoriens, prétendaient que c'étaient ces deniers eux-mêmes qui portaient le titre de Mahomet. Quand bien même on n'aurait pas obtenu une lecture exacte de ces monnaies, cette opinion ne serait pas soutenable ; car on ne peut pas admettre que les évêques de Maguelonne ne connaissent pas la signification de la légende de leurs espèces, et que le pape lui-même commît la même méprise. Après bien des tâtonnements, on en était venu à croire que les monnaies incriminées devaient être en or avec des légendes arabes, et copiées sur les *dinars* ou *marabotins*, qui avaient alors cours dans le midi de la France. J'ai partagé cette opinion, et je l'ai émise dans ma *Description*. Elle n'est plus admissible aujourd'hui. C'est encore aux recherches de M. Germain que nous devons la vérité. Dans son second mémoire, entièrement consacré à la discussion de ce point, il donne *in extenso* une charte de l'évêque Bérenger de Fré dol, datée du 23 février 1262 (1263). Ce document avait été mentionné par Gariel (*Ser. præ. Magal.*, t. 1^{er}, pag. 388). On l'a retrouvé avec son texte exact et complet dans le cartulaire de Maguelonne, conservé aux archives départementales de l'Hérault. C'est un bail de la monnaie appelée *millares*, *moneta miliarensis*, mot que l'on a traduit par *millaret*. M. Germain pense avec raison que, par le rapprochement des dates, on arrive à voir avec certitude que la monnaie émise par suite de ce bail est celle qui fit encourir à l'évêque la censure d'Innocent IV. Or, aux termes de l'acte, cette monnaie est en argent « au titre de dix deniers moins une pougeoise d'argent fin et au poids de dix deniers moins une pougeoise, également par groupe de douze deniers » ; ce qui, ajoute M. Germain, donne deux cent trente-sept pièces ou deniers au marc, et assigne à chaque denier, pris isolément, un poids de dix grains 44/1000 (1,033). M. Cartier, dans le compte-rendu de ce mémoire (*Revue*, 1855, pag. 199), résume tout ce qui a été dit sur cette question, et conclut à ce que le *millaret* n'est autre chose que le dirhem, monnaie d'argent que l'on frappait, pendant le XIII^e siècle, sur les côtes d'Afrique, d'Égypte et de Grèce. Elle portait invariablement le nom de Mahomet et le verset du Coran qui lui donne le titre d'apôtre de Dieu.

Il ne nous reste donc plus qu'à déterminer, parmi les dirhems, ceux qui ont pu être frappés dans les circonstances précitées. On n'y est pas parvenu jusqu'ici. Cette recherche est d'autant plus difficile que, quoique les *millarets* dussent être frappés dans le diocèse de Maguelonne (excepté à Maguelonne et à Montferrand), ils n'étaient

point destinés à avoir cours dans le pays. • Ils étaient, dit M. Cartier, rigoureusement exportés par des marchands auxquels ils étaient vendus pour faciliter leurs achats en Egypte et sur les côtes de Barbarie. »

Aucun évêque de Maguelonne n'a mis son nom sur les deniers melgoriens. Malgré cela, je crois utile de faire connaître leur liste chronologique, parce que le nom de ces évêques et l'époque où ils ont siégé se mêlent à des questions relatives à la monnaie melgorienne.

EVÊQUES DE MAGUELONNE.

ABBON, premier évêque, vers 875 vers 898.	BERNARD DE MÈZE, 1216—1230.
GONTHIER, vers 906 vers 909.	JEAN III DE MONTLAUR, 1232—1247.
PONS, vers 937 vers 947.	RENIER, 1247—1249.
RICUIN II, vers 975.	PIERRE II DE CONQUES, 1249—1256.
PIERRE I ^{er} , vers 988 vers 1030.	GUILLAUME IV CHRISTOPHE, 1256—1263.
ARNAUD I ^{er} , vers 1030 vers 1060.	BÉRENGER DE FRÉDOL, 1263—1296.
BERTRAND I ^{er} , 1060—1080.	GAUCELIN I ^{er} DE LA GARDE, 1296—1304.
GODEFROI, 1080—1104.	PIERRE III DE MIREPOIX, 1305—1309.
GAUTHIER, 1104—1129.	JEAN-RAIMOND DE COMMINGES, 1309—1317.
RAIMOND, 1129—1158.	GAILLARD SAUMATE, 1317—1318.
JEAN II DE MONTLAUR, 1158—1190.	ANDRÉ DE FRÉDOL, 1318—1328.
GUILLAUME I ^{er} RAIMOND, 1190—1195.	JEAN IV DE VISSEC, 1328—1334.
GUILLAUME II DE FLEIX, 1195—1202.	POITEVIN DE MONTESQUIOU, 1334—1339.
GUILLAUME III D'AUTIGNAC, 1204—1216.	ARNAUD II DE VERDALE, 1339—1352.

3837. ✠ SVCSTANTIAI. Croix cantonnée d'un besant au 2^e. Ɱ. CTVZII CASTILLIS. Dans le champ, deux annelets et deux croissants.

BILL. Denier : 1,46. (*Revue*, 1843, pl. 15, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1090, et pl. 16, n° 4.)

Pl. LXXXV, n° 13.

J'ai assez longuement parlé de ce denier dans ma *Description*, pag. 228, et, contrairement à l'opinion de M. de Barthélemy (*Revue*, 1843, pag. 402), qui l'attribuait à l'abbaye de Sainte-Marie de Saintes, j'ai cherché à démontrer qu'il fallait le rendre à Substantion. J'ai dit que l'on ne pouvait pas y lire autre chose que SVCSTANTIAI, et que, par son type, il devait appartenir aux contrées méridionales de la France. Quant à la lecture du revers, elle est tout à fait incertaine. On a cru y voir les éléments du mot CASTILLIS et le rapprocher du nom de Castelnaud, lieu où les comtes de Melgueil avaient un atelier monétaire. Il n'y a aucune probabilité à cet

égard. A la vente de ma collection, cette pièce a été acquise pour le musée de la société archéologique de Montpellier. Les amateurs de cette ville la répudient ouvertement pour leur pays; ils se fondent particulièrement sur la fabrique de ce denier, qui ne leur paraît nullement méridionale. J'avais déjà fait observer que le style me paraissait tout particulier et que, malgré la bonne conservation de la pièce, la lecture en était difficile. Était-il donc réservé aux seigneurs de Substantion et aux évêques de Maguelonne de nous fournir des énigmes difficiles à deviner? Il est à désirer que le mot de celle-ci ne reste pas inconnu aussi longtemps que celui des autres, et qu'un exemplaire d'une fabrique moins barbare vienne nous donner la solution du problème.

3838. RAIMVND. Croix à pointes. R̄. NARBONV. Quatre annelets.

BILL. Denier.

Coll. E. Dumas, à Sommières. — Pl. LXXXV, n° 14.

3839. RAIMVNO. Croix cantonnée d'un besant au 1^{er}. R̄. NARBONA. Même type.

BILL. Denier. (GERMAIN, *Mém.*, n° 5.)

Pl. LXXXV, n° 15.

3840. RAIMVN... Croix fichée, cantonnée d'un besant au 1^{er}. R̄. NAIOBONA.

Quatre annelets.

AR. Denier.

Coll. Voillemier.

3841. IAMVND. S. Croix melgorienne. R̄. NARBONA. Même type.

BILL. Denier : 1,18.

Coll. E. Dumas, à Sommières. — Pl. LXXXV, n° 16..

Je suis d'avis de donner ces pièces à Maguelonne plutôt qu'à Narbonne. Je me fonde sur ce que la croix est cantonnée de la même manière que sur les deniers melgoriens que nous allons voir; que cette croix est à une ou plusieurs pointes, ce qui me semble un acheminement vers la croix melgorienne. L'obole et le denier que j'ai fait graver sous les n^{os} 5 et 6 de la planche LXXXII, et que j'ai attribués à Narbonne, appartiennent peut-être à la série de Maguelonne, à moins qu'ils ne soient le prototype des autres. J'appelle particulièrement l'attention sur la pièce portée au n° 3841, sur laquelle on verra que la forme de la croix se rapproche tout à fait de celle des deniers melgoriens.

Selon moi, les quatre pièces qui précèdent appartiennent aux comtes de Melgueil. Elles me paraissent avoir été frappées vers la fin du x^e siècle ou dans le courant du xi^e. Malgré l'extrême abondance des deniers melgoriens que nous possédons, il n'en est aucun que l'on puisse faire remonter aussi haut. Je persiste donc à croire qu'il y a

lieu à établir une séparation assez bien tranchée entre les monnaies battues par les comtes de Melgneil et celles qui appartiennent aux évêques.

3842. **RAMVNDOS**. Croix composée d'une fasce et de deux mitres ou étendards, cantonnée d'un point au 1^{er}. **NAIDONA**. Quatre annelets ; au centre, un point.
BILL. Denier : 0,98 à 1,19. (DUBY, pl. 14, n° 2 ; LELEWEL, pl. 9, n° 21 ; GERMAIN, n° 1^{er} ; POEY D'AVANT, n° 1091.)

3843. Variété avec **NAIBONA**.
BILL. Denier : 1,17. (POEY D'AVANT, n° 1092, pl. 16, n° 15.)
Pl. LXXXV, n° 17.

3844. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,54. (DUBY, pl. 14, n° 3 ; GERMAIN, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1093.)
Pl. LXXXV, n° 18.

Quoique un peu moins commune que les deniers, l'obole melgorienne n'est pourtant pas rare.

3845. Mêmes légendes et types. Les mitres ont les pointes émoussées.
BILL. Denier : 0,96. (GERMAIN, n° 3.)
Pl. LXXXV, n° 19.

3846. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole. (GERMAIN, n° 4.)
Pl. LXXXV, n° 20.

Les deniers à ce type sont plus rares que les autres. L'obole se rencontre peu souvent.

OMELLAS.

Omellas, que l'on appelle maintenant Anmelas, est une petite commune de l'arrondissement de Lodève, département de l'Hérault. Il s'y trouvait autrefois un château appartenant aux seigneurs de Montpellier et qui est, à ce que je crois, la propriété de M. Jules Renouvier, qui occupe un rang si distingué dans la science.

Je connaissais depuis quelque temps un denier frappé à Omellas ; il vient d'être publié dans la *Revue* de 1859, pag. 375, par M. Gayraud de Saint-Benoît. N'ayant pas sous la main les renseignements historiques suffisants, je vais reproduire l'article de mon collègue, qui du reste me l'avait communiqué avant sa publication. Je le ferai suivre de quelques courtes observations.

3847. ✠ RAIMVNDVS. Dans le champ, A T O en triangle. R. ✠ OMELLADIS.
Croix.

BILL. Denier : 0,85.

Coll. Soulages, à Toulouse.

« Le château d'Omellas était une baronnie qui dépendait, en 1034, des vicomtes de Béziers. Plus tard il passa aux seigneurs de Montpellier, qui déclaraient le tenir en fief des vicomtes de Béziers. En 1121, Guillaume V, seigneur de Montpellier, étant mort, le château d'Omellas devint le partage de son fils cadet, qui prit le nom de *Guillaume d'Omellas*, nom qu'il quitta, en 1129, pour celui d'Orange, dont il devint comte par son mariage avec Tiburge, fille unique de Raimbaud VI, mort en Palestine. Guillaume I^{er} d'Orange mourut en 1156, laissant deux fils, Guillaume II et Raimond III, qui se partagèrent ses états, et deux filles, l'aînée, Tiburge, mariée à Bertrand de Baux, et la cadette, Tiburgette, mariée à Aymar de Murviel. Le château d'Omellas entra dans la part de Raimbaud III, qui l'engagea, en 1168, à son cousin, Guillaume de Montpellier, pour 4,000 sols melgoriens. Il le retira ensuite pour l'engager, en 1171, à Aymar de Murviel, son beau-frère, pour 10,000 sols melgoriens. Raimbaud mourut deux ans après, laissant ses domaines d'Orange à sa sœur aînée, femme de Bertrand de Baux, et ses domaines de Montpellier à sa sœur cadette, femme d'Aymar de Murviel.

« En 1187, Raimond-Aton de Murviel, leur fils, qui jouissait du château d'Omellas, où il frappa la pièce qui nous occupe, déclara le tenir en fief de Guillaume VIII, seigneur de Montpellier. Raimond-Aton mourut en 1191, ne laissant que deux filles très riches. Guillaume VIII voulut marier l'aînée, qui s'appelait Tiburge, avec son fils Guillaume, qu'il avait eu de son deuxième mariage avec Agnès. Il fit constituer en dot à Tiburge de Murviel tous les domaines qui avaient appartenu aux seigneurs de Montpellier, et par conséquent le château d'Omellas. Mais ce mariage ne se fit point, et cependant Guillaume VIII retint la dot et donna à Tiburge un dédommagement en argent.

« En 1194, Guillaume VIII rendit hommage au comte de Melgueil (alors Raimond V, comte de Toulouse), pour le château d'Omellas. A la mort de Guillaume VIII, ce château passa à Marie de Montpellier, qui, par son mariage, en 1204, le porta à Pierre d'Aragon. »

Au premier abord, l'attribution à Raimond-Aton semble assez bien appuyée. Le style de ce denier a, en effet, un certain rapport avec celui de quelques pièces contemporaines des princes d'Orange. Je crains toutefois que, quoiqu'il ne le dise pas positivement, M. Gayraud de Saint-Benoît n'ait été, pour son attribution, séduit par le mot ATO qui se trouve dans le champ, et qu'il n'y voie le surnom de Raimond; ce qui serait tout à fait insolite et me paraît inadmissible. Je crois qu'il faut y voir un souvenir des monnaies de Toulouse.

Ce qui m'inspire aussi quelques scrupules, c'est que je ne suis pas d'accord avec M. Gayraud de Saint-Benoît sur le sens du titre de 1194. Selon lui, ce ne serait qu'un simple hommage, tandis qu'il résulte du texte de D. Vayssette, que Raimond V *céda*, le 9 mai 1194, à Guillaume VIII, seigneur de Montpellier, tous ses droits sur le château d'Omellas. Cette divergence de texte, si elle existe réellement, pourrait avoir une grande influence sur l'attribution proposée. Si je ne me trompe, on pourrait inférer de ce document, que Raimond, comte de Toulouse, *propriétaire* du château d'Omellas, a pu naturellement y faire frapper monnaie plutôt qu'un seigneur peu puissant. Cela expliquerait le type du champ que j'ai signalé. Je ne fais que proposer ces objections. C'est seulement à l'aide de documents historiques soigneusement étudiés que l'on pourrait leur donner quelque corps.

MONTPELLIER.

Les origines du comté de Montpellier ressemblent beaucoup à une légende. Antérieurement au x^e siècle, la ville actuelle n'était composée que de deux villages séparés par un bois. L'un s'appelait Montpellier, et l'autre Montpellieret. Au x^e siècle, ils étaient possédés par deux-sœurs de Saint Fulcran, évêque de Lodève, élu en 949, mort en 1006. S'étant vouées au célibat, elles firent don de leurs biens à l'évêque de Maguelonne, qui était alors Ricuin, élu en 975, mort en 999. Celui-ci donna en fief à un gentilhomme du nom de Gui ou Guillaume le village de Montpellier, et garda celui de Montpellieret. La postérité de Gui se succéda à Montpellier jusqu'au commencement du xiii^e siècle. En 1204, Pierre, roi d'Aragon, que Guillaume VIII avait nommé un de ses exécuteurs testamentaires, convoita cette proie et s'en empara, au préjudice des héritiers du comte, en épousant Marie, fille du premier lit de Guillaume. Le comté resta quelque temps dans cette maison, et devint l'apanage des rois de Majorque, lorsque cette île fut donnée en partage à Jaime II. Son successeur Jaime III vendit le comté de Montpellier au roi de France. Il ne fut réuni définitivement à la couronne que sous Charles VI.

Les comtes de Montpellier n'ont pas d'abord battu monnaie. Les espèces melgoriennes, sur lesquelles ils prélevaient des droits à chaque émission, avaient seules cours dans leurs domaines. Ce ne fut qu'en 1273 que Jaime I^{er}, considérant que la monnaie melgorienne, qui courait anciennement, ne suffisait plus aux besoins du commerce, eu égard au nombre toujours croissant des marchands, qui, depuis longues années, venaient trafiquer à Montpellier et aux environs; que ladite ville de Montpellier ne pouvait souffrir un dommage et une perte non modique; *que villa sub umbra de dominationis nostre, divina potentia condonante, crevit nostris temporibus quodammodo in immensum et una de melioribus villis totius mundi hodie reputatur*; sur les instances et à la requête des consuls de Montpellier, il établit qu'il sera frappé, dans la ville ou

dans les autres lieux du district de Montpellier et non ailleurs, une grosse monnaie d'argent fin, consistant en deniers et oboles, équivalant chaque denier à douze deniers melgoriens et chaque obole à six deniers melgoriens. Il devait être fabriqué soixante deniers ou cent vingt oboles par chaque marc d'argent fin de Montpellier, avec la tolérance de trois à six grains sur les soixante ou cent vingt pièces. Jaime II ratifia cette ordonnance en 1277.

Il semblerait résulter de deux chartes des 5 janvier et 4 février de la même année 1273, que l'on avait, dès cette époque, commencé à faire frapper quelques pièces de la nouvelle monnaie. Mais la fabrication ne fut régulièrement établie qu'à la suite de l'ordonnance du 8 février. Par cet acte, Jaime I^{er} s'était réservé le droit d'établir son atelier monétaire soit dans la ville de Montpellier, soit dans tout autre lieu de sa seigneurie. Il résulte de lettres royales du 30 avril 1273, qu'il choisit Castelnau.

A partir de la déclaration de 1277, on ne trouve aucune mention de la grosse monnaie de Montpellier, ce qui fait supposer que sa fabrication eut une courte durée. Le roi de France, Philippe-le-Bel, ayant acquis Montpellier, il y établit sa monnaie, qui bientôt dut faire supprimer l'autre. La rareté assez grande des gros de Montpellier est d'ailleurs une preuve que l'on n'en a pas longtemps battu. Toutefois il ne faut pas oublier de tenir compte d'une observation déjà plusieurs fois faite, c'est que toutes les monnaies dont le poids et l'aloï étaient exceptionnels, avaient beaucoup de chances de disparaître promptement, parce que l'on avait trop d'intérêt à les fondre.

SEIGNEURS DE MONTPELLIER.

GUI ou GUILLAUME I ^{er} , 975—1019.	PIERRE, roi d'Aragon, et MARIE, 1204—1215.
BERNARD-GUILLAUME ou GUILLAUME II, 1019.	JAIME I ^{er} , 1215—1276.
GUILLAUME III ou IV,—1085.	JAIME II, 1276—1311.
GUILLAUME IV ou V, 1085—1121.	SANCHE, 1311—1324.
GUILLAUME VI, 1121—1149.	JAIME III, 1324—1349.
GUILLAUME VII, 1149—1172.	CHARLES-LE-MAUVAIS, 1371...
GUILLAUME VIII, 1172—1204.	

JAIME II. 1276—1311.

3848. ✠ IACOBVS DEI GRA REX ARAGONV. Croix à branches égales, ayant une large couronne à chaque extrémité. Æ. ✠ DOMINVS MONTISPESVLARI. Dans le champ, un écu ayant dans sa partie supérieure les armes d'Aragon, dans l'inférieure celles de Montpellier (un tourteau); le tout dans six arcs de cercle avec

chacun une rosette dans les angles intérieurs, et dans les extérieurs un trèfle et un anneau en pied.

AR. Gros : 3,90. (DUBY, pl. 108, n° 2; GERMAIN, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1094.)
Pl. LXXXVI, n° 1^{er}.

3849. Variété : la forme des couronnes du droit diffère, et les rosaces du R. sont plus larges.

AR. Gros : 3,89.

Coll. Rousseau. — Pl. LXXXVI, n° 2.

3850. ✠ IACOBVS : DEI : GRASIA : REX : ARAGONVM. Mêmes type et R.

AR. Gros : 3,90. (GERMAIN, n° 6.)

Cab. de France.

3851. Variété avec REX.

AR. Gros.

Cab. de France.

C'est entre Jaime I^{er} et Jaime II qu'il faut distribuer ces monnaies dont on a quelques variétés de coin. C'est à tort que, dans ma *Description*, j'ai dit qu'on pouvait les attribuer à Jaime III. Il résulte de l'exposé qui précède, qu'à l'époque du règne de ce prince le monnayage montpellierain avait cessé.

ANDUSE.

On possède peu de renseignements sur les seigneurs d'Anduse. On sait seulement qu'ils étaient propriétaires d'Anduse et de Sauve, et que, du x^e au xii^e siècle, ces deux seigneuries appartenaient à la maison de Bermond. Nous trouvons un Bernard I^{er} d'Anduse, en 1024, un autre Bernard, mari d'Ermengarde de Narbonne, en 1145, et Bernard II, mort en 1243.

M. de Barthélemy, dans son *Manuel*, pag. 181, donne le texte d'une charte qui nous apprend que l'atelier des seigneurs d'Anduse était placé à Sommières. Ce monnayage finit en 1236, lorsque Bernard fit sa soumission au roi de France. Une officine royale fut établie à Sommières.

Le type de la monnaie d'Anduse est une croix ancrée ou nêlée d'un côté, et de l'autre un B placé dans le champ. Cette lettre doit être l'initiale du nom de Bernard ou de Bermond. Lelewel pense qu'elle doit être expliquée par le mot *Benedictio*. Cette empreinte a été évidemment immobilisée, et ce serait en vain que l'on chercherait à classer les monnaies assez nombreuses que nous avons entre les divers seigneurs du nom de Bernard. Cette tentative aurait d'autant moins de succès, que la fabrique de ces pièces, quoique toute particulière, a été identique depuis le commencement du monnayage jusqu'à la fin.

3852. ✠ **ANDVSIENSIS**. Dans le champ, **B** accompagné de quatre points. Ɱ. ✠ **SALVIENSIS**. Croix ancrée aux quatre branches.

AR. Denier : 0,90. (POEY D'AVANT, n° 1118.)

Pl. LXXXVI, n° 3.

3853. Même type. La croix est cantonnée au 1^{er} d'un petit signe ovoïde.

Pl. LXXXVI, n° 4.

3854. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 1119.) — On trouve de ces monnaies ayant un signe ovoïde, qui sans nul doute est la marque d'émissions nouvelles. Quelquefois ce signe est incliné de gauche à droite (DUBY, pl. 108, n° 2 et 3; POEY D'AVANT, n° 1120, 1121, et pl. 16, n° 8); plus rarement il est incliné de droite à gauche (*Ibid.*, n° 1123).

Pl. LXXXVI, n° 5.

3855. ✠ **DE ANDVSIÆ**. Dans le champ, un grand **B**. Ɱ. ✠ **DE SALVE**. Croix cercelée ou nêlée.

AR. Denier : 0,87. (DUBY, pl. 108, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1117.)

Pl. LXXXVI, n° 6.

ROQUEFEUIL.

Roquefeuil était un château situé près de Dourbie, dans le Languedoc, (aujourd'hui canton de Trèves, arrondissement du Vigan, département du Gard). A la fin du dernier siècle, il ne restait plus du château que quelques mesures qui, sans doute, ont disparu. C'était pourtant une seigneurie assez importante, ayant donné son nom aux marquis de la Roquette, seigneurs de Londres, marquis de Gabriac, comtes de Perolada, grands d'Espagne, seigneurs de la Rayo et d'Ayacor.

Elle entra, au XII^e siècle, dans la maison d'Anduse par le mariage d'Adélaïde de Roquefeuil avec Bertrand d'Anduse. Raimond, leur fils, prit le nom de Roquefeuil. Isabeau de Roquefeuil, fille aînée et héritière de Raimond, seigneur de Roquefeuil, et de Dauphine de Turenne, épousa Hugues IV, comte de Rodès depuis 1227 jusqu'en 1274.

Ces renseignements historiques me sont fournis par Duby, qui paraît les avoir extraits du *Dictionnaire de Lamartinière* et de l'*Histoire du Languedoc*. Je les accepterais sans conteste, si je n'avais pas ouï dire à un numismatiste du Midi, dont l'opinion doit avoir quelque poids, que l'assertion de Duby, sur l'attribution des monnaies données par lui aux seigneurs de Roquefeuil, était fautive, ou que, tout au moins, la position de ce château était mal indiquée. C'est tout ce que je puis dire. Peut-être ce numismatiste fournira-t-il quelque jours des renseignements plus précis.

Duby ne fait connaître que deux pièces de Roquefeuil, un denier et une obole. Elles n'avaient point été retrouvées jusqu'ici. Mais, lors de mon voyage dans le midi de la France, j'ai été assez heureux pour rencontrer dans une collection deux deniers variés de coin. Leur aspect est tout à fait favorable à l'opinion de Duby. Leur style est complètement identique à celui des monnaies d'Anduse. Leur type diffère aussi fort peu. D'ailleurs c'est parmi des monnaies d'Anduse que ces deux précieuses pièces ont été trouvées.

3856. ✠ ROCA FOLIEN. Dans le champ, R entre deux points. ⚔. ✠ LEX PRIMÆ M'. Croix ancrée.

BILL. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 1^{re}, n° 12.)

Coll. Ricard, à Montpellier. — Pl. LXXXVI, n° 7.

3857. Variété : la légende du droit n'est pas suivie d'un croissant.

AR. Denier.

Coll. Ricard, à Montpellier. — Pl. LXXXVI, n° 8.

3858. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 10.)

Cette obole n'a point encore été retrouvée en nature.

Duby interprète la légende du revers par *Lex prima mo (moneta)*, la monnaie est la première loi. Je ferai remarquer que la dernière lettre n'est point un O, mais seulement un signe abrégé. La lecture de mon devancier me paraît peu acceptable. Je n'ai rien à y substituer. J'avais d'abord pensé à lire *Lex prima mea*, et à rattacher cette légende à la croix qui se trouve dans le champ. Cette interprétation ne vaut guère mieux que l'autre.

Quant au R qui figure dans le champ de l'avers, c'est évidemment une copie du type andusien. Lelewel suppose que c'est plutôt l'initiale du nom de *Rocafolium* que de celui d'un seigneur, quoique quelques-uns se soient appelés Raimond.

Les monnaies de Roquefeuil sont de la plus grande rareté. On devra examiner avec attention les dépôts de monnaies d'Anduse ; c'est là où l'on peut avoir l'espoir de les rencontrer.

LODÈVE.

L'évêché de Lodève fut créé au commencement du vi^e siècle. Les auteurs ne sont pas d'accord sur le nom de son premier évêque ; cela nous importe peu. On ne sait pas non plus à quelle époque les évêques ont commencé à faire battre monnaie. La première mention que l'on en trouve ne remonte pas au delà du premier quart du xii^e siècle. Pourtant ils ont dû monnayer antérieurement. Cela ne veut pas dire

qu'il faille s'en rapporter à Duby, qui, en publiant un denier au nom de Fulcran, semble vouloir le faire remonter jusqu'à Saint Fulcran, lequel siégea de 949 à 1006; car la monnaie décrite par mon devancier est certainement postérieure d'un siècle et demi à cette date.

Nous avons quelques actes concernant la monnaie de Lodève. Le plus important est une charte de Philippe-Auguste, de l'année 1188, confirmant à l'évêque Raimond-Guillaume les privilèges accordés à l'église de cette ville, entre autres celui de faire battre monnaie. Ce prélat usa de ce dernier privilège, puisque nous le voyons, en 1189, nommer un essayeur de la monnaie. Deux chartes de 1210 et 1285 règlent le cours de la monnaie de Lodève. On trouve, en outre, dans le *Gallia christiana*, que ce droit fut maintenu jusqu'au règne de François I^{er}. Cette allégation est dénuée de preuves et ne doit pas être acceptée.

Le type des espèces de Lodève fut d'abord une tête mitrée de face; plus tard, cette tête fut mise de profil. Aucun évêque n'a signé sa monnaie. Le nom de Fulcran, que l'on y voit, est un type immobilisé. Ce Saint fut évidemment l'objet d'une vénération particulière.

EVÊQUES DE LODÈVE.

FULCRAN, 949—1006.	RAIMOND II ASTOLPHE, 1263—1279.
MATFROI, 1006—1015.	BÉRENGER I ^{er} DE BOUSSAGUES, 1279— 1284.
OLIMBEL, 1015 vers 1035.	BÉRENGER II GUITARD, 1285—1290.
BERNARD I ^{er} , vers 1040—1049.	BERNARD IV DE POITIERS, 1290.
BERNARD II, 1050.	GAUCELIN DE LA GARDE, 1290—1296.
ROSTAING, vers 1054 vers 1070.	ITIER DE BORDEAUX, 1296—1302.
BERNARD III DE PROVENCHÈRES, vers 1072—1099.	DIEUDONNÉ II DE BOUSSAGUES, 1302— 1312.
DIEUDONNÉ I ^{er} DE CHALUS, 1100—1102.	BERNARD V, 1313—1314.
PIERRE I ^{er} RAIMOND, 1102—1154.	GUILLAUME II DU PUY, 1314—1316.
PIERRE II DE POSQUIÈRES, 1155—1161.	GUILLAUME III DE MANDAGOT, 1316— 1317.
GAUCELIN - RAIMOND DE MONTPEYROUX, 1162—1187.	GUI I ^{er} , 1317.
RAIMOND - GUILLAUME DE MONTPELLIER, 1187—1201.	JACQUES I ^{er} DE CONCOS, 1317—1321.
PIERRE III FROTIER, 1201—1207.	JEAN I ^{er} DE LA TISSERANDERIE, 1322— 1323.
PIERRE IV DE LODÈVE, 1207—1237.	BERNARD VI DE LA GUYONNIE, 1324— 1331.
BERTRAND I ^{er} DE MORNAY, 1237—1241.	BERTRAND II DU MAS, 1332—1348.
GUILLAUME I ^{er} DE CASOULS, 1241—1259.	
RAIMOND I ^{er} BELLIN, 1259—1262.	

3859. ✠ FVLCRĀNNVS. Croix. ḡ. EPS · · LODOVENS. Buste mitré de face.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 14.)

Ce denier n'a point été retrouvé. La comparaison que l'on doit en faire avec ceux que nous avons peut faire craindre que le dessin de DUBY ne soit pas exact.

3860. Mêmes légende et type. ḡ. ✠ EPS · · LODOVE. Même type.

BILL. Denier.

Coll. Morin. — Pl. LXXXVI, n° 9.

C'est vers le milieu du XII^e siècle que je crois devoir placer ces deux deniers. Ils doivent précéder de bien peu celui qui va suivre.

3861. ✠ FVLCRĀNNVS. Dans le champ, SCS; au-dessus, un trait en forme d'oméga. ḡ. ✠ EPS · LO · DOVE. Croix rapprochant de la forme de celle de Malte, ayant un point dans l'échancrure de chaque extrémité et un autre au centre.

BILL. Denier : 0,92. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 2.)

Musée d'Avignon. — Pl. LXXXVI, n° 10.

Cette pièce faisait partie du trésor de Rochegude, ce qui lui donne une date certaine, antérieure à la fin du XII^e siècle. Elle est sans doute le produit du monnayage opéré en vertu du privilège de 1188, dont j'ai parlé ci-dessus.

UZÈS.

La création de l'évêché d'Uzès remonte au V^e siècle. Les évêques eurent-ils de bonne heure le droit de faire battre monnaie? C'est ce que nous ne pouvons pas savoir d'une manière certaine. Nous avons bien un diplôme de 1156, donné par Louis-le-Jeune à l'évêque d'Uzès, par lequel il confirme les donations faites par les rois Raoul et Louis IV, ses prédécesseurs, en faveur de l'église d'Uzès; mais il n'est pas sûr que la monnaie y fut comprise. On y trouve, il est vrai, ce passage : *Dono monetam qui in eadem civitate cuditur*. Cette donation fut confirmée en 1211 par Philippe-Auguste. DUBY parle en outre du monnayage du chapitre et des seigneurs d'Uzès. Ce qu'il en dit n'est pas suffisant pour établir leurs droits d'une manière probable.

Si nous en jugeons par la seule monnaie venue jusqu'à nous, les évêques d'Uzès auraient adopté le même type que ceux de Viviers, leurs voisins.

ÉVÊQUES D'UZÈS.

ELÉPHANT, vers 800 vers 845.

WALAFRID, vers 877 vers 880.

ASAEL, 885.

AMÉLIUS I^{er}, 887 vers 915.

AMÉLIUS II, vers 966.

ARIBAUD, vers 993 vers 1030.

HUGUES, vers 1032 vers 1085.	RAIMOND IV DU MAS D'ANDRÉ, 1212—1227.
RAIMOND I ^{er} , vers 1095—1138.	BERLION, 1228—1238.
ÉBÉRARD I ^{er} , 1139—1150.	PONS DE BÉCANILS, 1239—1249.
RAIMOND I ^{er} D'UZÈS, vers 1152—1188.	BERTRAND II ARMAND, 1249—1285.
BERTRAND I ^{er} , 1188—1189.	GUILLAUME II DE GARDIES, 1285—1308.
GUILLAUME I ^{er} DE VENEGAN, 1190—1207.	ANDRÉ DE FRÉDOL, 1315—1318.
ÉBÉRARD II, 1203—1208.	GUILLAUME III DE MANDAGOT, 1318—1344.
RAIMOND III, 1208—1212.	

RAIMOND III. 1208—1212.

3862. ✠ R. EPISC... Buste de profil, à gauche. Ⓜ. ✠ VSE... Croix ancrée.

BILL. Obole : 0,43. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 4, n° 5.)

Pl. LXXXVI, n° 11.

Cette obole, qui a été publiée par M. B. Fillon, me paraît, comme à lui, être le produit du monnayage confirmé par l'acte de 1211. C'est donc à Raimond III qu'il faut l'attribuer.

VIVIERS.

On fait remonter au v^e siècle l'érection du siège de Viviers, dont Saint Janvier fut le premier évêque. Ce n'est qu'au milieu du xii^e siècle que ses successeurs paraissent avoir joui du droit monétaire. Duby, qui tire de l'*Histoire du Languedoc* presque tous ses renseignements sur ce monnayage, dit que ce fut l'empereur Conrad qui accorda, en 1149, aux évêques de Viviers le droit de faire battre monnaie. Ce privilège fut confirmé par Frédéric en 1177 et par Frédéric II en 1214. Les évêques de Viviers, dont le diocèse était placé sur les limites de l'empire et du royaume, mais sur les terres de ce dernier, s'étaient longtemps prétendus vassaux de l'empire. Ils ne reconnurent l'autorité des rois de France que sous Philippe-le-Bel. En 1293, ce roi permit à l'évêque Bernard de Fulgard, *alias* de Falguier, de donner cours à la monnaie qu'il faisait battre dans son château de l'Argentière. Par un accord fait en 1307 entre le roi et l'évêque, il fut convenu que celui-ci aurait le droit de faire fabriquer à son coin de la monnaie courant non-seulement dans tout le diocèse, mais en dehors, comme celle des autres barons du royaume. Cet accord fut renouvelé en 1365.

Duby ajoute : « On voit par une proclamation faite en 1323 dans le diocèse de Viviers, pour fixer le prix de la monnaie de l'évêque relativement à celle du roi, que la monnaie d'or était au même titre que celle du prince. » Il paraîtrait résulter de la fin de cette citation, que l'évêque de Viviers aurait eu une monnaie d'or. Je crois que c'est une erreur manifeste. Le texte de cette proclamation se trouve dans l'ouvrage

de D. Vayssette, et je n'y ai vu autre chose que le règlement de la conversion des monnaies d'or et d'argent du roi, en deniers de Viviers et en deniers tournois.

Le type employé à Viviers fut d'abord une tête de profil, empreinte adoptée dans plusieurs autres officines épiscopales du Midi. Ils se servirent aussi du type de la crose dans le champ, que nous retrouverons à Arles. On m'a signalé une pièce où l'on trouve la tête de face; je ne l'ai pas vue.

ÈVÈQUES DE VIVIERS.

GUILLAUME I ^{er} , 1147.	AIMAR I ^{er} , 1252 et 1256.
THOMAS II, 1153.	AIMON, 1260.
GUILLAUME II, 1154.	HUGUES DE LA TOUR, 1263 et 1289.
RAIMOND I ^{er} , 1158.	RAIMOND II DE FALGUIER, 1296.
ROBERT-ALBA, 1171.	ADALBERT DE PEYRE, 1306 et 1305.
NICOLAS, 1177 et 1198.	LOUIS DE POITIERS, 1306 et 1317.
BERNON, 1206 et 1214.	GUILLAUME IV DE FLAVACOURT, 1317.
GUILLAUME III, 1220.	PIERRE II, cardinal de Mortemart, 1320 —1325.
BERNARD I ^{er} D'ANDUSE, 1222 et 1232.	AIMAR II, 1326—1330.
BERNOIN II, 1235 et 1238.	HENRI DE VILLARS, 1331—1336.
SÉBASTIEN, 1241.	AIMAR III DE LA VOULTE, 1336—1365.
ARNAUD, 1248 et 1252.	

Les monuments monétaires sont d'accord avec les documents historiques que nous avons. Cependant l'attribution de quelques pièces présente des difficultés que je ne puis trancher d'une manière absolue.

Anonymes.

3863. ✠ EPISCOPVS. Tête mitrée, de profil à gauche. Ɱ. ✠ VI . VA . RII. Croix.
BILL. Denier : 0,81. (DUBY, pl. 14, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1123.)

3864. Variété avec EPISCOPVS.
Denier : 0,65.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. LXXXVI, n° 12.

Ces monnaies, qui, par leur faible poids, tiennent le milieu entre les deniers et les oboles, ont été trouvées en assez grand nombre au trésor d'Espaly. Cela fixe leur date au commencement du XIII^e siècle.

3865. ✠ EPIS . C . OPVS. Crosse dans le champ. Ɱ. . VI . VA . RII. Croix à pied, coupant la légende.

BILL. Obole : 0,71. (DUBY, pl. 14, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1124.)

Pl. LXXXVI, n° 13.

3866. Variété avec ✠ EPIS . OPVS.

BILL. Obole.

Cab. de France.

Il faut placer la date de l'émission de ces oboles immédiatement après celle des monnaies qui précèdent.

3867. ✠ EPISQOPVS. Croix. Ɱ. ✠ VIVARIENSIS. Buste mitré, de profil à gauche.

BILL. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1125, et pl. 16, n° 9.)

Pl. LXXXVI, n° 14.

Sur ce denier, qui du reste est fort rare, les évêques de Viviers sont revenus à leur ancien type. Nous ne pouvons pourtant pas douter que cette pièce n'appartienne au XIV^e siècle. Sa fabrique et la forme des lettres des légendes nous font une loi de la placer à cette époque.

3868. ✠ . A . EPISQOPI. Croix à pied, coupant la légende. Ɱ. ✠ VIVARIEN.

Crosse dans le champ.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 1126, et pl. 16, n° 10.)

Pl. LXXXVI, n° 15.

3869. Variété avec ✠ . ✠ . EPISCOP.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 14, n° 3.)

3870. AI . EP . IC . OP . VS. Croix coupant la légende, avec un cercle concentrique.

Ɱ. ✠ VIVARII. Croix.

Bas BILL. Obole.

Coll. de Clapiers, à Marseille.

On semblait être convenu d'attribuer ces oboles à Aimon, qui siégeait en 1260. La légende du n° 3870 viendrait à l'appui de cette opinion. Il porte *AI Episcopus*. La première syllabe semble ne convenir qu'à Aimon, dont le nom en latin est *Aimo*. Arnaud et Aimar auraient mis *Arnaldus* et *Ademarus*. Pourtant il est impossible de ne pas faire descendre ces pièces jusqu'au XIV^e siècle. A cette date, nous trouvons deux évêques du nom d'Aimar. Faut-il donner la dernière pièce à Aimon, et les deux autres à Aimar ?

MENDE.

L'évêché de Gévaudan, établi à Javouls dès le III^e siècle, ne fut transporté à Mende que vers l'an 1000. Selon les uns, ce fut Saint Privat, selon les autres, Saint Séverien qui fut le premier évêque.

Les évêques de Mende avaient le droit de haute justice, et prenaient le titre de comtes de Gévaudan. On ignore à quelle époque ils commencèrent à faire battre monnaie. Ce dut être antérieurement au milieu du XIII^e siècle; car on voit, dans le registre du Parlement tenu en 1266, que l'évêque de Mende fut rétabli par le roi dans la possession de faire battre monnaie dans sa ville épiscopale, *droit dont ses prédécesseurs avaient joui, et dont il avait été dépouillé par le sénéchal de Beaucaire*. Il est dit qu'on appelait cette monnaie *deniers mendois*. En 1307, le roi accorda de nouveau à l'évêque de Mende le droit de fabriquer des espèces de billon et d'argent dans son domaine particulier. Cette monnaie devait avoir cours dans tout le Gévaudan. On pense que le monnayage cessa au XIV^e siècle.

Nous ne connaissons qu'un seul type des monnaies de Mende; c'est toujours la tête mitrée de face, avec le nom de Saint Privat. Ces espèces sont fort rares.

3871. **S PRIVATVS**. Tête mitrée de face. η . ✠ **MIMA CIVITAS**. Croix anglée de points liés.

BILL. Denier : 0,78. (DUBY, pl. 14.)

Cab. de France. — Pl. LXXXVI, n° 16.

3872. Mêmes légendes et types, avec **MIMAS**.

Obole. (DUBY, pl. 14.)

Pl. LXXXVI, n° 17.

3873. Mêmes légendes et types, avec **MIMA**. La croix est cantonnée au 1^{er} d'un point lié.

BILL. Denier.

Coll. de Moré, à Nîmes.

3874. Mêmes légendes et types. La croix est cantonnée de quatre fleurons.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. LXXXVI, n° 78.

RODEZ.

Le Rouergue faisait partie de l'Aquitaine, quand cette province fut conquise par Pépin-le-Bref. Charlemagne y institua des comtes, dont le premier portait le nom de Gilbert. Le comté resta dans sa famille jusqu'en 1088. Il fut alors réuni au comté de Toulouse sur la tête de Raimond de Saint-Gilles. En 1096 au plus tard, Richard, vicomte de Carlat, de Lodève et de Milhau, acquit de Raimond le comté de Rodez, qui ne formait guère que le tiers de l'ancienne province de Rouergue. Toutefois il n'en devint le possesseur définitif que par suite de l'aliénation, à titre d'hommage, qu'Alfonse-Jourdain lui en fit en 1119. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1319, époque de la mort de Bernard, son fils Jean, qui réunit Rodez au comté d'Armagnac.

Elle n'en fut détachée qu'en 1470. Confisqué sur Bernard V par Louis XI, le comté de Rodez fut réuni à la couronne.

Les comtes de Rodez, antérieurement à 1096, ont-ils battu monnaie, et quel type ont-ils employé ? Nous sommes à cet égard réduits aux conjectures. M. de Barthélemy avance, dans son *Manuel*, que ce type a dû être celui des espèces toulousaines. J'ai dit, dans ma *Description*, qu'il y avait lieu de croire qu'ils utilisèrent d'abord l'empreinte odonique, puis le type toulousain qu'ils modifièrent.

Le nombre des variétés des monnaies de Rodez venues jusqu'à nous, sans être considérable, s'est néanmoins accru d'une manière assez notable depuis quelques années, ce qui doit nous faire espérer que quelques lacunes se rempliront encore. Les pièces que nous avons présentent toutes le même type. C'est toujours le mot **DAS**, puis **DAS**, que l'on y trouve. Ce doit être un acheminement au mot **PAX**. On pourrait avoir néanmoins quelques doutes à cet égard en étudiant le seul denier de Richard que nous connaissons et qui occupe la tête du monnayage de Rodez. Sur cette pièce on a lu **PVCI**. Je crois au contraire qu'il faut y voir **DVD**. Alors sur les pièces suivantes il faudrait lire **DVS**, ce qui serait une dégénérescence du mot **DVK**. Dans le cas même où l'on adopterait cette version, il n'en serait pas moins vrai que, plus tard, et sans doute sans se rendre compte de l'origine du mot, il a été converti en **PAS** et **PAX**.

COMTES DE RODEZ.

RICHARD, 1096—1132.

HUGUES I^{er}, 1132—1156.

HUGUES II, 1156—1195.

HUGUES III, 1195—1196.

GUILLAUME, 1196—1208.

GUI, 1208—1209.

RAIMOND, 1209—1214.

HENRI I^{er}, 1214—1227.

HUGUES IV, 1227—1274.

HENRI II, 1274—1302.

BERNARD et CÉCILE, 1308—1319.

JEAN, 1319—1373.

RICHARD. 1119—1132.

3875. RICARD' COMES. Croix. R . RODES DVCO. Dans le champ, DVD \times .

BILL. Denier. (AINSWORTH, pl. 3, n° 10.)

Pl. LXXXVI, n° 19.

L'attribution de ce denier a d'abord embarrassé les numismatistes. M. Ainsworth y voyait une monnaie anglo-française, et l'attribuait à Richard-Cœur-de-Lion. Duchalais (*Dict. enc. de l'Hist. de Fr.*, verso *Rodez*) l'a rendue à juste titre à Rodez. Il n'a pas donné l'explication du mot **DVCO** qui termine la légende du revers, et il a lu dans le champ **PVCI**. J'ai dit que j'étais d'une opinion contraire.

HUGUES.

3876. ✠ VGO COMES. Croix. ⚡. ✠ RODE ∞ CIYI. Dans le champ, DA2 et une croisette.

BILL. Denier : 1,14. (POEY D'AVANT, n° 1101, et pl. 16, n° 3.)

3877. Variété avec DAS et croisette au ⚡.

BILL. Denier : 1,03. (DUBY, pl. 105, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1102.)

3878. Mêmes légendes et types. Les traits des E ne sont pas allongés.

BILL. Denier : 0,76. (POEY D'AVANT, n° 1103.)

3879. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,38. (*Revue*, 1841, pl. 12, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1104.)

3880. Mêmes types. Au droit, VGO COMES; au ⚡., RODE ∞ CIVI.

BILL. Denier.

Coll. Boilleau. — Pl. LXXXVI, n° 20.

3881. ✠ VGO COMES. Mêmes type et ⚡.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. LXXXVI, n° 21.

Quatre seigneurs de Rodez ont porté le nom de Hugues. Il serait difficile, pour ne pas dire impossible, de donner à chacun d'eux les monnaies qui lui appartiennent, d'autant plus que l'extrême abondance de celles qui sont venues jusqu'à nous prouve que ce fut un type immobilisé.

HENRI I^{er}. 1214—1227.

3882. ✠ HENR' : COMES. Croix cantonnée d'un anneau au 2^e. ⚡. RODES : CIVIS. Même type.

BILL. Denier. (FILLON, *Etudes*, pl. 4, n° 1^{er}.)

Coll. Galy. — Pl. LXXXVI, n° 22.

3883. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,48.

Coll. de Puyferrat, à Bordeaux, et Galy, à Périgueux. — Pl. LXXXVI, n° 23.

3884. Variété avec COOMES.

BILL. Denier. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*, n° 75.)

Coll. Dassy.

3885. : CHR' : COMEΩ. Mêmes type et ð.

BILL. Denier.

Coll. Challande.

La singulière légende de l'avers de ce denier est l'œuvre d'un graveur maladroit. Les C y ont la forme allongée que l'on trouve assez communément sur les monnaies avec le nom de Hugues.

CÉCILE. 1302—1319.

3886. ✕ CECILIA : COMIT. Croix cantonnée au 3^e d'un anneau ayant un point au centre. ð. RODES : CIVIS. Dans le champ, DAS et une croquette.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 1105, et pl. 16, n° 4.)

Cab. de France et coll. de Mourcin. — Pl. LXXXVI, n° 24.

JEAN. 1319—1373.

3887. IOHES : COMEΩ. Croix cantonnée d'un large anneau au 2^e. ð. RODEZ CIVIS. Même type.

BILL. Obole : 0,41.

Coll. Testas, à Bordeaux, et de Mourcin, à Périgueux. — Pl. LXXXVI, n° 25.

3888. ✕ IOHES. COMES. Même type. ð. ✕ RODES CIVIS. Même type.

AR. Denier. (DUBY, pl. 105, n° 2.)

Jean I^{er}, qui était devenu comte d'Armagnac, est le seul de cette branche dont nous ayons des monnaies. Cela se conçoit, car à sa mort l'atelier féodal cessa de fonctionner.

ALBI.

Nous avons peu de renseignements sur les seigneurs d'Albi. L'*Art de vérifier les dates* n'en donne pas la liste. Nous savons seulement qu'ils prenaient le titre de vicomtes et qu'ils étaient de la maison de Toulouse. Leur monnaie a cependant joué un grand rôle dans le midi de la France, et on la voit souvent figurer dans les transactions sous le nom de monnaie *Raymondine* ou *Raymondienne*. En effet, c'est le nom de Raimond qui d'abord y a été mis et qui s'y est immobilisé. On suppose que ce fut celui de Raimond-Pons, comte de Toulouse (927-950). Les produits des premières émissions ne paraissent pas être parvenus jusqu'à nous, puisque les monnaies que nous possédons ne peuvent pas remonter au delà de la fin du x^e siècle. Il nous manque aussi des mentions primitives de ce monnayage. La plus ancienne est de 1037. L'acte qui la fournit est l'arrangement du mariage de Pons, comte de Toulouse, et porte qu'il donna en douaire à Majore, sa femme, issue des comtes de Carcassonne et de Foix,

la monnaie d'Albi. *Dono monetam Albiensem*. Les termes de ce document impliquent qu'il existait une monnaie antérieure. Cette monnaie lui appartenait-elle en entier, ou l'évêque en avait-il une partie, comme l'avance M. de Barthélemy dans son *Manuel*? Ce point est incertain. Ce qu'il y a de sûr, c'est que la crose, indiquant la participation de l'évêque, ne parait pas sur les premières monnaies d'Albi. On ne commence à voir ce signe que vers la première moitié du XIII^e siècle. Le type des premières monnaies, jusqu'à présent découvertes, se compose de cinq lettres inscrites circulairement dans le champ. On a voulu y voir la fin du mot **CIVI** et le commencement du mot **COMES**. Dans ma *Description*, j'ai proposé d'y lire **VICOC** ou **VICCO** pour *vicecomes*. Cette opinion parait avoir été généralement adoptée.

La monnaie d'Albi a, comme je viens de le dire, joui d'une grande faveur. Nous avons vu qu'elle a circulé pendant assez longtemps dans le comté de Carcassonne. Elle fut d'abord d'un assez bon métal et d'un poids élevé; mais sa fabrique fut toujours tellement grossière, que ses légendes sont longtemps restées indéchiffrables. Duby, qui en avait publié un spécimen dans son supplément, en faisait une monnaie indéterminée. C'est à M. Cartier (*Revue num.*, 1841) que l'on doit la première publication des légendes bien interprétées.

3889. ✠ RAIMVNꝰ. Croix. Ɱ. ✠ ALBIE CI. Dans le champ, **VICOC**.

AR. Denier : 1,52. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1095.)

Pl. LXXXVII, n° 1^{er}.

L'émission de ce denier, le plus ancien que nous connaissons, doit être placée à la fin du X^e siècle ou tout au commencement du XI^e.

3890. Mêmes légendes et types des deux côtés.

AR. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 1096, et pl. 16, n° 1^{er}.)

Pl. LXXXVII, n° 2.

3891. Mêmes légendes et types des deux côtés; les traits de l'E moins allongés.

Obole.

Cabinet de France.

3892. ✠ RAIMVNꝰ. Mêmes type et Ɱ.

AR. Denier : 1,19.

Coll. Senémaud.

3893. ✠ RAIMVNꝰ. Croix. Ɱ. ✠ VLBI ECI. Dans le champ, **VICOC**.

AR. Denier.

Cab. de France.

3894. ✠ RAMVNƆ. Croix. ḡ. ✠ ḌBIECI. Dans le champ, VICOC.
AR. Denier : 1,36. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1097.)
Pl. LXXXVII, n° 3.
3895. ✠ RAIMVNƆ. Même type. ḡ. ✠ ALBIECI. Même type.
AR. Denier : 1,23.
Coll. Senémaud, à Angoulême.
3896. ✠ RḌNṼƆ. Même type. ḡ. ✠ AḡBIECI. Même type.
AR. Denier : 0,98.
Coll. Senémaud.
3897. ḌIIIVIIIV. Croix. ḡ. ALBIECI en légende rétrograde. Même type.
Très bas BILL. Denier.
Coll. Roumeguère, à Toulouse.

La fabrique barbare des monnaies d'Albi rendait leur contrefaçon facile. Il n'est donc pas étonnant que les faussaires aient profité de l'appât qui était offert à leur coupable industrie.

3898. ✠ RAMVIVƆ. Croix en fuseaux. ḡ. ✠ ḌBIECI. Dans le champ, une crosse entre deux jambages; au-dessous, un V.
AR. Denier : 0,98. (DUBY, *Suppl.*, pl. 10, n° 14; *Revue num. fr.*, 1841, pl. 22, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1098.)
Pl. LXXXVII, n° 4.

3899. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf que la croix est simple et les traits de l'E moins allongés.
AR. Denier : 0,98. (POEY D'AVANT, n° 1099, et pl. 16, n° 2.)

Sur ces deux dernières pièces, on voit paraître une crosse, indice de la participation de l'évêque au monnayage. Ce fait est d'autant plus certain que, sur ces deux deniers, on trouve aussi la croix à fuseaux telle que nous allons la voir sur les monnaies frappées par suite de l'association de l'évêque d'Albi, du comte de Toulouse et de Sicard, son ministre. Il faut donc les placer dans la première moitié du XIII^e siècle.

ALBI-BONAFOS.

Tous les historiens du Languedoc donnent le texte d'un arrangement fait en 1248, entre Raimond VII, comte de Toulouse, Durand, évêque d'Albi, et Sicard d'Alaman, ministre et favori de Raimond, par lequel il est réglé que la monnaie d'Albi sera battue au Château-Neuf de Bonafos (maintenant Château-Neuf de Lévis, Tarn), château dont Raimond avait fait don à Sicard en 1241. On stipula que la monnaie appartiendrait par tiers aux contractants.

Duby cite cette transaction, mais les produits lui en étaient inconnus. C'est à M. Cartier (*Revue*, 1841) que l'on doit la publication de ces monnaies. Il a fait judicieusement observer que l'on y trouve le témoignage de la coopération des trois intéressés : l'initiale du nom de Raimond et son type des monnaies de Toulouse, la crose épiscopale et le nom du château de Sicard.

A mon tour, dans ma *Description*, j'ai fait ressortir la haute curiosité de ces monnaies qui offrent deux particularités peut-être uniques en numismatique : une association tripartite pour la fabrication et la coopération d'un simple particulier.

Un autre acte concernant la même monnaie mérite aussi de fixer l'attention. C'est un bail de l'année 1278 entre Bernard de Castanet, alors évêque d'Albi, le roi de France, comme étant au droit du comte de Toulouse (1), et le même Sicard d'Alaman. On y trouve de fort utiles renseignements sur le poids et l'aloi des espèces. Il y est particulièrement établi que dans chaque marc d'argent il doit se trouver seulement douze deniers *forts* (*fortes*) et douze deniers *faibles* (*fragiles vel feri*), de sorte que ces douze deniers *forts* peuvent être plus forts que seize sols et sept deniers au marc, et les *faibles* plus faibles que vingt et un sols au marc. Il n'était permis de fabriquer que le dixième en oboles, et elles devaient être de dix-neuf sols et deux deniers au marc. Cela nous explique pourquoi nous en avons dont le poids diffère si sensiblement entre eux.

On n'a pas, jusqu'à présent, cherché à distinguer les pièces provenant de la fabrication de 1248 d'avec celles qui ont été émises par suite du bail de 1278. On est étonné de ne pas trouver sur ces dernières la trace de la coopération du roi. Peut-être ces monnaies ne nous sont-elles pas venues. Peut-être aussi, ce qui est plus probable, les besoins commerciaux l'ont-ils emporté sur le désir que le prince pouvait avoir de manifester sa puissance.

3900. ✠ R. BONAFORS. Dans le champ, VGO dégénéré et se rapprochant de PAX.

L'O est remplacé par une croisette, le G par une espèce de crose. R. ✠ ALBIENSIS. Croix en fuseaux, cantonnée d'une crose au 3^e.

BILL. Petit denier : 0,65. (POBY D'AVANT, n° 1100.)

Pl. LXXXVII, n° 5.

3901. ✠ R. BONAFORS. Même type. R. Mêmes légende et type.

BILL. Petit denier. (*Revue num. fr.*, 1841, pl. 22, n° 10.)

Cab. de France. — Pl. LXXXVII, n° 6.

(1) M. de Barthélemy dit, dans son *Manuel*, que ce fut en 1278 que Bernard de Castanet, évêque d'Albi, vendit au roi sa part de la monnaie de cette ville. Je ne sais d'où mon collègue a tiré ce renseignement, avec lequel le bail de la même année paraît être en désaccord. Dans ce dernier acte il est positivement établi que les contractants sont l'évêque d'Albi, le roi et Sicard d'Alaman. Il résulte d'ailleurs d'un autre acte cité par dom Vayssette que, dès 1272 (1273), la monnaie d'Albi était commune entre le roi, l'évêque et Sicard.

3902. Obole aux mêmes types.

BILL.

Cab. de France. — Pl. LXXXVII, n° 7.

CAHORS.

La monnaie de Cahors a eu une assez grande importance. Son origine n'est pas connue. Duby ne voulait la faire remonter qu'à l'année 1207. Cette assertion est détruite par un acte que nous trouvons dans l'*Histoire du Languedoc*, et qui est daté de 1090. Il y est dit que Géraud, évêque de Cahors, assigna plusieurs domaines aux chanoines de la cathédrale, du consentement du comte, entre autres *la dtme des produits de la monnaie qu'il faisait battre*. Le comte dont il est ici parlé est Guillaume IV, comte de Toulouse. Il avait, il est vrai, cédé ses domaines à son frère dès 1088 ; mais on doit inférer de l'acte de 1090, qu'il ne s'en était pas immédiatement dessaisi.

Il résulte encore du document de 1090, que les évêques avaient antérieurement le droit de faire battre monnaie. Ils le devaient aux comtes de Toulouse, leurs suzerains, sans que l'on sache à quelle époque remonte cette concession. Dans tous les cas, et cela ressort avec évidence de divers actes cités par D. Vayssette, le droit monétaire n'appartenait aux évêques qu'en leur qualité de seigneurs de la ville de Cahors, et, en le leur accordant, les comtes auraient en même temps renoncé à leur suzeraineté.

Dans la *Revue num. fr.*, 1839, pag. 152, M. Chaudruc de Crazannes a consacré un mémoire spécial à la monnaie de Cahors. On y trouvera tous les documents concernant ce monnayage. Depuis cette époque, quelques deniers et oboles ont été découverts. Un seul denier offre quelque intérêt.

J'ai déjà fait observer (*Description*, pag. 234) qu'il y avait un point sur lequel je n'étais pas d'accord avec M. de Crazannes. Il s'agissait de savoir si les évêques de Cahors avaient signé leurs monnaies. Le numismatiste languedocien a des doutes à cet égard, tandis que l'affirmative me paraît certaine. Je tire ma conviction de ce que nous avons plusieurs monnaies sur lesquelles on trouve dans l'un des cantons de la croix tantôt un H, tantôt un V ou un R, et que ces lettres, qui concordent avec l'initiale du nom de plusieurs évêques de Cahors, doivent équivaloir à de véritables signatures.

Le type des monnaies de Cahors est presque toujours le même. On y voit trois croisettes, dégénérescence lointaine de l'empreinte odonique; celle du milieu est surmontée d'une crosse. Plus tard un A remplace la croisette centrale. Une variété, nouvellement découverte, porte sur une croisette une crosse accostée du soleil et de la lune. Enfin, sur quelques pièces aux trois croisettes la crosse est absente. On en a tiré la conséquence que la ville de Cahors avait eu ou usurpé momentanément le droit de battre monnaie en dehors de la participation de l'évêque.

ÈVÈQUES DE CAHORS.

GUILLAUME I ^{er} , dix-septième évêque, 875.	GÉRAUD IV HECTOR, 1152—1198.
GÉRARD ou GÉRAUD I ^{er} , 917.	GUILLAUME III, 1199—1205.
AMELARD, 930.	BARTHÉLEMI, 1207.
BERNARD I ^{er} , 960.	GUILLAUME IV DE CARDAILLAC, 1208— 1234.
ETIENNE II, 964.	PONS D'ANTIJAC, 1235—1236.
FROTAIRE, 968—990.	GÉRAUD IV DE BARASC, 1238—1250.
GAUSBERT, 990.	BARTHÉLEMI II, 1250—1273.
BERNARD II, 1025.	RAIMOND II DE CORNIL, 1280—1293.
DIUDONNÉ, 1031—1036.	SICARD DE MONTAIGU, 1293—1299.
BERNARD III, 1040.	RAIMOND III PAUCHELLI, 1300—1311.
FOULQUES SIMONIS, 1055—1063.	PIERRE LATILLI, 1311.
BERNARD IV, 1067.	HUGUES GÉRAUD, 1311—1316.
GÉRAUD II DE GOURDON, 1068—1112.	GUILLAUME V DE LA BROA, 1316—1323.
GÉRAUD III DE CARDAILLAC, 1113.	BERTRAND DE CARDAILLAC, 1324—1364.
GUILLAUME II DE CALMONT, 1113—1130.	
RAIMOND I ^{er} , 1150.	

GUILLAUME DE CARDAILLAC. 1208—1234.

3903. ✠ : EPISCOPVS . Crosse sur une croisette, entre deux autres croisettes.
 ̄. CATVRCENSIS. Croix pattée et cantonnée d'un V au 2^e.
 BILL. Denier. (*Revue*, 1839, pl. 15, n° 2.)
 Pl. LXXXVII, n° 8.
3904. Mêmes légendes et types. La légende du droit est précédée et suivie de deux annelets.
 BILL. Denier. (DUBY, pl. 2, n° 2.)
3905. ✠ : EPISCOPVS. Même type. ̄. Même légende. Croix cantonnée d'un V au 2^e.
 BILL. Pied-fort d'une obole : 3,09. (POEY D'AVANT, n° 1108, et pl. 16, n° 5.)
 Pl. LXXXVII, n° 9.
3906. Mêmes légendes et types. Le V est au 2^e canton.
 BILL. Obole : 0,40.
 Coll. Rousseau et Bonsergent.
3907. ✠ EPISCOPVS. Crosse sur une croisette, entre deux autres croisettes. ̄. ✠
 CATVRCENSIS. Croix pattée et cantonnée au 1^{er} d'un V composé de trois points.
 BILL. Denier : 0,87. (*Revue*, 1839, pl. 15, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1106.)
 Pl. LXXXVII, n° 10. .

3908. ✠ • EPISCOPVS. Même type. R̄. Mêmes légende et type.
BILL. Obole : 0,38. (*Revue*, 1839, pl. 15, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1107.)
Pl. LXXXVII, n° 11.

3909. Mêmes légende et type. La croix est cantonnée d'un point aux 3^e et 4^e.
BILL. Obole.
Coll. E. Dumas, à Sommières.

Sur les trois dernières pièces, le V est remplacé par trois points disposés dans la forme de cette lettre. Je crois qu'il faut toujours lui donner la même interprétation et y voir l'initiale de *Wilelmus*.

RAIMOND DE CORNIL. 1280—1293.

3910. ✠ EPISCOPVS. Même type. La croix est tournée à gauche. R̄. Même légende. Croix cantonnée d'un R au 1^{er}.
BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 1109, et pl. 16, n° 6.)
Pl. LXXXVII, n° 12.

J'ai, le premier, fait connaître cette obole, qui est fort rare.

HUGUES GÉRAUD. 1314—1316.

3911. ✠ • EPISCOPVS •. Même type, sauf que la croix est tournée à droite. R̄. ✠ CA TVR CENSIS. Croix cantonnée d'un h au 1^{er}.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 2, n° 1^{er}.)

Le dessin de Duby est sans doute inexact, du moins quant au module de cette pièce. On ne peut pas supposer qu'il l'ait inventée, et l'on doit accepter telle quelle l'initiale qui s'y trouve.

MONNAIES EN PARTICIPATION ENTRE L'ÉVÊQUE ET LA VILLE.

3912. ✠ CIVITAS. Même type. La croix est tournée à droite. R̄. ✠ CA TVR-
CIS. Croix cantonnée d'un point aux 3^e et 4^e.
BILL. Obole : 0,38. (*Revue*, 1839, pl. 15, n° 11; POEY D'AVANT, n° 1110.)
Pl. LXXXVII, n° 13.

3913. ✠ • CIVITAS. Même type. R̄. ✠ CA TVR CIS. Croix simple.
BILL. Denier : 0,86.
Coll. Poey d'Avant.

3914. ✠ CIVITAS. Même type. Ɱ. ✠ CATVRCIS. Même type.
BILL. Denier : 0,82.
Coll. Poey d'Avant.
3915. ✠ CIVITAS. Même type. Ɱ. ✠ CATVRCIS. Même type.
BILL. Denier : 0,85.
Coll. Poey d'Avant.
3916. ✠ CIVITAS. Même type. Ɱ. ✠ CATVRCIS. Même type.
BILL. Denier : 0,86.
Coll. Poey d'Avant.
3917. ✠ CIVITAS. Même type; un point dans la crose. Ɱ. ✠ CATVRCIS.
Même type.
BILL. Denier : 0,85.
Coll. Poey d'Avant.
3918. ✠ CIVITAS. Crosse sur une croisette; à gauche, le croissant de la lune; à droite, le soleil. Ɱ. ✠ CATVRCIS. S. Croix cantonnée d'un anneau au 2^e, et d'un soleil au 3^e.
BILL. Denier : 1,63. (*Revue*, 1851, pag. 333, vignette; POEY D'AVANT, n° 1111, et pl. 16, n° 7.)
3919. Mêmes légendes et types, avec un anneau à la fin de la légende du Ɱ.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. LXXXVII, n° 14.
- Les deux derniers deniers offrent un type à part, dont il est difficile de déterminer l'origine. M. de Crazannes y a consacré une notice dans la *Revue* de 1851, pag. 333. Il cherche, par diverses raisons, à les placer au temps de l'épiscopat de Guillaume de Cardaillac. On devra recourir à son mémoire pour s'édifier à ce sujet. Cette variété est rare.
3920. ✠ CIVITAS. Crosse sur une croisette et ne sortant pas du grenetis intérieur; de chaque côté, une croisette; au-dessous, un A. Ɱ. ✠ CATVRCIS. Croix.
BILL. Denier : 0,76. (*Revue*, 1839, pl. 15, n° 5; POEY D'AVANT, n° 1112.)
Pl. LXXXVII, n° 15.
3921. Mêmes légende et type. Ɱ. ✠ CA. TVRCIS. Croix.
BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1113.)
3922. Mêmes légendes et types des deux côtés.
BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1114.)
Pl. LXXXVII, n° 16.

3923. Mêmes légendes et types, sauf que les A des légendes ne sont pas barrés.

BILL. Denier : 1,03. (*Ibid.*, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1115.)

MONNAIES PUREMENT MUNICIPALES.

3924. ✠ CIVITAS. Un T remplace la crosse et la croisette qui la porte. Ce T ne coupe pas la légende. Le surplus du type est semblable. R. ✠ CATVRCIS. Croix.

Les A ne sont pas barrés.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1116.)

Pl. LXXXVII, n° 7.

3925. Mêmes légendes et types des deux côtés.

BILL. Obole.

On a rencontré divers dépôts de monnaies de Cahors. Elles sont, en général, fort communes. J'ai fait déjà connaître les exceptions qu'il fallait admettre. L'obole portée au dernier n° et celle que j'ai décrite sous le n° 3910 sont les plus rares de toute la série.

PROVENCE.

Je ne traiterai pas encore l'article de la Provence comme royaume. Je le joindrai à celui de Vienne. Il ne s'agit donc ici que du comté.

Dès le x^e siècle, des comtes bénéficiaires furent établis en Provence. Ils devinrent héréditaires vers le milieu du xi^e. Douce I^{re}, fille aînée de Gerberge, comtesse de Provence, succéda à sa mère en 1112. Elle avait épousé, la même année, Raimond-Bérenger, comte de Barcelone, et lui fit don, en 1113, de tout ce qu'elle possédait dans la Provence et dans le Gévaudan. Ce fut sous ce prince qu'eut lieu, ainsi que nous l'avons dit, le démembrement qui forma, au profit des comtes de Toulouse, le *Marquisat de Provence*. Lorsque, moins d'un quart de siècle après, les comtes de Barcelone devinrent rois d'Aragon, le comté de Provence fut momentanément réuni à ce royaume; mais il ne tarda pas à former un apanage particulier. Raimond-Bérenger IV, ayant institué pour son héritière sa fille Béatrix, mariée, en 1226, avec le frère de Saint Louis, Charles d'Anjou, qui conquiert le royaume de Naples, la Provence vint dans la maison d'Anjou et y resta longtemps, puisque ce ne fut qu'en 1382 que Louis d'Anjou-Valois, fils adoptif de Jeanne de Naples, trouva un compéti-

teur dans Charles de Duras, et s'empara de la Provence, pendant que Charles faisait la conquête de son royaume. La maison d'Anjou-Valois conserva la Provence jusqu'en 1481. Charles du Maine, petit-neveu et héritier du roi René, mourut sans enfants et légua son comté à Louis XI. Depuis lors, les rois de France ont nominativement conservé le titre de comtes de Provence jusqu'à Louis XVIII.

Nous n'avons point de monnaies des comtes bénéficiaires, quoiqu'ils fussent de puissants seigneurs. Dans ce pays, les principes ordinaires de la filiation des types nous font défaut. Les rois carlovingiens n'ont frappé monnaie en Provence d'une manière certaine que dans la ville de Marseille, et il n'y a aucune corrélation entre leurs espèces et celles qui furent émises par les comtes. Nous ne connaissons pas de monnaies comtales antérieurement à la domination de la maison de Barcelone-Aragon, et les types de celles-ci sont empruntés aux monnaies aragonaises. Ce type est celui de la tête de face ou de profil. Du reste, aucune empreinte ne persista longtemps en Provence. Cela s'explique naturellement par les fréquents changements de dynastie. Les princes de la maison d'Anjou y introduisirent la copie des monnaies royales. De son côté, la maison de Naples y importa la fabrique des *carlins*, que l'on imita dans un rayon assez étendu. Dès le *xii^e* siècle, la monnaie des seigneurs de Forcalquier courait concurremment avec celle des comtes de Provence. Les deniers de Forcalquier étaient appelés *guillemins*, du nom de l'un des seigneurs de ce fief.

Je viens de dire que nous n'avons pas de monnaies provençales frappées pendant les *x^e* et *xi^e* siècles. Pour parer à cet inconvénient, on donna cours dans le pays aux deniers *othoniens*, c'est-à-dire à la monnaie frappée par l'empereur Othon dans la ville de Pavie. On rencontre fréquemment ces pièces en Provence. Plus tard, ce fut la monnaie melgorienne que l'on employa dans les transactions.

La numismatique des comtes de Provence est riche; mais elle n'offre pas un grand intérêt scientifique. Les monnaies anciennes y manquent, et par conséquent on ne trouve pas à exercer sa sagacité au sujet de ces problèmes qui plaisent tant aux numismatistes, quand bien même ils restent sans solution.

Une bonne partie des monnaies de Provence nous est disputée par les Italiens. Pendant la domination de la maison de Naples, il y a bien des pièces dont la place peut rester incertaine. Ont-elles été fabriquées à Naples ou en Provence? C'est ce qu'il n'est pas toujours facile de décider. J'ai cherché, autant que possible, à distinguer celles qui sont réellement provençales; mais, par suite du principe que j'ai toujours suivi, à savoir qu'il vaut mieux étendre le champ de la numismatique que le rétrécir, il est possible que j'aie admis quelques pièces revendicables par les Napolitains. Je répéterai ce que j'ai dit dans ma *Description*. Puisque la distinction est difficile, rien ne s'oppose à ce que chaque pays s'empare en entier des monnaies en litige. Les Napolitains peuvent en orner leurs médailliers, sans que nous soyions obligés d'en priver les nôtres.

COMTES BÉNÉFICIAIRES DE PROVENCE.

BOSON I ^{er} , 926—948.	ROTBOLD, 992—1008.
BOSON II, 948—968.	GUILLAUME II, comte propriétaire, 1008—1018.
GUILLAUME I ^{er} , 968—992.	

COMTES HÉRÉDITAIRES.

GEOFFROI I ^{er} , BERTRAND, GUILLAUME III, 1016—1063.	ALFONSE II, 1196—1209.
BERTRAND II, 1063—1093.	RAIMOND-BÉRENGER IV, 1209—1245.
ETIENNETTE, 1093—1100.	BÉATRIX et CHARLES, 1245—1285.
GERBERGE et GILBERT, 1100—1112.	CHARLES II LE BOITEUX, 1285—1309.
DOUCE et RAIMOND-BÉRENGER, 1112—1130.	ROBERT, 1309—1343.
BÉRENGER-RAIMOND, 1130—1144.	JEANNE, 1343—1382.
RAIMOND-BÉRENGER II LE JEUNE, 1144—1166.	LOUIS I ^{er} , 1382—1384.
DOUCE, ALFONSE I ^{er} , RAIMOND-BÉRENGER III et SANCHE, 1166—1196.	LOUIS II, 1384—1417.
	LOUIS III, 1417—1434.
	RENÉ-LE-BON, 1434—1480.
	CHARLES III, 1480—1482.

COMTES DE FORCALQUIER.

GUILLAUME I ^{er} , 1094—1129.	GUILLAUME II ou IV et BERTRAND II, 1150—1220.
BERTRAND et GUIGUES, 1129—1150.	

GUILLAUME II ou IV DE FORCALQUIER. 1150—1220.

3926. ✕ **VVILELMV**∞. Dans le champ, **COME** disposé en croix. Ɱ. ✕ **PROENCIE**. Croix.
BILL. Denier : 1,03. (DUBY, pl. 93, n° 7; POEY D'AVANT, n° 1179.)
Pl. LXXXVII, n° 18.
3927. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,54. (POEY D'AVANT, n° 1180.)
Pl. LXXXVII, n° 19.
3928. Variété avec **PROVENCIE**.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 93, n° 5.)
3929. ✕ **VI . LEL . MV**∞. Même type. Ɱ. ✕ **PROENCIE**. Même type.
BILL. Denier. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 1^{re}, n° 7; DUBY, pl. 93, n° 6.)

Les comtes de Forcalquier prennent sur leurs monnaies le titre de Provence. Cela provient probablement de ce que leur fief n'étant qu'un démembrement de la Provence, les comtes de ce dernier pays conservèrent sans doute une sorte de suzeraineté sur l'autre.

ALFONSE D'ARAGON. 1196—1209.

3930. ✠ REX . ARAGON. Tête couronnée et de profil à gauche. R. POVINCIA. Croix coupant la légende et ayant trois points à l'extrémité de chaque branche.

BILL. Denier : 0,81. (DUBY, pl. 93, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1174.)

Pl. LXXXVII, n° 20.

3931. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,33. (*Ibid.*, n° 3, et *Ibid.*, n° 1175.)

Pl. LXXXVII, n° 21.

3932. ✠ . REX . ARA . GONE . Même type. Tête mieux dessinée. R. Mêmes légende et type; un anneau et deux points aux branches de la croix.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 1176.)

3933. REX ARAGONE. Tête de face, très informe. R. PROVINCIA. Croix coupant la légende.

BILL. Denier : 0,98. (*Ibid.*, n° 1177.)

Pl. LXXXVIII, n° 1^{er}.

3934. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,43. (DUBY, pl. 93, n° 4; LELEWEL, pl. 9, n° 25; POEY D'AVANT, n° 1178.)

Pl. LXXXVIII, n° 2.

RAIMOND-BÉRENGER IV. 1209—1245.

3935. ✠ R . BE . CO . ME . Dans le champ, écu d'Aragon. R. PVINCIE. Croix coupant la légende, cantonnée d'un besant au 1^{er}.

BILL. Obole. (FAURIS DE SAINT-VINCENT, pl. 2, n° 9.)

Cab. de France. — Pl. LXXXVIII, n° 3.

Les monnaies de Raimond-Bérenger sont rares. J'ôte à ce prince deux deniers marseillais qui lui ont été donnés par Fauris de Saint-Vincent. Selon moi, ils appartiennent à Charles I^{er}.

CHARLES I^{er} D'ANJOU. 1246—1285.

3936. ✠ KAROL' . IERL' . ET . SICIL . REX. Ecusson aux armes de Jérusalem et

de Provence. \mathfrak{R} . \mathfrak{K} \mathfrak{H} \mathfrak{V} \mathfrak{E} . \mathfrak{G} \mathfrak{R} \mathfrak{A} \mathfrak{C} \mathfrak{I} \mathfrak{A} . \mathfrak{P} \mathfrak{L} \mathfrak{E} \mathfrak{N} \mathfrak{A} . \mathfrak{D} \mathfrak{N} \mathfrak{S} . \mathfrak{T} \mathfrak{H} \mathfrak{C} \mathfrak{V} \mathfrak{M} . Type de l'Annonciation.

AR. Salut : 2,82. (POEY D'AVANT, n° 1183; DUBY, pl. 94, n° 4.)

3937. Mêmes légende et type, avec \mathfrak{S} \mathfrak{I} \mathfrak{Q} \mathfrak{L} . \mathfrak{R} . \mathfrak{K} \mathfrak{H} \mathfrak{V} \mathfrak{U} . \mathfrak{G} \mathfrak{R} \mathfrak{A} . \mathfrak{P} \mathfrak{L} \mathfrak{E} \mathfrak{N} \mathfrak{A} . \mathfrak{D} \mathfrak{N} \mathfrak{S} . \mathfrak{T} \mathfrak{H} \mathfrak{C} \mathfrak{V} \mathfrak{M} . Même type.

AR. Demi-salut : 1,55.

Musée de Marseille et coll. Rousseau. — Pl. LXXXVIII, n° 4.

Les demi-saluts sont excessivement rares. L'exemplaire du musée de Marseille est très fruste, tandis que celui de la collection Rousseau est fort bien conservé.

3938. Mêmes légendes et types. La vierge a la tête inclinée sur la poitrine.

AR. Salut : 3,31. (POEY D'AVANT, n° 1184.)

3939. \mathfrak{K} \mathfrak{K} \mathfrak{A} \mathfrak{R} \mathfrak{O} \mathfrak{L} \mathfrak{V} \mathfrak{S} \mathfrak{S} \mathfrak{C} \mathfrak{L} ' \mathfrak{R} \mathfrak{E} \mathfrak{X} . 2^e légende : \mathfrak{B} \mathfrak{N} \mathfrak{D} \mathfrak{I} \mathfrak{C} \mathfrak{T} \mathfrak{V} , &c. \mathfrak{R} . \mathfrak{C} \mathfrak{O} \mathfrak{M} \mathfrak{E} \mathfrak{S} \mathfrak{P} \mathfrak{V} \mathfrak{I} \mathfrak{N} \mathfrak{C} \mathfrak{I} \mathfrak{E} . Châtel surmonté d'un lis. Bordure de lis. Les mots des légendes sont séparés par une rosace.

AR. Gros : 3,90. (DUBY, pl. 93, n° 18; POEY D'AVANT, n° 1185.)

Pl. LXXXVIII, n° 5.

Saint Louis, par une ordonnance de 1265, prescrivit que ces gros, qui avaient été copiés sur les siens, fussent *percés*. Mon exemplaire avait subi cette opération.

3940. \mathfrak{K} \mathfrak{K} \mathfrak{A} \mathfrak{R} \mathfrak{O} \mathfrak{L} \mathfrak{V} \mathfrak{S} \mathfrak{S} \mathfrak{C} \mathfrak{L} ' \mathfrak{R} \mathfrak{E} \mathfrak{X} . Même type. \mathfrak{R} . \mathfrak{C} \mathfrak{O} \mathfrak{M} \mathfrak{E} \mathfrak{S} \mathfrak{P} \mathfrak{V} \mathfrak{I} \mathfrak{N} \mathfrak{C} \mathfrak{I} \mathfrak{E} . Même type. Légendes divisées par des rosaces.

AR. Gros : 4,23. (*Ibid.*, n° 1186, et pl. 18, n° 1^{er}.)

Pl. LXXXVIII, n° 6.

3941. \mathfrak{K} \mathfrak{K} \mathfrak{A} \mathfrak{R} \mathfrak{O} \mathfrak{L} \mathfrak{V} \mathfrak{S} . Dans le champ, \mathfrak{C} \mathfrak{O} \mathfrak{M} \mathfrak{E} en croix. \mathfrak{R} . \mathfrak{K} \mathfrak{P} \mathfrak{R} \mathfrak{O} \mathfrak{E} \mathfrak{N} \mathfrak{C} \mathfrak{I} \mathfrak{E} . Croix cantonnée d'un besant au 2^e.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 93, n° 11.)

Cab. de France. — Pl. LXXXVIII, n° 7.

Ce denier a été copié, quant au revers, sur ceux de Guillaume de Forcalquier.

3942. \mathfrak{K} \mathfrak{K} . \mathfrak{D} \mathfrak{I} . \mathfrak{G} \mathfrak{R} \mathfrak{A} . \mathfrak{R} \mathfrak{E} \mathfrak{X} . \mathfrak{C} \mathfrak{I} \mathfrak{C} \mathfrak{L} \mathfrak{E} . Buste couronné à gauche. \mathfrak{R} . \mathfrak{K} \mathfrak{C} \mathfrak{O} \mathfrak{M} \mathfrak{E} \mathfrak{S} \mathfrak{P} \mathfrak{R} \mathfrak{O} \mathfrak{V} \mathfrak{I} \mathfrak{N} \mathfrak{C} \mathfrak{I} \mathfrak{E} . Croix.

BILL. Denier : 0,87. (DUBY, *Ibid.*, n° 16; POEY D'AVANT, n° 1187.)

Pl. LXXXVIII, n° 8.

3943. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49.

Cab. de France. — Pl. LXXXVIII, n° 9.

3944. ✠ KAROLVS . SOL . REX . Croix. Ṛ. COMES . Fleur . PVINCIE . Châtel surmonté d'un lis.
BILL. Denier : 0,87. (DUBY, pl. 94, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1188, et pl. 18, n° 2.)
Pl. LXXXVIII, n° 10.
3945. ✠ KIBR : CIVIL REX . Châtel surmonté d'un lis. Ṛ. ✠ COMES : PVINCIE . Croix.
BILL. Denier : 0,92.
Coll. Charrière, à Périgueux. — Pl. LXXXVIII, n° 11.
3946. KAROLVS : COMES . Deux lis sous une couronne coupant la légende. Ṛ. Lis. TVR . Lis. ONV . Lis. SCI . Lis. VIS .
BILL. noir.
Coll. de Jonghe, à Bruxelles.
Voici une audacieuse contrefaçon tant du type que de la légende des monnaies royales. Je regrette de ne pouvoir pas donner le dessin de cette pièce.
3947. ✠ K . CO . P . FI . RE . F . Croix simple. Ṛ. ✠ PVINCIALIS . Châtel surmonté d'un lis.
BILL. Denier : 0,92. (DUBY, pl. 93, n° 14; POEY D'AVANT, n° 1189.)
Pl. LXXXVIII, n° 12.
3948. Variété avec RE .
BILL. Denier : 0,12.
Coll. Poey d'Avant.
3949. ✠ K . IHR . CIVILE REX . Buste couronné à gauche. Ṛ. ✠ COMES PVINCIE . Croix.
BILL. Pied-fort d'une obole. (DUBY, pl. 95, n° 9.)
Cab. de France.
3950. Mêmes légendes et types.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 8.)
Cab. de France. — Pl. LXXXVIII, n° 13.
3951. ✠ K . IHR . CIVIL . REX . Même type. Ṛ. ✠ COMES . PVINCIE . Croix.
BILL. Obole : 0,49. (POEY D'AVANT, n° 1195.)
3952. ✠ K . COMES . P . FI . RE . F . Croix. Ṛ. ✠ PROVINCIALIS . Châtel surmonté d'un lis.
BILL. Denier : 0,80. (DUBY, pl. 93, n° 13.)
Pl. LXXXVIII, n° 14.

3953. Variété avec RE.
Coll. Lefèvre, à Meaux.
3954. ✕ K. FI. RE. F. COMES P. Mêmes type et ñ.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 15.)
Cab. de France. — Pl. LXXXVIII, n° 15.
3955. ✕ . COMES . PRVINCIE. Tête nue, à gauche. ñ. ✕ CIVITAS. MASSIL.
Porte de la ville.
AR. Denier : 1,63. (DUBY, pl. 100, n° 5, 6 ou 7; POEY D'AVANT, n° 1190.)
Pl. LXXXVIII, n° 16.
3956. ✕ COMES : PVINCIE. Même type; les cheveux différemment agencés. ñ. ✕
CIVITAS MASSIL'. Même type.
AR. Denier : 1,79. (*Ibid.*, n° 1191.)
Pl. LXXXVIII, n° 17.
3957. Mêmes légendes et types des deux côtés. La tête a un point au-dessus du front.
AR. Denier : 1,74. (*Ibid.*, n° 1192.)
Pl. LXXXVIII, n° 18.
3958. Variété avec COMES. Au ñ., MASSILL :.
AR. Denier.
Cab. de France. — Pl. LXXXVIII, n° 19.
3959. Variété. Mêmes légende et type. ñ. ✕ CIVITAS MASSIL :. Même type.
AR. Denier.
Cab. de France.

Les cinq pièces qui précèdent portaient le nom de *gros marseillais*; les suivantes étaient des *menuts marseillais*.

3960. ✕ K. : COMES PVINCIE. Tête nue, à gauche. ñ. ✕ MASSILIENSIS; l'M
et l'A liés. Croix coupant la légende.
BILL. Denier : 0,71. (DUBY, pl. 93, n° 9; POEY D'AVANT, n° 1181.)
Pl. LXXXVIII, n° 20.
3961. Mêmes légendes et types.
BILL. Obole : 0,38. (*Ibid.*, n° 10, et *Ibid.*, n° 1182.)
Pl. LXXXVIII, n° 21.

Fauris de Saint-Vincent attribue ces deux dernières pièces à Raimond-Bérenger. Je crois que c'est une erreur et qu'il a confondu le K avec l'R, ce qui d'ailleurs est très facile à faire.

3962. ✠ K IHR SICILIA ✠ REX. Buste couronné à gauche. Ɑ. • COMES : PVIN-
CIA. Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 95, n° 8.)

Pl. LXXXIX, n° 1^{er}.

3963. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole. (*Ibid.*, n° 9.)

Pl. LXXXIX, n° 2.

3964. ✠ • KAROL . REX. Dans le champ, K accosté de deux points. Ɑ. SICIL.
Ecusson à trois lis et lambel à trois pendants ; au-dessus, croisette entre deux
points.

OR.

Cab. de France. — Pl. LXXXIX, n° 3.

3965. ✠ K : IRLON : ET : SICILIA : REX. Ecusson à lis sous un lambel ; au-dessus,
une couronne. Ɑ. ✠ C : PVIC : ET : FOLCALOR. Croix cantonnée au 1^{er} d'une
couronne, au 4^e d'un lis, dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Demi-blanc.

Coll. Colson, à Noyon.

3966. KAROLVS . REX. Quatre lis sous un lambel. Ɑ. ✠ IERL . ET . SICIL.
Croix.

BILL. Obole.

Cab. de France. — Pl. LXXXIX, n° 4.

3967. ✠ KAROL SCA... Mêmes type et Ɑ.

BILL. Obole.

Coll. Lefèvre, à Meaux.

3968. ✠ K . I . SICIL . REX. Couronne. Ɑ. ✠ COM PVICIA. Croix.

Bas BILL. Obole : 0,58.

Coll. E. Dumas, à Sommières.

3969. ✠ K : I : SICIL : REX. Même type. Ɑ. ✠ : COM PVINCI. Croix.

BILL. Obole : 0,48.

Coll. de Lagoy, à Aix. — Pl. LXXXIX, n° 5.

CHARLES II D'ANJOU. 1285—1309.

3970. ✠ KAROL' : SCD : DEI . GRĀ . IERL' . SICIL . REX. Ecu aux armes de
Jérusalem et de Provence. Ɑ. ✠ HVĀ : GRĀCIA . PLĀRIA . DOMIVS . TĒCVS.
Type de l'Annonciation.

OR. Salut.

Cab. de France. — Pl. LXXXIX, n° 6.

3971. ✠ **KAROL' SCD : IERL : ET : SICIL' : REX.** Ecu aux armes de Jérusalem et de Provence. R. ✠ **AVE : GRACIA : PLORA : DRS : TAVN.** Type de l'Annonciation.
AR. Salut : 3,42. (DUBY, pl. 95, n° 2 ; POEY D'AVANT, n° 1193.)
Pl. LXXXIX, n° 7.
3972. ✠ **K : S : IHR : CICAL : REX.** Buste couronné à gauche, avec un manteau couvert de six lis. R. ✠ **COMES : PROVINCIA.** Croix cantonnée d'un K au 2°.
AR. Double denier : 1,41. (*Ibid.*, pl. 95, n° 6, et *Ibid.*, n° 1194.)
Pl. LXXXIX, n° 8.
3973. ✠ **K . S . I h ' R . C I C I L ' R E X .** Buste couronné à gauche et coupant la légende ; manteau couvert de six lis. R. ✠ **COMES . PROVINCIE.** Croix feuillue.
AR. Gros. (DUBY, pl. 95, n° 5.)
Pl. LXXXIX, n° 9.
3974. ✠ **KAROL . SCD . DEI . GRA . IERL . ET . SICIL . REX .** Le prince de face, assis entre deux lions. R. ✠ **HONOR . REGIS . IVDICIIV . DILIGIT .** Croix feuillue et cantonnée de quatre lis.
AR. Carlin : 3,90. (DUBY, pl. 95, n° 4 ; POEY D'AVANT, n° 1196.)
Pl. LXXXIX, n° 10.
3975. Variété avec **KROL**, &c.
AR. Carlin.
Cab. de France.
3976. ✠ **K . SCD . DEI . GRA . IERL . ET . SICIL . REX .** Même type. R. Mêmes légende et type.
AR. Carlin.
Coll. Soive.
- ROBERT. 1309—1343.**
3977. ✠ **ROBERTVS . DEI . GRA . IERL . ET . SICIL . REX .** Le prince assis entre deux lions. R. ✠ **HONOR . REGIS . IVDICIIV . DILIGIT .** Croix feuillue et cantonnée de quatre lis.
AR. Carlin : 4,12. (DUBY, pl. 95, n° 14 ; POEY D'AVANT, n° 1197.)
Pl. LXXXIX, n° 11.
3978. Variété avec **RG**.
AR. Carlin.
Pl. LXXXIX, n° 12.
3979. Mêmes légendes et types, avec **REX**. Au droit, un gland dans le champ, à gauche du prince.
AR. Carlin : 3,90. (POEY D'AVANT, n° 1198.)

3980. Variété : un lis remplace le gland.

AR. Carlin. (DUBY, pl. 95, n° 13.)

Cab. de France. — Pl. LXXXIX, n° 13.

Les carlins, avec un objet quelconque dans le champ, sont plus rares que les autres.

3981. ✕ ROBERT . DEI . GRA . IHL . ET . SICIL . REX . Même type. Le champ nu. R. Mêmes légende et type.

AR. Carlin : 3,90. (DUBY, pl. 96, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1199.)

Pl. LXXXIX, n° 14.

3982. Mêmes légende et type. R. COMES . PVINCIE . ET . FORCALQERII .
Même type.

AR. Carlin : 3,95. (*Ibid.*, n° 2, et *Ibid.*, n° 1200.)

Pl. LXXXIX, n° 15.

3983. ROBERT . DI . GRA . IHL . ET . SICIL . REX . Même type. R. Mêmes légende et type, avec COMES .

AR. Carlin.

Coll. Guillemot.

3984. ✕ R—IT DIE BRII EBR . VINI . Même type. R. Même type. Légende également bouleversée et inintelligible.

AR. Carlin : 3,69. (POEY D'AVANT, n° 1201.)

3985. ROBT . DI . GRA . IERL . ET . SICIL REX . Même type. R. ✕ COMES .
PVINCIE . ET . FORCALQERII . Même type.

AR. Demi-carlin. (DUBY, pl. 96, n° 3.)

Pl. LXXXIX, n° 16.

3986. ✕ ROBERT : DEI : GRA : IERL : ET : SICIL : REX . Même type. R. ✕
COMES : PVINCIE : ET : FORCALQERII . Même type.

AR. Demi-carlin : 3,20.

Coll. Hoffmann.

Cette pièce n'est peut-être qu'un carlin de petit module. Elle est légèrement rognée. Pourtant son poids devait être sensiblement inférieur à celui des carlins ordinaires.

3987. ✕ ROBERT . DEI . GRA . IERL . ET . SICIL . R . Même type. R. ✕ HONOR
REGIS . IVDICIV . DILIGIT . Croix de Lorraine.

AR. Carlin. (*Ibid.*, n° 4.)

Pl. LXXXIX, n° 17.

3988. ✕ R : HR : ET : SICIL : REX . Grande couronne dans le champ. R. ✕ COMES

- : PVINCIÆ.** Croix fleurdelisée aux quatre branches, coupant la légende et cantonnée de quatre lis.
AR. Sol couronné : 2,39. (DUBY, pl. 96, n° 8 ; POEY D'AVANT, n° 1202.)
Pl. LXXXIX, n° 18.
3989. Variété : au \hat{R} ., **PVIRCIÆ.**
AR. Sol couronné.
Coll. Roumeguère, à Toulouse.
3990. **R IH : $\text{C}\tau$: SICIL : REX.** Mêmes type et \hat{R} .
AR. Sol couronné.
Coll. Guillemot.
3991. *** RO . IHR . SICIL . REX.** Buste couronné à gauche. \hat{R} . *** COMES . PVIN-
CIÆ.** Croix cantonnée d'un R au 2^e.
BILL. Denier : 1,00.
Coll. de Champié, à Orange. — Pl. LXXXIX, n° 19.
3992. *** RO' . IHR . SICIL . RE.** Buste avec couronne radiée à gauche. \hat{R} . ***
COMES . PVINCIE.** Croix.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 96, n° 6.)
Pl. LXXXIX, n° 20.
3993. *** RO . IHR . SICIL . REX.** Buste couronné à gauche, avec bandeau couvert
de cinq lis, ayant au-dessus un lambel à trois pendants. \hat{R} . *** CONES PROVIN-
CIÆ.** Croix cantonnée d'un R au 2^e.
AR. Double denier. (*Ibid.*, n° 7.)
Pl. LXXXIX, n° 21.
3994. **RO IHR SICIL REX.** Buste couronné à gauche, avec un manteau semé de
lis. \hat{R} . **COMES PROVINCIÆ.** Croix feuillue.
AR. Grand denier. (DUBY, pl. 96, n° 5.)
Cab. de France. — Pl. XC, n° 1^{er}.
3995. Variété avec **ROBER SICIL REX.** Mêmes type et \hat{R} .
AR. Grand denier.
Cab. de France.
3996. *** RO . IHR . $\text{C}\tau$ SICIL . REX.** Couronne dans le champ ; au-dessous, un
lis. \hat{R} . **COZ . PVIRCIÆ.** Croix fleurdelisée, coupant la légende, cantonnée d'un lis
au 1^{er}.
BILL. Denier : 0,94.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XC, n° 2.

3997. Variété : la croix est cantonnée au 2°.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. XC, n° 3.

3998. ✠ R. Deux trèfles superposés. COMES PVINCIE. Fronton du châtel tournois, accosté de deux lis. ᳚. ✠ MOR ... A A ... EN. Croix pattée, cantonnée d'un lis au 1^{er}.

BILL. Denier : 0,94.

Coll. Compère. — Pl. XC, n° 4.

Ce denier me parait très curieux, tant par son type que par la légende du revers. Malheureusement cette légende est incomplète. Peut-être faut-il y lire *moneta andecaven*. Il serait bien à désirer que l'on trouvât un exemplaire mieux conservé.

3999. ✠ RO . IER . ET . SICIL . REX. Lis sous une couronne. ᳚. ✠ COMES : PROVINCIE. Croix cantonnée d'un lis au 2°.

AR. Denier. (DUBY, *Suppl.*, pl. 8, n° 7.)

Pl. XC, n° 5.

4000. R IHR ET SLA REX. Croix fleurdelisée, coupant la légende, cantonnée d'un lis aux 1^{er} et 4°. ᳚. MATA DVPLEX. Dans le champ, PVIE en deux lignes sous une couronne.

AR. Double denier. (*Ibid.*, n° 11.)

4001. Mêmes légende et type. La croix est anglée de quatre petites fleurs de lis. ᳚. DEN . DVPLEX. Même type.

AR. Double denier. (*Ibid.*, n° 12.)

4002. ✠ R . IHR ET SIC REX. Même type. Croix cantonnée aux 1^{er} et 4°. ᳚. DEN DVPLEX. Même type.

BILL. Double denier.

Coll. E. Dumas, à Sommières.

4003. ✠ IERL . ET . SICIL . REX. Dans le champ, ROBT sous une couronne. ᳚. ✠ COMES . PVINCIE. Croix cantonnée d'un lis au 2°.

BILL. Obole : 0,40. (DUBY, pl. 96, n° 10.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. XC, n° 6.

4004. IHR ET SICIL REX. Dans le champ, ROBT sous une couronne. ᳚. COMES PVINCIE. Croix cantonnée d'un lis au 1^{er}.

BILL. Liard : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 1203.)

4005. ✠ ROBERTVS REX. Même type. ᳚. effacé.

BILL. Obole.

Coll. L. Bonnet, à Béziers.

4006. Mêmes légende et type. \mathfrak{A} . ✠ COMES PROVINCIA. Même type.
BILL. Denier. (DUBY, pl. 96, n° 9.)
Cab. de France; coll. A. Mathon, à Béziers.
4007. IERUSALEM R. Dans le champ, C. O; au-dessous, P; au-dessus, un trait.
 \mathfrak{A} . ✠ ET SICIL REX. Croix.
BILL. Obole : 0,65.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XC, n° 7.
4008. ✠ ROBERTVS DEI GRA. Quatre lis sous un lambel. \mathfrak{A} . IERL ET SICIL
REX. Croix pattée.
BILL. Liard : 0,54. (*Ibid.*, n° 1204, et pl. 18, n° 3.)
Coll. Challande. — Pl. XC, n° 8.

Le règne de Robert a eu trente-quatre ans de durée. Il n'y a donc pas lieu de s'étonner qu'il ait fait frapper un grand nombre de monnaies. Il est facile de confondre les pièces de ce prince avec celles de Charles I^{er} d'Anjou, l'R et le K se ressemblant beaucoup. Ici nous n'avons pas, pour nous guider, le style des monnaies. Il n'est pas assez tranché, pour que l'on puisse obtenir un résultat satisfaisant. J'ai cherché, autant que possible, à éviter les erreurs, en soumettant les monnaies à un examen scrupuleux et en étudiant plusieurs exemplaires. Je ne voudrais pourtant pas, malgré cela, affirmer que je ne me suis pas trompé.

JEANNE DE NAPLES. 1343—1352.

4009. IOHANNES DEI G. IHR. ET SICIL. REG. Figure debout; champ semé de lis. \mathfrak{A} . ROMANIS ET PROVINCIA ET FORGALORUM AK P. Croix fleuronnée et cantonnée de deux couronnes et de deux lis.
OR. Franc à pied. (DUBY, pl. 96, n° 13.)
Cab. de France. — Pl. XC, n° 9.
4010. IOHANNES REG. PRO. FOLIA. IHR. ET. SICIL. Même type. \mathfrak{A} . Mêmes légende et type.
OR. Franc à pied. (*Revue*, 1843, pl. 19, n° 4.)
Pl. XC, n° 10.
4011. Mêmes légende et type. \mathfrak{A} . XPI ET VIRGITI, &c.
OR. Franc à pied. (DUBY, pl. 96, n° 14.)
Cab. de France. — Pl. XC, n° 11.
4012. ✠ : IOHANNES : IHR : ET : SICIL : REG. Buste couronné de face; manteau

semé de lis. R . $\text{✠} : \text{COMITVS} : \text{PVICIE} : \text{ET} : \text{FORCALQUE}$. Ecusson de Jérusalem et d'Anjou.

OR. Florin. (DUBY, pl. 97, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. XC, n° 12.

Je ne connais qu'un seul exemplaire de ce florin, avec la tête.

4013. $\text{COMITVS} : \text{PVICIE} : \text{ET} : \text{FORCALQ}$. Ecusson de Jérusalem et d'Anjou. R . Type de Saint Jean-Baptiste. Lis sous un lambel pour différent.

OR. Florin : 3,00.

Coll. Norblin. — Pl. XC, n° 13.

4014. $\text{✠ IOHANN} : \text{DEI} : \text{GR. IHR. SIGL. REG}$. Même type. R . Mêmes légende et type. Lis sous un lambel pour différent.

OR. Florin. (DUBY, pl. 97, n° 3.)

Cab. de France. — Pl. XC, n° 14.

4015. Variété avec ✠ IOHANN .

OR. Florin.

Coll. de Lagoy, à Aix.

4016. Lis. COITS. PVICE . Lis. Dans le champ, grand lis épanoui. R . Mêmes légende et type. Couronne pour différent.

OR. Florin. (DUBY, *Suppl.*, pl. 8, n° 9.)

Cab. de France. — Pl. XC, n° 15.

4017. Mêmes légendes et types. R . Casque pour différent.

OR. Florin.

Coll. Rousseau.

4018. Variété : la légende commence par une croisette. Casque au R .

OR. Florin.

Coll. Soulages, à Toulouse.

4019. Lis. COITS PVICIE . Mêmes type et R . Couronne pour différent.

OR. Florin.

Coll. de Clapiers, à Marseille.

4020. ✠ IHR SIG LRGG . Figure assise entre deux lions. R . $\text{COMITS PVICIE AKPDM}$. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre lis.

AR. Carlin : 1,46. (POEY D'AVANT, n° 1205, et pl. 18, n° 4.)

Pl. XC, n° 16.

4021. Variété : IO . IHR ET SIQL REG. Mêmes type et ñ.

AR. Carlin.

Cab. de France.

4022. IOHAR (I^{re} et I^{re} liés) : IHR : ET : SIQL : REG. Couronne dans le champ ; au-dessous, un lambel à deux lis. ñ. ✠ COMITSA PVICE : E : FORAL (A et L liés). Armes d'Anjou et de Jérusalem.

AR. Sol couronné : 2,44. (DUBY, pl. 97, n° 4 ; POEY D'AVANT, n° 1207.)

Pl. XC, n° 17.

4023. Même légende. Couronne seule dans le champ. ñ. COMITSA PVICE. Croix fleurdelisée, coupant la légende, cantonnée de quatre fleurs de lis.

AR. Sol couronné. (DUBY, *Ibid.*, n° 6.)

Cab. de France. — Pl. XC, n° 18.

4024. ✠ : I : IHR : ET : SIQL : REG. Même type. ñ. COMITSA PVICE. Même type.

AR. Sol couronné. (*Ibid.*, n° 5.)

Cab. de France. — Pl. XC, n° 19.

4025. Mêmes légende et type, avec SIQLA.

AR. Sol couronné.

Cab. de France.

4026. ✠ IOHANA DEI GRATIA. Cinq lis sous un lambel à deux lis. ñ. REGINA SIQLA. Croix cantonnée de quatre lis.

BILL. Liard : 0,60. (POEY D'AVANT, n° 1206, et pl. 18, n° 4.)

Pl. XC, n° 20.

4027. I . IHR . ET . SIQL . REG. Croix fleurdelisée, coupant la légende, deux annelets de chaque côté des lis, et cantonnée d'un lis aux 1^{er} et 4^e. ñ. DER . DV-PLAX. Dans le champ, PVIE en deux lignes sous une couronne.

BILL. Double : 1,00.

Coll. Poey d'Avant. — Pl. XC, n° 21.

4028. ✠ I ... R : IRL : SIQLI. Grand lis sous un lambel. ñ. ✠ COMITSA : P... E : FORA. Croix de Jérusalem, cantonnée de quatre croisettes.

BILL.

Coll. Margerie, à Troyes.

Aucun règne ne fut agité autant que celui de Jeanne. Pourtant elle a fait fabriquer un grand nombre de monnaies en variant les types. On trouve quelques pièces rares dans la suite des monnaies de cette princesse.

LOUIS et JEANNE. 1347—1382.

4029. Couronne. **L. REX. E. I REG.** Grand lis épanoui. \hat{h} . Type de Saint Jean-Baptiste. Lis sous un lambel pour différent.
OR. Florin. (DUBY, pl. 97, n° 12.)
Cab. de France. — Pl. XCI, n° 2.
4030. Mêmes légendes et types. Pour différent, un lis dans un écusson oblong.
OR. Florin.
Cab. de France.
4031. $\text{✠} : \text{L} : \text{ET} : \text{I} : \text{IHR} : \text{ET} : \text{SICL} : \text{REX}$. Couronne dans le champ. \hat{h} . **COMES COMITIS PVIQI.** Grande croix coupant la légende, fleurdelisée et cantonnée de quatre lis.
AR. Sol couronnat : 2,28. (DUBY, pl. 98, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1208.)
Pl. XCI, n° 3.
4032. $\text{✠} * \text{L} * \text{ET} * \text{I} \text{IHR} * \text{ET} * \text{SICILI}$. Dans le champ, une couronne; au-dessous, **REX**. \hat{h} . $\text{✠} \text{COMES} * \text{ET} * \text{COZITSA} * \text{PVIQI}$. Croix cantonnée de quatre lis.
AR. Sol couronnat : 1,25. (DUBY, pl. 97, n° 9.)
Pl. XCI, n° 4.
4033. $\text{✠} : \text{L} : \text{ET} : \text{I} : \text{IHR} : \text{ET} : \text{SICIL} : \text{REX}$. Couronne entourée de lis, ayant au-dessus un lambel à deux lis. \hat{h} . Lis. : **COMES : ET : COZITSA : PVIQI.** Croix de Jérusalem.
AR. Sol couronnat : 1,62. (*Ibid.*, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1209.)
4034. Variété ayant au \hat{h} . **PVIQIE**, et au droit **REX**.
AR. Sol couronnat.
Cab. de France. — Pl. XCI, n° 5.
4035. Variété avec **PVIQI**.
Coll. Saubinet, à Reims.
4036. $\text{✠} : \text{L} : \text{ET} : \text{I} : \text{IHR} : \text{ET} : \text{SICL} : \text{REX}$. Grande couronne dans le champ. \hat{h} . **COMESCOZITS : PVIQI.** Croix fleurdelisée, coupant la légende et cantonnée de quatre lis.
AR. Sol couronnat. (DUBY, pl. 97, n° 8.)
Pl. XCI, n° 6.
4037. $\text{✠} \dots \text{ET} \text{IHR} . \text{ET} . \text{SICL} . \text{REX}$. Trois lis sous une couronne. \hat{h} . **COMES ET ... VICE.** Croix cantonnée d'un lis au 2°, et d'une couronne au 3°.
BILL. Petit sol couronnat.
Musée d'Avignon. — Pl. XCI; n° 4^{er} et 7.

Je crois que les deux pièces gravées sous ces n^{os} n'en forment qu'une seule. J'avais cru faire dessiner sous le n^o 4^{er} la pièce de Jeanne que j'ai décrite sous le n^o 4028.

4038. ☉ L. ET. I. IHR. ET. SIC. RE. Grand lis sous un lambel. ♀. ☉ COZ. ET
. COZTS. PVIC. Croix de Jérusalem.

BILL. (DUBY, pl. 97, n^o 41.)

Cab. de France.

4039. Mêmes légende et type. ♀. Petit lis sous un lambel. CONES. ET. COITSA.
PVIC. Même type.

BILL : 0,90.

Coll. Roumequère, à Toulouse.

4040. ✕ LVDVICVS REX. Croix. 2^e légende : ✕ ET. IOH. REGNA. IHR. ET
SIAL. PVIC. COZTS. ♀. TVRONVS. PVICE. Châtel tournois. Bordure de lis.

AR. Gros : 3,90 (coll. Morin, 4,10).

Cab. de France, coll. Norblin et Morin. — Pl. XCI, n^o 8.

4041. ✕ LVDVICVS. REX. Légende extérieure : ET. IOH. REGNA. IHR.
ET. SIAL. PVIC. COMTES. Même type. ♀. TVRONVS. PVICE. Même type.

AR. Gros.

Coll. Avril de Lavergnée.

Il paraît que les prescriptions de Saint Louis étaient oubliées, puisque Louis et Jeanne fabriquèrent aussi des gros tournois. Du reste, cette émission ne dut pas durer longtemps. Aussi ces gros sont fort rares.

LOUIS. 1382—1384.

4042. ✕ LVDVICVS DEI GR. IHRH. Z. SICIL. REX. Ecusson à cinq lis, dont deux engagés; les deux supérieurs chacun surmonté d'un lambel simple. ♀. ✕ XPS. REX. VEIT. IN. P. DEVS. HO. F. EST. Croix fleuronnée et cantonnée de quatre couronnes.

OR. Ecu : 4,00. (DUBY, pl. 98, n^o 5.)

Coll. Rollin.

4043. ✕ LVDVICVS DEI GR. IHRH. Z. SICIL. REX. Même type.
Lambel à trois pendants. ♀. ✕ POSVI. DEVS. ADIVTORENS. M. Même type.

OR. Ecu. (DUBY, pl. 98, n^o 4.)

Pl. XCI, n^o 9.

4044. ✕ LVDVICVS DEI GR. IHRH. Z. SICIL. REX. Ecusson couronné

à trois lis. **ŕ. ✠ XPS REX : VBI : IN : PACE : DEUS : HO : FAC : EST.** Croix fleurdelisée et fleuronnée, avec un lis à chaque angle saillant intérieur, et une couronne dans chaque angle saillant extérieur.

OR. Ecu : 4,00.

Cab. de France et coll. Rousseau. — Pl. XCI, n° 10.

4045. Mêmes légendes. Ecu à trois lis, surmonté d'un lambel. Même **ŕ.**

OR. Ecu. (DUBY, pl. 93, n° 5.)

4046. Variété avec **E : SICIL : REX.** Au **ŕ.**, **hOM : FAC : EST.** L'écusson du droit est plus petit.

OR. Ecu. (*Ibid.*, n° 6.)

4047. **LVDONVS : DVX : KALABRI : AND.** Figure debout, dans un champ semé de lis. **ŕ. XPS ✠ VINCIIT, &c.**

OR. Franc à pied. (*Revue*, 1846, pl. 10, n° 13; DUBY, pl. 97, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. XCI, n° 11.

4048. **LVDONVS : REX : KALABI : ET : AND.** Mêmes type et **ŕ.** Les mots de la légende du **ŕ.** sont séparés par une rosace.

OR. Ecu.

Cab. de France. — Pl. XCI, n° 12.

4049. **LVDONVS : REX : IHR : ET : SICIL.** Mêmes type et **ŕ.**

OR. Ecu.

Cab. de France. — Pl. XCI, n° 13.

4050. ✠ **LVDON . D . GR . IHR . ET . SICIL . REX.** Armes de Jérusalem et d'Anjou. **ŕ.** Type de Saint Jean-Baptiste. Lis sous un lambel pour différent.

OR. Florin. (DUBY, pl. 98, n° 1^{er}, et *Suppl.*, pl. 8, n° 13.)

Cab. de France. — Pl. XCI, n° 14.

4051. ✠ **LVD : DEI : GR : IRLM : SICIL : REX.** Mêmes type et **ŕ.**

OR. Florin.

Musée de Genève.

4052. ✠ : **LVDON : IHR : ET : SICIL : REX.** Grande couronne, ayant au-dessous un lambel à deux lis. **ŕ. ✠ : GOMES : PVIC : ET : FORCAL** (A et L liés). Armes d'Anjou et de Jérusalem.

AR. Sol couronné : 2,06. (*Ibid.*, n° 2; POEY D'AVANT, n° 1213.)

Pl. XCI, n° 15.

4053. Variété avec **PVCE :** au **ŕ.**

AR. Couronné.

Coll. Roumeguère, à Toulouse.

4054. Variété avec HR, et au ñ. PVICE.

Coll. A. Mathon, à Béziers.

4055. Même légende, avec IhR. Couronne; au-dessous, REX. ñ. ✠ COMES: PVICE
: ET: FORÇA. Croix.

AR. Sol couronné. (*Ibid.*, n° 3.)

Cab. de France.

4056. Variété avec PVINGIE:.

Coll. de Lagoy, à Aix.

4057. LUD HER SIL REX. Croix fleurdelisée, coupant la légende, cantonnée d'un
lis aux 2^e et 3^e. ñ. DEN: DVPLRX. Dans le champ, P. U. IE en deux lignes;
au-dessus, une couronne.

BILL. Double: 1, 25. (POEY D'AVANT, n° 1211, et pl. 18, n° 5.)

Pl. XCI, n° 16.

Parmi la série des monnaies de Louis, il n'y a que les pièces d'or qui soient un peu
rares, quoiqu'on en trouve d'assez nombreuses variétés.

RENÉ. 1434—1480.

4058. ✠ RENATVS: D: G: IhRL: E: SICIL: RE. Ecusson couronné aux trois
lis. ñ. ✠ COMES: PVICE: ET: FOQAVERI. Croix de Jérusalem.

OR. Demi-écu. (DUBY, pl. 98, n° 12.)

Cab. de France. — Pl. XCI, n° 17.

Cette pièce est de la plus grande rareté. Je ne connais que cet exemplaire.

4059. ✠: RENATVS: REX: S. ISILLIÆ (*sic*). Ecusson couronné dans un cercle
trilobé, cantonné de quatre couronnes. ñ. ✠ SIT: ROMAN DRI, &c. Croix can-
tonnée de deux couronnes et de deux lis, dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc.

Cab. de France et coll. Rousseau. — Pl. XCI, n° 18.

4060. ✠: RENATVS: SISILLIÆ: REX: ..: . Ecusson couronné. Même ñ.

BILL. Blanc.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4061. Variété avec RENATVS: SISILLIÆ: REX: EO P.

BILL. Blanc.

Coll. Charvet.

4062. ✠ RENATVS:DEI:GR̄:IRL̄:ET:SIGIL. Ecusson aux trois lis; au-dessus, un lambel; le tout dans un cercle à trois lobes, cantonné intérieurement de trois couronnes. ♡. COMES:PVICIA:ET:FORCALQRI. Croix cantonnée de deux lis et de deux couronnes, dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc : 2,39. (DUBY, pl. 98, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1212.)

4063. ✠:RENATVS:IRL:ET:SIGILI:REX. Même type. ♡. Mêmes légende et type, avec PVINCIÆ:

BILL. Blanc.

Cab. de France. — Pl. XCI, n° 19.

4064. ✠ RENATVS:DEI:GR̄:IRL:ET:SIGIL:REX. Même type. ♡. ✠:COMES:PVICIA:ET:FORCALQVERI: . Même type.

BILL. Blanc.

Pl. XCI, n° 20.

4065. ✠ RENATVS:R:IRL̄:ET:GIGILIA. Lis. Même type, sauf que les lis sont sans nombre. ♡. ✠ COMES:PVINCIÆ:ET:FORCALQ. Même type. Les divisions de la légende du ♡. sont formées d'un anneau ayant au-dessus un besant lié avec lui.

BILL. Blanc : 2,60. (POEY D'AVANT, n° 1213, et pl. 18, n° 6.)

Pl. XCII, n° 1^{er}.

4066. ✠:R:IRL̄:SIGILIA:REX. Ecusson couronné à quatre lis; au-dessus, un lambel. ♡. ✠ PVICIA:ET:FOLCALQR. Croix dans un entourage à quatre lobes, et cantonnée au 1^{er} d'une couronne, au 4^e d'un lis.

BILL. Demi-blanc.

Coll. Rousseau. — Pl. XCII, n° 2.

Les demi-blancs de René sont très rares.

4067. ✠ REG:ENATVS:IR:ET:SIGILIA:REX. Même type. ♡. ✠ COMES:PVICIA:ET:FOR. Même type.

BILL.

Coll. de Clapiers, à Marseille.

4068. ✠ REN:DI:G:IR:ET:SIGILIE:REX. Armes. ♡. ✠ COMES:PVICIA:ET:FORCALRII. Armes.

BILL.

Musée de Marseille.

4069. ✠ * RENATVS * DEI * GR̄ * IRVL̄ * SIG * R *. Le prince couronné,

assis entre deux lions; à gauche, un alérion. Ⱬ. ✠ HONOR. REGIS. IVDICIV
. DILIGIT. Croix feuillue et anglée de quatre lis.

AR. Carlin. (DUBY, pl. 99, n° 1^{er}.)

Pl. XCII, n° 3.

Cette monnaie n'a point été retrouvée.

4070. RENATVS. REX. SICILIE. Dans le champ, R couronné et accosté de deux points. Ⱬ. ✠ O. CRVX. AVE. SPES. VNICA. Croix de Lorraine, évidée et ayant un point au centre.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 98, n° 11.)

4071. Mêmes légendes et types, sauf que la légende du droit commence par une croi-
sette, et que l'R n'est pas couronné.

BILL. Denier : 1,09. (POEY D'AVANT, n° 1211, et pl. 18, n° 7.)

Pl. XCII, n° 4.

4072. ✠ RENATVS. EX. LILII. SICILIE. CORONATVS. Dans le champ, les
armes de Hongrie, de Sicile, de Jérusalem, de Bar, avec lion d'Aragon au milieu.
Ⱬ. Tarasque. Mêmes légende et type. La croix de Lorraine a un point au-dessus.

BILL. : 1,67. (POEY D'AVANT, n° 1025, et pl. 18, n° 8.)

Pl. XCII, n° 5.

4073. Variété : au Ⱬ., CVRX au lieu de CRVX.

Coll. de Lagoy, à Aix.

4074. Mêmes légendes et types des deux côtés, avec CRVX. A l'avvers et au Ⱬ., la
légende est précédée d'une tarasque.

BILL. : 1,41. (POEY D'AVANT, n° 1216.)

4075. Tarasque. Mêmes légende et type. Ⱬ. Tarasque. O. CRVX. AVE. NOSTRA
. SPES. VNICA. La croix est accostée en bas de deux R.

AR. (DUBY, pl. 99, n° 3.)

Pl. XCII, n° 6.

4076. Tarasque. RENATVS. EX. LILII. SICILIE. CORONATVS. Même type.

Ⱬ. Tarasque. O. CRVX. AVE. NOSTRA. SPES. QZ. VNICA. Même type.

BILL. Grand blanc.

Coll. de Lagoy, à Aix.

La tarasque qui se voit sur les cinq dernières pièces est la marque monétaire de
l'atelier de Tarascon. Nous allons la retrouver sur les monnaies de Charles III.

CHARLES III. 1480—1482.

4077. **KAROLVS ANDEGAVIE IHR ET SICILIE REX.** Armes d'Anjou, Hongrie, Jérusalem, Bar; Aragon sur le tout. \mathfrak{R} . Tarasque. **IN . HOC . SIGNO . VINCES.** Croix de Lorraine.

BILL. (*Revue*, 1843, pl. 4, n° 2.)

4078. Mêmes légendes et types, sauf que la tarasque du \mathfrak{R} . est remplacée par une croisette.

BILL.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4079. **KAROLVS . ANDEGAVIE . IHRLM . SICILIE . R.** Même type. \mathfrak{R} . \mathfrak{K} **IN . HOC . SIGNO . VINCES . I .** Même type.

BILL.

Coll. Challande.

4080. Variété avec **ANDEGAVEN** et **IHR**. Au \mathfrak{R} ., la croisette de la légende est remplacée par une couronne.

AR. (DUBY, pl. 99, n° 9.)

Pl. XCII, n° 7.

4081. Lis. **KARLVS . ANDEGAVIEM . ET . SICILIE . REX.** Buste de Sainte Madeleine, vue de trois-quarts à gauche et tenant un globe. \mathfrak{R} . Mêmes légende et type. La croix est accostée à gauche d'un K couronné, et à droite d'un lis surmonté d'un lambel à trois pendants.

OR. Magdalin. (DUBY, pl. 99, n° 7.)

Pl. XCII, n° 8.

Non retrouvé en nature.

4082. \mathfrak{K} **KAROLVS . ANDEGAVIE . IHRLM . SICILIE REX.** Même buste, ayant les mains jointes pour prier. \mathfrak{R} . Tarasque. Mêmes légende et type.

OR : 1,40. (DUBY, *Suppl.*, pl. 8, n° 14.)

Coll. Morin, à Lyon, et Fabre, à Marseille. — Pl. XCII, n° 9.

4083. \mathfrak{K} **KAROL . ANDEG . IRLM . ET . SICILIE . REX.** Ecusson couronné, dans un cercle à quatre lobes. \mathfrak{R} . \mathfrak{K} : **SIT : ROMER : DRI : BEREDICTVM.** Croix cantonnée de deux lis et de deux couronnes, dans un cercle à quatre lobes.

BILL. Blanc. (*Ibid.*, pl. 99, n° 10.)

Pl. XCII, n° 10.

Cette dernière pièce, que Duby appelle un *gros à la couronne*, a été tirée par lui du recueil de de Boze et de l'ouvrage de Fauris de Saint-Vincent. Il est à craindre que, vu le module un peu grand donné à ce gros, le dessin de ces auteurs ne soit pas exact. Nous devons désirer que cette curieuse monnaie soit retrouvée en nature.

ARLES.

Le siège épiscopal d'Arles est l'un des plus anciens de France, puisqu'il remonte, dit-on, à l'origine du christianisme. Il fut établi dès le milieu du III^e siècle. Saint Trophime fut son premier évêque. Constantin avait une affection particulière pour la ville d'Arles, et lui donna le nom de *Constantina*. L'évêché d'Arles n'était, dès son début, qu'un suffragant de l'église de Vienne. A la fin du IV^e siècle, il devint métropole, et ses évêques eurent le titre de primat, titre qui d'ailleurs leur fut longtemps disputé par ceux de Vienne.

La ville d'Arles était trop considérable et ses évêques trop puissants, pour ne pas jouir de bonne heure du droit de battre monnaie. Aussi, quelque temps avant la fin du IX^e siècle, Bozon leur en accorda-t-il le privilège. Il fut confirmé en 918 selon les uns, en 921 selon les autres, par Louis-l'Aveugle en faveur de Manassé. L'empereur Conrad III en 1143, Frédéric-Barberousse en 1164, et le pape Urbain III en 1186, renouvelèrent ces confirmations. L'atelier de fabrication dut d'abord être établi à Arles. Sous Michel de Moriez, qui siégeait de 1203 à 1217, il fut placé à Beaucaire. Enfin, en 1483, c'est-à-dire sous l'épiscopat d'Eustache de Lévis, il y eut une officine à Mondragon. Le monnayage des évêques d'Arles dura jusque dans les premières années du XVI^e siècle. Jean Ferrier est le dernier archevêque dont nous ayons des monnaies.

Par suite de cette longue prolongation de monnayage, le type des espèces d'Arles a dû être très variable. Les évêques prirent d'abord celui du temple carlovingien. Ensuite naquit l'empreinte que j'ai appelée spontanée, à savoir la crosse semblable à celle de Viviers, et la main bénissante. Puis vient le type de Saint Trophime assis ou debout; c'est celui qui a persisté le plus. Employé d'abord par les évêques, dont les monnaies sont anonymes, il fut ensuite gardé pendant assez longtemps par ceux qui les signèrent. Malgré quelques tentatives momentanées de changement de type, on y revint à différentes fois.

Les évêques d'Arles ont mis sur leurs espèces le titre de *princeps*, et plus tard celui de *presul*. Comme ils relevaient du *serment de l'Empire*, ils y ont aussi fait figurer des aigles.

La série des monnaies des évêques d'Arles est assez étendue. J'apporte un contingent notable et tout nouveau.

EVÊQUES ET ARCHEVÊQUES D'ARLES.

ROSTAN I^{er}, 770—913.

MANASSÉ, 914 vers 960.

ITIER, 965—978.

ANNON, 979—994.

PONS, 995—1030.

RAIMBAUD, 1031—1067.

- AICARD DE MARSEILLE, 1067—1080. PIERRE II DE FERRIÈRES, 1304-1307 ou 1308
GIBELIN, 1080—1107. ARNAUD DE FOUGÈRES, 1308—1310.
GARIN, 1109. GALHARD I^{er} DE FOUGÈRES, 1311—1317.
RAIMOND I^{er}, 1113. GALHARD II DE SAUMATE, 1317—1323 ou
ATTON, 1115 vers 1126. 1324.
BERNARD I^{er}, 1129—1133. GAUBERT DU VAL, 1324—1341.
GUILLAUME I^{er}, 1134—1144. JEAN IV DE BAUX, 1341—1347.
RAIMOND II DE MONTROND, 1142—1155. ETIENNE I^{er} ALDEBRAND, 1349—1350.
SILVIUS, 1156—1163. ETIENNE II DE LA GARDE, 1350—1358.
RAIMOND III DE BOLÈNE, 1163—1183. GUILLAUME II DE LA GARDE, 1360—1374.
PIERRE I^{er} ISNARD, 1183—1190. PIERRE III DE CROS, 1375—1388.
HUMBERT D'AIGUIÈRES, 1190—1202. FRANÇOIS I^{er} DE CONZIÉ, 1389.
MICHEL DE MORIEZ, 1203—1217. RAIMOND IV, 1389.
HUGUES I^{er}, 1217. JEAN V DE ROCHECHOUART, 1390—1398.
HUGUES II BÉROARD, 1217—1232. ARTAUD, 1404—1410.
JEAN III DE BAUX, 1232—1258. JEAN VI DE BROGNIER, 1410—1423.
BERTRAND I^{er} DE SAINT-MARTIN, 1259— LOUIS ALLEMAND, 1424—1450.
1260. JEAN VII DE BEAUVEAU, 1450.
FLORENT, 1260—1266. PIERRE IV DE FOIX, 1450—1462.
BERTRAND II DE SAINT-MARTIN, 1266— PHILIPPE DE LÉVIS, 1463—1475.
1273. EUSTACHE DE LÉVIS, 1476—1489.
BERNARD II DE LANGUISEL, 1273—1281. NICOLAS CIBO, 1489—1499.
BERTRAND III AMAURI, 1281—1286. JEAN VIII FERRIER, 1499—1521.
ROSTAN II DE CAPRA, 1286—1303. JEAN IX FERRIER, 1521—1550.

4084. ✠ CRIANARIIGIO. Croix. ⱼ. CONSTANINA. Petit temple dans un grenetis.
AR. Denier. (*Revue*, 1837, pl. 10, n° 20.)
Pl. XCII, n° 11.

Ce denier est le seul sur lequel nous trouvons l'ancien nom de la ville d'Arles. On pense qu'il appartient au temps où siégeait Rostan I^{er} (870 à 913). En l'attribuant à un évêque d'Arles, au lieu de le donner à un roi carlovingien, M. Cartier (*Revue num. fr.*, 1837, pag. 344) avançait une proposition qui alors pouvait sembler téméraire. Aujourd'hui, avec les progrès de la science, elle n'a rien que de très naturel, et elle a été acceptée sans conteste.

ITIER. 965—978.

4085. ✠ SCI STEPHANI. Croix. ⱼ. ✠ ARELÆ CIVI. Dans le champ, grand I accosté de deux points.
BILL. Denier : 0,85.
Coll. Morin, Rousseau et Robert ; musée de Grenoble. — Pl. XCII, n° 12.

4086. Mêmes légendes et types.

BILL. Obole : 0,49.

Cab. de France ; coll. Rousseau et Morin, à Lyon. — Pl. XCII, n° 13.

M. Cartier (*loco cit.*) a dit un mot du denier qui précède, et l'a attribué à Itier. La fabrique de ces monnaies n'est point d'accord avec cette assertion, à moins que l'on n'admette que c'est un type continué. Si, au lieu d'exister dans le milieu du XIII^e siècle, l'évêque Jean III de Baux eût siégé à la fin du XI^e ou au commencement du XII^e, je n'eusse point hésité à faire descendre ces pièces jusqu'à lui. Cela n'est pas possible. Il faut donc, je le répète, reconnaître qu'Itier a employé ce type sur des monnaies que nous n'avons pas, et que cette empreinte a été immobilisée et employée par ses successeurs pendant un demi-siècle et plus.

Pour l'explication de la légende du droit, il n'est pas inutile de faire observer que l'église métropolitaine d'Arles fut d'abord sous l'invocation de Saint Etienne, et qu'elle ne fut dédiée à Saint Trophime qu'à partir de 1152.

Anonymes.

4087. O✠O ARCHIEPI. Crosse. ḡ. ✠ ARELATEN. Croix à pied.

BILL. Obole : 0,38. (POEY D'AVANT, n° 1257.)

Pl. XCII, n° 14.

4088. O✠O ARCHI. EPI. Crosse. ḡ. Mêmes légende et type.

BILL. Obole : 0,40.

Cab. de France.

4089. ✠. ḂRCHI. EPI. Crosse. ḡ. . ARELATEN. Même type.

Obole. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 1^{er}.)

4090. EPISCOPVS. Crosse. ḡ. ḡ-Rḡ-L-ḡ. Croix coupant la légende.

BILL. Obole.

Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4091. ḂRCHIEPIS. Main bénissante. ḡ. ✠ ḂRELATEN. Croix.

BILL. Denier.

Cab. de France. — Pl. XCII, n° 14.

4092. ḂRCIEPSCOPVS. Même type. ḡ. ✠ ḂRELATENS. Croix cantonnée d'une croix engrêlée au 1^{er}.

BILL. Denier.

Coll. Voillemier.

Ces deux types, qui, ainsi que je l'ai avancé, ne sont pas des copies, mais bien ce que j'appelle des types spontanés et créés par la force des choses pour exprimer la puissance ecclésiastique, ont été employés dans la première moitié du XI^e siècle.

Nous retrouverons la croix engrêlée sur les monnaies d'Etienne de la Garde, ce qui ferait supposer qu'elle faisait partie du blason de ce prélat. Dans ce cas, il aurait commencé par faire battre des monnaies anonymes, et celle-ci lui appartiendrait.

4093. Même légende. Mitre; au-dessous, P ✠ P. R̄. ✠ SANTIUS...VS. Croix cantonnée de deux mitres et de deux aigles.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 2, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. XCII, n° 16.

Le dessin de DUBY est fort inexact.

4094. ARCHEPISCOP. Même type. R̄. ✠ : SANTIUS TROPHIMVS. Même type.

BILL. Grand denier. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 5.)

Pl. XCII, n° 18.

4095. ✠ ARCHIEPVS ARELATE. Dans le champ, PCRF. R̄. ✠ : S : TROPHI-
VS. Croix cantonnée d'une mitre aux 2^e et 3^e.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 4.)

Cab. de France et coll. Voillemier. — Pl. XCII, n° 19.

4096. ARCHIEPVS : ARELA. Dans le champ, PCPC en deux lignes séparées par une barre verticale. R̄. ✠ S : TROPHIMVS. Croix coupant la légende, cantonnée de deux mitres et de deux aigles.

AR. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 3.)

Pl. XCII, n° 17.

4097. ARCHIEPIS. Dans le champ, PRNC sous une mitre. R̄. ✠ ARELATEN-
SIS. Croix cantonnée de deux aigles et de deux mitres.

AR. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 3.)

Pl. XCII, n° 20.

4098. ARCHIEPVS. Mitre d'où pendent deux bandelettes. R̄. ✠ SANTIUS TRO-
PHIMVS. Croix.

AR. Obole. (*Catal. Faure*, n° 220.)

4099. ✠ ARCHIEP ARELATEN. Saint Trophime assis, tenant une croix et bénissant. R̄. ✠ SANTIUS : TROPHIMVS. Croix cantonnée de deux aigles et de deux mitres.

AR. (*Ibid.*, n° 222.)

4100. ✠ ἈΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠ. Croix coupant la légende, cantonnée de deux aigles et de deux mitres. ῃ. ✠ ΣΑΝΤΥΣ ΤΡΥΡΗΘ. Le Saint assis.

BILL. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 6.)

Pl. XCII, n° 21.

On s'est servi successivement de ces divers types postérieurement à 1152, époque où nous avons vu l'église d'Arles changer de patron, jusqu'au commencement du xiv^e siècle. Ce qui le prouve, c'est que nous allons voir les évêques, en signant leurs monnaies, les utiliser tour à tour.

4101. ἈΡΡΧΗΠΙΣΚΟΠΥΣ. Même type. ῃ. ✠ ΣΑΝΤΥΣ ΤΡΟΡΗΩΥΣ. Même type.

AR. (*Ibid.*, n° 7.)

Pl. XCII, n° 22.

4102. ἈΡΧΙΕΠΥΣ ἈΡΕΛΑΤΕ. Saint Trophime assis. ῃ. ✠ ΣΑΝΤΥΣ ΤΡΟΡΗΩΥΣ. Croix coupant la légende, cantonnée de deux aigles et de deux mitres.

AR. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 9.)

Pl. XCIII, n° 1^{er}.

GAILLARD DE SAUMATE. 1317—1323 ou 1324.

4103. G. AREL ARΧΙΠ. Grand lis épanoui. ῃ. Type de Saint Jean-Baptiste, sans différent.

OR. Florin. (DUBY, *Ibid.*, n° 10.)

Pl. XCIII, n° 2.

D'après de Boze et Saint-Vincent. Il y a lieu à doute jusqu'à ce que cette monnaie ait été trouvée en nature.

4104. ✠ ἈΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΥΣ. Dans le champ, une mitre, au-dessous de laquelle ΓΑΛ ΔΣ en deux lignes. ῃ. ✠ ΔΕΙ ΓΡ ἈΡΕΛΑΤΕΥΣΙΣ. Croix fleuronée.

BILL. (DUBY, *Ibid.*, n° 11.)

Musée de Marseille et coll. Morin. — Pl. XCIII, n° 3.

ETIENNE DE LA GARDE. 1351—1359.

4105. * S. ἈΡΧΙΕΠΙΣΚΟΠΥΣ *. Tête mitrée de face. ῃ. ✠ ΕΥ. ΠΡΙΘΕΡ. ἈΡΕΛΑΤΕΣΙ *. Croix cantonnée d'une croisette au 2^e.

AR. Denier : 1,14. (*Revue*, 1841, pl. 22, n° 16 ; POEY D'AVANT, n° 1258.)

Coll. Morin, à Lyon. — Pl. XCIII, n° 4.

4106. S. ἈΡΕΛ ARΧΙΠ. Grand lis épanoui. ῃ. Type de Saint Jean-Baptiste. Croix engrelée pour différent.

OR. Florin.

4107. Autre avec **CS** pour différent.
OR. Florin.
Cab. de France. — Pl. XCIII, n° 5.
4108. Autre. **S** pour différent.
OR. Florin. (DUBY, pl. 2, n° 1^{er}.)
Coll. Voillemier.
4109. Autre. * **S** pour différent.
OR. Florin.
Coll. Bazot, à Amiens.
4110. Autre. **P** pour différent.
OR. Florin.
Coll. Nogent Saint-Laurent.
4111. **S * AREL ARCHP.** Mêmes type et **â**. **S** pour différent.
OR. Florin.
Coll. de Lagoy, à Aix.
4112. **S. ARCHIEPISCOPS.** Figure mitrée, debout; un astérisque de chaque côté de la mitre. **â. ET. PRC. ARELATERIS.** Croix double coupant la légende, et cantonnée de quatre croix engrêlées.
BILL. Double. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 12.)
Cab. de France. — Pl. XCIII, n° 6.
4113. .. **ARCHIEPVS ...** Croix coupant la légende, cantonnée de deux mitres et de deux aigles. **â. S. TROP : EPS : ARELAT.** Le Saint assis.
AR. (DUBY, pl. 1^{re}, n° 8.)
Pl. XCIII, n° 7.

GUILLAUME II DE LA GARDE. 1360—1374.

4114. **GVILLS . DEI . GRÆ . ARC . ARELATER.** Figure debout, dans un champ semé de lis. **â. ✠ PXQ * VIRGIT,** &c. Type des écus d'or de France.
OR. Ecu.
Cab. de France. — Pl. XCIII, n° 8.
4115. **GVILLS . ARELAT...** Croix. 2^e légende : **BRIDICTV,** &c. **â. DEI : GRÆ-
QIA...** Champ effacé. Bordure de trèfles.
BILL. Gros.
Cab. de France. — Pl. XCIII, n° 9.

EUSTACHE DE LÉVIS. 1476—1489.

4116. : **EVVS: TAC: ARCHIEPVS**. Croix coupant la légende, cantonnée de deux mitres et de deux aigles. **ŕ. ✕ S TROP: EPS: ARELATENS**. Saint Trophime assis et bénissant.

BILL.

Coll. Morin, à Lyon. — Pl. XCIII, n° 10.

4117. ✕ **EVSTACIVS: DE: LÉVIS: .. OSI**. Dans le champ, **PRCS**. **ŕ. ✕ AR-
CHIEPISCOPVS: ET: PAREL**. Croix coupant la légende, cantonnée au 2^e d'une aigle et au 3^e d'une mitre.

BILL. Denier.

Coll. Nogent. — Pl. XCIII, n° 11.

4118. **EVSTACI... ?** Mitre dans le champ. **ŕ. ✕ S: TROPHISVS: .** Croix cantonnée d'une mitre au 1^{er}.

BILL. Obole.

Coll. Nogent. — Pl. XCIII, n° 12.

4119. Autre avec **ARELATENS** au **ŕ**.

Coll. Voillemier.

4120. Variété avec **ARELATAR**.

BILL. : 1,60.

Coll. Charvet.

4121. ✕ **EVSTACIVS: DE**. Mitre. **ŕ. ARCHIEPISCOP**. Croix cantonnée d'un besant au 1^{er}.

BILL. Obole : 0,60.

Coll. Parot, à Lyon.

Les monnaies de Guillaume de la Garde et d'Eustache de Lévis n'avaient pas été jusqu'à présent publiées.

NICOLAS CIBO. 1489—1499.

4122. ✕ **NICOLAVS...** Dans le champ, **PRCS**. **ŕ. ✕ ARCHIEPISCOPVS**. Croix coupant la légende et cantonnée au 1^{er} d'une mitre, au 3^e d'une aigle éployée.

Cuivre. Denier. (*Revue*, 1847, pl. 8, n° 7.)

Coll. Morin, à Lyon. — Pl. XCIII, n° 13.

M. de Barthélemy, qui pourtant s'était servi de cet exemplaire qui m'appartenait alors, en a, dans la *Revue* de 1847, donné une lecture et un dessin inexacts. Il y voit *Arel episcopus*, tandis qu'il y a réellement *Archiepiscopus*.

Je ne puis passer sous silence une particularité curieuse de la vie de ce prélat. C'est qu'il fut promu à l'épiscopat, sur la recommandation du sultan Bajazet. Le *Gallia christiana* donne en entier la lettre que le sultan écrivit, à ce sujet, au Souverain-Pontife.

4123. ✠ NICOLLAVS SIBOTI. Croix cantonnée de deux aigles et de deux mitres.
᠙. SANCTVS TROP. Le Saint assis.
BILL. (DE REICHEL, tom. VII, n° 2195.)

4124. ✠ NICOLAVS SIBOR. Saint Trophime assis. ᠙. ARCHIEPISCOPVS. Croix coupant la légende, et cantonnée de deux aigles et de deux mitres.
BILL.
Coll. Sauvadet, à Montpellier.

4125. ✠ NICOLAVS SIBOTI. Même type. ᠙. ✠ ARCHIEPISCOP. Même type.
BILL. Denier.
Coll. E. Dumas, à Sommières.

4126. ✠ NICOLAVS SIBAVTI. Dans le champ, PRCS en deux lignes. ᠙. ✠ ARCHIEPISCOPV. Croix cantonnée d'une mitre au 2°, et d'une aigle au 3°.
BILL. Denier.
Coll. Nogent. — Pl. XCIII, n° 14.

JEAN FERRIER. 1499—1521.

4127. ✠ IO : FER : ARCHIEPS : ET : PS : ARCLA : ET : MOR : DR. Ecusson aux armes du prélat. ᠙. ✠ SERVIRE : SOLI : DEO : REGNARE : EST. Croix fleurdelisée.
OR. Ecu.
Cab. de France. — Pl. XCIII, n° 15.

Duby donne (pl. II, n° 3) un écu d'or du même prélat, avec quelques différences dans les légendes. Son dessin est d'ailleurs fort mauvais, si l'on en juge par la forme des lettres, qui ne peut pas être exacte.

4128. ✠ IO : FER : ARCHIE : ET : PR : ARCLA : ET : MOR : DR. Même type.
᠙. Même légende terminée par un T, et même type.
OR. Ecu.
Coll. Voillemier.

Toutes les monnaies des évêques d'Arles sont assez rares, à l'exception de l'obole anonyme au type de la crosse, et des florins d'or d'Etienne de la Garde.

BEUCAIRE.

Les évêques d'Arles, ainsi que nous venons de le voir, ont eu un atelier monétaire à Beaucaire. De l'acte d'arrangement de 1215 entre le seigneur de cette ville et l'évêque, Duby tire la conséquence que ces seigneurs ont pu personnellement jouir du droit de battre monnaie. Son argumentation, à laquelle on devra recourir, ne me paraît pas convaincante. D'ailleurs, l'absence des espèces elles-mêmes doit nous faire pencher vers la négative.

APT.

C'est seulement d'après une citation du *Gallia christiana* que l'on apprend que les évêques d'Apt avaient le droit de faire battre monnaie. Une sentence arbitrale, du 6 janvier 1252, rapportée par M. de Barthélemy dans son *Manuel*, conserva à Guiraud IV de Simiane, seigneur d'Apt et de Casteneuve, et à Raimbaud, son frère, le droit de frapper monnaie, qui lui était contesté par les consuls.

M. de Barthélemy ajoute, dans une note, que son opinion, jusqu'à preuve contraire, est que cette monnaie doit être confondue avec les *guillemins*. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'on n'a pas encore rencontré les espèces des seigneurs ou des évêques d'Apt.

COMTAT-VENAISSIN.

Quoique les papes aient mis d'abord sur leurs monnaies le titre du Comtat, on ne peut pas dire que ce pays ait des monnaies qui lui soient propres. Pour la partie numismatique, cette province ne comprend qu'Avignon et Orange.

AVIGNON.

Un évêché fut établi à Avignon dès le III^e siècle. Il devint métropole au XV^e. Ses prélats durent singulièrement perdre de leur puissance, lorsqu'au XIII^e siècle le siège de la papauté fut placé à Avignon. De 1318 à 1390, c'est-à-dire pendant près d'un siècle, le siège d'Avignon fut la propriété des papes, qui en avaient fait la réserve et le mettaient sous l'administration d'évêques appartenant quelquefois à d'autres diocèses, et que l'on ne met pas moins au rang d'évêques d'Avignon.

Les destinées de cette ville s'agrandirent, lorsque les papes en devinrent possesseurs. Ce fut par un traité signé à Paris en 1229, que Raimond VII, comte de Toulouse, céda au Saint-Siège tous les biens qu'il possédait au delà du Rhône, et qui faisaient partie du Marquisat de Provence. Ce traité trouva de l'opposition de la part de

l'empereur Frédéric II, suzerain légitime du Comtat, qui ordonna à ses sujets de ne reconnaître d'autre seigneur que le comte de Toulouse. Son opposition finit par triompher, et, en 1234, le pape Grégoire IX renonça, en sa faveur, à ses prétentions.

Malgré cette renonciation, Grégoire X, alors que Philippe-le-Hardi était devenu possesseur par succession des états du comte de Toulouse, se prévalut du traité de Paris. Le roi admit ses prétentions en 1274. Pourtant la possession définitive d'Avignon ne fut dévolue aux papes qu'en 1348.

Le monnayage d'Avignon a eu trois périodes différentes. Celui de la première est très distinct des deux autres, et son existence est controversée. J'en reparlerai tout à l'heure. Quant aux monnayages des papes, des légats et vice-légats, ils ne diffèrent entre eux que par les légendes.

Il est inutile de discuter le type des monnaies papales. Pour leur donner un cours plus étendu, on copia les empreintes des espèces d'Italie et de France. Ces types n'offrent rien de particulier; c'est toujours l'effigie du pape, ou la tiare et les deux clefs combinées de bien des manières. Lorsque les légats frappèrent des monnaies en leur nom, ils y introduisirent leurs armoiries.

Les monnaies des papes offrent un champ trop vaste, pour qu'elles n'aient pas été l'objet de travaux considérables. Je ne citerai que l'ouvrage de Scilla, et celui plus récent et plus complet de Cinagli. Tous deux comprennent toutes les pièces frappées tant en France qu'en Italie.

Dans la *Revue* de 1839, M. Cartier a consacré un long mémoire à ces monnaies; mais il ne décrit que celles qui ont été battues à Avignon. En m'aidant de ces divers travaux, je ferai connaître tout ce qui a été fabriqué en France seulement. La distinction entre les pièces italiennes et françaises, quand bien même le nom d'Avignon n'y est pas inscrit, n'est pas du reste difficile à faire. Malgré tout le soin apporté par Cinagli, pour ne laisser rien en arrière, j'ajouterai un certain nombre de variétés qui ne sont pas comprises dans son immense répertoire. Pourtant il est très probable qu'il y en a encore quelques-unes qui ont échappé à mes recherches.

4129. ✠ AVINIO ✠. Clef dans le champ. Ɱ. ✠ NENSI ✠. Croix coupant la légende.

AR. Petit denier : 15,00. (POEY D'AVANT, n° 1259.)

4130. Variété : ✠ AVINIO ✠ NENSIS.

AR. Petit denier : 15,00. (*Ibid.*, n° 1260.)

4131. Variété : ✠ AVINIO ✠. Ɱ. ✠ NENSIS.

AR. Petit denier. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 1^{er}.)

Pl. XCIII, n° 16.

4132. ✠ AVINIO en légende rétrograde. Ɱ. ✠ NENSI ✠ en légende rétrograde.

AR. Petit denier : 0,51.

Coll. Morin.

4133. ✠ AVINIO : O. Même type. Ɱ. ✠ : NENŌIŌ. Même type.
Petit denier : 15,00. (POEY D'AVANT, n° 1261.)
4134. ✠ AVINIO. Clef. Ɱ. ✠ NENSIS. Croix avec quatre boules aux extrémités.
BILL. Denier : 1,74.
Coll. Morin. — Pl. XCIII, n° 17.
4135. Mêmes légendes et types. Au droit, la clef est accompagnée d'un besant.
BILL. Obole : 0,65. (POEY D'AVANT, n° 1262, et pl. 19, n° 1^{er}.)
Pl. XCIII, n° 18.

Dans ma *Description*, j'avais suivi l'opinion de M. Cartier, qui, contrairement à celle de Duby, refuse ces pièces aux évêques d'Avignon pour les donner aux papes qui ont, les premiers, monnayé dans cette ville. En examinant de nouveau la question, mon opinion s'est modifiée, et je propose aujourd'hui de les restituer aux évêques. Voici mes raisons. Les papes ne reçurent Avignon qu'en vertu du traité de 1229, et l'on a vu que ce traité ne fut pas d'abord exécuté. Il est probable que les Souverains-Pontifes n'étaient pas d'abord assez solidement établis et installés à Avignon, pour y faire frapper monnaie. Or, et c'est M. Cartier lui-même qui fournit l'objection, ces pièces ont été trouvées en assez grand nombre au trésor d'Espaly, et dans un parfait état de conservation. Cet enfouissement a eu lieu au commencement du XIII^e siècle. Si, comme cela est présumable, les papes n'ont commencé à émettre des monnaies à Avignon que vers la fin du XIII^e siècle, alors que leur domination y était solidement établie, celles-ci ne peuvent pas leur appartenir. D'un autre côté, il serait assez difficile d'expliquer pourquoi ils n'auraient mis qu'une seule clef sur leurs monnaies, les clefs de Saint Pierre étant l'emblème constant de la papauté. D'ailleurs, pourquoi les papes n'auraient-ils pas, dès cette époque, signé leurs espèces comme ils l'ont fait à la fin du même siècle? Je crois donc que l'opinion tendant à établir que ces pièces appartiennent aux évêques d'Avignon, doit prévaloir. Duby dit, il est vrai, que ce ne fut qu'en 1365 que l'empereur Charles IV permit à l'évêque d'Avignon et à ses successeurs de battre monnaie d'or, d'argent et de cuivre, à Noves et à Barbantane; mais il est peu téméraire de croire qu'il y a eu des concessions antérieures.

Les deux pièces portées sous les n° 4134 et 4135 sont fort rares.

BONIFACE VIII. 1294—1363.

4136. ✠ DOMINI : BO : PAPE. Effigie du pape, de face, ayant la tiare à une seule couronne.
(*Revue*, 1836, pag. 13, vignette; 1838, pag. 214, même vignette; POEY D'AVANT, n° 1263.)
Pl. XCIII, n° 19.

Il faut se reporter au dernier article de la *Revue*, où l'attribution à Boniface VIII est prouvée jusqu'à l'évidence.

CLÉMENT V. 1305—1314.

4137. **CLEMENS PAPA QVINTVS**. Le pape debout, bénissant. ⱃ. Deux petites clefs en sautoir. **COMIT VENASINI**. Croix coupant la légende. 2^e légende : ✠ **AGIM : TIBI : GRA : OMNIPOTENS : DE**.

AR. (*Revue*, 1839, pag. 261, n° 3; DUBY, pl. 100, n° 8.)

Musée d'Avignon.

4138. **CLBS . PAPA . qVINT**. Buste mitré de face. ⱃ. ✠ **COIT : VERASINI**. Croix.

BILL. Denier. (DUBY, pl. 100, n° 9.)

Musée d'Avignon. — Pl. XCIII, n° 20.

4139. Variété avec **COM . VERAISINI**.

BILL. (CINAGLI, pag. 28, n° 2.)

JEAN XXII. 1316—1334.

4140. Deux petites clefs en sautoir. **SANT PETRII**. Grand lis épanoui. ⱃ. **S . IOHANNE . B**. Le Saint debout. Une tiare pour différent.

OR. Florin. (CINAGLI, pag. 29, n° 2.)

Cab. de France. — Pl. XCIII, n° 21.

Ce florin a reçu diverses attributions. On est convenu assez généralement de le donner à Jean XXII, à cause du différent de la tiare que l'on y voit. Il faut, au contraire, refuser aux papes les florins sur lesquels on ne trouve qu'une mitre.

4141. **IOHES . PAPA XII COMES VERASINI**. Le pape assis et bénissant. ⱃ. ✠ **AGIM : TIBI : GRA : OMNIPOTENS : DEVS**. Croix fleuronnée.

AR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 2; DUBY, pl. 100, n° 10.)

Musée d'Avignon, coll. Sauvadet. — Pl. XCIV, n° 1^{er}.

4142. Variété ; les mots des légendes divisés par deux points.

AR. Carlin.

Cab. de France.

4143. **PP . IOHANNES**. Le pape assis. ⱃ. **SALVE SCA CRVX**. Croix.

AR. Gros. (SCILLA, pag. 115.)

CLÉMENT VI. 1342—1352.

4144. **CLĒMES PP SĒXTS** ☉. Même type. ☉. ☉ **SĀINTS PĒTRVS**. Croix coupant la légende, cantonnée de huit clefs en sautoir.
AR. Carlin : 3,00. (POEY D'AVANT, n° 1264; CINAGLI, pag. 30, n° 7.)
Coll. E. Dumas.
4145. **CLEMENS PP SEST**. Deux clefs en sautoir. Le pape debout, bénissant et tenant une croix. ☉. **COMES** ☉ **VERESI**. Deux clefs en sautoir. ☉. Croix. 2° légende : ☉ **AGIMVS : TIBI : GRAS : OMNIPOTENS : DEV**.
AR. Gros : 2 gros 2 grains. (B. FILLON, *Etudes*, pl. 4, n° 6.)
4146. Variété avec **OMNIPOTES**.
AR. Jules. (CINAGLI, pag. 30, n° 1^{er}.)
4147. Variété : **CLEMES PP SEST**. ☉. **COMES VENESI**.
AR. Gros.
Coll. Norblin.
4148. Variété avec **COMIT**.
AR. Carlin.
Cab. de France.
4149. Variété avec **SEXT**.
AR. Gros.
Cab. de France, musée d'Avignon.
4150. Variété avec **CLEMES**. ☉. **COMES**, &c. 2° légende : **AGIMVS . OMNIPOTES DEVS**.
AR. Gros. (*Revue*, 1839, pag. 262, n° 6; DUBY, pl. 100, n° 11.)
Musée d'Avignon.
4151. **CLĒMES** ☉ **PP** ☉ **SESTX**. Le pape assis. Bordure de quatre feuilles. ☉. ☉ **COMES** ☉ **VERESI**. Deux clefs en sautoir. Croix. 2° légende : **AGIMVS**, &c.
AR. Gros : 4,00.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XCIV, n° 2.
4152. Variété avec **SESTX**.
AR. Gros.
Coll. Parot.
4153. ☉ **CLEMENS : PP : SĒ...** Mitre dans le champ. ☉. ☉ **COMES : VERASIRI**.
Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2°.
BILL. : 1,10.
Coll. Morin.

4154. * CLEMENS * PP * SEXTV. Même type. ñ. ✕ * COMES * VERE-SIRI *. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2°.

BILL.

Cab. de France et coll. Saubinet.

4155. Même légende. Figure mitrée de face. ñ. Mêmes légende et type.

BILL. : 0,58.

Coll. Morin.

4156. Deux clefs en sautoir. CLEMES . PP . SEXTVS. Buste de face du pape, entre deux rosaces. ñ. * COMES * VERASIRI *. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir aux 2° et 3°.

AR. (DUBY, pl. 100, n° 12 ; *Revue*, 1839, n° 7 ; CINAGLI, pag. 30, n° 6.)

4157. CLAMÉNS PP SEXTVS. Le pape assis et bénissant. Une rosette dans le champ. ñ. ✕ SEXTVS PETRVS E PAL. Deux clefs en sautoir, liées. Une croix et deux roses dans le champ.

AR. Jules. (CINAGLI, pag. 30, n° 3.)

4158. Même légende. Le pape assis. ñ. SANCTVS PETRVS E PAL. Deux clefs en sautoir.

AR. Jules. (*Ibid.*, n° 4.)

4159. Même légende. Le pape assis et bénissant. ñ. SANCTVS PETRVS. Croix cantonnée de quatre clefs en sautoir.

AR. Jules. (*Ibid.*, n° 6.)

INNOCENT VI. 1352—1362.

4160. INNOCEŒ PP SEXTVS. Le pape assis entre deux lions. ñ. SANCTVS PETRVS. Croix coupant la légende et cantonnée de doubles clefs en sautoir.

AR. Carlin : 0,26. (POEY D'AVANT, n° 1255 ; SCILLA, pag. 16 ; CINAGLI, pag. 31, n° 3.)

4161. Variété avec une étoile (armes du pape) au-dessus des clefs.

AR. Jules. (*Ibid.*, n° 2.)

4162. Mêmes légendes et types. Au ñ., les clefs ne sont pas liées, et il y a deux clefs en sautoir dans la légende.

AR. (*Ibid.*, n° 4.)

4163. Variété avec SXTS. Au ñ., SXTS PETRVS.

AR. Carlin.

Musée d'Avignon.

4164. Variété avec **SEXTVS**. **Ń. SANTIVS PETRVS**.
AR. Carlin.
Musée d'Avignon.
4165. Variété avec **SEXT**. Même **Ń**.
AR. Carlin.
Cab. de France et coll. E. Dumas.
4166. Variété avec **SESTVS**.
AR. Gros. (CINAGLI, pag. 31, n° 2.)
4167. ✠ **INROCERS**. **PP**. **SEXTS**. Tiare. **Ń**. ✠ **SANTIVS PETRVS**. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2°.
AR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 3.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 15.
4168. Deux clefs en sautoir. : **SEDE VACANTE** :. Dans le champ, la tiare; un anneau au-dessous. **Ń**. ✠ : **SANCTVS PETRVS** :. Croix cantonnée de deux mitres et de deux doubles clefs.
AR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 4.)
4169. **INNOCENTIVS** : **PP**. **SEXTVS**. Deux clefs en sautoir; au-dessus, une mitre. **Ń**. **SANTIVS PETRVS**. Le pape assis; à côté, une mitre.
OR. Sequin. (CINAGLI, pag. 31, n° 1^{er}.)

URBAIN V. 1362—1370.

4170. **VRBAINVS PP** : **QVINTVS**. Le pape assis sur deux lions. **Ń**. Deux clefs en sautoir. **SANCTVS**. Deux clefs en sautoir. **PETRVS**. Dans le champ, deux clefs en sautoir, liées.
AR. Jules. (SCILLA, pag. 16.)
Cab. de France et musée d'Avignon.
4171. Variété avec **QVINTVS**.
AR. Jules. (CINAGLI, pag. 32, n° 4.)
Coll. Bellini Briganti, à Osismo.
4172. Variété avec **QVINTS**.
AR. Carlin.
Coll. Parot.
4173. Deux clefs en sautoir. • **VRBAINVS QVINTVS**. Dans le champ, **PP** sous une

tiare. R . **SANCTVS PETRVS**. Croix cantonnée de deux tiaras et de deux clefs en sautoir.

AR. : 25,00. (*Revue*, 1839, pag. 263 ; POËY D'AVANT, n° 1266.)

Coll. Parot.

4174. Variété : **SANCTVS PETRVS**.

AR.

Coll. Challande, à Toulouse.

4175. Variété avec **QVINTVS**. R . **SANCTVS** (l' N et l' R liés).

AR.

Musée d'Avignon.

4176. **VRB : PP : QNTS**. Mitre. R . **✠ SANT . PET . E PAV**. Croix cantonnée aux 2° et 3° de deux doubles clefs en sautoir.

BILL. (*CINAGLI*, pag. 32, n° 15.)

4177. Mêmes légende et type. R . **S . PET . E . PAL**. Deux clefs en sautoir.

BILL. (*Ibid.*, n° 16.)

Coll. Bellini Briganti, à Osismo.

4178. **✠ VRB . PP . QVNTVS**. Croix. R . **✠ S PETRVS . ET PAVL**. Deux clefs accolées.

BILL. (*Ibid.*, n° 17.)

SIÈGE VACANT.

4179. **SEDE VACANTE**. Mitre. R . **SANCTVS PETRVS**. Croix cantonnée de deux mitres et de deux clefs en sautoir.

AR. Gros. (*SCILLA*, pag. 19.)

GRÉGOIRE XI. 1370.

4180. Doubles clefs en sautoir. **GREGORIVS . VNDEC**. **PP** sous une tiare. R . **: SANCTVS : PETRVS :**. Croix cantonnée de deux mitres et de deux clefs en sautoir.

AR. : 1,30.

Coll. Poëy d'Avant. — Pl. XCIV, n° 3.

4181. Variété avec **GREGORVS**.

AR.

Coll. Poëy d'Avant.

4182. **✠ GREGORIVS VNDEC**. Le pape assis sur deux lions. R . Deux clefs en sautoir. **SANCTVS**. Deux clefs. **PETRVS**. Deux clefs en sautoir, liées, dans le champ.

AR. Carlin.

Musée d'Avignon.

4183. Variété avec GREGORV.

AR. Carlin.

Coll. Sauvadet. — Pl. XCIV, n° 4.

4184. GREGOR' PP VNDE (l'N et le D liés). Buste du pape entre deux rosaces.
R. SANCIVS PETRVS. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2^e, et d'une
rosace au 4^e.

AR.

Musée d'Avignon.

4185. Variété avec VNDE (l'N et le D liés). R. SANCIVS.

AR.

Musée d'Avignon.

4186. Variété avec VNDEC (l'N et le D liés). R. SANCIVS.

AR.

Musée d'Avignon.

4187. Variété avec VNDECI.

AR.

Coll. E. Dumas.

SIÈGE VACANT.

4188. :SEDE VACANTE: Mitre. R. SANCIVS: PETRVS. Croix cantonnée de
deux mitres et de deux clefs en sautoir.

AR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 4.)

Coll. Morin. — Pl. XCIV, n° 5.

4189. Variété : : Deux petites clefs en sautoir. :SEDE VACANTE. Même type.

R. Deux petites clefs en sautoir. SANCIVS: PETRVS. Même type.

AR.

Musée d'Avignon.

4190. SEDE VACANTE. Le pape assis entre deux lions. R. SANCIVS PETRVS
& PAVLVS. Deux grandes clefs en sautoir, liées.

AR. Carlin.

Coll. Parot. — Pl. XCIV, n° 6.

URBAIN VI. 1378—1389.

4191. VRBANVS PP SEXTVS. Le pape assis et bénissant. R. ✠ SANCIVS PE-
TRVS. Croix cantonnée de deux doubles clefs en sautoir.

AR. Gros. (*CINAGLI*, pag. 35, n° 9.)

4192. **VRB . PP . SESTVS**. Deux clefs en sautoir. Dans le champ , une mitre. **ŕ. S
PET . ET . PA**. Croix cantonnée aux 2° et 3° de deux clefs en sautoir.
AR. (*Ibid.*, n° 10.)

4193. Variété avec **SANT . PET . E . PAVL**.
BILL. (*Ibid.*, n° 11.)

CLÉMENT VII. 1378—1394.

4194. **CLEMENS PP SEIVS**. Ecusson de Robert de Genève, sous une tiare. **ŕ. ✠
S : PETRVS APOSTOLS**. Saint Pierre assis.
OR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 5.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 7.

4195. Variété avec **SEIVS**.
OR.
Musée d'Avignon.

4196. **CLEMENS PP SEIVS**. Tiare. **ŕ. ✠ SANTVS PETRVS ET PAVLVS**.
Deux clefs en sautoir.
OR. (*Revue*, 1839, pag. 266, n° 12.)
Musée d'Avignon.

4197. Variété avec **SEIVS**.
OR.
Musée d'Avignon et coll. Norblin.

4198. **CLEMENS PP SEIVS**. Le pape assis. **ŕ. SANCTVS PETRVS**. Deux
clefs en sautoir, liées dans le champ , et trois dans la légende.
BILL. (*Revue*, 1839, pag. 265, n° 12.)
Musée d'Avignon.

4199. Variété avec **SEIVS**. Au **ŕ.**, écusson sous les clefs.
BILL. : 2,45.
Coll. Morin. — Pl. XCIV, n° 8.

4200. Variété avec **SEIVS**. **ŕ. SANCTVS PETRVS**.
BILL.
Coll. Poey d'Avant. — Pl. XCIV, n° 9.

4201. **CLEMENS PP SEIVS**. Le pape assis. **ŕ. SANCTVS PETRVS ET
PAVLVS**. Deux clefs en sautoir, liées.
AR. (*Ibid.*, n° 13.)

4202. CLEMENS: PP: SEPTIMVS. Mêmes type et ñ.

BILL. : 2,70.

Coll. Poey d'Avant.

4203. Deux clefs en sautoir. CLEMENS SEPTIMVS. La tiare; au-dessous, PP.
ñ. SANCTVS PETRVS. Croix cantonnée de deux mitres et de deux clefs en sautoir.

BILL. : 1,32. (*Ibid.*, n° 14.)

Coll. Poey d'Avant. — Pl. XCIV, n° 10.

4204. Variété avec SEPTIMVS.

BILL.

Coll. Poey d'Avant.

4205. CLEMENS PAPA SEPTIVS. Buste du pape entre deux doubles clefs en sautoir. ñ. SANCTVS PETRVS. Longue croix coupant la légende, cantonnée de mitres et de doubles clefs en sautoir.

BILL. (*Ibid.*, n° 5.)

Musée d'Avignon.

4206. CLEMENS. PP. SEPTIMS. Mitre accostée de deux doubles clefs en sautoir.

ñ. SANCTVS PETRVS ET PAVLS. Deux clefs en sautoir.

OR. Sequin. (CINAGLI, pag. 36, n° 1^{er}.)

4207. Variété avec SANCTVS PETRVS ET PAVLVS.

OR. Sequin. (*Ibid.*, n° 2.)

4208. CLEMENS PAPA SEPTI. Buste du pape entre deux rosaces. ñ. SANCTVS
PETRVS. Croix et mitre.

AR. Gros. (CINAGLI, pag. 36, n° 9.)

4209. Mêmes légende et type. ñ. Même légende. Croix coupant la légende et cantonnée au 2° d'une mitre, au 3° de deux clefs en sautoir.

BILL. (*Ibid.*, n° 14.)

BONIFACE IX. 1389—1404.

Cinagli donne trois monnaies de ce pape, en faisant observer que, quoiqu'elles portent le type des monnaies d'Avignon, elles ne peuvent pas y avoir été frappées, Puisque cette ville était alors occupée par l'antipape Clément VII.

BENOIT XIII. 1394—1409.

4210. BENEDICTVS PP TREDECIMVS. Ecusson aux armes du pape, surmonté

de la tiare. ñ. ✠ : SANTVS : PETRVS : ET : PAVLVS. Deux clefs en sautoir, liées.

OR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 6; CINAGLI, pag. 38, n° 1^{er}.)

Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 11.

4211. Deux clefs en sautoir. : BENEDITVS : PP : XIII :. Mitre; au-dessous, PP séparés par un croissant. ñ. ✠ : SANCTVS : PETRVS. Croix cantonnée de deux mitres et de deux clefs en sautoir.

AR. (*Ibid.*, n° 7; CINAGLI, pag. 38, n° 6.)

Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 12.

4212. BENEDITVS. PP XIII. Buste du pape entre deux doubles clefs en sautoir. ñ. SANTVS PETRVS. Croix cantonnée de deux doubles clefs en sautoir aux 2^e et 3^e.

BILL. (*Ibid.*, n° 8.)

Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 13.

4213. BENEDICTVS PP XIII. Deux clefs adossées. ñ. Croissant. : SANCTVS : PETRVS :. Croix cantonnée d'un croissant au 2^e.

BILL. (*Ibid.*, n° 9.)

Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 14.

4214. BENEDIT : PP : TRDOM. Le pape assis. ñ. ✠ SANTVS : PETRVS : ET : PAVLVS (l'A et l'V liés). Deux clefs en sautoir.

AR. Carlin. (SAINT-VINCENT, n° 19; *Revue*, 1839, n° 18.)

Coll. Griolet, à Genève.

4215. Variété avec TRDOMVS.

AR. Jules.

Musée d'Avignon.

4216. BENEDET. PP. TRDEM. Le pape assis et bénissant. ñ. ✠ SANTVS. PETRVS. ET. PAVLVS. Deux clefs en sautoir, liées.

AR. Jules. (CINAGLI, pag. 38, n° 2.)

4217. BENEDITVS. PP. TRDEMVS. Mêmes type et ñ.

AR. Jules. (*Ibid.*, n° 3.)

4218. BENEDICTI. PP. TREDEMV. Le pape assis. ñ. ✠ SANTVS. PETRVS . ET . PAVLS. Croix avec deux clefs en sautoir dans la légende.

AR. (*Ibid.*, n° 4.)

Coll. Castiglioni, à Cingoli.

INNOCENT VII. 1404—1406.

4219. **INNOCENTIVS: PP: VII.** Le pape assis sur deux lions. R . ✠ ✠ **SANCTVS** ✠. Deux clefs en sautoir. ✠. **PETRVS.** Deux clefs en sautoir, liées.
AR. Jules. (CINAGLI, pag. 39, n° 1^{er}.)
Musée d'Avignon.

GRÉGOIRE XII. 1406—1409.

4220. **GREGORIVS . PP . XII.** Le pape assis entre deux lions et bénissant. R . ✠ ✠ **SANCTVS** ✠ **PETRVS** ✠. Deux clefs en sautoir.
AR. Jules. (CINAGLI, pag. 39, n° 3.)
Musée d'Avignon.
4221. Mêmes légende et type, sans les lions. R . ✠ ✠ **SANCTVS.** Tête chevelue. **PETRVS.** Deux clefs en sautoir. ✠. Dans le champ, deux grandes clefs en sautoir.
AR. Jules. (*Ibid.*, n° 1^{er}.)
4222. **GREGORI . VS . PP . XII.** Même type. R . * ✠ * **SANCTVS.** Deux clefs en sautoir. **PETRVS.** .. Même type.
AR. Jules. (*Ibid.*, n° 3.)
Coll. A. Castiglioni, à Cingoli.

JEAN XXIII. 1410—1415.

4223. **IOHES : PP : VICESIMVS III.** Armes du pape, sous une tiare. R . ✠ : **SANCTVS : PETRVS : ET : PAVLVS :** Deux clefs en sautoir, liées.
AR. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 10.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 16.
4224. Mêmes légendes et types. Au R ., dans l'angle des deux croix, un **V.** (Cinagli dit en note que c'est peut-être le chiffre du graveur.)
AR. Sequin. (CINAGLI, pag. 40, n° 3.)
4225. **IOHES PP VICESIMVS III.** Deux clefs adossées. R . ✠ : **SANCTVS :** **PETRVS.** Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2^e.
AR. (*Ibid.*, n° 11.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCIV, n° 17.
4226. **IOHES : PP : VICESIMS : III.** Tiare ; au-dessous, les lettres **PP** séparées par une cuisse (armes parlantes de la famille Cossa). R . **SANCTVS PETRVS.** Croix cantonnée de deux mitres et de deux clefs en sautoir.
OR. (*Revue*, 1839, pag. 267, n° 23.)
Musée d'Avignon.

4227. IOVANES XIII... Le pape assis. ⱼ. **SANCTVS PETRVS ET PAVLVS.**
Deux clefs.
AR. (SCILLA, pag. 19.)
Coll. Norblin.
4228. IOHES : P : P : VIGESIMVS III. Le pape assis entre deux lions. ⱼ. **SAN-
TVS : PETRVS : ET : PAVLVS.** Deux clefs liées.
AR. Carlin.
Coll. Parot, à Lyon. — Pl. XCIV, n° 18. .
4229. Variété avec VIGESIMVS (P et U liés).
AR. Carlin.
Coll. E. Dumas.
4230. Même légende. Tiare; au-dessous, un écusson. ⱼ. **SANCTVS : PETRVS : ET
: PAVLVS.** Même type.
OR : 2,80.
Coll. Parot. — Pl. XCIV, n° 19.
4231. Mêmes légende et type. ⱼ. **SANCTVS PETRVS.** Croix cantonnée de deux
mitres et de deux clefs en sautoir.
OR. Sequin. (CINAGLI, pag. 40, n° 5.)
4232. IOHNS . PP . VIGESIMVS . III. Même type. ⱼ. **SANTVS . PETRVS . ET
. PAVLVS.** Deux clefs non liées.
OR. Sequin. (*Ibid.*, n° 4.)
4233. IOVANNES . PP . XXIII. Le pape assis. ⱼ. **SANCTVS PETRVS.** Deux
clefs en sautoir; au milieu, une cuisse.
AR. Jules. (*Ibid.*, pag. 41, n° 6.)
4234. IOHES. Deux clefs en sautoir. VICESIMVS . III. Mitre; au-dessous, PP et
une cuisse. ⱼ. ✠ : **SANCTVS : PETRVS :** Grande croix cantonnée de deux mitres
et de deux clefs en sautoir.
AR. (*Ibid.*, n° 11.)
4235. IOHES . VIGESIMVS . III. Le pape assis et bénissant. ⱼ. **SANTVS . PE-
TRVS . ET . PAVLVS.**
AR. Gros. (*Ibid.*, n° 12.)

SIÈGE VACANT. 1415—1417.

4236. SEDE VACANTE. Le pape assis. ⱼ. **SANTVS PETRVS ET PAVLVS.**
Deux clefs en sautoir.
AR. Gros. (SCILLA, pag. 19; CINAGLI, pag. 42, n° 2.)

4237. **SANCTVS PETRVS**. Le pape assis entre deux lions et bénissant. \hat{n} . ✠
: **SANCTVS : PETRVS** : Deux clefs accolées et liées par le milieu. Dans la légende, une petite tête avec les cheveux liés par derrière.

AR. Jules. (CINAGLI, pag. 42, n° 1^{er}.)

MARTIN V. 1417—1431.

4238. **MARTINVS : PP : QVINVS**. Armes du pape sous une tiare. \hat{n} . ✠
: **SANCTVS : PETRVS : ET : PAVLVS**. Deux clefs en sautoir et liées.

OR. Sequin. (CINAGLI, pag. 42, n° 1^{er}.)

Coll. Morin. — Pl. XCIV, n° 20.

4239. Mêmes légendes et types.

AR.

Coll. Charvet.

4240. **MARTINVS . P . P . QVINVS**. Le pape assis sur deux lions. \hat{n} . ✠ : **SAN-**
TUS : PETRVS : ET : PAVLVS : Deux clefs en sautoir et liées ; au-dessus, une
colonne antique (armes parlantes de la famille Colonna).

AR. Carlin : 4,09. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 12; POEY D'AVANT, n° 1267.)

Coll. Morin et Sauvadet. — Pl. XCIV, n° 21.

4241. Variété avec les clefs non liées.

AR. Gros. (CINAGLI, pag. 43, n° 17.)

4242. Variété. Sans la colonne.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 18.)

EUGÈNE IV. 1431—1447.

4243. **EUGENIVS PP QVINVS**. Le pape assis. \hat{n} . ✠ **SANCTVS PETRVS ET**
PAVLVS. Deux clefs en sautoir, liées.

AR. (*Revue*, 1839, pag. 268, n° 26.)

Musée d'Avignon.

4244. **MARTINVS PP . QVINVS**. Le pape assis sur deux lions et bénissant.
 \hat{n} . ✠ : **SANCTVS : PETRVS : ET : PAVLVS** : Deux clefs en sautoir, liées ; au-
dessus, les armes du pape Eugène IV.

AR. Gros. (*Ibid.*, n° 19.)

Cinagli pense que c'est par l'inadvertance du graveur que cette pièce porte le nom de Martin V, ou plutôt qu'Eugène IV s'est servi des coins de son prédécesseur.

4245. **EUGENIVS PP QARTVS**. Mêmes type et ñ. Les armes du pape au-dessus des clefs.

AR. Jules. (CINAGLI, pag. 46, n° 17.)

4246. Variété avec **QARTVS**. Au ñ., armes du pape au-dessus des clefs.

AR.

Coll. Sauvadet. — Pl. XCV, n° 1^{er}.

4247. Variété avec **QVARTVS**.

AR. Gros. (SCILLA, pag. 21.)

4248. ✕ **EGRVS . PP . QARTVS**. Deux clefs accolées. ñ. ✕ : **SANCTVS PETRVS**. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 2^e.

Bas BILL. : 12,00. (POEY D'AVANT, n° 1268, et pl. 19, n° 2.)

Pl. XCV, n° 2.

NICOLAS V. 1447—1455.

4249. **NICOLAUS PP QVINTVS**. Le pape assis. ñ. **SANTVS PETRVS**. Croix coupant la légende, cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

AR. (*Revue*, 1839, pag. 268, n° 27.)

Musée d'Avignon.

4250. Mêmes légende et type. ñ. **SANCTVS PETRVS ET PAVLVS**. Deux clefs en sautoir, dans le champ.

AR.

Coll. Norblin.

4251. Même légende. Tiare; au-dessous, **PP** séparés par deux clefs en sautoir. ñ. **SANCTVS PETRVS**. Croix cantonnée de deux doubles clefs en sautoir et de deux mitres.

AR. : 0,72. (*Revue*, 1839, pl. 11, n° 13.)

Coll. Morin. — Pl. XCV, n° 3.

4252. ✕ **NICOLAUS : PP : QVINTVS**. Quatre P dans le champ. ñ. **SANCTVS PETRVS**. Croix cantonnée de deux doubles clefs en sautoir aux 2^e et 3^e.

AR. : 0,72.

Coll. Morin.

Scilla (pag. 211) interprète les quatre P par *Papa pater pauperum*.

CALIXTE III. 1455.

4253. **CALIXTVS : PP : TERCIVS**. Le pape assis. ñ. **SANCTVS PETRVS**. Croix coupant la légende, cantonnée de doubles clefs en sautoir.

AR. Carlin.

Coll. Sauvadet et E. Dumas.

4254. ✠ CALISTVS : PP : TERTIVS. Ecusson à un cheval? dans un double épicycloïde à trois lobes. R̄. ✠ : SANCTVS : PETRVS : ET : PAVLVS. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir et de deux tiaras.

BILL. Blanc : 2, 70.

Coll. Morin.

Cette pièce est l'imitation des blancs de France, et mieux encore de ceux de Dombes.

4255. CALIXTVS : PP TERCIVS. Dans le champ, quatre P. R̄. ✠ SANCTVS PETRVS. Croix coupant la légende, cantonnée aux 2^e et 3^e de deux doubles clefs en sautoir.

AR. Gros. (CINAGLI, pag. 51, n° 10.)

Coll. Castiglioni, à Cingoli.

4256. Même type, avec CALISTVS. Au R̄., la croix ne coupe pas la légende.

BILL. (*Ibid.*, n° 14.)

4257. CALISTVS : PP : TER... Une mitre; au-dessous, deux P entre lesquels est placé un bœuf. R̄. SANCTVS PETRVS. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir et de deux mitres.

AR. Demi-gros. (*Ibid.*, n° 11.)

Coll. Castiglioni, à Cingoli.

Les armes de la famille Borgia, dont Calixte III était issu, sont un bœuf paissant.

PIE II. 1458.

4258. . PII . PP . II . PON . A . IIII. Cinq croissants sur une large croix. R̄. DV-
CAT : PROVINCIE. Deux clefs en sautoir, liées.

AR. Demi-gros. (SCILLA, pag. 24.)

Coll. Challande. — Pl. XCV, n° 4.

Les croissants sont les armes de la famille Piccolomini.

4259. Même légende. Armoiries. R̄. PROVINCIAE . DVCA TVS . S . D. Deux clefs en sautoir, sous la tiare.

AR. Jules. (SCILLA, pag. 24; CINAGLI, pag. 93, n° 13.)

PAUL II. 1464—1471.

4260. PAVLVS . PP . SECVNDVS. Armoiries. S PETRVS . S . PAVLVS PRO-
VINCIAE DVCA TVS. Figure des deux Saints.

AR. Jules. (SCILLA, pag. 25.)

4261. **PAVLVS. II. PONT. MAX. AN. I.** Armoiries et lettres gothiques. \mathfrak{H} . Mêmes légende et type.
AR. Jules. (*Ibid.*)

SIXTE IV. 1471—1484.

4262. **: X : SIXTVS : PAPA : QVARTVS.** Le pape assis sur deux lions.
 \mathfrak{H} . **: SANCIVS : PETRVS.** Croix coupant la légende, cantonnée de doubles clefs en sautoir.
BILL. Carlin : 1,67. (POEY D'AVANT, n° 1269, et pl. 19, n° 3.)
Pl. XCV, n° 5.

J'ai déjà fait remarquer, dans ma *Description*, que cette pièce est d'un style tout particulier, ayant beaucoup d'analogie avec celui des monnaies des princes d'Orange de la maison de Chalon. Elle a été trouvée en petit nombre au trésor de Montmelard, que j'ai recueilli dans son ensemble, avec des pièces de Jean de Chalon, ce qui prouve évidemment qu'elle est de fabrication avignonnaise. Je la crois inconnue à Cinagli.

4263. Variété avec **SISTVS.**

BILL. Carlin.
Coll. Norblin.

4264. **✠ : SIXTVS : .. PP : QVARTVS.** Ecusson à deux clefs en sautoir et liées sous une tiare. \mathfrak{H} . **✠ : S : PETRVS : AVIGNIONIS.** Saint Pierre debout, tenant deux clefs et le livre des évangiles.
OR : 3,45.
Coll. Morin. — Pl. XCV, n° 6.

4265. **✠ : SIXTVS.** Deux clefs en sautoir. **PP : QVARTVS.** Dans le champ, deux clefs en sautoir ; au-dessus, la tiare ; à droite, un écusson à trois lis. \mathfrak{H} . **SARCIVS PETRVS ET PAVLVS.** Tiare.
OR : 1,40.
Coll. Morin. — Pl. XCV, n° 7.

INNOCENT VIII. 1484—1492.

4266. **✠ INNOCENCIVS PP OCTAVVS.** Tiare. \mathfrak{H} . **S. PETRVS : AVINIONIS.** Deux clefs en sautoir sous une tiare ; à droite, écusson aux armes de la famille Chigi.
OR. Sequin. (*Revue*, 1835, pl. 12, n° 1^{er}.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCV, n° 8.

4267. Même légende, avec **INNOCENCIVS**. Le pape assis. **Ń**. ✠ **SANCTVS PETRVS**. Croix coupant la légende, cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

AR. (*Ibid.*, n° 2; CINAGLI, pag. 65, n° 13.)

Musée d'Avignon.

4268. Variété avec **OCTAVS**. Au **Ń**, la croix ne coupe pas les légendes.

BILL. (CINAGLI, pag. 66, n° 28.)

4269. **INNOCENTIVS PP OCTAVVS**. Le pape assis. **Ń**. **GLORIA IN EXCELSIS DO**. Deux clefs en sautoir, entre les lettres **AVI**.

AR. Teston. (SCILLA, pag. 27; *Revue*, 1839, n° 34; CINAGLI, pag. 64, n° 6.)

4270. Même légende, avec **INNOCENCIVS**. Même type. **Ń**. **GLORIA IN EXCELSIS DO**. Deux clefs; au-dessous, **AVI GII**.

AR. Teston. (CINAGLI, pag. 64, n° 5.)

Coll. Norblin.

Cinagli lit **AVISI**, et à la suite deux **V** renversés.

4271. Mêmes légende et type. Au **Ń**, deux clefs sous une tiare; au-dessous, **AVI**.

AR. Pied-fort.

Cab. de France.

ALEXANDRE VI. 1492—1503.

4272. **ALEXANDER . P . P . VI**. Le pape assis. **Ń**. ✠ **SANCTVS . PETRVS**. Croix coupant la légende, cantonnée de doubles clefs en sautoir.

BILL. Gros. (CINAGLI, pag. 67, n° 19.)

Coll. Sauvadet et E. Dumas. — Pl. XCV, n° 9.

4273. **ALEXANDER : PP : VI**. Le pape assis. **Ń**. ✠ **SANCTVS . PET . AVE**. Croix coupant la légende, cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

AR.

Coll. Rousseau.

4274. Même légende. Dans le champ, quatre **P**. **Ń**. Mêmes légende et type.

BILL. (CINAGLI, pag. 68, n° 27.)

4275. Même légende. Deux clefs accolées; de chaque côté, un anneau. **Ń**. ✠ **SANCTVS : PETRVS :**. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir aux 1^{er} et 4^e.

BILL. : 0,50.

Coll. Morin.

JULES II. 1503—1513.

4276. **IVLIVS P...** Deux clefs accolées. **ŕ. SANCTVS . PETRVS.** Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 1^{er}, et d'un anneau au 4^e.

Bas BILL. : 0,50.

Coll. Morin.

4277. **✕ IVLIVS : PP : SECVMDVS.** Même type, séparé par un point. **ŕ. Même** légende. Croix cantonnée de deux clefs en sautoir au 4^e.

BILL. : 0,60.

Coll. Morin.

MONNAIES FRAPPÉES PAR LES LÉGATS.

C'est à partir du pontificat de Jules II que les légats ont commencé à faire battre monnaie en leur nom, et en y mettant leurs armes. Le premier fut le fameux Georges d'Amboise, ministre de Louis XII, qui disputa la tiare à Jules II.

4278. Soleil. **IVLIVS : PAPA : SECVMDVS.** Ecusson aux deux clefs, surmonté de la tiare; à droite, l'écusson aux armes d'Amboise. **ŕ. GEORGIVS : DE : AMBASIA : CAR : ET : LEGAT.** Croix terminée par un gland et des feuilles.

OR.

Musée d'Avignon et coll. B. Fillon.

4279. Variété avec **SECVMDVS : T.** A la fin de la légende du **ŕ.**, un autre **T.**

OR. Sequin : 3,40. (*Revue*, 1839, pag. 261, n° 36; DUBY, *Suppl.*, pl. 5, n° 9.)

Cab. de France. — Pl. XCV, n° 10.

4280. Variété : au lieu du **T**, un **V** à la fin des deux légendes.

OR.

Coll. Rousseau.

4281. **IVLIVS PA PA SECVMDVS.** Ecusson aux deux clefs, surmonté de la tiare; à gauche, une autre tiare; à droite, un écusson aux armes d'Amboise; au-dessous, **AVI.** **ŕ.** Même légende, sans **T** ni **V**. Croix cantonnée aux 1^{er} et 4^e de deux clefs en sautoir, aux 2^e et 3^e d'une tiare.

BILL. : 2,28. (*Revue*, 1839, pl. 12, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1270.)

Pl. XCV, n° 11.

4282. Variété : la position des cantons est intervertie.

BILL. : 2,28. (POEY D'AVANT, n° 1271.)

LÉON X. 1513—1521.

4283. ✠ LEO . PAPA . DECIMVS. Dans le champ, deux clefs adossées. R̄. ✠
SANCTVS PETRVS. Croix simple.

BILL.

Musée d'Avignon.

4284. Variété : la croix est cantonnée d'un anneau au 3^e.

BILL.

Musée d'Avignon.

4285. Variété : la croix est cantonnée de deux clefs en sautoir au 1^{er}, et d'un anneau
au 4^e.

BILL. : 0,35.

Coll. Morin.

4286. Même légende. Dans le champ, quatre P en deux lignes. R̄. Même légende.
Croix coupant la légende, cantonnée de deux clefs en sautoir aux 1^{er} et 4^e.

BILL. : 1,25. (POEY D'AVANT, n° 1272.)

PAUL III. 1534—1549.

4287. PAVLVS PP TERTIVS. Le pape assis. R̄. ALEX . FAR . C . LEGA . AVE.
Croix cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

AR. (*Revue*, 1839, pag. 279, n° 38.)

Musée d'Avignon.

4288. Même légende et type. R̄. SANCTVS PETRVS. Croix cantonnée de deux
mitres et de deux clefs.

BILL.

Coll. Sauvadet.

Selon Cinagli (pag. 109, n° 68 et 69), la croix du revers des deux pièces qui pré-
cèdent couperait la légende.

4289. Même légende. Deux clefs accolées. R̄. Même légende. Croix sans grenetis, can-
tonnée au 1^{er} d'une espèce d'hermine, et au 4^e de deux clefs.

BILL.

Musée d'Avignon.

JULES III. 1550—1555.

4290. ✠ IVLIVS . PP . TERTIVS. Armes sous deux clefs en sautoir et une mitre.

ⱼ. **ALEX . FAR . CAR . ÉT . AVENIO . LEG.** Armes du légat sous un chapeau de cardinal.

OR. (SCILLA, pag. 135.)

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. XCV, n° 12.

4291. Même légende. Le pape assis. ⱼ. **ALEX . FAR . C . LEGA . AVE.** Croix coupant la légende, cantonnée de doubles clefs en sautoir.

AR. Jules : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 12, n° 4; POEY D'AVANT, n° 1273.)

Pl. XCV, n° 13.

PAUL IV. 1555—1559.

4292. **PAVLVS . PP . QVARTVS.** Mêmes type et ⱼ.

AR. Jules. (*Revue*, 1839, pag. 272, n° 41.)

Musée d'Avignon.

PIE IV. 1559—1565.

4293. **PIVS . IIII . PON . OP . MAX.** 1562. Armoiries du pape; à côté, un petit-écusson aux armes du légat. ⱼ. **ALEX . FAR : CAR : ET : AVENION : LEGA-
TVS.** Armoiries du cardinal Farnèse, et un écusson du vice-légat.

OR. Ecu. (SCILLA, pag. 136.)

4294. **PIVS PP QVARTVS.** Le pape assis. ⱼ. **ALEX FAE C LEGA AVE.** Croix cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

AR. (*Ibid.*, pag. 273, n° 43.)

Musée d'Avignon.

4295. **PIVS PP QVARTVS.** Le pape assis. ⱼ. **CARO . C . DE . BORBON . L . AV.** Croix cantonnée de doubles clefs en sautoir.

AR. (*Ibid.*, n° 46.)

Musée d'Avignon.

Le légat dont nous voyons ici le nom pour la première fois, et que nous allons retrouver souvent, est le cardinal Charles de Bourbon, que les ligueurs opposèrent à Henri IV, sous le nom de Charles X. On l'envoya prisonnier à Maillezais, où il habita peut-être l'appartement dans lequel j'écris ces lignes, et de là à Fontenay, où il mourut le 9 mai 1590.

4296. Variété avec **CARD D BORBO.**

BILL.

Coll. Norblin.

4297. PIVS PP III AVENI. Armes du pape sous la tiare; à gauche, l'écusson du légat. Æ. GLORIA . IN . EXCELSIS . DEO. Buste du pape.

AR. Teston : 9,45. (*Revue*, 1839, pag. 273, n° 44.)

Musée d'Avignon et coll. E. Dumas. — Pl. XCV, n° 14.

4298. PIVS IIII PONTIFEX . OPTIM . MAX. Armoiries. Æ. CARO : CARD : D : BOVRBON LEGAT . AVENIONEM. Armoiries du cardinal.

OR. Ecu. (SCILLA, pag. 136.)

PIE V. 1566—1572.

4299. PIVS PP QVINTVS. Le pape assis. Æ. CARO . C . D . BORBON . L . AV. Croix cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

OR. Ecu. (CINAGLI, pag. 131, n° 7.)

Musée d'Avignon.

4300. PIVS . QVINTVS . PONT . OPT . MAX. Armoiries du pape. Æ. CARO . CAR . D BOVRBON . LEGAT AVENIO. Armoiries du cardinal.

OR. Ecu. (*Revue*, 1839, pag. 274, n° 47; SCILLA, pag. 136.)

Cab. de France et coll. Sauvadet.

4301. PIVS . V . PONT . MA. Vue d'Avignon; au-dessus, les armes du pape; à l'exergue, AVENIO. Æ. CARO . CAR LEGA . GEOR . CAR . COLLE. 1570.

Deux écussons ovales.

OR. (*Ibid.*, n° 48; SCILLA, pag. 136; CINAGLI, pag. 131, n° 8.)

Cab. de France.

4302. Mêmes légendes et types.

AR.

Cab. de France.

GRÉGOIRE XIII. 1572—1585.

4303. GREG : PP . XIII . AVENIO. Même type. Æ. CARO : CAR : LEGA : GEOR . CAR : COLLE : AV. Même type.

OR. (SCILLA, pag. 138; *Ibid.*, n° 9; CINAGLI, pag. 137, n° 29.)

4304. GRE : PP . XIII. Le pape assis. Æ. CARO . C . DE . BORBON . L . AV. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre doubles clefs en sautoir.

OR. Ecu. (CINAGLI, pag. 137, n° 28.)

4305. GREGORIVS XIII PON MAX. Armes du pape. Æ. CARO : CAR : LEGA : GEOR : CAR : COLLE : AVENIO. Ecusson des deux cardinaux.

OR. Ecu. (*Ibid.*, n° 50; SCILLA, pag. 138.)

4306. **GREGORIVS : XIII . PON . MAX .** Ecusson du pape sous la tiare, et deux clefs. **ŕ . CARO . CAR . LE . A . GEOR . CAR . COLLE . AVENIO .** Deux écussons accolés.

OR.

Cab. de France.

4307. **GREGORIVS . XIII . PONTI . MAX .** 1575. Buste du pape, à gauche. **ŕ . CARO . CAR . D . BOVRBON . LEGA . AVENIO .** Ecusson à trois lis avec brisure, surmonté du chapeau de cardinal avec les cordons.

AR. Teston.

Coll. Boucherie, à Périgueux, et Bessières, à Agen.

4308. Mêmes légendes et types. Au **ŕ .**, **AVENI .**

AR. Teston. (*Revue*, 1839, pag. 274, n° 51.)

Cab. de France et musée d'Avignon. — Pl. XCV, n° 15.

4309. Variété avec **CARO . DE . BOVRBON , &c .**

AR. Teston.

Cab. de France.

4310. Mêmes légende et type. 1571. **ŕ . CARO . CAR . D . BOVRBON . LEGA . AVENI .**

AR. Teston.

Cab. de France.

4311. **GREG . PP . XIII .** Le pape assis. **ŕ . C . DE BOVRBON . L . AV .** Même type.

AR.

Musée d'Avignon.

4312. **GREGORIVS : XIII : PON : MAX .** Deux clefs en sautoir. **ŕ . S PETRVS ET PAVLVS AVENIO .** Croix pattée, dans quatre demi-cercles.

AR. (*Revue*, 1839, pl. 12, n° 5.)

Musée d'Avignon. — Pl. XCV, n° 16.

4313. **GREGORIVS XIII PONTIF MAX .** Grand G surmonté de la tiare. **ŕ . CARO . CA . LEGA GEOR . CA . COLE AVEN .**

BILL. : 2, 71. (*Ibid.*, pag. 274, n° 52; POEY D'AVANT, n° 1274.)

Musée d'Avignon.

4314. **GREGORIVS XIII PON MAX .** Ecusson aux deux clefs, surmonté de la tiare. **ŕ .** Même légende. Croix pattée, cantonnée de deux lis et de deux lions (blason des deux prélats).

BILL. : 3, 58. (POEY D'AVANT, n° 1275.)

4315. Variété avec **PONT . MAX.**
BILL. Douzain. (*Revue*, 1839, pag. 274, n° 53.)
Musée d'Avignon.
4316. Variété : au **ŕ.**, la position des cantons est intervertie.
BILL. Douzain.
Cab. de France.
4317. **HENRICVS . III . D . G . FRAN . ET . P . REX.** Dans le champ, **H** entre la couronne royale et trois lis. **ŕ.** **CARO . CA . LEGA . GEOR CA . COLL . AVEN.** Croix de Nesle.
BILL. Douzain. (*Revue*, 1839, pl. 12, n° 6.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCV, n° 17.
4318. Mêmes légende et type, avec **FRN.** 1585. Les mots séparés par un sautoir.
ŕ. **KA . DE . BOVRBON . CAR D . LEGA . AVEN.** Même type.
BILL. Douzain : 2,90.
Coll. Poey d'Avant.

Ces deux dernières pièces offrent, on ne sait trop pourquoi, l'alliance du nom du **roi** et du légat. M. Cartier avoue, et je ne suis pas plus habile que lui, qu'il ne peut **donner** la cause d'une pareille association, qu'aucun fait connu ne justifie.

SIXTE V. 1585—1590.

4319. **SIXTVS . V . PONTIFES . MAX.** Ecusson surmonté de la tiare. **ŕ.** **KA . DE . BOVRBON . CARD . LEGA . AVEN.** 1587. Ecusson sous un chapeau de cardinal.
AR. Ecu.
Cab. de France.
4320. Variété : **PONTIFEX MAX.** **ŕ.** **AVENI.** 1587.
AR. Teston. (*Revue*, 1839, n° 57; CINAGLI, pag. 169, n° 103.)
Musée d'Avignon et coll. B. Fillon. — Pl. XCV, n° 18.
4321. Mêmes légendes et types. 1597. L'écusson fleurdelisé est renfermé dans un second encadrement lobé.
AR. Ecu.
Cab. de France. — Pl. XCV, n° 19.
4322. **SIXTVS . V . PONTIF . MAX.** Dans le champ, **S** surmonté de la tiare ; au-dessous, 1586. **ŕ.** **KA . DE . BOVRBON . CAR . LEGA . AVEN.** Croix évidée et fleurdelisée.
BILL. Jules. (*Revue*, 1839, pl. 12, n° 7; CINAGLI, pag. 170, n° 117.)
Pl. XCV, n° 20.

4323. Variété avec **PONTI**. Millésime 1587. Au **ŕ**., **AVENI**.
AR. Jules. (CINAGLI, pag. 170, n° 149.)
4324. **SIXTVS** * **V** * **PONTIF** * **MAX** *. Dans le champ, **S** surmonté de la tiare.
ŕ. Même légende, précédée d'un **C** retourné avec **AVEN**, sans millésime. Croix
évidée et fleurdelisée.
BILL. : 64,00.
4325. Variété : le millésime de 1590 est sous l'**S**.
BILL.
Coll. Magne, à Marseille.
4326. Variété avec **SIXTVS**. Millésime 1589 sous l'**S**.
BILL. : 58,00. (POEY D'AVANT, n° 1277.)

GRÉGOIRE XIV. 1590—1591.

4327. **GREGORIVS** * **PONT** * **MAX** * 1591. Dans le champ, grand **G** surmonté de
la tiare et accosté de deux **C**. **ŕ**. **C** retourné. Mêmes légende et type.
BILL. : 50,00. (*Revue*, 1839, n° 58; POEY D'AVANT, n° 1278.)
Musée d'Avignon.
4328. **GREGORIVS** . 14 . **PONT** . **MAX**. Dans le champ, **G** sous une tiare et entre
deux **A** ; au-dessous, 1591.
BILL. (CINAGLI, pag. 480, n° 17.)
4329. Mêmes légendes et types. Le millésime 159... est à la fin de la légende du **ŕ**.
BILL. (*Ibid.*, n° 18.)

CLÉMENT VIII. 1592 et 1605.

4330. **CLEMENS** . VIII . **PONT** . **MAX**. Ecusson aux deux clefs, surmonté de la
tiare et accosté de deux **C**. **ŕ**. **C** retourné. **SIL** . **SARELLVS** . **VICELEG** .
AVEN . 1593. Croix pattée et échancrée, cantonnée de deux rosaces et de deux
lions.
BILL. : 38,00. (*Ibid.*, n° 67; POEY D'AVANT, n° 1279.)
4331. Mêmes légendes et types. 1594. Les deux **C** qui accostent l'écusson ont chacun
un point au centre.
BILL. : 36,00. (POEY D'AVANT, n° 1280.)
4332. Variété : un **A** dans l'écusson au-dessous des clefs. Les **C** n'ont pas de points.
BILL. : 37,00.

4333. Variété : les deux clefs sont attachées par un double cordon.

BILL. : 28,00. (*Ibid.*, n° 1282.)

4334. Variété avec PONTI. L'écusson est accosté de deux A; au ñ., la légende est précédée d'une rosace.

BILL.

Coll. Roumeguère. — Pl. XCV, n° 21.

4335. CLEMENS. VIII PON. MAX. AVENIO. Vue d'Avignon; au-dessus, les armes du pape. ñ. OCT. CARD. DE. AQUAVIVA. LEG. AVEN. 1596. Armoiries du cardinal.

OR. Huit écus. (*Revue*, 1839, n° 59; SCILLA, pag. 140; CINAGLI, pag. 181, n° 1^{er}.)

Cab. de France.

4336. CLEMENS. VIII. PONT. MAX. 1596. AVENIO. Buste. ñ. OCT. CARD. DE. AQUAVIVA LEGAT. AVEN. Armoiries du cardinal.

OR. Double écu. (*Revue*, 1839, n° 61; SCILLA, pag. 140.)

4337. Mêmes légendes et types, avec PONTI et 1598, sauf qu'au droit le buste du pape est remplacé par ses armoiries.

OR. Double écu. (*Revue*, pag. 276.)

4338. Même légende. 1597. Buste. ñ. OCT. CAR. AQUAVIVA LEG. Armes du légat; au-dessous, AVENIO.

OR. Quadruple écu. (SCILLA, pag. 141; CINAGLI, pag. 181, n° 4.)

4339. Même légende. Buste du pape à droite. ñ. OCT. CARD. Deux clefs en sautoir. AQUAVIVA. Deux clefs. LEGA. Deux clefs. AVE. Armes couronnées; au-dessous, CARIER.

AR. Ducaton. (*Placard* de 1636, pag. 65.)

4340. Même légende. Ecusson aux deux clefs, surmonté de la tiare et accosté de deux A; les clefs non attachées. ñ. OCT. CARD. AQUAVIVA. LEG. AVE. 1595. Croix échancrée, cantonnée de deux lions et de deux croix potencées.

BILL. : 36,00. (POEY D'AVANT, n° 1283.)

4341. Mêmes légendes et types. L'avert est poinçonné d'un lis.

BILL. : 37,00. (*Ibid.*, n° 1284.)

4342. Variété : au droit, la légende est terminée par un M.

BILL. : 37,00. (*Ibid.*, n° 1285.)

4343. Variété : sans l'M. 1594. L'écusson est accosté de deux C et a, dans son intérieur, un O au-dessous des clefs.
BILL. : 36,00. (*Ibid.*, n° 1286.)
4344. Variété : un T remplace l'O dans l'écusson.
BILL. : 25,00. (*Ibid.*, n° 1287.)
4345. Variété avec PONTI. L'écusson s'accoste de deux A surmontés d'une sorte de bâton à quatre nœuds ; dans la lettre O il y a une étoile, ainsi que des deux côtés du sommet de la tiare. R. OCT. CA. D. AQVAVIVA. LEG. AVE. 1598. Croix échancrée et feuillue, avec quatre petites rosaces. Mêmes cantonnements.
BILL. (*Revue*, pag. 277, n° 68.)
Musée d'Avignon.
4346. CLEMENS. VIII. PO. M. Le pape assis. R. OCTA. C. AOV. LEGAT. AVENI. Grande croix coupant la légende, cantonnée de deux doubles clefs en sautoir.
BILL. (*Revue*, 1839, pag. 377, n° 69 ; CINAGLI, pag. 194, n° 167.)
4347. CLEMENS. VIII. PON. MAX. Vue d'Avignon ; au-dessus l'écusson du pape, à l'exergue : AVENIO. R. X OCT. CARD. DE. AQVAVIVA. LEG. AVEN. 1590. Ecusson surmonté du chapeau.
OR. Quatre écus. (*Revue*, 1839, pag. 276, n° 60.)
Cab. de France.
4348. CLEMENS VIII PONT. MAX. 1594. Buste du pape à droite. R. OCT. CARD. DE. AQVAVIVA LEGAT. AVEN. Ecusson surmonté de la tiare.
AR. Teston.
Cab. de France et musée d'Avignon.
4349. Variété avec PONTI. 1594. Au R., CAR.
AR. Teston. (SCILLA, pag. 66 ; CINAGLI, pag. 186, n° 82.)
4350. CLEMENS. VIII. PONT. MAX. 1599. Buste. R. OCTAVIVS. CARD. D. AQVAVIVA. LEGA. AVENIO. Armes du cardinal.
AR. Piastre. (SCILLA, pag. 67 ; CINAGLI, pag. 182, n° 19.)
4351. Mêmes légendes et types. 1596. Sous le buste, B. M.
AR. Piastre. (CINAGLI, pag. 182, n° 16.)
4352. Mêmes légende et type, avec 1599. R. OCT. CAR. AQVAVIVA. LEG A. CARPEN (Carpentras). Même type.
AR. Piastre. (*Ibid.*, n° 17.)

4353. Variété avec AVE . CARPEN.
AR. Piastre. (*Ibid.*, n° 18.)
4354. † * MAX * IS * VIII * PONT * . 1599. Buste. R̄. OCTAVIVS . CARD . D .
AQVAVIVA . LEGA . AVE . AQVAV . Même type.
AR. Piastre. (*Ibid.*, n° 20.)
4355. CLEMENS VIII PONT . MAX . Buste ; au-dessous , B . M . R̄ . OCT . CAR
. DE . AQVAVIVA . LEGA . AVE . 1599. Armes du légat.
AR. Demi-piastre.
4356. Mêmes légende et type , avec PONT MAX . 1602. R̄ . PROLEG . AVEN .
OR. Quatre écus : 6,50. (SCILLA , pag. 141.)
Coll. Morin. — Pl. XCVI , n° 1^{er}.
4357. CLEMENS . VIII . PONT . MAX . 1601. Buste du pape à gauche. R̄ . CA-
ROL . DE . COMITIBVS . EPS . ANCON . PROL . AVEN . Même type.
AR.
Cab. de France.
4358. Variété avec PON . MAX . 1600.
AR. Teston. (SCILLA , pag. 68.)
4359. Variété : au R̄ . , CAROL . D . COMITIBVS , &c.
AR. Teston. (CINAGLI , pag. 186 , n° 83.)
4360. Mêmes légendes et types.
OR. Deux écus. (SCILLA , pag. 141.)
4361. CLEMENS . VIII . PONTI . O . M * . Ecusson surmonté de la tiare et de
deux clefs. R̄ . S PETRVS AVENIO . Ecusson sous le buste de Saint Pierre.
AR.
Cab. de France. — Pl. XCVI , n° 2.
4362. Même légende. Armes du pape dans un écusson ovale. R̄ . Même légende. Ecus-
son du légat (Acquaviva).
AR.
Coll. Sauvadet.
4363. Variété avec PONT . O . M .
AR. Jules. (CINAGLI , pag. 188 , n° 114.)
4364. CLEMENS VIII PONT MAX . 160... Ecusson à deux clefs , surmonté de la
tiare et accosté de deux A. R̄ . ✠ CAROLVS . ANCONI . PROLE . AVEN .
Croix cantonnée de quatre aigles couronnées.
BILL. : 40,00. (POEY D'AVANT , n° 1288 ; CINAGLI , pag. 188 , n° 141.)

4365. Mêmes légende et type, sans les A et sans millésime. \hat{N} . \otimes CARO . EP . AN-
CON . PROLE . AVE. 1601. Même type.
BILL. (*Revue*, 1839, pl. 12, n° 10; CINAGLI, pag. 190, n° 149.)
Coll. Lefebvre, à Meaux. — Pl. XCVI, n° 3.
4366. Variété : au \hat{N} ., CARO . EPVS . ANCONI . PROL . AVEN.
BILL.
Cab. de France.
4367. ✕ CLEMENS . VIII . PONT . M. Deux clefs en sautoir. \hat{N} . * S PETRVS
. ET . PAVLVS . CAR. Croix dans quatre demi-cercles.
Cuivre. Patard. (*Ibid.*, pl. 12, n° 9.)
Pl. XCVI, n° 4.

Cinagli fait remarquer que M. Cartier prétend que cette monnaie a été frappée à Carpentras, antique capitale du Comtat-Venaissin, avant la cession faite aux papes de ce Comtat, tandis qu'il est certain, quant à Avignon, que cette cité et son comté furent acquis, en 1348, pour 48,000 florins, par Clément VI, qui n'en devint complètement possesseur qu'en 1351.

4368. Variété : PONT . M. 1601. \hat{N} . AVEN.
Cuivre. Patard. (CINAGLI, pag. 190, n° 150.)
Coll. Rousseau.

PAUL V. 1605—1621.

4369. PAVLVS . V . PONT . OPT . MAX. 1611. Buste. \hat{N} . SCIP . BVRGHESIVS
. CARD . LEG . AVEN. Armoiries du cardinal.
OR. Quatre écus. (*Revue*, 1839, pag. 278, n° 72; CINAGLI, pag. 193, n° 10.)
4370. PAVLVS . V . PONT . OPT . MAX . A . XIII MDC . XVIII. Buste avec un
écusson et un petit renard. \hat{N} . SCIPIO . CARD . BVRGHESIVS . LEG . AVEN.
Armoiries.
AR. Piastre. (*Ibid.*, n° 76; CINAGLI, pag. 194, n° 25.)
4371. Variété : PAVLVS . V . PONT . MA . A . XIII . MDCXVIII. Buste. Une
rose entre deux points. \hat{N} . Mêmes légende et type.
AR. Teston. (CINAGLI, pag. 197, n° 109.)
Coll. B. Fillon.
4372. PAVLVS . V . PONT . OPT . MAX. 1610. Buste du pape avec une barrette.
 \hat{N} . SCIA . BVRG . CARD . LEG . AVEN. Armes du cardinal-légit, avec celles du
vice-légit; à l'exergue, F.
AR. Teston. (CINAGLI, pag. 197, n° 105.)

4373. Variété : au \hat{A} ., l'écusson du vice-légat diffère par sa forme.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 106.)
4374. **PAVLVS . V . PONT . MAX.** 1611. Buste du pape à droite. \hat{A} . **SCIP BVR-**
GHEIVS CARD LEG AVEN. Croix fleuronnée.
AR. : 6,80.
Coll. Poey d'Avant.
4375. Mêmes légendes et types.
AR. Demi-teston.
Coll. Norblin.
4376. Variété : **PONT . OPT . MAX.** 1611.
AR. Teston : 7,00.
Coll. Morin.
4377. Mêmes légendes et types. A l'exergue, F.
AR. Teston : 3,40. (*CINAGLI*, pag. 197, n° 104.)
4378. Variété avec 1612.
AR. Teston.
Coll. Norblin.
4379. Mêmes légendes et types.
AR. Demi-teston : 3,30.
Coll. Rousseau. — Pl. XCVI, n° 5.
4380. **PAVLVS V PONT MAX A XIII.** Mêmes type et \hat{A} .
AR. Teston : 6,80.
Coll. Morin. — Pl. XCVI, n° 6.
4381. Variété : **SCIP . CARD . BVRGHESIVS LEGA AVE.**
AR.
Coll. Norblin.
4382. Variété avec **PONT . M . A . XIII.** 1617. \hat{A} . avec **AVEN.**
AR. Teston. (*CINAGLI*, pag. 197, n° 107.)
4383. **PAVLVS . V . PONT . M . A . XIII.** Même type. \hat{A} . **SCIP . BVRGHESIVS**
. LEG . AVEN. Même type.
AR. Ecu. (*CINAGLI*, pag. 194, n° 26.)
4384. **SCIPI . BVRGHESIVS . CARD . LEG . AVEN.** Armoiries du cardinal.
 \hat{A} . **AVENIO.** 1612. Vue d'Avignon.
AR. Teston. (*Revue*, n° 74.)

4385. **PHILIP . PHILONARD . CARD . P . LEG . AVEN.** Armoiries du cardinal.
R̄. Mêmes légende et type.
AR. (*Ibid.*; CINAGLI, pag. 197, n° 111.)
4386. **PAVLVS . V . PON . OPT . MAX.** 1612. Buste. R̄. **PHILIP . PHILONARD
CARD . P . LEG AVEN.** Armoiries du cardinal.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 75 ; CINAGLI, pag. 197, n° 112.)
4387. Variété avec **PONT .** Millésime 1613.
AR. Teston. (CINAGLI, pag 197, n° 113.)
4388. Variété : au R̄., **PHI . S . R . E . CARD . PHILONARDVS P . LEG . AVEN.**
Même type.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 114.)

GRÉGOIRE XV. 1621—1623.

4389. **GREGORIV . PONT . OPT . MAX.** 1621. Buste du pape ; au-dessous , un
écusson. R̄. **LVD . CARD . LVDOVISVS . CAMER LEG . AVEN.** Armes sur-
montées d'un chapeau de cardinal.
AR. Ecu.
Cab. de France et coll. B. Fillon.
4390. Même légende , avec **GREGORIVS.** 1622. Buste ; au-dessous , les armes du
prolégat. R̄. Même légende. Armoiries.
OR. Huit écus. (SCILLA, pag. 142 ; CINAGLI, pag. 205, n° 111.)
4391. Mêmes légendes et types. Buste seul.
AR. Ecu. (CINAGLI, pag. 205, n° 10.)
4392. Variété avec **GREGOR.** 1621. Dessous le buste, T . F.
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 11.)
4393. Mêmes légendes. 1622. Buste et les armes du prolégat.
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 12.)
4394. Variété : **GREGORIVS.** Même type. Sous le buste, I F. Au R̄., **LVVDO-
VISIVS.**
AR. Ecu. (*Ibid.*, n° 13.)
4395. Variété : **GREGOR.** 1621. Buste et armes du prolégat.
AR. Demi-écu. (*Ibid.*, n° 14.)

4396. GREGORIVS . XV . PON^T OP^T . MAX. 1622. Buste et armes du prolégat.
A l'exergue , F. S. R̄. Mêmes légende et type , avec CAM.
AR. Demi-écu. (*Ibid.*, n° 15.)
4397. Mêmes légendes et types , sans millésime. Rien à l'exergue.
AR. Demi-écu. (*Ibid.*, n° 16.)
4398. GREGOR . XV . PON^T . OP^T . MAX. 1622. Buste avec les armes du pro-
légat. R̄. Mêmes légende et type.
AR. Teston. (*Ibid.*, pag. 206, n° 30.)
4399. GREGOR XV PON^T . M. 1622. Deux clefs en sautoir. R̄. S . PETRVS . ET
. PAVLVS. Croix dans un entourage à quatre lobes.
Cuivre. Patard.
Coll. Legras.

URBAIN VIII. 1623—1644.

4400. VRBANVS VIII PON^T MAX. 1642. Buste avec les armes du vice-légat
(C. Bardus). R̄. ANTONIVS CARD BARBERINVS LEGAT AVE. Armoiries.
OR. Quadruple écu.
Coll. Norblin.
4401. Variété avec 1632. Au R̄., AVEN.
OR. Quadruple écu. (SCILLA, pag. 143.)
4402. VRBANVS * VIII . PON^T . MAX. 1635. Même type , avec les armes du vice-
légat (Mazarin). R̄. * Mêmes légende et type , avec AVEN.
OR. Quadruple écu.
Coll. B. Fillon. — Pl. XCVI, n° 7.

Cette magnifique pièce a été trouvée à Benet , département de la Vendée. Elle vient
ajouter le nom d'un nouveau vice-légat (et ce n'est pas le moins célèbre) à la nomen-
clature fournie par M. Cartier.

4403. Mêmes légendes et types que le n° 4401, avec AVEN. 1636.
OR. Quadruple écu.
Cab. de France.
4404. Variété avec AVI. 1641.
OR.
Cab. de France.

4405. Mêmes légendes et types, sans les armes du vice-légit. 1640; avec LEGA AVE. Au droit, sans l'écusson du légat, millésimes 1641 et 1642.
OR. Double écu. (SCILLA, pag. 144; CINAGLI, pag. 211, n° 17.)
4406. Mêmes légende et type. Au r., LEGAT AVE.
OR. Double écu. (CINAGLI, pag. 211, n° 16.)
4407. Mêmes légende et type. MAX. 1637. Buste. r. Même légende, avec LE . AVE.
Croix fleurie.
AR. Demi-écu. (*Revue*, 1839, pag. 280, n° 80.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCVI, n° 8.
4408. Variété : millésime 1641. r. ANTONIVS CARD . BARBRINVS (*sic*) LEGAT . AVEN.
AR. Demi-écu. (CINAGLI, pag. 213, n° 64.)
4409. Mêmes légende et type. Au r., LE AVEN. Croix fleurie.
AR. Teston.
Cab. de France.
4410. Variété avec AVE.
AR. Teston.
Coll. Rousseau.
4411. Même légende, terminée par une abeille. Le millésime de 1641 est placé à l'exergue. r. Même légende, avec LEGAT AVEN. Même type; un V au centre de la croix.
AR. Franc : 14,30.
Cab. de France et coll. Morin. — Pl. XCVI, n° 9.
4412. Mêmes légendes et types; sans abeille. Au r., une quatre-feuille évidée au centre de la croix.
AR. Teston.
Cab. de France.
4413. Même légende. Buste du pape à gauche, dans un grenetis. r. ANT . CAR . LE . AVE. Dans le champ, trois abeilles simulant des lis.
Cuivre. Quattrino : 51,00. (POEY D'AVANT, n° 1292; *Revue*, 1839, n° 82.)
4414. Variété : sans grenetis intérieur. r. 1635.
Cuivre. Quattrino. (POEY D'AVANT, n° 1292.)
Pl. XCVI, n° 11.

4415. Mêmes légende et type. \hat{N} . AN T . CAR BAR . LEG . AVE. 1635.
Cuivre. Quattrino. (CINAGLI, pag. 226, n° 356.)
4416. Variété avec LE . AVE. 1635.
Cuivre. Quattrino. (*Ibid.*, n° 357.)
4417. Variété avec BARB. 1635.
Cuivre. Quattrino. (*Ibid.*, n° 358.)
4418. Variété avec une croisette précédant la légende du droit. 1636.
Cuivre. Quattrino. (*Ibid.*, n° 360.)
4419. Variété : BARB . LEG . AVEN. Sans millésime.
Cuivre. Quattrino. (*Ibid.*, n° 369.)
4420. Variété : au droit, PON T . M. Même \hat{N} ., sans millésime.
Cuivre. Jules. (*Ibid.*, n° 370.)
4421. Variété : VRBANVS VIII P... \hat{N} . LE AVE. Sans millésime.
Cuivre. Quattrino. (*Ibid.*, n° 371.)
4422. Même légende, avec PON T MAX. Deux clefs en sautoir. \hat{N} . S PETRVS ET
PAVLVS.
BILL. Patard.
Cab. de France. — Pl. XCVI, n° 12.
4423. Mêmes légende et type. Au-dessus des clefs, un croissant. \hat{N} . S PETRVS
AVEN.
BILL.
Coll. Roumeguère.
4424. Croissant. VRBANVS VIII PON T MAX. 1631. Buste. \hat{N} . FRANCISCVS .
CARD . BARBERINVS . LEG . AVE. Armes.
AR. Teston : 8,50. (CINAGLI, pag. 216, n° 133.)
Coll. Morin. — Pl. XCVI, n° 10.
4425. VRBANVS . VIII . PON T MAX. 1632. Buste. \hat{N} . Mêmes légende et type ,
avec AVEN.
OR. Quadruple écu. (*Revue*, 1839, n° 77 ; SCILLA, pag. 143.)
4426. Même légende. 1634. Buste avec l'écusson du vice-légit. \hat{N} . C . BARDVS
. COM . EPS . CARP . V . LEG . AVEN. Armoiries du légat.
AR. Teston. (*Ibid.*, n° 79 ; SCILLA.)

4427. Variété : au $\hat{\eta}$., **C BARDVS . VERNIA**, &c.
AR. Teston. (CINAGLI, pag. 216, n° 132.)
4428. **VRBANVS . VIII . PONT . M.** 1631. Armoiries. $\hat{\eta}$. **S . PETRVS . AVENIO**. Saint Pierre à mi-corps, sur l'écusson du cardinal-légit.
AR. Jules : 40,00. (*Revue*, 1839, n° 81 ; POEY D'AVANT, n° 1290.)
4429. Variété : la légende du droit est terminée par un croissant évidé.
AR. Jules.
Coll. L. Bonnet.
4430. Même légende, avec **P . O . M.** $\hat{\eta}$. Même type ; sans le croissant.
BILL. Jules.
4431. Variété avec **PONT . MAX.** 1627.
AR. Jules. (CINAGLI, pag. 217, n° 201.)
4432. Variété avec **PON . M.** 1628.
AR. Jules. (*Ibid.*, n° 203.)
4433. Variété : **PONT . M.** 1632. Au $\hat{\eta}$., **AVENIOO**.
AR. Jules. (*Ibid.*, pag. 220, n° 206.)
4434. Variété : **PO . M.** 1636. $\hat{\eta}$. **AVENIO**.
AR. Jules. (*Ibid.*, n° 209.)
4435. ✕ **VRBANVS . VIII . PONT . MAX.** 1637. Buste. $\hat{\eta}$. **ANTONIVS CARD . BARBERINVS . LE . AVE**. Croix fleurdelisée.
AR. Jules. (*Revue*, pag. 49 ; CINAGLI, pag. 220, n° 214.)
4436. Variété : sans la croisette de la légende du droit.
AR. Jules. (*Ibid.*, n° 213.)
4437. **VRBANVS VIII . PONT . MAX.** Deux clefs en sautoir. $\hat{\eta}$. **S . PETRVS . ET . PAVLVS . AVEN**. Croix.
BILL. (CINAGLI, pag. 324, n° 314.)
4438. **VRBANVS VIII PO M.** Dans le champ, trois abeilles simulant des lis ; au-dessus, **V** ; le tout sous une tiare. $\hat{\eta}$. **ANT CARD BALD LE AVE**. Croix florencée.
BILL. Patard : 0,60. (*Revue*, 1856, pag. 423, vignette.)
Musée d'Avignon ; coll. Sauvadet et Morin. — Pl. XCVI, n° 13.

Ce palard est une imitation des liards de la princesse Marie de Dombes. Il a été assez récemment publié dans la *Revue* par M. Sauvadet.

4439. ✕ **VRBANVS VIII PONT MAX.** Dans le champ, **M** couronné entre trois abeilles posées 2-1. ᳚. ✕ **ANT CAR BARD LE AVE.** Même type.

BILL. Liard.

Coll. Nogent Saint-Laurent. — Pl. XCVI, n° 14.

Ici, la copie des liards de Dombes est encore plus servile. Je suis heureux de faire connaître, le premier, cette curieuse petite pièce.

INNOCENT X. 1644—1655.

4440. **INNOCENTIVS . X . PONT . MAX.** 1644. Buste avec l'écusson du vice-légat Sforce. ᳚. **ANTONIVS . CARD . BARBERINVS . CARD . LEGAT . AVE.** Armes du légat.

OR. Quadruple écu. (*Revue*, 1839, n° 83; *SCILLA*, pag. 145; *CINAGLI*, pag. 227, n° 4.)

4441. Mêmes légendes et types.

OR. Double écu. (*SCILLA*, pag. 227, n° 12.)

4442. Même légende. 1645. Buste avec un lion barré. ᳚. **CAMILLVS . CARD . PAMPHILIVS . LEGAT . AVEN.** Armoiries du légat.

OR. Quadruple écu. (*SCILLA*, pag. 145; *Revue*, n° 84; *CINAGLI*, pag. 217, n° 5.)

4443. **INNOCENTIVS . X . PONT . MAX.** 1650. Buste avec l'écusson du vice-légat. ᳚. **CAMILLVS . CARP . PAMPHILIVS . LEG . AVE.** Armoiries du légat.

OR. Quadruple écu. (*CINAGLI*, *ibid.*, n° 6.)

4444. Mêmes légende et type. 1647. ᳚. **LAVRENTIVS . CVRSIVS PROLEGAT . AVEN.** Armoiries du prolégat.

OR. Quadruple écu. (*SCILLA*, pag. 145; *Revue*, n° 85; *CINAGLI*, pag. 217, n° 7.)

4445. **INNOCENTIVS . X . PO . MA.** Deux clefs en sautoir, dans le champ. ᳚. **S . PETRVS ET PAVLVS . AVEN.** Croix.

BILL. (*CINAGLI*, pag. 233, n° 152.)

ALEXANDRE VII. 1655—1667.

4446. **ALEXANDER . VII . PONT MAX.** Buste avec l'écusson de Nicolas Conti,

- vice-légit. R. **FLAVIVS . CARD . GHISIVS . LEGAT . AVEN.** 1658. Armoiries du légat.
OR. Quadruple écu. (*Revue*, 1839, pag. 281, n° 87 ; *SCILLA*, pag. 147 ; *CINAGLI*, pag. 237, n° 15.)
4447. Mêmes légendes et types, avec **PONTIF MAX.** Millésime 1663.
OR. Quadruple écu. (*SCILLA*, pag. 148 ; *CINAGLI*, pag. 237, n° 17.)
4448. Mêmes légendes et types. 1664.
OR. Double écu. (*Ibid.* ; *CINAGLI*, pag. 238, n° 35.)
4449. Variété : **PONTI . MAX.** Au R., **LEGAT . AV.** 1662.
OR. Quadruple écu. (*CINAGLI*, pag. 237, n° 16.)
4450. **ALEXANDER . VII . P . O . M.** 1657. Armoiries du pape. R. **S PETRVS AVENIO.** Les armes du légat (Nicolas Conti) sous un Saint Pierre à mi-corps.
AR. Jules. (*Revue*, 1839, pag. 182, n° 88 ; *CINAGLI*, pag. 141, n° 96.)
Musée d'Avignon.
4451. **ALEXANDER . VII . PONT . OPT . MAX.** Buste du pape à droite ; au-dessus, l'écusson du vice-légit (Gaspard de Lascaris). R. **FLAVIVS . CAR . GHISIVS . LEG . AVE.** 1666. Armoiries.
AR. Carlin : 40,00. (*POEY D'AVANT*, n° 1293.)
4452. Variété avec **LEGAT . AVE.** 1659.
AR. Carlin. (*Revue*, 1839, n° 89 ; *CINAGLI*, pag. 241, n° 97.)
Musée d'Avignon.
4453. Variété avec **POONT (sic) OPT MAX.** R. **LEGAT AV.** 1666.
AR. Carlin. (*CINAGLI*, pag. 241, n° 99.)
4454. **FLAVIVS CAR GHISIVS LEG AV.** Buste. R. **EX MONTIBVS PAX ORIETVR.** Armoiries dans un cartouche octogone.
AR. Carlin. (*Ibid.*, n° 90 ; *CINAGLI*, pag. 241, n° 104.)
Musée d'Avignon.
4455. Variété avec **LEG . AVE.** R. 1662.
AR. Carlin. (*CINAGLI*, pag. 241, n° 102.)
4456. Variété avec **LEGA AVE.**
AR. Carlin. (*CINAGLI*, pag. 241, n° 103.)
Coll. Norblin.

4457. Mêmes légende et type, avec **LEG . A .** Ɱ. **PAX ORIETVR EX MONTI-
BVS . 1666.** Armes écartelées, sous trois couronnes.

AR. (*Revue*, 1839, n° 91 ; CINAGLI, pag. 241, n° 100.)

Musée d'Avignon.

4458. Mêmes légende et type, avec **LE A .** Ɱ. **AB . STELLA . LVX . ORIIVR .
1667.** Même type.

AR. (*Ibid.*, n° 92 ; CINAGLI, pag. 241, n° 5.)

Musée d'Avignon.

4459. **ALEXANDER VII PO MAX.** Deux clefs en sautoir. Ɱ. **S PETRVS ET
PAVLVS AVEN.** Croix dans quatre demi-cercles.

Cuivre. Patard. (*Ibid.*, n° 93 ; CINAGLI, pag. 242, n° 139.)

Musée d'Avignon.

4460. Variété avec **PO . M .**

AR.

Coll. Rousseau.

INNOCENT XII. 1694—1700.

4461. **INNOCEN . XII . P . E . II.** 1692. Buste. Ɱ. Chiffre composé des lettres
P C . L (Pierre, cardinal-légit).

(*Ibid.*, n° 94.)

Musée d'Avignon.

4462. Mêmes légende et type. Sous le buste, écusson aux armes du vice-légit.
Ɱ. **PETRVS CARD OTHOBONVS LEGAT.** 1692. Armes.

Gros. (*Ibid.*, n° 95 ; CINAGLI, pag. 276, n° 128.)

Musée d'Avignon.

4463. Variété avec **OTHOBONVS.** 1692.

Gros.

Coll. Rousseau.

4464. Mêmes légendes et types. Au Ɱ., les armes du pape, sans légende.

Gros. (*Ibid.*, n° 96.)

4465. Mêmes légendes et types. **OTHOBONVS.** Au droit, buste et armes du vice-
légit, un lis ; à l'exergue, **C.**

AR. Gros. (CINAGLI, pag. 276, n° 129.)

4466. Mêmes légende et type. 1652. Ɱ. **CAMILLVS . PRES . CARD . PAMPHI-
LIVS LEG . AVE.** Même type.

AR. Demi-écu. (*Revue*, 1839, pag. 281, n° 86 ; CINAGLI, pag. 228, n° 34.)

Musée d'Avignon.

4467. Variété avec **LEG . AVEN.**

AR. Demi-écu. (CINAGLI, pag. 228, n° 33.)

4468. **INNOCENTIVS . X . PONT . OPT . MAX.** Buste ; à l'exergue, 1651 entre deux feuilles. R. **CAMILLVS CARD . PAMPHILVS LEGAT . AVEN.** Armoiries du légat.

AR. Grand écu : 27,30. (CINAGLI, pag. 228, n° 31.)

Musée d'Avignon.

4469. Mêmes légendes et types.

AR. Ecu. (CINAGLI, pag. 228, n° 32.)

A l'exception des monnaies d'or, il y a peu de pièces rares dans la série des avignonaises.

ORANGE.

L'origine de la maison d'Orange se perd, selon quelques historiens, dans la nuit des fables populaires. Je n'aurais point à m'en occuper, si le personnage que les légendes mentionnent comme ayant été le premier comte d'Orange n'avait pas pu avoir une influence quelconque sur le type que les comtes ont plus tard employé sur leurs monnaies. Il s'agit de Guillaume au *cornet*, au *court-nez* ou *cort-nez*, ou encore au *cœur-noir*, que la tradition a entouré d'un certain prestige et qui, selon quelques-uns, aurait été établi comte d'Orange par Charlemagne.

La chronologie des seigneurs d'Orange se divise en deux périodes. La première comprend ceux qui n'eurent que le titre de comte, et finit avec la maison d'Adhémar. La seconde commence alors que le comté fut changé en principauté, et se subdivise entre trois familles : celle de Baux, de 1173 à 1393 ; celle de Chalon, de 1393 à 1531 ; et enfin celle de Nassau, qui régna jusqu'au commencement du XVIII^e siècle. A cette époque, la principauté vint en la possession de la maison de Conti, puis en celle de Bourbon, et ne fut définitivement réunie à la couronne qu'en 1731.

Une aussi longue possession implique un riche monnayage. C'est, en effet, ce qui est arrivé. Il est peu de fief qui, eu égard à son peu d'étendue, puisse, autant que celui-ci, offrir une plus belle moisson aux numismatistes. Ce n'est pas pourtant que l'étude de ces nombreuses monnaies offre un grand intérêt, quant aux données purement scientifiques. Il y manque encore les monnaies primitives ; mais ce défaut est racheté par la grande variété des espèces, par l'importance des faits historiques qui s'y rattachent et qu'elles viennent confirmer.

Parmi ces faits historiques il y en a un qui, faute d'avoir été signalé, jetait quelque obscurité sur les recherches numismatiques et a amené une certaine incertitude dans les attributions. Je veux parler de la présence, à Orange, de quelques princes que l'on peut appeler *intérimaires*, parce qu'ils ne furent que momentanément, et en l'absence

des véritables possesseurs, chargés de l'administration de la principauté. J'avais, dans ma *Description*, fait connaître les monnaies de l'un de ces princes *intérimaires*; mais, dans l'ignorance des faits historiques, je n'avais pas pu en donner une explication satisfaisante. Je suis heureux de dire que mes recherches m'ont fait découvrir la monnaie d'un autre prince dont le pouvoir eut la même origine.

Je voudrais pouvoir entrer dans quelques développements, qui tous auraient un grand intérêt de curiosité; mais je dois me rappeler que je n'écris pas l'histoire et que je dois en quelque sorte me borner à décrire les monnaies. Toutefois j'aurai l'occasion de revenir sur quelques détails, quand je parlerai des espèces des princes d'Orange.

J'ai dit, en commençant, que le souvenir de Guillaume au *cornet* ou au *cort-nez* se refléta sur les monnaies. En effet, c'est toujours un cornet que l'on y voit. D'abord il forme l'empreinte principale, puis il n'est plus qu'un accessoire; mais il reparait toujours combiné de diverses façons. M. Cartier est d'un autre avis et pense que le type du cornet est dû à ce que Guillaume IV de Baux était surnommé *del cornas*. Il est difficile de trancher le différend. Ce point, d'ailleurs, importe assez peu.

J'ai aussi mentionné la richesse et l'abondance de la monnaie orangeoise; mais, il faut bien le dire, si les monnaies de la principauté offrent une si grande variété de types, c'est aux dépens de beaucoup d'empreintes déjà connues. On trouve en numismatique de fréquents exemples de larcins de types. Les princes d'Orange sont incontestablement ceux qui ont le plus usé et abusé du droit que les seigneurs du moyen-âge s'étaient arrogé de copier les espèces de leurs voisins. Il n'y a guère de type ayant quelque vogue, qu'ils n'aient imité. On verra, par la description qui va suivre, dans quel rayon éloigné cette imitation s'est étendue.

Deux mémoires principaux ont été, dans la *Revue num. fr.*, consacrés aux monnaies d'Orange. Le premier, dû à M. Cartier, a paru en 1839. Cinq ans après, M. Duchalais publia le sien, dans lequel il a fait connaître bon nombre de monnaies nouvelles et a rectifié quelques assertions de son devancier. Des publications isolées ont aussi été faites. Malgré ces divers travaux, il m'a été permis d'ajouter à la liste déjà longue des monnaies d'Orange un très grand nombre de pièces. Elles s'élèvent, en y comprenant les variétés, à près de cent. Parmi elles on trouvera bien des monnaies intéressantes et donnant un lustre tout particulier à la numismatique de cette principauté.

Tout en me félicitant du résultat remarquable que j'ai obtenu, je ne dois pas oublier de dire que j'en dois une partie aux bons soins et à l'obligeance de M. Meyer, conservateur du musée de la Haye, qui, avec une extrême complaisance, m'a donné la liste de toutes les monnaies du cabinet qu'il est chargé d'administrer, avec l'empreinte de celles qui n'avaient pas été publiées. J'ai aussi des remerciements particuliers à adresser à M. Deloye, conservateur de la bibliothèque et du musée Calvet, à Avignon, auquel je dois l'éclaircissement de quelques points historiques que, sans lui, je n'aurais pas pu débrouiller.

COMTES ET PRINCES D'ORANGE.

MAISON D'ADHÉMAR.

TEUTFROI.	BERTRAND I ^{er} , 1060.
THÉOFROI.	GÉRALT-ADHÉMAR, 1080.
GUILLAUME-AU-CORNET.	RAMBAUD III, 1096.
HERIMBRUC.	TIBURGE I ^{er} , 1115.
RORGON, 839.	GUILLAUME I ^{er} et RAMBAUD IV, 1150.
ALATAIS, 879.	TIBURGE II, TIBURGE II et GUILLAUME I ^{er} , 1174.
RAMBAUD I ^{er} , 900.	TIBURGE II, TIBURGE II et RAMBAUD V, 1175.
BOZON.	
BERTRAND-RAMBAUD.	
RAMBAUD II, 1004.	

MAISON DE BAUX.

BERTRAND II, 1180.	RAIMOND I ^{er} et BERTRAND II, 1279.
GUILLAUME II, 1183.	BERTRAND III et BERTRAND IV, 1282.
GUILLAUME II et RAIMOND I ^{er} , 1225.	RAIMOND III, 1314.
RAIMOND I ^{er} et GUILLAUME IV, 1239.	RAIMOND IV, 1340.
RAIMOND I ^{er} et RAIMOND II, 1248.	

MAISON DE CHALON.

JEAN I ^{er} , 1393.	JEAN II, 1475.
LOUIS, 1418.	PHILIBERT, 1502.
GUILLAUME V, 1470.	

Princes intérimaires.

PHILIPPE DE HOCHÉBERT, 1478—1482.	GASPARD DE COLIGNY, 1522—1526.
-----------------------------------	--------------------------------

MAISON DE NASSAU.

RENÉ, 1520.	FRÉDÉRIC-HENRI, 1625.
GUILLAUME V, 1544.	GUILLAUME VII, 1647.
PHILIPPE-GUILLAUME, 1584.	GUILLAUME VIII, 1650.
MAURICE, 1618.	

Princes intérimaires.

PHILIBERT DE LUXEMBOURG, 1524.	MARIE-STUART, 1552.
L'amiral CHABOT.	GODEFROI-MAURICE DE BOUILLON, comte d'Auvergne, 1673—1679.
JEAN DE LA CHAMBRE, 1543.	

MAISON DE CONTI.

FRANÇOIS-LOUIS DE BOURBON, 1702. LOUIS-FRANÇOIS DE BOURBON, 1718.
LOUIS-ARMAND DE BOURBON, 1717.

Pour la chronologie qui précède, j'ai suivi la liste de M. Bastet dans son *Histoire de la ville et principauté d'Orange*. Cet auteur, ayant puisé aux sources originales, doit inspirer toute confiance.

MAISON D'ADHÉMAR.

Aucun titre n'est venu nous apprendre que les comtes d'Orange de la maison d'Adhémar aient eu le droit de battre monnaie, et, parmi les monuments monétaires venus jusqu'à nous, il n'y en a pas qui puisse leur être attribué. Il faut donc établir comme un fait probable que le monnayage d'Orange ne commence qu'à l'avènement de la maison de Baux. Encore allons-nous voir que les princes n'ont pas profité de suite du droit qui leur était accordé. Peut-être comblera-t-on plus tard cette lacune.

MAISON DE BAUX.

GUILLAUME IV. 1182—1219.

4470. **PRICEPS ꝥ' RÆS . CI.** Dans le champ, double **V** en monogramme. Ṛ. **IMP FREDERICVS.** Croix.

AR. Denier : 0,98. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1297.)

Pl. XCVI, n° 15.

4471. Mêmes légendes et types.

AR. Obole : 0,33. (*Ibid.*, n° 5, et *Ibid.*, n° 1298.)

Pl. XCVI, n° 16.

4472. **VV PRICEPS ꝥ' RÆSC.** Dans le champ, un cornet. Ṛ. Mêmes légende et type.

AR. Denier : 0,71. (*Ibid.*, n° 6, et *Ibid.*, n° 1299.)

Pl. XCVI, n° 17.

Bertrand I^{er} de Baux avait reçu, dès 1178, de l'empereur Frédéric le droit de prendre le titre de prince et de faire frapper monnaie. Nous n'avons pas d'espèces qui puissent lui être données avec certitude. M. Cartier propose bien de lui attribuer les pièces anonymes au cornet que nous allons voir. En les décrivant, je dirai sur quoi je me fonde pour les lui refuser.

Guillaume IV, qui était très en faveur auprès de l'empereur Frédéric II, reçut de lui, en 1213, la confirmation du privilège monétaire. Il en usa en émettant les trois

monnaies qui précèdent, sur lesquelles il a placé l'initiale de son nom. Pourquoi y a-t-il ajouté le nom de l'empereur ? C'est sans doute, ainsi que l'avance M. Cartier, soit pour faire honneur à celui qui lui accordait la concession, soit en signe de vasselage. Cette espèce de soumission ne dura pas longtemps.

Anonymes.

4473. ✠ PRINCEPS. Croix. R̄. ✠ AVRASICE. Cornet.
AR. Denier : 0,60. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 3; POEY D'AVANT, n° 1295.)
Pl. XCVI, n° 18.
4474. ✠ PRINCEPS. Même type. R̄. AVRASICE. Croix.
Bas BILL. : 0,54.
Coll. Senémaud.
4475. ✠ PRINCEPS. Croix. R̄. ✠ AVRASICE. Cornet.
BILL. Denier.
Coll. Guillemot, à la Rochelle.
- L'époque d'émission de ces pièces anonymes est, comme je l'ai dit, controversée. M. Cartier les croit antérieures à celles de Guillaume IV. Duchalais a combattu cette assertion, et je crois, comme lui, qu'elles sont postérieures. D'abord leur présence au trésor d'Espaly est une forte présomption qu'elles descendent jusqu'au commencement du XIII^e siècle. D'un autre côté, leur type et surtout leur fabrique ne permettent pas de les séparer de celles qui vont suivre.
4476. ✠ PRINCEPS. Dans le champ, L barré. R̄. ✠ AVRASICE. Croix.
BILL. Denier : 0,50.
Coll. Roumeguère, à Toulouse. — Pl. XCVI, n° 19.
4477. ✠ PRINCIPES. Dans le champ, L barré. R̄. ✠ AVRASICENS. Croix simple.
BILL. Denier : 0,54. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 1^{er}; POEY D'AVANT, n° 1296.)
Pl. XCVI, n° 20.
4478. ✠ PRINCIPES. Même type. R̄. ✠ AVRASICENS. Même type.
BILL. Denier.
Cab. de France. — Pl. XCVI, n° 21.
4479. ✠ PRINCIPES. L barré, accosté du soleil et de la lune. R̄. ✠ AVRASICENS. Croix cantonnée au 1^{er} d'un soleil, et au 3^e d'un croissant.
AR. Denier : 1,40.
Coll. Charvet.

On a donné diverses interprétations au mot *principes*, qui se voit sur les trois dernières pièces. On a voulu y trouver le résultat de l'alliance de deux princes. De Boze, Saint-Vincent et Duby proposaient d'y voir Guillaume IV et Raimbaud IV, qui, en 1203, régnaient ensemble, mais chacun pour sa part, sur la principauté d'Orange. M. Cartier y reconnaît l'alliance de Guillaume V et de Bertrand I^{er}, et son opinion est partagée par Duchalais. A mon tour j'ai, dans ma *Description*, avancé une autre proposition, et c'est, à mon avis, celle qui doit tout concilier. Sans nier d'une manière absolue que ces monnaies soient le résultat de l'alliance de deux princes, j'incline fortement à croire que l'intention de celui qui les a fait frapper n'a pas été autre que de produire un trompe-l'œil. La légende *principes* est ici pour se rapprocher, autant que possible, du *prima sedes* des monnaies des évêques de Lyon, sur lesquelles les premières sont évidemment copiées, puisque le prince d'Orange a été jusqu'à emprunter la lettre L, initiale de *Lugdunum*. M. Cartier avait voulu nier l'existence de ces monnaies. Duchalais a prouvé, pièces en mains, qu'elles avaient été retrouvées; mais il a révoqué en doute l'exactitude du dessin de Mader, quant à la pièce qui porte *princeps*. Je suis heureux de lever toutes les incertitudes en indiquant les cabinets où se trouvent les originaux.

4480. ✠ BEATE MARIE. Croix à branches arrondies. Ɱ. ✠ PRINSEPS AR.
Rosace à dix branches.

AR. Denier. (DUBY, pl. 26, n° 14.)

Pl. XCVI, n° 22.

Cette pièce n'a point encore été retrouvée en nature, et les observations émises à son sujet par MM. Cartier et Duchalais subsistent dans toute leur force. Toutefois en voyant le grand nombre de types appartenant aux prélats, dont les princes d'Orange ont fait usage, il n'y a pas du tout lieu à s'étonner qu'ils aient aussi imité celui des évêques du Puy, de Gap et de Saint-Paul-Trois-Châteaux.

4481. PR. I * N * SEPS. Tête de la Vierge de face avec bandeau. Ɱ. ✠ AVRACI-
SES. Croix cantonnée de trèfles.

BILL. Denier. (MADER, v, n° 16; *Revue*, 1849, pl. 5, n° 1^{er}.)

Pl. XCVII, n° 1^{er}.

C'est encore à Mader que nous devons la connaissance de cette pièce; mais nous ne sommes pas aussi favorisés à son égard que pour le n° 4476, puisqu'on ne l'a pas retrouvée en original. La copie des deniers des évêques de Clermont est ici servile.

Pour les monnaies anonymes et celles d'imitation étrangère, je me suis écarté de la classification donnée par M. Cartier, pour adopter celle de Duchalais, qui m'a paru plus rationnelle, en ce qu'elle est appuyée sur le style et la fabrique des monnaies. D'ailleurs, M. Cartier n'ayant pas réclamé, on doit en tirer la conséquence naturelle

qu'il a accepté la rectification. D'après cela, c'est aux règnes de Raimond I^{er} à Bertrand III, c'est-à-dire de 1219 à 1282, que ces pièces doivent être placées.

BERTRAND III. 1282—1335.

4482. ✠ ✠ BTDVS ✠ PRIN ✠ CEPS. Aigle éployée à deux têtes ; au-dessus, un point.
R. ✠ AVRASICERCIS. Croix double coupant la légende et cantonnée du mot
AMEN.

AR. (*Revue*, 1847, pl. 8, n° 6.)

Coll. Morin, à Lyon, et musée d'Avignon. — Pl. XCVII, n° 2.

4483. ✠ BT. DI. GRÆ. PRINCS AVRÆ (V et R liés). Cavalier courant à gauche,
portant un pennon ; sur son bouclier est un cornet. R. ✠ MONEΓΑ. CIVITÆ-
TIS. AVRASICÆ. Légende intérieure : SIGNVM. CRVCIS. Croix.

AR. Gros.

Coll. Nogent Saint-Laurent. — Pl. XCVII, n° 3.

Les monnaies de Bertrand sont très rares.

RAIMOND III. 1335—1340, ou RAIMOND IV. 1340—1393.

Il devient difficile de distribuer entre ces deux princes les monnaies portant le nom de Raimond ; mais, comme le dernier a régné pendant cinquante-trois ans, il est évident qu'il a droit à en revendiquer la plus grande partie.

4484. . R. PRICEPS ✠ AVR. Cornet. Buste à gauche. R. SIGNVM CRVCIS.
Croix avec un cornet à chaque extrémité.

BILL. Denier. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 9.)

Pl. XCVII, n° 4.

4485. ✠ R. PRINCIPS AVR. Grand cornet dans le champ. R. ✠ SIGNVM CRV-
CIS. Croix coupant la légende.

BILL. Denier : 0,50. (*Ibid.*, n° 10.)

Coll. Roumeguère, à Toulouse. — Pl. XCVII, n° 5.

M. Cartier avait attribué ce denier à Bertrand. L'exemplaire mieux conservé que je publie doit le faire restituer à Raimond III.

4486. Variété avec AVRA, sans croisettes.

BILL. Denier.

Pl. XCVII, n° 6.

4487. R. PRINCEPS: Tête nue, à gauche. R. ✠ AVRASIOENS. Croix.
BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 2.)
Pl. XCVII, n° 7.
4488. ✠ DEI:GRACIA. Dans le champ, R̄ sous un cornet; sans grenetis. R. PRI
:AVRASICE. Croix.
BILL. Denier. (*Ibid.*, n° 7.)
Coll. Requien, à Avignon. — Pl. XCVII, n° 8.
4489. ✠ :DEI. GRACIA. Mêmes type et R.
BILL. Denier : 0,65.
Coll. Soret, à Genève.
4490. ✠ DEI. GRACIA. Même type, avec grenetis. R. Mêmes légende et type.
BILL. Denier. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 8.)
Pl. XCVII, n° 9.
4491. Mêmes légende et type, avec grenetis. R. PRI. AVRASICE. Même type.
BILL. : 0,34.
Coll. Poey d'Avant.
4492. ✠ DE BAVCIO:DEI. Dans le champ, R̄ sous un cornet. 2^e légende : ✠
GR̄A PRINCEPS:AVRASICE. R. AVE:MARIA:GR̄A. Croix. 2^e légende :
✠ PLEN̄A:DOMINVS:TECV̄M:BE.
BILL. : 1,50.
Coll. Charvet.
4493. ✠ RAMVDVS DE B̄A. Quatre cornets dans le champ. R. ✠. PRINCEPS
AVRA. Croix cantonnée d'un cornet au 2^e.
BILL. Denier : 0,90.
Coll. Charvet.
4494. ✠ R̄A' MVDVS & DE B̄AVTIO. Dans le champ, grand A dans quatre arcs
de cercle; au-dessus et au-dessous, un cornet. R. ✠ PRINCEPS AVRAICE (A et
V liés). Croix cantonnée d'un cornet au 2^e, et d'une étoile au 3^e.
AR. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 11.)
Coll. Nogent de Saint-Laurent. — Pl. XCVII, n° 10.
4495. ✠ RAMVNDVS:DE:B̄AVTIO. Grand cornet entre deux étoiles. R. ✠
DEI:GR̄A:PRINCEPS:AVRA. Croix cantonnée d'un cornet aux 2^e et 3^e.
AR. (*Ibid.*, n° 12.)
Coll. Nogent. — Pl. XCVII, n° 11.

4496. ✠ R . DE . BAVTIO . DEI . GRA . Cornet sur un écusson. De chaque côté, une étoile. ♡. ✠ PRINCEPS AVRASE. Croix.
BILL. (DUBY, *Suppl.*, pl. 7, n° 3.)
Coll. Nogent. — Pl. XCVII, n° 12.
4497. ✠ RAMVND... Croix coupant la légende et ayant quatre cornets dans chaque canton. ♡. ... EPS AVRASIC... Croix.
BILL. noir. Denier.
Coll. Testas, à Bordeaux. — Pl. XCVII, n° 13.
4498. ✠ RA : DE : BAVTIO . Léopard couché. ♡. ✠ PRINCEPS AVRAS. Croix dont les quatre branches sont terminées par des couronnes.
BILL. Denier.
Coll. Morin.
4499. ✠ RAMVD D : BAVT . Cornet. Croix. ♡. ✠ DI : GRA : PRICEPS . Dans le champ, AVRE ; au-dessus, un lion couché ; au-dessous, une étoile évidée à cinq pointes.
BILL. Denier.
Coll. Galy, à Périgueux. — Pl. XCVII, n° 14.
4500. ✠ RAMVRD' : DE : BAVTIO . Léopard sous une couronne formée de deux cornets. Bordure de trèfles. ♡. PRINCEPS AVRAS. Croix cantonnée au 2°. 2° légende : SIT . NO... DNI B... CT.
BILL. Double.
Coll. Morin. — Pl. XCVII, n° 15.
- Les trois dernières monnaies sont fort remarquables et prouvent que le prince d'Orange étendait loin le champ de ses imitations. Elles sont la copie exacte des pièces frappées en Aquitaine par Edouard III. On a eu seulement soin d'introduire des cornets dans le type.
4501. ✠ RAMVD D BAVTIO . Buste couronné à gauche, avec cinq cornets posés 2-3 sur le manteau. ♡. ✠ . PRINCEPS AVR . Croix.
BILL. Denier.
Coll. Morin et Rousseau. — Pl. XCVII, n° 16.
4502. RAMVDVS DE BAVTIO . Même type, avec la tête nue. ♡. ✠ PRINCEPS AVRASI . Croix cantonnée d'un cornet au 2°.
BILL.
Coll. Nogent Saint-Laurent. — Pl. XCVII, n° 17.

4503. ✠ **RAMVDVS DE BAVTIO**. Le buste couronné à gauche dans un grenetis, et sans manteau. R̄. Mêmes légende et type.

BILL. Denier.

Musée d'Avignon. — Pl. XCVII, n° 18.

Nous voyons ici la copie des deniers de Charles II d'Anjou, comte de Provence. On a remplacé les lis du manteau par des cornets.

4504. ✠ **RAMVND' DE BAVTIO : * :** Figure jeune assise sur un lion, tenant un sceptre terminé par un cornet, et accostée de deux cornets. R̄. ✠ **PRINCEPS : AVRASICE : * :** Croix feuillue.

AR. Gros. (DUBY, pl. 26, n° 4.)

Pl. XCVII, n° 19.

4505. ✠ **R : DE : BAVTIO : DEI : GR**. Cornet dans un épicycloïde à quatre lobes. R̄. ✠ **PRINCEPS : AVRASICE**. Croix feuillue.

BILL.

Musée d'Avignon. — Pl. XCVII, n° 20.

4506. Variété : au droit, **GR**. Au R̄., **AVRASICE**.

BILL.

Coll. Nogent Saint-Laurent. — Pl. XCVII, n° 21.

4507. ✠ **RAMVNDV DE BAV** (R̄ et V liés). R̄. ✠ **PRINCEPS AVRAI** (R̄ et V liés). Types effacés.

Bas BILL.

Musée d'Avignon.

4508. ✠ **RAMVNDVS : DE : BAVSICIO**. Mitre avec trois pendants. R̄. ✠ **DEI : GR : PRS : AVRASICE**. Croix.

Bas BILL.

Musée d'Avignon.

Imitation de la monnaie papale d'Avignon.

4509. ✠ **RAMVND' DE . BAVTIO : * :** Le prince assis entre deux chiens. R̄. ✠ **PRINCEPS : AVRASICE ***. Croix feuillue.

AR. Carlin.

Cab. de France. — Pl. XCVIII, n° 1^{er}.

4510. **DEI : GRASIA**. Dans le champ, R couronné et accosté de deux lis. R̄. ✠ **PRINCEPS . AVRASICE**. Croix. 2^e légende : **BDICTVM SIT**, &c.

BILL. Blanc : 1,70. (*Revue*, 1856, pag. 191, vignette.)

Cab. de France; coll. Norblin et Huron. — Pl. XCVIII, n° 2.

4511. Variété avec **PRIN : AVRAIGE** .
BILL. Blanc. (*Revue*, 1856, pag. 191, vignette.)
Coll. Huron. — Pl. XCVIII, n° 3.
4512. **DEI. GRA.** Même type. *q*. Mêmes légende et type, avec **PRINCEPS.**
AVRAIGE.
BILL. Blanc. (*Revue*, 1844, pag. 159; cab. DASSY, n° 63.)
Coll. Dassy.
4513. * R * **PRINCEPS** * **AVRA** *. Le prince couronné de roses, assis entre deux chiens. *q*. * **MONETA** * **CIVITAS** * **AVRA**. Croix coupant la légende et cantonnée de cornets.
BILL. Carlin : 1,52. (DUBY, pl. 26, n° 10; POEY D'AVANT, n° 1300.)
Pl. XCVIII, n° 4.
4514. Autre avec **PRINCEPS.**
AR. Carlin.
4515. Autre avec **PRINCEPS.**
BILL. Carlin.
4516. Autre avec **PRINCEPS.**
BILL. Carlin.
4517. Autre avec **PRINCEPS.**
BILL. Carlin.
4518. * R * **PRINCEPS** * **AVRA**. Même type. *q*. * **MONETA** * **CIVITAS** * **AVRA**. Même type.
BILL. Carlin : 1,57. (POEY D'AVANT, n° 1301.)
4519. **FLORI AVRA.** Grand lis épanoui. *q*. Type de Saint Jean-Baptiste. Un casque pour différent.
OR. Florin.
Coll. Rousseau.
4520. R. **DI G. P. AVRA**. Même type. *q*. Même type. Etoile pour différent.
OR. Florin. (DUBY, *Suppl.*, pl. 7, n° 4.)
Musée d'Avignon et cab. Nogent.
4521. Autre. Casque pour différent.
Coll. Norblin.

4522. Autre. R pour différent.
Coll. Nogent et Norblin. — Pl. XCVIII, n° 5.
4523. Variété. Cornet pour différent.
Coll. Voillemier.
4524. Variété. Epée pour différent.
Coll. Voillemier et L. Bonnet.
4525. Variété. Espèce de tour évidée pour différent.
Coll. de Crouy, à Compiègne, et de Lagoy, à Aix.
4526. ✠ : R : DE : BAUTIO : DI . GRÆ : P . AVRÆ. Ecu chargé d'un cornet, dans un entourage formé d'arcs de cercles et de roses. R. Type de Saint Jean-Baptiste. Le différent n'est pas indiqué.
OR. Florin. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy.*)
Coll. Dassy.
4527. RAMVRDVVS DEI GRÆ . PRIO . AVRÆ. Figure debout, tenant le sceptre et l'épée. Champ semé de trèfles simulant les lis. R. ✠ XPO ✠ VIRGIT ✠, &c. Type des francs-royaux.
OR. Franc à pied. (*Revue*, 1843, pl. 19, n° 3; DUBY, pl. 26, n° 6.)
Pl. XCVIII, n° 6.
4528. Variété avec PRIO . AVRÆ.
OR. Franc à pied. (DUBY, pl. 26, n° 7.)
4529. RAMVDVS DEI GRÆ . PRIO . AVRÆ. Mêmes type et R.
OR. Franc à pied.
Coll. Rousseau.
4530. ✠ RÆ : DI GRÆ : PRIOPS AVRÆ. Cavalier courant à gauche et portant un pennon; un cornet sur son écu. R. ✠ MONETA . CIVITATIS . AVRASIOE .
Légende extérieure : SIGRVM CRVOIS. Croix.
AR. Gros : 1,57. (POEY D'AVANT, n° 1302.)
4531. ✠ R . DI . GRÆ . PRIOPS AVRÆ. Mêmes type et R.
AR. Gros. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 3.)
4532. Autre avec AVRÆ (V et R liés).
AR. Gros.
Cab. de France. — Pl. XCVIII, n° 7.
4533. ✠ ✠ R ✠ DEI ✠ GRÆ ✠ PRIOPS. Ecu penché au cornet, sous un heaume.

Ɱ. Cornet. **AVR**. Cornet. **DVPL**. Cornet. **D** * III. Cornet. **G** * **XX**. Croix cantonnée d'un cornet aux 2^e et 3^e.

BILL. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 4.)

Pl. XCVIII, n° 8.

Cette dernière pièce est de la plus haute curiosité, puisqu'elle présente le seul exemple, au moyen-âge, d'une monnaie portant son poids exprimé dans la légende. Dans l'article de la *Revue* (1844, pag. 56 et 108), que j'ai cité, Duchalais donne l'explication de cette légende, telle qu'elle a été établie par M. de Longpérier. **Ramnudus DEI GRACIA PRINCEPS AVRAICE DVplex Denarius III (tria) Granarum (et) XX viginti ou triagrana (et) viginti** (pensans). Cette pièce pèse, en effet, vingt-trois grains. Dans cet article, Duchalais répond à une objection de M. de Lagoy et maintient son opinion. L'interprétation de M. de Longpérier me semble fort heureuse et appuyée sur des bases trop solides, pour qu'on puisse lui en substituer une autre.

4534. ✠ **R PRINCEPS**... Tête vue de face. Ɱ. ✠ **AVRAICENSIS**. Croix.

BILL. Obole.

Coll. Roumeguère. — Pl. XCVIII, n° 9.

4535. ✠ **RAMVDVS DE BAVTO**. Fasce; au-dessous, deux étoiles et un cornet.

Ɱ. ✠ **PRINCEPS AVRA**. Croix cantonnée d'un cornet au 2^e.

BILL. Denier.

Coll. Charvet. — Pl. XCVIII, n° 10.

Ce curieux denier me parait copié sur celui de Mahaut, duchesse de Nevers.

4536. **ALATELINA**. Buste couronné de face; un lis sur la poitrine. Ɱ. **PRC**
AVRA ✠ **RICE**. Croix feuillue.

AR. Denier. (DUBY, pl. 26, n° 1^{er}.)

Coll. Long, à Die. — Pl. XCVIII, n° 11.

4537. ✠ **R. D. BAVTIO PRINCEPS AVRA** (V et R liés). Croix double, feuillue et cantonnée de quatre fleurs de lis. Ɱ. ✠ **SOUTERIN DE AVRAICA**. Figure assise entre deux lions.

AR. (DUBY, *Suppl.*, pl. 7, n° 2.)

Musée de Marseille. — Pl. XCVIII, n° 12.

J'ai eu la bonne fortune de retrouver en nature ces deux importantes monnaies. Si leur examen ne m'a pas permis de résoudre toutes les questions qu'elles soulèvent, du moins j'espère que cela pourra leur faire faire quelques pas et mettre sur les traces de la vérité. Dans tous les cas, j'aurai toujours le mérite d'en donner un dessin exact. S'il n'a pas la gloire d'avoir donné une solution complète, Duchalais a du moins bien avancé l'état de la question.

Il faut d'abord faire connaître les opinions antérieures. De Boze avait proposé de voir dans le mot **ALATELINA** le nom d'une princesse d'Orange, appelée Alataïs, fille de Rorgon, auquel elle succéda en 879 ou 890. Duby, trouvant que c'était faire remonter beaucoup trop haut la date de cette pièce, est d'avis de substituer à Alataïs Adélaïde, femme de Bertrand, comte d'Orange, qui vivait en 1080. Mon devancier n'est pas plus dans le vrai, et la date qu'il met en avant est aussi trop reculée. M. Cartier, tout en avançant que c'est une énigme inexplicée, pense que le mot *Alatelina* ou *Vaterina* n'est pas le nom d'une princesse, mais plutôt d'une principauté, et mieux encore d'une monnaie.

Comme je l'ai déjà dit, Duchalais a davantage avancé la question. Selon lui, il faut voir sur ces monnaies le nom de Catherine; mais, comme aucune princesse d'Orange ne l'a porté, il trouve dans l'histoire une Catherine de Baux, dame de Courthézon, parente de Raimond IV, et qu'il suppose avoir monnayé par alliance avec lui. Il ajoute : « Cette Catherine descendait en ligne directe de Bertrand II, qui, en 1288, avait échangé à Bertrand III la moitié de la principauté qui lui appartenait contre la seigneurie de Courthézon, seigneurie qu'il s'engagea à tenir à foi et hommage de lui et de ses successeurs. Bertrand II mourut en 1300, laissant pour héritier de ses biens son fils aîné, auquel succéda un autre Bertrand, père de Catherine.

« Mariée, en 1338, à l'un de ses parents, Bertrand de Baux, seigneur de Brantoul, Catherine hérita, après la mort de son frère, du fief de Courthézon. C'était une femme altière, envieuse et remuante. Elle commença d'abord par se brouiller avec son mari, puis avec Raimond IV, qu'elle refusait de regarder comme son suzerain, en lui déniait l'hommage qu'elle lui devait pour Courthézon. Dans cette dernière circonstance, elle ne fut pas heureuse. Vaincue dans la lutte qu'elle eut à soutenir avec lui, elle fut faite prisonnière et retenue en une étroite captivité. Heureusement pour elle, la reine Jeanne de Sicile vint à son secours, en faisant condamner Raimond IV à la peine de mort pour crime de félonie. Raimond, à son tour, ne dut son salut qu'aux intercessions de Jeanne de Savoie, sa femme, qui obtint sa grâce en 1370. Catherine put alors recouvrer sa liberté, et il paraît que, depuis cette époque, elle vécut en bonne intelligence avec Raimond; car, en mourant, elle lui laissa sa seigneurie de Courthézon, qui depuis lors ne cessa d'être unie à la principauté d'Orange.

« ... Cette pièce me semble donc produite par l'alliance de Raimond IV et de Catherine de Courthézon. Aucun acte ne parle d'un droit monétaire possédé par les Courthézon, aucun texte n'y fait allusion, et aucune autre monnaie que celle qui nous occupe n'est venue attester cette circonstance. Si mille faits de ce genre ne se présentaient journellement, on serait peut-être en droit de contester mon attribution. J'espère pourtant qu'elle sera admise, et j'avoue que, pour ma part, j'y ai pleine et entière confiance. Les querelles de Raimond IV et de Catherine de Baux n'ayant été terminées qu'en 1370, c'est postérieurement à cette époque que je placerais l'émission

de ce carlin et du denier qui portent leurs deux noms. Peut-être d'ailleurs les sires de Courthézon n'ont-ils jamais possédé de privilège pour battre monnaie, et Raimond, pour capter la confiance de sa cousine et se faire léguer son héritage, lui aura-t-il octroyé un droit qui, dans ce cas, n'aurait été que momentané. »

Voyons maintenant si nous pouvons partager la confiance de M. Duchalais, et si l'examen des monnaies vient ou non à son aide. Quant au denier, nous restons dans la même incertitude. Il y a de grandes inexactitudes dans le dessin de Fauris de Saint-Vincent et de Duby, mais seulement quant au type. La tête n'est pas entièrement de face, mais un peu de trois-quarts, sans doute pour imiter les monnaies des évêques de Die, où l'on voit la tête de la Vierge. La fleur de lis, indiquée par ces deux auteurs comme existant sur le col de ce buste, paraît une invention de leur part. Quant aux légendes, elles sont fidèlement reproduites. Il n'en est pas de même du carlin. Il n'y a rien à redire sur le type; mais la légende ne me paraît pas complètement exacte. Voici ce qui résulte de l'examen de l'original qui se trouve au musée de Marseille. C'est évidemment l'exemplaire qui a été vu par Fauris de Saint-Vincent. Ce qui le prouve, c'est que sur son dessin il a indiqué la première lettre par un pointillé, et que cette lettre est un peu effacée sur l'original, si bien que Duby l'a supprimée. C'est un S. Quant à la deuxième lettre, j'ai cru, après un examen scrupuleux et attentif, reconnaître non un U, comme on le trouve sur le dessin de Fauris de Saint-Vincent, mais bien un C. Il faudrait donc lire **SCATCERINÆ**. D'après cette rectification, ma première idée a été que Sainte Catherine devait être la patronne de quelque église ou de quelque fief, à Orange. Mais il n'en est pas ainsi, du moins à ce qu'il paraît, et toutes mes recherches dirigées de ce côté ont été vaines. Il faut donc revenir à l'opinion de Duchalais, qui, au moyen de ce que je viens de dire, acquiert quelque probabilité. Toutefois que deviendra la lettre S qui commence la légende? Dans tous les cas, il faut reconnaître avec certitude le nom de Catherine. Avec ces prémisses, les investigations deviendront plus sûres, puisque l'on saura dans quel sens il faut les diriger.

4538. * S . FLORENTIVS *. Buste mitré et nimbé de face. R. ✠ R . DE BAVTO
PRIC AVRÆ. Croix cantonnée d'un cornet au 2^e.

BILL. Grand denier.

Coll. Morin. — Pl. XCVIII, n° 13.

Là, plus de doutes. Le nom de Saint Florent est celui du patron d'une église fort ancienne qui existe encore à Orange et qui, à une certaine époque, reçut les débris du couvent des Cordeliers; de là la dénomination d'église des Cordeliers qui lui a été conservée. C'est sans doute par suite de quelque circonstance ou plutôt d'une dévotion particulière que Raimond a mis le nom de Saint Florent sur cette monnaie excessivement rare et précieuse.

MAISON DE CHALON.

JEAN I^{er} DE CHALON. 1393—1418.

4539. ✠ IO... DĒ : CABILL. Dans le champ, un cornet. Ṛ. ✠ DĒI : G' : PRS : AVR'. Croix cantonnée d'un besant au 1^{er}.

BILL. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 13.)

Cab. de France. — Pl. XCVIII, n° 14.

4540. Cornet. IOHANNES DE CABILONE. Buste à mi-corps, encapuchonné et tenant une épée. Ṛ. Oiseau. DĒI : GRACIA : PRINCĒPS. Croix.

AR. (DUBY, pl. 26, n° 13.)

Pl. XCVIII, n° 15.

Non retrouvée en nature.

4541. : IOHS : DĒ : CABIL. Cornet dans le champ. Ṛ. ✠ DĒI : GRĀ : PR. Croix.

BILL. Petit denier.

Coll. Delforterie, à Loriol. — Pl. XCVIII, n° 16.

4542. Cornet. IOHNE DE CABILLOR. Mitre avec deux pendants. Ṛ. Cornet. DĒI : GRĀ : PRINCĒPS : AVRĀ. Croix cantonnée d'un cornet au 2^e.

BILL.

Musée d'Avignon.

4543. Variété avec CABILLORI.

BILL.

Musée d'Avignon. — Pl. XCVIII, n° 17.

4544. Autre avec CABILLORE.

BILL. Denier. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 5.)

Pl. XCVIII, n° 18.

Sur ces trois dernières pièces, l'imitation des monnaies papales d'Avignon est servile. Les cornets d'Orange établissent seuls une différence.

LOUIS DE CHALON. 1418—1462.

4545. ✠ LV... O. I. Ecu écartelé de Chalons et Orange. Ṛ. MONETA NOVA ?...

Dans le champ, un cornet virolé et suspendu.

BILL. (*Revue*, 1841, pag. 99; SORET, *Lettres*, pl., n° 6.)

Coll. Soret, à Genève.

4546. ✠ **LVDVEVS : PRINC : AVRAICE**. Ecusson à trois cornets. Ɱ. ✠ **SIT : ROMÆ : DRI : BÆNEDICTV**. Croix pattée, cantonnée de quatre cornets.

BILL. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 15.)

Cab. Nogent. — Pl. XCVIII, n° 19.

4547. ✠ ... **ÆVS : PRINCPS : AVRAI**... Ecu écartelé de Chalon et Orange. Ɱ. ✠ **SIT : ROMÆ : DRI : BÆNEDICTV**. Croix cantonnée de quatre cornets.

BILL. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 6.)

Pl. XCVIII, n° 20.

Les monnaies de Louis sont les plus rares de la série d'Orange.

GUILLAUME. 1462—1475.

4548. ✠ **GVL : EM : D . CÆB**. Croix. Ɱ. ✠ **PRINCPS : AVRÆ**. Cornet suspendu.

BILL. Denier. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 16.)

Musée de Marseille et coll. Requien. — Pl. XCVIII, n° 21.

4549. ✠ **GVILLM * D . CÆB**. Croix coupant la légende et cantonnée de quatre cornets. Ɱ. ✠ **CIVITAS * AVRÆICÆ**. Ecusson armorié, penché sur un casque à panache.

BILL. : 1,52. (*Ibid.*, pl. 6, n° 17; POEY D'AVANT, n° 1303.)

Pl. XCIX, n° 1^{er}.

JEAN II DE CHALON. 1475—1502.

4550. **IOHS . DE . CABILLONE**. Heaume. Ɱ. ✠ **DEI . GRA : PRS . AVRAIC**. Croix fleuronnée, cantonnée d'un cornet et d'un besant.

OR. (DE LONGPÉRIER, *Inéd. du cab. Dassy*.)

Coll. Dassy.

4551. ✠ **IOHS : D . CÆBILO**. Ecusson armorié et penché sur un casque à panache. Ɱ. ✠ **PRINCPS : AVR**. Croix coupant la légende et cantonnée de cornets.

BILL. : 1,57. (*Revue*, 1839, pl. 6, n° 18; POEY D'AVANT, n° 1304.)

Pl. XCIX, n° 2.

4552. ✠ **IOHS' DÆ : CABILLON**. Même type. Ɱ. ✠ **DEI . GRÆ . PRS . AVR**. Même type.

BILL. (*Revue*, 1844, pl. 4, n° 7.)

Cab. de France. — Pl. XCIX, n° 3.

4553. Variété avec **CÆBILLÆ**.

BILL.

Coll. Charvet.

4554. ✠ IOHS : DO : CIABILL. Mêmes type et ñ.
BILL.
Musée d'Avignon; coll. de Crouy, à Compiègne; Lacroix, à Mâcon; Challande, à Marseille.
4555. Variété avec ✠ IOh ' S D. — . CIABILL.
BILL. : 1,50.
Coll. Challande, à Marseille.
4556. ✠ IOHRES DEI CABILLONÆ. Même type. ñ. ✠ DEI GRÆ . PRINÆ...
ÆVRÆ. Croix cantonnée d'un cornet au 2^e.
BILL.
Coll. Parot, à Lyon.
4557. ✠ IES . DEI . GRA. Croix. ñ. — PRINÆPS ÆVR. Casque dans le champ.
BILL. : 0,45.
Coll. Parot.
4558. IOHRES DEI CABILO. Dans le champ, un casque accosté de Z—P.
ñ. DEI GRÆ PRS ÆVRÆ. Croix cantonnée d'un cornet aux 1^{er} et 4^e, d'un Z
au 2^e, et d'un P au 3^e.
BILL.
Coll. Sauvadet, à Montpellier. — Pl. XCIX, n° 4.
4559. Mêmes légendes et types.
BILL. Demi du précédent.
Musée de Marseille.

Que signifient les deux lettres qui, d'un côté, accostent le heaume, et de l'autre, cantonnent la croix? Si l'on se rattachait à la forme de la première lettre du droit, on serait tenté d'y voir un 3. Je crois que c'est un grand I gothique, et qu'il faut interpréter ces lettres par *Johannes Princeps*.

PHILIPPE DE HOCHBERG. 1478.

4560. ✠ PhS : DE : HOUBERG. Même type. ñ. DEI GRÆ PRS ÆVR. Croix cantonnée de quatre cornets.
BILL. : 1,30. (POEY D'AVANT, n° 1305, et pl. 19, n° 4.)
Pl. XCIX, n° 5.
4561. Même légende. Dans le champ, PRCS en deux lignes; au-dessus, un trait.
ñ. DEI . GRÆ . PRS . ÆVR. Croix coupant la légende, cantonnée d'un cornet aux 2^e et 3^e.
BILL. : 0,70.
Coll. Norblin. — Pl. XCIX, n° 6.

Ces deux dernières pièces méritent une attention particulière et nécessitent des explications détaillées. J'ai, le premier, dans ma *Description*, cherché l'interprétation du dernier mot de la légende du droit; mais, comme mon exemplaire était incomplet, je ne pouvais pas arriver à une solution satisfaisante. Plus tard, j'ai pu examiner des exemplaires mieux conservés, et je trouvais le mot *Nochberg*. C'est Hochberg qu'il faut lire définitivement, et en voici l'explication d'après les documents historiques qui m'ont été fournis par M. Deloye et par l'*Histoire d'Orange*, de M. Bastet.

Jean II de Chalon, prince d'Orange, n'ayant pas obtenu de Louis XI, qui avait de graves motifs de se défier de lui, le gouvernement des deux Bourgogne, abandonna son parti pour suivre celui de la duchesse Marie. Furieux de cette désertion, le roi de France fit rendre, le 7 septembre 1477, un arrêt qui déclarait le prince criminel de lèse-majesté et le condamnait à la peine capitale. Faute d'avoir été pris, Jean de Chalon fut pendu en effigie dans les villes du duché de Bourgogne, et sa maison de Dijon fut rasée. L'année suivante, la principauté d'Orange, mise sous la main du roi, fut donnée par lui à Philippe de Hochberg, qui la tint tant que dura la disgrâce du prince d'Orange, c'est-à-dire jusqu'en 1482, après la prise d'Arras. Jusque-là, Jean de Chalon, de plus en plus irrité contre le roi, n'avait cessé de guerroyer contre lui.

Ce Philippe de Hochberg était fils de Rodolphe IV, margrave d'Hochberg-Sansenberg, branche cadette des margraves de Bade, dont il recueillit seul l'héritage en 1487. Il avait épousé précédemment Marie, fille d'Amédée IX, duc de Savoie. Après avoir combattu sous Charles, duc de Bourgogne, il s'attacha au roi Louis XI, qu'il aida à conquérir la Bourgogne. Ce fut en récompense de ses bons services qu'il reçut les dépouilles de Jean de Chalon, prince banni et qui était dans le camp opposé. Les monarques français le comblèrent de faveurs, puisqu'il devint maréchal de Bourgogne, grand senéchal de Provence, conseiller du roi et grand chambellan. Il mourut en 1503.

Le château de Hochberg (haute montagne) était situé près de Fribourg. Quoique ce fief fût en Allemagne et relevât de l'empire, Philippe, qui possédait en outre le comté de Neuchâtel, la seigneurie de Rothelin et de Badenviller, avait, à l'exemple de son père, sa résidence ordinaire à Dijon.

Ce seigneur est, comme on le voit, un des princes *intérimaires* dont j'ai parlé. A ce titre, ses monnaies sont curieuses. Il y continue d'ailleurs les types du prince qu'il remplaçait.

PHILIBERT DE CHALON. 1502—1530.

4562. ✕ PHS. D& CABILLOR. Même type; au-dessus, un cornet. R. D& . GRA...

AVR. Même type.

BILL. (*Revue*, 1839, pl. 6, n° 20.)

Pl. XCIX, n° 7.

4563. ✠ PHS : DE : CABILL. Croix coupant la légende, cantonnée d'un cornet aux 2° et 3°. R. ✠ CIVITAS * AVRATIC. Dans le champ, PRSE en deux lignes; au-dessus, un trait.

BILL. (*Ibid.*, n° 19.)

Pl. XCIX, n° 8.

4564. Variété : ... DE CABILLO... Dans le champ, PRCS en deux lignes.

BILL.

Coll. Charvet.

4565. ✠ PHILI : DE : CAB. Cornet dans un cercle à trois lobes. R. DEI : GR : PRICAPS. Croix.

BILL.

Musée d'Avignon. — Pl. XCIX, n° 9.

Le règne de Philibert fut plein d'agitations. Peut-être est-ce à cause de cela que ses monnaies sont rares.

MAISON DE NASSAU.

Depuis l'avènement de la maison de Nassau, l'étude des monnaies d'Orange perd beaucoup de son intérêt. Elles ne cessent pas néanmoins d'être françaises, puisqu'elles continuèrent à être fabriquées à Orange.

Il y a, à partir de cette substitution de dynastie, un changement radical dans le type et la fabrique des monnaies. Selon l'usage des pays du Nord, les princes y mettent leur buste; le module s'agrandit, la fabrication est plus soignée. Quelques-unes de ces pièces sont de vrais objets d'art.

Les monnaies de Guillaume-le-Taciturne sont les plus rares de cette série. Je ne connais qu'un exemplaire de chacune des deux variétés que je publie. La dernière a été récemment découverte à Orange.

GUILLAUME-LE-TACITURNE. 1544—1584.

4566. Cornet. MO : NOVA : GVIL : 3 : D : G : PRIN : AVRAI : A : NASS. Ecusson couronné. R. Cornet. MANV. Lion passant. TENEBO. Lion passant. NASSAV.

1560. P. Buste cuirassé, à droite.

AR. Grand écu. (MADAI, n° 1367.)

Cab. de la Haye. — Pl. XCIX, n° 10.

4567. Fleur. M. N... N. 1560. Croix à fuseaux. R. MANV. TENEBO. NASSAV. Grand cornet dans le champ.

BILL. Obole.

Coll. Nogent Saint-Laurent. — Pl. XCIX, n° 11.

PHILIPPE-GUILLAUME DE NASSAU. 1584—1618.

4568. ✠ GVILLELM . D . G . PRINC . AVRAIC. Dans le champ, grand G accosté de deux cornets; au-dessous, 1591. Ⓢ. ✠ MAVR... COM ANAS REG . PRI AVRA. Croix fleurdelisée.
BILL. : 2,82. (POEY D'AVANT, n° 1306.)
4569. Autre aux mêmes types, ayant au Ⓢ. PR . AVRA.
BILL. (*Revue*, 1839, pl. 5, n° 21.)
Cab. d'Avignon. — Pl. XCIX, n° 12.
4570. ✠ G . PRINC . AVR... CO . NASS. Même type; sous le G, 1592. Ⓢ. ✠ MAVR ... REG . PR . AVRAI. Même type.
BILL. (*Ibid.*, pl. 6, n° 22.)
Cab. d'Avignon. — Pl. XCIX, n° 18.
4571. Variété avec PH . GVIL . III . D . G ., &c.
Coll. Voillemier.
4572. ✠ GVILLELMVS . IIII . D . G. Cornet couronné. Ⓢ. ✠ PRIN . AVRAICE. 1592. Petite croix grecque.
Cuivre. (*Ibid.*, n° 23.)
Cab. Nogent. — Pl. XCIX, n° 14.
4573. ✠ PH . GVILL . IIII : D : G : PRINC : AVRAICE. Ecusson couronné et armorié, accosté de deux A. Ⓢ. ✠ MANV : TENEBO : PIET : ET : IVSTITIA. Croix cantonnée de deux cornets et de deux couronnes.
BILL. Douzain. (*Ibid.*, n° 24.)
Musée d'Avignon. — Pl. XCIX, n° 15.
4574. Mêmes légende et type. Au Ⓢ., PIET : ET : IVS. 1574. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux cornets.
BILL. Douzain.
Cab. de France.
4575. ✠ PHILIP GVILLI D G PRINC. Dans le champ, P couronné entre trois cornets. Ⓢ. ✠ AVRAICE GOMES NASSAV. Croix grecque.
BILL. : 0,81. (*Revue*, 1849, pl. 6, n° 25; POEY D'AVANT, n° 1367; DUBY, *Suppl.*, pl. 12, n° 7.)
Pl. XCIX, n° 16.
4576. ✠ PH... G . PRINCES. Même type. Ⓢ. ✠ AVR... COMES NASSAV. Croix anglée de feuilles.
BILL. Liard. (*Ibid.*, n° 26.)
Cab. Nogent. — Pl. XCIX, n° 17.

4577. PHIL . G . I . D . G . PRI . AVR . CO . NA. Ecusson couronné. ñ. & SOLI . DEO . HONOR . ET . GLOR. 1607. Croix fleuronée et anglée de feuilles.

AR. (*Ibid.*, n° 27.)

Cab. Nogent. — Pl. XCIX, n° 18.

4578. PHIL . G . I . D . G . PRIN . AVR . CO . N. Ecu couronné. ñ. SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORI. 1616. Croix cantonnée de deux couronnes et de deux cornets.

BILL. Douzain. (*Revue*, 1844, pag. 102.)

Cab. de France.

4579. PHILIP . G . I . D . G . PRINC . AVRA . COM . NAS. Buste armé du prince. à gauche ; à l'exergue, un croissant. ñ. SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA. Ecusson couronné ; de chaque côté, 1607.

AR. Teston. (*Revue*, 1839, pag. 124, n° 45.)

Cab. de France et coll. B. Fillon. — Pl. XCIX, n° 19.

4580. Mêmes légendes et types.

OR. Pistolet.

Cab. de France.

4581. Mêmes légendes et types.

OR. Demi-pistolet.

Cab. de France.

4582. PHIL . G . I . D . G . PRIN . AVR . COM . NAS. Buste à droite ; à l'exergue, un croissant. ñ. Mêmes légende et type, avec GLOR.

AR. Demi-teston.

Cab. de France et de la Haye. — Pl. XCIX, n° 20.

4583. PHILIPP . G . I . D . G . PRINC . AVRA . COM . NAS. Buste à gauche. ñ. Même légende, avec GLORIA. Ecusson couronné.

AR. Teston. (*Placard* de 1636, pag. 76.)

4584. PHILIPPVS NASS COMES. Buste jeune à droite. ñ. IN . TE . DOMINE . SPERAVI. Ecusson à trois lis, couronné.

AR. Douzième d'écu.

Coll. Rousseau.

MAURICE. 1618—1625.

4585. MAVRITIVS . I . D . G . PRIN . AVR . CO . NA. Buste cuirassé, drapé et

fraisé. F et croissant pour exergue. \hat{N} . SOLI DEO . HONOR . ET . GLORI.
Ecusson couronné; de chaque côté, 16—18.

AR. Grand écu. (*Revue*, 1839, pag. 124, n° 46; VAN-LOON, tom. II, pag. 102,
n° 1^{er}.)

Cab. de France et de la Haye. — Pl. C, n° 1^{er}.

4586. Mêmes légendes et types. 16—19.

AR. Demi-écu. (VAN-LOON, *ibid.*, n° 2.)

Cab. de la Haye. — Pl. C, n° 2.

4587. Mêmes légendes et types.

AR. Quart d'écu. (*Ibid.*, n° 3.)

Cab. de la Haye.

4588. Variété. Un cornet précède la légende de l'avvers; sans exergue. Au \hat{N} ., NASS.

AR. Teston. (VAN-LOON, pag. 25.)

4589. Mêmes légendes et types. Le buste est colleretté. La légende du \hat{N} . commence
par une rosace.

OR. Grand écu.

Cab. de France. — Pl. C, n° 3.

4590. MAVRITIVS . I . D . G . PRIN . AVR . CO . NA. Buste à droite. \hat{N} . SOLI
DEO . HONOR . ET . GLORIA. 1621. Croix fleuronnée.

AR. Teston : 6,42. (*Revue*, 1839, n° 48; POEY D'AVANT, n° 1308.)

4591. Variété avec 1620. F. Cette lettre est engagée dans le O.

Coll. Lefebvre, à Meaux.

4592. Autre avec le millésime 1620, et la lettre F engagée dans le dernier chiffre.

AR. Teston.

Coll. Lefebvre, à Meaux.

4593. Mêmes légende et type. A l'exergue, F; au-dessous, un croissant. \hat{N} . Cornet.

Mêmes légende et type, avec GLORI. 1621; sans grenetis des deux côtés.

AR. Demi-franc.

Cab. de la Haye. — Pl. C, n° 4.

4594. ✠ Rosace. MAVRITIVS : D : G : PRIN : AV. Dans le champ, M couronné
entre trois trèfles imitant les lis. \hat{N} . SOLI . DEO . HONOR... Croix grecque évi-
dée, avec quatre feuilles dans les angles.

BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1309, et pl. 19, n° 5.)

Pl. C, n° 5.

4595. ✠ MAVRITIVS . D . G . PRIN . G . M couronné entre trois lis. ñ. SOLI . DEO . HONOR... Croix évidée et anglée de feuilles.
Cuivre. Liard. (SIRAND, pl. 2, n° 4.)
4596. Autre avec PRIN AV. Mêmes type et ñ.
Cuivre. Liard. (*Ibid.*, n° 5.)
4597. Cornet. MAVRITIVS . D . G . PRIN. Même type. ñ. Cornet. SOLI . DEO . HONOR . ET . Même type.
BILL. Liard.
Coll. Nogent Saint-Laurent.
4598. Mêmes légendes et types, avec SOL . DEO , &c.
BILL. Liard.
Coll. Nogent Saint-Laurent.

FRÉDÉRIC-HENRI. 1625—1647.

4599. ♦ FRED . HENR . D . G . PRIN . AVR . CO NAS ♦. D B en monogramme.
Buste nu et barbu à droite. ñ. SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA. 1645.
Ecuillon couronné.
OR : 13,20.
Coll. Rousseau et cab. de la Haye. — Pl. C, n° 6.
4600. FRED . HENR . D . G . PRIN . AVR . CO . N. Buste colleretté à droite.
ñ. ✠ SOLI . DEO , &c. 1626. Croix ornée.
AR. Teston.
Cab. de France. — Pl. C, n° 7.
4601. ⚙ FRED . HENR . D . G . PRIN . AVR . COM . NASS. Même buste. ñ. Même légende. Croix ornée; H au centre.
AR. Teston : 7,26. (*Revue*, 1849, pl. 8, n° 8; POEY D'AVANT, n° 1210.)
Pl. C, n° 8.
4602. Variété avec CO . NAS. ñ. 1645.
AR. Demi-franc.
Cab. de la Haye.
4603. Variété avec N au lieu de NAS. A l'exergue, F et un croissant au-dessous.
Buste sans fraise. ñ. Même légende avec GLOR. 1630. Cornet.
AR. Teston. (VAN-LOON, tom. II, pag. 191.)
4604. Mêmes légende et type, avec COM NASS; sans collerette. ñ. Mêmes légende et type. 1643.
AR. Teston.
Cab. de France. — Pl. C, n° 9.

4605. Autre ; la légende commençant par un V ayant au-dessus un anneau et portant CO . NA. Même type. R. Même légende , sans millésime. Ecusson couronné.
AR. Teston.
Cab. de France. — Pl. C, n° 10.
4606. Variété avec CO . NAS. F ; au-dessous, un croissant. Buste cuirassé. R. 1645.
Croix fleurdelisée.
AR. Teston.
Cab. de la Haye.
4607. ✕ FRED . HENR. D . G . PRIN . AVRA. Buste à droite, dans un grenetis.
R. ✕ DOUBLE . TOVRNOIS. Trois trèfles simulant des lis.
Cuivre. Double : 2,71. (POEY D'AVANT, n° 1311.)
4608. Mêmes légendes et types, sans grenetis. Millésime 1640.
Cuivre. Double : 2,71. (*Ibid.*, n° 1312; DUBY, pl. 27, n° 1^{er}.)
Pl. C, n° 11.
4609. Mêmes légendes et types, avec PRC . A. 1640.
Cuivre. Double : 2,71. (*Ibid.*, n° 1313, et *Ibid.*, n° 2.)
4610. Autre avec PRI . AV. R. 1640.
Cuivre. Double : 2,71. (*Ibid.*, n° 1314, et *Ibid.*, pl. 26, n° 15.)
4611. Autre, avec le millésime 1640.
Cuivre. Double.
Coll. Compère. — Pl. XCVIII, n° 12.
4612. Autre, avec PRI . AVR. R. 1637.
Cuivre. Double : 2,71. (*Ibid.*, n° 1315.)
Pl. C, n° 12.
4613. Autre, avec PRIN . AV. R. 1640.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.
4614. Mêmes légendes et types. 1641. Le buste a une large collerette.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.
4615. Autre, avec PRIN . AVR. R. 1641.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.

4616. **FRED. HENR. D. G. PRIN. AVR.** Sous le buste, **V.** Ɱ. Même type. 1637.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.
4617. Autre. Sous le buste, **V** avec **o** au-dessous. Ɱ. 1637.
Cuivre. Double.
Coll. Compère.
4618. Autre. Sous le buste, **. O.** Ɱ. 1640.
Cab. de France.
4619. Cornet. **FRED... PRIN : A :** Dans le champ, **M** couronné entre trois trèfles ; ceux de chaque côté surmontés d'un point. Ɱ. **✠ SOLI . DEO . HONOR . ET . G.** Croix pattée et évidée; une feuille dans chaque angle.
BILL. Liard : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1316, et pl. 19, n° 6.)
Pl. C, n° 13.
4620. Cornet. **FRED... PRIN.** Même type ; sans les points. Ɱ. Même type.
Cuivre. Liard : 0,87. (*Ibid.*, n° 1317, et pl. 19, n° 7.)
4621. **✠ FRED . HENR . D . G . PRIN . A.** Même type. Ɱ. Mêmes légende et type, avec **GLORIA.**
Cuivre. Liard. (SIRAND, pl. 1^{re}, n° 10.)
4622. **✠ FRED . HENR . D . G . PRIN . AVR.** Deux clefs en sautoir. Ɱ. **SOLI . DEO . HONOR . ET GLO.** Croix pattée, dans quatre demi-cercles.
Cuivre. Patard. (*Revue*, 1839, pl. 6, n° 28.)
Pl. C, n° 14.
4623. Autre. Au Ɱ., **ET G.**
Cuivre. Patard.
Cab. de France.
4624. Variété avec **AVRA.**
BILL. Patard. (*Catal. Ducas*, n° 80.)
4625. Convexe. Sans légende ni type. Ɱ. Concave. **F. H.** sous un large cornet.
AR.
Coll. de Crouy. — Pl. C, n° 15.

Cette dernière pièce est-elle bien une monnaie? Je ne la donne qu'à titre de curiosité numismatique concernant Orange ; car je la prends plutôt pour un jeton.

GUILLAUME IX. 1647—1650.

4626. **GVILLELMVS . D . G . PRIN . AVR.** Buste. \hat{a} . * **SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA.** 1650. Ecusson couronné.
AR. Grand écu. (*Revue*, 1839, pag. 136, n° 53; DUBY, pl. 27, n° 4.)
Cab. de France. — Pl. C, n° 16.
4627. Autre avec **GVILLEMVS.**
Cab. de France et de la Haye. — Pl. C, n° 17.
4628. Autre avec **GVILLELMVS, &c.**
AR. Demi-écu. (DUBY, pl. 27, n° 5.)
Pl. CI, n° 1^{er}.
4629. Mêmes légendes et types. Sous le buste, une croix à cinq branches.
AR. Quart d'écu. (*Ibid.*, n° 6.)
Cab. de France. — Pl. CI, n° 2.
4630. Mêmes légendes et types. 1649. Sous le buste, une rosace entre deux petites rosaces.
AR. Quart d'écu.
Cab. de France. — Pl. CI, n° 3.
4631. Même légende. Buste avec cuirasse et longs cheveux, à droite. \hat{a} . Mêmes légende et type. 1649. Sous l'écusson armorié, **F D** liés.
OR. Double écu. (*Revue*, 1839, pag. 126, n° 54.)
Cab. de France. — Pl. CI, n° 4.
4632. **GVILLELM . D . G . PRIN . AVR.** Même buste; au-dessous, 1649 et **F D** liés. \hat{a} . **SOLI . DEO . HONOR . GLOR.** Quatre **N** couronnés en croix, cantonnés de fleurs de lis.
OR. Doublon. (*Ibid.*, n° 55.)
Cab. de France et de la Haye. — Pl. CI, n° 5.

GUILLAUME-HENRI. 1650—1702.

4633. **GVIL . HENR.** Le Christ debout, tenant un étendard; devant lui, une figure mitrée, à genoux, tenant aussi le même étendard. A gauche, en légende verticale, **SNR PAV**; au milieu, **DVX** écrit verticalement. \hat{a} . **SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA . SIT.** La Vierge nimbée, debout, dans un écusson ovale; à l'intérieur, un autre cercle de douze étoiles.
OR. Sequin. (DUBY, *Suppl.*, pl. 7, n° 9.)
Pl. CI, n° 6.

4634. **GVILLELMVS . HENR . D . G . PRIN . AVR.** Buste jeune. **ŕ.** **SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA.** 1652. **AED** en monogramme. Ecusson à quatre trèfles et au cornet, couronné.

AR. Grand écu : 27,00. (*Revue*, 1839, pag. 127, n° 58.)

Coll. Rousseau. — Pl. CI, n° 7.

4635. **GVILL . HENR . D . G . PRIN . AVR.** Buste jeune. **ŕ.** **SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA.** 1651. Ecusson à quatre trèfles; au centre, un cornet.

AR. Demi-écu.

Cab. de France et de la Haye. — Pl. CI, n° 8.

4636. **GVILLEIM . HENR * D . G . PRIN . AVR.** Buste jeune, à droite. **ŕ.** * **SOLI . DEO . HONOR .** (monogramme formé d'**AED.**) **ET . GLORIA.** 1651. Même type.

AR. Demi-écu.

Cab. de la Haye.

4637. **GVIL . HENR . D . G . PRIN . AVR.** Buste du prince, jeune. **ŕ.** **SOLI . DEO . HONOR . ET . GLORIA.** 1659. Ecusson à trois lis, couronné.

AR. Cinquième d'écu. (*DUBY*, pl. 27, n° 8.)

Cab. de France.

4638. **GVIL . HE . D . G . PRI . A.** Même type. **ŕ.** **SOLI DEO . HONOR . ET . GLO.** 1659. Même type.

AR. Cinquième d'écu. (*Ibid.*, n° 9.)

4639. **GVIL . HEN . D . G . PRIN . AV.** Même type. **ŕ.** Mêmes légende et type, avec **GL.** 1660.

AR. Cinquième d'écu. (*Ibid.*, n° 10.)

Cab. de France (avec 1661).

4640. **GVIL . HNR . D . G . PRI . AV.** Même type. **ŕ.** Mêmes légende et type, avec **GLO.** 1661.

AR. Cinquième d'écu. (*Ibid.*, n° 11; *POEY D'AVANT*, n° 1318.)

4641. Mêmes légende et type, avec **AVR**, et au **ŕ.** **GLOR.** 1660.

AR. Cinquième d'écu.

Cab. de France. — Pl. CI, n° 9.

4642. Mêmes légende et type, avec **AVR.** **ŕ.** Même légende, avec **GLO.** Ecusson couronné, mi-parti de trois cornets et de deux lions. Au-dessus de la couronne, 1666.

AR. Cinquième d'écu. (*Ibid.*, n° 12.)

Cab. de France et de la Haye (avec 1665). — Pl. CI, n° 10.

4643. **GVILL . HENR . D . G . PRI . A.** Buste à longs cheveux, à droite. \hat{n} . * **DOV-
BLE TOVRNOIS.** 1659.
Cuivre. Double. (*Revue*, 1853, pl. 4, n° 6.)
Coll. Legras, à Paris. — Pl. CI, n° 11.
4644. * **GVIL * ANR . * DG . PR * AV.** Buste à longs cheveux, à droite. \hat{n} . **DE-
NIER OORANGE.** 1680. Trois fleurs de lis informes, surmontées d'un cornet.
BILL. (*Revue*, 1839, pl. 6, n° 19.)
Coll. Nogent. — Pl. CI, n° 12.
4645. Variété avec **GVIL . ANR . D . G . PR . A.**
BILL. Double.
Coll. Legras.
4646. **GVILL . HENR . D . G . PRI . AV.** Buste jeune. \hat{n} . **DENIER . TOVRNOIS.**
1650. Trois lis dans le champ.
Cuivre. Denier. (*POEY D'AVANT*, n° 1319.)
4647. Autre avec **GVILLEL.**
Cuivre. Denier.
Coll. Compère.
4648. Autre avec **GVILLELM.** \hat{n} . 1651.
Cuivre. Denier.
Coll. Compère.
4649. Autre avec **GVILLELM . D . G . PRIN . D.**
Cuivre. Denier.
Coll. Compère.
4650. **GVILL . HENR . D . G . PRI . DO.** \hat{n} . 1652.
Cuivre. Denier : 1,14. (*DUBY*, pl. 27, n° 7; *POEY D'AVANT*, n° 1320.)
Pl. CI, n° 13.
4651. Autre avec **PRI . D.** Même millésime.
Cuivre. Denier : 1,36. (*POEY D'AVANT*, n° 1321.)
4652. Autre avec **PRIN . DO.** \hat{n} . 1652.
Cuivre. Denier : 1,36. (*Ibid.*, n° 1322.)
4653. **GVILH . HENR . D . G . PRI . DO.** \hat{n} . Mêmes légende et type. 1649, ou 1652,
1653.
Cuivre. Denier.
Cab. de France.
4654. Mêmes légendes et types. 1652.
AR. Denier.
Cab. de France.

4655. Variété avec **GVILHA . HE ✽ D . G . PRIN . DO**. Même type.

Cuivre. Denier.

Cab. de la Haye.

GODEFROY-MAURICE. 1673—1679.

4656. **AD . MA DLTO DE AV P AV**. Même type. \mathfrak{H} . ✽ **DENIER TOURNOIS**.

1673. Six lis dans le champ ; au milieu , une tour.

Cuivre. Denier tournois.

Coll. Nogent Saint-Laurent. — Pl. CI, n° 14.

4657. **G . MAV . DE . LA . TO DAV . PR . AV**. Buste nu , à droite. \mathfrak{H} . ✽ **DENIER TOURNOIS**. 1677. Trois lis ; au-dessus , une tour surmontée d'un lis.

Cuivre. Denier.

Coll. E. Dumas , à Sommières.

Encore deux pièces intéressantes d'un prince *intérimaire*. Elles appartiennent à Godefroi-Maurice de la Tour d'Auvergne , duc de Bouillon. Voici dans quelles circonstances il devint prince d'Orange. Les guerres de Louis XIV contre Guillaume-Henri de Nassau , prince d'Orange et stathouder de Hollande , suffiraient seules à expliquer la confiscation de la principauté ; mais il existe une raison particulière qui justifie en même temps l'investiture en faveur du comte d'Auvergne. Le marquisat de Berg-op-Zoom et plusieurs autres domaines situés dans les Pays-Bas appartenaient à ce dernier , du chef de sa mère , Eléonore-Catherine-Fébronie de Berg. La confiscation qu'en fit Guillaume-Henri amena , par représailles , celle de la principauté d'Orange de la part de Louis XIV , qui la donna au comte d'Auvergne pour l'indemniser de ce qu'il avait perdu dans les Pays-Bas. Cette double confiscation eut lieu en 1673. Godefroi-Maurice conserva la principauté d'Orange jusqu'en 1679.

En parlant de la grande propension des princes d'Orange à s'emparer de tous les types en vogue , j'ai oublié de mentionner un fait curieux ; c'est que cet esprit d'envahissement a été poussé jusqu'à contrepoinçonner de leur cornet des bronzes romains. La collection de M. Nogent Saint-Laurent en offre un exemple. Je ne saurais dire quel a été leur but en agissant ainsi.

CADENET.

Je n'ai sur Cadenet et ses vicomtes que les renseignements fournis par Duby. Il les avait lui-même empruntés à Nostradamus , à Expilly et à Fauris de Saint-Vincent. Je copie son article.

• La seigneurie de Cadenet est possédée , depuis le XI^e siècle , par l'illustre maison de Caderousse , dans le Comtat-Venaissin. Il paraît qu'elle fut cédée en partie à

d'autres seigneurs ou à une branche de la maison de Caderousse, qui prit le nom de Cadenet. Cette seigneurie fut érigée en vicomté, l'an 1225, par Guillaume, comte de Forcalquier, en faveur de Bertrand de Cadenet, qu'il qualifie son cousin. Robert, fils de Pierre de Cadenet, grand senéchal de Provence en 1341, donna cette vicomté par son testament, en 1356, à son neveu Elzéar d'Oraison. Elle a passé depuis, par des alliances successives, dans les maisons de l'Aigue (*de Aqua*), du Mas de Castillane, et enfin dans celle de Caderousse, qui aura, par là, réuni cette portion à celle qu'elle possédait depuis longtemps.

« Agnès de Cadenet, vicomtesse de Cadenet, veuve du vicomte Bertrand, fit hommage, en 1245, à Béatrix, comtesse de Provence, et, par cet acte, elle reconnut avoir le droit de frapper monnaie d'or ou d'argent. »

Voici, selon moi, les monnaies que l'on doit attribuer aux vicomtes de Cadenet.

4658. ✠ **BERTRAND** . Croix. ⚔. ✠ **COMES: EDN' E** . Etoile à huit rayons.

AR. Denier : 0,92. (*Revue*, 1841, pag. 373, vignette; POEY D'AVANT, n° 1127.)

Pl. CI, n° 15.

4659. Mêmes légendes et types.

Obole.

Coll. de Crouy, à Compiègne.

4660. Mêmes légendes et types; sans trait d'élision au ⚔.

AR. Denier.

Cab. de France. — Pl. CI, n° 16.

4661. Mêmes légendes et types des deux côtés, sauf qu'il n'y a pas de signe d'élision dans le mot **EDNE**.

AR. Obole : 0,36. (*Revue*, 1844, pl. 5, n° 11; POEY D'AVANT, n° 1128.)

Pl. CI, n° 17.

4662. ✠ **BERTRANDVZ** . Croix. ⚔. ✠ **COMES: EDN' E** . Même type.

AR. Denier : 0,87. (*Ibid.*, n° 1130, et pl. 16, n° 12.)

Pl. CI, n° 18.

4663. Mêmes légende et type. ⚔. ✠ **COMES: EDN' E** . Même type.

AR. Denier : 0,87. (POEY D'AVANT, n° 1129, et pl. 16, n° 11.)

4664. Mêmes légende et type. ⚔. **COMES: EDN' E** . Même type.

AR. Denier.

Coll. Serrure, à Gand.

J'ai, le premier, dans ma *Description*, proposé d'attribuer ces monnaies aux vicomtes de Cadenet. Quoique mon opinion n'ait pas été ouvertement contredite, je sais qu'elle n'a pas été généralement acceptée. Je crois pourtant devoir la maintenir. Avant de faire valoir les motifs sur lesquels je me fonde, je vais faire connaître les

attributions très diverses qui ont été données à ces pièces, puis j'ajouterai les raisons qui me les font rejeter.

Dans la *Revue numismatique* (année 1844, pag. 373), M. Cartier a publié le denier que je donne sous le n° 4658. Il l'attribuait à Bertrand, comte de Toulouse et duc de Narbonne, en établissant ainsi la lecture de la légende du revers : **COMES Et Dux Narbon** **Є**. M. Requier, dans le même recueil (1844, pag. 124), en faisant connaître la trouvaille de Rochegude, dont ces pièces faisaient partie, donne le dessin d'une obole et, pour l'attribution, suit les errements de M. Cartier. L'opinion de ces deux savants, quoiqu'elle soit partagée par un autre numismatiste du Midi, qui me l'a fait connaître et qui ne tardera pas à publier ses raisons, ne peut pas être adoptée. A part la difficulté qu'il y a d'admettre qu'un comte de Toulouse ait, en adoptant un type particulier, pris le titre de duc de Narbonne, et cela en torturant la légende de manière à la rendre tout à fait inintelligible, il importe tout d'abord de remarquer, ainsi que je l'ai fait dans ma *Description*, la position du signe d'élision, qui est placé ainsi : **ЄDN'Є**. Peut-on tirer de là *Et dux Narbone*? Quant à moi, je déclare cette élision tout à fait contraire aux allures de cette époque. Mais il y a, pour repousser cette attribution, une raison encore plus péremptoire. Le trésor de Rochegude, suivant M. Requier, a été enfoui vers la fin du XII^e siècle. Je prouverai tout à l'heure que l'on doit faire descendre cette date jusqu'au premier quart du XIII^e siècle. Or, les pièces au nom de Bertrand sont à fleur de coin et n'ont jamais circulé. Elles étaient donc les dernières en date de l'enfouissement. Bertrand, comte de Toulouse, étant mort en 1112, il est dès lors de toute évidence que ces monnaies ne peuvent pas lui appartenir.

Dans l'un de ses catalogues de vente de médailles, M. de Longpérier avait d'abord proposé Andance; mais, comme cette attribution ne reposait que sur la forme présumée du nom, il a, dans les *Mémoires de la société des Antiquaires de France*, tom. xx, été ensuite d'avis de donner les monnaies en question aux comtes de Seyne. Cette opinion a été partagée par M. Deloye, qui, dans un mémoire savamment développé et inséré dans la *Bibliothèque de l'école des chartes*, puis reproduit dans la *Revue num. fr.*, 1850, pag. 28, s'est efforcé d'apporter en sa faveur les meilleurs arguments possibles.

Voici une brève analyse de son mémoire.

Le territoire de la ville de Seyne aurait été occupé par les Edénates, peuple cité par Pline, et la capitale de ce peuple aurait été appelée *Sedena*, qui, par contraction, serait devenue *Edena*. Au moyen-âge, cette ville était sous la domination des comtes de Forcalquier. Deux de ces seigneurs ont porté le nom de Bertrand. Le premier mourut vers 1150, laissant deux fils, Guillaume II ou IV et Bertrand II. C'est à ce dernier que M. Deloye est d'avis de donner la monnaie portant *Edne*.

Il est facile de répondre à M. Deloye, et, je dois le dire, lui-même est quelquefois

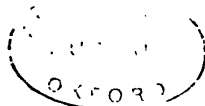
allé au-devant des objections. Par exemple, il cite des titres qui prouvent que vers le milieu du XII^e siècle, c'est-à-dire à une époque assez rapprochée de la date présumée de l'émission de ces monnaies, la ville de Seyne portait le nom de *Sedena*. Qui nous prouve, d'ailleurs, qu'il y ait eu à Seyne des comtes particuliers? Enfin, ce qui me semble une preuve suffisante pour rejeter cette attribution, c'est la position du signe d'élosion, qui, ainsi que je l'ai déjà dit, se trouve sur plusieurs de ces monnaies. S'il fallait lire *Sedene* ou *Edene*, la virgule eût été placée après le D.

Il ne se présente aucune de ces difficultés, si l'on veut adopter mon opinion et donner ces monnaies aux vicomtes de Cadenet. Nous savons que cette ville fut érigée en vicomté en 1225, en faveur d'un seigneur appelé Bertrand, et que les possesseurs de ce fief s'arrogeaient le droit de battre monnaie. C'est à ce Bertrand que, selon moi, il faut donner ces pièces. M. Requier place, il est vrai, la date de l'enfouissement de Rohegude à la fin du XII^e siècle; mais j'ai déjà dit que cette date devait être modifiée. Ce qui le prouve, c'est que ce trésor contenait des monnaies de Guillaume d'Orange avec le nom de l'empereur Frédéric, et que Guillaume n'est mort qu'en 1218. J'ai dit aussi que la belle conservation des monnaies au nom de Bertrand devait faire établir qu'elles étaient les dernières en date dans cet enfouissement. Je ne crois donc pas qu'il y ait de difficultés à repousser cette date de sept ans.

Il est une autre preuve qui vient à l'appui de mon attribution et qui doit lui donner un grand poids, c'est l'extrême ressemblance, pour ne pas dire l'identité de la fabrique des monnaies en question avec celles précitées de Guillaume IV d'Orange, qui étaient pour ainsi dire contemporaines. Cadenet est beaucoup plus rapproché d'Orange que Seyne, et dans le premier cas une imitation aussi palpable se comprendrait bien mieux que dans le second. Que l'on fasse le rapprochement que j'indique, et l'on verra que mon opinion, tendant à déshériter Narbonne et Seyne au profit de Cadenet, n'est pas sans quelque valeur.

Il restera, il est vrai, à établir comment du nom de Cadenet on a pu tirer **EDN'E**. Mais cela me semblerait encore plus facile que d'en faire *Sedena*. D'ailleurs, qui nous dit que nous connaissons l'ancien nom de Cadenet? Les seigneurs de cette ville n'ont-ils pas pu aussi posséder quelque lieu dont le nom se rapprocherait davantage de celui que nous cherchons? Je recommande ces investigations aux numismatistes du pays, et j'ai l'espoir qu'ils finiront par me donner entier gain de cause.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.



TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

	Pages		Pages
Agde ,	285	Castelbon ,	235
Agen ,	87, 104, 143	Cerdagne ,	213
Agramont ,	206	Comminges ,	147
Albi ,	307	COMTAT-VENAISSIN ,	345
Amiens ,	134	Courthézon ,	397
Ampurias ,	207	Dax ,	88
Andance ,	415	Dijon ,	134
Anduse ,	296	Elne ,	220
Angoulême ,	49	Fézensac ,	148
Apt ,	345	Fézensaguet ,	153
AQUITAINE ,	66	Figeac ,	108
Arles ,	337	Foix ,	233
Armagnac ,	150	Fontarabie ,	184
Astarac ,	153	Fontenay-le-Comte ,	108, 366
Auch ,	148	GASCOGNE ,	146
Auxerre ,	134	Gironne ,	212
Avignon ,	345	Guessin ,	85, 88
Barcelone ,	209	Hochberg ,	402
Bayonne ,	128, 153	LANGUEDOC ,	236
BÉARN ,	157	Lectoure ,	92, 109, 149, 151
Beaucaire ,	345	Lescun ,	173
Bergerac ,	60, 93	Limoges ,	86, 92, 109
Bésalu ,	212	Lodève ,	298
Béziers ,	279	Lomagne ,	151
Bigorre ,	147	Lusignan ,	43
Bonafos ,	309	Maguelone ,	286
Bordeaux ,	70, 78, 85, 90, 105, 123, 124	Maillezais ,	366
Burgos ,	128	Majorque ,	163
Cadenet ,	413	Mans (Le) ,	134
Cahors ,	311	MARCHE (LA) ,	35
Carcassonne ,	269	MARCHES D'ESPAGNE ,	203
Carpentras ,	374	Marseille ,	321

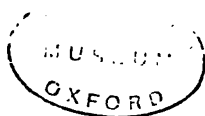
	Pages		Pages
Mauléon ,	35	Rodez ,	304
Melgueil ,	286	Roquefeuil ,	297
Melle ,	2	Rouen ,	133
Mende ,	303	ROUERGUE ,	304
Moissac ,	146	ROUSSILLON ,	213
Montpellier ,	294	Saintes ,	64
Montreuil-Bonnin ,	29, 42	SAINTONGE ,	64
Morlas ,	161	Saint-Gilles ,	252
Narbonne ,	357, 415	Saint-Lô ,	134
NAVARRE ,	173	Saint-Maixent ,	35
Niort ,	37	Sainte-Marie de Saintes ,	66
Omellas ,	292	Seyne ,	415
Orange ,	384	Substantion ,	286
Pardiac ,	153	Talau ,	222
Paris ,	133	Tarascon ,	339
Parthenay ,	40	Tarbes ,	118
PÉRIGORD ,	55	Thouars ,	40
Perpignan ,	223	Toulouse ,	237
Poitiers ,	6, 8, 90, 110	Troyes ,	134
POITOU ,	1	Urgel ,	203
Pont-de-Sorgues ,	255	Uzès ,	300
PROVENCE ,	315	Vich ,	206
— (Marquisat de) ,	255	Vic-sur-Osse ,	149
Rasez ,	279	Victoire ,	77
Réole (La) ,	115	Viviers ,	301
Rochelle (La) ,	89, 115		

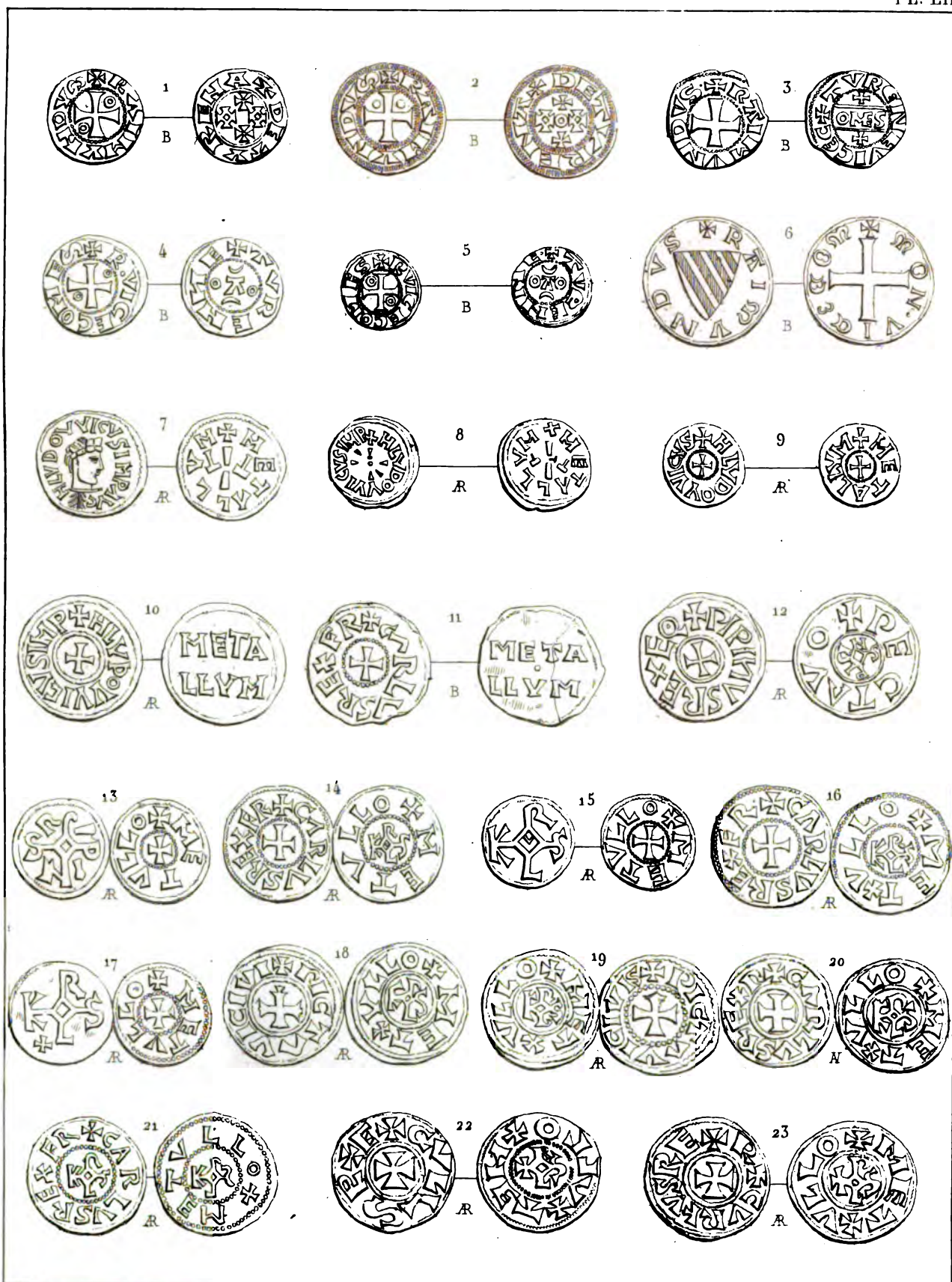
ERRATA.

- Page 5, ligne 22, *au lieu de LVDOXXICVS, lisez LVDOVVICVS.*
7, — 11, *au lieu de REXER, lisez REX FR.*
7, — 32, *au lieu de dubitablement, lisez dubitativement.*
8, — 10, *au lieu de dans, lisez de.*
13, — 1^{re}, *au lieu de ME — ✕VLLO, lisez MET ✕VLLO.*
71, — 23, *au lieu de Sanceez, lisez Sanchez.*
72, — 34, *au lieu de X. Gauban, lisez O. Gauban.*
220, — 31, *au lieu de ET ou ET OA, lisez ET O ou ET OA.*
231, — 22, *au lieu de PERPIGNAN, lisez PERPINIANI.*
293, — 4, *ajoutez Pl. LXXXV, n° 21.*

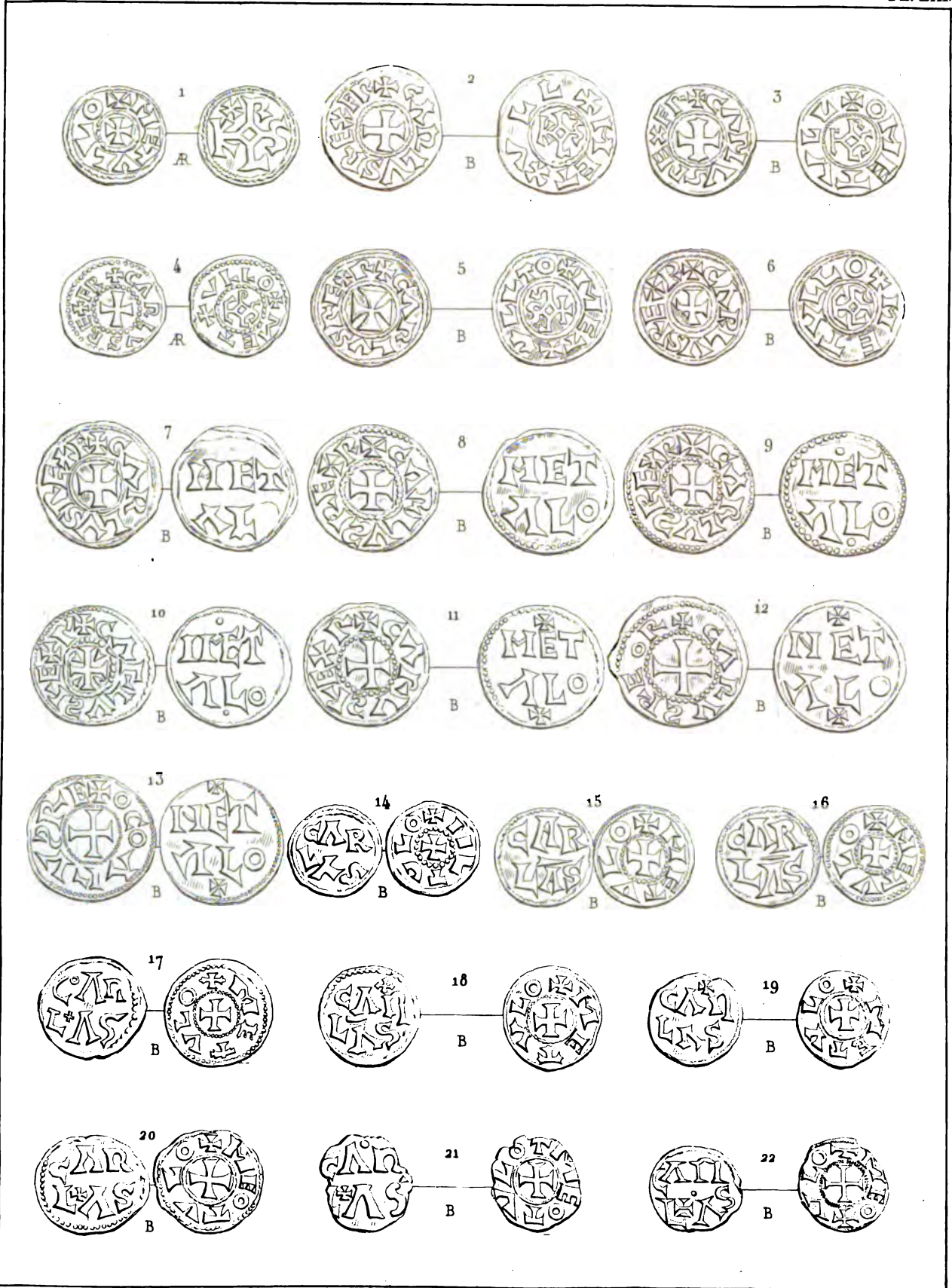
Par suite du remaniement de la fin de la planche LVIII et du commencement de la planche LIX, il se trouve quelques erreurs dans les renvois à ces planches. Il y a lieu à les établir définitivement de la manière suivante :

N° 2724,	Pl. LVIII, n° 20.	N° 2734,	Pl. LIX, n° 3.
2725,	— 21.	2736,	— 6.
2726,	Pl. LIX, n° 4.	2737,	— 7.
2727,	— 5.	2738,	— 8.
2731,	— 1 ^{er} .	2739,	— 9.
2733,	— 2.	2740,	— 10.

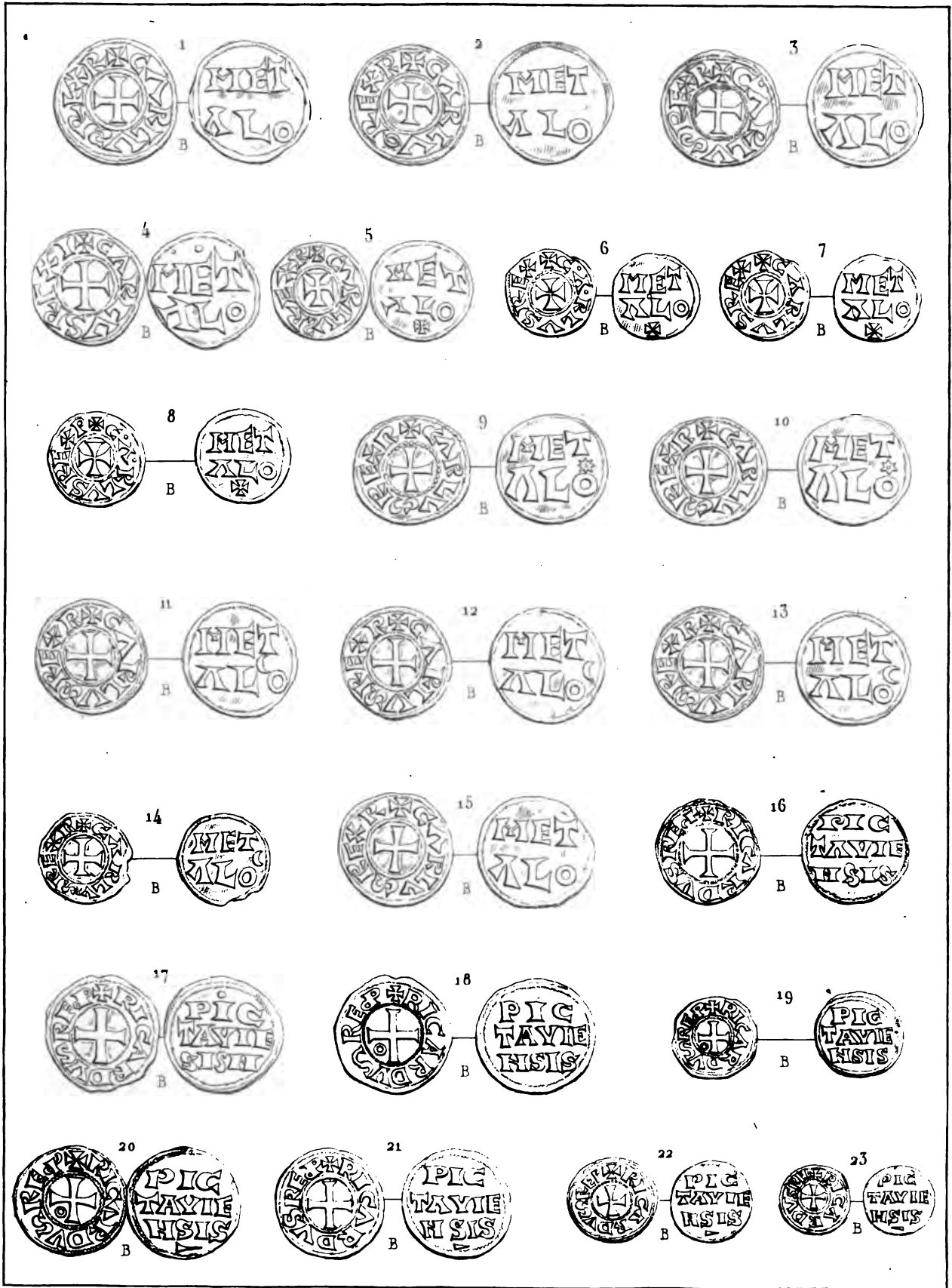


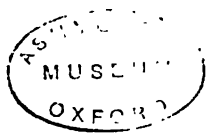


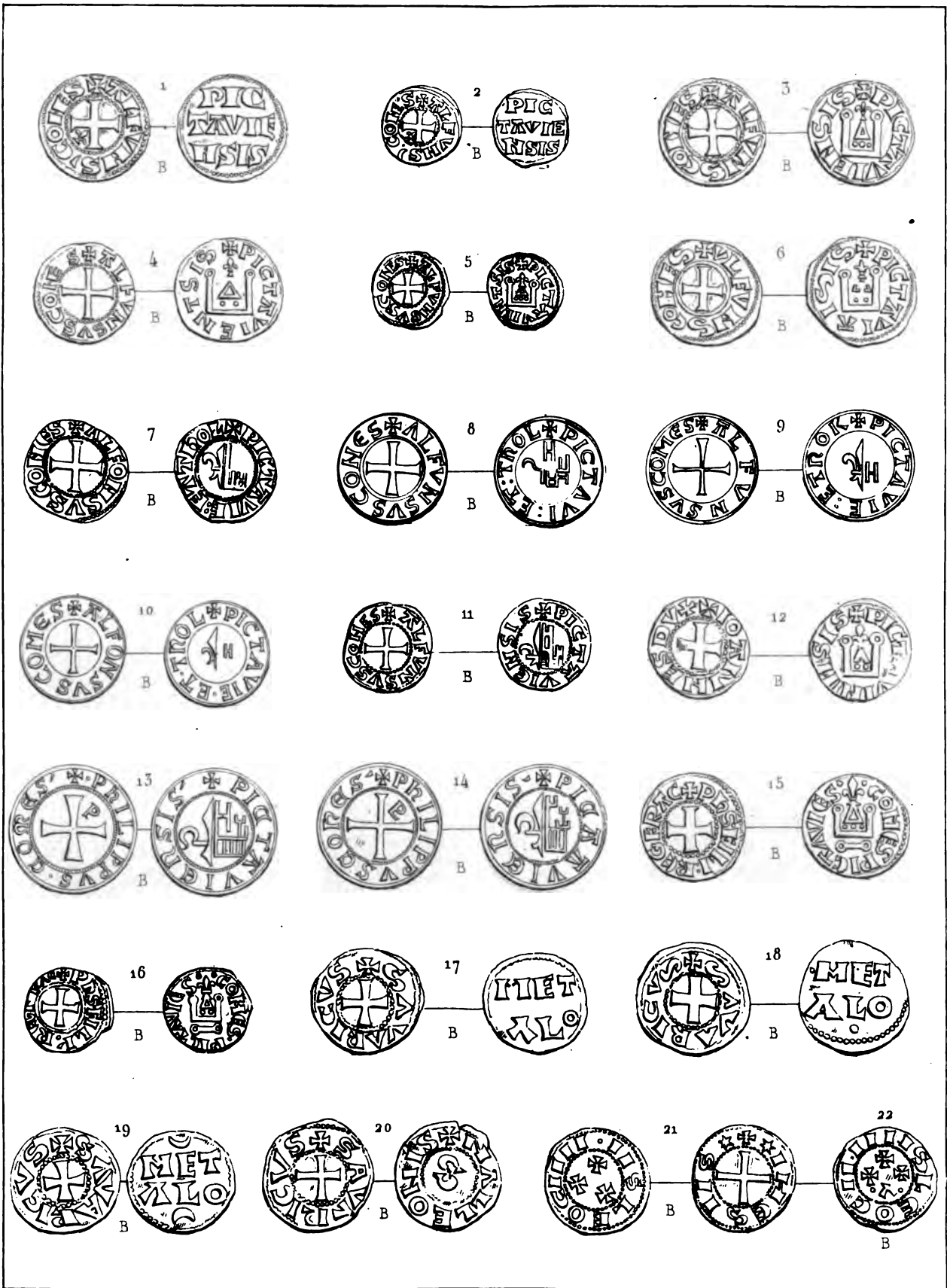
ACHT
MUSEUM
OXFORD



MUSEUM
OXFORD





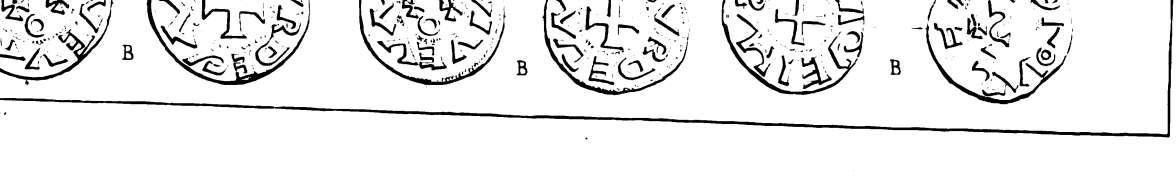
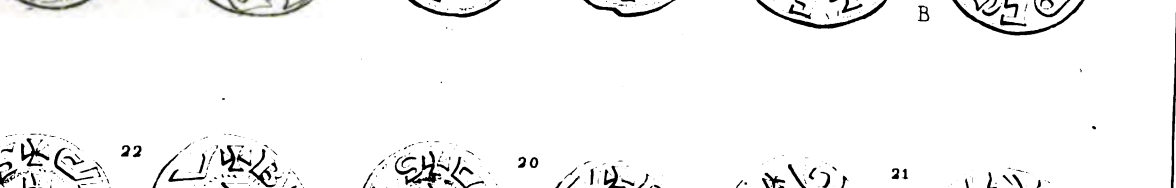
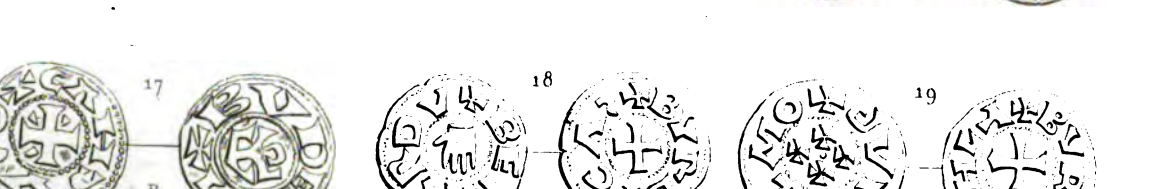
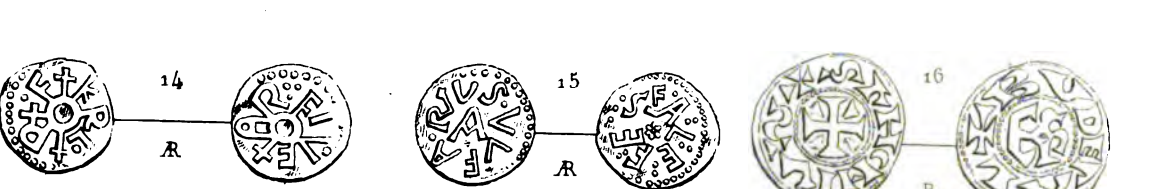
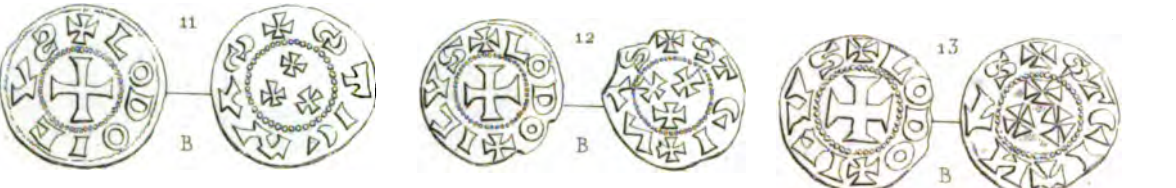
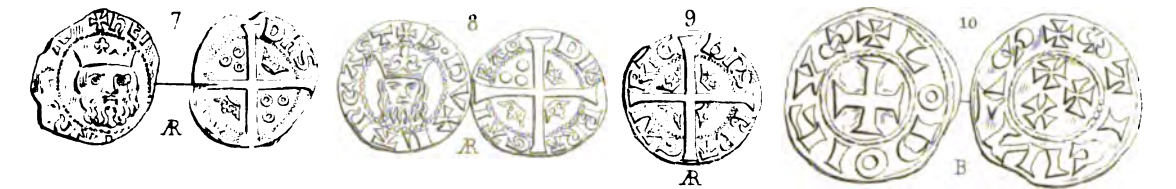
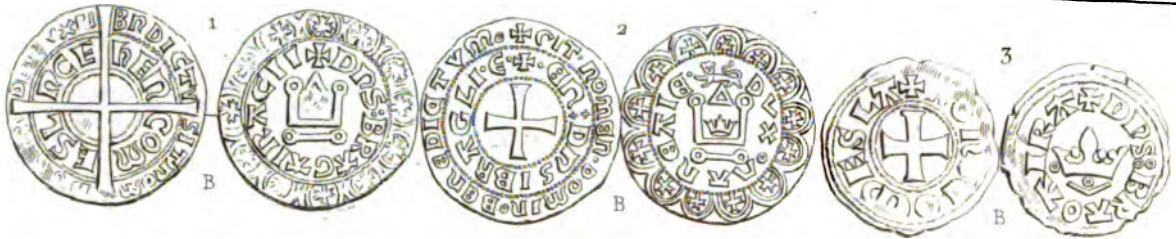


1850
MUSEUM
OXFORD

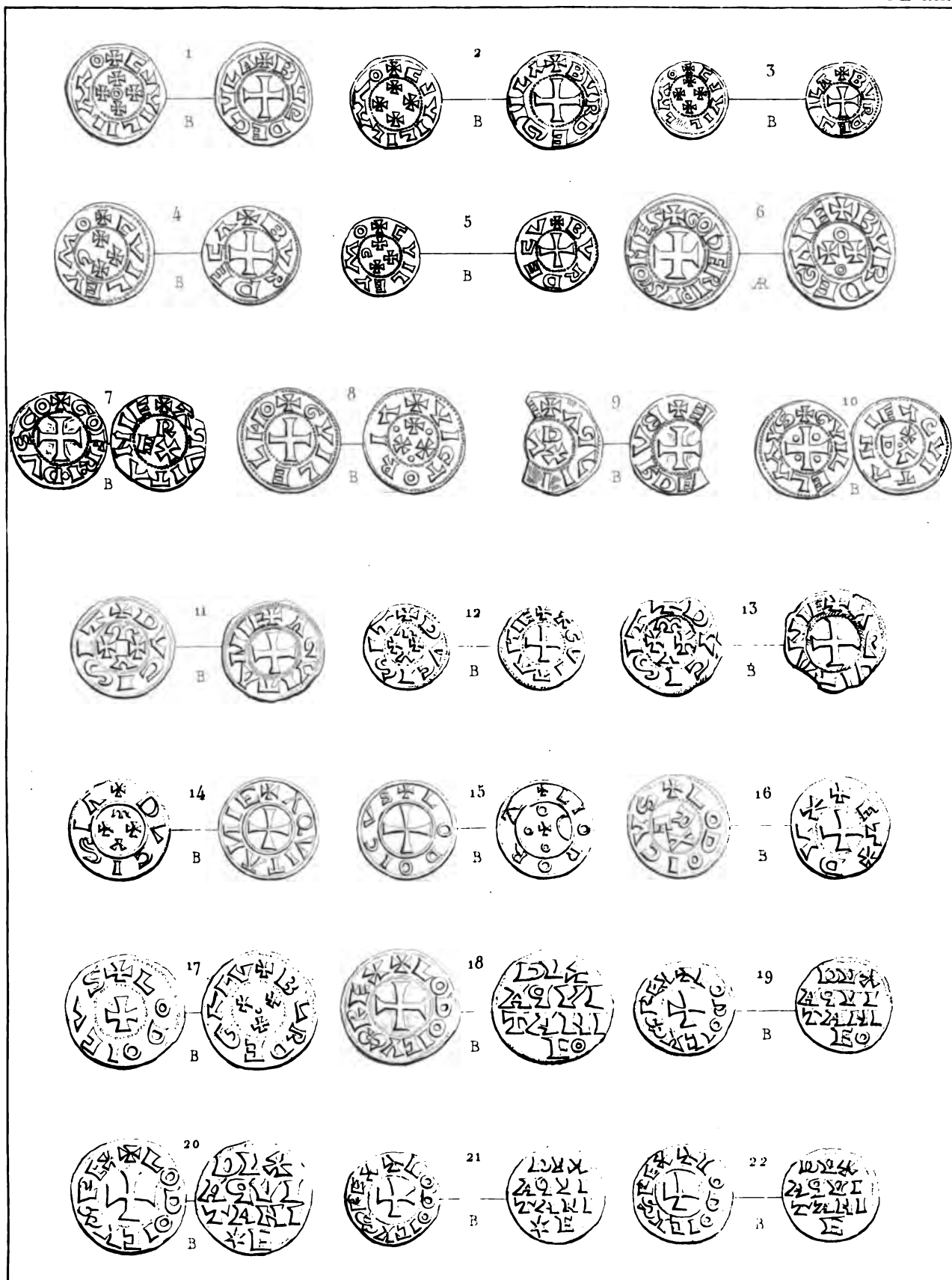




ASHE
MUSEUM
OXFORD

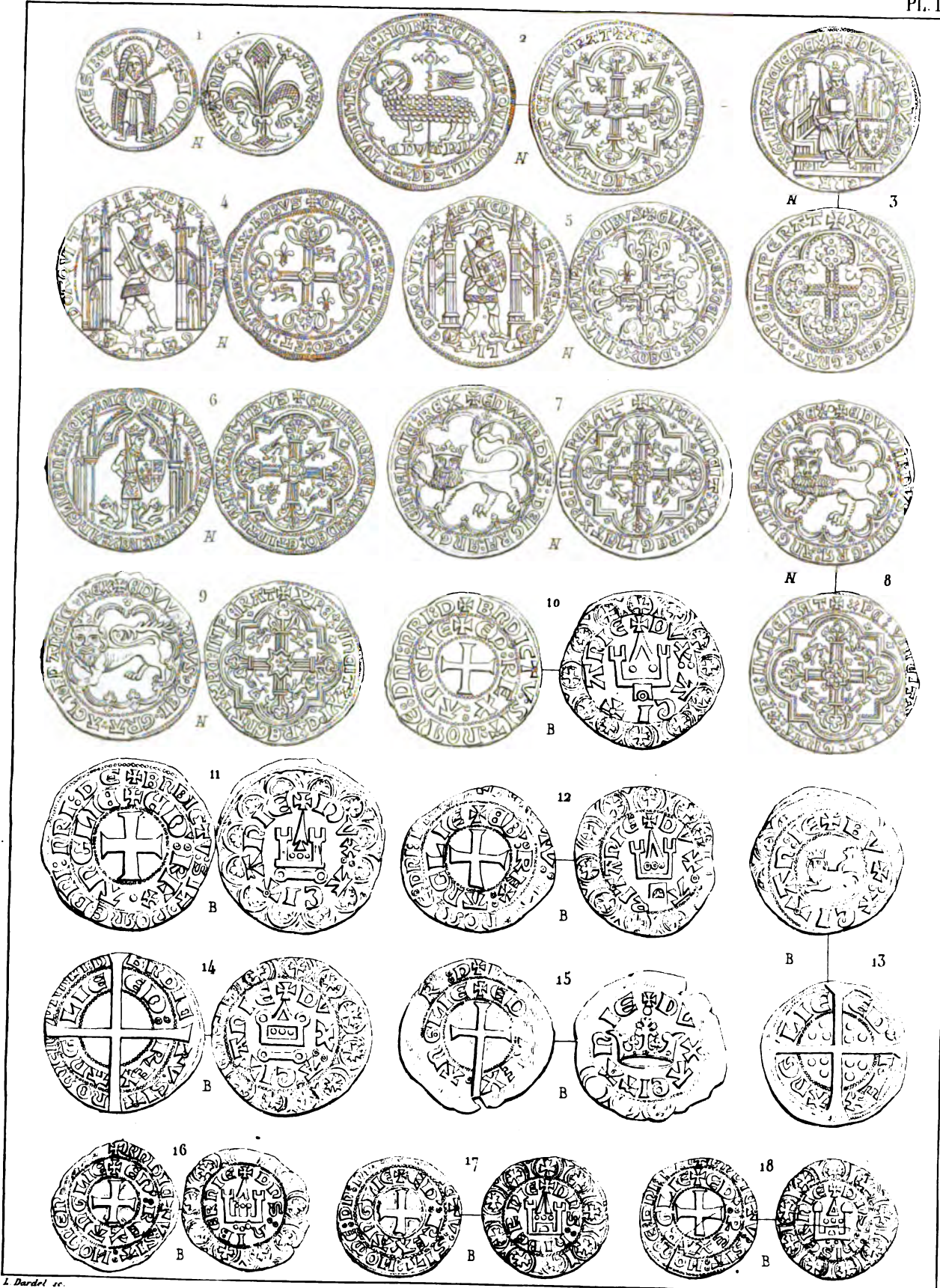


MUSIC
OXFORD

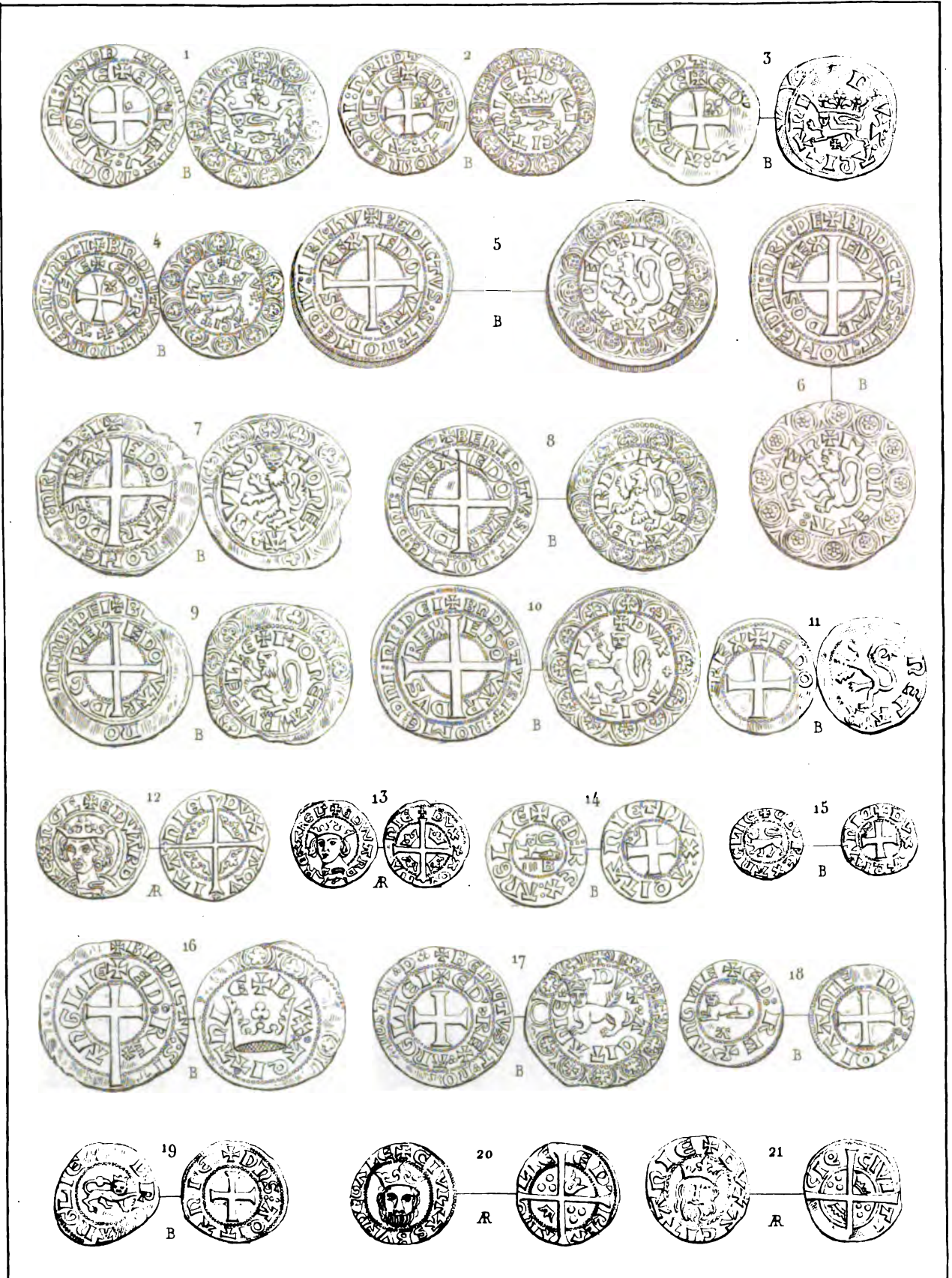


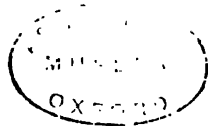
ASIAN
MUSEUM
OXFORD

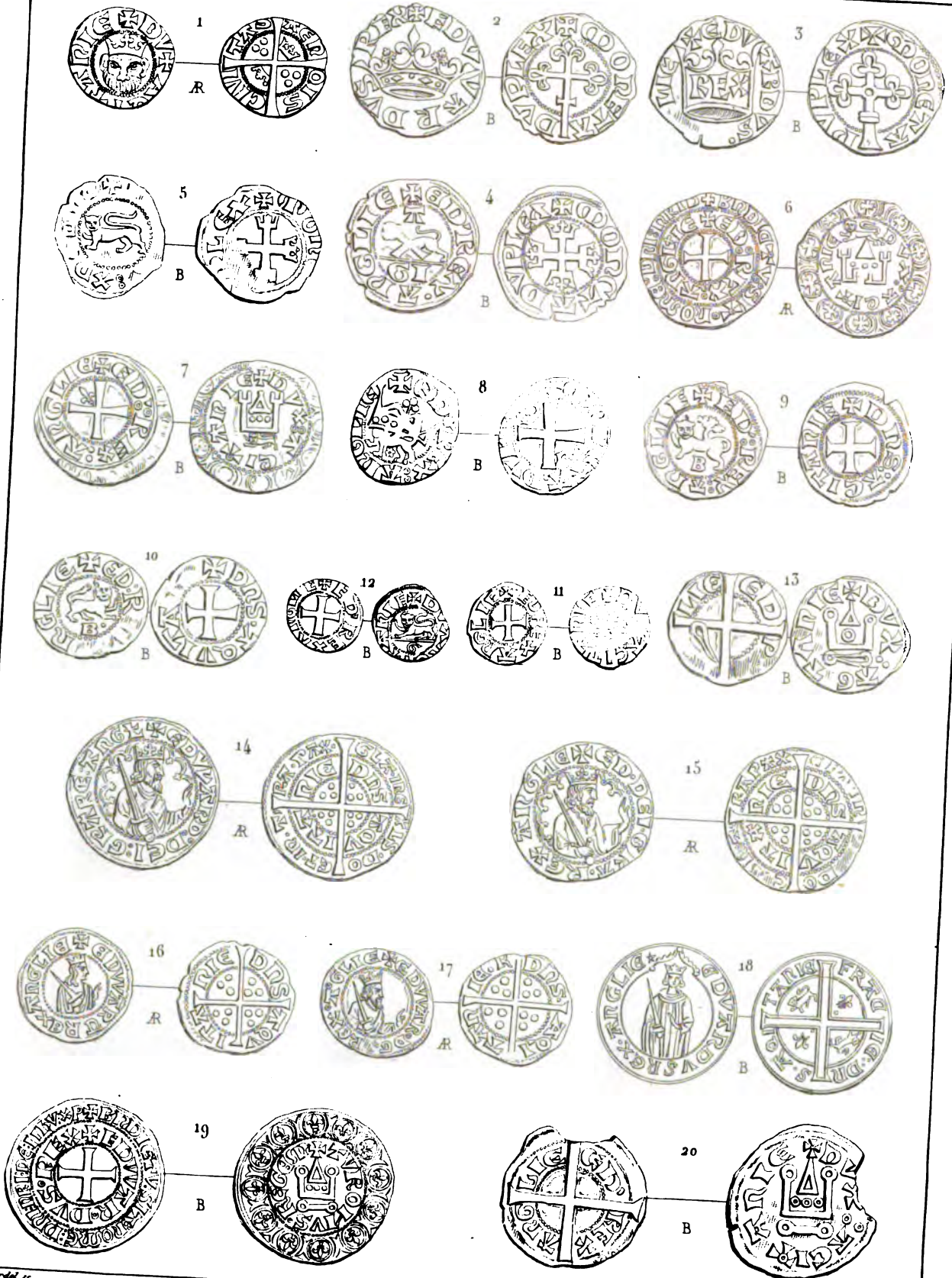
MUSEUM
OXFORD















1



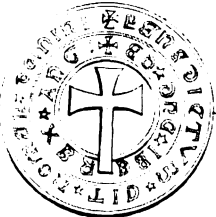
B



2



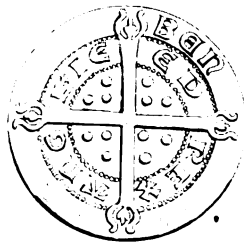
B



3



R



4



B



5



B



6



B



9



N



10



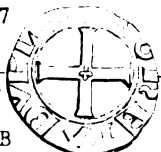
N



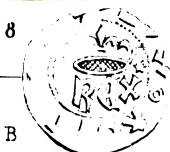
12



7



B



8

B



11



H



H



15



H



14



N



15

E



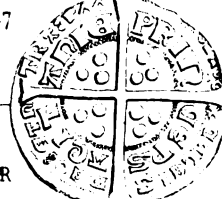
16



B



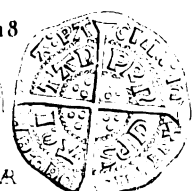
17



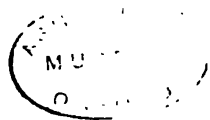
R

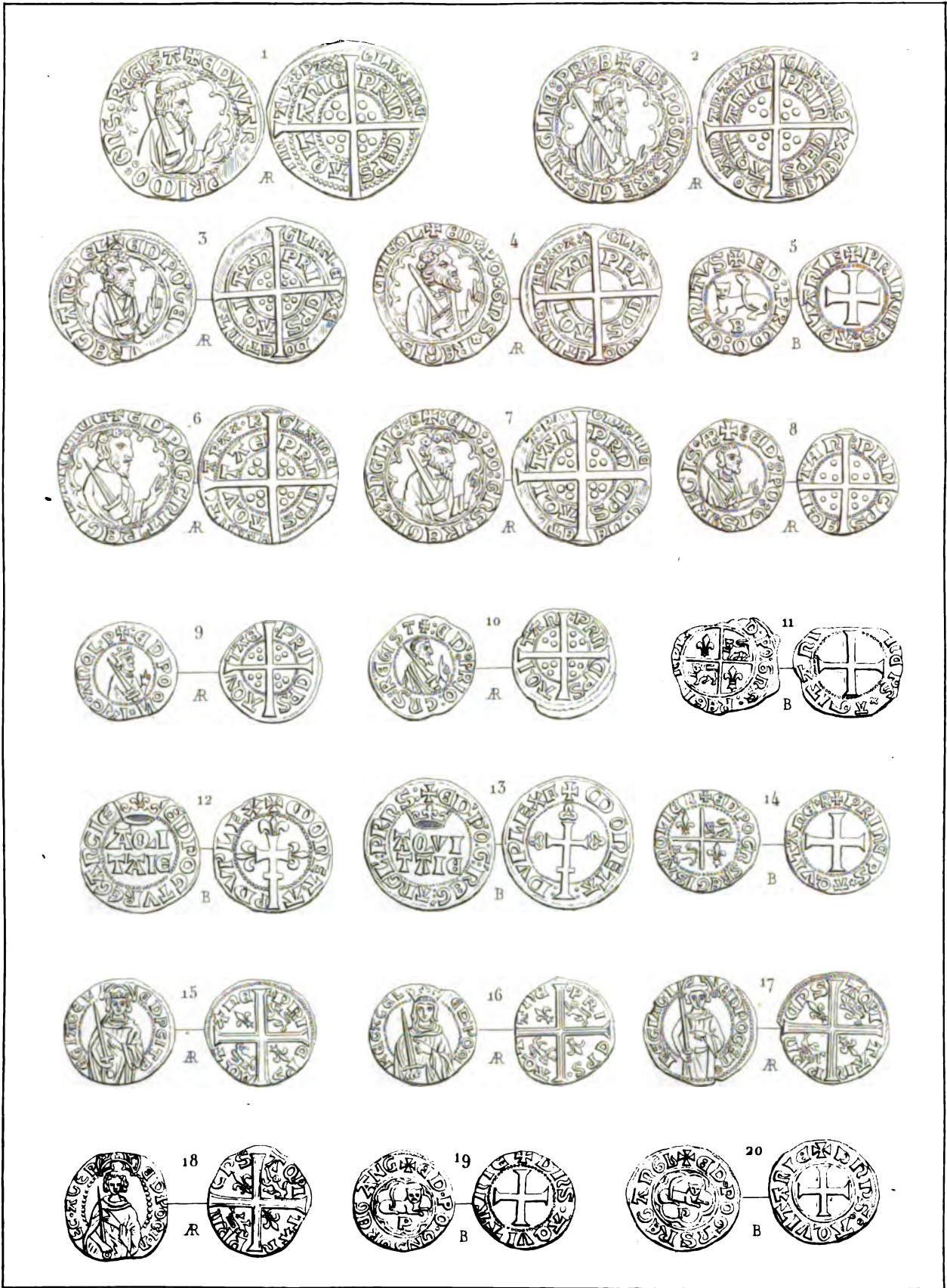


18

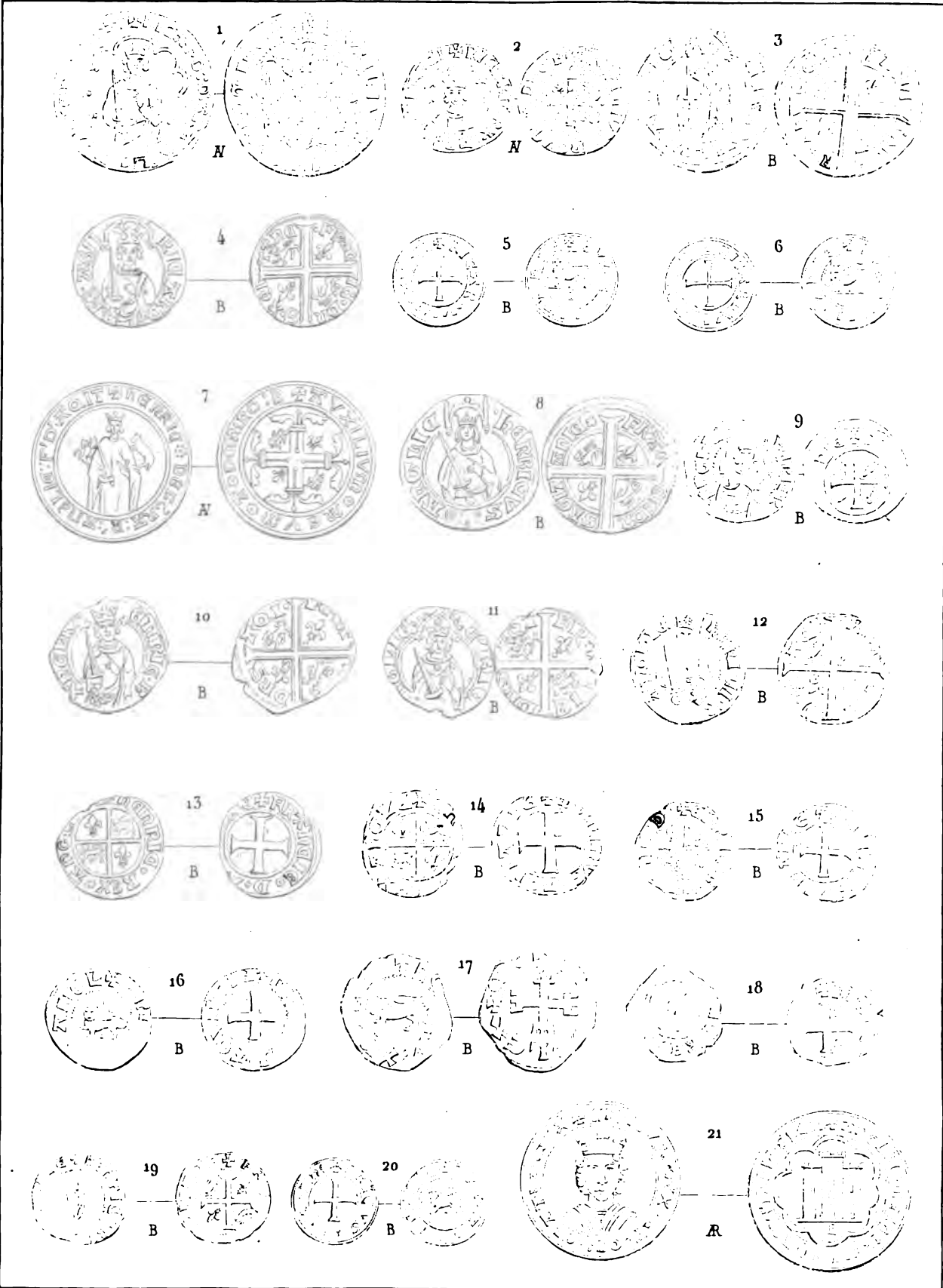


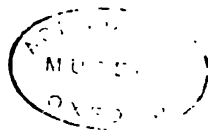
A

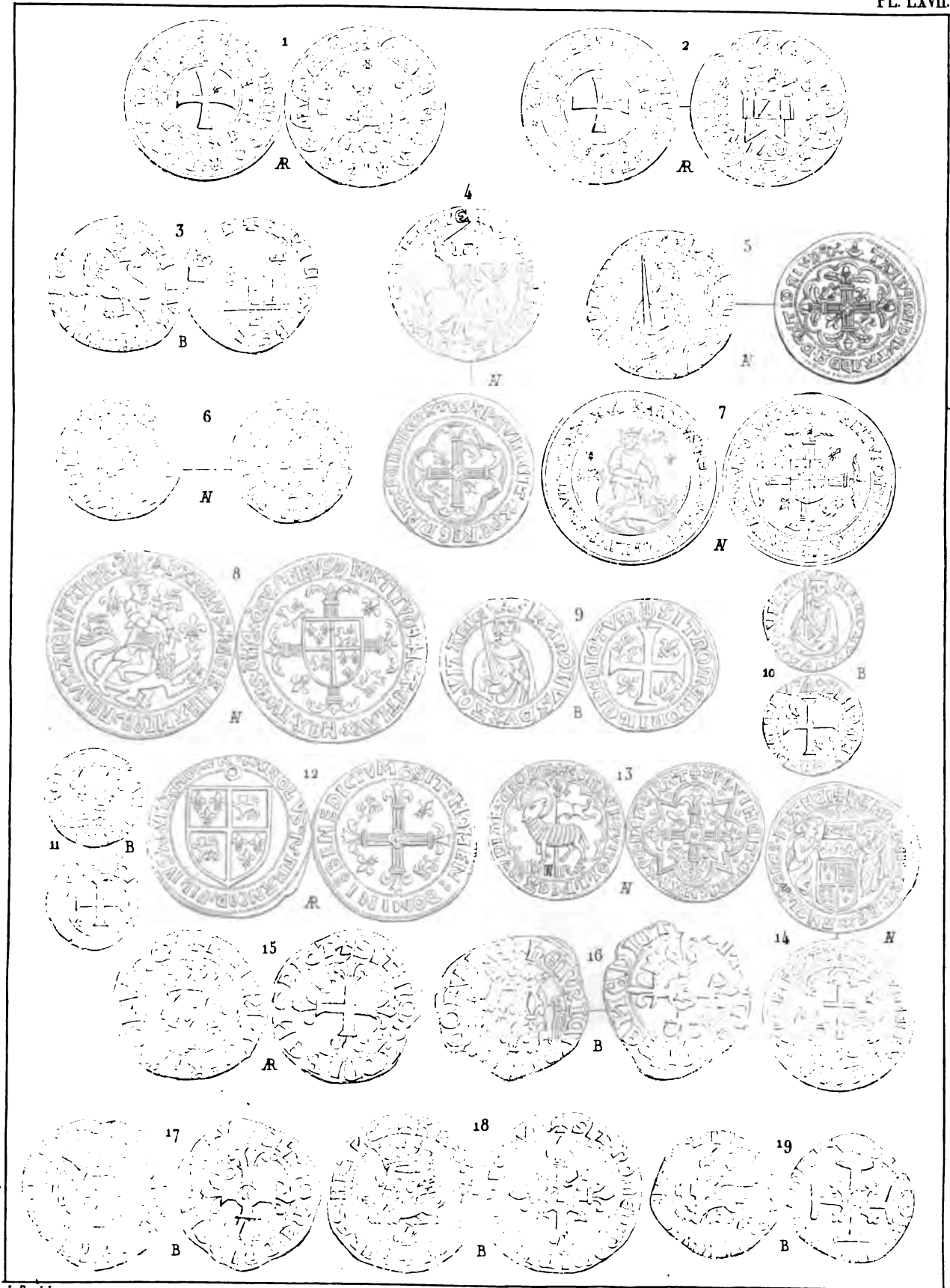


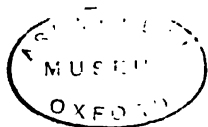


RSI
MUNICIPAL
OFFICE

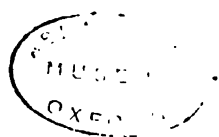


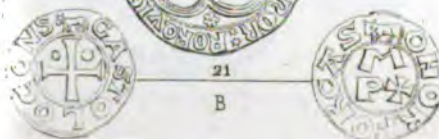
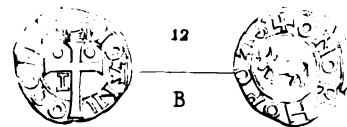
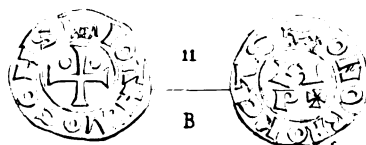
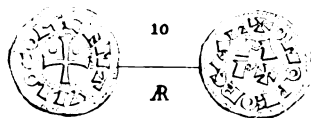
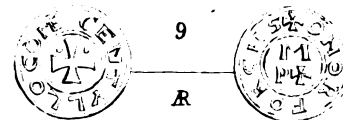
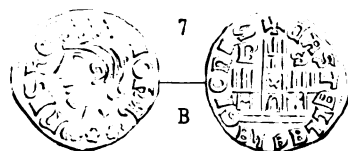
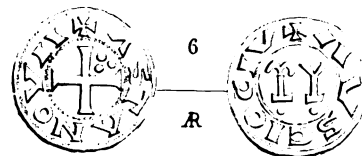
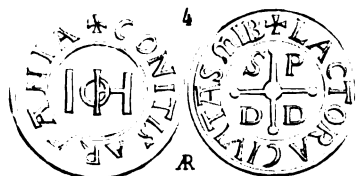
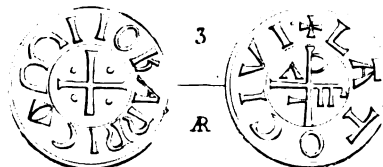
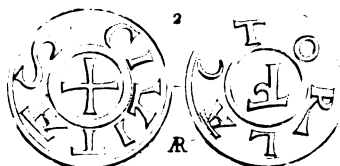
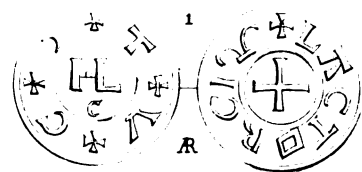


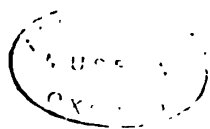




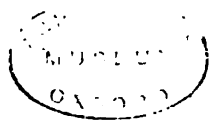


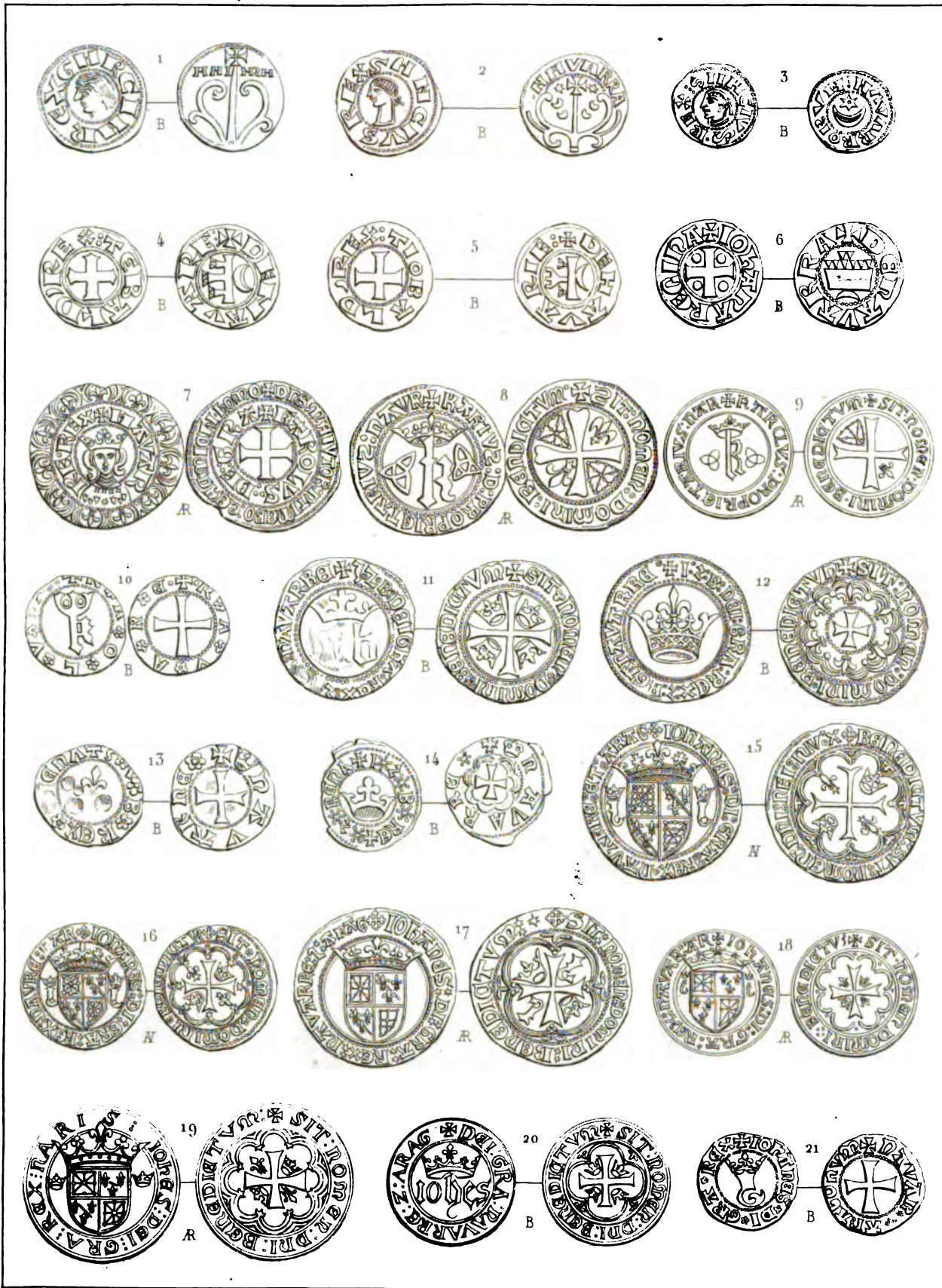








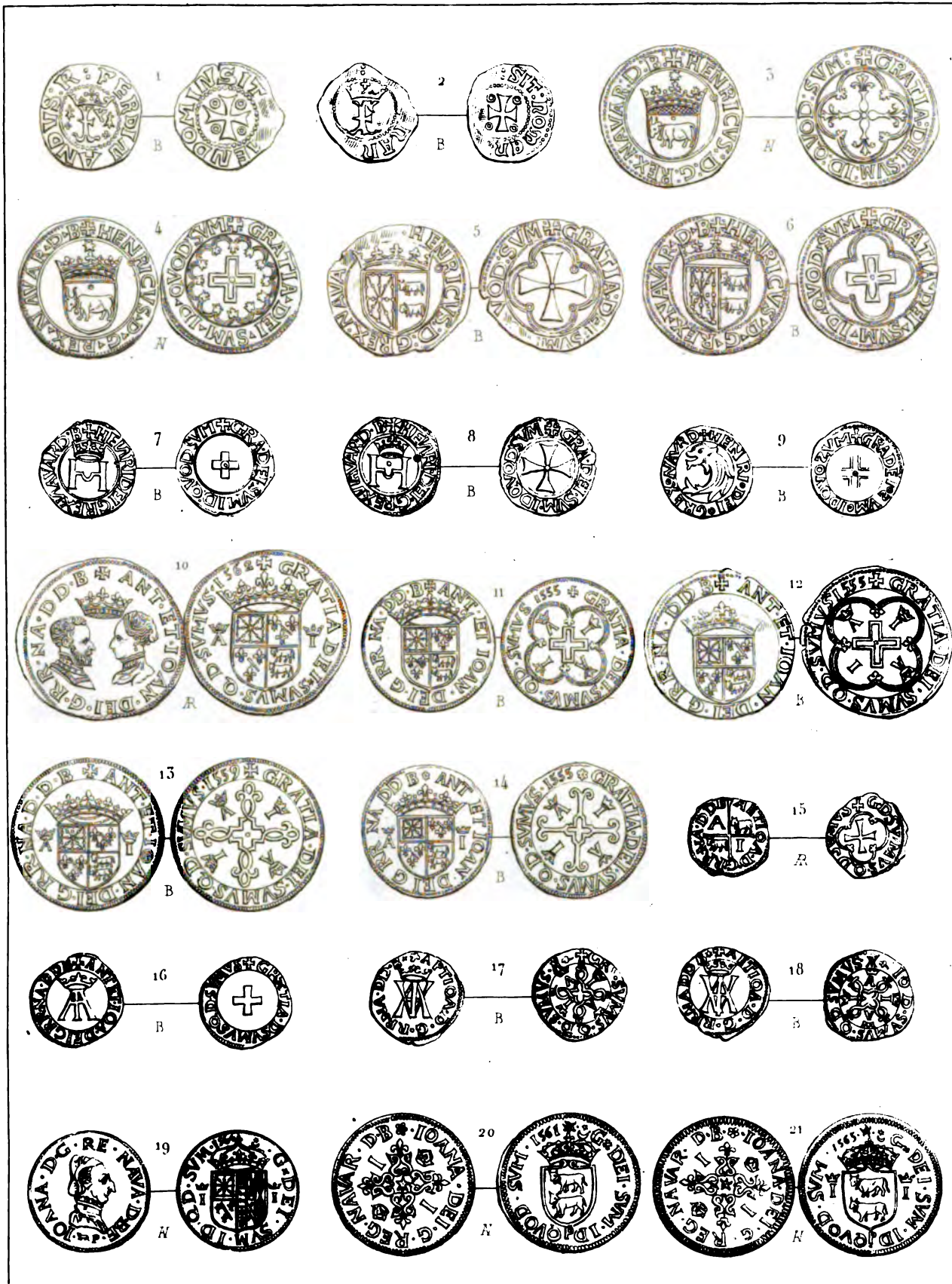




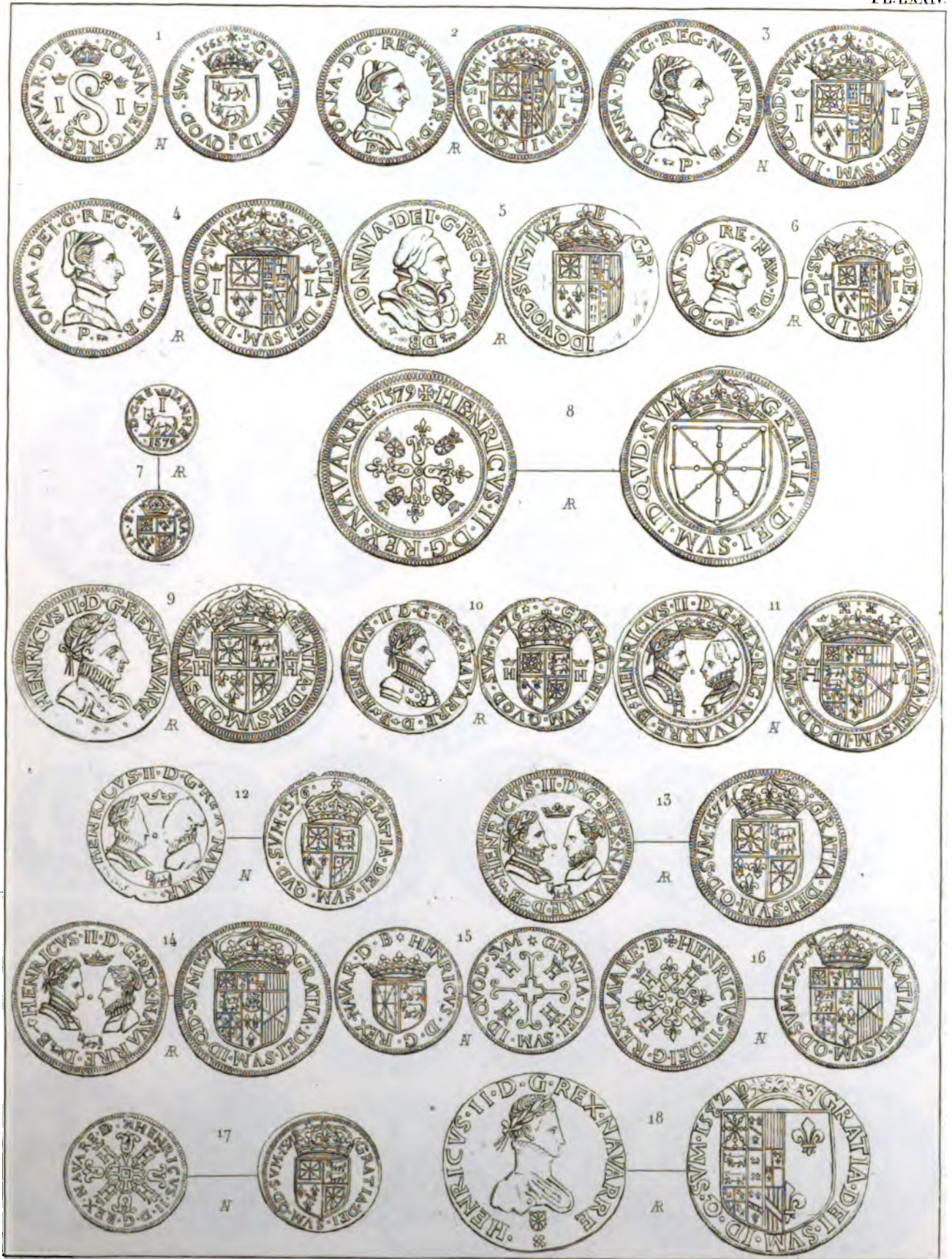
OXFORD
MUSEUM

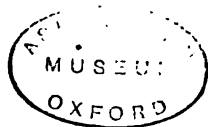


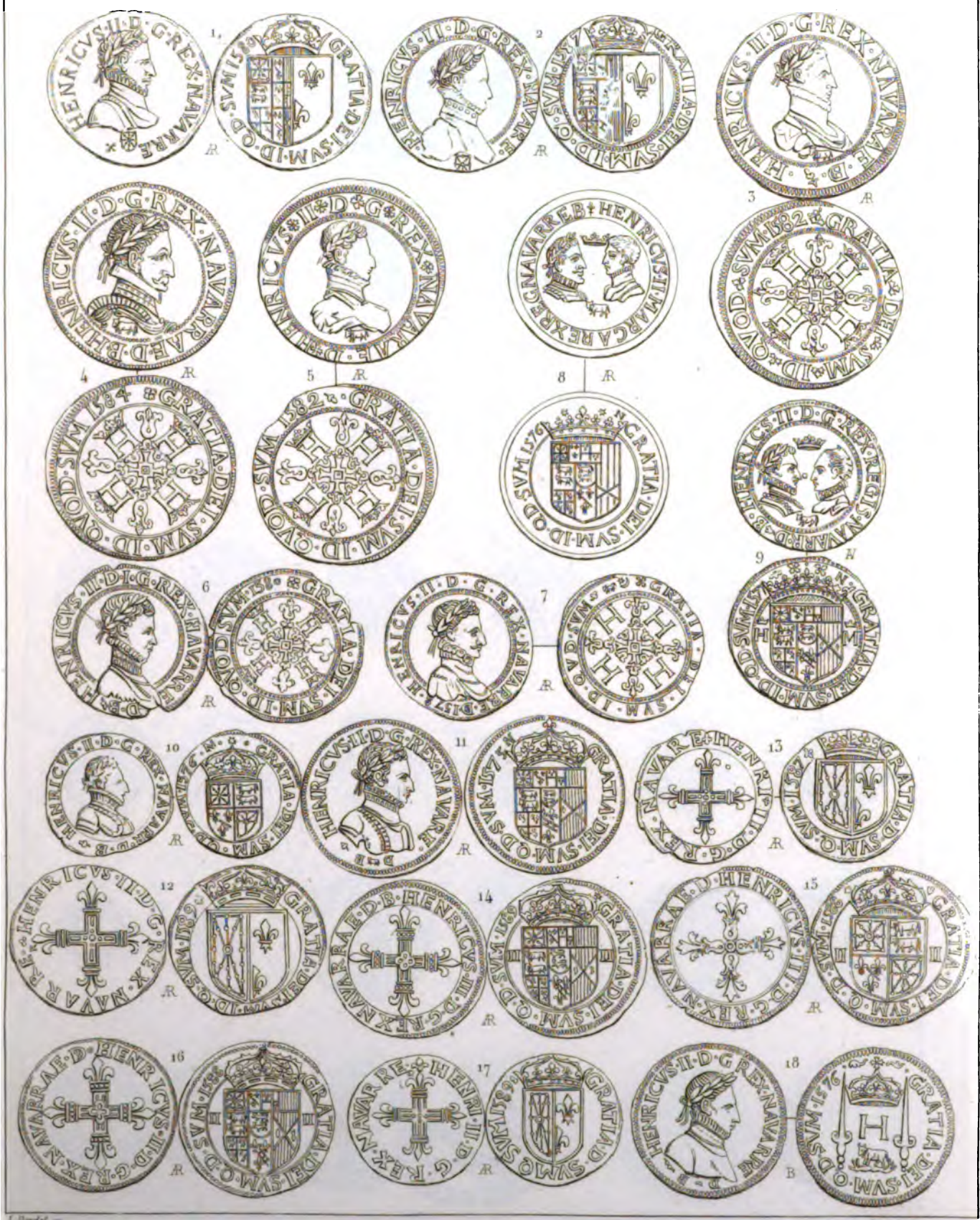
ASIAN
MUSEUM
OXFORD



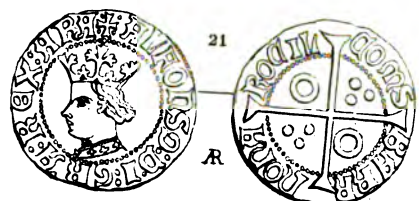
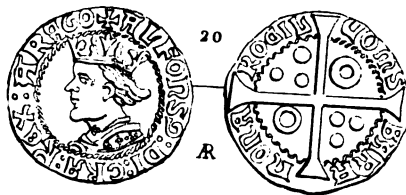
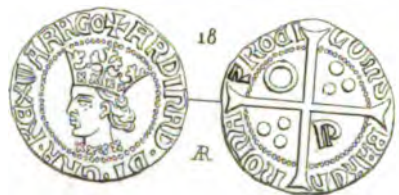
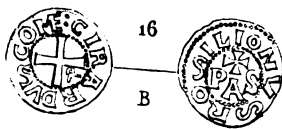
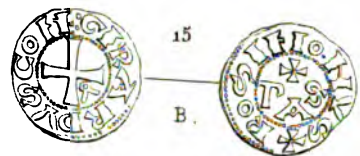
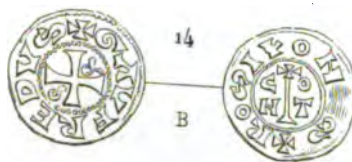
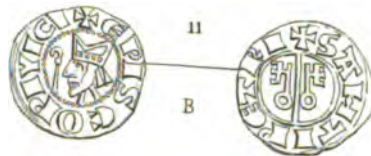
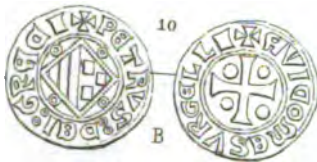
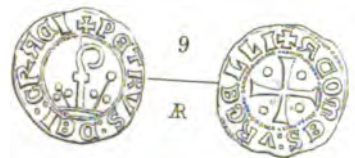
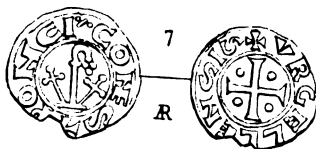
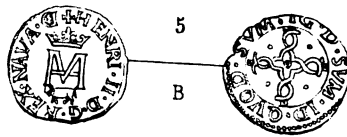
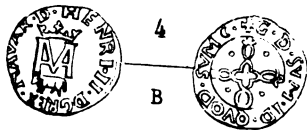
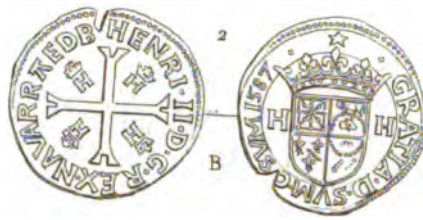
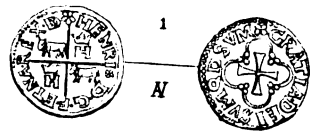
ASST
MUSEUM
OXFORD



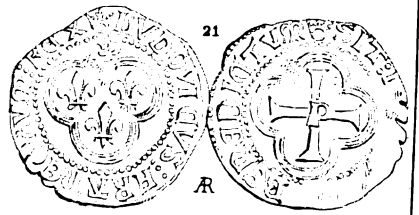
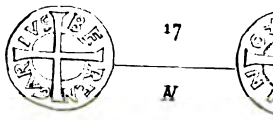
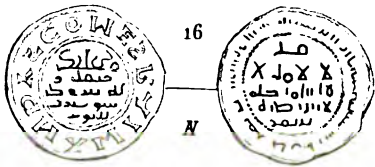
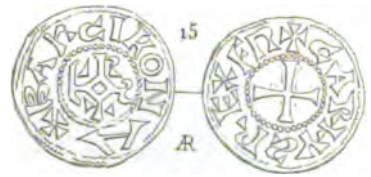
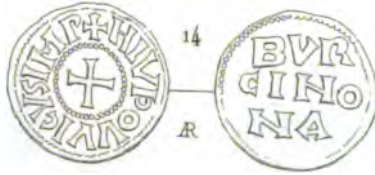
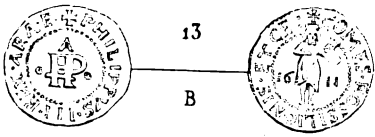
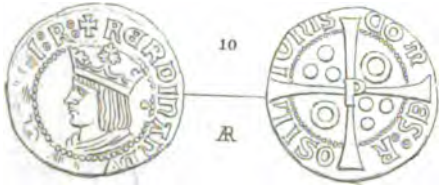
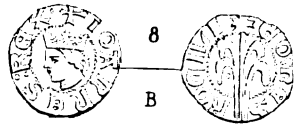
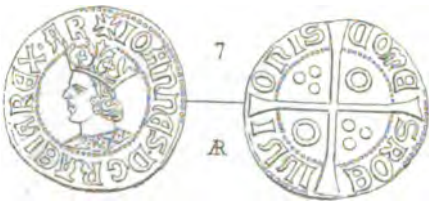
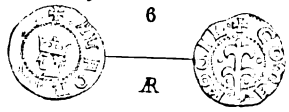
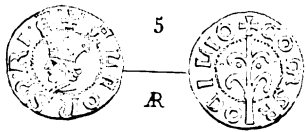
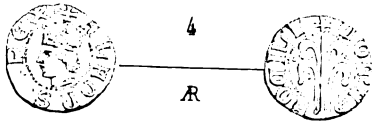
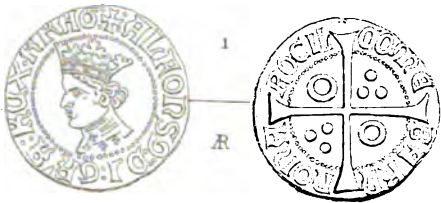


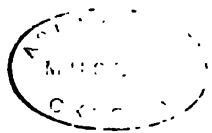




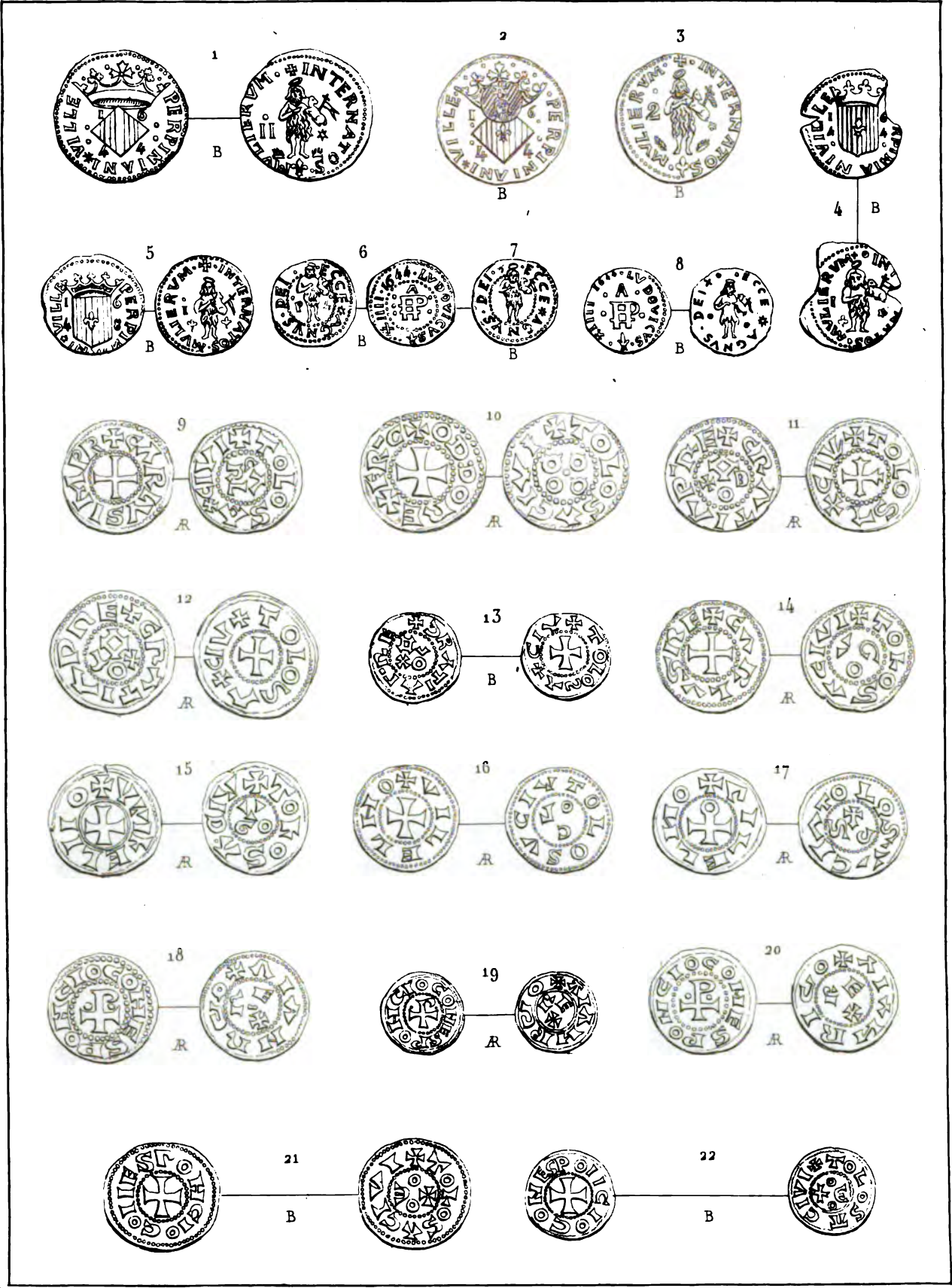


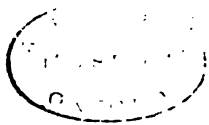
ASSEMBLY
MUSLIM
OXFORD

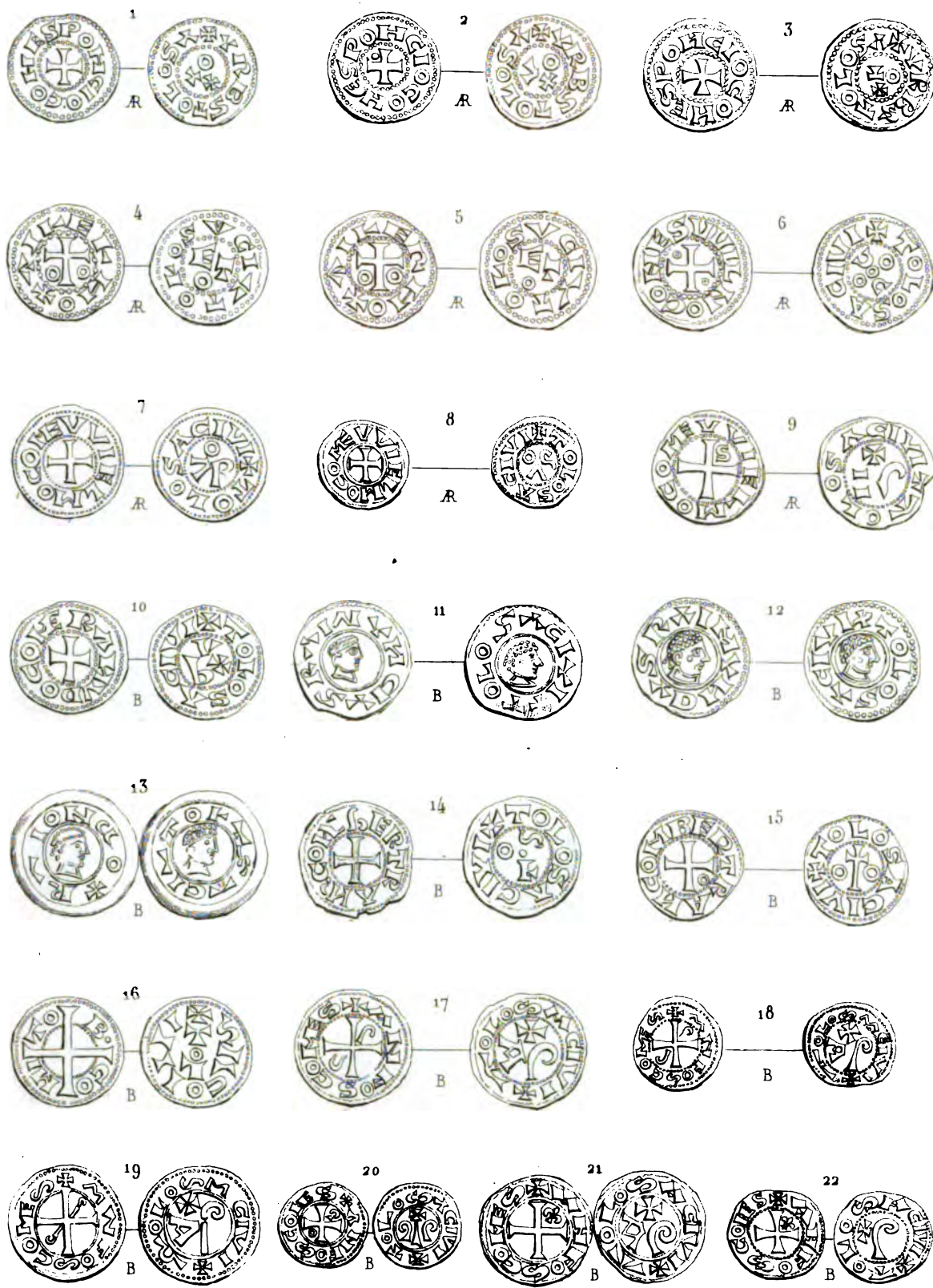






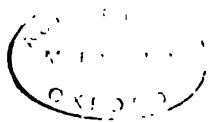






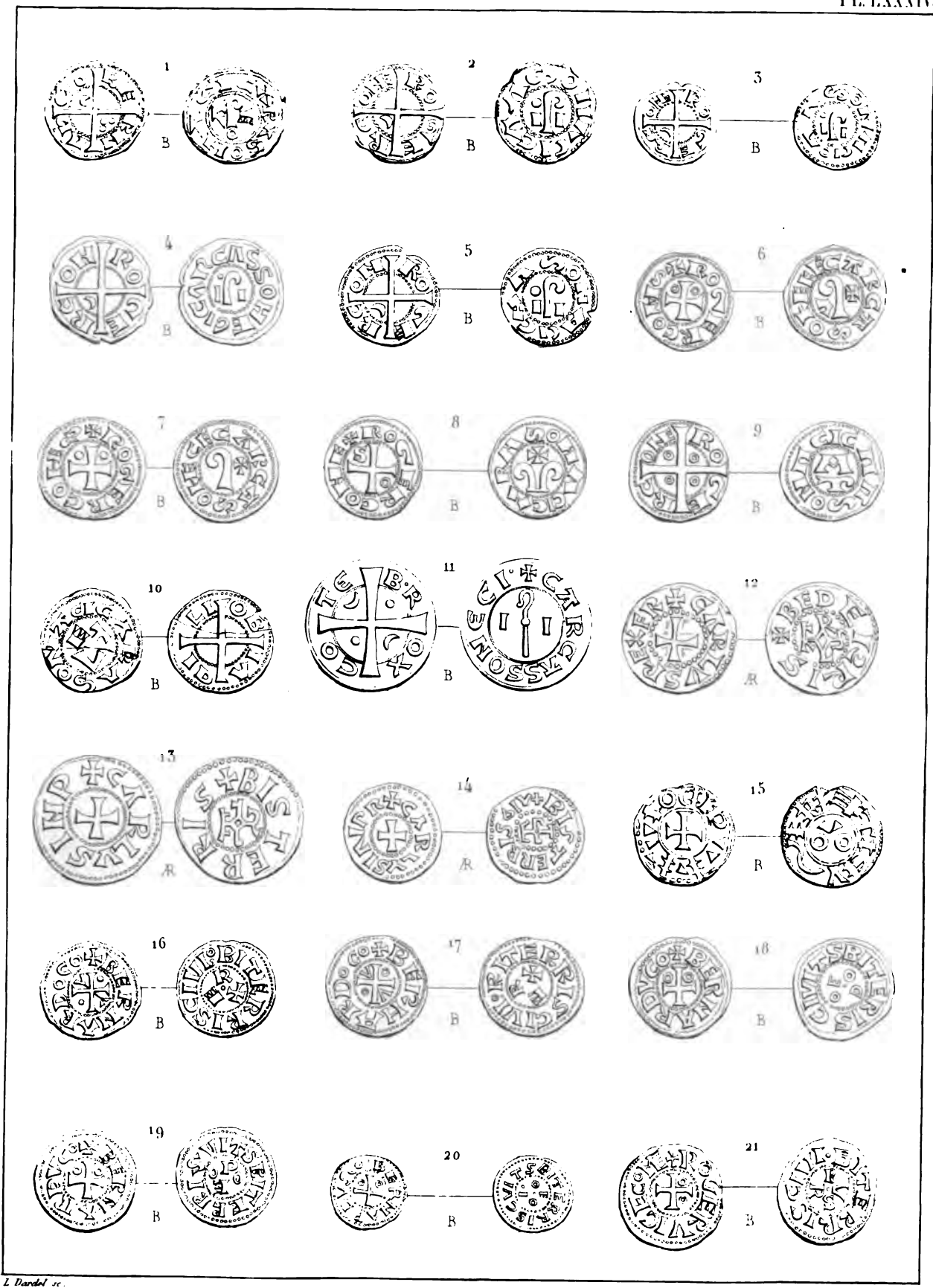
100

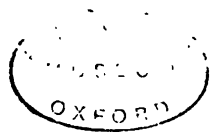
70
MUS
EXD

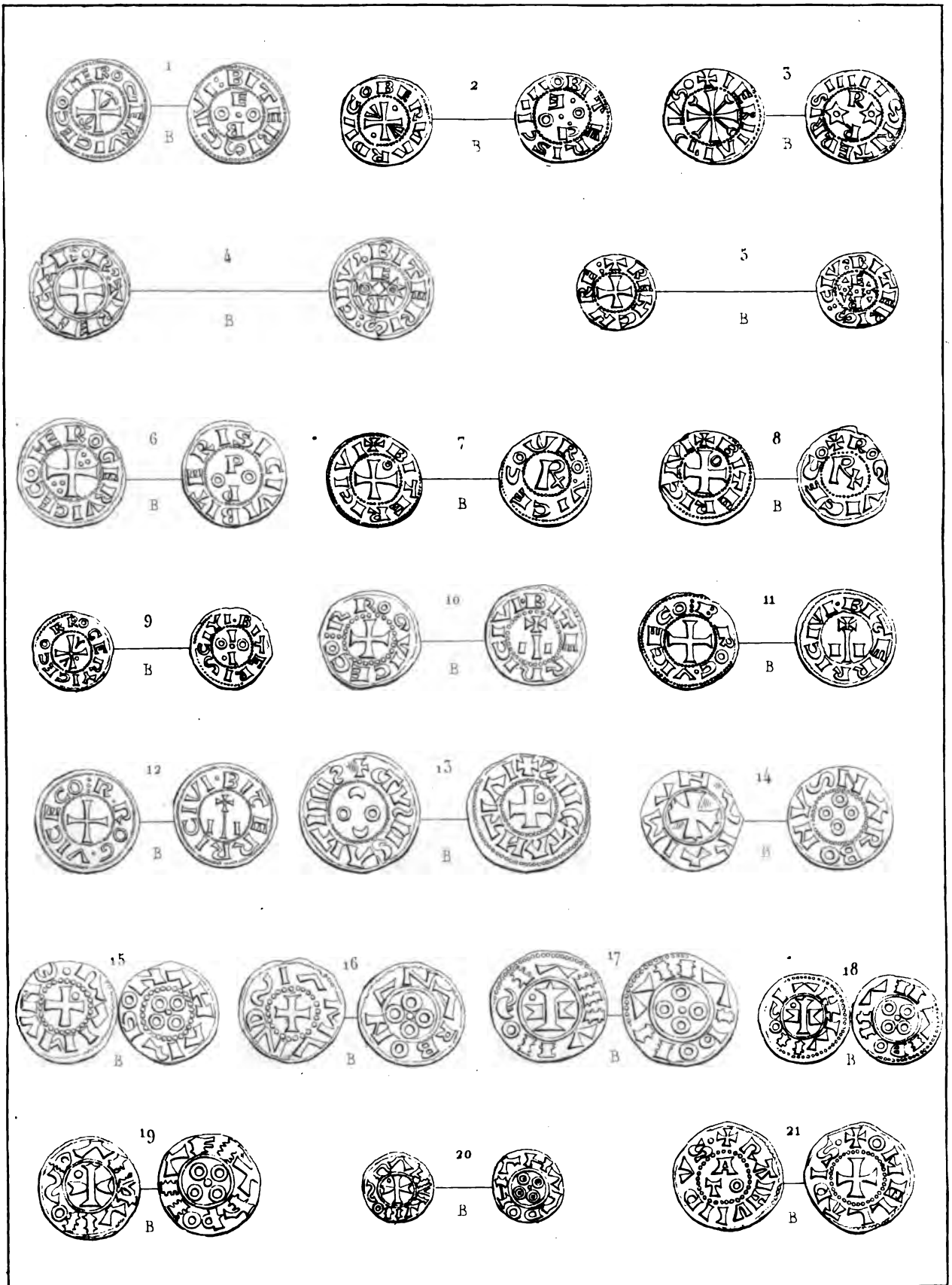


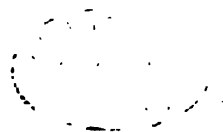






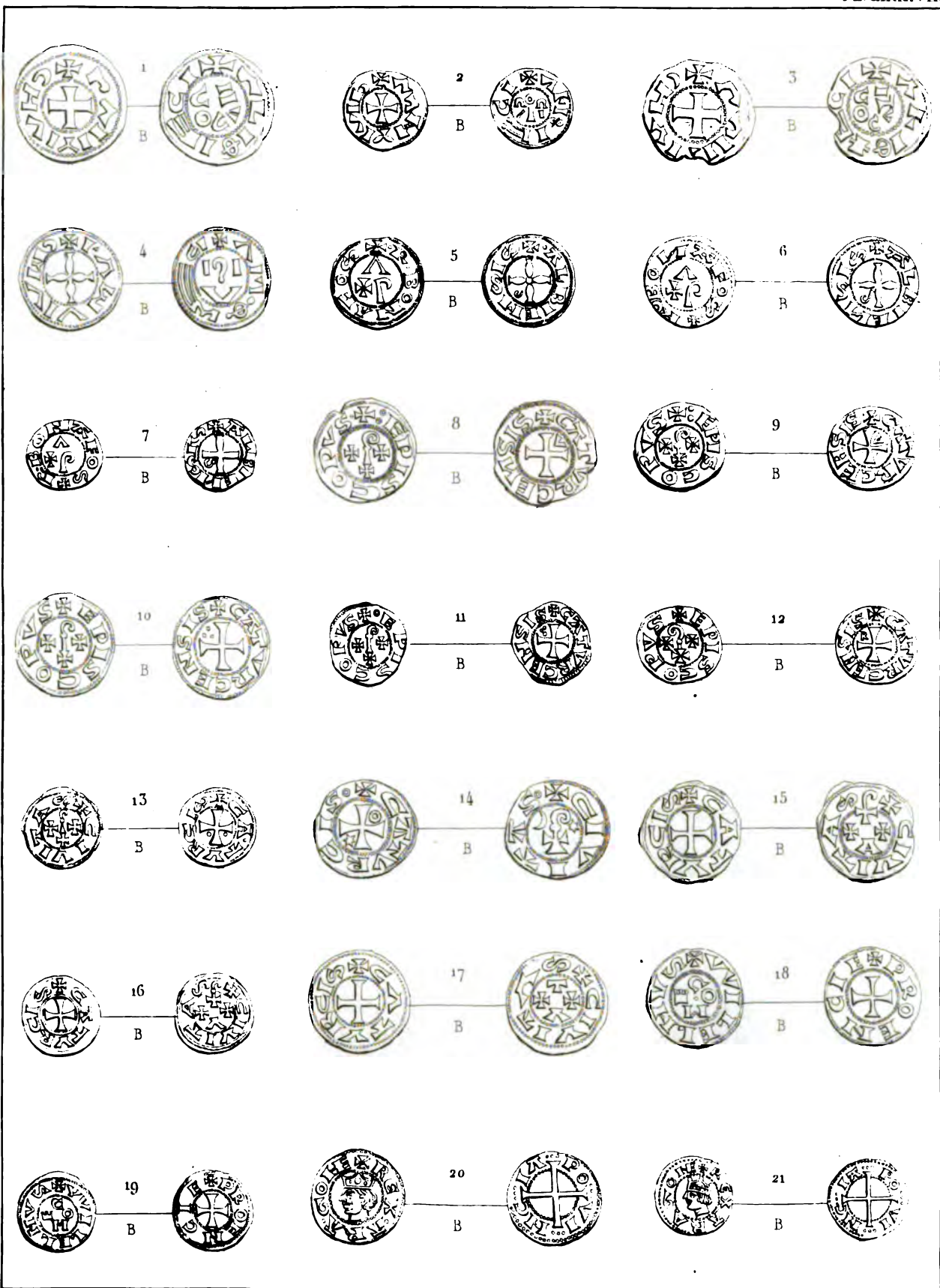


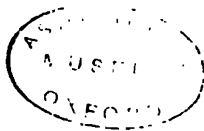


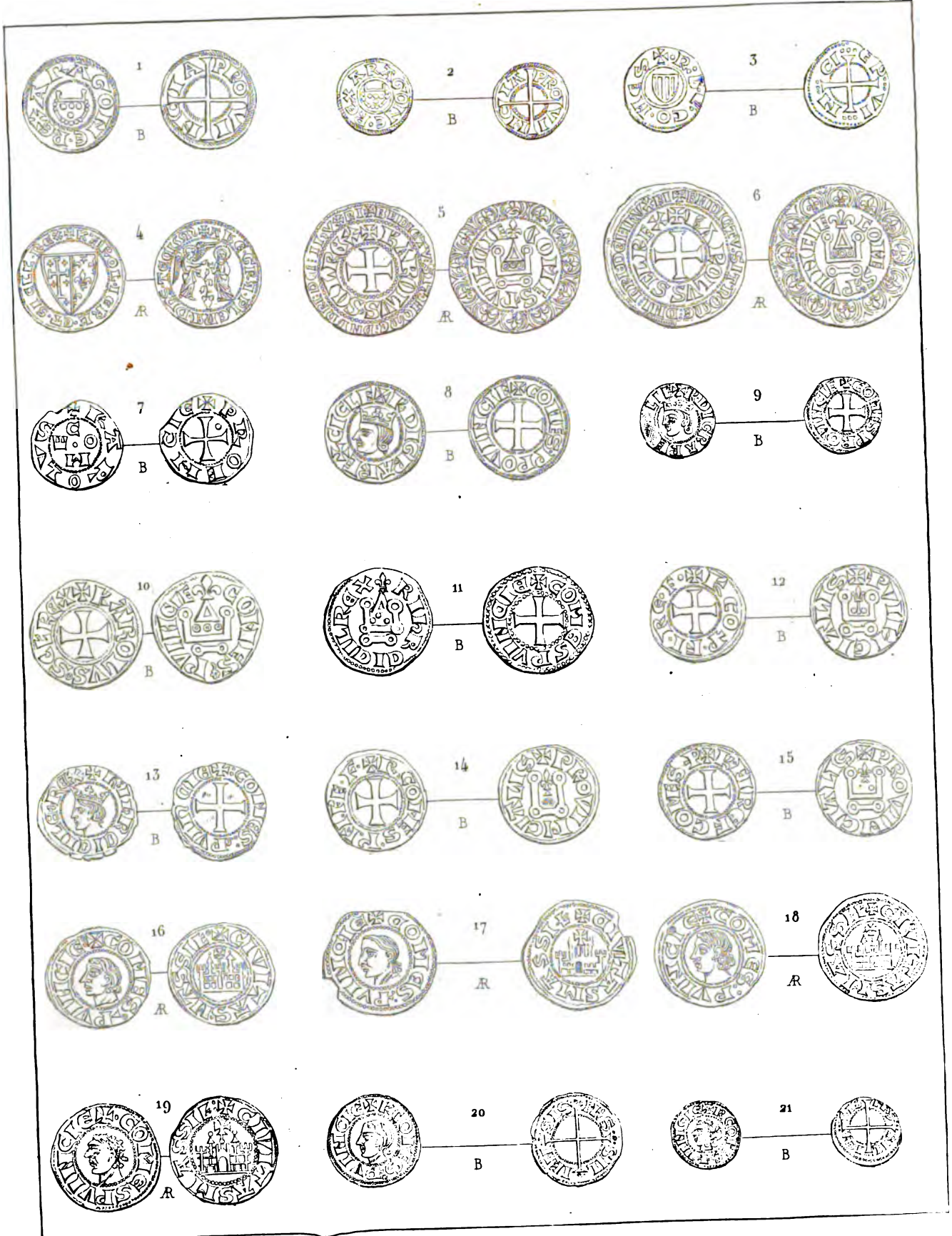




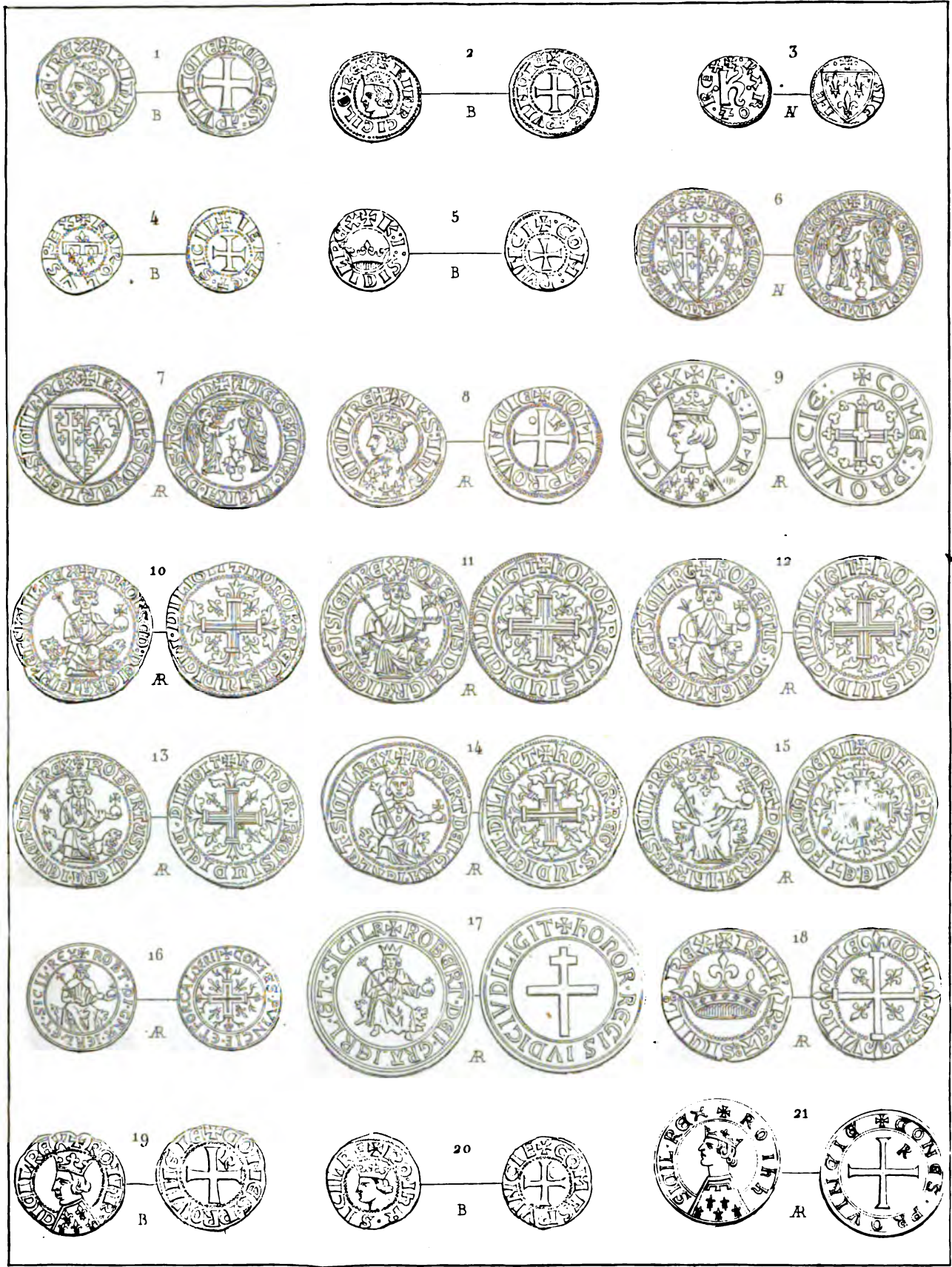




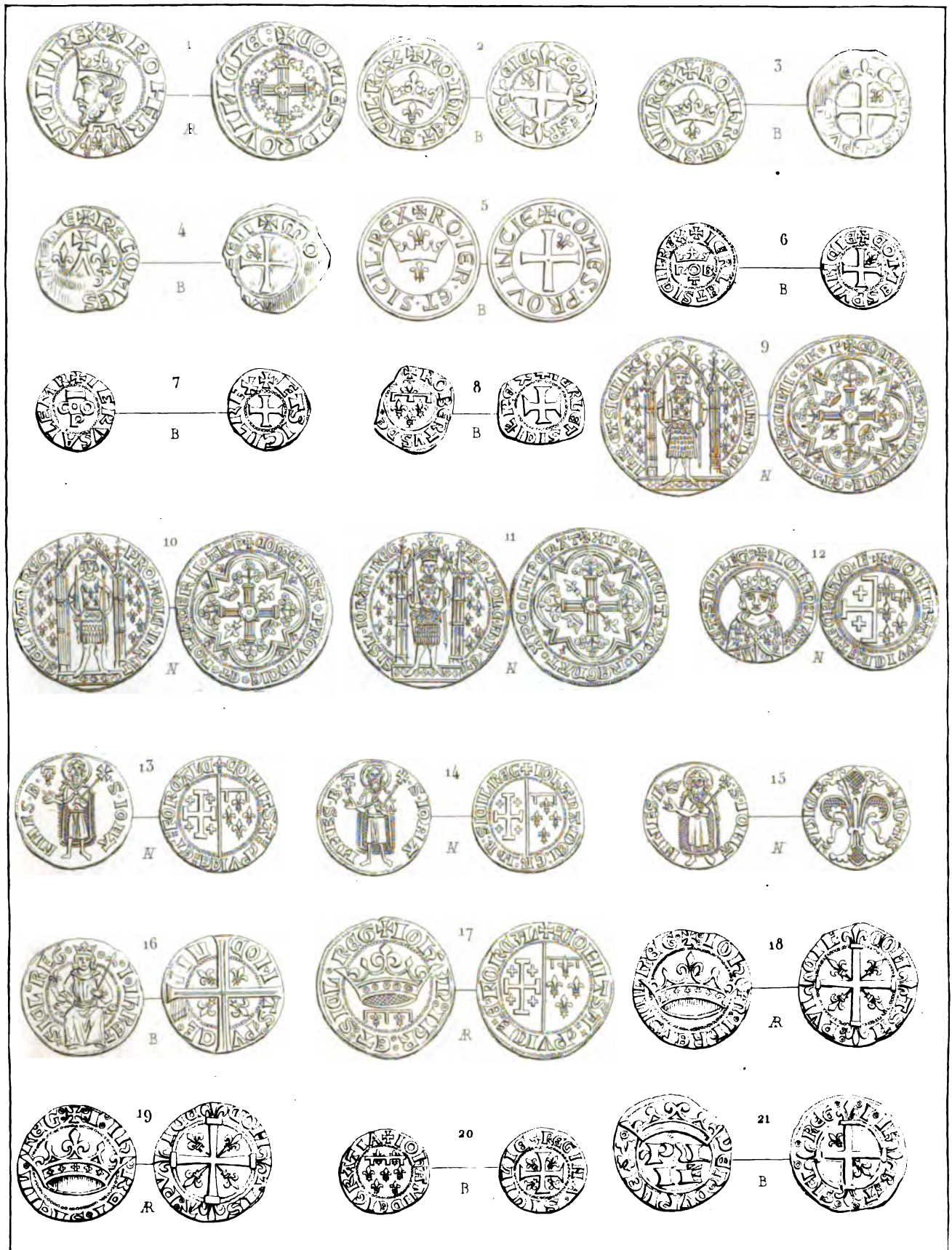




ASHMOL
MUSEUM
OXFORD



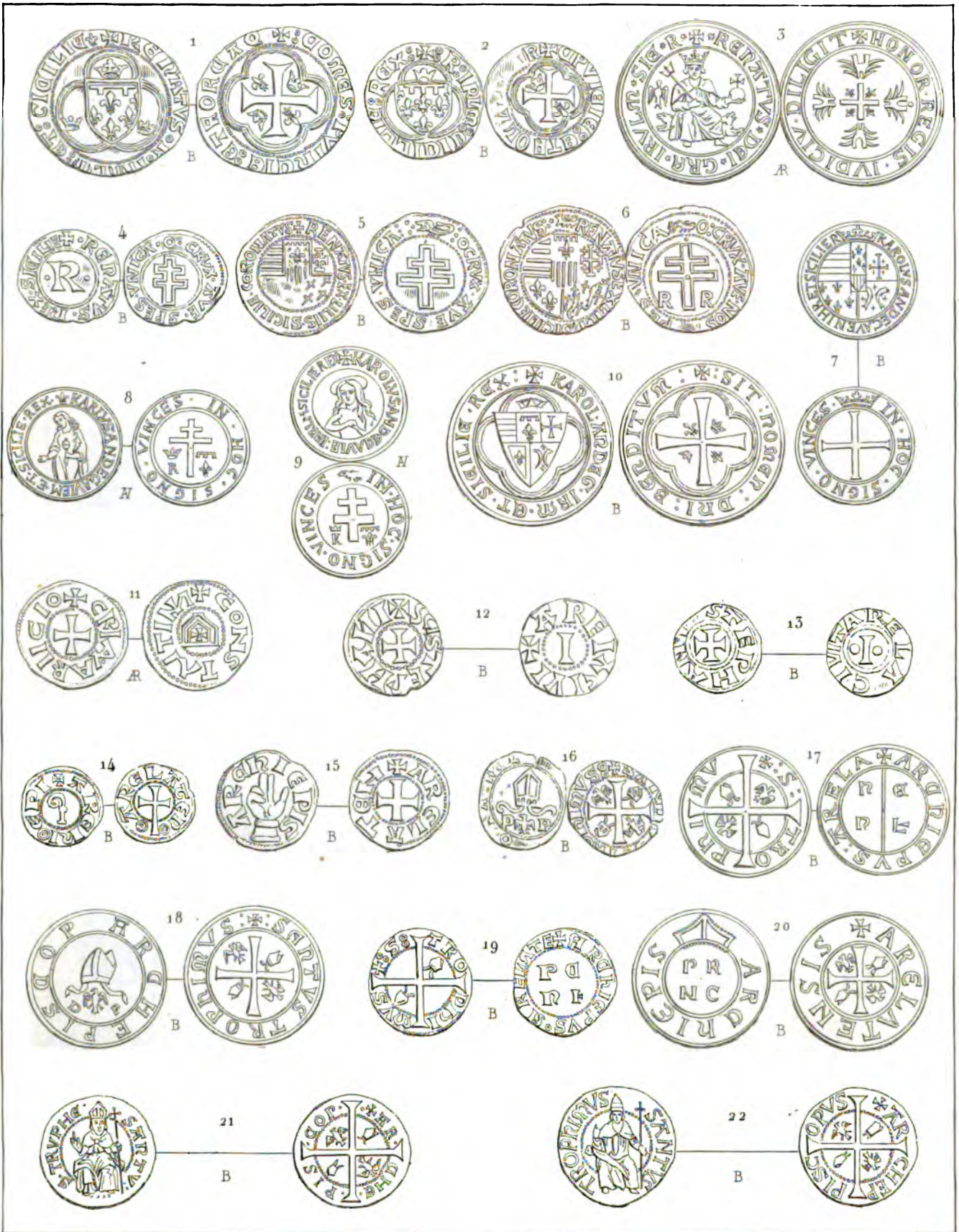
ASHMOLE
MUSEUM
OXFORD



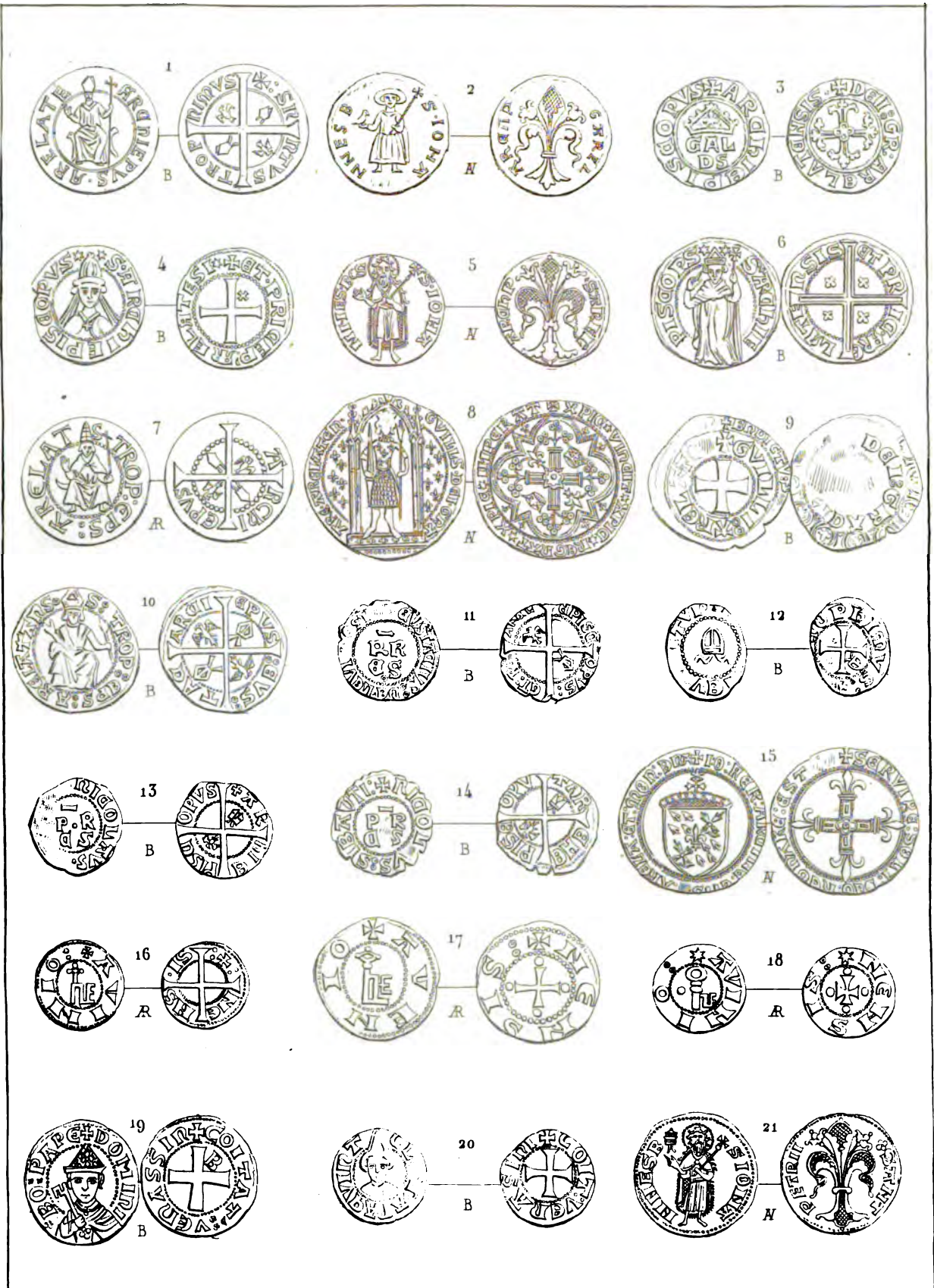
ASIMOLE
MUSEUM
OXFORD

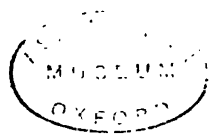


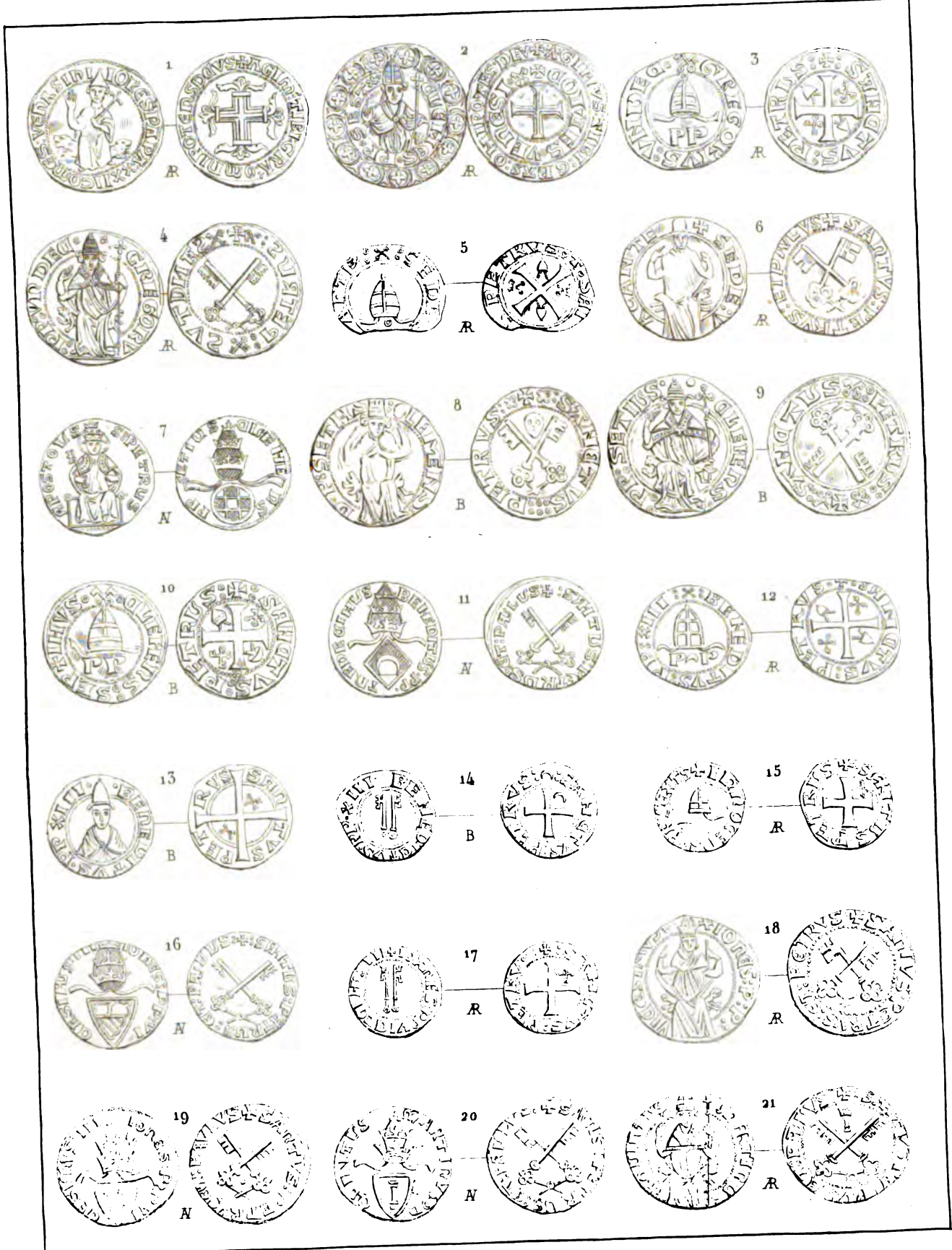


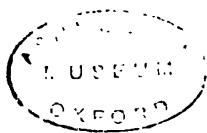


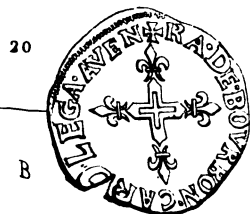
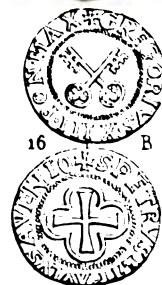
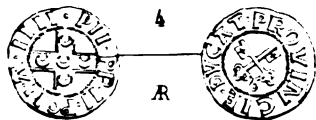
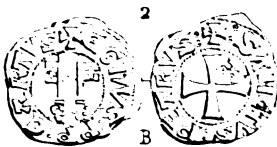
1950
MUSEUM
1950

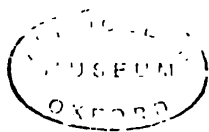




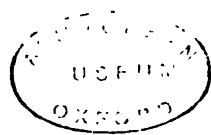


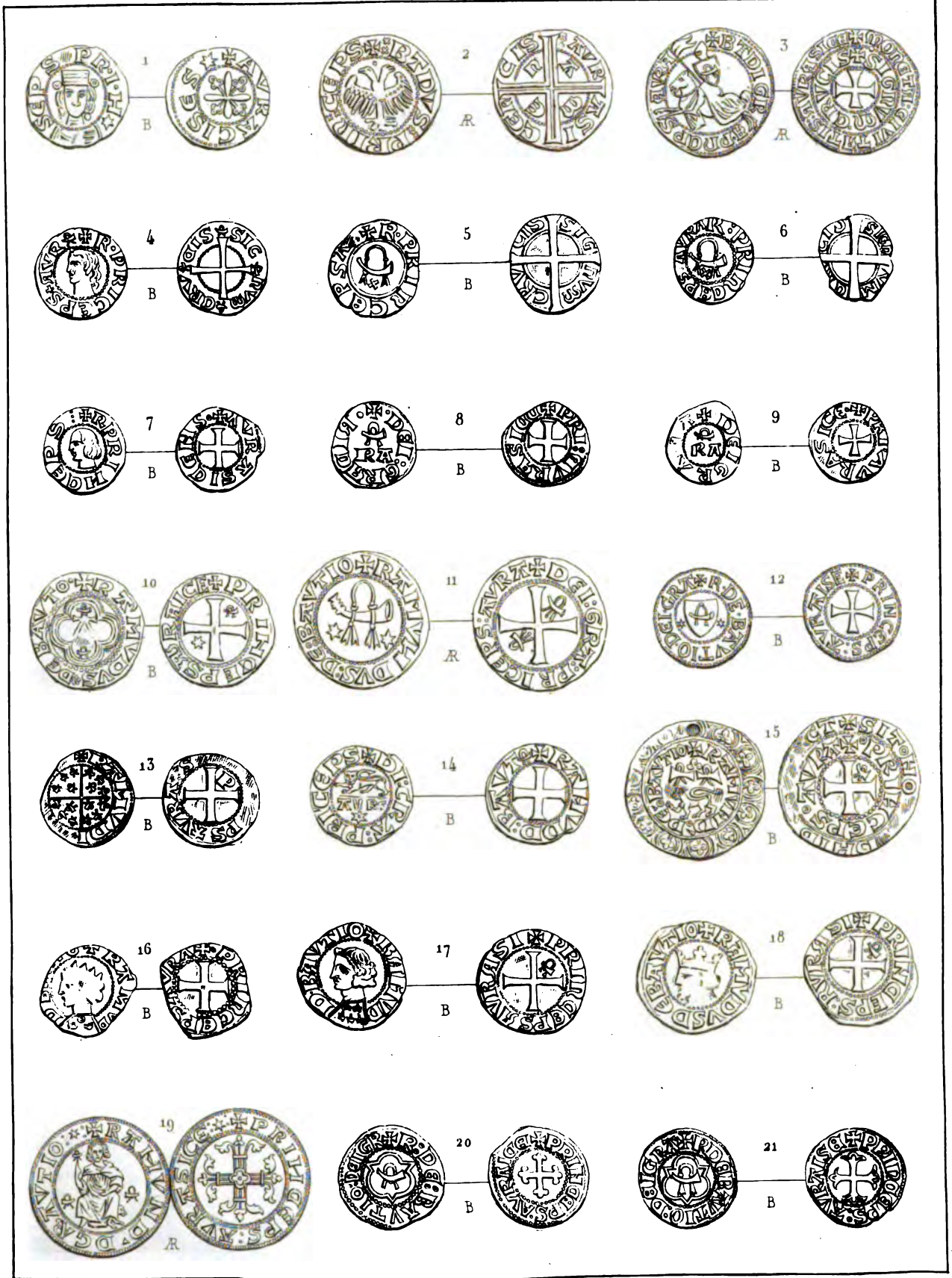


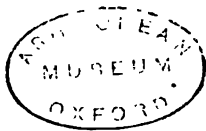


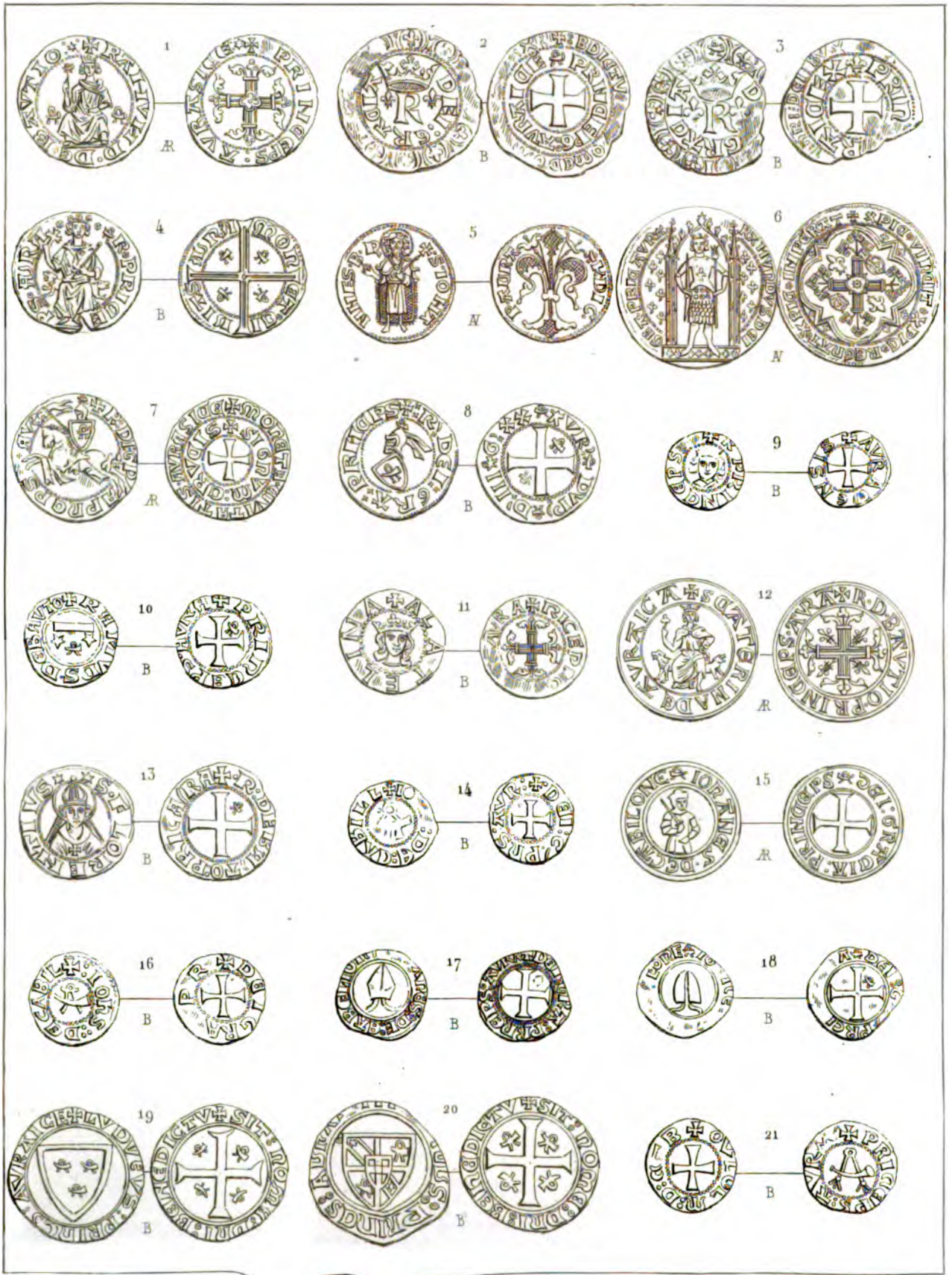




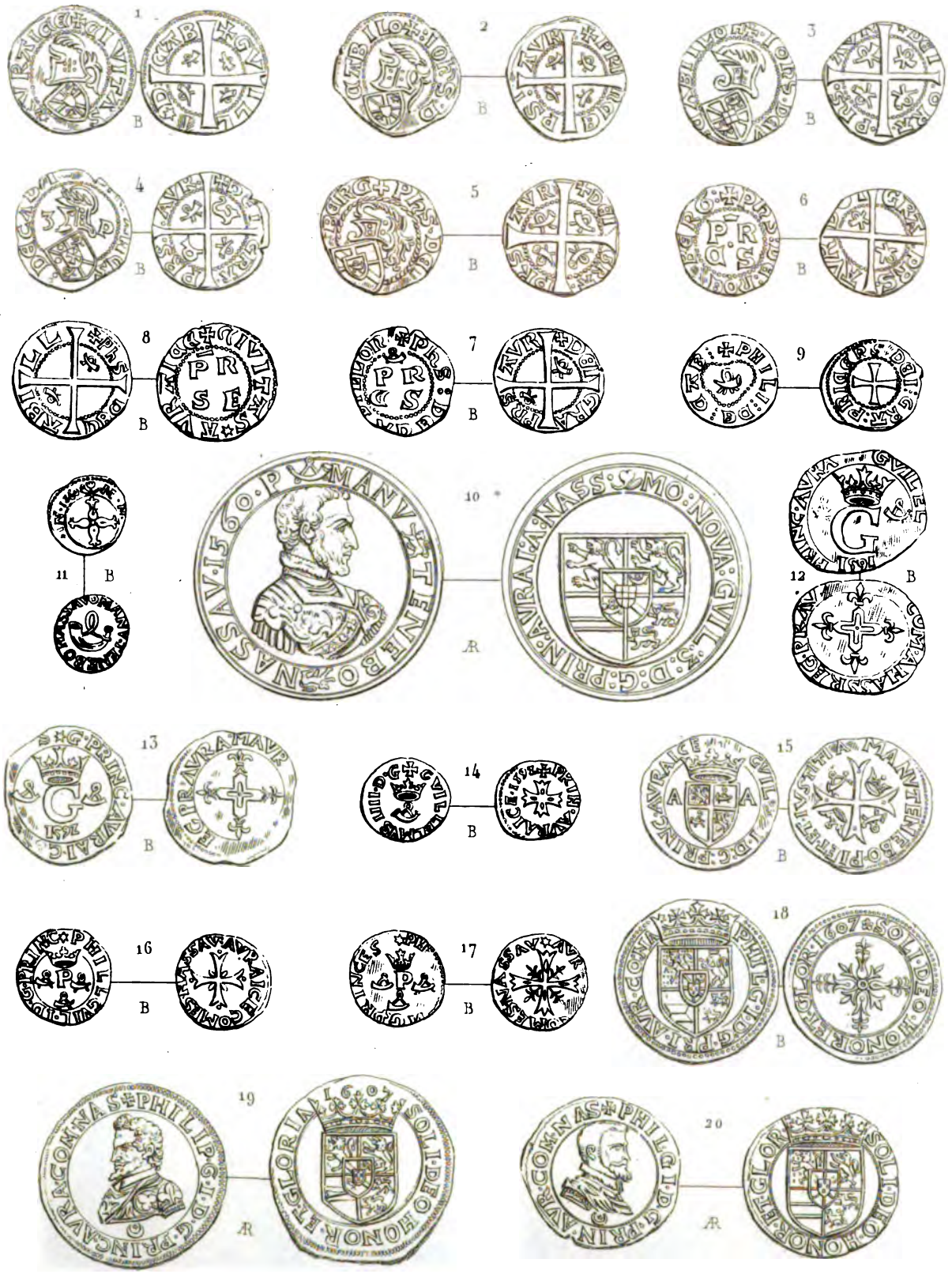




















1



R



3



2

R



4



R



5



R



6



7



R



8



9



R



10



R



11



R



12



13



R



14



R



15



R



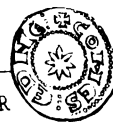
16



R



17



R



18



R

